This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 897,817

COURS

D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

A L'ÉCOLE MUNICIPALE TURGOT

TOURS, IMP. ROUILLÉ-LADEVÈZE.

COURS
D'ÉCONOMIE
INDUSTRIELLE
A L'ÉCOLE MUNICIPALE TURGOT

—

INSTRUCTIONS GRADUÉES

—

PAR PAUL COQ

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

MAITRE DE CONFÉRENCES (ÉCONOMIE ET LÉGISLATION USUELLE)

« Le talent d'instruire est de faire que le disciple se plaise à l'instruction. »

ROUSSEAU.

PARIS

GUILLAUMIN ET Ce
14, rue Richelieu, 14

CH. DELAGRAVE
58, rue des Écoles, 58

1876

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

HD
33
.C78

0888607-190

AUX ÉLÈVES DU COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

1866 à 1876.

C'est pour vous, mes jeunes amis, que ce livre fut fait; c'est à vous, surtout, que l'auteur s'adresse.

Puisse cet enseignement, qui n'a pas été pour vous sans fruit, profiter aux nouvelles générations en qui, plus que jamais, la France espère.

Vous pourrez ainsi revoir, sous une forme mieux appropriée à cette fortifiante étude, comment par le Travail, l'Ordre, l'Économie, le bon gouvernement de l'Épargne et du Crédit, l'homme acquiert des qualités solides en même temps qu'il voit son bien-être s'accroître.

L'intérêt que vous preniez à ces leçons vous rendra chère l'œuvre du Maître qui puisait dans les sympathies d'un jeune auditoire et dans son attention chaque jour plus vive une force toujours nouvelle.

PAUL COQ.

Paris, juillet 1876.

INTRODUCTION

AU COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

L'admission de cet enseignement au programme des études de l'École qui rentre dans le plan de l'Instruction « secondaire Spéciale, remonte à 1865. Cette date rappelle l'intérêt qui accueillait chez nous l'exposition des principes dont Smith et Stewart, en Angleterre, Vauban, Quesnay, Turgot, en France, furent les interprètes. Le réveil de l'esprit public, à l'endroit d'une étude beaucoup trop négligée, coïncidera d'ailleurs, avec la réforme commerciale qui vient de s'accomplir.

Cette réforme soulève encore des difficultés qui seront aggravées par la crise cotonnière dont la Fabrique souffre. A la Science de dissiper les préventions et de chercher à faire, ici comme toujours, la lumière. C'est surtout par elle qu'un nouveau système de tarifs triomphera des obstacles qui naissent d'une situation, à tous les points de vue délicate.

Le moment était, on le voit, des mieux choisis.

Il arrivera alors ce qui se produit toujours en pareil cas. Comme le Pouvoir est favorable à la propagation de doctrines jusques-là assez mal accueillies, le public prête l'oreille à ceux qui l'entretiennent de ce qu'il a du reste intérêt à connaître. — En France, plus qu'ailleurs peut-être, certaines initiatives ont d'autant plus de chance de se faire accepter, qu'elles partent de haut et que ceux qui gouvernent s'y montrent favorables.

C'est ainsi qu'on put voir, en assez peu de temps, les conférences de l'ordre économique se multiplier. La Science est fouillée en tous sens, soit qu'il s'agisse de la Monnaie, de l'Échange du Crédit, ou que ceux auxquels ces sujets sont familiers abordent la thèse de l'Épargne, du Capital, s'occupent du rôle que jouent les Machines. Ce qu'on peut dire, c'est que partout le public accueille avec la plus grande faveur ceux qui s'attachent maintenant à l'éclairer sur ce qu'il ignore.

Nous ne nous appesentirons pas sur un mouvement

encore présent à plus d'une mémoire. Disons seulement qu'on entrait ainsi d'un pas plus ferme dans la voie du libre Trafic (*free trade*,) et que les tarifs qui lui faisaient obstacles purent disparaître. Si récemment encore des traités de commerce n'ont pas été dénoncés avec l'espoir fondé de revenir sur le passé, cela tient à ce que la lumière était entrée trop avant dans les esprits pour qu'on dut aboutir. — On recueille, aujourd'hui, ce que la parole, aidée du Livre, a semé il y a de cela quinze ans.

I

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL SECONDAIRE

L'École qui bénéficiait en 1866 de l'introduction dans son plan d'études des notions plus loin exposées, avait réalisé, alors qu'elle n'était qu'une institution privée, quelques-unes des vues de la loi de 1833 sur l'enseignement. Sa création, aux environs de 1840, rentre comme établissement d'instruction primaire « supérieure, » ou de 2me degré, dans le cadre déjà tracé par cette loi. — C'est en s'inspirant de ce plan qu'un homme d'initiative, M. Pompée, créait l'heureux type d'enseignement « intermédiaire » sur lequel nos regards se portent en ce moment même. Il tiendra le milieu entre l'instruction primaire visée en 1833 et l'enseignement « classique » dont les langues mortes forment le fonds.

Lorsque longtemps après, la loi de 1865 élargissant l'ancien programme pour y introduire l'étude de la Législation et de l'Économie industrielle, s'occupera de ce qu'elle appelle « l'enseignement secondaire spécial, » elle part de l'idée dont le législateur s'était inspiré trente ans auparavant. Sous un autre nom, ce fut l'instruction primaire « supérieure » déjà entrevue et dont l'*École de la rue Neuve-St-Laurent*, érigée en institution municipale et se couvrant successivement des noms de Colbert et de Turgot, offrait un heureux type (1).

Sans doute, le plan d'instruction se trouvera notablement élargi. Mais on pourrait se demander pourquoi l'enseignement « Spécial secondaire » était ainsi doté, à l'exclu-

(1) C'est aux efforts de M. Marguerin, ancien Directeur, aujourd'hui remplacé par M. Porcher, qu'est due l'introduction de ces deux Cours à l'École Turgot. On regrette que ce premier pas n'ait point été suivi de beaucoup d'autres.

sion des lycées et des colléges, d'une culture intellectuelle dont les avantages ne sauraient etre contestés? Pourquoi ne pas faire bénéficier l'enseignement « Classique » des lumières qu'on dispense plus ou moins libéralement à une autre partie de la jeunesse française.

Non-seulement ces dissonances ne sauraient s'expliquer, mais au point de vue de l'égalité civile, cela est plein de dangers. N'est-ce pas donner, en effet, une notable avance à quelques-uns en plus ou moins grand nombre sur tout le reste? Car, ou les notions usuelles de Législation, d'Économie industrielle, rurale, etc., trouvent dans la vie leur application, ou cela ne présente que peu ou point d'utilité. Dans le premier cas, il faut que chacun puisse être initié à cet enseignement et il n'y a pas ici à distinguer l'instruction Classique de l'instruction spéciale secondaire.

Il ne faudrait pas surtout se payer d'un espoir qui n'est qu'illusion pure, en pensant, par exemple, que des chaires d'Économie politique espacées à grand'peine dans les Facultés de droit, au Collége de France ou ailleurs constituent un régime d'alimentation sérieux et susbtantiel. Ce ne sont pas ces agapes scientifiques qui pourraient suffire.

Lorsqu'aux termes de la loi de 1865 l'Économie industrielle ainsi que les principes de la Législation entraient dans le cadre de l'enseignement « secondaire Spécial, » on parut surtout s'inspirer de ce qui existait dans la Grande-Bretagne, sur une échelle bien autrement étendue. Ici, en effet, toutes les conditions sociales sont mises au même régime. La classe dite moyenne n'est pas plus que la population ouvrière tenue à distance des instructions qu'on sait être nécessaires au gouvernement de la vie, dans les diverses situations où l'homme peut se trouver placé.

Il y a de cela moins de trente ans, un éminent prélat irlandais, connu par l'activité qu'il mit au service de plus d'une utile fondation, faisait monter à plus de 4,000 le nombre des écoles où étaient enseignés les principes de la Science économique. Ces écoles seront surtout destinées à la population ouvrière. L'âge des enfants varie, suivant l'archevêque de Dublin, auteur de ce rapport, de 13 à 15 ans. C'est, en effet, l'époque où l'esprit de l'adolescent s'approprie sans efforts les idées qu'il aura plus tard l'occasion d'appliquer.

Le contraste que présente, à cet égard, la France n'est pas seulement affligeant pour les hommes qui voudraient

voir leur pays pouvoir se faire honneur de l'état des lumières et de la raison publique ; les maux que cela enfante aux époques particulièrement troublées revêtent un caractère exceptionnel et du reste, fort grave.

C'est à de telles heures qu'on voit sortir de ces foules, réfractaires à la lumière précisément, parce que la lumière n'a pu encore arriver jusqu'à elles, quelqu'un de ces Titans pour qui tout est question, problème qui se pose et s'impose. Aussitôt tous s'émeuvent; l'œil est plein de trouble, nul ne se sentant suffisamment fort en face d'athlètes d'autant plus redoutables qu'on est convaincu d'une trop réelle impuissance.

Comment pourraient alors se faire entendre de la masse, des voix isolées qui en sont d'ailleurs fort peu connues? Pour opposer une digue au torrent, il faudrait avoir pris les choses de plus loin; c'est-à-dire qu'il n'y a que l'instruction largement dispensée qui put faire envisager sans trouble, sans effroi ce qui semble arriver ici à son heure. Là est la prime « de la sécurité » qui fera dire un jour à Robert Peel, alors que la France semble remuée jusqu'en ses fondements :

« Je suis bien tranquille sur l'effet de cette agitation extérieure quant aux trois royaumes; l'Angleterre sait trop bien l'Économie politique. »

Parole souvent citée, mais qu'il est toujours bon de rappeler.

Nous ne dirons pas à quel point le succès est venu répondre, dès les premiers jours, à l'innovation dont la loi de 1865 contenait le germe. L'œuvre ici tentée a excité une sympathie qui s'est accrue avec les années. A mesure que les notions de l'ordre économique pénétraient dans ces sphères, où rien de semblable n'avait été fait jusque-là, il semble que l'air se soit par degrés assaini; l'esprit qui domine au sein de l'école, devient meilleur, et le mécanisme obéit plus volontiers à l'action d'en haut.

Si dans un milieu qu'on peut dire mal préparé à une telle étude, le succès ne s'est pas jusqu'ici démenti, que ne devrait-on pas attendre là où la jeunesse familiarisée de bonne heure avec toutes les délicatesses de la langue apporte, au cours de ses travaux, un esprit plus cultivé? Il y a assurément moins loin, pour des adolescents des grands prosateurs de l'antiquité, tels que : Tite-Live, Tacite ou Thucydide au beau livre de Smith sur la Richesse des nations, que pour celui qui ignore jusqu'au nom de ces auteurs.

Comment d'ailleurs n'être pas choqué de certains contrastes ? Ici l'on est prodigue d'une instruction littéraire dont il ne restera bientôt presque plus rien, alors qu'on s'applique à tenir la jeunesse dans l'ignorance des règles d'ordre supérieur que chacun doit pouvoir connaître. — Puis, un peu plus loin la jeunesse est initiée à ces mêmes lois. C'est ainsi qu'une partie de la génération nouvelle, nourrie d'une science qui trouve à chaque pas son application, est armée convenablement pour les difficiles épreuves de la vie, tandis qu'ailleurs on est tout à fait désarmé.

Cet enseignement en partie double, qui n'est que luxe et indigence, a frappé les meilleurs esprits.

« Je suis bien loin de me plaindre du niveau élevé des études en France, remarquait tout récemment encore un Ministre du commerce formé à l'école des grandes affaires et que ses capacités avaient désigné pour cette haute fonction, mais je suis porté à croire que pour beaucoup d'hommes destinés à entrer aux affaires et spécialement aux affaires lointaines, le cadre de notre enseignement *ne suffit pas*. Nous avons des fabriques de bacheliers donnant, à mon avis, un nombre de sujets supérieur *aux besoins*. Il n'est guère de semaine qu'on ne me dise :

— Je viens vous recommander un jeune homme qui sort du collége. Il a 18 à 19 ans. — Je demande s'il a une belle écriture, comme on l'exige dans le Commerce. — On me répond : elle est médiocre, celle de la plupart des collégiens. — Et les chiffres ? — Il est peu habitué à en faire. — Les langues ? Il en sait une médiocrement. — Et le dessin ? — On en a très-peu fait. — Je suis obligé de dire que je ne connais pas de situation *commerciale* pour le jeune homme ainsi élevé.

« Et cependant, les études ont pu être solides, profitables pour l'esprit ; elles sont une *préparation* excellente et nécessaire à toutes les professions libérales. Mais elles ne préparent pas comme chez les Anglais, les Allemands à entrer de bonne heure dans les affaires (1). »

Ce n'est pas le Commerce qui risque ainsi seulement d'être à court de bons instruments. « Les affaires, » cela comprend tout. — Préfets, Magistrats, hommes de Guerre, Médecins et Légistes, grands et moyens, Propriétaires, tous sont enflés d'une science péniblement achetée par dix ans d'études et dont on sent trop le vide quand l'esprit a atteint sa maturité. Prenez à quarante ans tel lauréat du grand

(1) M. Deseilligny. — Observations faites devant la Commission d'exportation. — 22 avril 1874.

d'instruire quiconque peut payer et suivre ses leçons, il doit enseigner A TOUS ce qui sera utile ou nécessaire A TOUS. Or, le Latin et le Grec ne serviront jamais QU'AU PETIT NOMBRE (1). »

Ce côté de l'Enseignement doit fixer de plus en plus l'attention, à une époque où chez nous l'on attache un juste prix au maintien de l'ordre. Mais l'on oublie que « l'Ordre » résulte surtout de l'accord des forces avec les tendances. Pour tel adolescent merveilleusement doué, et chez qui se rencontre l'étoffe d'un Musset, d'un Lamartine ou d'un Augustin Thierry, on voit foisonner des milliers de petits rhéteurs, disposés à faire plus de bruit que de besogne et dont les facultés, l'instruction ne s'adaptent à rien d'un peu précis. Ils ont tant vécu avec Périclès et Thémistocle; tant disserté des Tusculanes, tant bu d'hypocras, que leur parler Transit, Budget, balance du Commerce, c'est les précipiter du ciel en terre.

Ce n'est pas avec cette instruction si exclusivement faite de science creuse et qui ne saurait s'agencer dès lors avec les nécessités de la vie que la France reprendra son rang dans le monde. Si l'on veut qu'elle soutienne avec avantage la comparaison, au point de vue des forces, des applications dont chaque pays est riche, il faut songer sérieusement à l'instruction pratique du milieu dans lequel se recrutent « les instruments » par lesquels l'ordre social tout entier se meut et se gouverne.

« Le Français bien commandé est capable des plus grandes choses » lit-on dans les instructions dernières du tout-puissant cardinal qui plaça son pays si haut au temps de Louis XIII. Mais d'où pourraient venir ces vertus du commandement chez ceux qu'un mauvais système d'instruction met à l'arrière-plan au lieu de faire qu'ils marchent en tête? Il est temps qu'on avise si le véritable progrès est, comme nous le pensons, tenu en quelque estime.

II

CONDITIONS DE CET ENSEIGNEMENT

Méthode analytique. — Ses résultats.

Dans l'application du programme qu'était venu élargir la loi de 1865 une chose sera d'un grand secours. Nous voulons parler des résumés analytiques. Il y a là une force

(1) Séance du Congrès scientifique de Lyon, 28 juin 1874.

en même temps qu'un élément à peu près certain de succès. Ecoutons ici l'auteur immortel du *Discours sur la méthode*:

« Pour moi, dit Descartes, j'ai suivi seulement la voie analytique en mes méditations pour ce qu'elle me semble être la plus vraie et la plus propre *pour enseigner*...

« L'analyse, ajoute-t-il un peu plus loin, montre la vraie voie par laquelle une chose a été *méthodiquement* inventée et fait voir comment les effets dépendent des causes. En sorte que si le lecteur la veut suivre et jeter les yeux soigneusement sur tout ce qu'elle contient, il n'entendra pas moins parfaitement la chose ainsi démontrée et ne la rendra pas moins *sienne* que si lui-même l'avait *inventée*. »

Le résumé analytique n'a pas seulement cette vertu de faire entrer de jeunes esprits dans une voie où tout s'enchaîne. C'est ainsi qu'ils se forment au grand art du raisonnement, ou comme on eût dit autrefois, à « la Logique. » Ce n'est pas tout.

Obligé de porter son attention sur ce qu'il a particulièrement noté, l'élève contracte l'habitude de réfléchir. Il pénètre plus avant dans la matière, et c'est par là qu'il la fait « sienne » pour parler comme le grand écrivain sur lequel l'esprit français s'est en quelque sorte moulé. Il y a mieux : ce que l'adolescent s'approprie est bien autrement étendu que ce qui l'a frappé. Puis enfin, dans ce système, le maître vaut tout ce qu'il peut valoir. De là une action sur l'élève que ne sauraient donner ni le Livre, ni de fréquents appels faits à la mémoire.

Il s'établit, dès lors, de celui qui dispense l'instruction à ceux qui la reçoivent, un double courant et comme une solide entente dont les effets n'ont rien d'ordinaire. Le maître est rivé à cette exposition rationnelle ; c'est du même pas qu'on s'avance ici, du fait à la thèse, du simple au composé. Aussi, qu'un chaînon manque à la chaîne, et que celui sur lequel on régle sa marche tombe dans quelque écart, voyez comme toutes ces jeunes têtes se relèvent par un brusque mouvement? On s'aperçoit bien vite qu'il ne fait plus jour pour elles, tant l'auditoire est fait à un mode d'exposition où tout se succède et se tient.

Sans doute, l'instructeur qui a charge d'âmes doit mettre ici tous ses soins. Avec 100 comme avec 30 élèves, il faut tout voir, tout examiner. Comment, sans cela, être assuré que le grand nombre a bénéficié tant de certaines lumières que d'un mode d'enseignement en dehors duquel il n'est que confusion et ténèbres ?

Il faut donc ici tout lire.

Ce que quelques esprits appellent vulgaire et dédaigneu-

sement encore « la copie, » constitue bien moins le côté fastidieux de l'œuvre, que cela ne peut être, en des mains intelligentes, un levier d'une rare puissance. N'est-ce pas ainsi surtout que l'adolescent pourra prendre goût à l'exposition de pensées qu'il fait dès lors « siennes? » D'où le maître aura aisément prise sur l'élève. L'adolescent, de même et plus que l'adulte, veut qu'on le remarque. Le jour où il se sait observé, il redouble de soins dans les travaux auxquels ceux qui l'instruisent semblent attacher du prix, et c'est ainsi qu'il vaut, à la longue, tout ce qu'il peut valoir.

Il faut avoir vu l'effet que produit la plus légère annotation. Cela est tenu pour faveur et met en branle ces jeunes cerveaux. — L'application augmente et gagne de proche en proche jusqu'aux indifférents; le corps d'écriture s'améliore et tourne bientôt à la calligraphie. L'ordre s'accentue, la netteté reluit partout plus grande. Tel sera, au bout de quelques mois, chez l'enfant plus ou moins heureusement doué, le fruit d'une culture où rien n'est donné au hasard et moins encore à la somnolente habitude.

« Il y a en nostre âme, est-il dit dans les belles pages que le XVIe siècle nous a laissées sur la *Servitude volontaire*, quelque naturelle raison qui, *entretenue* par bon conseil et coustume, fleurit en vertu. (1) »

Mais, pour que « le résumé analytique » donne tout ce qu'il peut donner, il faut que « le Maître » aime, d'une égale affection, la Science, la Jeunesse. La Science, par laquelle tout s'améliore, grandit et s'épure; la Jeunesse, dont on doit comprendre l'inexpérience et savoir souffrir les écarts, si l'on veut s'en faire écouter.

Celui qui n'est pas possédé de ce double amour sera sans action sur ces esprits qu'il s'agit de former et d'instruire.

Ce n'est pas autrement que les Pestalozzi, les Fellemberg, les abbé Gérard, les Edgeworth comprirent ce qui tient plus à la culture de l'âme qu'à l'instruction proprement dite. Éducation et Instruction, qu'on pense être une seule et même chose, doivent dans la vie marcher du même pas. Or, c'est surtout dans l'exposition des lois qui ont trait, comme celles de l'ordre Économique, au bon gouvernement de soi-même, que cet accord se montre. La Science dont Adam Smith a le premier fait la théorie est essentiellement éducatrice. Voilà ce qu'on ne sait pas assez. Elle agit sur le caractère et enrichit l'esprit. Aussi

(1) La Boëtie.

le même écrivain qui enseignait comment se forme la Richesse, formule presqu'à la même heure sa pensée à l'endroit des *Sentiments moraux*.

C'est cette double vue qui reluit dans plus d'un autre ouvrage, notamment chez l'auteur qui, après avoir donné, en France, des règles sur la Logique et la Grammaire, se livrait, dans un Traité spécial, à l'étude de la *Volonté et de ses effets*. On sait que, dans ce dernier livre, Destutt de Tracy s'occupe particulièrement de l'Économie politique.

Il faut donc s'appliquer à faire aimer cette Science par le soin mis à la faire pénétrer dans de jeunes esprits amoureux du vrai en toutes choses. Il ne faut pas surtout croire en quelque sorte déroger lorsqu'on travaille à familiariser des adolescents avec des notions d'où dérive et dépend la grandeur d'un État. Il semble que s'occuper, comme le grand Instituteur suisse ci-dessus rappelé, « de jeunes enfants abandonnés » soit chose au-dessous de certaines intelligences. C'est à cette singulière perversion du sens moral que fera un jour allusion Miss Edgeworth dans les lignes qui suivent :

« Vous me rappelez, remarquait la jeune irlandaise, devisant de ces choses avec une autre femme bien connue, Mme Swanton-Belloc, — vous me faites souvenir d'un jeune docteur qui avait étudié la médecine à Dublin. Lorsqu'il eut terminé ses études et qu'il fut de retour dans mon comté, je lui demandai s'il se croyait assez sûr et assez habile pour pouvoir exercer son art? — Oh! mon Dieu, madame, me répondit le modeste jeune homme, je ne suis peut-être pas assez savant pour guérir les grandes personnes, mais *les enfants*, par exemple, je pourrais les soigner hardiment. »

Ceci s'adresse aux gens qui mesureraient volontiers la valeur de l'instruction à l'exhaussement même de la chaire d'où elle tombe et s'écoule.

Non. Pas plus que l'adulte, l'enfant qui fréquente l'École ne saurait se payer de soins superficiels. Ici comme ailleurs, il faut aborder l'esprit par où il offre quelque prise. Cela est particulièrement nécessaire alors qu'on expose des vérités qui, agissant sur les caractères, ont pour but de rendre chacun expert au maniement des intérêts en lutte. C'est le fonds même sur lequel opère l'Éducation à propos duquel Montaigne dira : « Il vaut mieux *forger* son esprit que de le meubler. »

Or et par cela même qu'elle rend l'intelligence plus active en remontant des effets aux causes, on peut dire de la Science économique qu'elle met l'esprit « à la forge. »

C'est à cela surtout qu'elle est bonne. On devient ainsi plus capable « de faire, » c'est-à-dire d'entreprendre, de lutter contre mille obstacles, d'éviter plus d'un écueil, de « se conduire, » enfin, ce qui est autrement de conséquence que d'orner la mémoire pour charmer l'oreille. C'est à cela qu'aboutit l'habitude de raisonner exactement des faits, des situations, d'en saisir le lien et la loi, art qui procède bien plus de l'observation que de la logique ou du calcul proprement dit. La jeunesse ne s'y trompe pas; aussi dès qu'elle approche de ces eaux limpides de la Science, elle se sent prise d'un besoin d'apprendre, de connaître, qui ne fait que s'accroître et ne la quittera plus. — En veut-on une preuve prise entre beaucoup d'autres? Qu'on jette les yeux sur les lignes suivantes.

C'était au plus fort des troubles nés, avec les plus poignantes angoisses, de la dernière guerre. Des élèves jusque-là restés sourds à l'enseignement qui fait le fonds de ces « instructions, » exprimeront en ces termes le changement qui s'est en eux opéré. — Je transcris fidèlement l'adresse collective qui témoigne de ces nouveaux sentiments :

« Monsieur et cher maître,

« La raison vient tout d'un coup et ce qui nous l'a prouvé c'est votre leçon d'Économie industrielle de samedi. Jusqu'alors, nous avions regardé ce Cours avec une enfantine indifférence. Mais un instant a suffi pour arracher le bandeau et le faire tomber de nos yeux. Ils se sont ouverts, et nous avons compris alors que votre Cours ne tendait pas seulement à faire de nous des rhéteurs, des mathématiciens ou des historiens, mais bien des hommes et des hommes connaissant bien leurs Droits et leurs Devoirs, sachant distinguer l'Avantage de telle industrie et le Défaut de telle autre.

« Aussi, monsieur, vous pouvez être assuré que, dès aujourd'hui, nous apporterons à vos Cours (Économie Industrielle et Législation usuelle) une attention et un silence qui ne se démentiront jamais.

« Si l'Amérique peut nous servir de modèle par son industrie et ses institutions, ne soyons pas honteux de prendre aussi exemple sur les élèves de ses écoles. C'est ainsi que chacun de nous concourra à détruire ce dicton que l'étranger nous jette sans cesse au visage : « Léger comme un français. »

« Non : Les Français ne sont pas si légers qu'on veut

bien le dire et souvent ils ont montré une fermeté, un calme qu'eussent enviés nos adversaires.

« Agréez, monsieur et honoré maître, l'expression de nos respectueux sentiments.

« Vos élèves dévoués...

« Paris 24 janvier 1872. »

Comme il est dit dans ces lignes qui sont, je le répète, signées par plusieurs adolescents jusque-là réfractaires à toute instruction, « un instant » aura suffi pour faire la lumière. A l'inattention, à la turbulence qui caractérisent cet âge, on voyait succéder presque aussitôt la plus extrême retenue. Ceux qui n'étaient qu'un élément de trouble en viendront soudain à se discipliner mieux que n'eût pu faire le sévère contrôle qui prend plus haut son point d'appui. — Comment expliquer un tel changement? D'où peut provenir cette action de la Volonté triomphant, par une commune entente, de l'esprit d'insubordination auquel chacun a jusque-là obéi? Cela tient, nous le répétons, à ce que, par une lueur soudaine, — on ne sait d'où ni comment venue, — l'adolescent se sera déterminé « de lui-même, » selon la belle parole de Pestalozzi. « Chez l'enfant de même que chez l'adulte rien ne vaut, rien ne remplace la Volonté « libre. »

Faire que l'esprit VEUILLE qu'il pense et croie n'obéir qu'à sa propre inspiration, telle est la marque de tout bon système éducateur et le but qu'on doit ici avoir en vue (1).

III

QU'IL IMPORTE DE FAIRE NAITRE ICI PLUS QU'AILLEURS LE GOUT DE LA SCIENCE.

Dans l'esposé des lois qui font l'objet de ce Cours, l'on s'est moins attaché à dogmatiser qu'à mettre en lumière des vérités utiles. La démonstration est surtout ce qui importe. Ce n'est pas « en affirmant » telle ou telle loi, dans l'ordre moral ou autre, qu'on réussit à éclairer le monde en l'instruisant de ce qu'il ignore et qu'il doit connaître. Rien de plus facile, d'ailleurs, on le sait bien, que de se tenir à de simples formules, ou d'user, comme cela n'est que trop ordinaire, « de généralités. » Mais dès qu'il faut venir aux preuves, la difficulté commence. Ceci est

(1) Les Résumés analytiques qu'on trouvera à l'*Appendice* donnent quelque idée de ce qu'on peut ainsi obtenir.

encore plus vrai avec un jeune auditoire qui n'a nulle idée de ce dont on va l'entretenir et de l'utilité qui s'y attache.

De là la nécessité d'un plan d'instruction « graduée » dans lequel Pestalozzi a notamment excellé et où l'on dut s'appliquer à le suivre en s'inspirant de sa méthode.

Il semble que chez l'éminent instituteur suisse ce mode d'enseignement ait pris et revêtu un caractère propre, autant dire « personnel. » Il n'en est rien. Basé sur l'observation à l'endroit des caractères et des fonctions de l'esprit, ce système est de tous les temps, de tous les pays par cela même. Les applications peuvent différer, mais le principe d'où l'on part ne change pas. — Écoutons là-dessus une femme qu'ici peut passer pour un excellent juge :

« Ce n'est pas à proprement parler *une découverte*, mais une application éclairée de vérités déjà *connues*, remarque Madame de Staël. La patience, l'observation et l'étude philosophique *des procédés* de l'esprit humain ont fait connaître à Pestalozzi ce qu'il y a *d'élémentaire* dans les pensées et de SUCCESSIF dans leur développement. Il a poussé plus loin qu'un autre la théorie de LA GRADATION dans l'enseignement. »

Aussi, est-ce moins à énoncer des vérités peu ou point connues qu'à en donner une idée nette, qu'on s'est attaché dans cette suite « d'instructions. » Si les yeux d'un tout jeune auditoire se sont ouverts sans effort à la lumière, c'est qu'ils furent bien moins éblouis qu'amenés à se tourner vers elle.

C'est « le goût » en effet qu'il importe ici, d'éveiller, suivant qu'en fit un jour la remarque un homme qui est chez nous depuis soixante ans l'honneur de la science et des lettres (1). « L'esprit suit le cœur, il agit comme le cœur aime, » remarquait d'autre part Domat, qu'on sait avoir été lié d'une étroite amitié avec Pascal. Ce qu'il faut, nous le répétons, c'est faire jouer ce ressort des âmes qui s'appelle « la Volonté. » Pas plus que l'homme, l'enfant, l'adolescent ne sauraient rester passifs. S'ils n'inclinent au bien, ils penchent vers le mal : de façon ou d'autre, il faut que le ressort joue.

Or, le grand art de l'Instruction proprement dite consiste à inspirer l'amour de certaines connaissances. Pour cela, il n'est qu'un moyen : « intéresser. »

Non qu'on doive satisfaire cette vaine curiosité qui se plaît aux récits émouvants, ou aux traits acérés de la critique. Ce n'est pas cette menue monnaie qui peut tenir

(1) M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des Finances et président de la Société d'Économie politique.

longtemps lieu du reste. Ce qui fait surtout le succès d'un enseignement, c'est la clarté sans sécheresse, la méthode, c'est-à-dire des raisons bien déduites qui se fortifient d'exemples choisis avec soin. Il faut qu'ici, comme en un bâtiment, tout s'ajuste et se relie si l'on veut que ces pierres, ce bois, cette tuile, aidés du ciment, fassent corps ensemble. Ce qu'on ne doit pas craindre, enfin, c'est de se répeter. Telle idée n'a souvent fait qu'effleurer certains cerveaux; présentée autrement, elle pénètre par un coin qui est celui-là même par où l'entrée était seule possible et qui n'a pu d'abord être aperçu.

Autant d'intelligences, autant de serrures que la même clé ne saurait ouvrir.

Se faire écouter et suivre, « intéresser » dans la bonne acception du mot, telle est en matière l'enseignement, qu'il s'agisse des principes formulés par Adam Smith ou d'études autres, la loi inéluctable. Ceci s'applique surtout à la nation dont le génie, comme la langue, exigent que l'ordre, la clarté reluisent partout.

La vérité doit être, en pareil cas, rendue attirante. Aussi les Maîtres dont on garde la Mémoire sont ceux qui surent « instruire en amusant (1) » Tels furent notamment, Arago, Cousin, Andrieux, Thenard, Villemain, dont chacun eut pu dire entendant leurs leçons ce que Voltaire a dit, dans son *Temple du goût*, de Rollin :

« Et quoiqu'en robe on l'écoutait. »

La France ne rappelle par aucun côté cesraces lentes à se mouvoir dont l'érudition est aussi indigeste et confuse que leur langue fut péniblement construite. Pour se faire accepter chez nous du plus grand nombre, la Science doit ne pas être dénuée d'un certain charme. Et ceci est vrai, surtout lorsqu'on parle à la jeunesse :

« Le talent d'instruire, remarque Rousseau, est de faire que le disciple *se plaise* à l'instruction. Or, pour qu'il s'y plaise, il ne faut pas que son esprit reste tellement *passif* à tout ce que vous lui dites, qu'il n'ait absolument rien à faire pour vous entendre. »

Puisque le nom de Miss Martineau s'est rencontré sous notre plume, qu'on voie comment cette femme supérieure comprit ce qui manquait en Angleterre à la propagation des principes de l'ordre Économique. Ce qu'on va lire est vieux d'un demi-siècle, mais cela s'appliquait alors de

(1) L'auteur exprimait cette pensée à une époque dont huit ans nous séparent, à propos d'une étude sur Miss Harriet Martineau et sur ses travaux. — Voir le *Journal des Économistes*, janvier 1868.

tout point au Royaume-uni. Les choses ont bien changé depuis lors, grâce à de meilleures méthodes :

« Ces ouvrages, remarque au sujet des grands travaux d'Adam Smith l'auteur de la *Colonie isolée*, de la *Fabrique et la Contrebande*, *d'Ella de Gravelooche* et de bon nombre de récits où la délicatesse de Dickens s'allie à l'exposition des vérités les plus hautes, — ces ouvrages sont très-estimables, mais ils ne nous donnent pas ce dont nous avons *besoin* : la Science, sous une forme familière et *pratique*. Ils nous donnent son histoire, sa physiologie. Nous demandons *qu'on nous la peigne*. Ils nous donnent des vérités et nous laissent le soin de regarder autour de nous et de chercher LES PREUVES *à l'appui*.

« Cela est suffisant peut-être pour ceux qui ont beaucoup de connaissances et de loisirs ; mais il y a bien d'autres personnes qui n'ont *ni le temps*, ni l'occasion d'appliquer ainsi les connaissances qu'elles ont acquises. Nous ne voyons pas pourquoi la vérité *et son application* ne marcheraient pas ensemble ; pourquoi une explication des principes *régulateurs* de la Société ne deviendrait pas *plus claire et plus intéressante* par la peinture des effets que ces principes amènent tous les jours. »

Ce n'est pas à la lecture des œuvres d'Adam Smith ou de Ricardo que Frédéric Bastiat se sentira attiré vers la Science qu'il devait un jour illustrer. Parcourez la correspondance de l'auteur de *Maudit argent*, et vous verrez comment lui vint « le goût » des études où il doit plus tard exceller.

« J'ai fait la trouvaille *d'un vrai trésor*, écrivait-il à son ami Caudron, en 1827, à propos de la *Science du Bonhomme Richard*. C'est un petit volume contenant des mélanges de morale et de politique par Franklin. » Et l'auteur *Des Harmonies* part de là pour former avec la Science économique un pacte aussi brillant qu'il sera particulièrement fécond. Ce n'est point là d'ailleurs un fait isolé. Vers la fin du XVIIIe siècle, alors que Franklin était si activement mêle à la politique européenne, son petit livre tenait déjà sous le charme les multitudes. Plus d'un curé de village en prenait texte pour son prône. Tant l'esprit français se porte de lui-même au-devant de ceux qui savent lui parler la langue qu'il peut seule entendre.

Cette meme Science « du Bonhomme Richard, » ainsi que plus tard les ingénieux récits de miss Martineau, si fort appropriés à ce que réclame le manque d'instruction du grand nombre, ont plus fait pour le triomphe des vérités d'un certain ordre, que les plus gros et doctes

livres. C'est, du reste, ce que pensait Bastiat lui-même, s'entretenant avec Richard Cobden de son *Histoire de la Ligue*.

« Un pareil ouvrage, écrit-il en février 1846, vendu 3 francs, fera plus que *dix traités* d'Économie politique. »

Ces livres suffisent aux maîtres qui s'appellent Turgot ou Rossi. Mais « un oiseau ne fait pas le printemps, » et pour le très-grand nombre il faut autre chose. On l'a bien vu au succès qu'obtinrent en France ces *Pamphlets* où l'auteur excellait à aiguiser, avec tant de vivacité et de finesse, la vérité sicentifique. Comme il sut faire voir dans son *Baccalauréat et Socialisme* la source des déviations auxquelles donne lieu une instruction exclusivement « classique. »

Il est sensible, que le grand courant d'idées formé il y a moins de trente ans, ici par l'*Histoire de la Ligue*, plus loin par la publication des *Pamphlets* auxquels se mêleront les fameux *Sophismes économiques*, a fait sortir la réforme commerciale des nuages qui l'enveloppaient. Ce n'est pas autrement que l'on put triompher, nous le répétons, des théories contraires.

« Je doute, remarquait en 1848 l'archevêque de Dublin, Whateley, déjà cité, que des esprits d'élite, voués *solitairement* à la culture de la Science, puissent jamais déterminer des réformes réelles, *générales*, *efficaces*. Il faut pour cela *la coopération* de l'esprit PUBLIC, et les plus belles théories sont peu de chose quand elles ne sont pas épanchées *sur les masses* et qu'elles n'ont pas pénétre dans la pratique. »

Le savant prélat compare ces théories « à de belles machines enfouies dans le cabinet ou décrites dans les manuscrits du mécanicien. »

Richard Cobden sera frappé de cette même idée lorsqu'il se fait en Angleterre, le promoteur « d'une vulgarisation » puissante des vérités enseignées par Adam Smith. C'est à de nombreuses chaires, c'est à des *lecturers* (conférenciers) s'adressant partout au public qu'il demande de combler ici les lacunes qui existent.

Car il n'est que l'École pour produire un grand bien, c'est-à-dire l'enseignement coulant à pleins bords, au lieu d'être enfermé dans le sanctuaire, comme au temps des mystères de la vieille Égypte.

« Prêchez une croisade contre l'ignorance, écrit Jefferson à son ami, M. White ; établissez et améliorez la loi qui a pour objet *l'Education* des classes les moins fortunées. Montrez à nos concitoyens que le peuple seul peut

nous protéger contre les misères dont je suis témoin. Cette dépense ne sera pas la millième partie de ce qu'il faudra acquitter, si nous laissons le peuple dans *l'ignorance.* » (Paris 1786.)

On sait jusqu'où s'est élevé le peuple des États-Unis par plus de lumières. LA SÉCURITÉ dans laquelle il vit n'a d'égale que LA LIBERTÉ dont il jouit dans ce système des grandes cultures qui fait qu'en matière d'Instruction le Sol est partout cultivé au lieu de laisser apparaître d'immenses friches.

IV.

L'ÉCOLE A DÉFAUT DE LA FAMILLE.

Que ce qu'on n'apprend pas enfant et dont il faut que chacun soit instruit, on ne l'apprendra jamais. — Éducation et Instruction.

Si dans un champ qui pèche par le défaut d'étendue, l'enseignement, dont on s'occupe ici, ne s'adresse pas à tout le monde, le bien produit sera médiocre sinon nul. On aura des savants, comme il en existe à toutes les époques, des lettrés, des philosophes d'élite, tels qu'Erasme, Montaigne, Jean Bodin, La Boétie, Commines, Descartes; mais il existera partout alentour des foules ignorantes. Or c'est là l'obstacle à tout Progrès, car « c'est le Soldat qui fait l'Armée » et non quelques capitaines, suivant qu'il nous est arrivé un jour de le dire.

Ces conférences où le public se porte suivant l'idée ou l'humeur du jour, qu'en peut-on attendre, si l'instruction pèche par la base? La curiosité satisfaite et l'oreille charmée, chez un peuple amoureux du bien dire, il ne reste rien de cette semence jetée par les chemins.

L'esprit est séduit, mais il reste vide. — Voilà pour la partie éclairée de la Société.

Il faut d'ailleurs songer aux obstacles qu'apporte le fonds d'idées sur lequel chacun a jusques-là vécu. Ces idées ou mieux ces préventions ont envahi le cerveau. Comment croire qu'un nouveau mobilier pourra trouver place là où l'espace, d'abord libre, est maintenant occupé?

Le cerveau ressemble, plus qu'on ne saurait le croire, à un appartement qu'on aura meublé tant bien que mal.

L'on entend tous les jours déclamer avec plus d'emportement que de sagesse contre ce qui prit chez nous le nom de « Socialisme. » Mais les théories socialistes les plus avancées, de même que celles qui présentent un côté pra-

tique décèlent trop souvent, chez celui qui les professe, une complète ignorance des lois de l'ordre économique. A défaut de la Science, c'est-à-dire faute d'instruction puisée à la Source, c'est le moins que l'on déblatère à perte de vue sur ce qu'on ne connaît pas et dont il faudrait être instruit.

Lorsque des hauteurs du Sinaï, Dieu dit à son peuple : « Tu ne te feras point d'image taillée... Tu ne te feras pas des dieux d'argent ou d'or, » l'idolatrie perdra par cela même sa raison d'être. Le peuple, en effet, est mis en possession d'une loi divine. Le Dieu d'Israël et de Moïse ne se bornera même pas à dresser « un Décalogue. » Il donne des règles sur les Cérémonies du culte, sur ce qui doit ou non entrer dans la fabrication du Tabernacle. Tout est prévu, avec soin noté ; et c'est de ce jour que le règne des « gentils » recevait un choc mortel.

L'homme est possédé d'un esprit de recherche qui le fait s'engager en des sentiers qu'il suppose devoir le conduire à la vérité, alors que trop souvent il s'en éloigne. Il faut qu'il marche et se prenne à quelque chose. Si la lumière du vrai Culte lui est refusée, il tombe aussitôt dans l'Idolatrie et s'accommodera des croyances de la pire espèce. Cela est fatal.

« La vérité, a dit un grand écrivain dont le témoignage ne saurait être suspect, est le premier bien des hommes ; sa recherche est le premier BESOIN de leur esprit. » (De Bonald).

Ceux qui, méconnaissant ces « besoins, » s'élèvent contre le Socialisme, sont à peu près aussi sensés que l'homme qui étalerait des fruits, des mets divers devant l'enfant privé de nourriture et qui voudrait qu'il ne touche à rien. Ce qu'on refuse contre toute raison à l'enfant, il le prend et peut faire ainsi autant de tort à lui-même qu'aux autres. Nous ne voudrions pas, à propos de ce manque de culture intellectuelle, charger le tableau de couleurs trop sombres ; mais les conséquences d'un tel système, là où la Famille est condamnée à une trop réelle impuissance pendant que d'autre part l'École lui reste fermée, sont déplorables.

Qui ne se souvient de l'abominable drame dont le pénitencier des îles d'Hyères fut le théâtre, il y a de cela dix ans ? Ces jeunes détenus, dont l'âge variait de 13 à 19 ans, n'hésiteront pas à faire périr dans les flammes de pauvres enfants suspectés de délation. Le capitaine est âgé de 16 ans ; il commande à des lieutenants qui, plus jeunes, rivalisent ensemble de férocité.

Malheur à qui voudra s'interposer. Un homme généreux, victime de son courage, tombe mutilé pour le reste de ses jours.

On dira : c'est d'un pénitencier qu'il s'agit, c'est-à-dire d'un de ces petits bagnes où les enfants perdus, que la Société repousse et rejette font l'effet de scories dans l'œuvre de la fonte. — Comment, déjà le bagne, pour des adolescents que la Loi et la Justice supposent avoir agi « sans discernement » et qu'on dût renvoyer absous ? Que parle-t-on « d'enfants perdus » là ou aucun d'eux n'est encore né à la vie commune ?

Mais puisque ce mot de pénitencier est ici prononcé, où donc ces asiles du crime à ce point précoce se recrutent-ils ? Qui fournit cette graine, sinon le change, c'est-à-dire le milieu social où l'enfance, dénuée de soins efficaces, est fatalement livrée, presque dès la naissance, à tous les hasards de la vie ?

Tandis que la Famille qui vit dans l'aisance peut se décharger sur le Lycée ou sur l'Institution primaire « supérieure » des soins de l'instruction, celui qui est rivé au Salariat ploie sous un fardeau trop lourd pour ses épaules. Où sont chez nous les *Mechanisc's*, *les Birbeck's Schools* qui s'occupent d'élever et d'instruire solidement l'enfance ouvrière ? L'autorité de la Famille s'use dans un combat incessant, inégal, et l'enfant livré sans défense au contact mortel de quelques jeunes compagnons d'oisiveté échappe, Dieu sait pour combien de temps, à une impuissante tutelle.

Seule l'École serait ici de taille. C'est par là, seulement qu'on peut suppléer heureusement la Famille de façon à ouvrir à de jeunes intelligences un champ d'activité dont elles ne sauraient pas plus se passer que d'air ou de lumière. L'enfance n'est pas autre, selon qu'on fouille ici ou là. Qu'on en prenne soin et l'on verra le bien que cela peut produire. Sans parler de ce qu'un homme de bien fit à Mettray, lui qui plongea avec tant de succès au fond de « la Maladrerie » des jeunes détenus, est-ce qu'on n'a pas vu ce que Fellemberg avait, bien avant lui, réalisé dans un tel système ? car c'est aussi aux enfants « abandonnés » que le petit-fils de l'amiral Tromp s'adressait de préférence (1).

C'est qu'on peut beaucoup obtenir de cet âge, lorsqu'on

(1) La mère de cet homme généreux, qui comptait parmi les amis de l'humanité, était hollandaise. C'est elle qui répétait à son fils : « Aimez, soutenez les pauvres ; l'homme riche a toujours assez d'amis. »

l'entoure des soins nécessaires. Sans cela, il y a tout à craindre.

Un jour, par suite de l'émotion qu'avaient fait naître ses projets de réforme, le grand législateur de Sparte fut victime d'un attentat qui lui fit perdre un œil. L'auteur de cet acte de violence fut saisi par la foule qui laissa Lycurgue maître de lui infliger un juste châtiment. A quelque temps de là, comme l'illustre homme d'État s'était fait suivre au théâtre par ce même jeune homme, dont jusques-là nul ne s'était occupé et qu'on avait cru mort :

« Je vous rends cet homme qui est maintenant bon et juste, fit-il, au lieu d'être dangereux comme lorsque vous me l'avez donné. »

Voilà ce que produit, dans des mains intelligentes, et, faut-il le dire, chez celui qui aime la jeunesse, l'Éducation. Il arrive bien souvent de confondre celle-ci avec l'Instruction proprement dite. Mais l'une couronne le faîte de l'édifice dont l'Éducation forme la base.

« *On façonne* les plantes par la culture, dit excellemment Rousseau, et les hommes par l'Éducation. » Il ajoute comme pour faire toucher du doigt sa pensée : « Celui qui sait le mieux supporter les biens et les maux de cette vie est à mon gré le mieux élevé. D'où il suit que la vérirable *éducation* consiste moins *en préceptes qu'en exercices.* »

Telle est, à toutes les époques, chez tous les peuples, la première condition de l'Ordre. Jamais l'Instruction ne tint lieu d'Éducation première. Où celle-ci manque, tout se trouve à la merci des circonstances. Ces crimes, ces désordres, qui sont chez l'enfant ou le jeune homme un sujet d'épouvante, trahissent bien plus le défaut de soin là où l'âge et le sang sont pleins de fougue, qu'un manque de lumières. L'un des plus audacieux criminels — Lacenaire, — sur qui la main de la justice se soit, de nos jours, appesantie, était un lettré. On a de lui des stances écrites dans sa prison et que plus d'un poëte en renom eût signées, tant cela est exquis comme forme et comme fond.

Mais l'Instruction avait simplement allongé les ongles de la bête, ou pour parler comme Joseph de Maistre, là où l'Éducation n'avait pas fait son œuvre, les connaissances acquises eurent pour effet « de faire couper les rasoirs. »

L'on s'étend avec complaisance sur nos 70 ou 75,000 écoles gratuites comprenant 2 millions et demi environ d'élèves ; mais, outre que ces chiffres ne répondent pas aux nécessités de l'Instruction primaire, puisque beaucoup de pères de famille sollicitent en vain la faveur de faire admettre leurs enfants dans les écoles communales, où est

dans cet enseignement public la part faite à l'Éducation ? N'est-ce pas là surtout le côté faible de la plupart de ceux qui sont chargés d'instruire l'enfance ? Ils sont emportés, violents dans leurs manières et dans leur langage ; dénués, enfin, de mesure et surtout de patience. Comment imprimeraient-ils à ces jeunes intelligences les habitudes de retenue et de sage réflexion, dont eux-mêmes sont dépourvus ? ils leur inculqueront bien plutôt l'intolérance et le despotisme pédagogique qui éclatèrent dans leurs moindres actes.

Ici, comme toujours, nul ne peut donner que ce qu'il a.

Si le côté éducateur avait été là l'objet de véritables soins dans le premier âge ; si, à la différence de ce qui se voit dans d'autres pays, l'on n'avait point paru croire que tout est dit quand on a joint à la Lecture, à l'Écriture, les premières notions du Calcul, la connaissance du Système métrique, un peu de Grammaire, d'Histoire, de Géographie, avec les éléments du Dessin, l'enfant et l'adolescent pourraient acquérir, par la force de l'habitude, certaines qualités indispensables. Car l'Éducation git surtout « en habitudes » qu'il convient de contracter ou dont on doit se défaire.

Mais comment agiraient-ils sur l'enfance, alors qu'on ne voit ici, nous le répétons, nulle trace de culture morale ? Chez eux, l'Instruction n'est pas seulement courte, elle est creuse. Nulle part, sauf de rares exceptions, les lois qui sont comme l'apprentissage de la vie ne leur furent expliquées. — Parlez leur de la puissance de l'Épargne, des vertus que la pratique de l'Économie engendre et développe ; appelez un moment leur attention sur l'Ordre, ce fondement de la fortune publique et privée ; demandez à ces guides de la Jeunesse qu'elle place tient le Crédit dans la Famille, dans le Commerce, dans l'État, comment il se fonde, se maintient ou décline ; recherchez avec eux ce qui caractérise le bon Industriel, l'habile Entrepreneur, à quoi tient que certains prospèrent, pendant qu'à quelques pas de là d'autres végètent ou se ruinent ; essayez, enfin, d'en tirer quelques lumières sur la Cherté dont on souffre ici, tandis qu'un peu plus loin et à la même heure les Prix sont avilis, et vous reconnaîtrez bientôt à quel point ces Instituteurs de l'Enfance sont chez nous ignorants de ce qu'il faudrait par-dessus tout connaître.

Car si vous franchissez le détroit qui nous sépare du pays des Galles, vous pourrez vous assurer qu'il n'est pas de chef d'école primaire ou autre qui n'ait pu bénéficier, répétons-le, en temps opportun, de l'exposition de ces vérités utiles. Même chose en Irlande et en Écosse sur cette

Science économique, qui au lieu d'être, comme chez nous mise *à l'index*, est l'objet d'une vulgarisation large et surtout féconde.

Une science qui fait « des hommes, » — pour parler le langage des élèves plus haut cités, — mise à l'index !

La France ne sait pas le tort qu'elle se fait lorsqu'elle prive des générations entières d'un fonds d'instruction qui est au gouvernement de la vie ce que l'art nautique est au navigateur. Remarquons d'ailleurs, suivant le dire d'un savant homme de bien qui fut pendant quarante ans estimé pour son caractère, que celui qui est initié aux vérités de l'ordre économique puise dans ses lumières une mesure, un empire sur soi-même à l'épreuve des circonstances (1). C'est là que l'observation développe et fortifie cette vertu trop rare qu'on nomme « l'esprit de conduite » et qui fait qu'on marche du même pas au but qu'on s'est une fois posé. Tel est l'effet « d'une gymnastique intellectuelle » qui accoutume les organes de l'intelligence à plus de souplesse en même temps qu'ils prendront plus de force. Qu'on s'étonne si de jeunes esprits s'y attachent en assez peu de temps et s'ils s'ouvrent ici comme d'eux-mêmes à la lumière.

« J'ai fait beaucoup *d'attention* à ce travail, lit-on en marge d'une analyse de fin d'année sur le sujet si particulièrement délicat de la Monnaie. C'est, je crois, ajoute l'auteur de ces lignes, la meilleure manière de prouver à un professeur qu'on l'a écouté et qu'on » aime son cours. » (1873. — Voir à l'*Appendice* le travail placé en tête, page 503).

Celui qui s'exprimait ainsi est un adolescent que la Science aura touché durant quelques mois à peine de sa divine baguette.

La Jeunesse est toujours ce plant de l'avenir qui produit d'autant plus qu'il fut bien cultivé. Aussi, quelle impression elle garde et comme elle se ressent des soins qu'on prit d'elle. — Près d'arriver à l'âge d'homme, tous se reportent par la pensée, avec un plaisir toujours nouveau, à ce fonds de connaissances dont on comprendra mieux l'utilité. Les vieux cahiers, les notes confuses dont on dut partir pour répondre aux exigences d'une analyse plus ou moins fidèle, sont feuilletés, fouillés, non sans émotion. La seule vue du Maître, auquel revient une part dans ces travaux, illumine de joie ces jeunes fronts.

L'on dirait des fils rencontrant leur père après une lon-

(1) M. Charles Dunoyer, ancien conseiller d'État, membre de l'Institut, auteur de la belle étude consacrée à *la Liberté du Travail*. — 3 vol. in-8°, 1845. — Guillaumin et C°, éditeurs.

gue séparation, tant est formée une même famille de ceux qui donnèrent le pain de l'âme, qu'on nomme la Science, et de ceux qui s'en sont nourris.

On l'a bien vu naguères encore aux paroles échangées dans l'une des réunions de cette *Association amicale* dont l'Ecole Turgot offrit la première, il y a moins de quinze ans, l'heureux type. — Lien puissant qui, rattachant de jeunes camarades à d'anciens élèves, fait que ceux-ci facilitent aux derniers venus l'accès des carrières dont on leur applanira ensuite le chemin.

L'on se préoccupe, non sans raison, de ce que deviendra plus tard l'adolescent qui a puisé dans l'institution collégiale ou autre certaines connaissances. A quoi cela lui pourra-t-il servir? où portera-t-il ses pas ? Quelle main lui ouvrira la porte où il veut frapper, supposé qu'il ait fait un bon choix? Qui guidera, enfin sa marche, le jour où cette porte s'ouvrira devant lui?

Autant de questions, autant de difficultés dont la solution décide « de la vie entière » (1).

A cela répondait l'idée de l'Association qualifiée, à juste titre, « d'amicale. » Là chaque élève se faisant à son tour « le patron » de trop jeunes camarades, rendra à l'École qui le mit à même de poursuivre le but auquel il touche, ce qu'il en a reçu. — C'est ainsi que, dans la Famille scolaire, chaque membre pourra bénéficier d'une assistance toute fraternelle, outre qu'elle doit plus sûrement aboutir. Type perfectionné de l'ancien Patronat, cette façon de « conferréation, » pour parler le langage d'une autre époque, devait tenter les Lycées, les Colléges et les divers centres d'Instruction, d'où la jeunesse sort plus ou moins préparée aux luttes et aux difficultés de la vie. C'est ce que nous apprend la communication faite en 1866 au Président de l'Association, M. Marguerin, alors directeur de l'École, par le ministre de l'Instruction publique.

De 462 élèves que l'Association comptait à ses débuts, l'on arrivera, en moins de trois ans, à 1300, tant avait été bien compris l'appel fait à de généreux et sûrs instincts. — Ceux qui médisent de la nouvelle génération ne la connaissent pas Vivant loin d'elle et des choses auxquelles il serait facile de lui faire prendre goût, ils la jugent avec cet esprit prévenu qui regarde en soi-même bien plus qu'à

(1) M. Fr. de Lacombe, officier de l'Université, ancien principal des colléges du Hâvre et de Bar-le-Duc. — *Lettres sur l'Éducation domestique.* — 1848, 1 vol. in-8°, Dezobry et Magdeleine, éditeurs. — Voir à l'*Appendice* une fable empruntée au recueil publié en 1852 par cet auteur et qui a également trait à l'Éducation.

l'entour et à ce qu'on peut obtenir lorsqu'on cède à l'amour du bien et du vrai.

Mais c'est à l'École de faire, on ne saurait assez le redire ce que la Famille ne fait pas ou fait mal. A la première, de développer les germes, d'une éducation virile sans laquelle les nations donnent le spectacle d'une éternelle enfance. Ce n'est point là d'ailleurs l'affaire d'un jour. Pour avoir des hommes, suivant que l'a dit un grand écrivain du siècle dernier, « il faut les instruire enfants. »

PLAN DE CE COURS.

I

Le Cours débute par l'étude de la vie de certains hommes qui servent à montrer comment la Science économique et les Affaires furent toujours chez eux dans une étroite alliance.

Franklin, Turgot, Jean-Baptiste Say, Richard Cobden qu'unissait à Frédéric Bastiat, outre la sympathie, la plus parfaite communauté de principes, viennent ensemble porter témoignage en faveur de la Science qu'Adam Smith a glorifiée. C'est une sorte d'introduction au Cours dont il s'agit.

II

A cette exposition succède l'étude des LOIS qui président à la Production. Tout ce qui préside à la formation de la Richesse, à l'agencement et à l'emploi des Forces dont chacun dispose, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, intéresse par cela même la Production qui n'est qu'une des faces, ou mieux l'un des pôles de l'activité humaine. La Consommation est à l'autre bout (1).

Ce sont ces deux faits contingents dont il est, avant tout, nécessaire d'étudier « les Lois. »

III

Ceci exposé, il y a lieu de faire connaître « les moyens » auxquels il est permis de recourir pour pouvoir

(1) Dans son rapport à l'Institut sur notre Cours de St-Quentin, M. Hippolyte Passy dit excellemment, en se plaçant au même point de vue : L'homme est l'*Agent*, en même temps que le *Destinataire* de la Richesse. » (Voir à l'*Appendice*.)

satisfaire, par plus de richesse, de bien-être des besoins ou un goût légitimes. Tels sont, comme INSTRUMENTS de Production, le Capital, l'Épargne, la Monnaie et l'Échange, le Crédit, les Voies de communication ainsi que les agents de transmission qui constituent l'immense appareil à l'aide duquel Forces et Richesses passent de celui qui les possède à celui qui veut pouvoir en disposer.

IV

Après l'étude des Lois et des Instruments qui concourent à la Production, le moment semble venu de voir comment la Consommation répond à cette première phase de l'activité humaine. Tel est l'objet de la quatrième partie dans laquelle apparaissent, en même temps que la FIN ou but de toute Production, LES CHARGES qu'elle entraîne ou nécessite.

Lois, — Moyens et But, tout se tient, on le voit dans ce système, outre que les choses s'enchaînent.. C'est ce qui explique l'accueil fait à ce Cours dans un pays que la logique mène et qui cherche par-dessus tout la lumière (1).

PAUL COQ.

(1) Le même ordre était suivi lors du Cours d'adultes inauguré dans l'Aisne il y a moins de deux ans. Il y a seulement cette différence, qu'outre un moindre développement, la première partie n'existe pas dans la série d'Instructions imprimées aux frais de la Société industrielle de St-Quentin. C'est là un chapitre dont on croit inutile de faire ressortir l'importance.

COURS

D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

GRADUÉ

INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DES APPLICATIONS AUXQUELLES CETTE SCIENCE CONDUIT

Le mot « Économie » pris dans son sens étymologique répond à l'idée du bon gouvernement de « la maison », c'est-à-dire à l'administration sage et éclairée des biens, des ressources de la Famille. C'est par là que celle-ci s'assure un certain bien-être et qu'elle peut voir sa richesse s'accroître.

La pratique de l'Économie présente des aspects divers; car elle suppose, avec l'habitude et le soin intelligent de l'Épargne, l'Ordre, le bon emploi du Temps et des forces dont chacun dispose. Les ressources qu'on parvient, dans ce système, à soustraire à l'action « du Besoin » ou à la satisfaction de certaines jouissances prennent le nom « d'Économies. » C'est le fruit plus ou moins grossi, « accumulé » d'une façon de vivre sagement ordonnée, pleine de retenue où le Travail, les privations noblement supportées luttent d'énergie et entrent de moitié.

Maintenant, si l'on franchit le seuil du foyer domestique et qu'il s'agisse d'appliquer à la Cité, à l'État lui-même, lesquels figurent la famille agrandie, les lois de l'Économie, comme le terrain change et prend plus d'extension, les mots iront se mesurant à l'étendue d'un champ autre, outre qu'il est plus vaste.

C'est ainsi qu'en remontant de plusieurs siècles en arrière dans l'histoire, alors que la notion, d'ailleurs confuse de l'État domine et que tout se concentre sur la gestion de la fortune publique, « l'Économie politique » s'entend chez ceux qui gouvernent de l'observation même des règles qui s'imposent à la famille (1). Les *Économies royales* qui forment le fonds des *Mémoires* que le grand Sully a laissés répondaient à cette *idée*. C'est le tableau d'une administration financière où les lois de l'Économie domestique sont observées comme il est bien rare de le voir même en des temps plus près de nous. Le ministre d'Henri IV laissait on ne l'ignore pas, une riche épargne dans les caveaux de la Bastille, et ces épargnes seront le fruit d'une administration qui, en présence d'un trésor vide, avait dû dès l'abord faire remise, au contribuable ruiné par les guerres, d'une partie des taxes arriérées.

Voilà où conduit « l'Économie » lorsque dans l'État, de même que dans la Famille, ses principes sont la règle de ceux qui ont la puissance de faire.

Mais si étendu que soit le champ de l'Économie « politique », laquelle, avec le choix et l'assiette des taxes générales ou locales, s'occupe de l'emploi à donner au

(1) Le premier Traité d'Économie politique, publié en France, est celui que A. de Montchrestien, sieur de Watteville, dédiait, en 1615, au roi Louis XIII et à la reine-mère. C'est à Rouen que paraissait ce livre, il y a de cela plus de deux siècles et demi, ce qui a fait dire, non sans quelque raison, que l'étude de la Science économique est d'origine éminemment française.

revenu public, ce domaine est relativement borné. Le Commerce, qui se developpe et se fraye des voies chaque jour nouvelles; l'Industrie qui prend dans un trafic étendu son point d'appui, outre qu'elle y trouve les ressources dont elle a besoin; l'Agriculture, enfin, qui possède le fonds dont s'alimentent le Négoce et l'Industrie, — autant de modes d'activité qui tirent avantage de l'application des lois dont la Famille, l'État lui-même se trouvent bien. Autant de chantiers qui, sous figure d'Économie rurale ou « agricole », d'Économie « industrielle » ou commerciale, semblent avoir une physionomie qui leur est propre.

Et comme alors que le terrain change sans que la loi, considérée de près, cesse d'être « la même », les mots doivent, le plus possible, rendre ce qui se passe; que ceux « d'Économie politique » ne pèchent pas seulement au sens étroit, mais qu'ils tendent à créer une confusion, au point de vue des passions politiques, dont l'effet se ferait sentir dans des régions plus calmes et sereines, il est arrivé que l'étude de certaines lois s'est affirmée en s'étendant et que ces mots : « la Science économique » répondront seuls à un tel programme.

C'était le cas de généraliser.

Cela sera compris de bonne heure par quelques esprits qui n'avaient d'ailleurs jamais porté leur attention de ce côté et fait leur étude des lois dont on s'occupe ici. Goëthe, notamment, dans son *Wilhelm meister* ou *les années d'apprentissage*, parle, dès la fin du siècle dernier, « de la Science économique ». Par la bouche d'un de ses personnages, il lui arrive de donner de sa marche, des forces sur lesquelles cette science s'appuie, des fins qu'elle poursuit une idée relativement assez exacte (1).

(1) Il faut citer ces lignes écrites dans la langue des maîtres :

« Depuis cette époque, remarque Thérèse, causant avec Wilhelm de Lothaire, nous parlions de tout... Cependant nos entretiens roulaient d'ordinaire sur la *Science*

Cela observé sur le cadre qu'embrasse cette suite d'instructions, faut-il essayer après beaucoup d'autres qui l'ont inutilement tenté, de préciser par une définition ce que les lois de l'ordre économique ont en vue. Cette étude touche à tant de choses de nature distincte et diverse ; les principes sur lesquels elle repose et dont la Science économique est faite diffèrent à tel point d'aspect et d'allure ; les voies dans lesquelles chacun s'engage à la lueur de ces mêmes principes offrent à l'activité de l'homme un choix si varié, que vouloir « définir » c'est-à-dire enfermer dans deux ou trois mots nets et précis la notion d'une science d'aspect à ce point complexe, c'est aborder une tâche particulièrement ingrate, outre son peu d'utilité.

Richesse en voie de formation, suivant certaines lois, et richesse produite qu'on doit manier en vue du Maintien, sinon même de l'accroissement du fonds existant; Forces et agents de tout ordre; Instruments de travail qui seront utilisés, aménagés avec soin, suivant le temps et le lieu, de façon à rendre le plus possible les services auxquels ils sont propres; — Besoins et goûts à satisfaire dans une mesure donnée au double point de vue du présent et de l'avenir; — Intérêts, exigences en sens contraires, dans l'ordre public et privé, avec lesquels chacun doit compter ainsi qu'avec une foule « d'obstacles, » tel est le vaste champ, dans l'ordre économique, ouvert devant nous et dont l'œil ni l'esprit de l'homme ne sauraient mesurer l'étendue.

Comment chercher dès lors à le délimiter, c'est-à-dire à préciser en quelques mots ce qui s'offre à la vue?

économique, mais non dans le sens rigoureux du mot. Il était surtout question des *résultats* merveilleux auxquels l'homme peut arriver, même avec *des moyens* faibles en apparence par l'emploi CONSÉQUENT de ses Forces, de son Temps et de son Argent. »

A peu près dans le même temps, Jos. Planche, dans son dictionnaire grec français, disait : οἰκονομία, Économie, *Science économique*.

Non-seulement la difficulté serait des plus grandes, mais on peut dire qu'au début d'un cours tel que celui dont on s'occupe ici, s'attarder, suivant l'usage, à « une définition, » ce serait suivre une marche contraire à celle que l'esprit suit et à laquelle il obéit en toutes choses. Qu'un savant, par exemple, découvre une nouvelle plante; va-t-il d'abord s'occuper de lui donner un nom qui doit être pris de la nature des choses? car, dans une langue bien faite, les dénominations en usage peuvent être considérées comme des définitions sommaires, abrégées. Ce n'est point par là évidemment que commencera l'explorateur dans la branche d'histoire naturelle dont il fait son étude. Non. Mais il examinera avec le plus grand soin les caractères généraux de cette plante; il s'assurera, notamment, si sa fleur est *monopétale*, c'est-à-dire d'une seule pièce, ou *polypétale;* si elle est ou non pourvue de lobes ou feuilles séminales, dites cotyledones; si sa feuille persévère pendant l'hiver, d'où le nom de *persistante*, etc., etc.

Puis, ces caractères divers reconnus, avec soin observés, quand celui qui s'est instruit aux leçons d'un Linnée ou de Jussieu a pu voir par où l'individu nouvellement découvert se rapproche des plantes connues ou s'en éloigne, il lui assignera son rang dans telle famille ou classe, ou bien il lui fera une place à part. Cela fait, il lui donne un nom tiré, je le répète, des caractères particulièrement saillants qu'on a pu reconnaître.

Ainsi, débuter par une définition, dans une étude de difficile accès ne constitue pas seulement une tentative délicate où l'on est à peu près certain d'échouer; mais c'est quelque chose qui, pour être conforme à la pratique universelle touche de plus près qu'on ne croit au défaut de logique, j'ai presque dit au non sens.

Je m'écarterai donc ici de la méthode qui consiste à

présenter en termes concis comme s'il s'agissait de quelque formule, l'objet dont on s'occupe avant « d'en discourir. » Suivons la Science dans ses applications; voyons quelles en sont les lois; examinons quelle est sa marche en divers temps et comment ses principes s'imposent après s'être longtemps heurtés à plus d'un écueil. Cela fait et lorsque les yeux de l'intelligence se seront par degrés ouverts, que l'élève aura pu se faire sur les matières qui forment le fond de cet enseignement des idées nettes et claires, ce jour-là nous lui laisserons le soin, chose pour lui plus facile et surtout plus profitable, de se rendre compte de ce qui fait l'objet de cette étude.

Le mot « Économie » se retrouve, on l'a pu voir, dans des appellations qui figurent comme les diverses faces de la Science dont Turgot et Adam Smith ont exposé les lois. Comme le poteau, ce mot marque en quelque sorte le point d'où l'on part pour se diriger vers un lieu donné. Ceci veut être expliqué.

A quoi répond par exemple dans la Famille ce même mot « Économie ? » Quel est le but où tend le bon économe ? Prenons un ménage; que s'y passe-t-il et que voit-on dans un temps où plus qu'à aucune époque, le travail honoré s'impose à chacun ?

La Famille s'applique, par l'activité des membres qui la composent, à se procurer un revenu qui suffise à un certain nombre de besoins, variant d'ailleurs assez peu. C'est ainsi que, par de constants efforts, par un travail soutenu, bien ordonné et surtout bien choisi, elle réalisera ce qu'on nomme « une Recette » dans la semaine ou à la fin du mois. Cette recette doit pouvoir faire face aux nécessités qui constituent d'autre part ce qu'on nomme « la Dépense. »

D'où en regard l'un de l'autre deux importants chapitres. — L'un qui comprend tout ce qu'on a gagné et pu

recueillir; l'autre qui se compose de charges dites « domestiques. » Ces charges consistent dans les suivantes, dont, par avance, on se rendit compte.

C'est la nourriture avec le logement, s'il y a un loyer à acquitter; c'est le chauffage, l'éclairage, le vestiaire, l'entretien enfin de la famille, au point de vue de la santé et de tout ce qu'elle juge nécessaire dans la mesure de ce qu'il lui est possible de se procurer avec les ressources dont elle dispose. Il convient même ici de faire entrer en compte les frais d'instruction et d'apprentissage au point de vue de l'avenir des enfants.

Dans les voies diverses où entre le Revenu, il est une règle de vulgaire sagesse qui s'impose à chacun. C'est de veiller à ce que la Dépense n'excède pas la Recette. Non-seulement la pratique contraire est pleine de dangers', de profonds ennuis, mais la prudence exige qu'on mette en réserve partie des profits réalisés, pour faire face aux accidents imprévus, aux chômages, au manque de recette qui peuvent plus tard se produire.

Outre que le chef de famille, en effet, n'est pas assuré du même revenu, l'état des affaires pouvant changer, est-ce qu'une maladie plus ou moins longue ne peut pas faire tomber des mains de l'ouvrier l'outil qui le fait vivre lui et les siens ? Tel est le sort dont chacun est menacé dans sa profession, dans son emploi, de même qu'à l'atelier. Qui ne sait d'ailleurs à quel point l'invention d'une nouvelle machine ou de procédés plus expéditifs apporte de trouble dans la marche de l'industrie, et combien cela peut se traduire pour la famille en de graves mécomptes.

On le voit : tout conseille de tenir ici la Dépense notablement au-dessous de la Recette. Et cette pratique de l'Épargne, qui donne lieu à des « économies » plus ou moins notables, s'applique à tout.

Subsistances à ménager ainsi que les vêtements, le

mobilier et les ustensiles; prix du loyer qui devra se tenir dans de certaines bornes; frais d'entretien de toute sorte, ce qui comprend l'éclairage, le chauffage et tout ce qui est nécessaire à la vie d'une famille; emploi enfin et bonne distribution du Temps, puisque le temps perdu ou gaspillé c'est autant que, faute de salaire, on retranche de la Recette, — tout relève de l'Économie proprement dite, c'est-à-dire d'une constante épargne. Et lorsqu'à cela se joint le gouvernement intelligent outre que soigneux des biens, des ressources que l'on possède ; que la famille sait par exemple s'employer utilement, c'est-à-dire avec quelque profit à faire ce que ses aptitudes professionnelles lui permettent de bien faire; que son travail ou le fonds de richesse qu'elle possède sont productifs d'un revenu qui ajoute à ses ressources et qui lui permet d'augmenter, par plus de richesse, son bien-être, ce gouvernement habile de l'intérieur constitue ce qu'on nomme « l'Économie domestique. »

C'est ainsi d'une part, le bon MÉNAGEMENT des choses, Biens et Facultés, de façon à ce que, par un plus long usage, elles induisent en de moindres « dépenses; » et d'autre part c'est un mode d'activité si bien choisi, si justement approprié aux circonstances que le Revenu a bien plus lieu de s'accroître que de diminuer.

Mais ce qu'on remarque dans cet intérieur bien conduit, judicieusement rivé à l'Épargne, va se passer dans des sphères d'activité qui ne diffèrent ici que par l'étendue. Dans la Cité où dans l'État, de même qu'à l'atelier Agricole, Industriel, les mêmes lois seront observées, à peine de voir s'amoindrir le fonds de richesse dont on est en possession dans ces divers chantiers. Ici comme là on devra « épargner » en raison de l'imprévu, de façon à diminuer la Dépense, pendant que la Recette se maintient où s'accroît par l'heureux agencement des forces.

De là, des groupes, des gouvernements autres, mais qui, partant des mêmes nécessités, dans un but qui est celui visé par la Famille, et qui veillant comme elle, à ce que la « Dépense » soit moindre que « la Recette, » se trouveront pratiquer l'un « l'Économie » politique ou sociale, en ce qui touche l'État; l'autre « l'Économie » agricole s'agissant du Sol; ailleurs « l'Économie » industrielle, pour la Fabrique, l'Usine ou le Comptoir. Cela constitue des modes d'activité autres; mais la loi à laquelle on obéit est, je le répète, partout « la même. »

L'on vient d'avoir comme un aperçu des charges afférentes à la Famille. Mais l'État lui aussi a ses charges. C'est ainsi que, dans un intérêt de défense nationale, d'ordre intérieur, de sécurité à l'endroit des personnes et des biens, il devra pourvoir, au moyen de taxes plus ou moins nombreuses et diverses, à la solde de l'Armée, aux exigences du Commerce intérieur et extérieur, à l'entretien des bonnes relations de chaque pays avec l'Étranger, à l'administration soigneuse de la Justice. Or qu'à propos de quelqu'un de ces grands services publics, les ressources dont l'État dispose soient insuffisantes; voilà aussitôt le gouvernement forcé de faire appel au Crédit en s'aidant de l'emprunt. Mais les règles qu'il devra observer ne seront pas autres dans ce cas que celles qu'on suit dans le particulier. La seule différence, c'est que l'argent fourni par l'Épargne sortira de la bourse de tout le monde pour passer aux mains de cet être impersonnel qu'on appelle l'État, et qui n'est autre que la nation elle-même, tandis qu'ailleurs on traite entre particuliers du concours prêté par cette même épargne privée.

Mais l'État devra disposer les ressources que lui fournit l'impôt de telle sorte qu'il soit certain de pouvoir acquitter, dans un temps donné, le montant de sa dette, outre qu'il aura dû en servir exactement l'intérêt. Le jour où il

manquerait à quelqu'un de ses engagements, son crédit recevrait une atteinte qui lui serait non moins fatale que s'il s'agissait là d'un simple particulier. Il ne lui est pas plus permis de montrer de l'inexactitude que cela n'est loisible à chacun dans le négoce ou ailleurs. — Le terrain est autre, mais les exigences du Crédit ne changent pas.

D'où suit qu'il ne saurait exister une double science économique, selon qu'on se place en haut ou en bas. Il en est de ses lois comme de la Logique, de la Chimie, des Mathématiques. Nulle part la Science n'est double; c'est affaire de milieux autres et différents uniquement, Dans la Famille comme dans les sphères de l'État, dans l'Atelier industriel comme là où l'on fait de l'Agriculture, il y aura lieu d'administrer avec intelligence et soin les ressources obtenues par le travail, de mesurer leur emploi à ce qui est strictement nécessaire et fructueux de façon, non-seulement à ne pas excéder le Revenu, mais à pouvoir disposer, suivant le temps, l'occasion; la nécessité impérieuse, d'un fonds de réserve plus ou moins grossi par l'Épargne et retranché des profits obtenus, en vue de la formation de nouvelles richesses.

Envisagée par quelqu'un de ses côtés, la Science économique nous fait l'effet d'un grand et bel édifice dont l'aspect change suivant qu'on se place ici ou là pour l'examiner. C'est bien toujours le même bâtiment qu'on a en face, et quoique l'architecte ait procédé, à l'intérieur, par des aménagements, par des distributions autres, on sent qu'il s'est inspiré des mêmes règles, pour en lier ensemble les parties de façon à lui donner la plus grande solidité. La pierre, le ciment, la tuile, le bois et le fer entrent partout dans cette construction qui n'est qu'un heureux assemblage des mêmes éléments. Ainsi de la Science économique, suivant qu'elle est appliquée dans la Famille, dans la Cité, dans l'Industrie ou dans l'atelier Agricole. Elle prend des noms

différents selon que le terrain change, mais les principes dont elle est faite ne changent pas, et ce qu'il y a ici au fond de la Science, comme en tout édifice, ce sont des éléments qui, pour s'agencer dans des milieux différents, n'en sont pas moins toujours les mêmes.

Ajoutons, en terminant, pour ce qui est de l'Économie « politique, » mots qui répondent encore aujourd'hui à l'ensemble des lois et des faits d'un certain ordre, que l'application de ces lois à la Famille ou à l'État ne représente pas plus toute la science, que la partie du bâtiment qu'on regarde par tel ou tel côté n'est tout l'édifice. De là, dans un sens plus large et infiniment plus juste les mots de « Science économique » qui s'appliquent mieux que d'autres aux divers modes d'activité où chacun s'engage à la clarté de certains principes.

De l'utilité de la Science économique.

Cette science est, de nos jours encore, l'objet d'un double reproche. D'une part, on la dit pleine d'aridité, en même temps que les vérités sur lesquelles elle s'appuie seraient recouvertes d'une ombre assez épaisse, et, d'autre part, l'utilité des principes qui en forment le fond serait des plus contestable. On répète, notamment, en fort bon lieu d'ailleurs, que la Science économique « n'est pas faite. » D'où suit qu'il n'est guère besoin de s'en occuper. Ceux qui s'expriment ainsi prennent, il faut bien le dire, la mesure de la science à l'aide de leur propre ignorance. C'est l'éclat des couleurs dont se feraient juges quelques aveugles. On comprend mal, d'ailleurs, que l'utilité d'une étude qui touche aux affaires par une foule de côtés soit mise en question.

Prenons par exemple un chef d'armée. — Comme à une autre époque, Toiras, il est enfermé dans une ville étroi-

tement bloquée par l'ennemi et l'on y manque de monnaie pour les affaires courantes. Que va faire notre général ; comment s'y prendra-t-il, quelles règles surtout suivra-t-il pour suppléer à ce manque d'espèces par de la monnaie dite « obsidionale? » Pas plus que les chefs qui l'entourent, il ne possède de notions un peu exactes à l'endroit de l'instrument monétaire et de son agencement. A ceux qui pourraient croire que le bon sens suffit, ou que l'habitude du négoce peut tenir lieu d'études premières, il suffirait de rappeler les erreurs grossières dont le passé est riche en même temps que les confusions dans lesquelles on tombe ici encore de nos jours.

Qu'un gouverneur aux colonies, un administrateur de département veuillent trancher une question de salaires, d'approvisionnements, de foires, de monopole, d'impôt considéré dans son assiette ou dans sa répartition, comment feront-ils pour éviter les erreurs, les piéges même que l'intérêt privé ne peut manquer de leur dresser s'ils ne possèdent des notions économiques de quelque étendue? Qui ne se souvient des embarras dans lesquels fut jetée notre administration militaire le jour où conseillée par des hommes de finance privés des lumières spéciales, elle essayait de mettre obstacle à la sortie des métaux précieux qui formaient la principale richesse du pays dont on avait rêvé la conquête?

C'est ainsi que l'ignorance fait incessamment pâtir l'intérêt particulier d'applications qui semblent un legs de la barbarie.

Dans l'ordre économique, pas plus que pour l'art de la Guerre, ou la Navigation les solutions justes ne sauraient s'improviser. Il y faut une préparation plus ou moins longue par l'étude que vient plus tard éclairer, fortifier l'expérience. Cela est vrai des régions gouvernementales comme du Négoce et de l'Industrie. C'est ce qu'ont, dans

ces derniers temps, compris certaines chambres de commerce à l'initiative desquelles est due la création de chaires d'Économie politique venant compléter l'enseignement spécial dont les affaires ne sauraient se passer (1).

Richard Cobden, en se faisant dans son pays il y a de cela quarante ans, le promoteur de l'enseignement des principes de l'ordre économique; l'Angleterre, en introduisant cet enseignement plus tard dans des milliers d'écoles, à ce point qu'on en compte, en 1848, plus de 4000 où la science de Smith, de Ricardo, de Stewart jette le plus solide éclat sont là pour témoigner hautement du prix qu'on doit attacher à la vulgarisation de ces mêmes principes (2).

Un autre point de vue qu'il faut signaler et où plus d'un esprit d'ailleurs sans prévention doit être tenu en défiance c'est celui-ci. Il arrive souvent d'entendre qualifier de vérités banales et qui se passeraient dès lors aisément de toute étude la plupart des principes qui sont comme le fond de cette science.

Dans cette série d'adages pleins de finesse et de sens qui s'appelle la *Science du Bonhomme Richard*, chacun pourrait voir comment Franklin montre, par un simple détail, à quel point tout se tient en une affaire.

« *Faute d'un clou*, remarque Richard Saunders, le fer d'un cheval tombe et se perd; faute d'un fer l'on perd le cheval, et faute de cheval, le cavalier lui-même est perdu, car l'ennemi l'atteint et le tue. »

(1) Au premier rang se place la Chambre de commerce de Paris. Ce n'est pas seulement l'institution de la rue Hamelot, créée par Blanqui, où la Science économique donne des résultats brillants. L'École commerciale de l'avenue Trudaine est, sous la main de la Chambre de commerce, une institution aussi bien conçue que bien conduite.

(2) Ce chiffre de 4,000 écoles primaires est pris du rapport même que l'archevêque de Dublin Whateley faisait, il y a plus de vingt-cinq ans, à la Société de statistique dont il avait été le promoteur.

Or, pour la Science économique, il n'en va pas autrement. Tout se lie et tout se tient. De même qu'ailleurs le clou tient au fer, le fer au cheval et la bête à l'homme, il n'est pas possible de négliger un aspect quelconque de cette étude sans que tout soit, du même coup, en risque et finalement compromis. Examinons.

Un industriel est le type de l'homme laborieux; il déploie une activité qui n'est souillée d'aucun vice. Cependant, au déclin d'une existence consacrée tout entière au travail, cet homme sort des affaires moins riche qu'il n'y est entré. Est-ce la fortune qui a trahi ses efforts? nullement. Tout lui a au contraire réussi. Mais l'emprunt, se greffant sur l'emprunt, il s'est trouvé liquider à grand'peine, ses affaires. — A quoi cela tient-il? Le voici :

Cette vie, incessamment active, reluisait sans doute de bien d'autres qualités. Mais, comme chez le cavalier dont parle Franklin, tout a finalement périclité par un simple « détail. » — Le défaut d'Ordre, d'Économie a tout compromis en frappant de stérilité les meilleurs dons. L'industriel produisait beaucoup, sans doute, et les affaires s'alignaient chez lui sans cesse à la file; mais *plus* le gain augmentait *moins* on regardait à la dépense. Et voilà comment « faute d'un clou, » c'est-à-dire faute de cette économie si nécessaire et souvent peu pratiquée, on s'est trouvé moins riche sur ses vieux jours qu'au début.

Ces exemples sont fréquents. — Voici une autre face des applications qui se rencontrent en sens opposé.

Il s'agit cette fois d'un bon économe qui déploie dans tout ce qu'il entreprend une activité merveilleuse. Comme au cas qui précède, on ne lui connaît d'ailleurs aucun vice. Mais « cette économie » qu'il porte en toutes choses, il l'exagère. On le dirait rivé à tout un système de calculs étroits autant que faux qui engendrent une foule de mécomptes. — Qui ne se souvient de ces praticants « du faux bon marché »

qui laissaient dans la filature, la broderie ou le tissage leur industrie dépérir et s'abîmer?

C'est ainsi qu'ils s'accommoderont du vieil outillage qu'un concurrent plus avisé vient de mettre au rebut. Et quand l'industriel qui pratique ainsi, à rebours, « l'Économie » voit diminuer le chiffre de ses affaires pendant que d'autres prospèrent tout près de là, y a-t-il bien sujet d'être surpris?

Celui-ci péchera donc par tel côté contre les lois de l'ordre économique, tandis qu'il y sera on ne peut plus fidèle par ailleurs; — un autre sera scrupuleux observateur de la règle sur un point donné, alors qu'il néglige ou dédaigne telle face des affaires tirant non moins à conséquence; — un troisième, un quatrième qui sont d'ailleurs bien édifiés sur certains principes et pour qui plusieurs vérités sont devenues « banales, » eurent le tort, soit d'entreprendre plus qu'ils ne pouvaient sagement « étreindre, » soit d'avoir mal agencé le travail là où ils manquaient d'ailleurs des connaissances premières. Tous pèchent par quelque côté différent, mais le résultat est partout « le même. » On se ruine, loin de gagner de l'argent; et cela parce qu'il manque toujours quelque chose. — Le clou qui fait ici ou là défaut est autre; mais c'est « faute d'un clou » que notre cavalier industriel n'arrive pas au but qu'il pensait atteindre.

Il faut le dire en terminant : les principes de l'ordre économique n'ont pas seulement en vue l'application de telle ou telle règle prise isolément. Observer quelqu'une des lois qui s'imposent aux affaires et négliger le reste, c'est s'arrêter à mi-chemin pour ne recueillir que mécomptes. — La Science économique ou autre est « un faisceau. » Toute pièce qu'on en détache le rompt et le détruit.

Voilà comment « savoir » ceci ou cela lorsqu'on ignore

et que l'on ne pratique pas ce qui y tient et touche, c'est finalement ne rien savoir puisqu'on manque ici comme là du nécessaire.

Est-il besoin maintenant de défendre la Science économique du reproche qu'on lui fait encore parfois de manquer d'attrait? mais il faudrait à ce compte proscrire l'étude de l'Arithmétique et de l'Algèbre, de la Grammaire, de la Géographie elle-même. Cela n'est pas sérieux et la question est évidemment autre. Le reproche est du reste peu fondé, lorsqu'on songe qu'il s'agit d'une science qui scrute et dévoile le mécanisme de la Monnaie, du Crédit et dont les recherches portent sur le mouvement des Échanges ainsi que sur le rôle de l'Épargne.

Il faudrait plaindre le maître qui ne réussirait pas à intéresser son auditoire lorsqu'il aborde de tels sujets. L'expérience a, d'ailleurs, répondu à cet égard; et notre jeunesse française n'est pas plus rebelle ou indifférente à l'exposition des vérités de l'ordre économique, lorsqu'on sait les lui rendre accessibles, que celle de la Grande-Bretagne et des autres pays.

Laissons les ignorants et les esprits fermés à toute lumière se nourrir de ces banalités, et ne souffrons pas plus longtemps qu'une science si utile au bon gouvernement des affaires dans la Famille, dans l'Industrie, dans les Arts de la paix comme de la guerre soit desservie par ceux-là même qui n'ont jamais vécu dans sa compagnie.

De cet exposé, il convient de passer à l'étude de la vie de quelques hommes supérieurs qui sont comme les illustres représentants de la Science économique à diverses époques. On verra comment elle se lie à la fortune publique et privée dans le monde.

PREMIÈRE PARTIE

LA SCIENCE ET LES AFFAIRES

IIe INSTRUCTION

COMMENT IL EST PROUVÉ PAR L'HISTOIRE QUE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET LES AFFAIRES SE TIENNENT.

---

§ Ier. — *Benjamin Franklin et son œuvre.*

Franklin ouvrier. — Sa première leçon d'Économie domestique. — Franklin imprimeur. — Son Almanach et *la Science du Bonhomme Richard.* — Sa fin et sa dernière pensée en faveur de tout bon ouvrier.

Parmi les hommes qui ont travaillé à la propagation des vérités de l'ordre économique et dont la vie mérite par cela même d'être étudiée, les uns, comme Franklin et Cobden, cherchent bien moins la science qu'ils ne la rencontrent. — D'autres, au contraire, comme Turgot, se sentent attirés vers elle. On les voit passer sans effort de la théorie à la pratique, et, sur ce nouveau terrain, ils déploieront toutes les ressources d'un génie supérieur. C'est ainsi que l'administration des finances fournissait au successeur de l'abbé Terray l'occasion d'appliquer les vérités sur lesquelles se fixaient ses regards dans sa première jeunesse.

Ces évolutions en sens inverse, montrent quel est le lien qui unit l'une à l'autre, la science et le gouvernement des affaires, en donnant à ce dernier mot son sens le plus large.

Le nom de Franklin doit fixer ici le premier notre attention.

Si l'on songe aux importants services que rendent à l'humanité les vulgarisateurs d'un certain ordre, on comprendra que l'auteur de la *Science du Bonhomme Richard* obtienne, dans cette série d'études, la première place. Il est non-seulement le premier en date, mais, bien avant Smith et Turgot, Franklin avait travaillé à faciliter l'accès du domaine scientifique sur lequel nous entrons en ce moment.

Parcourez ces adages publiés sans prétention dans un almanach qui date du commencement du XVIIIe siècle, et vous verrez combien le bon sens et les lumières de cette époque sont distancés. Ce n'est pas la Société royale de Londres qui aurait fait entendre, à ce moment là, un pareil langage. Comme on reconnaît à cette parole lumineuse et sûre d'elle-même le jeune ouvrier imprimeur, plein de droiture et de sagesse, dont les exemples ont déjà fructifié dans l'atelier.

Nous parlions, il n'y a qu'un instant, de la nécessité d'aligner en toute affaire, la Dépense sur la Recette, en laissant même ici à l'épargne quelque marge :

« Consultez votre bourse avant votre fantaisie, remarque, à son tour, *le Bonhomme Richard.* »

Consultez votre bourse, — c'est-à-dire comptez avec votre fortune, vos ressources, vos forces enfin, avant de songer à suivre votre envie. Certaines nécessités sont d'ailleurs parfois d'un poids si lourd qu'on est souvent obligé de se borner au strict nécessaire. « Consultez donc avant tout votre bourse, et mesurez sagement sur la Recette « votre dépense. »

Autre chose. Il s'agit cette fois d'être tout entier à ce qu'on a entrepris, ou comme on dit dans le monde, « tout à son affaire. » C'est ainsi seulement qu'on a quelque

chance d'arriver, sinon à la fortune, du moins à acquérir un peu d'aisance. — Écoutons Richard Saunders, nom sous lequel se cache Franklin.

« Conservez votre boutique, et votre boutique vous conservera. »

En d'autres termes, le soin mis aux choses dont on s'occupe est rarement stérile.

Plus loin, l'éminent penseur qui devançait son siècle, va mettre sur la même ligne deux sortes de richesses, dont l'une tient seule jusque-là une grande place :

« Un métier vaut un fonds de terre, » lui arrive-t-il de dire, en jetant sur l'avenir un regard autrement profond et pénétrant que celui de l'école « des physiocrates. » Cette école, on le sait, verra beaucoup plus tard dans le Sol l'unique richesse. Voilà assurément un de ces axiomes scientifiques, pour le temps où écrivait Franklin, dont Turgot seul eut pu ne pas être surpris à quarante ans de là.

Dans un autre ordre d'idées, voici ce que le Bonhomme Richard mettait à l'adresse de l'homme sensuel et du prodigue :

« Plus la cuisine est grasse et plus le testament est maigre, » remarque Franklin, et cette maxime, sous son apparente vulgarité, cache un sens profond. N'était-ce point, en effet, prêcher dans un langage qu'on taxera de crudité, mais tel qu'il le fallait pour être entendu, la frugalité, mère de l'épargne? n'est-ce pas par cette voie, l'une de celles que prend l'Économie, qu'on arrive à l'aisance et partant au bien-être? Ce qui suit n'est que le développement de la même pensée :

« Un homme qui ne sait pas *épargner* à mesure qu'il gagne, mourra sans avoir un sou après avoir eu toute sa vie le nez *collé sur son ouvrage.* »

Voyez-vous ici poindre cette science de l'épargne sans

laquelle le travail lui-même n'est qu'un jeu cruel, un effort stérile?.. Franklin varie d'ailleurs la forme; il n'ignore pas, quoique bien jeune, que la vérité doit se faire toute à tous, si elle veut pouvoir être entendue et se faire accepter. Tel la repoussera si elle est peu ou point parée qui s'arrête à la considérer de près si elle pique sa curiosité? Tout n'est que manière. L'homme conserve bien plus qu'on ne croit de l'enfant qui dit souvent *oui* après avoir dit *non*, si les choses lui sont autrement présentées. Mais à ce propos, et puisqu'il s'agit d'enfants, voici comment *le Bonhomme Richard* conseille d'être ménager du bien péniblement acquis:

« Les enfants et les fous s'imaginent que vingt ans et vingt sous ne finiront jamais. Mais à force de prendre à la huche sans y rien mettre, on en trouve bientôt le fond, et quand le puits est à sec on connaît tout le prix de l'eau. »

Quelle sagesse et que de sens enfermé dans ce peu de mots. Il dira ailleurs de la pente si dangereuse des emprunts :

« Êtes-vous curieux, mes amis, de connaître ce que vaut l'argent? Essayez d'en emprunter. — Celui qui va faire un emprunt va chercher une mortification. »

Il ajoute, un peu plus loin, comme pour mettre un frein à l'abus qui fait qu'on aliène ainsi son indépendance : « l'emprunteur est toujours l'esclave du prêteur. »

Voici, d'autre part, sur l'esprit de changement et la mobilité des résolutions dans le gouvernement de la vie, des paroles restées proverbiales, comme tout ce qui sortait de la bouche ou de la plume de cet homme immortel :

« Je n'ai jamais vu un arbre qui change souvent de place, ni une famille qui déménage souvent, prospérer autant que d'autres qui sont stables. *Trois déménagements font autant de tort qu'un incendie.* »

On ne se douterait pas que ce dernier axiome est vieux de près d'un siècle et demi et qu'il nous vînt un jour de la Pensilvanie.

Mais c'est sur la puissance du Travail, sur les ressources qu'il enfante et multiplie, que *la Science du Bonhomme Richard* est bonne à entendre. Smith, Turgot lui-même, pourront ici s'instruire. Qu'on en juge :

« Vous n'avez besoin ni de trouver un trésor, ni d'hériter de riches parents. *Activité* est mère *de prospérité*, et Dieu *ne refuse rien au Travail.*

« Vous me direz qu'il y a beaucoup à faire et que vous n'avez pas la force. Cela peut être; mais ayez la volonté et la persévérance, *tenez ferme*, et vous verrez des merveilles. L'eau qui tombe goutte à goutte constamment finit par user la pierre. Avec du *travail* et de la patience une souris coupe un câble, *et de petits coups répétés* abattent de grands chênes. »

Sur la valeur du Temps, dont Franklin a dit si excellement : « c'est l'étoffe dont la vie est faite, » *le Bonhomme Richard* formulait en 1732 des théories qui ont fait un rapide chemin; tout cela est plein de charme et d'originalité. Voyez comme il disserte de la paresse et de quelques autres vices qu'il compare aux plus lourds impôts :

« Mes chers amis et bons voisins, il est certain que les *impôts* sont très-lourds. Cependant si nous n'avions à acquitter que ceux du gouvernement, nous pourrions espérer d'y faire plus aisément face. Mais nous en avons une quantité d'autres bien plus onéreux; par exemple, l'impôt de notre *paresse* nous coûte le double de la taxe; — notre *orgueil* le triple, et notre *folie* le quadruple...

« S'il existait un gouvernement qui obligeât les sujets à donner régulièrement la dixième partie de *leur temps* pour son service, on trouverait assurément cette condition fort dure.

« Mais la plupart d'entre nous sont taxés par leur *paresse* d'une manière beaucoup plus tyrannique. La paresse amène avec elle des maladies et raccourcit sensiblement la durée de la vie. *L'oisiveté*, semblable à la rouille, use beaucoup plus que le *Travail*. La clef dont on se sert *est toujours brillante*, comme dit le Bonhomme Richard. — *L'oisiveté rend tout difficile* et le travail rend tout aisé. »

Ceux qui savent combien les vérités simplement dites ont de puissance, comprendront le succès de ces fines remarques à une époque où rien de pareil ne s'était encore produit. Le jeune chef d'imprimerie, qui avait dû recourir à un mode de publication éminemment populaire pour faire pénétrer sa pensée au sein des masses dans les colonies anglaises, ne s'était pas trompé sur les effets de cet enseignement. Voyez plutôt :

« Je commençais, en 1732, à publier mon almanach sous le nom de *Richard Saunders*. Je le continuai environ vingt-cinq ans, et on l'appelait communément *l'almanach du pauvre Richard*. Je m'efforçais de le rendre *amusant et utile*; aussi obtint-il un tel débit que j'en retirai un profit considérable. J'en vendais près de 10,000 exemplaires tous les ans. Voyant qu'il était généralement lu et répandu dans toutes les parties de la province, je le considérai comme pouvant servir à répandre l'instruction parmi le peuple qui achetait rarement un autre livre. »

A voir combien cet esprit supérieur juge exactement des choses, il est difficile de ne pas reconnaître dans Franklin, non-seulement le type du grand moraliste, du philosophe ami de l'humanité, mais le précurseur d'une science à son berceau merveilleusement appropriée aux exigences du temps. Il nous apprend qu'ayant réuni en 1757 et rassemblé comme *en un seul foyer* ces maximes intitulées modestement *la Science du Bonhomme Richard ou le Chemin de la Fortune*, on en dut faire bientôt après

deux traductions en français. Ce conseiller de la famille et de l'industrie verra reproduire ces mêmes adages par la plupart des journaux américains. Son petit livre s'imprime en Angleterre sur grand papier sous forme d'affiche. En France c'est le fond de lecture qui accompagne bien souvent le prône. Le clergé, de même que les seigneurs, en achète à l'envi des exemplaires « pour les distribuer aux paroisses et aux paysans. »

Qu'on s'étonne si la Science économique servie par un tel ouvrier fera, en assez peu de temps, beaucoup de chemin. Mais l'œuvre de ce grand homme n'a pas été mesurée, ce semble, à son importance, bien qu'il n'ait pu être suivi que de loin.

On regrette de surprendre les organes les plus autorisés de l'École, au temps où nous sommes en flagrant oubli de services qui eurent pour effet de vulgariser sous une forme particulièremeut heureuse les lois de l'ordre économique. Il y a lieu de s'étonner qu'Adam Smith ne parle nulle part de Franklin, pas plus qu'il ne rappelle les utiles travaux de William Stewart, son contemporain.

« Si Franklin, est-il dit dans une publication qui occupe d'ailleurs une grande place dans les annales de la Science économique, — si Franklin n'a pas été à proprement parler *un Économiste*, il a enseigné avec infiniment de sens et d'autorité la pratique de la liberté. — Les *opuscules* économiques de Franklin ont été traduits et publiés *plusieurs fois* en France. »

L'on a peine à s'expliquer une telle appréciation sur l'homme qui formula, le premier, des principes si parfaitement lucides à propos de l'Argent et du Crédit, de l'Épargne, du Travail, et sur le prix du Temps? Ces choses étaient l'inconnu, à l'époque où écrivait Franklin; les doctes, de même que les multitudes, ne possédaient là-dessus que les idées les plus confuses. La valeur scien-

tifique d'un écrivain ne se mesure pas au nombre de feuilles, au poids des volumes qu'il livre à l'impression. Ce qu'il faut surtout voir, c'est son action sur l'état des esprits, sur le mouvement des idées à certaines époques. A ce point de vue, la Science du Bonhomme Richard tient une place que peu de livres ont occupée dans l'ordre économique.

Ce qu'il importe de remarquer pour montrer à quel point ici tout se tient, c'est que chez Franklin l'esprit d'observation développe sans cesse le sens économique, s'il est permis de parler ainsi. Doué d'une vue à laquelle rien n'échappe, l'auteur du *Chemin qui conduit à la fortune* a tout juste assez de flamme pour entrer toujours plus avant dans le champ de l'invention sans qu'il s'égare ou qu'il s'attarde jamais en d'inutiles poursuites. C'est la patience du génie jointe à une constante activité.

Si vous parcourez ses *Mémoires*, vous sentez, après quelques pages de cette lecture fortifiante, le souffle pénétrant de l'homme de bien. Il vous conte ses fautes, ses déconvenues du même accent de simplicité et de franchise qu'il vous fera assister à quelques-uns de ses triomphes. On le voit, on le suit à l'affût des moindres écarts, et faisant à la fin de la journée le compte de ses défaillances pour ne point verser du même côté. C'est ainsi que pour se mieux corriger de certains défauts, il en dresse dans sa jeunesse le catalogue (1).

On peut juger par la méthode dont il s'était fait une loi de l'esprit éminemment pratique de cet homme supérieur. Le soir venu, Franklin annotait par un soigneux « examen de conscience » les infractions du jour. C'est ainsi qu'il fera successivement le siége de chaque imperfection comme on cherche à déloger l'ennemi des forts qu'il

(1) Voir à l'*Appendice* la reproduction de ces sages aphorismes.

occupe en les prenant un à un. Il procède par élimination; ce n'est que lorsque ce vigoureux esprit a conquis un poste où il se sent bien établi, qu'il passe à des difficultés nouvelles.

Dans ce salutaire contrôle dont le jeune homme s'est fait une habitude, rien ne lui échappe, tout prend de l'importance. « J'évitais, dit-il quelque part, de me montrer trop affirmatif dans mes jugements. » C'est dès lors avec le plus grand soin qu'il s'abstiendra généralement de contredire. Évitant par-dessus tout d'user de formules qui ont un caractère trop personnel : — « Je crois, » « il me semble, » lui arrive-t-il de dire. C'est ainsi que sans jamais froisser personne il verra se ranger à son opinion ceux qui en paraissaient les plus éloignés.

On reconnaît à cette mesure en toutes choses, à cet « art de la vie, » si l'on peut ainsi dire, l'homme d'une grande conduite. La Science économique est-elle d'ailleurs autre chose qu'une somme de principes, de vérités puisées dans la pratique et dont l'homme s'inspire, dans toutes les situations, pour devenir meilleur et prospérer. Par ses conseils, par la puissance de l'exemple, Franklin exerça sur ses compatriotes une action dont on se rend bien compte lorsqu'on se reporte aux premiers jours de l'indépendance américaine. C'est ce qu'exprimera plus tard celui qui était chargé de prononcer l'éloge de ce grand homme devant le Congrès, auquel dut se joindre la société philosophique de Philadelphie. C'était en 1791.

« Franklin, remarque notamment l'auteur de ce panégyrique, pouvait devenir, comme philosophe, un Newton, comme législateur, un Lycurgue; mais il fut plus grand qu'aucun d'eux en réunissant leurs talents dans une philosophie pratique, *l'art de faire le bien*, art auprès duquel on voit se flétrir tontes les palmes de la science et d'une sagesse purement spéculative. »

L'orateur fait ressortir la valeur des travaux « préparatoires » du docteur Franklin pendant un demi-siècle. C'est grâce à ces travaux que le peuple américain se formait « à l'industrie », aux vertus de l'ordre civil. C'est ainsi qu'il deviendra capable de supporter son élévation. Franklin, ajoute-t-il, apprit à ses compatriotes « à souffrir, à oser, à profiter, enfin, de leurs succès. » Voilà comment on peut dire, à tous les points de vue, que l'auteur de *la Science du Bonhomme Richard* fut un éducateur de premier ordre. C'est par là qu'il mérite d'être mis, dans les temps modernes, au nombre des pères de l'Économie politique, dont nul plus que lui ne fit comprendre, aimer les principes par ce grand art de la vulgarisation qui distingue les maîtres.

Il suffit, du reste, de suivre Benjamin Franklin dans les phases de sa longue existence pour voir à quel point ce fut un précieux et puissant initiateur.

Entré comme ouvrier dans une des grandes imprimeries de Londres, il devient, au bout de peu de temps, l'oracle et le guide de cet atelier. C'est là, en effet, qu'il donnera à ses camarades une leçon d'Économie domestique et de frugalité, qu'on peut mettre au rang des meilleurs enseignements.

Comme il montrait beaucoup de sobriété, se contentant de mêler un peu d'eau pour boisson à une nourriture d'ailleurs substantielle, les autres ouvriers, qui formaient la plus forte clientèle d'une brasserie voisine, le raillèrent bientôt à l'envi sur son régime. On ne l'appelait plus que « le buveur d'eau. » Le jeune homme dût même subir quelques jours en silence ces moqueries d'atelier. Cependant, le nouvel ouvrier de l'imprimerie Palmer montrait, avec le caractère le plus égal, rehaussé par une constante bienveillance, des qualités exceptionnelles à l'endroit de son travail. C'est au point qu'on lui confiera bientôt, de

préférence, les ouvrages les plus importants et les plus difficiles. Son régime n'est point d'ailleurs tellement débilitant qu'il l'empêche de soulever et de déplacer sans peine les plus lourdes « formes. » — C'est le nom donné, dans l'imprimerie, à l'assemblage des caractères disposés pour l'impression et qui fournissent un certain nombre de pages.

Ces particularités ne laissent pas que d'amortir quelque peu les traits de l'atelier, comme on dit que « petite pluie abat grand vent ». Puis on en vient à écouter, enfin, volontiers Franklin, lorsqu'il fera observer que si l'abus de la bière fait l'affaire du brasseur, il n'en est pas de même de la bourse de l'ouvrier dont la santé ne gagne rien, d'ailleurs, à cet excès de dépense.

« Je n'eus pas de peine à leur démontrer qu'il entrait plus de substance alimentaire dans une bonne soupe et un pain de gruau, remarque l'auteur de ces mémoires trop peu lus, que dans la bière absorbée journellement par chacun d'eux et dont la dépense emportait le plus clair de leur salaire. C'est au point que leur dette, dans la brasserie, augmentant sans cesse, formait un assez lourd arriéré. »

Ces remarques, appuyées de l'excellence de l'exemple, ne devaient pas être perdues pour le plus grand nombre. Au bout de quelque temps, celui qu'on appelait « le buveur d'eau » sera écouté avec faveur. Non-seulement il devient l'économe de plus d'un camarade, mais les fournisseurs ne voudront pas d'autre caution que la parole du jeune homme pour les avances qu'il faut encore faire à cette clientèle.

Ce qui distingue Franklin et qui le place fort haut dans l'étude de la science dont nous nous occupons, c'est qu'à l'endroit du Travail bien ordonné autant que persévérant, de l'Épargne, du Crédit, la théorie ne se sépare

pas, chez lui, de la pratique. C'est l'homme des visées supérieures, des claires généralisations scientifiques en même temps qu'il excelle dans l'application. On ne sait ce qui l'emporte chez l'homme dont le génie touche à tant de choses, de la rectitude des aperçus ou de la sûreté de main du praticien. C'est à ce rare privilége qu'est sans doute dû, de nos jours, l'espèce d'oubli auquel semble voué, dans l'ordre scientifique, cet homme éminent entre les doctes.

A ce point de vue, Franklin n'est pas seulement un esprit complet, en ce sens que ses actes sont conformes aux principes dont il fit profession; c'est le type de l'économiste pratique fait pour servir de modèle.

Nous regardons comme inutile d'entrer plus avant dans le détail d'une vie si bien remplie et surtout si féconde en bons enseignements. Il faut laisser aux Mémoires qu'on a de lui le soin de nous instruire. On sait qu'il était le treizième enfant d'une famille vivant péniblement de la modeste industrie de son chef. Mis en apprentissage, un peu contre son goût, chez l'un de ses frères, Jacques, imprimeur à Boston, il quitte, pour quelque grief mal éclairci, l'atelier et se rend à Philadelphie alors que son d'apprentissage n'était pas encore fini. Là, il se fait bientôt connaître comme bon ouvrier. C'est même à l'opinion qu'on avait conçue de lui, qu'il devra de quitter Philadelphie sur d'assez folles assurances; mais il arrive trop souvent à la jeunesse de s'égarer en route sur la foi de ceux qui devraient lui servir de guides.

C'est ce que vint prouver l'exemple du jeune Franklin, que les excitations du gouverneur Keith décidèrent à aller chercher à Londres un matériel d'imprimerie.

Arrivé dans cette ville, non-seulement le jeune ouvrier voit, par la défaveur qui accueille les lettres « de ce vieux fou de Keith, » qu'il doit renoncer à ses plans;

mais il devra demander « au travail » de l'atelier les moyens de subsister et de se suffire. C'est alors qu'aidé des conseils sympathiques et de l'appui d'un homme sage, il entrait, au bout de peu de temps, comme simple ouvrier dans cette imprimerie de Palmer et Watt, qui sera pour lui le port du salut. On sait comment sa conduite, son ferme bon sens lui valurent, en assez peu de temps, avec l'estime de ses maîtres, la confiance de l'atelier.

Seul, remarque-t-il, « je ne fêtais pas saint Lundi. » On peut voir, par là, jusqu'où remonte une coutume qui semble avoir envahi, d'aujourd'hui seulement, la région du Salariat.

En possession de quelque épargne, il songe enfin à quitter l'Angleterre pour revenir à Philadelphie; c'est là qu'il pourra s'établir comme imprimeur. Des difficultés de plus d'un genre, des accidents contraires l'y attendaient; mais il en triomphe, comme toujours, par beaucoup de fermeté et d'ordre, d'amour du travail joints à une grande honnêteté de caractère.

Un fait qui remonte à son apprentissage montre de quel fond de persévérance était particulièrement riche le futur membre de la société royale de Londres et de l'Académie de St-Pétersbourg. Franklin aimait passionnément les livres; ses moindres épargnes étaient employées à quelques-uns de ces achats, et c'est à la lecture qu'il consacrera les trop courts loisirs que lui laisse la vie d'atelier. Dans l'imprimerie de son frère, un volume d'Addisson, le *Spectateur*, tombe aux mains de notre adolescent. Il est lu et relu avec un plaisir toujours nouveau par celui qui s'était déjà épris d'un goût fort vif pour les vies illustrées de Plutarque.

Séduit par le style de l'écrivain britannique, le jeune homme cède à la tentation de s'approprier ces formes de

langage. Le voilà aussitôt qui, à l'aide de quelques notes, s'efforce d'en reproduire certains passages. A ce premier essai succédera un nouvel exercice. Il s'agit maintenant de rappeler le style d'Addisson, en lui empruntant certaines tournures; mais tout n'est pas fini pour cet esprit chercheur qui déjà se plaît aux problèmes particulièrement difficiles. L'apprenti songe, en renversant l'ordre des notes, à reconstituer par la mémoire, l'œuvre originale dans son enchaînement logique. Puis lorsqu'il croit enfin avoir réussi dans cette autre tâche, il voudra mettre en vers cette même prose, comme pour atteindre un plus haut degré de concision.

C'est par de tels exercices que l'intelligence du jeune Franklin acquérait une remarquable solidité; c'est ainsi qu'il se forme de bonne heure à ces déductions rigoureuses dont l'esprit ne peut pas plus se départir que le wagon n'abandonne la voie sur laquelle il est poussé par une force supérieure. C'est par des procédés semblables que la méthode s'empare pour toujours de quelques hommes; qu'elle leur imprime cette unité d'allure que rien n'arrête et ne trouble, et qui fait que l'on montre dans le gouvernement de soi-même et de sa destinée, une conduite supérieure à toutes les difficultés.

Le jour où Benjamin Franklin se trouve placé avec son associé à la tête d'une imprimerie, comme on augurait mal, en plus d'un lieu, de la nouvelle installation en face d'ateliers déjà anciens, un homme dont la parole était alors de quelque poids, émit un avis de tout point contraire. Cet homme, c'était le docteur Baird. Il avait vu tout de suite, à certaines allures du jeune ouvrier devenu patron, que le nouvel établissement ne pourrait manquer de prospérer.

« Ce Franklin, lui arriva-t-il de dire un jour, travaille avec une ardeur à laquelle je n'ai jamais rien vu d'égal; il

est à l'ouvrage avant qu'aucun de ses voisins soit levé, et je l'y vois encore quand je sors du club pour rentrer chez moi. »

Le jeune imprimeur était alors âgé de vingt-trois ans. C'est ainsi que débute celui qui fera dire à Richard Saunders, quelques années plus tard : « le temps est l'étoffe dont la vie est faite. »

Voici, du reste, comment il arrivera, en assez peu de temps, à donner à ceux auxquels il avait affaire, une bonne opinion de la nouvelle entreprise. Écoutons-le, car c'est surtout lui qui se révèle comme économiste pratique :

« Afin d'assurer mon crédit et ma réputation, comme commerçant, dit-il dans ses *Mémoires*, j'eus grand soin d'être, non-seulement *en réalité* industrieux et économe, mais d'éviter *toutes apparences contraires*. Mes vêtements étaient toujours simples, et jamais on ne me voyait dans les lieux de réunions des *oisifs*. Je ne faisais jamais ni parties de pêche ni de chasse ; un livre seul pouvait quelquefois me distraire de mon ouvrage, mais c'était rarement, et le public n'en sachant rien n'en était pas scandalisé. J'apportais quelquefois chez moi, sur une brouette, à travers les rues, le papier que j'allais acheter dans les magasins. Ainsi, étant regardé comme un garçon industrieux et laborieux, payant *régulièrement* tout ce que j'achetais, les négociants qui importaient des marchandises de papeterie, sollicitaient ma pratique, et je voyais ainsi mon commerce *prospérer*. »

Cette conduite chez l'industriel, n'est exempte, sans doute, ni de calcul ni d'habileté ; mais comme cela décèle l'homme qui se tient et s'attache aux réalités de la vie !...

Celui qui penserait d'ailleurs qu'en jetant ici un regard en arrière, Franklin ne songeait qu'à se grandir dans

l'histoire, celui-là se ferait une assez fausse idée de ce qui se passe chez les natures d'élite. Il y a là un tel besoin de voir la vérité s'étendre, s'affermir, qu'on goûte à la répandre un plaisir particulier. Ce que remarque ici Franklin, le prix qu'il semble mettre à ce qui constitue comme la vie intérieure du négoce, sera médité par quiconque prétend s'adonner à l'industrie. — Le « paraître » importe au moins autant que « l'être », tant on est enclin à juger d'une foule de choses par ce qu'elles laissent voir. C'est ce dont le jeune imprimeur de Philadelphie fit, du reste, l'expérience un jour qu'il éprouvait avec son associé les plus sérieux embarras pour acquitter le prix d'une partie du matériel d'imprimerie qu'ils restaient devoir. Le fournisseur devenait pressant; c'est à la bonne opinion qu'on avait conçue de son exactitude et de son amour du travail que Franklin dut de pouvoir le satisfaire.

Son associé était un de ces jeunes hommes qu'on rencontrait bien plus à la taverne, où ils font de longues stations, qu'à l'atelier. Deux amis se présentent, à l'insu l'un de l'autre, et ils insistent pour que le nouveau chef d'imprimerie puise dans leur bourse ce dont il a besoin. Ils mettent à ce prêt une seule condition; c'est que Franklin rompra immédiatement le pacte qui le lie à Médéric. C'est le nom du jeune associé.

Il fallut, en conséquence, désintéresser la famille de celui-ci. — L'on aime entendre celui qui mettra dans la bouche de Richard Saunders des maximes qui ont couru le monde, raconter comme quoi, pour ne blesser aucun des deux amis lui venant ainsi en aide, il dut prendre dans chaque bourse la moitié de la somme ici nécessaire.

A partir de ce jour, le jeune imprimeur ne rencontrera plus que des succès rendus plus faciles par la nature d'un esprit qui s'ouvre sans effor aux bonnes pensées.

N'étant encore que simple ouvrier, à son retour de Londres il avait dû accompagner son patron Keimer dans le New-Jersey. Il s'agissait de quelque gravure sur cuivre à propos du nouveau papier-monnaie dont l'émission était résolue. Franklin, beaucoup plus familiarisé que son patron avec ce genre de travail, fut naturellement amené à s'en entendre avec les notabilités plus compétentes qui faisaient partie du Congrès. Il fut sur-le-champ fort apprécié. C'est-là notamment qu'il connût un inspecteur général de la province, Isaac Decow, vieillard respectable, qui montra au jeune ouvrier de Keimer une extrême bienveillance. Entre autres circonstances qui méritent d'être connues, voici ce que rappelle à ce propos Franklin :

« Il me dit qu'il avait commencé dans sa jeunesse par brouetter de l'argile pour les faiseurs de briques ; qu'il n'avait appris à écrire qu'à l'âge de 21 ans ; qu'il avait porté la chaîne pour les arpenteurs qui lui avaient appris leur métier, et qu'il avait maintenant acquis par son industrie une fortune honnête. — *Je prévois*, me dit-il, que vous ne tarderez pas à succéder à toutes les affaires de Keimer et que vous ferez votre fortune dans ce métier. »

C'est ainsi que, par une sorte d'intuition commune, chacun augurait à des signes qui trompent rarement que le treizième enfant d'un modeste marchand d'épices et de savon réussirait dans le monde. Mais nul ne pressentait les hautes destinées qui devaient un jour placer Franklin à côté de Washington, de Jefferson, pour en faire l'un des plus nobles artisans de l'indépendance américaine. Cet éminent vulgarisateur des principes de l'ordre économique procède d'ailleurs avec un esprit largement libéral, qui se montre à propos des découvertes dont il dote ses contemporains.

En 1742, comme il venait d'inventer un genre de calori-

fère qui devait obtenir en Pensylvanie, quelque succès, le gouverneur lui offrit de lui délivrer « une patente. » Ce n'est pas autrement qu'on s'assure en France par un brevet d'invention, l'exploitation exclusive, c'est-à-dire le monopole d'une découverte. Franklin crut devoir décliner cette offre. Voici comment il motive son refus : « Comme nous retirons de grands avantages des inventions *des autres*, écrit-il dans ses *Mémoires*, nous devons être charmés de trouver l'occasion de leur être utile par les nôtres, et nous devons le faire *avec générosité*. »

C'était trancher, par l'application du grand principe « de la réciprocité, » un point de doctrine resté encore à cette heure, dans l'un et l'autre monde, sans solution. Mais ce n'est pas seulement en ce point que l'auteur de la *Science du Bonhomme Richard* est en avance de plus d'un siècle sur son époque. Si la jeune Amérique s'était inspirée des dernières paroles de Franklin, touchant l'esclavage, elle n'aurait pas acheté plus tard, par des flots de sang, le triomphe du principe qui fait la force des sociétés modernes : La liberté pour tous.

C'était rendre hommage aux principes bien connus de Franklin que de lui décerner, sur la fin de ses jours, la présidence de deux sociétés dont l'une était ouvertement favorable dès cette époque, à l'abolition de l'esclavage.

Ce grand homme, l'honneur des deux mondes, suivant que cela a été souvent répété dans un siècle si riche d'ailleurs d'illustrations en tout genre, devait mourir comme il avait vécu. Sa dernière pensée ne témoigne pas seulement d'un amour sincère pour ses semblables : elle est la glorification des principes qui l'avaient toujours guidé, soutenu. Comme nul autre et bien avant Smith, il lui arrivera de voir dans le Travail la loi supérieure, le salut et la force des sociétés modernes.

Cet associé au titre étranger de l'Institut de France, des

académies de Londres, de Saint-Pétersbourg ; cet éminent représentant, au dehors, de la fortune et du crédit américains à leur naissance ; l'homme, enfin, dont son successeur dira : « personne, en France ne *remplace* le docteur Franklin, dont j'occupe simplement le poste comme ministre plénipotentiaire ; » ce grand homme parvenu au comble de la gloire et de la fortune jette en mourant un regard sur la condition ouvrière d'où il est sorti. Il ne faut pas que le bon apprenti, le bon ouvrier lutte sans espoir contre des difficultés trop souvent au-dessus de ses forces. Ce que lui-même a dû surmonter d'obstacles, ce qu'il éprouva de gêne, il s'en souvient et il s'occupe d'en diminuer le nombre pour ceux qui viendront après lui.

« J'ai remarqué, est-il dit dans le testament de l'ami de Washington (1), que parmi les artisans, les *bons apprentis* font ordinairement *de bons citoyens*. J'ai fait moi-même l'apprentissage d'un métier, de l'imprimerie, dans ma ville natale, et ensuite, avec l'aide *de prêts* qui m'ont été faits par deux bons amis, je me suis *établi à Philadelphie*, ce qui a été le fondement *de ma fortune* et par suite, de tout ce que je puis avoir fait d'utile dans ma vie. Je désire donc pouvoir rendre quelques services, *même après ma mort*, en contribuant à l'instruction et à l'avancement d'autres jeunes gens qui puissent un jour être *utiles à leur patrie* dans ces deux villes. Dans ce but, je donne la somme de 2,000 livres sterling (50,000 fr.), *moitié* aux habitants de la ville de Boston, province du Massachusetts, *moitié* à ceux de Philadelphie, pour en faire l'usage dont je vais parler. »

Le testateur veut que des personnes choisies dans chacune de ces villes se chargent de l'administration des

(1) Par ce même testament, Franklin légdait sa canne à pomme d'or au général, qu'il appelle avec vérité « l'ami du genre humain ».

mille livre formant la moitié de ce legs. Cette somme sera prêtée, au taux de 5 o/o d'intérêt, à de « jeunes ouvriers mariés, au-dessous de 25 ans, qui auront rempli dans la ville leurs devoirs d'apprentis de manière à obtenir un bon certificat de mœurs, signé tout au moins de deux citoyens respectables qui consentiront *à cautionner* le remboursement de la somme ainsi prêtée et le paiement des intérêts... Les prêts seront proportionnés à leurs besoins, de façon à ne pouvoir excéder 60 livres pour chacun et à ne pas être au-dessous de 15 livres. »

Franklin recommande, sur toutes choses, d'avoir égard aux besoins et au nombre de ceux qui auront ici « des droits. » Il faut leur pouvoir venir en aide, ce qui aura lieu en opérant sur la masse des réductions proportionnelles. L'emprunteur doit d'ailleurs « amortir » chaque année sa dette par dixièmes, afin que le fonds légué rende le plus de services possibles.

Prévoyant enfin le cas où le legs fait à Boston, sa ville natale, et à Philadelphie, sa patrie d'adoption, se sera notablement accru par l'intérêt accumulé, il veut que chaque ville puisse profiter d'une partie de ces sommes dans un but d'utilité publique. On pourra fonder ainsi des bains publics, construire des aqueducs pour assainir la cité.

C'est en considérant l'accord qui existe ici entre la vie et les principes dont il fit toujours profession qu'on ne doit pas hésiter à voir dans Benjamin Franklin l'un des plus illustres représentants de la Science enseignée par Smith et Turgot. Son exemple, de même que les vérités qu'il s'appliquait à propager, fut tout un enseignement. *Il n'y a pas ici* à user de distinctions subtiles comme pour diminuer la juste autorité qui s'attache à d'aussi grands noms. Essayer ainsi de les faire descendre du piédestal où l'opinion, d'une voix unanime, quelque soit le pays,

les a pour toujours fait asseoir, c'est tenter une œuvre vaine. Il n'y a pas à contester les titres dans l'ordre économique, de celui qui légua à la postérité la *Science*, justement populaire, du *Bonhomme Richard*, pas plus qu'il n'y aurait à lui faire un reproche d'avoir porté trop loin l'Ordre, l'Économie, l'esprit de Conduite.

Tout cela est le fait d'une nature supérieure, au double point de vue du caractère et du savoir.

Franklin fit mieux que de publier de nombreux et lourds volumes sur une science alors à ses débuts. Il en fit naître partout le goût, et c'est grâce à lui qu'elle sortit des limbes dans un temps où nul ne soupçonnait ce que recèlent de puissance le Travail, le Crédit et l'Épargne s'aidant tour à tour de l'Ordre et de l'Économie. Aussi mérite-t-il de prendre place avec Adam Smith, Quesnay, Turgot, parmi les hommes dont la parole et les écrits ont le plus contribué à propager des principes qui sont la force des États et qui ont pour effet d'élever toujours plus haut le niveau de la moralité publique et du bien-être.

De ce regard jeté sur la vie de l'homme qui alliait le sens exact des choses à celui des vérités les plus hautes, il nous faut passer à l'étude d'une des plus grandes personnalités de l'ordre économique au siècle dernier. On devine qu'il s'agit du ministre dont le nom brille au front de cette école et qui est mis là, ce semble, pour la guider, l'éclairer, la soutenir dans les voies particulièrement ardues de l'honnête et du savoir.

Cette vie contraste par plus d'un côté avec celle de l'auteur des adages qui abondent dans la *Science du Bonhomme Richard;* mais elle montre, comme ce qui précède, l'étroite solidarité qui existe entre certains principes et le gouvernement des affaires dans la Famille ou dans la Cité.

IIIe INSTRUCTION

§ II. — *Turgot et son œuvre.*

Son premier écrit relatif au papier-monnaie. — Il est nommé intendant du Limousin. — Réformes qu'il opère dans cette généralité. — Son arrivée au contrôle des finances. — Nouvelles et grandes réformes qui amènent sa chute et sa sortie du ministère.

De même que Franklin, Turgot joint aux qualités de l'homme privé le mérite assez rare d'avoir partout et toujours conformé sa vie aux principes dont il faisait profession. Non-seulement il serait difficile de distinguer ici le savant de l'administrateur, mais on peut dire que l'un explique l'autre. On va voir comment chez cet homme de bien les vérités de l'ordre économique passent sans peine dans l'application, et comment le futur intendant du Limousin se préparait aux grandes réformes qui ont rendu son nom cher à la France autant qu'il est resté illustre.

A la différence de ce que nous apprend la vie de Franklin, ce n'est pas l'homme éminemment pratique qui semble ici arriver par degrés à la connaissance de certains principes. Non; les commencements de Turgot sont tout autres. La Science s'offre à lui tout d'abord; c'est elle qui guidera le consciencieux administrateur dans la double voie où il a laissé des traces lumineuses de son passage.

Quoique ceci soit moins une biographie qu'une préparation à l'étude qui fait l'objet de ce cours, il n'est nulle-

ment hors de propos de jeter un coup d'œil sur les débuts de l'homme qui va nous occuper.

De famille noble, Turgot se trouvait destiné dès sa naissance à l'état ecclésiastique. C'est ainsi qu'il dut faire son éducation au séminaire de Saint-Sulpice. Dans la voie où le poussent des amis devenus, comme lui, illustres, l'avenir le plus brillant l'attendait. Mais c'est en vain que les abbés Morellet et de Véry, avec beaucoup d'autres s'efforcent de l'entraîner à leur suite; la carrière où ils sont près d'entrer lui répugne, et Turgot oppose à leurs obsessions d'insurmontables refus. Le jeune Sulpicien se borne à leur répondre qu'il ne saurait se résoudre à porter toute sa vie un masque sur le visage. Ce sont ses propres paroles. Puis, sur le point de s'en séparer et de quitter pour toujours Saint-Sulpice, il publiait sur *le Papier-monnaie* un écrit qui est resté justement célèbre. Turgot avait alors vingt-deux ans. Cette publication, qui date de 1749 à une avance d'environ vingt-cinq ans sur la première édition du grand ouvrage d'Adam Smith, lequel traite, on le sait, de la *Richesse des nations*. L'œuvre du jeune économiste, avait, du reste, le mérite de l'actualité, ce qui ne pouvait manquer de contribuer à son succès. L'opinion encore sous le coup des effets ruineux du Système, réagissait vivement contre les théories de l'écossais Law. On peut dès lors comprendre la faveur qui s'en vint accueillir un écrit dans lequel étaient exposés avec autant de mesure que de bon sens les véritables principes de la Monnaie et du Crédit.

Un peu plus tard, Turgot entrait dans la magistrature. Il devient en quelques années conseiller au Parlement, puis maître des requêtes. Là il partage son temps entre le Droit et la Philosophie, sciences qui confinent à l'étude des principes économiques. C'est seulement en 1761 qu'il sera nommé à l'intendance du Limousin. Comme on lui

laisse le choix entre la Généralité de Limoges et celle de Lyon (1), beaucoup plus riche, il donne sans hésiter la préférence au premier de ces gouvernements. Le Limousin est pauvre; mais cette province offrait, par cela même, un champ plus vaste aux améliorations. Le désir et l'espoir de faire quelque bien, voilà ce qui décide le futur intendant, à la grande surprise de ses contemporains. Là, pendant treize années d'une administration qui a marqué dans l'histoire de sa vie, Turgot mettra en pratique les principes de l'ordre économique qu'il a jusqu'ici à peine entrevus. Sous cette main habile tout change en peu de temps d'aspect; la vérité s'impose par degrés aux esprits les plus rebelles.

Ce qui donnera du poids à ces réformes, c'est que l'éminent administrateur s'aide dans la pratique d'une lumineuse théorie. Joignant le précepte à l'application, Turgot appuyait généralement les actes de son intendance d'un rapport circonstancié qui passait sous les yeux du Conseil du Roi.

C'est ce qu'il fit notamment à propos des comptes d'intérêts que le commerce d'Angoulême représentait comme étant entachés d'usure et qui lui seront fournis par les banquiers. Ce débat, où les passions locales menacent de ne garder aucune mesure, fournira à l'intendant du Limousin l'occasion de redresser ici les idées qui ont cours. C'est ainsi que son *Mémoire* sur les prêts d'argent affirmait pour la première fois, la thèse de la liberté du taux de l'intérêt. L'argent, ce produit de l'industrie humaine, est comme les autres biens, une richesse; c'est dès lors une *marchandise* dont le commerce doit être libre. La loi ne

(1) Ce mot désignait, dans l'ancienne division de la France, une étendue de pays soumise à la juridiction d'un bureau de finances. Cette juridiction était celle des trésoriers de France. La Généralité formait le plus souvent un démembrement de la province. Ainsi, par exemple, la Normandie comptera trois *Généralités*.

devrait pas plus s'occuper d'en régler le prix de location ou loyer, qu'elle ne fixe le prix des baux à ferme ou celui des loyers. Telle est la théorie nouvelle pour l'époque que Turgot exposait au Conseil du roi dans des termes qui font que cet écrit est chaque jour encore consulté. Car si le monde savant est depuis lors converti à ces principes, la législation, après plus d'un siècle, s'en tiendra aux théories des négociants d'Angoulême qui taxaient d'usuraires les exigences de l'escompteur.

Cette thèse de la liberté du taux de l'intérêt, trouvera vingt ans après, dans la Grande-Bretagne, un puissant écho. C'est ainsi que Jérémie Bentham publie en 1787 une *Défense de l'usure* qui, si elle se tait sur les réformes tentées dans la Généralité de Limoges, ne constitue pas moins un hommage à ce grand et salutaire principe. Cet écrit, en accentuant plus vivement la thèse proclamée pour la première fois en 1769, est un plaidoyer éloquent, qui complète heureusement le MÉMOIRE *sur les prêts d'argent* (1).

L'administration provinciale de Turgot s'étend de 1761 à 1774, époque où il sera appelé sur un plus grand théâtre. Durant cette période d'un gouvernement resté célèbre, le nouvel intendant s'attache à propager les principes qu'il est appelé à appliquer journellement. Le premier, en 1764, il se fait le défenseur « de la liberté du commerce des grains. » Plus tard, c'est lui qui cherchera inutilement à faire prévaloir « la Liberté » du taux de l'intérêt, principe qui divise, on l'a pu voir, les banquiers et les négociants d'Angoulême. A peu près à la même époque, il exposera ses vues « sur la formation et la distribution des richesses », dans un ouvrage qui a

(1) C'est ce qui explique la reproduction de ce dernier écrit à la suite de l'œuvre capitale de Jérémie Bentham. — Voir à cet égard notamment l'édition publiée en 1828, avec une dissertation savante placée en tête, sur le prêt à intérêt.

marqué sa place parmi les meilleurs travaux que la science économique ait vus naître.

Les réformes qu'opéra Turgot dans son gouvernement de la Généralité de Limoges, ont notamment porté sur le régime de la Corvée qu'il fut assez heureux pour faire disparaître. Voici les abus qui caractérisaient ce régime justement impopulaire dans les campagnes.

Aujourd'hui, c'est à l'aide de l'impôt qu'on pourvoit à l'entretien et à la réparation des routes, places ou rues qui constituent ce qu'on nomme la grande et la petite voirie. Des fonctionnaires, dits *agents-voyers*, des ouvriers connus sous le nom de « cantonniers » sont spécialement chargés de surveiller et d'exécuter ces travaux. C'est grâce à ce système, dont Turgot eut le premier l'idée que la viabilité a pu prendre chez nous, en moins de quarante ans, l'aspect satisfaisant qu'on lui connaît sur tous les points du territoire.

Avant qu'il en fut ainsi, voici comment les choses se passaient et à quoi répond « la corvée » que Turgot aura eu la gloire d'abolir le premier dans son gouvernement du Limousin :

C'est sur le cultivateur, c'est sur la population des champs que pèse à peu près exclusivement cette lourde charge de la réparation et de l'entretien des routes. C'est à grand renfort de journées et d'attelages, de charrois qualifiés encore aujourd'hui « de prestations en nature », qu'on pourvoit dans chaque généralité, à un objet aussi important que le bon état des voies de communication. Ce mode de réquisition a le double tort d'être aussi arbitrairement réparti qu'il est onéreux à la fortune publique. On en peut juger par l'idée que donne de cette imposition un lexique auquel semble échapper le vice capital d'un tel régime :

« *La Corvée*, est-il dit, travail et service qui était dû

gratuitement au seigneur par ses vassaux. Travail qu'on fait *sans profit et à regret.* »

Ainsi, œuvre privée de rémunération, œuvre dès lors exécutée « à regret » ; travail enfin, qui est fait « sans profit » véritable pour celui-là même que cela regarde et qui l'exige, voilà, comme mobile et comme résultat, le double vice dont était affectée cette tâche particulièrement ingrate. Elle ne saurait, en effet, « profiter » à celui qui commande, que ce soit l'État ou les particuliers, puisqu'on fait généralement mal ce qui est fait à contre-cœur.

Mais c'étaient là les moindres défauts d'une œuvre qui intéressait à peu près également l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie, c'est-à-dire tout le monde. Non-seulement, suivant qu'il a été dit, la confection et l'entretien des routes se trouvaient peser presque exclusivement sur la population des campagnes, mais le mode d'exécution était destructif de toute richesse agricole.

Ici, c'est le paysan qui est forcé d'abandonner son champ, souvent même sa récolte pour aller réparer, à de grandes distances, des routes qui ne lui sont d'aucune utilité et qu'il connaît à peine. Entre-temps, le champ n'est pas ensemencé; ou bien il ne reçoit pas à propos les labours, les façons nécessaires. Ailleurs, c'est la moisson qui souffre sur pied, si même elle ne se perd par l'intempérie des saisons. Le cultivateur, brusquement arraché à ses travaux, devra tout quitter pour effectuer avec ses attelages les charrois qu'on exige de lui. De là de moindres revenus, c'est-à-dire une double perte; car l'impôt rentre mal là où le contribuable perd tout ou partie de son revenu. Ce n'est pas l'accomplissement d'un travail fait « à regret » qui pourrait compenser dans ce mode d'imposition cette perte.

Mais « la Corvée » a des faces, des aspects multiples.

Ce n'est pas seulement de grande ou de petite vicinalité qu'il s'agit.

Est-il question d'un passage de troupes ou de quelque autre grand service public? Les moyens de transports, bêtes et gens, sont mis aussitôt en réquisition, n'importe la saison ou l'état des récoltes. Voilà donc encore cette fois l'homme du Sol détourné de son travail. De là toujours de doubles pertes, puisque les finances de l'État reçoivent fatalement le contre-coup de la gêne que font éprouver aux particuliers de telles mesures.

A ces fléaux de la Corvée et du recrutement forcé, l'intendant du Limousin saura appliquer le même remède. Le mal procède, en effet, d'une erreur identique. Des taxes modérées feront donc disparaître pour toujours « la corvée » qu'elle qu'en soit la forme, tandis que l'impôt constituera par ailleurs un fonds assez riche pour donner à la Milice le nombre d'engagés volontaires dont on a besoin.

C'est ainsi que la petite et la grande vicinalité eurent à prix d'argent des travaux mieux faits, outre qu'ils coûtaient moins. D'autre part, le seul appât d'une prime assurera bien mieux qu'auparavant le service militaire local.

On est allé plus loin de nos jours dans cette double voie. L'organisation de l'armée, la confection et l'entretien des routes ont dû surtout subir, par suite d'une nouvelle division territoriale des modifications plus ou moins profondes. Mais c'est à Turgot que revient l'honneur d'avoir songé à transformer un impôt de tout point inique et onéreux en semence féconde ; c'est lui qui sut montrer comment, en ne demandant à l'intérêt particulier, que ce qu'il « sait faire » et en rémunérant équitablement tout utile service, on obtient pour chacun, de même que pour l'État, un double profit. D'où la prospérité générale qui

s'accroît sans que personne en souffre. Par la Corvée, le cultivateur voyait son champ, sa culture dépérir, ce qui, en diminuant la rente, appauvrissait le trésor. Par la transformation en taxes locales de ces prestations en nature, chacun put désormais s'occuper de son bien, et les choses comme les personnes s'en trouvèrent mieux.

C'est grâce à ces mesures qu'on put voir en assez peu de temps l'aisance succéder dans le Limousin à une misère devenue proverbiale.

L'histoire remarque, à l'honneur de Turgot, qu'il ne négligeait aucun moyen de faire pénétrer partout les principes d'une administration aussi intelligente qu'animée de l'amour du bien public. C'est ainsi qu'il sera en correspondance suivie avec plus d'un membre du clergé. Il parle à leur raison, à leur cœur, pour qu'ils éclairent le peuple des campagnes sur le but, le caractère de ses mesures. Il s'adresse enfin aux commissaires des tailles afin de connaître les hommes distingués par leur mérite et par leur probité. Celle-ci tient dans sa pensée le premier rang.

On peut voir dès lors combien est peu mérité le reproche fait à ce grand homme, par des gens d'ailleurs fort éclairés, d'avoir procédé trop brusquement dans ses réformes. Pour les abus et pour ceux qui en vivent, toute réforme arrive toujours trop tôt. Ce qui montre à quel point l'époque était mûre pour ces applications, c'est ce qui se passait moins de quinze ans après. L'immense mouvement auquel cèdent les esprits de tout ordre et de toute classe fera justice en quelques heures des trop nombreux abus auxquels le ministre de Louis XVI avait essayé de mettre un terme.

Ceci nous conduit à la phase de la vie du grand économiste qui lui permettra d'appliquer au gouvernement de

la France les principes dont son administration provinciale avait recueilli le fruit.

Le Ministère de Turgot.

Louis XV, en mourant, laissera à son successeur, avec un trésor vide et des billets d'État justement discrédités, le plus lourd héritage. Le déficit est béant, malgré les appels faits à l'impôt sous toutes les formes. L'affreuse banqueroute se montre à une foule d'esprits comme l'unique remède. Il semblait qu'on touchât à une de ces heures suprêmes où l'opinion attend d'un esprit supérieur, avec le sang-froid nécessaire pour « juger de l'étendue du mal » et le regarder en face, les moyens d'y remédier.

Par les améliorations opérées dans la Généralité du Limousin et qui appelèrent bien souvent l'attention du Conseil du Roi, Turgot semblait désigné à la confiance d'un prince que cette situation ne pourra qu'affliger vivement. Mais si le futur émule des Colbert et des Sully est à la hauteur d'une telle tâche, comment croire qu'un prince de vingt ans puisse donner à son ministre, avec les lumières qui sont le fruit de l'expérience, le concours que l'immortel Sully savait devoir trouver chez Henri IV?

Quoiqu'il parut appelé par la voix publique pour remettre aux finances un peu de l'ordre ici nécessaire, ce n'est pas ce rôle qui lui échoit d'abord. Turgot est appelé au ministère de la marine et des colonies, poste qu'il occupera pendant un mois à peine. C'est de là qu'il passe au contrôle des finances où l'attendent, sans parler des plus grandes difficultés, les plus vives résistances.

Les embarras du trésor sont, on le sait, à leur comble, car la Dépense excède de beaucoup la Recette. Nul espoir d'ailleurs de rétablir l'équilibre par quelque nouvel appel au crédit. User d'économie, réduire les dépenses en por-

tant résolûment la main sur tout ce qui répond à une prodigalité, telle est la première pensée qui s'offre à l'esprit du nouveau ministre.

Mais où commence la difficulté, c'est alors que les abus et tous les genres de désordre se voient ainsi ensemble menacés. Chacun reconnaît bien que l'économie s'impose comme une loi des plus rigoureuses ; mais nul ne se résigne aux sacrifices devenus nécessaires. De là l'idée de cette hideuse banqueroute qui a cours dans le monde et qui semble accueillie avec une sorte de faveur. La résistance s'organise. Il y a un abîme entre le nouveau ministre et ceux qui vivent de prodigalités arrachées à l'impôt pressé comme « une éponge. »

Le jeune prince a le sentiment vague de cette situation difficile. Il voudrait sincèrement y voir porter remède. C'est ce qui ressort des premières paroles qu'il adresse à son ministre et où éclate toute l'honnêteté de son âme :

« Point de banqueroute ;
Point de nouveaux impôts ;
Point d'emprunts. »

C'est en ces termes que Louis XVI formulait un programme où l'on indique bien plus ce qu'il faut à tout prix éviter, que ce qu'il faudrait faire. Enfermé dans les bornes qu'on lui a tracées, le nouveau ministre ne désespère pas, toutefois, avec l'appui du prince qui s'y engage, de triompher de la situation.

Voici comment Turgot s'en explique dans une lettre restée fameuse et qu'il convient dès lors de reproduire :

« Pour remplir ces trois points, remarque, au sujet de ce programme, le ministre, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la Dépense au-dessous de la Recette... Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris avec elle-même DE ME SOUTENIR

dans l'exécution des plans *d'économie* qui sont de tout temps et aujourd'hui plus que jamais d'une nécessité indispensable...

« Il faut, Sire, continuait-il, faisant allusion aux largesses dont l'entourage du monarque était incessamment avide et qui retombaient sur le pays, il faut vous armer contre votre bonté *de votre bonté même;* considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparer la misère de ceux auxquels on est quelquefois obligé de l'arracher par les exécutions les plus rigoureuses, à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos libéralités (1): »

Dans les lignes qui suivent, le ministre a soin de mettre en garde Louis XVI contre les écueils que recouvre toute réforme un peu sérieuse. Il voit bien, quoi qu'on ait pu penser et dire, quelles difficultés l'attendent:

« J'ai prévu que je serais SEUL à combattre contre les abus de tout genre, contre les efforts de tous ceux qui gagnent à ces abus, contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme et qui sont un moyen tout puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser les désordres... Ce peuple, auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que je prendrai pour le défendre contre la vexation... »

Le prince était, on le voit, averti sur les suites d'une entreprise dont l'heure était du reste venue. Il s'engageait d'honneur, outre que c'était un devoir « à soutenir » son ministre. C'est l'exemple que lui avait légué son illustre aïeul, toujours prêt à servir « de second » au grand Sully. Mais si la tâche n'est pas au-dessus de la bonne volonté du jeune roi, l'issue prouvera qu'elle dépassait ses forces.

(1) Lettre au roi. — 24 août 1774.

Réduire les dépenses au chiffre strictement nécessaire; élever le niveau du revenu public par l'habile remaniement de l'impôt, en rendant plus libres les mouvements du travail, telle est la méthode simple et sûre qui avait obtenu dans la Généralité de Limoges un plein succès. Le Théâtre est sans doute aggrandi; mais le mérite de certaines maximes ne se mesure pas à l'étendue du champ sur lequel on opère. Ici comme là, c'est par une sévère économie que l'ancien intendant du Limousin va non-seulement rétablir peu à peu l'équilibre dans les finances; mais c'est en recourant à un système de taxes mieux conçu qu'il pourra obtenir des excédants de revenu qui permettront d'éteindre en partie les dettes sous le poids desquelles l'État ploie depuis des années.

De là un premier pas vers le rétablissement du crédit public hier encore miné de toutes parts.

C'est dans ce plan du remaniement des taxes, qui agissent en sens inverse des lois de la production, que viennent prendre place les édits sur la libre circulation des grains et des vins; l'abolition de la corvée, étendue à tout le royaume et l'édit portant suppression des corporations des arts et métiers ainsi que des maîtrises et des jurandes. Turgot voit avec raison dans tout cela autant d'obstacles à l'essor du travail et de l'industrie. L'injustice d'un tel système révolte au surplus le grand ministre :

« Dieu, fera-t-il dire au prince dans le préambule de l'édit portant abolition des corporations d'arts et métiers, — Dieu en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail a fait du droit de travailler *la propriété* de tout homme; et cette propriété est LA PREMIÈRE, la plus sacrée et la plus imprescriptibles de toutes. » (Édit de 1776).

Il y a loin de cette déclaration à l'ordre d'idées qui

avait fait jusque-là « du droit de travailler » un droit régalien, c'est-à-dire d'octroi royal. Quiconque voulait exercer une profession devait, en effet, bien souvent, « acheter son métier du roi. » Le prince délivrait, en conséquence, des lettres dites « patentes. »

Le commerce des grains à l'intérieur; leur libre sortie, la circulation des vins rencontraient, d'autre part, dans la législation, d'incessants obstacles. D'une province à l'autre, souvent de ville à ville, on se heurte contre des douanes intérieures qui condamnent à une sorte d'immobilité certaines denrées. C'est ainsi que la prohibition, sans parler de droits et de frais s'ajoutant les uns aux autres, forcera de consommer sur place ou de vendre à vil prix les produits dont on manque un peu plus loin. De là, faute de pouvoir écouler une denrée, des produits bornés à ce qui se peut consommer sans déplacement. Les priviléges dont certaines villes jouissent viendront encore ajouter aux embarras du commerce à cet égard.

Voilà notamment le Corps de ville de Marseille qui, forçant le sens d'une législation restrictive, interdit aux équipages des navires entrant dans le port la consommation des liquides dont ils se sont approvisionnés « pour la route. » Ces équipages devront acheter sur place « une nouvelle provision de vin ». Cela répond à une consommation locale obligée. Tel est le grave litige qui divisait, en 1775, le Corps de ville de Marseille et les États du Languedoc.

Par les édits relatifs au commerce des grains et à la circulation des vins, Turgot fit tomber des barrières dont souffraient tour à tour l'Agriculture et le Commerce. On produisit plus qu'auparavant, puisqu'on pouvait consommer ici et là. Le Commerce fut, par suite, plus actif, vu que d'un bout de la France à l'autre les produits purent se déplacer, se vendre en plus grande quantité; et l'ac-

croissement du trafic intérieur, en répandant partout l'aisance avec le bien-être permit, par cela même, d'acquitter mieux qu'auparavant des impôts que d'habiles remaniements auront d'ailleurs rendus moins lourds.

Par la libre circulation des grains et en autorisant, conformément à l'arrêt en conseil de 1774, la sortie des blés venus de l'étranger, le grand ministre proclamait pour la première fois, au point de vue de la subsistance générale, le principe de la Liberté commerciale. Ce sera suivant lui, le seul moyen de prévenir les disettes, puisqu'une denrée de première nécessité pourra désormais ressortir à son véritable prix. Ce principe n'est pas moins favorable au producteur qu'au consommateur, lesquels souffrent ensemble des obstacles mis au déplacement de la marchandise. N'est-ce pas ainsi qu'il se produisait des renchérissements inexplicables ? — On manque, le plus souvent, au Nord, de ce qui surabonde dans le Midi et dans l'Ouest.

Mais le ministre aura à combattre, outre des préjugés anti-économiques appelés à lui survivre pendant près d'un siècle, les manœuvres de spéculateurs alors tout puissants. Sous l'influence de publications systématiquement hostiles, il se produira à la suite d'une mauvaise récolte, des violences déplorables. C'est ainsi que pour amener des famines factices l'on jette les blés à la rivière, les granges sont incendiées, les arrivages de grains interceptés par des bandes d'individus soldés à cet effet. Plus d'un sera trouvé nanti d'or et vociférant au nom de la misère publique. Mais ce furent là des désordres passagers. Par sa modération autant que par l'excellence même du principe qu'il avait proclamé, le ministre put bientôt triompher de pareils obstacles.

Si l'intérêt de quelques particuliers trouvait médiocrement ici son compte dans les premiers temps, il est sen-

sible, d'autre part, que la masse retirait de ce changement d'inappréciables avantages. Il y parut sur la fin de ce trop court ministère. En moins de deux ans, les pensions qui avaient souffert jusque-là d'un constant arriéré, étaient à jour ; le déficit tendait à décroître, et le crédit public renaissait par cela même. C'est au point que l'État pourra emprunter au-dessous de 5 °/₀. Tel est le taux d'intérêt que la Hollande était en train de stipuler pour un emprunt de 60 millions de livres, au moment où Turgot dut quitter le ministère.

Mais c'est la suppression de la Corvée et des corps d'arts et métiers qui rencontre ici la plus vive résistance. Turgot apprendra bientôt par une éclatante disgrâce, combien les hommes qui veulent ranger chacun sous le droit commun, engagent avec le privilége une lutte inégale.

L'abolition de la Corvée dans le Limousin avait trop bien profité à cette province pour n'être point tenté de généraliser une telle réforme. C'est ce qu'avait compris le ministre en arrivant au contrôle général des finances. Il songe, comme ailleurs, à changer cet impôt en une contribution foncière équitablement répartie entre les divers propriétaires. Comme cette prestation en nature avait pesé jusque-là presque exclusivement sur « la portion la plus pauvre » du peuple des campagnes, partie qui se composait de petits cultivateurs et de « gens de journée, » il arrivera dans le nouveau système que les riches détenteurs du Sol seront à leur tour atteints, ce qui n'était que juste. L'imposition ne rendra point d'ailleurs au delà de 10 millions de livres. C'est à peu près le tiers de l'impôt en nature ; mais outre que cette taxe est mieux répartie, elle pèsera moins lourdement sur la richesse et sur le travail agricoles.

Non-seulement l'impôt est mieux assis dans ce système, puisqu'il s'adresse au possesseur foncier qu'intéresse

et que touche dès lors le bon état des routes; mais, outre que le mode de recouvrement est beaucoup moins onéreux, on demande moins qu'avant à l'Agriculture. Les plaintes furent néanmoins des plus vives; il ne faudra rien moins qu'un « lit de justice, » c'est-à-dire le roi tenant séance en plein parlement, pour obtenir l'enregistrement d'un édit qui, privé de cette formalité, ne pouvait avoir force de loi.

La Corporation dans les arts et métiers, avait, on peut dire, substitué la force du groupe au travail individuel trop faible pour lutter en pleine féodalité. C'est ainsi qu'il sera seulement possible de travailler, de se défendre contre le Seigneur, la Cité, le Prince lui-même; la royauté n'octroie qu'à son corps défendant, sous couleur de « finance, » les franchises dont il semble qu'elle soit ici dépositaire. Elle peut d'ailleurs dispenser à son gré de l'apprentissage ou des conditions de « la maîtrise. » Celle-ci s'achète et s'octroie à prix d'argent, sans que la Corporation soit seulement consultée. Voilà ce que les parlements appellent, au moment où arrive Turgot, « le droit sacré de propriété. »

Nul ne saurait dire d'ailleurs dans une foule de cas où commence et où s'arrête le cercle dans lequel se meut la Corporation.

Du tailleur au fripier, du poulailler, du marchand de volailles à l'oyer-rôtisseur, la séparation est idéale et la limite par cela même incertaine. De là des procès dont on ne sait comment sortir, outre qu'ils s'éternisent; la restriction se mêle à tout, la réglementation fleurit et s'étale incessamment, sous prétexte que l'abus est à craindre. Tout est nombré, mesuré, délimité, précisé de façon à enlever au travail, faute de liberté suffisante, l'esprit d'initiative : c'est le nombre d'apprentis et d'ouvriers qui est fixé de même que celui des maîtres; c'est la

durée de l'apprentissage qui est érigée en loi. Il faut sept *ans* pour *apprendre* à fabriquer un tonneau, et dix ans pour un bonnet. Les conditions de la maîtrise restent inflexibles. Quant au produit, il est ramené à un type uniforme dont on ne saurait s'écarter à peine d'amende, de saisie, sans compter la prison. Écoutons, à cet égard, un ancien inspecteur des manufactures et du commerce, dans la généralité d'Amiens :

« J'ai vu, dit Roland de la Platrière, plus tard appelé au ministère de l'intérieur, couper par morceaux, dans une seule matinée, 80, 90, 100 pièces d'étoffes; j'ai vu renouveler cette scène chaque semaine, pendant nombre d'années; j'ai vu, les mêmes jours, en faire confisquer plus ou moins avec amendes plus ou moins fortes; j'en ai vu brûler en place publique les jours et heures de marché; j'en ai vu attacher au carcan, avec le nom du fabricant, et menacer celui-ci de l'y attacher *lui-même;* j'ai vu tout cela à Rouen, et tout cela était voulu par les règlements ou ordonné ministériellement. Et pourquoi? Uniquement pour une matière inégale ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil en chaîne, ou pour celui de l'application d'un nom, quoique cela provînt d'inattention, ou enfin pour une couleur de faux teint, quoique donnée pour telle! »

Mais voici qui est mieux et qui montre à quel point Turgot avait le tort d'aller trop vite en besogne, suivant qu'on n'a pas craint de le répéter :

« J'ai vu, continue l'ancien agent du gouvernement commis au contrôle de la fabrique, faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, couper des chaînes sur le métier, les saisir, ajourner, assigner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, afficher les sentences et tout ce qui s'en suit, tourments, disgrâces, frais, discrédit. Et pourquoi? pour avoir fait des pannes en laine, qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, *même en France;* et cela, parce que les règlements ne faisaient mention que de pannes *en poil*...

« J'ai vu tout cela et bien pis, puisque la maréchaussée a été

mise en campagne et qu'il en est résulté, en outre, des emprisonnements, uniquement parce que des fabricants compatissants, au lieu d'exiger que des ouvriers abandonnés des leurs et les abandonnant vinssent de deux, trois ou quatre lieues travailler *en ville*, leur donnaient à travailler *chez eux;* ouvriers pauvres, ne vivant que du travail de leurs mains et ayant besoin d'utiliser *tout leur temps*...

« Je cherche vainement, termine Roland, quels règlements de fabrique il faudrait laisser subsister pour le bien du commerce. *Je les ai tous lus,* j'ai longtemps médité sur cette froide et longue compilation; j'en ai envisagé l'effet et suivi les conséquences; je crois qu'on les doit TOUS SUPPRIMER. J'ai également cherché s'il résulterait quelque avantage de leur en substituer *d'autres;* partout, en tout, je n'ai rien vu de mieux que LA LIBERTÉ (1). »

Cette réglementation n'oppose d'ailleurs parfois qu'une faible barrière aux exigences de la maîtrise; c'est toujours le privilége qui s'impose. Ici, la Cité essaie en vain de forcer le patron à traiter son apprenti moins en domestique qu'en jeune ouvrier; plus loin, le pouvoir royal, voulant réprimer les tendances de la Corporation, dresse des tarifs dont on ne devra pas s'écarter. C'est seulement ainsi qu'on tentera de combattre une cherté qui est née de l'entente de quelques exploitants brevetés. Ailleurs, ce sont les maîtres bouchers de Paris qui louent leur étal à de simples garçons, de manière à recueillir le profit sans avoir le lourd fardeau de l'exploitation personnelle; plus loin, enfin, on impose la confection « du chef-d'œuvre » comme condition de la maîtrise. De là, des injustices sans fin, outre que cela aura nécessité de la part de l'ouvrier, une dépense qui excède ses moyens. S'il est « fils de maître, » la faveur des juges lui est d'avance acquise, mais dans le cas contraire,

(1) M. J. de Vroil a eu la bonne pensée, dans son étude sur Clicquot-Blervache, ancien inspecteur général du commerce et des manufactures, de mettre en lumière ce témoignage qui est d'un si grand poids. — 1870, 1 vol. in-8°, Guillaumin, éditeur.

fût-il d'ailleurs un excellent ouvrier, l'épreuve peut être d'autant plus périlleuse qu'on voit dans le postulant un dangereux rival.

La collation de la maîtrise donne lieu, d'ailleurs, à des gains illicites qui retombent en charges sur l'industrie, et sur le consommateur par suite. Les jurés ne craindront pas d'exiger, outre ce qui est payé à la confrérie, des sommes qui varient de 200 à 1200 livres. Les produits supportaient dans ce système des charges qu'on évaluera de 12 à 15 millions de livres par an.

Dans cette organisation puissante du privilége qui défie toute concurrence, l'impôt venait aussi s'ajouter avec les malfaçons, au prix de produits dont l'écoulement était par suite restreint. Le maître juré peut d'ailleurs jeter impunément sur le marché les manufacturés les plus médiocres : pour lui, nul contrôle.

En vain, les édits se succèdent pour combattre les maux qui naissaient d'un tel régime ; l'abus puisera dans la constitution même du Monopole, une force toujours nouvelle. Seule, la Liberté du travail, comme le dit Roland, était de taille à triompher d'aussi nombreux abus. Turgot le comprit. Ce qui le prouve, ce sont les paroles ci-après, mises en tête de l'édit de 1776 qui porte suppression d'un tel régime :

« Dans presque toutes les villes de notre royaume, est-il dit au nom du prince, l'exercice des arts et métiers est *concentré* dans les mains d'un *petit nombre* de maîtres réunis en communautés qui peuvent *seuls*, à l'exclusion de tous les autres citoyens, *fabriquer ou vendre* les objets de commerce particulier dont ils ont le privilége exclusif. En sorte que ceux de nos sujets qui, par *goût* ou par *nécessité*, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la *maîtrise*, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des *exactions* multipliées par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient *eu besoin*

pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour *subsister* se trouve consommée *en pure perte.*

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes sont réduits à n'avoir qu'une existence *précaire* sous l'empire des maîtres, à languir dans *l'indigence* ou à porter *hors de leur patrie* une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État. »

Turgot fait aisément comprendre que sous couleur « de bien public, » et en se couvrant du prétexte « de l'utilité générale, » l'on était ainsi arrivé à faire prévaloir l'intérêt du petit nombre sur celui du pays lui-même. D'autre part, les marchands forains avaient dû être éloignés du territoire sous prétexte qu'il fallait se mettre à l'abri des marchandises mal fabriquées ou de qualité médiocre. L'on ira si loin dans ces exclusions, que l'exercice des métiers « les plus convenables à leur sexe, » était interdit aux femmes. Telle est la broderie, à laquelle elles ne pourront se livrer pour elles-mêmes.

Partant de ce principe, que là où le Commerce est le « plus libre » le nombre des ouvriers et des marchands en tout genre, est généralement proportionné *aux besoins*, c'est-à-dire « à la consommation, » le ministre n'hésite pas à porter la main sur cette féodalité industrielle. Ainsi sera proclamé pour la première fois dans les temps modernes, le salutaire principe de LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. Alors tombe avec la visite, la chapelle, la bannière, le chef-d'œuvre, les banquets et les réunions, *la Confrérie,* c'est-à-dire sous nom de *maîtrise* la toute-puissance de quelques monopoleurs, tenant à merci le Travail. Il ne saurait plus être, dès lors, permis de mesurer à chacun le droit de se suffire et de subsister par le libre usage de ses facultés.

Abattre cet édifice dix fois séculaire, c'était accomplir une révolution dont peu d'hommes auraient été capables. Il y parut bien à la clameur qui s'éleva du sein de cette

organisation toute faite de force et d'abus, dans son savant engrenage. Le bruit et les plaintes seront tels que ceux-là même qui accompagnent le ministre réformateur de leurs vœux et de leur sympathie, s'en effraient. « M. Turgot fera tant de bien, remarque un des grands esprits du siècle, qu'il aura bientôt tout le monde contre lui. »

Sans doute, le ministre de Louis XVI s'aliénait par ces réformes la foule des privilégiés. Mais, outre que Turgot avait dû s'y attendre, il s'en faut de beaucoup que ces mécontents fussent, comme l'a dit Voltaire, « tout le monde. » Il y parut bien quelques années plus tard. Le prince lui-même avait tenu un langage que l'histoire a dû recueillir, et qui montre à quel point Louis XVI jugeait l'époque mûre pour de telles réformes (1). L'édit par lequel on essayait bientôt après de défaire l'œuvre du grand ministre, témoigne en sa faveur. Comme toutes les demi-mesures, cela ne satisfit personne, et fit simplement voir que la maîtrise avait fait son temps.

Aux efforts que feront quinze ans plus tard les représentants de la nation pour mettre fin à cet état de choses et à une foule d'autres abus l'on peut juger des difficultés que présentait cette reforme. Ceux qui mettent la chute de l'ancien intendant du Limousin sur le compte d'un manque d'habileté font preuve d'autant de légèreté dans leurs jugements que d'ignorance. Ils semblent méconnaître la nature du milieu dans lequel s'agitaient ici des prétentions d'autant plus intraitables qu'elles s'appuyaient à la fois sur l'intérêt, fort exclusif de sa nature, et sur le défaut de lumières. Ce sont là, à toutes les époques, des

(1) « Il n'y a que moi et Turgot qui aimions le peuple », avait dit un jour le Roi, qui, mieux que personne, pouvait se montrer juste envers son vertueux ministre. On doit regretter que tout se soit borné à ce stérile hommage d'un prince ami du bien.

écueils redoutables. Changer du jour au lendemain ce qui existe, et qui tire sa force d'une tradition non interrompue ; supprimer d'un seul coup des prérogatives que ceux qui en sont pourvus de longue main considèrent, non sans quelque raison, comme « des droits acquis, » n'est ni l'œuvre d'un jour, ni celle d'un homme réduit à ses seules forces, fût-il d'ailleurs bien inspiré.

Ce n'était pas assez, enfin, nous le redisons, des lumières d'un grand ministre. Comme au temps de Sully, le prince eut dû joindre au bon sens d'Henri IV une fermeté capable de SOUTENIR jusqu'au bout celui qu'il avait promis de seconder.

Durant son ministère, Turgot avait pu mettre les finances sur un meilleur pied en même temps que le crédit renaît. Par lui, l'impôt rend, non-seulement plus qu'auparavant, mais il rentre mieux. C'est ainsi qu'était renouvelée à deux cents ans de distance, par un ministre honnête homme autant qu'éclairé, l'œuvre des Sully et des Colbert ensuite des ruines faites par les discordes civiles. L'Ordre, l'Économie, la Liberté introduite au sein de la Production, tels sont les principes sur lesquels il s'appuie, à l'exemple de ses illustres devanciers. C'est durant son court ministère que le bail des fermes, — beaucoup d'impôts étant mis alors en fermage, — donnera un accroissement de 60 millions sur les années précédentes. L'histoire a enregistré ici un détail qui montre quel homme était le successeur de l'abbé Terray.

Lors du renouvellement du bail des fermes, les nombreux titulaires, voulant se conformer à un ancien usage, mirent 300,000 livres à la disposition du contrôleur général. Turgot déclina une offre peu compatible avec la bonne gestion des finances. Par son ordre, la somme fut versée à la caisse des hospices de Paris. On reconnaît à de pareils traits le jeune Sulpicien qui distribuait, aux externes trop

pauvres pour acheter des livres, l'argent que lui donnait sa famille, et qu'il eût pu, comme ses camarades, appliquer à ses plaisirs.

C'est l'honneur d'une époque de pouvoir compter un tel ministre parmi les adeptes les plus fermes et les plus convaincus de l'excellence de certains principes.

IVe INSTRUCTION

§ III. — *Jean-Baptiste Say.*

Comment il est amené à s'occuper de la Science économique. — Publication de son Traité. — Il s'adonne à l'Industrie pour revenir plus tard à l'objet de ses premières études.

L'heureux interprète des vérités exposées moins d'un quart de siècle avant par Adam Smith est né à Lyon, de parents engagés dans le commerce. Comme eux, il semble destiné à suivre la carrière du négoce. Son éducation n'était pas achevée qu'il accompagnera sa famille à Paris, où elle a dessein de se fixer. Là, les travaux d'un comptoir occupent ses jeunes années et lui donneront les premiers rudiments du trafic. Plus tard, il complète cet apprentissage en se rendant à Londres où le futur adepte de Quesnay, de Turgot, se familiarise de bonne heure avec la grande pratique des affaires.

De retour à Paris, le jeune Say, qui a pu acquérir au contact du trafic britannique les idées les plus justes en même temps qu'il ajoute à son fond d'instruction, se trouvait attiré dans le cercle de quelques esprits que le

triomphe des principes de l'ordre économique intéressait particulièrement. C'est là que, dans la société de Mirabeau, de Dupont de Némours, de Clavières, Jean-Baptiste Say puisait, en même temps que le goût d'une science pour lui nouvelle, les premiers éléments de cette science. Sa lecture favorite, c'est *la Richesse des Nations*, d'Adam Smith, dont il n'existe point encore de traduction. Mais la connaissance de la langue, rend à Say cette lecture facile autant qu'elle l'intéresse.

A l'exemple de Franklin, il charge de notes et de commentaires les marges du livre dont il voudrait s'approprier le fond.

Cédant bientôt aux plus vives sollicitations, il prend la direction de *la Décade*, recueil philosophique et littéraire, qui lui fournit l'occasion de s'essayer dans l'analyse des principes qui font maintenant sa principale étude. C'est de là qu'il partira pour concevoir l'idée et le plan d'un traité d'Économie politique destiné, suivant lui, à remplir une véritable lacune. Rien n'était, en effet, plus exact.

La publication de ce Traité remonte à 1803. Son succès fut grand autant qu'il était mérité. On peut dire, à la distance où nous sommes de cette époque dont plus de soixante ans nous séparent, que le fond et la forme de ce livre n'ont pas cessé de constituer un enseignement aussi clair que substantiel. L'œuvre est ici on ne plus heusement appropriée au génie national dans des matières de difficile accès. La clarté, l'esprit d'analyse et de déduction sont tels chez l'écrivain qu'on le suit sans peine, sinon même avec intérêt dans des expositions où il semble que le lecteur devrait rester indifférent et froid. C'est le génie de la vulgarisation, mis au service d'une science qui se tient, avec Smith, à une hauteur parfois inaccessible.

Sans doute, depuis lors, la Science a marché : elle s'est développée et a éclairé bien des points qui ont fait voir

un champ toujours plus étendu. Mais si les aperçus sont autres, s'ils sont devenus plus riches, plus nombreux : si l'enseignement de Smith, de Turgot a dû prendre un autre aspect en vertu d'applications nouvelles, ce livre n'est pas moins resté l'initiateur précieux en même temps que le fanal à l'aide duquel on peut encore le mieux se guider et bien souvent avancer.

Lisez, relisez, avec Adam Smith, Jean-Baptiste Say qui tient lieu ici d'introducteur, outre qu'il le complète; retournez-vous vers ces maîtres quand l'esprit troublé par le vain bruit de l'École et les dissertations sans fin, vous éprouvez quelque peine à retrouver votre route; remontez à la source, où l'eau « est plus pure », comme a dit avec vérité un charmant esprit de notre temps. Là, avec des forces nouvelles, vous serez remis aisément dans votre chemin. Il y a, en effet, dans ces livres un savoir condensé, une puissance d'approfondissement qui sont au niveau des plus ardus problèmes de la Science économique.

Le succès qu'obtint Jean-Baptiste Say, par la publication de ce Traité, fut donc légitime. Mais à cette époque, cela devenait un titre à la défiance des pouvoirs publics qu'une guerre européenne absorbait et tourmentait à la fois. Quels qu'eussent été les efforts de Quesnay, de Turgot et d'une foule d'esprits nourris de certains principes, la science dont ils s'étaient faits les propagateurs ne rencontrera dans les sphères du gouvernement que défaveur. Il existe même là le plus souvent une hostilité qui ne prend pas la peine de se déguiser. Comment dès lors se faire entendre du grand nombre? C'est ainsi qu'il s'écoulera soixante ans avant que se dissipent sur ce point les plus injustes préventions.

Les vues de l'auteur, lors de la première édition du

Traité d'Économie politique, s'accordaient peu, du reste, il faut bien le dire, avec les pratiques gouvernementales qui avaient cours à cette époque. Jean-Baptiste Say professe, par exemple, sur les taxes indirectes ou impôt de consommation des principes qui sont la plus haute condamnation de ce système. De là, les difficultés que rencontre la deuxième édition de son Traité. L'éditeur, obligé de déférer à une défense des plus formelles, verra mettre « au pilon » l'ouvrage près de paraître.

Il est vrai qu'on ne craint pas d'offrir à l'auteur, dans le même temps, le poste d'ailleurs fort envié, de directeur des contributions indirectes. Jean-Baptiste Say était sans fortune. Mais il aurait cru se manquer à lui-même que d'accepter des fonctions dont son livre considérait l'établissement comme funeste à son pays. La Science avait perdu pour lui son principal attrait; elle lui parut sans appât le jour où son ministère avait cessé d'être libre. C'est à partir de là qu'il songe à porter sur un autre théâtre l'activité dont il attend pour sa jeune famille et pour lui-même des moyens d'existence.

Lorsque Jean-Baptiste Say tourne ainsi ses regards vers l'industrie du filateur, dont tout tendait à l'éloigner jusque-là, il touchait à l'âge mûr. C'est ainsi qu'il lui faudra faire un retour sur lui-même et recommencer la vie des affaires à l'heure où elle s'achève pour beaucoup d'autres.

Mais le savant dont on a pu briser la plume n'hésite pas à demander au Travail, sous sa forme la plus modeste, ce que l'Étude ne saurait plus lui donner. — Cette phase de la vie de Jean-Baptiste Say n'est pas un de ses moindres titres au respect de l'histoire, en même temps que la Science en tirera le plus solide éclat.

Durant ses fréquentes visites au Conservatoire des Arts-et-Métiers, ce musée, récemment formé dans l'intérêt de l'Industrie et des arts mécaniques, Say avait porté notam-

ment son attention sur ce qui a trait à la filature. L'industrie cotonnière était alors à ses débuts. C'est là qu'à la vue des machines, dont on sait que ce local renferme des réductions de types différents, ce vaillant homme prend la résolution de se faire filateur. Il jettera dans ce but les yeux sur Auchy près d'Hesdin, petite localité du Pas-de-Calais jusqu'alors peu connue. L'établissement qu'il crée est, comme tout ce qui commence, on ne peut plus modeste. C'est l'aîné de ses fils, Horace, qui lui sert de rattacheur de fils. Peu de temps après, le concours d'un associé permettait au nouvel établissement de prendre plus d'extension. L'entreprise prospère et fait vivre de nombreux ouvriers. Si bien que, — le jour où Say qui aconquis par le travail une fortune d'ailleurs modeste et par quelque fortune l'indépendance, — devra renoncer à l'industrie pour se tourner de nouveau vers la Science, la filature d'Auchy comptait cinq cents ouvriers.

Voilà comment, ici encore, venait s'affirmer l'alliance des affaires et des vérités qui, loin d'être incompatibles avec l'esprit d'entreprise l'éclairent dans sa marche en même temps qu'il se sent plus fort.

C'est par là peut-être que Jean-Baptiste Say rappelle jusqu'à un certain point l'ouvrier de la Pensylvanie qui partageait son temps entre les travaux de l'atelier et la publication des maximes qui ont fait de la *Science du Bonhomme Richard* un livre si justement populaire.

Bien des années après, le souvenir de Say et de sa famille était encore vivant dans l'Artois. Chacun s'y savait redevable à un homme courageux, doublement sacré par l'Étude et le Travail, de la prospérité dont il avait ainsi déposé et développé le germe. Un peu plus tard, l'Académie d'Arras mettait au concours l'éloge de Jean-Baptiste Say. Ce panégyrique aura cela de remarquable qu'on y fait ressortir l'action de la pratique industrielle sur des théo-

ries qui ont puisé là de nouvelles forces par cela même qu'elles y trouvèrent un point d'appui.

De retour à Paris, Jean-Baptiste Say crut le moment venu, on l'a dit, de travailler de nouveau à la propagation des principes vers lesquels il s'était senti attiré au temps de sa jeunesse. Il avait hâte de revenir, par ce penchant dont on n'est jamais le maître, à l'objet de son premier culte. C'est ainsi que l'Athénée, où il ouvrait, en 1815, un cours d'Économie politique, verra le public avide de ses leçons. Une nouvelle édition de son Traité est presque aussitôt épuisée dans le même temps.

A quelques temps de là, on créait, à son intention, une chaire d'Économie industrielle. C'est le nom qu'on lui donne. Le siége de cette chaire sera établi au Conservatoire des Arts-et-Métiers, local qui avait été le témoin et l'occasion de ses essais dans l'industrie cotonnière. Jean-Baptiste Say s'y fera entendre de 1820 à 1828, époque où Blanqui le remplace. Bientôt après, dès 1830, ce maître auquel on doit d'avoir fait revivre chez nous cet utile enseignement, professait avec éclat, au collége de France, les principes qu'il avait si clairement formulés trente ans avant, dans un Traité souvent réimprimé. La création de cette chaire d'Économie politique avait du reste subi d'assez longs ajournements.

C'est là que le continuateur, le lucide interprète d'Adam Smith, mettra en quelque sorte le sceau à sa réputation par des leçons écrites avidemment recueillies. Les infirmités qui arrivaient avec l'âge ne semblent refroidir ni sa parole ni son zèle. S'il renonce à des fonctions honorifiques qui sont, comme le titre de membre du Conseil général de la Seine, un hommage rendu à ses travaux, il met son honneur à ne pas abandonner le poste qu'il occupe dans l'intérêt de la Science économique.

C'est sur la brèche que devait mourir le vieux maître qui,

dans les régions du Travail comme dans la recherche scientifique, aura allié la plus rare énergie aux qualités d'un esprit aussi sûr que pénétrant.

La mort de l'éminent économiste, dont on vient d'esquisser l'histoire, se place au mois de novembre 1832. Jamais la chaire du Collége de France, on l'a remarqué à sa louange, n'était restée un seul jour privée de ses leçons.

Il faut d'ailleurs dire, et cela est bien plus qu'on ne pense à l'honneur du maître, que, renonçant de bonne heure à l'enseignement oral, Jean-Baptiste Say procédait par une suite de lectures qu'il semait de quelques réflexions comme pour aider à l'intelligence du sujet. Outre que cette méthode emprunte quelque autorité à l'usage alors presque général des plaidoiries écrites, on s'explique comment l'illustre professeur cédait ici à de sages scrupules.

Science analytique par essence, obligée sans cesse de remonter, par un enchaînement rigoureux, des effets aux causes, l'Économie politique se prête peu à l'entraînement et aux trop vives images. C'est une science faite de clarté et de précision. Pour tout dire, cette étude gît particulièrement dans l'observation, la froide et ferme recherche des faits, en même temps que tout se tient et s'enchaîne. Là, le moindre écart tire bien vite à conséquence et les écueils auxquels se heurte la parole improvisée sont fréquents, outre qu'ils sont inévitables. L'esprit exact et sagace de Say l'avait aisément compris. De là ce système de leçons écrites où tout est calculé, mesuré et partant lumineux sur un terrain particulièrement glissant. Ce n'est pas trop alors d'une grande attention et de toutes les ressources de l'analyse pour montrer comment les faits dérivent et découlent de certaines lois.

Jean-Baptiste Say est de ces maîtres qui, comme Fran-

klin, joignit le précepte à l'exemple et dont la vie tient par cela même dans l'ordre économique beaucoup de place.

V. INSTRUCTION

§ IV. — *Richard Cobden et Frédéric Bastiat.*

Comment on ne saurait envisager ici séparément la vie de ces deux hommes. — Richard Cobden s'adonne à l'industrie cotonnière. — Ses voyages et ce qu'il en rapporte. — Réformes qu'il provoque à son retour. — La Ligue de Manchester. — Comment Frédéric Bastiat et les économistes contemporains secondent chez nous le mouvement imprimé à la réforme commerciale en Angleterre. — Caractère particulier de l'œuvre de Frédéric Bastiat.

De nationalités différentes et placés à quelque distance l'un de l'autre par des oppositions de mœurs, de langage, de condition que les passions de deux grands peuples longtemps en lutte rendent encore plus vives, ces deux hommes offrent néanmoins cela de remarquable qu'ils travaillent en commun, presqu'à la même heure, au triomphe de la Liberté commerciale.

C'est ce qui nous porte à ne pas les séparer dans cette étude.

Richard Cobden, après s'être placé au premier rang dans l'industrie, part de la pratique des affaires pour échauffer de son souffle l'opinion et montrer tout ce que gagnerait l'Angleterre à la connaissance de certaines vérités jusque-là trop peu répandues. On peut dire du chef de la Ligue de Manchester, qu'il finit par où Turgot et Jean-Baptiste Say avaient commencé. Bastiat, de son côté, a

s'attendent guère à ce qui va bientôt sortir de ces observations çà et là recueillies.

De retour en Angleterre, l'esprit de Cobden est frappé de ce que présente de suranné et d'oppressif, pour le grand nombre, la législation britannique. Ici, le privilége règne, tandis qu'en Amérique le droit commun qui égalise les conditions de travail suffit à tout. Et dans ce système, la richesse, le bien-être sont plus grands. L'activité privée que rien ne gêne rend bien plus qu'ailleurs. Tout entier à l'impression qui naît pour lui d'un tel contraste, le futur chef des ligueurs de Manchester aborde dans une brochure sans nom d'auteur le terrain des réformes dont le moment semblait venu. Cet écrit a pour titre : *l'Angleterre*, *l'Irlande*, *l'Amérique*, par un manufacturier de Manchester. Il est à la date de 1835.

Dans ce manifeste, qui doit d'autant plus fixer l'attention qu'il émanait d'un praticien émérite, l'auteur s'attaque aux usages par trop vieillis de l'industrie britannique, et à l'administration de son pays. Ce qui le frappe et l'étonne, c'est le rôle effacé de l'Économie politique et le peu de place que tient cet enseignement dans le Royaume-uni. Il s'explique l'état de l'industrie en voyant les principes formulés par Adam Smith former invariablement l'apanage exclusif de quelques savants. Ce qu'il faudrait, c'est travailler à vulgariser des vérités qui sont au gouvernement de la Famille, à la conduite de l'État lui-même, ce qu'est la connaissance de l'hygiène à la santé du corps.

L'on connaît et il existe, remarque l'auteur de cet écrit, des sociétés « linnéennes, » puis des sociétés « huntériennes, » « banksiennes » pour la propagation de certaines connaissances naturelles. Comment ne s'est-il pas encore formé de société « smithsienne » destinée à répandre partout les vérités condensées avec tant d'art et de soin

dans « la Richesse des nations? » Cette lacune ne se comprend pas dans le pays dont Adam Smith nous apparaît comme l'éclatant fanal : *luminary*. La Science économique doit enfin prendre dans l'ordre des connaissances modernes, la place qui lui revient et que réclame au plus haut degré l'intérêt du commerce.

« Quand l'Agriculture, poursuit Richard Cobden, peut se flatter d'avoir autant de Sociétés qu'il y a de Comtés ; quand chaque ville du royaume a ses écoles (*institutes*) botaniques, mécaniques et même phrénologiques ; quand toutes ces associations ont un journal qui leur sert d'organe, nous n'avons pas une société de commerçants destinée à éclairer l'opinion sur une doctrine aussi peu comprise et aussi *calomniée* que celle du *libre trafic* (free trade) (1). »

Dans la bouche de Richard Cobden, de telles paroles sont un hommage des plus éclatants rendu à la Science économique. La crise manufacturière qui suivit bientôt après fera encore mieux voir l'étendue d'une telle lacune. Cette crise, qui était le contre-coup des embarras du marché américain, sera encore aggravée par la cherté des céréales à la suite d'une mauvaise récolte. Le taux des salaires fléchit notablement. De là, des souffrances qui font que l'attention du peuple britannique se porte sur la législation des céréales. Cette législation fermait l'accès du marché aux blés de l'étranger. Tel est le système qui avait jusque-là prévalu en faveur des détenteurs du Sol, lesquels constituent dans la Grande-Bretagne le très-petit nombre.

C'est ce tout-puissant monopole qu'il s'agit de battre en

(1) Il semble que ces mots : « libre trafic » répondent mieux que le vocable connu de « libre échange » à la pensée du grand agitateur de Manchester et au but qu'il poursuivait. Ils traduisent, du reste, plus exactement l'expression qui, dans le langage britannique, servait de mot de ralliement aux ligueurs.

brèches. Cela n'est possible qu'à l'aide d'une de ces associations qui, se faisant un levier de l'intérêt du grand nombre, demanderont à la Science la force nécessaire. Cobden l'avait aisément compris. De là, cette ligue qui surgissait à sa voix, du grand meeting tenu en 1838 dans le théâtre de Bolton. Cette ligue où il figure en tête compte bientôt dans ses rangs les personnages les plus honorablement connus. Elle est dirigée contre les *Corn-laws*, ou lois sur les céréales, d'où son nom *d'anti-Corn-law-leage*.

La Chambre de commerce de Manchester n'hésite pas à s'associer à ce mouvement, qui ne fait que de naître. Elle a vu la ruine des manufactures dans le maintien de ce monopole. Le triomphe de la « Liberté commerciale » la plus étendue semble seule, ici, faite pour assurer la prospérité de l'industrie et le repos du pays.

Cette association, qui devait être bientôt une puissance sans contre-poids, avait débuté par un fonds de 25,000 fr., ou 1,000 livres sterling. Quelques années plus tard, elle avait recueilli plus de 7 mililons de francs. C'est ainsi qu'on put faire construire un édifice, *Free-trade-Hall*, ou hôtel du Commerce libre, dans lequel les ligueurs tiennent séance.

L'ennemi qu'on a ici particulièrement à combattre ce n'est ni l'aristocratie proprement dite, ni les propriétaires et grands tenanciers vivant de l'antique protection. Non. Le véritable ennemi, ce sera « l'indifférence du public (1). » Les abus les plus condamnables, empruntent du temps une sorte de consécration. Ils puisent là une vitalité, une puissance telles que ceux qui font mine de vouloir les détruire semblent atteints de folie. Cobden et ses amis durent déployer la plus grande activité

(1) *Richard Cobden et la Ligue.* — M. Jos. Garnier, Guillaumin et Cie, éditeurs, Paris, 1846-47.

pour triompher de ces dispositions. Les Paulton, les Villiers, les Bright, le colonel Thompson, qui avaient devancé, dix-sept ans auparavant, la Ligue; les Fox, les Wilson, les Bowring emploieront dix ans à abattre le vieil édifice dans lequel se retranchaient, avec les landslords, les plus riches fermiers du Royaume-Uni.

Les lois sur les céréales étaient, du reste, comme la pierre angulaire du système protecteur. Cette pierre ôtée, tout le reste devait presqu'immédiatement s'en ressentir dans l'industrie britannique constituée à l'image du sol. Aussi avait-on, de bonne heure, mesuré l'attaque à la résistance qui, de toutes parts, s'organise. Mais les meetings qui se multiplient sur divers points, ainsi que les journaux, les petits pamphlets ou *tracts*, une correspondance des plus actives ne laisseront à l'ennemi ni trève ni repos. On se rend, on arrive dans les comtés les plus éloignés, où les fermiers sont en force, et l'on dirige contre eux les plus violentes attaques. C'est là que Bright met sa gloire à soulever des tempêtes.

« Ceux qui taxent le pain du peuple, remarque dans son langage sarcastique W. Fox, taxeraient l'air et la lumière, s'ils le pouvaient; ils taxeraient les regards que nous jetons sur la voûte étoilée; ils soumettraient les cieux, avec toutes les constellations et la chevelure de Cassiope, le baudrier d'Orion, et les brillantes pléïades, et la grande et la petite Ourse, *au jeu de l'échelle mobile* (1). »

De son côté, c'est avec un bon sens aiguisé de fine raillerie que Cobden prend corps à corps les coryphées du système protecteur. Son calme, sa sérénité modeste, sa parfaite mesure rappellent, à quelques égards, Franklin.

(1) Mars 1843. — Meeting hebdomadaire de la Ligue.

Nommé membre du Parlement, — malgré les façons dédaigneuses dont use envers lui, dans les premiers temps, sir Robert Peel, le député de Stocport, comme on prend à tâche de l'appeler, marque si bien sa place au sein des Communes, qu'il devra un jour décliner l'offre d'un portefeuille. « Je ne suis pas un homme politique, aurait dit à ce propos le chef de la Ligue, avec son fin sourire; je suis un imprimeur sur étoffes. » — Plus tard, en 1849, ce même Robert Peel, qui n'avait eu longtemps que des sarcasmes à l'adresse des Ligueurs, mettra sa gloire à faire triompher, comme premier ministre, leur programme.

Rien n'égale, d'ailleurs, durant cette longue lutte, la singularité des théories et des arguments exposés par les tenants du monopole. L'un d'eux, M. Butler, propose fort sérieusement de débarrasser l'Angleterre par un vaste plan d'expatriation du surcroît de population qu'elle ne saurait nourrir. Il y voit « des bouches inutiles. » Cette sorte de « compulsory emigration, » comme on disait alors, sera médiocrement goûtée par les Ligueurs. Voici comment Cobden en fait publiquement justice. Le morceau mérite d'être cité comme échantillon de cette éloquence pleine de sens et d'humour :

« Les bœufs et les chevaux maintiennent leur prix, remarque-t-il en plein meeting, à Londres, en 1843; mais, quant à l'homme, *cet animal surnuméraire*, la seule préoccupation de la législation paraît être de savoir comment on s'en débarassera, même à perte. Je demandais à un gentleman, signataire de la pétition, si par hasard les pétitionnaires avaient dessein d'émigrer. Oh! non, aucun de nous, répondit-il. — Qui donc voulez-vous renvoyer, lui demandais-je? — Les pauvres, ceux qui ne trouvent pas d'emploi ici. — Mais ne vous semble-t-il pas que ces pauvres devraient avoir au moins une voix dans

la question? Ont-ils jamais pétitionné en s'adressant au Parlement pour qu'il les fît transporter? A ma connaissance, depuis cinq ans, cinq millions d'ouvriers ont présenté des pétitions pour qu'on laissât *venir à eux les aliments;* mais je ne me rappelle pas qu'ils aient demandé une seule fois à être *envoyés* vers les aliments. »

Cobden est tout entier dans ces traits dont il sème sans cesse la courageuse campagne suivie contre les *corn-laws.*

Tout se tient, et cela est vrai surtout de l'ordre économique. L'abolition du statut qui condamnait la Grande-Bretagne à des disettes périodiques entraînera, presque à la même date, la réduction des tarifs de douane sur les manufacturés. Les sympathies populaires se traduiront d'ailleurs ici par des actes sur le caractère desquels il n'est pas permis de se tromper. Il était, par exemple, devenu notoire, que le but poursuivi par la Ligue dominant toute autre préoccupation, les affaires du grand industriel, chef de cette association puissante, avaient souffert de l'abandon où était restée sa fabrique. Cobden, en outre, avait dû s'inscrire pour une somme ou subvention assez forte. Lors de la dernière souscription, on le vit s'engager de rechef pour 500 livres (12,500 fr.). Devant le nouveau tribut que s'imposait le grand et noble industriel, l'assistance entière se souleva comme pour repousser ce sacrifice de la part d'un homme qui avait tant fait jusque-là pour la cause de la Ligue. Le président n'osa passer outre en acceptant la nouvelle souscription.

Plus tard, le peuple anglais, fidèle à ses nobles traditions, s'honorait par une offrande à la hauteur d'un tel dévouement. Dans la souscription ouverte à cet effet, c'est à qui prendra sa part de ce tribut volontaire levé sur la reconnaissance d'un pays libre. En peu de jours, les sommes recueillies montaient à 2 millions de francs.

Autre détail caractéristique.

La Ligue avait demandé un demi-million pour liquider ses comptes. D'abondantes recettes, procurées par les expositions de Manchester, en 1843, et de Coven-Garden, rendront à peu près sans objet une partie de cette somme. On vit là de simples ouvriers s'inscrire pour 25 livres (625 fr.).

Voilà comment, à la voix d'un grand industriel, s'inspirant des vérités d'un certain ordre, la face du Trafic et celle de l'État étaient complétement changées dans un pays qui sait accepter les réformes dont l'heure a sonné.

Frédéric Bastiat.

L'étude de cette figure, si attirante, tant elle est marquée d'un cachet particulier, est étroitement liée, on l'a dit, à la réforme poursuivie par Cobden. C'est l'œuvre dans laquelle les dernières années de Bastiat sont comme enchâssées. On se tromperait d'ailleurs si, en approchant de cet esprit remarquablement littéraire, l'on pouvait croire que la science et la philosophie ont seules fixé ses regards.

Fils d'un négociant qui avait occupé à Bayonne un rang distingué, l'auteur des *Harmonies économiques*, semblait, dès sa naissance, voué au commerce. Chose qui n'a pas été assez remarquée, ce fut le Négoce avec ses visées larges, la nécessité où l'on est sans cesse de bien observer et de se rendre compte qui conduiront le futur émule de Richard Cobden à comprendre le rôle de l'Économie politique et la place qu'elle tient dans les affaires.

Voici comment il s'en explique dans les lettres qu'échangeaient, au sortir de l'école, les deux amis d'enfance dont l'étroite intimité ne devait finir qu'avec la vie. Ce qui suit est à la date de 1819. Frédéric Bastiat avait alors dix-huit ans. Il écrit à son ami Victor Calmètes, plus tard appelé à la Cour de cassation :

« ... Tu sais que je me destine au Commerce. En entrant dans un comptoir je m'imaginais que l'art du négociant était tout mécanique et que six mois suffisaient pour faire de moi un négociant. Dans ces dispositions, je ne crus pas nécessaire de travailler beaucoup et je me livrai particulièrement à l'étude de la philosophie et de la politique.

« Depuis, je me suis bien désabusé. J'ai reconnu que la science du Commerce n'était pas renfermée dans les bornes de la routine. J'ai su que le bon négociant, outre la nature des marchandises sur lesquelles il trafique, le lieu d'où on les tire, les valeurs qu'il peut échanger, la tenue des livres, toutes choses que l'expérience et la routine peuvent en partie faire connaître, — le bon négociant, dis-je, doit étudier les lois et *approfondir* l'Économie politique, ce qui sort du domaine de la routine et exige une étude constante. »

A partir de ce moment, il semble que les irrésolutions du jeune apprenti commerçant auront pris fin. Il pourra bien encore se laisser aller aux charmes de la philosophie. Mais les études de l'ordre économique se partageront, avec les travaux du comptoir, sa vie et ses loisirs. Le livre de Jean-Baptiste Say devient sa lecture favorite; et c'est le cas de reconnaître, avec M. de Fontenay, auteur de la notice placée en tête des œuvres de Bastiat, que depuis l'âge de dix-neuf ans celui qu'ont illustré des écrits pleins de verve et d'originalité n'a jamais cessé « de travailler » l'Économie politique.

Nous ne suivrons pas l'auteur des *Sophismes économiques* dans toutes les phases d'une trop courte vie. Ce qu'il faut, c'est montrer d'où Frédéric Bastiat dut un jour partir pour prendre dans la Science une place à part. Son œuvre se détache de celle des maîtres qui l'ont précédé, moins par le fond auquel il eut été difficile de rien ajouter, que par

le mode d'exposition. Ce n'est donc pas « une science nouvelle » que cet esprit d'ailleurs si ouvert prétend inaugurer, suivant que le remarque le judicieux auteur de la notice ci-dessus rappelée. Non. Mais ce que les écrits de Bastiat parviendront à faire comme nul autre avant lui, c'est « l'exposé nouveau » plein de mouvement et de charme, d'une science « déjà formée (1). »

En attendant de pouvoir caractériser d'une façon plus précise la nature et l'importance des travaux dus à ce rare esprit, il convient de montrer quel allié sympathique la Ligue de Manchester allait rencontrer dans l'écrivain qui était né d'hier seulement à la Science économique.

L'entreprise abordée par Richard Cobden, n'était pas de celles qui pouvait rester un fait isolé et sans écho. Il eût été difficile aux hommes formés chez nous à l'école de Turgot, de Say, de Rossi, de ne pas suivre d'un œil curieux et sympathique les efforts faits dans le Royaume-Uni, pour modifier profondément un système de tarifs dont en France, aussi bien qu'ailleurs, la production supportait impatiemment les vices.

Le Midi et le Nord, que distinguent des produits autres semblent, en effet, condamnés à un fatal antagonisme. La richesse cependant résulte de ces différences mêmes aux yeux de quiconque réfléchit. N'est-il pas manifeste que ce qui manque ici, alors qu'un peu plus loin les mêmes choses sont de trop, doit faire vivre dans l'abondance des populations privées sans cela du nécessaire? Ceci eût dû depuis longtemps frapper les esprits sans prévention. Mais les intérêts s'accommodent mal de tout ce qui dérange, même en vue d'un bien notable, leurs calculs. C'est ce qui ressort clairement, on l'a pu voir, des grandes

(1) M. de Fontenay. — *Notice sur la vie et les écrits de Fréd. Bastiat.* — Paris 1862, Guillaumin et Cie, éditeurs.

réformes abordées un jour par Turgot. Et c'est ici surtout que l'histoire se répète.

L'agitation dont Cobden s'était fait en Angleterre le chef, avait eu sans doute de ce côté du détroit un grand retentissement. C'est ainsi que, dès 1844, il aura aisément gagné à la cause de ce qui s'appelle alors « le Libre échange », les représentants les plus autorisés de la Science économique. Blanqui, Dunoyer, Léon Foucher, Horace Say, Fonteyraud et presque dans le même temps Frédéric Bastiat, pour ne parler ici que des morts, imprimeront à l'opinion une secousse dont on ne saurait, à la distance où nous sommes, mesurer exactement la puissance.

Mais ce n'est que longtemps après et par une rare fortune qu'on verra triompher en France comme ailleurs, le principe de la Liberté commerciale. Les premières applications datent de 1860. Chose étrange! C'est Richard Cobden qui aura ici encore le mérite de lever tous les obstacles et de dissiper toutes les obscurités.

Dans la courte période comprise entre 1844 et 1849, Bastiat qui s'était lié avec le chef de la Ligue, par une correspondance des plus actives, se fait en France l'interprète en même temps que l'auxiliaire puissant de cette initiative. Son journal, le *Libre Échange*, porte en tout lieu la lumière. Il montre les Ligueurs à l'œuvre et suit les diverses phases de ce grand mouvement. Il faut que partout se forment des associations, que les intérêts chez ceux qui sont le plus grand nombre se groupent pour combattre, à l'exemple de la Ligue de Manchester, les tarifs protecteurs. — A Bordeaux, où la production viticole constitue au double point de vue du marché intérieur et de l'exportation un intérêt de premier ordre, d'immenses meetings s'assemblent à la voix de Bastiat, qu'acclament ensemble les notabilités du Sol et du Commerce.

A Paris, le succès et la faveur qui l'accueillent ne sont pas moins grands.

Certains faits regardés, bien souvent, comme favorables aux réformes dont l'heure est venue, ont au contraire ce résultat qu'ils les retardent. Tels sont les brusques changements qui surviennent dans l'ordre politique. Les révolutions répondent, sans doute, parfois à des nécessités auxquelles il n'est pas facile de se soustraire ; mais, le trouble qui en résulte dans les esprits les détourne trop souvent et cela pour longtemps, de la voie dans laquelle chacun s'était engagé non sans peine. C'est à quoi ne réfléchissent pas assez les amis du progrès et ceux qui, par une aveugle résistance, provoquent ces bouleversements déplorables.

La thèse de la Liberté commerciale, dont Frédéric Bastiat poursuivait, en France, avec ses amis, l'application, ne pouvait rien gagner au contact des hommes, des passions que la Révolution de 1848 mettra journellement aux prises. — De là une interruption qui dégénérera en un long ajournement.

Détournant nos regards de cet affligeant spectacle, pour les reporter sur le mouvement dont la Grande-Bretagne était le foyer, après avoir donné la première l'exemple, disons seulement qu'ici se place, dans le nombre des œuvres de Bastiat, celle qui reflétait particulièrement cette grande initiative. On devine qu'il s'agit de *l'Histoire de la Ligue* anglaise. C'était en 1845; son succès fut grand, et Bastiat exprime quelque part sa joie de la faveur singulière avec laquelle fut reçu ce livre.

Les efforts faits à cette époque par des hommes restés l'honneur et la force de l'École, sont si près de nous qu'on est ici tenu à quelque réserve. Ce qu'on peut dire, c'est que le génie, l'ardente propagande chez Frédéric Bastiat prendront aisément toutes les formes avec un égal

succès. Le pamphlet, la polémique par la presse et par la parole, la dissertation savante autant qu'animée, sans parler d'une active correspondance qui charme et séduit, tout l'attire et tout lui est bon dans la lutte qu'il a engagée. C'est la verve de Paul-Louis Courier aiguisée par la lecture des *Provinciales*. Le public est séduit, fasciné.

Mais si la masse est subjuguée, tant elle sait et sent que l'écrivain défend ici la cause du grand nombre, il est sensible qu'elle manque de l'instruction et des connaissances nécessaires. Comment, dès lors, seconder efficacement ses efforts pour se lier à son œuvre?... Le plaisir qu'on goûte à lire quelqu'un de ces *pamphlets* satisfait, ainsi que la curiosité, tous retombent dans l'indifférence qui affligeait si fort Richard Cobden. — Tant l'ignorance oppose, en de tels cas, de barrières infranchissables.

Encore chez le grand agitateur britannique, de même que chez plus d'un de ses amis, le Ligueur, qui répand partout ses *tracts*, sera doublé d'un orateur puissant et sarcastique. On agit là, du haut des *hustings*, autant par la parole que par la plume. Mais Bastiat n'a rien du tribun qui entraîne et remue les foules. Si l'écrivain charme par un style alerte et plein d'originalité, le discoureur vous laisse froid, tant il est mal servi par un organe et par un extérieur peu faits pour enflammer les masses.

Les meilleures choses perdent de leur prix passant par la bouche d'où sortent tumultueusement des mots parfois sans lien et qu'on a peine à entendre. — L'action, la voix, le geste, l'action surtout, voilà ce qui fera ici complétement défaut. Cela fait perdre bien plus de sa force qu'on ne saurait croire à cet apostolat, dans un pays où la parole est une puissance de premier ordre.

Aussi, est-ce à l'écrivain qu'il faut s'attacher pour se faire quelque juste idée du genre d'influence que l'éminent allié de Cobden exerçait sur des esprits en trop petit

nombre. Non-seulement cette action fut durable et profonde, mais elle ira s'étendant, à la lecture de ces œuvres où la solidité de la pensée s'allie à l'excellence de la forme.

L'on chercherait donc en vain, chez Frédéric Bastiat, l'étoffe d'un Fox ou d'un Bright qui voient expirer, aux pieds des hustings, les grandes colères du Land-Lord et des gros fermiers d'un Comté. Mais si, placé à un autre point de vue, dans l'ordre économique, on étudie l'œuvre de l'auteur *des Harmonies*, et si l'on examine la profondeur du sillon qu'il a tracé dans une période relativement courte, oh! alors cette figure qui rappelle quelques-uns des plus beaux génies du XVIe siècle, un La Boétie, un Érasme, brille d'un éclat peu ordinaire.

Semblables à quelque terre mal préparée, les contemporains seront, sans doute, médiocrement échauffés par les rayons de cet astre nouveau. Mais tout n'est pas dit pour cela. Alors que le champ est des plus vastes, l'œuvre est de celles qui se survivent à elles-mêmes, outre qu'elle gagne en étendue. Ce qu'un seul jour n'a pas fait éclore sortira plus tard de terre, et de cette semence, qui ne ressemble à nulle autre, rien ne sera perdu.

Bastiat est, du reste, un novateur dans son genre. S'il n'a enrichi l'École d'aucune découverte, l'auteur de *Maudit argent* ne se distingue pas moins de ceux qui l'ont précédé par une façon de disserter des thèses les plus hautes dont nul n'avait eu l'idée avant lui. C'est la clarté de Jean-Baptiste Say, jointe au bon sens de Franklin, avec la grâce et le charme en plus. S'il n'a l'ampleur magistrale de Rossi, il montre infiniment plus d'art et de science, outre qu'il voit juste.

Lisez dans « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas » l'histoire de la Vitre cassée. Vous serez convaincu, en

même temps que séduit par le ton de fin persifflage qui donne ici tant de sel et de force à la raison. Cela prend pour toujours possession de l'esprit, précisément parce que la vérité s'est choisi un costume qui fait qu'on la remarque, outre qu'elle plaît.

C'est surtout en France que cela est de grande considération, vu que la forme y décide trop souvent du fond des choses. Envisagée par ce côté, l'Œuvre de Bastiat tiendra toujours chez nous une fort grande place.

Si la Science économique a cessé de pouvoir être appelée de nos jours « une littérature ennuyeuse ; » si l'on a tourné vers elle un regard plus favorable, c'est à Bastiat, c'est à cet esprit si éminemment français que cela est dû. Ni Say, ni Turgot n'auraient opéré un tel miracle, car avec eux les progrès de l'opinion sont lents, vu qu'ils s'adressent au très-petit nombre.

Avec Bastiat, au contraire, le savoir s'épanche, et pourtant il pénètre par mille sentiers au cœur même de la masse. C'est pour ainsi parler le maître aimé des foules, tandis que d'autres écrivent pour l'élite de la Société trop souvent ailleurs occupée.

Or, ce qui a surtout du prix, c'est le progrès chez le grand nombre. C'est là de tout temps, dans tous les pays, le trop long convoi qui avance péniblement sans parler des déraillements toujours à craindre.

Cette vérité fut un jour on ne peut mieux comprise par sir Robert Peel. Voyant, à une certaine époque, la France affolée par l'exposition de thèses dont le moindre défaut est de viser des inconnues que nul ne sait comment dégager, le grand ministre s'écrie avec l'accent du triomphe: « Oh! pour l'Angleterre je suis bien tranquille; le peuple y connaît trop bien *les vérités de l'ordre économique.* »

C'est la gloire de Frédéric Bastiat d'avoir fait, il faut

le dire, de la Science pour tout le monde. C'est à lui que les vérités d'un certain ordre doivent d'avoir été vengées de critiques injustes. C'est chez lui, enfin, que la Science économique se fit « toute à tous, » au lieu de ne rencontrer ici et là que défiance et prévention, et c'est surtout par là, qu'il est, on le répète, novateur et que son nom doit vivre en grandissant chaque jour davantage.

Necker. — Joseph de Villèle. — Jacques Laffitte.

Si l'on voulait pousser plus loin des études, qui ont moins pour objet l'histoire de certains hommes qu'un acheminement vers la connaissance des vérités d'un certain ordre, il serait aisé de montrer, par de nombreux et nouveaux exemples, comment, à toutes les époques, les lois dont on va s'occuper gouvernent le monde.

Ici, c'est une notabilité de la banque, l'ancien associé de Thélusson qui, ayant acquis dans le maniement des affaires les plus délicates, une grande expérience, est appelé au gouvernement des finances de l'État. De même que Turgot, Necker rétablit, en peu de temps, la confiance avec l'ordre, et l'auteur du fameux *Compte-rendu* arrive à formuler sur l'impôt des idées qui lui feront prendre rang parmi les économistes de l'époque.

Ailleurs, à trente ans de là, Joseph de Villèle appliquera au maniement des finances publiques les vues qui l'ont guidé dans la gestion d'une propriété coloniale. C'est ainsi seulement qu'il remet l'ordre dans l'État et qu'il restaure le crédit de la France.

Simple officier de marine, Joseph de Villèle se démet de son grade. On le voit bientôt après se faire le gérant, à l'île de la Réunion, d'une plantation importante. Tel

sera l'apprentissage du futur émule des baron Louis et des Corvetto.

Rentré en France, où sa place dans nos assemblées parlementaires semble marquée, Joseph de Villèle a bientôt occasion de montrer, dans le gouvernement des finances, des capacités de premier ordre.

« Voulez-vous vivifier l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie, ces trois soutiens de notre prospérité intérieure? lui arrive-t-il de dire à propos de la conversion de la rente en 3 0[0, — initiative aussi intelligente que hardie, à la gloire du grand ministre de la Restauration; — dirigez vers eux les capitaux et faites qu'ils puissent les obtenir *au moindre intérêt possible*. Pour atteindre ce but, cessez de leur faire, par le haut intérêt de vos rentes, UNE CONCURRENCE qu'ils ne sauraient soutenir. »

Visée supérieure et que pouvaient seules méconnaître toutes les passions politiques alors liguées ensemble, comme au temps de Turgot, contre un ministre bien inspiré. L'avenir devait le venger d'odieuses trames, dont le pays fera ici, comme toujours, les frais.

Moins de quatre ans après, en effet, le 3 0[0 de nouvelle fondation dépassait le pair. C'est-à-dire qu'émis à 75 francs il s'élève sans peine à 86, cours qu'il ne devait jamais plus revoir et qui tend à l'égaler au 3 0[0 britannique, plus vieux d'un siècle.

Ici apparaît un noble caractère que le sentiment des maux de la patrie émeut bien plus profondément que de vaines querelles politiques aiguisées par l'ambition. Jacques Laffitte, qui s'en vint aider le ministre à surmonter les premiers obstacles, est encore un de ces hommes dont la vie est riche d'enseignements, sur le terrain où nous voilà placés.

Né dans la condition la plus humble, le fils d'un maître

charpentier de Bayonne était parti d'un modeste emploi dans la banque pour monter plus tard au premier rang de la finance moderne. Bientôt, l'associé de Perregaux vient généreusement en aide au Trésor. — Seul, il étayera de son nom, en des jours douloureux, le crédit branlant de l'État. Nos armées licenciées manquent du nécessaire? Sa caisse s'ouvre aussitôt, et l'ancien président de la Chambre de Commerce est désigné par la voix publique pour le gouvernement de la Banque de France qui a pu déjà, comme Régent, apprécier son zèle, ses lumières. Au milieu du naufrage, la Banque seule restait debout.

Quand le trouble est universel, la confiance détruite, les projets d'emprunt volontaire, dont Laffitte donne le signal, — abandonnés aussitôt que conçus, — qui mieux que l'émule de Necker, de Ricardo, pourra tenir d'une main habile et ferme le gouvernail de l'établissement où la responsabilité n'aura d'égale que le désintéressement qu'il montre?

Car l'homme désigné pour ce poste croira devoir refuser dans un tel moment toute espèce de traitement. N'est-ce pas d'ailleurs alors que l'état politique semble atteint d'une instabilité irrémédiable, n'est-ce pas à la caisse de Jacques Laffitte que la première Restauration, aussi bien que l'Empire tombant à Waterloo, confieront, tour à tour, les débris de leur fortune? C'est un dépôt de 5 millions que recevait ainsi, au lendemain des Cent-Jours, celui qui n'est connu des rois, des empereurs se disputant le trône, que par l'estime qu'il leur inspire (1).

Aussi, le jour où se pose devant nos assemblées parlementaires le problème de la conversion des rentes qui, par l'abaissement du taux de l'intérêt, doit diminuer le

(1) Il faut lire dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* les détails pleins d'intérêt que donne M. Joseph Garnier sur cet homme éminent par le caractère et le savoir financier. — Paris, 1853, Guillaumin et Cie, éditeurs.

poids des charges publiques, c'est aux lumières et au patriotisme du grand financier que le pouvoir d'alors fait appel. Comme on s'étonnait de voir celui dont les sentiments s'accordaient mal avec la politique de ce règne donner son concours à une semblable mesure :

« Je contribuerai toujours, répond alors Laffitte, dans un écrit resté fameux, au bien de mon pays, n'importe par quelle main ce bien soit opéré. »

Paroles qui montrent combien, chez l'homme arrivé par son seul mérite au faîte de la fortune, le cœur était resté fidèle au culte de la patrie. — De même que Franklin, Jacques Laffitte se distingue par un esprit pratique qui cède et obéit sans effort aux mouvements d'une âme vraiment libérale. Le maniement des grandes affaires élargit sa pensée en même temps que sa vue s'éclaire. Celle-ci brille d'un sentiment de bienveillance qui semble augmenter avec les années. C'est la bonté qui fait aimer le succès, chose rare, surtout quand il s'y joint le mérite personnel.

De là, dans le gouvernement des finances, une parole, des vues droites et bien exposées jouissant d'une fort grande autorité. C'est que nul plus que lui n'est fermement résolu de respecter les engagements pris par l'État. S'il blâme et qualifie à l'occasion « de non sens » la théorie de l'amortissement, c'est-à-dire le remboursement par voie d'annuités de la Dette publique, tel qu'il a été jusque-là entendu, ce n'est pas qu'il en demande la brusque et immédiate suppression. Non ; il faut qu'en se tenant sur ce terrain, pour quelque temps encore, dans une juste mesure, le Trésor donne l'exemple aux particuliers du respect des engagements où la contrainte n'eut point de part.

Il est d'ailleurs facile de voir, durant le long débat de la conversion des rentes, que le grand financier s'est approprié, dans le cours de sa carrière, les salutaires principes

de Turgot et de Smith. Voyez comment il juge la France, lorsqu'on prétend, il y a de cela cinquante ans, la comparer à l'Angleterre :

« Nous parlons tous les jours de nos voisins les Anglais avec admiration ; nous nous extasions tous sur leurs trois milliards d'exportation et nous faisons une triste comparaison avec nous-mêmes, qui exportons à peine 800 millions ! — Eh bien ! leur commerce extérieur était, il y a un demi-siècle, à peu près au même point *que le nôtre*, et c'est dans ce court espace de temps que la différence est devenue si grande.

« Je sais la part qu'il faut faire aux événements politiques ; mais croit-on que pour arriver à ce résultat l'Angleterre ait commencé par chercher exclusivement *des débouchés extérieurs ?* Non, sans doute ; elle a surtout cherché à se donner une base *bien plus solide* que celle que nous supposons à sa richesse. Elle a *commencé* par mettre tout son sol en valeur. La surface qu'elle occupe est géographiquement *bien inférieure* à la nôtre ; mais ce n'est pas la surface géographique qui doit compter, car d'après ce principe la Russie serait à elle seule plus riche que toute l'Europe *ensemble*. C'est la surface UTILISÉE. Sous ce rapport, l'Angleterre est *dix fois* plus grande que la France. »

Et voici quelles preuves il en donne, car il poursuivait aussitôt ainsi :

« L'Angleterre a excavé son sol, fouillé dans ses entrailles, tout mis *en valeur ;* et sur un territoire *la moitié* moins grand que le nôtre, elle a creusé pour vingt fois plus de canaux que nous. — On pense, en effet, que nous n'avons pas la vingtième partie des canaux qu'elle possède sur le même espace donné. Elle a donc fait reposer sa prospérité sur *une base* bien plus solide qu'on ne le croit en Europe, et Pitt a pu dire à la tribune, en présence des

Anglais les plus éclairés et sans être contredit, que le commerce de la Grande-Bretagne était à son commerce extérieur comme 32 est à 1.

« C'est donc dans SON PROPRE SEIN, en répandant le travail partout, que l'Angleterre a cherché sa fortune. *Après cela*, elle a pris son essor à l'extérieur, et dans l'intervalle de quarante à cinquante années, elle nous a dépassés de la différence de 3 milliards à 800 millions. »

Ces vérités de l'ordre économique sont de tous les temps. Ce qui le prouve, c'est l'immense déploiement de richesse auquel la France est parvenue, moins de trente ans après, grâce à ces voies ferrées qui font que du Nord au Midi, de l'Ouest à l'Est, les produits en tout genre s'échangent avec une facilité qui en accroît sans cesse le nombre et l'importance.

Au moment où Jacques Laffitte faisait entendre ces utiles vérités, les expéditions de notre commerce extérieur montaient à 800 millions. Moins de vingt ans après, en 1842, ce chiffre ne dépassait pas 825 millions; d'où des exportations et des importations donnant un ensemble de 1,907 millions. De nos jours, ce dernier chiffre est presque quadruplé. C'est ainsi que l'exercice 1869 fera monter à près de 4 milliards, soit 3,993 millions, la somme de nos seules exportations en tout genre. Nous nous tenons à cet exercice qui précède immédiatement la guerre, pour pouvoir mettre en regard des quantités comparables quant à l'étendue du territoire.

Chez Laffitte, disions-nous il n'y a qu'un instant, l'esprit pratique de trempe supérieure tempère à propos les élans d'une âme généreuse, surtout quand l'intérêt public est en jeu. Les rares survivants de 1830 n'ont pas oublié le ferme bon sens qu'il dut alors déployer pour calmer des craintes et des défiances aussi dénuées de raison que pouvaient être chimériques les plans dont le public était assailli.

Cette heure particulièrement critique sera marquée par un essai dont le commerce devait se bien trouver. Nous voulons parler de l'Escompte à deux signatures.

C'est à Laffitte que revient particulièrement l'honneur, par la création de la *Caisse générale du Commerce et de l'Industrie*, d'avoir pris une initiative des plus fécondes. En même temps que les voies du Crédit s'élargissent, on ouvre au Commerce un horizon plus vaste.

La fondation du Comptoir d'escompte en 1848, lequel trouvait plus tard des imitateurs, est née de cette intelligente application des lois du crédit personnel.

De cette exposition sur les liens qui unissent, ici comme toujours, la théorie et la pratique, il convient de passer à l'étude des principes et des faits les plus considérables qui sont comme le fonds dont est faite la Science qui doit nous occuper.

VI• INSTRUCTION

LE COTON ET LES MACHINES CONSIDÉRÉS AU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

Cette page, empruntée à l'activité industrielle de notre époque, peut servir à éclairer d'une vive lumière les lois de l'ordre économique dont l'étude va bientôt nous ccuper. C'est à l'Amérique du nord que nous demanderons ici de nous instruire. On peut dire que cette contrée fournit, au point de vue de la PRODUCTION et de la CONSOMMATION, — faits qui sont comme les deux pôles de l'activité humaine, le sujet d'un examen particulièrement riche.

A la veille de proclamer leur indépendance et de for-

mer, sous le nom « d'États-Unis d'Amérique », une confédération qui devait marquer sa place dans l'ordre politique moderne, les colonies anglaises du nouveau continent étaient peuplées d'environ 4 millions d'habitants. On sait qu'en moins d'un demi-siècle, ce chiffre sera plus que sextuplé. C'est ainsi que les statistiques les plus récentes portent la population entière de l'Union à près de 40 millions d'âmes.

C'est à l'expansion du travail qu'est particulièrement dû cet accroissement jusque-là sans exemple dans des contrées dont une administration métropolitaine, gouvernant à distance, paralysait l'activité. — Que pourrait le sol le plus fertile là où l'homme est sans cesse aux prises avec les exigences d'une législation qui n'est pas faite pour lui?

Aussi, le jour où cette population peut se soustraire au gouvernement de la Grande-Bretagne, elle reprend avec de nouvelles forces une vie nouvelle. L'émigration européenne, notamment, l'enrichit loin de lui être à charge. Cette immigration va dès lors grossissant, tant chacun se sent attiré par le spectacle de ce qui se passe par delà l'Atlantique. Ce n'est pas autrement que les États-Unis devenaient dans une période relativement courte un peuple avec lequel l'empire britannique devra désormais compter.

Voilà ce que faisait, dans ces régions lointaines, le travail rendu plus facile qu'ailleurs, partout plus accessible, outre qu'il sera mieux rémunéré qu'en aucun lieu du monde. C'est ce que fera voir l'histoire d'un produit qui est devenu pour l'industrie autant que pour le sol américain, la source d'immenses richesses en moins de soixante ans. — Il s'agit, on l'a déjà compris, du coton, article qui tient une large place dans le commerce extérieur de l'Union américaine.

A certaines heures, la valeur de ce produit entre pour moitié dans le chiffre de ses exportations. C'est ainsi qu'en 1858 il sortait, des ports de l'Union, plus de deux millions et demi de balles d'un poids moyen de 180 kilogrammes. Cela représente alors quelque chose comme 800 millions de francs. Si l'on fait acception de ce que réclame la consommation intérieure, on est aussitôt en présence d'un produit agricole représentant plus d'un milliard, valeur plus que quadruplée par l'industrie manufacturière.

Ce même produit donne lieu à d'importants salaires puisqu'il occupe dans le monde entier plus de trois millions d'ouvriers. C'est ainsi que la seule ville de Manchester acquittait, il y a de cela plus de dix ans, une paie annuelle n'allant pas à moins de 300 millions de francs. Si l'on songe enfin que la culture du coton nécessite, dans l'Inde ou ailleurs, l'emploi de quatre millions de travailleurs, on comprendra de quelle ressource est pour le Nouveau monde l'exploitation d'un produit dont l'usage est si répandu (1).

De tels résultats n'ont pas été obtenus du premier coup et surtout sans peine. Ce serait une erreur que de croire qu'il aura suffi d'un sol fertile, d'un climat favorable à tel ou tel produit pour imprimer à la richesse agricole de l'Union un semblable essor. Ici plus qu'ailleurs peut-être le génie de l'homme, son ardeur au travail ont presque tout fait.

Il y a moins d'un siècle, le cultivateur n'accueillait qu'avec indifférence et « dédain » les encouragements, les conseils dont la culture du coton était l'objet. La répugnance est ici presque générale ; c'est ce dont fit bien des

(1) Ces chiffres sont de beaucoup antérieurs à la guerre de sécession. Ils ne sauraient dès lors donner qu'une assez faible idée de ce qui existe en ce moment même (1876).

fois l'expérience le Congrès américain. De là vient qu'aux approches de 1775, la production n'excèdera pas 8 balles, pesant ensemble 1,600 kilogrammes. Cela représentait par balle un prix moyen de 4 livres sterling. Plus tard, en 1784, on arrivait à 71 balles. Mais le chiffre de cette production excite une surprise telle que les déclarations en douane, à Liverpool, soulèveront de sérieuses difficultés. Les certificats d'origine sont tenus pour suspects et la marchandise est, en conséquence, saisie.

Nul ne veut croire qu'il ait pu sortir des ports de l'Union « une aussi grande quantité de coton. » Ceci est de l'histoire. Cependant, à quelque temps de là, les chiffres fournis par la statistique seront autrement éloquents.

En 1800, c'est-à-dire à seize ans de distance du singulier conflit qui s'était élevé à Liverpool, les 71 balles de 1784 se changeaient, pour l'exportation seule, en 45,000 balles. Voici, au surplus, la marche que suit cette progression ascendante :

1800.	45,000	balles.
1810.	225,000	»
1820.	1,110,000	»
1835.	2,000,000	»
1860.	4,675,000	»

La cause du développement que prenait, en si peu de temps, cette production, est facile à comprendre.

Cela ne tient pas évidemment à ce que la population s'est, dans le même temps, notablement accrue. Ce fait y a contribué, sans doute, mais il ne suffit pas à expliquer un si prodigieux accroissement de richesse. Si la population, en effet, est plus que septuplée, il faut bien remarquer, d'autre part, que le chiffre du produit exporté est devenu soixante mille fois plus fort qu'il n'était en 1784. De là des

centaines de millions, là où il n'était question d'abord que de quelques milliers de francs comme valeur marchande.

Les machines se substituant partout au travail à la main, telle est la principale cause d'un accroissement aussi constant qu'il est rapide.

Si l'on remonte aux années qui ont précédé 1793, époque où l'égrenage du coton pour le dégager de sa capsule se faisait à la main, on voit que l'Amérique produit à peine assez de cette matière textile pour son usage. Mais à cette date, la machine à égrener remplace avec tant d'avantage le procédé ancien, qu'il en résulte presqu'aussitôt une notable extension de culture. C'est ainsi que l'Américain Whitney, inventeur du *Saw-gin*, — machine à scie, — opérait dans le traitement du coton une immense révolution. On en jugera par le détail ci-après :

En 1791, l'Amérique se trouve avoir livré à l'exportation 189,000 livres de coton. Moins de quatre ans après, c'est-à-dire en 1795, la culture permet d'exporter six millions de livres. Voilà ce qui avait lieu au lendemain, en quelque sorte, de l'invention de Whitney, qui facilita outre mesure l'opération jusque-là si lente de l'égrenage. L'introduction de ce procédé expéditif, en stimulant la culture, qui put débiter plus qu'auparavant, fait naturellement baisser le prix de la matière première. Là où le coton brut avait valu 12 fr. le kilogr., prix que l'on relève au début de ce siècle, l'emploi de ce mécanisme aura amené dans la culture un tel développement, que le prix de cette même matière première baissait en assez peu de temps de plus de moitié.

Comme tout se tient dans l'Industrie, l'égrenage à la main n'avait permis d'abord au filage et au tissage que d'opérer sur des quantités minimes. Un seul navire, par exemple, suffisait à l'expédition du coton produit par l'Amérique. Mais le jour où la machine à égrener fait son

apparition, comme la culture a pris plus d'étendue, le *Spinning-Jenny*, ou métier à filer, inventé par Hargraves, en 1767, opère sur une masse de produits chaque jour plus grande. Cette machine permettait de mener huit fils de front. Mais ce mécanisme, perfectionné bientôt après par Arkwright et Crompton, semble encore laisser à la production trop de marge.

En vain le *Mule-Jenny* a porté de 200 à 1,000 le nombre des broches mises en mouvement; en vain l'on pourra faire ainsi dans un temps donné l'ouvrage de 800 fileuses à la main. Pour répondre à la masse de produits toujours croissants que fournit la culture sous l'action d'un facile égrenage, il faut que le *Self-acting*, ou métier automate « qui se renvide de lui-même, » marque un nouveau progrès. Il suffira, par exemple ici, de 3 ouvriers pour faire l'ouvrage de 500 fileuses.

Voilà comment l'égrenage perfectionné ouvrait à la production du coton et dès lors à son emploi, un champ toujours plus vaste. Ce n'est pas seulement, en effet, le filage qui fit, dans ce système, de nouveaux et inévitables progrès; c'est le tissage, c'est la broderie qui se perfectionnent pour répondre à la demande d'une matière première toujours plus abondante.

Le métier à tisser ne triomphe d'ailleurs qu'après de nombreux tâtonnements des obstacles que rencontre l'inventeur. Cet ingénieux appareil, dû au génie de l'anglais Cartwright, cause sa ruine. C'est le sort trop ordinaire de ceux qui se vouent à quelque utile recherche. Le Parlement, pour le dédommager autant que pour récompenser l'inventeur, lui allouait plus tard une somme de 10,000 livres, soit 250,000 fr. de notre monnaie.

L'effet de ces perfectionnements apportés à l'outillage d'une seule industrie sera d'élever à près de cinq milliards en moins de soixante ans la valeur des articles consom-

més dans le monde entier. Jusque là, l'on n'avait pas excédé vingt-cinq millions de francs (1).

Dans ce système, la ville de Manchester devient un centre manufacturier de premier ordre. Sa population, qui n'allait pas à plus de 20,000 âmes vers la moitié du XVIIIe siècle, dépasse aujourd'hui 500,000 âmes. Inutile d'ajouter que c'est la condition ouvrière qui en fait le fonds. On put voir dans une seule salle 800 métiers battant à la fois. Pour donner quelque idée de l'activité que déploie cette ville de fabrique, il suffit d'un détail. La masse d'étoffes tissées dans un jour et mises bout à bout formaient, il y a dix ans, quelque choses comme 13,000 kilomètres. C'est plus que l'étendue du diamètre de la Terre. On sait quel est dans cette métropole de l'industrie cotonnière le chiffre des salaires annuels à la même époque. Ils constituent le prix de la main-d'œuvre pour des manufacturés valant 1,100 millions.

Voilà ce qui se passe pour le traitement du coton dans la ville même où Cobden devra déployer un jour tant de génie et d'activité. Mais la Grande-Bretagne ne devait pas seule tirer ainsi parti du précieux textile que l'Amérique fournit avec tant d'abondance. La France et la Suisse la suivront de près.

C'est ainsi qu'en Alsace l'outillage qui va se perfectionnant opère dans le même temps des prodiges. La perte de cette province doit être pour l'industrie nationale, qui s'instruisait à cette école, l'objet de constants regrets. Nulle part le goût qui distingue certains manufacturés ne trouva de plus sûrs interprètes. L'Alsace plus que tout autre centre industriel, joignit l'élégance à la bonté des produits. C'est elle qui possède, au plus haut degré, le

(1) Voir à cet égard, entre autres documents statistiques, le rapport fait à l'Institut, par M. Reybaud, et publié en 1862.

génie de l'invention. « C'étaient nos maîtres, » a dit, naguère, un grand manufacturier du Nord. En s'isolant de cet atelier modèle, la France industrielle ne s'est pas seulement appauvrie ; elle a perdu sa couronne.

C'est là que le banc de 240 broches put livrer au bout de peu de temps, au lieu de 2 kilogrammes d'un fil de chaîne des numéros 28 à 30, comme en 1813, plus du double de ce chiffre. Et le progrès ne devait pas s'arrêter là. Ailleurs le nombre de tours qu'exécute un mécanisme augmente en proportion. Il est porté, par exemple, à 6,000 par minute. C'est là surtout que le *Self-acting* dut déployer toute sa puissance.

Avant l'adoption de cet appareil, et pour ramener le chariot à son point de départ, l'ouvrier devait le repousser à l'aide des roues placées au centre du métier. Dans le nouveau système il n'en est plus ainsi. Le va-et-vient est « automatique. »

La force qui fit avancer l'instrument de torsion en « étirant » le fil, ramène l'appareil en arrière, outre que dans le même temps, le fil « s'embobine.» Ce qu'il y a surtout ici de remarquable, c'est la parfaite sensibilité d'une machine dont le poids équivaut à plusieurs milliers de kilogrammes. Que l'un des fils vienne à se rompre, le banc s'arrête immédiatement ; il reste immobile jusqu'à ce que l'enfant qui surveille ce pesant mécanisme ait rattaché ce même fil.

Mais pendant que le filage se perfectionne, que le tissage mécanique s'améliore au point de donner, non plus 90 battements par minute « avec temps d'arrêt » mais 180 et 240 battements « sans temps d'arrêt, » l'œuvre si délicate du peignage est visiblement en retard. De cette préparation dépendra, cependant, en grande partie, comme pour l'égrenage, l'essor considérable de la fabrique.

C'est alors qu'un enfant de l'Alsace, Heilmann, fait faire

ici un pas décisif à l'industrie manufacturière. La peigneuse n'est pas seulement l'œuvre du génie dans l'art mécanique au point de vue de la difficulté vaincue, c'est un appareil de la plus rare élégance. On aura une idée du mérite de l'invention par ce simple détail. Le mécanisme de Josué Heilmann ne débarrasse pas seulement le coton de ces parties défectueuses, qui constituent dans l'industrie cotonnière « les déchets ; » il opère un départ, ou mieux un triage dans la matière textile, qui fait que les soies longues et courtes ne seront plus mêlées, confondues. La filature opère dès lors sur « les sortes » avec d'incalculables avantages. C'est le cardage porté à son plus haut degré de perfection.

Le nom de Josué Heilmann, inventeur aussi dévoué à l'art industriel qu'il était plein d'abnégation, devra prendre place, par suite, à côté des noms de Whitney et de Jacquart.

C'est en vain qu'un grand manufacturier proposait en 1843 un prix de 10,000 fr. pour arriver à remplacer par quelqu'ingénieux mécanisme le battage et le peignage à la main. Le problème semble insoluble. Heilmann répond presque seul à cet appel. Il consacrera à cet objet les cinq dernières années de sa vie. Ancien ingénieur, Heilmann avait négligé sa propre industrie. Il meurt à la peine, car la valeur de son procédé, d'abord méconnue, n'aura pu recevoir de la pratique la sanction qui rend seule les œuvres durables et qui les fait vivre.

Mais l'Angleterre saura s'approprier dans le peignage de la laine, l'idée d'Heilmann. C'est alors seulement qu'on songera à en faire bénéficier l'industrie cotonnière. — La même déception attendait l'inventeur de l'hélice, Sauvage, qui put voir à travers les barreaux de la prison où il était détenu pour dettes, un bâtiment étranger utiliser le mer-

veilleux propulseur dont la découverte avait dévoré son temps et son épargne !

Il faut dire à l'honneur du peuple Britannique, au temps où nous sommes, que celui qui avait cru pouvoir « greffer » sur le procédé d'Heilmann *une patente*, s'en vit refuser les bénéfices par un jury anglais. Le brevet légué à ses héritiers par le vaillant enfant de l'Alsace est sorti vainqueur du débat qui s'engageait dans la Grande-Bretagne sur ce point.

Le résultat des perfectionnements introduits dans le traitement du coton, qui subit dès lors une foule de transformations, est facile à comprendre. Comme la matière première spéciale à chaque branche d'industrie abonde davantage, son prix baisse. Il se passe pour le fil, cette matière première du tissage, ce qu'on a pu remarquer pour le coton brut le jour où l'égrenage à la main faisait place à l'égrenage mécanique. De là, dans chaque sphère, peignage, filature, tissage, impressions sur étoffes, lingerie et vêtement, des manufacturés en plus grande quantité et qui baissent de prix.

Dans ce système, le mètre d'indienne tombe en peu de temps de 6 et 7 francs à 1 fr. et 60 cent. Plus loin, c'est le « tulle bobin » qui, après avoir coûté en 1815, 55 francs le mètre, se vend couramment 50 et 35 cent. La production, en devenant accessible à la masse des consommateurs, débite par cela même en bien plus grande quantité qu'auparavant ses divers articles. — Puis l'effet devient cause, et le consommateur qui stimule à son tour le producteur, fait que celui-ci produit tous les jours davantage.

On pourrait comparer « la Production » et « la Consommation » qui lui fait face à deux roues d'engrenage auxquelles « le Besoin, » avec la possibilité d'y satisfaire, fera décrire des tours de plus en plus nombreux.

Voilà comment la Production et la Consommation ne sauraient être séparées. L'une est le BUT où chacun tend, l'autre est l'agent suprême, LE MOYEN.

« On ne produit que parce que d'autre part l'on consomme, et toute *Offre* va au-devant d'une *Demande* prévue, attendue, espérée, nous est-il arrivé un jour de remarquer. — Pas de Consommation possible chez le grand nombre ? fabrication, Production restreintes (1). »

Cela semble vulgaire, autant dire banal. Cependant, que de fois cette vérité n'est-elle pas méconnue. L'Impôt qui pèse démesurément sur celui qui produit et travaille; l'entrepreneur qui n'a pas bien calculé jusqu'où vont certains besoins pour restreindre sa production en conséquence, — autant de démentis à l'adresse du principe qui fait dépendre de l'écoulement des produits l'essor plus ou moins grand de la Production et réciproquement.

Des produits en plus grande quantité qu'auparavant; — la baisse des prix, et comme dernière conséquence des consommations plus larges, tel fut le résultat, dans l'industrie cotonnière, de l'emploi d'un bon outillage, venant remplacer le travail à la main. Chose remarquable : ici se produit un phénomène qu'on pourrait dire « antinomique, » tant il semble opérer en sens inverse de ce qu'on eut pu prévoir.

Pendant que les produits baissent de prix ensuite de l'abondance qui résulte de la facilité avec laquelle on les obtient, voilà qu'à côté de là cette autre marchandise qui s'appelle « la main-d'œuvre » hausse incessamment de prix. Loin de voir, par l'intervention des machines, le taux général des salaires fléchir, leur niveau s'élève; il atteint des hauteurs jusque-là inconnues.

Non-seulement les machines, en se substituant à de

(1) Voir *Le Sol et la Haute Banque, ou les Intérêts de la classe moyenne.* — Paul Coq, 1850. — Guillaumin et Cie, éditeurs.

nombreux ouvriers, n'auront point déprimé le taux de la main-d'œuvre, mais si elle souffre soudain d'un chômage inévitable, ce mal sera passager et l'on reconnaît bientôt que la condition générale du salariat s'est sensiblement améliorée. Il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer l'époque actuelle avec celles qui l'ont précédée.

Si l'on remonte un peu en arrière, voici ce qui a lieu. Dans la filature, par exemple, le salaire de l'ouvrier ressortira à 1 fr. 50, 2 fr. au plus, tandis qu'une fileuse gagnait à côté de là 30 à 40 c. — Aujourd'hui, ce même ouvrier est payé sur le pied de 3 fr. 50; sa journée ressort parfois à 4 et 5 francs. Pour l'ouvrière, elle gagne, en moyenne, 1 franc, sinon davantage. En Angleterre, il est tel bon ouvrier fileur qui, au lieu de 5 à 6 schellings par jour, réalise un salaire qui porte à 60 francs la paye d'une semaine. Dans ce pays, non-seulement la semaine compte un jour de moins qu'ailleurs, par suite de l'observation rigoureuse du dimanche, ce qui met la journée à 10 fr., mais cette journée comprend dix heures de travail au lieu de douze, comme auparavant.

Dans ce système, l'ouvrier pourra consommer des produits, jusque-là pour lui hors de portée. Il est mieux vêtu, mieux nourri qu'il y a cinquante ans ; il se procure des jouissances autrefois exclusivement réservées aux classes supérieures.

La part de l'Épargne n'est pas sensiblement augmentée, mais le bien-être est infiniment plus développé.

Sans remonter jusqu'au quinzième siècle, où la soie, la toile, le drap ressortant à 150 fr., 100 fr., 55 fr. l'aune, ces manufacturés ne pouvaient être achetés par l'homme qui vit du travail de ses mains, il est manifeste qu'à cet égard les choses sont bien changées. D'une part, en effet, les produits ont baissé notablement de prix, tandis que l'ou-

vrier est mieux payé qu'auparavant (1). De là un double mouvement en sens inverse, qui, activant la Consommation, agit par cela même sur la Production.

C'est ainsi que s'explique ce fait en apparence contradictoire de la hausse notable des salaires à une époque où l'intervention des machines dut, ce semble, les déprimer, puisqu'on supprimait tout à coup de nombreux ouvriers. Mais ces mêmes machines, en mettant, par une grande baisse de prix, certains produits à portée de nouveaux et plus nombreux acheteurs, rendent plus nécessaire qu'auparavant, par cela même, le concours de la main-d'œuvre à d'autres points de vue. Cela suffit pour combler, et au delà, les lacunes qui se sont dès l'abord produites.

C'est un simple déplacement qui s'opère dans la région du Travail, dont les facteurs sont plus que jamais nécessaires. D'où, la condition meilleure du salarié.

Ici cependant se présentent des observations dont il n'est pas permis de méconnaître la gravité.

D'une part, c'est quelque chose d'infiniment douloureux pour l'ouvrier que le brusque licenciement qui résulte, dans la région du travail, de l'emploi d'un agent mécanique plus expéditif. C'est ainsi que l'application de la vapeur aux arts industriels fit chômer presque instantanément des légions d'ouvriers. Sans doute il ne s'agit là, le plus souvent, que d'un déplacement de main-d'œuvre. Les

(1) Durant le xve siècle, lors des funérailles de Charles VII, l'on dut envelopper d'une chemise de soie le corps du roi défunt. L'aune de cette soie, appelée longtemps *florence*, du nom de la ville d'où elle était tirée, revint à 4 livres 6 deniers, soit, poids pour poids, 25 fr. de notre monnaie. Il en fallait quatre aunes, Charles VII étant d'assez haute taille. Si l'on tient compte, en outre, selon la théorie de Leber, de ce que cet écrivain appelle « la puissance de l'argent », ou le pouvoir d'acheter de l'argent, suivant le temps, cela monterait à 150 francs. Avec quelque réserve que doive être accueillie une théorie qui ne permet pas, autant qu'on pourrait croire, de généraliser, il est évident qu'à cette époque la soie constituait une de ces dépenses réservées pour les princes et auxquelles les particuliers ne pouvaient atteindre.

produits, baissant de prix, seront plus demandés, et comme ils entreront chaque jour davantage dans la consommation, il y faudra, comme auxiliaires, des travailleurs en plus grand nombre. C'est ainsi, par exemple, que la machine à égrener de Whitney, si elle laissait sans ouvrage les femmes, les enfants, dont l'égrenage « à la main » avait été jusque là l'unique occupation, permit de reverser, si l'on peut ainsi parler, sur la culture, qui prenait aussitôt plus d'extension, cet excédant de main-d'œuvre. Le taux des salaires montera enfin, ce qui prouve que l'ancien personnel voué à l'égrenage fut plutôt insuffisant qu'il n'excédait les nouveaux besoins auxquels on avait affaire.

Mais « en attendant » que le champ du travail s'élargisse dans tel ou tel sens; « en attendant » que l'ouvrier chassé d'ici puisse s'établir « sur un autre point; » qu'il se soit procuré « un nouveau chantier; » que le pressier, dans une imprimerie où l'on a tout à coup remplacé la presse à main par la presse mue à la vapeur, puisse substituer à une tâche purement mécanique un travail tout aussi facile et exempt d'apprentissage, — entre temps, il faut vivre, se suffire, pourvoir aux besoins d'une famille qui vit au jour le jour?.. L'épargne est nulle; le crédit fort court, sinon nul; et pour tout dire, le besoin de vivre est de ces choses « qui n'attendent pas?... »

Élargissons la thèse, suivant qu'il est naturel et convenable dans un temps où la loi du travail est celle du plus grand nombre. Qu'on voie ce qui a lieu par suite de toute suppression ou retrait d'emploi dans une administration publique ou privée. Quels embarras n'éprouve pas la famille le jour où son existence est ainsi tout à coup remise en question?

L'objection que soulève un brusque déplacement « de main-d'œuvre » est donc sérieuse, outre que la solution de ces difficultés n'est rien moins que prochaine. S'il ré-

sulte de l'action d'un mécanisme plus parfait une somme de richesse qui profite à ceux-là même qu'on dirait devoir le plus souffrir de leur application, l'on ne saurait nier que cet avantage soit chèrement acheté pour un plus ou moins grand nombre, par ce qui constitue ici pour quelque temps comme « une expropriation du travail. »

Le bien de la masse ne doit pas faire illusion sur ce qu'ont de pénible d'aussi fréquents retours infligés à « la main-d'œuvre, » sans parler des variations de prix qui rendent précaire par ailleurs la condition de l'ouvrier. Il y a là un mal fait pour attirer l'attention de ceux qu'intéressent à la fois les développements de l'industrie et le sort des nombreux travailleurs qui constituent sa principale force.

L'on ne peut, d'ailleurs, se dissimuler que si la condition du salarié s'est notablement améliorée, par cela même que des objets jusque-là hors de portée devinrent accessibles au plus grand nombre, ces avantages sont en grande partie neutralisés par le haut prix qu'ont atteint, d'autre part, des produits qui, comme la viande et le vin, forment le fonds de la subsistance générale. On vit mieux, — ce qui est la condition, du reste, générale, — mais on paie infiniment plus cher une foule de choses qui sont devenues l'accessoire obligé de l'existence même?

C'est ainsi qu'au sein de l'Atelier, le moindre chômage suffira pour créer un déficit qui se traduit plus tard en un lourd et long arriéré. Le plus souvent, la famille en s'aidant de l'enfance à laquelle on demandera bien avant le temps un supplément de paye, ne réussit que difficilement à tenir ce petit budget en équilibre. La gêne est donc ici fatalement le lot trop commun de la condition ouvrière. D'où naturellement la marge de l'Épargne des plus restreintes, suivant qu'il a été observé. C'est ce que l'auteur du *Rapport* à l'Institut déjà cité, sur la condition des ou-

vriers appartenant à l'industrie cotonnière, établit par des chiffres qui défient toute controverse (1).

L'action des machines fut donc aussi puissante, dans cette partie de l'atelier industriel, qu'elle alla s'élargissant. Mais cela n'aurait pas suffi pour imprimer à la Production agissant sur de nombreux consommateurs, l'essor considérable dont on est frappé. Tout près de cet immense outillage qui va se perfectionnant, se dressait dans le même temps le Crédit avec la force qui s'y attache. Ce fut dès lors, outre qu'on produisait et qu'on achetait davantage, l'occasion de plus nombreuses demandes d'où un marché prenant chaque jour plus d'extension.

Par le Crédit qui remplace pour un temps la Monnaie, les produits et les services passent plus aisément de main en main; le jeu des machines déploie par suite plus d'activité, et tout ce qui abonde répond par des prix plus abordables à des masses de consommations toujours nouvelles. C'est une chaîne. Voilà le spectacle, ou mieux l'enseignement que nous donne l'Amérique à propos d'une industrie longtemps dédaignée.

Le lien qui rattache la Production à la Consommation ainsi entrevu, le moment est venu d'étudier les lois qui président à ce double phénomène.

(1) Dans cet important travail, M. L. Reybaud montre, par une suite de tableaux, que le déficit varie fréquemment de 3 à 17 fr. 25 c. par mois. Lorsque la famille n'est pas en perte, comme l'ouvrier fileur ou teinturier de Mulhouse, ou le simple journalier, il peut lui rester un boni de 8 à 17 fr. par mois, ce qui constitue un gain des plus modiques.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRODUCTION ET SES LOIS

Conditions générales et organiques du Travail

VII· INSTRUCTION

DES PRODUITS ET DES SERVICES

Ce qui les distingue et comment ils arrivent à se confondre. — Utilités de l'ordre physique ou matériel et utilités de l'ordre moral. — Elles restent soumises aux mêmes lois.

La Production prend un double aspect dans l'ordre économique. C'est-à-dire qu'elle répond à ce qu'on nomme « des utilités » d'espèce et de nature entièrement autres, malgré qu'elles tendent généralement à se confondre. D'une part, il y a ce qu'on nomme « des produits, » lesquels sont le fruit du travail de l'homme, usant plus particulièrement de sa force physique ou de ses facultés intellectuelles ; tandis que, d'autre part, son activité semble se traduire en de simples « services. »

Ce sont là des faits, non-seulement d'ordre, d'aspect différent, mais qu'il convient d'étudier distinctement, quoiqu'ils arrivent le plus souvent, nous le répétons, à ne faire « qu'une seule et même chose. »

Voilà, par exemple, un meuble porté à son point de perfection par le travail des divers corps d'ouvriers, — Menuiserie, Serrurerie, Clouterie, sans parler de l'extraction ou du traitement des matières premières, — qui se

sont employés à le fabriquer. Ce meuble constitue « un produit » dans la véritable et bonne acception du mot, car il est le fruit de l'industrie de l'homme.

Maintenant, ce meuble, il s'agit de le faire arriver à destination, c'est-à-dire d'en effectuer le transport pour que celui qui l'a commandé puisse l'utiliser. Mais l'homme qu'on charge de cette nouvelle besogne, non-seulement n'effectuera pas, sans en retirer quelque avantage, ce déplacement plus ou moins pénible et long, mais le transport opéré, et le prix « du service » ici rendu, acquitté, on ne voit pas que « le produit » d'ébénisterie, dont nous nous occupons, porte et garde la plus légère trace de ce nouveau « service. »

« Ce produit, » supposé le transport convenablement effectué, sera exactement, dans le même état après qu'avant.

Seulement, si le possesseur actuel du meuble veut compter ici ce qu'il lui coûte, et qu'il regarde aux divers « services » qui ont ainsi concouru, il verra que cet objet plus ou moins « utile » n'est pas autre chose que le « produit » du travail exécuté par des ouvriers d'états différents, travail qui s'est augmenté de celui qu'a nécessité le transport du meuble en question.

Ce dernier « service » diffère sans doute de ceux exigés par la confection du meuble, car il n'en garde pas la moindre trace; mais cela témoigne, comme le reste, d'un certain travail. Ce travail a dû recevoir, comme les autres « services, » sa récompense, et le prix acquitté entre avec celui des autres travaux dans le coût du « produit. »

Les produits et les services constituent, on le voit, deux ordres « d'utilités » qui, quoique ne faisant qu'un le plus souvent, puisqu'ils sont appelés à se confondre, ne se prêtent pas moins à une appréciation distincte. Cela diffère d'aspect, mais les lois qui régissent le double fait par

lequel se manifeste ainsi la puissance de l'homme, sont les mêmes, suivant qu'on le verra.

Cette puissance est d'ailleurs bornée à l'action du travail humain sur la matière. C'est ainsi qu'il n'est pas plus au pouvoir de l'homme « de créer, » dans la véritable acception du mot, qu'il ne lui est donné « de détruire. » La matière, — bois, minerais, semences, produits naturels de la terre et des eaux, — lui est invariablement fournie par le monde physique qui frappe, sous les formes les plus variées, son esprit et ses sens et sur lequel il a plus ou moins d'action. Cette matière, dont la terre contient tous les germes avec les diverses substances, pourra subir des transformations plus ou moins notables et nombreuses grâce à la puissance dont chacun dispose. Le bois se change en meubles, le fer et les autres métaux deviennent sous la main de l'homme des outils ou des ustensiles après que le minerai sous l'action du feu est passé à l'état de fonte; l'eau elle-même sera décomposée en ses éléments, pour répondre à des usages divers. Mais si l'homme peut faire que telle ou telle substance change d'état ou de forme; s'il lui est loisible d'en combiner les éléments pour les utiliser, les approprier à diverses fins, ces éléments échappent à son action « destructive » de même qu'il fut étranger à leur « création. »

C'est ainsi qu'en se vaporisant sous l'action du colorique, l'eau donne naissance à de l'hydrogène; le bois, par la combustion, se change en carbone, en même temps que se dégagent l'hydrogène et l'oxygène qui, avec les sels à bases minérales, entrent dans sa composition et forment des cendres. Mais sous ces états autres, distincts et dispersés, la matière persiste. Tout ce que peut l'homme, c'est de désagréger, si l'on peut ainsi parler, les parties constituantes du corps sur lequel il opère pour satisfaire ses besoins ou sa fantaisie.

C'est ainsi que le travail humain transforme les substances mises à la portée de chacun en « produits » plus ou moins utiles. D'où il faut conclure, en empruntant le langage de M. Joseph Garnier, que la puissance de l'homme se borne « à produire de l'utilité » plus ou moins appréciée. A telle ou telle espèce de substance fournie à notre activité nous appliquons « du travail, » c'est-à-dire un genre de service sinon même une série de soins, de travaux, — culture, récolte, égrenage du coton, transport, blanchiment, cardage, filage, tissage, confection et vente d'articles appropriés à une foule d'usages, — qui feront que cette même substance devient « un produit » utilisable à mesure qu'elle prend une forme nouvelle.

Jusques-là, le plant qui a germé spontanément et qui n'a exigé pour croître aucune culture; l'arbre qui a grandi dans la forêt vierge et qu'on veut abattre pour le chauffage ou pour servir à quelque construction; le blé qu'il s'agit de cueillir, de transporter, de moudre pour l'alimentation, le minerai, la houille enfouis dans le sein de la Terre et qu'il faut aller y chercher n'ont, pas plus que le coton venu sans culture, « d'utilité » appréciable, c'est-à-dire « échangeable » ce qui correspond à l'idée « de Valeur. » Pour que cela prenne rang parmi « les produits » dans l'ordre industriel, et que ces choses représentent, à un degré quelconque « de l'utilité, » l'action de l'homme est nécessaire. Cette action résulte de « services » en plus ou moins grand nombre, c'est-à-dire du travail appliqué à un objet donné.

« Le Travail, » — tel est donc, à tous les points de vue, le facteur suprême, car c'est lui seulement qui, par « des services » aussi nombreux que divers, met la marque « de l'Utilité aux choses que chacun recherche. Ce n'est pas autrement que tout acquerra « de la valeur, » par cela même que chaque objet s'applique à un emploi déterminé.

Il en résulte que le fondement, le point de départ « de la valeur » d'un meuble, d'un outil, d'une denrée ou d'un simple service, c'est « l'utilité » plus ou moins grande, plus ou moins généralement reconnue de ces produits ou de ce même service.

Les produits et les services constituent donc deux ordres « d'utilités » parfaitement appréciables au point de vue de la place qu'ils tiennent dans les affaires. Non-seulement ils doivent être considérés distinctement, mais leur nature est autre. C'est ainsi que les produits sont généralement « des utilités » de l'ordre physique, tangibles, tandis que les services, — soins du médecin, travail de l'ouvrier, enseignement du maître, transport du messagiste, entremise du marchand et du négociant, science de l'architecte et de l'avocat mise à la disposition de leur clientèle, — représentent simplement « des utilités » de l'ordre moral, c'est-à-dire dont l'esprit seul peut se rendre compte.

Mais quoique d'aspect autre et d'espèce différente, « ces utilités « obéissent, on l'a dit, aux mêmes lois dans l'ordre économique. — Ce qui fait obstacle à la fabrication d'une marchandise, à la vente « d'un produit » consistant en quelque denrée, — tel l'impôt trop lourd ou des difficultés de transport provenant du manque de voies de communication; telle encore l'absence de liberté dans la constitution du travail, — n'est pas une moindre entrave pour l'emploi ou le fonctionnement « des services » du médecin, de l'ouvrier, du commerçant. Dans un cas comme dans l'autre, « les utilités » diverses devront pouvoir bénéficier des mêmes facilités pour correspondre à l'objet qu'on a en vue.

Enfin, de même que « les produits » répondent à l'idée « d'une valeur » plus ou moins grande à raison notamment du besoin qu'on en a, c'est-à-dire « de l'utilité »

dont ils sont; que ce sont les fruits d'un travail accompli non sans peine, et que toute peine veut être « rémunérée » — de même l'utilité représentée par un simple « service » — concours de l'architecte, entremise du négoce, emploi de la main-d'œuvre, bienfaits de l'instruction, — implique une « rémunération » en rapport avec l'importance de ces mêmes utilités et le prix qu'on y attache, en d'autres termes, avec « sa valeur » reconnue.

Car l'idée « de Valeur » est complexe en ce sens qu'une chose « vaut » non point seulement par « l'utilité » dont elle est aux yeux de celui qui la possède, mais de l'opinion qu'on se fait généralement de cette « utilité » d'une part, et des facilités plus ou moins grandes qu'on éprouve à se la procurer, sans parler du danger et des inconvénients qui s'y rencontrent, suivant qu'on le verra.

§ Ier. — *De l'alliance du Travail et du Capital considérée comme Loi essentielle de la production.*

Pour arriver « à produire » dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, l'homme doit pouvoir s'aider « d'instruments » appropriés à ce qu'il veut faire.

C'est ainsi que celui qui vit de sa pêche ou de sa chasse ne saurait se passer de certains engins propres à lui procurer sa nourriture. Ses filets, son arc et ses flèches, tels sont les instruments sans lesquels il lui serait impossible de se procurer « le produit » dont il subsiste comme pêcheur ou comme chasseur. — Plus loin, si l'on observe ce qui se passe chez le cultivateur, on voit qu'il dispose, outre la semence nécessaire, les outils avec lesquels il doit travailler son champ pour en obtenir « un produit. » Ces filets, dans le premier cas, ces outils, cette semence, enfin, que possède d'autre part, le cultivateur,

voilà « le capital « primitif ou instrument de travail dont l'un pas plus que l'autre ne sauraient se passer pour obtenir « les produits » désirés.

Dans l'Industrie, dans le Négoce et chez l'homme de la main-d'œuvre, il en est de même. Ici comme là, chacun a besoin de l'outillage approprié au genre de travail qu'il a entrepris. — Fonds d'établissement, métiers à tisser, sans parler de la matière sur laquelle on opère, tous ont besoin « d'instruments », c'est-à-dire d'un « capital » pour exécuter « le travail » qu'ils ont en vue et obtenir ainsi « des produits » plus ou moins utilisables.

A un autre point de vue, le médecin, l'artiste, le savant ont dû se soumettre aux mêmes nécessités. Une instruction acquise en plus ou moins de temps; « une semence » scientifique ou artistique accumulée ici ou là sera destinée à jouer le rôle « d'instrument » de production ou « capital » primitif. Tel est le fonds ou outillage de l'ordre intellectuel sans lequel il n'aurait pu exister ni artiste, ni savant, ni médecin pouvant « travailler » de façon à ajouter par certains « services » à la richesse générale.

C'est ainsi que se trouvent partout inséparablement unis le Travail et le Capital. L'homme ne peut pas plus se passer « d'instruments » de production, c'est-à-dire de « capital » quelle qu'en soit la forme, — science acquise ou matériel d'industrie, — que ce même capital ne peut quelque chose isolément, c'est-à-dire quand « le travail cesse d'être avec lui de moitié.

Le Capital privé de l'assistance du Travail c'est le fonds de terre en friche, c'est le métier qui cesse de battre, parce que l'homme n'est plus là pour tisser la toile ou surveiller un savant mécanisme; c'est la boutique ou l'atelier qui chôment et se ferment. Puis et d'autre part, le Travail réduit à lui-même sans pouvoir disposer du moindre « instrument » de production, c'est le chasseur,

c'est le bûcheron, c'est le pêcheur privé de l'outillage qui sert à leur procurer ce qu'ils désirent,

« L'utilité » qui ressort des produits et des services et qui les marque en quelque sorte à son empreinte implique, au plus haut degré, l'alliance étroite du Travail et du Capital. Telle est la condition première de la formation et de l'emploi des richesses. Séparer le Capital du Travail, pour voir entre ces deux agents de la Production un redoutable antagonisme, c'est méconnaître tout à fait leur essence en même temps qu'on ne recueillerait qu'impuissance et stérilité.

§ II. — *De la Liberté du travail.*

Cette seconde loi appartient bien plus à l'ordre moral qu'elle ne dérive, comme celle dont on vient de s'occuper, de la nature des choses. C'est le fruit d'une longue expérience, du progrès des mœurs et des lumières, et cette condition du travail s'impose bien moins à l'esprit qu'elle n'arrivera à se faire accepter plus ou moins lentement dans chaque pays en triomphant de nombreuses résistances.

Ce qui le prouve, c'est le spectacle que présente à cet égard l'Antiquité, et plus tard, le Moyen âge. Là, le travail est d'essence servile ; c'est-à-dire qu'il est le lot et le constant apanage de l'esclave, tandis que plus tard, l'exercice d'un métier, d'une industrie, marquera d'une sorte de flétrissure celui qui ajoute incessamment par son activité au fonds général de la Richesse. Non-seulement il n'en est plus ainsi de nos jours, mais on peut dire que dans l'opinion générale, le travail qui développe et discipline les forces de l'homme, ajoute à sa valeur morale. C'est de cela qu'est faite en quelque sorte sa dignité

dans le monde, l'estime qu'on lui accorde, la situation enfin qu'il occupe.

Non-seulement le Travail est partout honoré au temps où nous sommes: mais commme il devient de plus en plus « une nécessité » là où le plus grand nombre sent le besoin de demander à un mode d'activité fructueux les moyens de vivre, le pôle des idées générales est changé. C'est ainsi que quiconque ne travaille pas, et qui consomme dès lors sans « produire, » descend par cela même, dans l'opinion, de tout ce dont grandit et s'élève celui qui applique à quelque chose d'utile l'usage de ses facultés. Rien n'est plus juste que ce sentiment, puisque l'homme qui ne travaille pas, non content de ne rien ajouter à la richesse publique ou privée, fait chaque jour de nouvelles brèches à ce fonds si lentement et si péniblement formé.

Si l'on est « libre » de choisir sa profession et si chacun doit être considéré comme le meilleur juge du mode d'emploi de ses facultés, on n'est pas « libre » de travailler ou de ne rien faire. Non-seulement le travail s'impose à chacun comme une « nécessité, » mais c'est à cela qu'est attachée, de nos jours, je le répète, la dignité même de l'homme, laquelle consiste à se suffire et à donner aux autres autant qu'on en reçoit.

Il faut d'ailleurs remarquer, à l'honneur « du Travail, » que s'il est pour chacun une nécessité en même temps qu'un devoir, « cette nécessité » est aussi bienfaisante qu'elle est respectable par les qualités qu'il suppose et développe, par la force qu'il communique à l'individu, par le courage qu'il lui donne incessamment, par la considération, enfin, que l'homme qui travaille est assuré de recueillir et qui le soutient au milieu des plus rudes épreuves.—Je viens de dire que l'habitude du Travail développe des qualités qui n'étaient jusques-là qu'en

germe; qu'il accroît par suite le sentiment de la dignité personnelle.

Quoi de meilleur, en effet, quoi de plus attachant que le tableau de la vie laborieuse que mène l'homme qui cherche ainsi à se suffire et qui pourvoit incessamment aux besoins de sa famille! avec quelle satisfaction, avec quel légitime orgueil il peut se dire: « Ce sont mes efforts, c'est ma peine de chaque jour, c'est mon labeur constant qui ont procuré à ma famille, à mes jeunes enfants le bien-être dont il jouissent. Je ne dois rien de tout cela qu'à moi-même; c'est là mon ouvrage, le fruit de mon travail. » Qu'on s'étonne si celui qui a toujours travaillé, puise dans ce sentiment le respect de lui-même et s'il sent sa dignité accrue? Il a grandi à ses propres yeux, car il s'est chaque jour élevé plus haut dans l'estime de ses semblables.

J'ai dit que le travail donnait du courage. Eh bien! qu'on étudie les mœurs de l'homme laborieux, du savant, de l'industriel, de l'ouvrier, et on verra qu'ils sont pleins d'énergie, parce que le travail c'est la lutte, c'est un combat constant que livre le travailleur et qui ajoutera à la puissance de ses facultés. L'homme oisif est fatalement lâche. Le travailleur, au contraire, est plein de sérénité et content de lui-même, malgré que le succès ne vienne pas toujours couronner ses entreprises, parce qu'il aura la conscience d'avoir fait tout ce qu'il peut. Comparez l'oisif et le travailleur dans l'adversité : autant le premier se laisse abattre, autant l'homme laborieux et énergique est prêt à recommencer.

Qu'un événement malheureux vienne briser les affections de l'homme qui a toujours travaillé, il n'en sera pas pour toujours accablé, et il trouvera dans le travail un consolateur puissant. Il pleurera en dedans, si je puis m'exprimer ainsi. Mais, loin de se désespérer, il se don-

nera, par le travail, un but plus haut, et son esprit fera des efforts pour se soustraire au souvenir du malheur qui l'a frappé. — Voyez, au contraire, l'homme oisif qu'un coup imprévu vient d'atteindre? Terrassé par le malheur, il ne pourra s'arracher à la triste pensée de son infortune. Ses amis lui prodigueront des consolations inutiles: créez-vous une occupation! lui dira l'un des mieux avisés... Mais cet excellent conseil ne pourra être suivi; cet homme n'a pas l'habitude du travail, il manque de ce puissant ressort pour surmonter une douleur trop légitime. Impuissant à réagir contre le malheur, il se laisse aller à un désespoir qui abrégera sa vie. — Le travail est donc un consolateur, un remède précieux dans l'adversité.

Voyez encore ce qui arrive dans une famille dont le chef est miné par la maladie. Quel aspect n'offre pas la maison quand cet homme gît sur sa couche accablé par le mal! Comme la tristesse est entrée au logis le jour où la maladie a forcé ce travailleur de chômer! comme la femme semble inquiète sur l'avenir de ses enfants! Si maintenant, au contraire, la vie paraît reprendre le dessus, si le malade sent renaître ses forces, alors tout change. Ce jour-là, il semble qu'un rayon de soleil a pénétré dans cette demeure. La tristesse s'évanouit, les fronts s'illuminent d'espoir et de satisfaction.... Pourquoi? Parce que cet homme, ce chef de famille renaît à l'espoir de pouvoir TRAVAILLER pour rendre aux siens l'aisance et le bonheur qu'ils ont manqué de perdre.

Combien donc fut étrange l'erreur de ceux qui ont prétendu que le travail était œuvre servile! Tout au contraire, c'est l'oisif qui est en plein dans l'état servile, car il est l'esclave de ses passions et de ses défaillances. L'homme, en effet, n'est point passif de sa nature; il faut que son activité s'exerce dans un sens ou dans

l'autre. Si elle ne se porte pas au bien par le travail, il faut qu'elle se tourne vers le mal. De là, d'incessants désordres.

Mais précisément parce que le Travail est une de ces « nécessités » bienfaisantes qui s'impose à chacun, outre que la dignité de l'homme y est attachée, la Liberté en découle. Car où « l'intérêt » parle, il doit y avoir la plus grande facilité dans les mouvements, puisque cet intérêt doit vouloir se satisfaire. Aussi, Turgot dans les paroles mémorables déjà citées qui décorent l'édit de 1776, ne séparait-il pas LE BESOIN de travailler de la LIBERTÉ. Le Besoin est ici, en effet, un suffisant mobile, outre que c'est le levier le plus puissant.

Que les lois d'ordre et d'intérêt général s'interposent pour réprimer ou prévenir les écarts de l'individualisme, c'est-à-dire tout ce qui entreprend sur le droit d'autrui; qu'elles posent d'indispensables et sages limites, au point de vue de la Santé publique, de la Sécurité générale, de la Défense commune, chacun le comprend et doit s'incliner. Car outre que cette intervention est nécessaire et qu'elle assure, en les protégeant, le droit, la liberté de chacun, c'est un niveau sous lequel tous sont indistinctement rangés. C'est ainsi, notamment, que la Loi veille à ce que des établissements tels que des ateliers de grosses forges ou des fabriques de produits chimiques, ne soient pas, pour l'habitant placé à proximité, une cause de trouble ou d'insalubrité. Il en est de même de la loi qui protége l'enfance dans les manufactures. Il ne faut pas que « l'intérêt » privé, franchissant certaines bornes, puisse exiger de ceux qu'on emploie, et dont l'âge n'a pas suffisamment développé les forces une somme de travail qui en arrête le développement et qui épuise dès lors les générations en germe.

Ici se place, ici s'interpose, au nom de la Loi, l'intérêt

général qui délimite et circonscrit, en quelque sorte, comme un grand cercle les moindres et innombrables cercles dans lesquels se meut » l'intérêt » particulier. Mais à cela se borne l'action de la Loi. Sauf en ce point, le producteur guidé, inspiré par « le besoin » de se suffire et d'améliorer son sort, doit être « libre » de ses mouvements ainsi que du choix de la route à suivre. Comme il travaille pour lui-même, il n'a à compter qu'avec lui, moyens et résultats. Outre que tel est son DROIT, le progrès ne s'accomplit qu'à cette condition, précisément parce que « l'intérêt » personnel est en jeu et qu'il porte chacun à obtenir toujours mieux et davantage de l'emploi du temps et de ses peines.

C'est ce qui ressort déjà clairement de l'histoire des Arts et Métiers constitués en corporation, et où le producteur était assujetti à des restrictions de toute sorte.

— Un jour, dans l'atelier agricole, c'est l'expérimentation d'une méthode nouvelle qui s'en vient remplacer l'ancien usage avec d'incontestables profits pour l'exploitant. Les machines tendent à supplanter la main-d'œuvre, et l'on obtient ainsi des produits en plus grand nombre à prix notablement réduit. Tout le monde y gagne, producteur et consommateur, tenancier du Sol et ouvrier. — Un autre jour c'est le métier Jacquart qui amène dans l'industrie de la soie et dans les autres tissages une révolution telle que le prix de ces articles baissera notablement. C'était jusques-là un manufacturé de luxe à l'usage exclusif des classes riches. Grâce à ce perfectionnement d'outillage, le produit est mis à la portée d'un beaucoup plus grand nombre d'acheteurs. Et l'on fabrique d'autant plus qu'on sait pouvoir compter sur un débit chaque jour plus étendu.

Que le puissant pionnier de l'industrie lyonnaise soit rivé comme avant à la Corporation étroite et jalouse ; qu'il

figure même, au lieu d'être un simple ouvrier sans avenir, dans les rangs de la maîtrise, alors que, les fils formant la trame d'un tissu ne doivent pas dépasser un certain nombre, à peine de voir le tissu mis au pilon, c'en sera fait, à ce compte, de l'inventeur et de son œuvre. Nulle chance de PROGRÈS facile sinon même possible. Non-seulement l'ouvrier manque du stimulant énergique, « l'intérêt, » qui fait qu'on se passionne pour une découverte, dont on attend honneur et profit; mais, tout fait une loi de se tenir avec soin dans le sillon tracé par « les maîtres. » Il y aurait péril à en sortir, dut-on beaucoup mieux faire. — Voilà où conduit l'absence « de liberté. »

On sait comment « la Corporation, » à laquelle Turgot eut le courage de porter les premiers coups, était un obstacle au progrès, par cela seul qu'elle violait le grand et salutaire principe de « la liberté du travail. » Par de continuelles entraves à toute amélioration, elle rétrécissait comme quantité et comme prix élevé des produits, le cercle des acheteurs et celui des producteurs par suite. L'on a vu, en effet, qu'il existe, de l'une à l'autre de ces sphères obéissant à un moteur commun, — LE BESOIN, — une action réciproque et constante.

Si l'on veut d'ailleurs réfléchir que tout travail est déjà « une peine, » c'est-à-dire le résultat d'un effort qui coûte plus ou moins à l'homme, naturellement enclin au repos et aux jouissances; si l'on songe, d'autre part, que cela implique une force de résolution, dont l'habitude, la puissance de l'exemple, le genre d'éducation, enfin, rendent seulement capable le très-petit nombre, l'on comprendra qu'elle place doit être ici laissée à ce stimulant figuré par « l'Intérêt », et qui détermine chacun à vouloir améliorer son sort. Ce n'est même pas assez « du besoin » de subsister et de se suffire, ainsi que le prouve l'aspect de la condition servile. Ici, en effet, l'homme obéira à ce même

mobile dans le cours de son travail, outre qu'il subit l'ascendant de la force. Mais où est, dans cette « tâche » accomplie à contre cœur, l'avantage de faire plus ou mieux un jour que l'autre?... Est-ce « pour lui » que l'esclave prend ici de la peine?... « Pour lui? » Il est si éloigné de le croire, que le « maître » auquel il est entièrement soumis, non-seulement s'est approprié par avance le fruit de son travail, mais que sa personne même est « la chose » de celui pour lequel il s'emploie. Cet homme ne s'appartient pas. Pourquoi, dès lors, se donner un surcroît de peine?

Qu'importe surtout que son œuvre soit plus ou moins réussie, plus ou moins parfaite? Que reviendra-t-il au travailleur, de ces fruits du travail en plus ou moins grand nombre?... En sera-t-il moins dépendant et moins chichement nourri? Le jour où la vieillesse fera de lui un ouvrier médiocre, impuissant, il sera mis au rebut comme un outil hors d'usage. — « Son intérêt » bien compris, lui conseille, au contraire, d'économiser ses forces, de s'abstenir d'un surcroît de fatigues dont il n'a à recueillir aucun avantage pour le présent ou pour l'avenir. A faire des efforts moindres, il gagnera donc d'épargner sa peine. C'est toujours cela. — Et l'action du maître, va-t-on objecter?... Le fouet, les supplices?... N'est-ce donc rien que cela? — Si, vraiment. Mais qui s'avisera jamais d'égaler, au point de vue de « l'intérêt » satisfait, l'action du châtiment et de la contrainte à celle des récompenses libéralement octroyées ou noblement conquises par un travail « libre?... » On fait toujours mal ce qui se fait à contre cœur, sans parler du sentiment amer plein de haine que cela éveille et entretient. De là des produits, non-seulement plus médiocres mais moins abondants que cela n'a lieu là où « l'intérêt » personnel satisfait puise dans le sentiment de la Liberté des forces toujours nouvelles.

C'est par ce grand côté que l'ordre moderne se place

un jour à une distance considérable de la Société antique contaminée, rongée par la plaie de l'esclavage. Malgré l'éclat dont elle a brillé, cette société « en est morte, » suivant que le remarque éloquemment M. Frédéric Passy.

Oui, l'homme qui a la liberté de ses mouvements dans le travail qu'il s'est lui-même choisi ; qui, non-seulement a librement opté pour tel ou tel mode d'activité, mais qui est « libre » dans le choix du siége de son industrie, dans l'emploi de tel ou tel outillage, dans la fixation du nombre de ses ouvriers comme dans celle du taux de leur salaire et des conditions de leur concours ; l'homme, enfin, qui peut se porter ici ou là, sans être empêché d'entreprendre au gré de prétentions rivales et jalouses, cet homme, ce producteur de tout état et de tout ordre doit arriver à des résultats fort supérieurs à ceux que procure le système contraire. Non-seulement l'intérêt général, de même que l'intérêt de celui qui travaille, trouve ici beaucoup mieux *son compte ;* mais le progrès qui est constant enfante une richesse, un bien-être dont tous se ressentent, tandis qu'ailleurs chacun semble voué à l'immobilité et à la misère.

Voilà comment la Liberté du travail apparaît dans l'ordre économique comme une des lois essentielles de la Production et de l'extension toujours plus grande de la Richesse.

VIII• INSTRUCTION

§ III. — *Loi de l'Offre et de la Demande, considérée comme Loi générale de la Production.*

Signification des mots : *Offre, Demande, État du marché, Prix.* — Comment cette loi se distingue des précédentes. — Ses aspects nombreux et divers. — Sa marche irrégulière. — Comment elle agit sur les Prix et réciproquement. — Des frais de production envisagés à ce point de vue. — Concurrence et Monopole.

L'alliance du Travail et du Capital est, on vient de le voir, une des nécessités premières de la Production. Il n'est pas plus possible au Travail de se passer du Capital, qu'il n'est possible au détenteur d'un Capital, matières premières, machines ou fonds industriel de rejeter le concours du Travail, sa coopération. — L'on a pu également se convaincre que le principe de la Liberté du travail ne constitue pas un principe absolu. Sans doute, l'expérience, le progrès des lumières ont montré aux hommes que le travail libre est bien plus productif que le travail servile ; mais à proprement parler, cette Loi de la liberté du travail n'est pas essentielle, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, en étudiant les phases successives de son l'histoire. C'est ici une loi que la civilisation a fait accepter, mais qui ne dérive pas, comme celle qui précède, de la nature des choses.

La loi de l'Offre et de la Demande diffère essentiellement des précedentes. Si, comme les premières, elle est une loi générale, d'un autre côté, elle a une marche très-irrégulière, où tout est imprévu, où tout résulte de besoins divers qui surgissent soudain le plus souvent et qui sont dus à des causes accidentelles.

Cela posé, il devient nécessaire d'étudier les faits, et de ne pas se borner à l'exposition d'une simple théorie.

Mais avant d'aller plus loin, il importe de dire d'une manière précise ce qu'on entend par *Offre*, *Demande*, *État du marché et Prix*. Car il est nécessaire, avant toute chose, de se bien fixer sur le sens des mots, lorsqu'on traite de matières si particulièrement délicates.

On entend par *Offre* une situation qui fait que des utilités, produits ou services, sont disponibles et pourront se troquer, c'est-à-dire s'échanger contre quelque autre utilité dont chacun tombe d'accord.

Smith a dit : « L'homme subsiste d'échanges ; » rien n'est plus vrai. Voyez un tailleur : il se livre à un seul genre de production, il fait des vêtements, mais son industrie ne répond qu'à un seul de ses besoins multiples. Il lui manque des choses essentielles à plus d'un point de vue : des aliments, de la chaussure, un logement, etc., etc. Ces diverses choses, il se les procure avec l'excédant de sa production, de telle sorte que l'échange est fatal et découle naturellement de l'insuffisance de la productiou individuelle. — L'Offre est donc cette situation, qui fait qu'un produit ou un service est prêt pour l'échange.

La *Demande*, exprime d'autre part, un désir sérieux qui peut-être satisfait, par celui qui l'éprouve, parce que l'échange lui en fournit les moyens.

Une demande doit donc être réalisable ; elle doit pouvoir aboutir à un échange entre celui qui éprouve un besoin ou un désir et celui qui peut satisfaire ce besoin ou ce désir.

On entend par *État du marché* le rapport dans lequel sont ensemble, à un moment et dans un lieu donnés, les utilités offertes et demandées, rapport qui en détermine la puissance d'acquisition ou valeur « relative » laquelle prend le nom de *Prix*.

« Les prix » ne font donc qu'accuser « la valeur » relative des diverses utilités, et cette valeur se traduit en une quantité plus ou moins grande de monnaie ayant cours sur le même marché. L'étendue d'un Marché n'implique pas des limites précises et invariables. C'est ainsi que le marché de la Bourse à Paris comprend, en fait de valeurs, tout ce qui peut être offert et demandé dans le même temps.

Le sens de ces expressions ainsi déterminé, le moment est venu d'examiner à quoi répond, dans l'ordre économique, la loi de l'Offre et de la Demande, loi qui présente on l'a dit, les aspects les plus divers. Pour en bien saisir le mécanisme, il convient de demander « aux faits » des lumières que tout l'art de la généralisation ne saurait fournir.

Que les céréales viennent à manquer sur certains marchés dans quelque notable mesure, et que le blé s'y vende par suite plus cher qu'auparavant; que le « papier » de Paris sur Londres, lequel consiste en traites d'un pays sur l'autre afflue dans un temps plus qu'il n'est nécessaire, en telle sorte qu'il trouve un moins grand nombre « de preneurs » c'est-à-dire d'acheteurs qu'on ne voudrait, d'où une baisse de prix dans cet article; — qu'on remarque, enfin, dans le taux des salaires, notamment dans la fabrique, quelque dépression, chacun ne verra là que l'application constante d'un même principe.

Ce qui surabonde, dira-t-on, et qui excède manifestement certains besoins, doit fatalement être déprécié, baisser de prix par cela même, tandis qu'un peu plus loin l'article devenu rare conserve toute sa valeur, si même il ne « vaut » plus qu'auparavant. — De là, la nécessité, dans toute production, de mesurer « l'Offre » des utilités, produits et services sur la « Demande » qui peut en être faite.

Telle est la Loi à laquelle tout est soumis, dans la Production, tout jusqu'aux métaux précieux monnayables. « Uti-

lités » de l'ordre moral ou du monde physique répondant « aux besoins » ou flattant simplement « le goût, » la fantaisie , tout ce qui se vend, s'échange, ou qui est simplement l'objet d'un louage, tout relève, « quoique à des degrés différents », de cette loi supérieure.

Mais s'il est vrai que rien ne puisse se soustraire au jeu de l'Offre et de la Demande; si l'on est d'accord pour reconnaître que plus une chose « abonde » relativement au besoin que chacun éprouve et peut satisfaire, plus en un mot, elle est « offerte » au delà de ce qui en peut être donné en retour, « utilisé », plus elle perd par suite de son prix, aux yeux de chacun; si dans le cas contraire, nul ne conteste qu'un article doive d'autant plus hausser de prix qu'il est devenu insuffisant, c'est-à-dire plus rare relativement, « étant plus demandé qu'offert, » il faut bien convenir, d'autre part, que ces déclarations n'éclairent pas d'une vive lumière ce qui se passe ici.

Ce qui surtout importe en un point de si délicat accès, c'est la connaissance et l'appréciation des particularités qui influent sur « les prix », soit pour en élever, soit pour en abaisser le niveau. Sans doute ces fluctuations instantes tiennent, s'il y a hausse, à ce que tel produit est plus demandé « qu'offert, » et que c'est le contraire s'il y a baisse. D'un côté comme de l'autre, tout tient à ce que le rapport change entre « les besoins » et les « moyens » d'y faire face. — Mais à quoi tient ici que les choses changent à un moment donné? D'où vient que les rôles sont brusquement intervertis entre les quantités offertes et les quantités demandées; d'où dans un cas des excédants qui amènent une baisse de prix par le fait même d'une demande moindre?...

Est-ce le producteur qui est ici en faute pour s'être exagéré « les besoins » du Marché, ou bien sont-ce les besoins qui, devenus moindres, ont trompé, déjoué les cal-

culs les plus sages?... Ou encore ces besoins restés les mêmes n'auront-ils pas, contre toute attente, pris un autre chemin en se portant, par exemple, sur des produits qui peuvent jusqu'à un certain point tenir lieu d'autre chose, soit qu'ils coûtent moins cher, soit qu'on les estime « plus avantageux » à quelques égards?

Voyez, par exemple, ce qui a lieu dans Paris pour la vente de l'eau. C'est en vain qu'ont surgi pour sa distribution de grandes compagnies; que les aménagements intérieurs ont subi pour les besoins domestiques des modifications qui font qu'elle abonde et qu'on l'a plus que jamais à pied d'œuvre, faut-il dire. Tout cela n'a pas fait fléchir d'un centime, depuis un demi-siècle et plus, le prix qu'on paie pour « une voie » d'eau livrée à domicile. Il y a mieux. Que le porteur d'eau doive livrer sa marchandise à un quatrième étage ou s'arrêter au premier, « le prix » est le même, quelque différents que soient la peine et le temps exigés. Oui, quel qu'ait pu être à diverses époques le nombre des porteurs ou fournisseurs d'eau, dans les moments de calme comme en temps de siége, le Prix de l'eau n'a pas varié.

La loi de l'Offre et de la Demande est donc ici, ce semble, sans action au point de vue de l'état des prix. Je ne cherche pas à expliquer le fait; je le constate, et cela suffit pour montrer à quel point les faits se jouent de certains principes en apparence inflexibles.

Ce n'est pas tout. Combien d'autres utilités sont à l'état « d'Offre » instante qui conservent leur prix en dépit des crises, des chômages, dans la guerre comme en pleine paix.

Voilà des bijoux, un riche assortiment de pierres précieuses, des armes, des équipages de luxe, des tableaux de prix. Qu'on aille dans un moment où rien ne se fait, où les affaires sont généralement suspendues et où l'in-

sécurité est grande, qu'on se présente dans un magasin pour obtenir à un prix notablement réduit quelqu'un de ces articles. — Les temps sont difficiles, cela est vrai; mais est-ce un motif pour que le marchand consente à vendre à perte, en faisant un rabais de 25 ou 30 0/0? Il maintiendra ses prix absolument comme en temps normal, remettant à des circonstances plus favorables, qui ne peuvent manquer de se présenter, l'écoulement de la marchandise qui fait le fonds de son commerce. — Ici, encore, « l'Offre » instante, en l'absence de toute « Demande, » n'a nullement pour effet de faire fléchir les prix.

Mais qu'au lieu de bijoux et d'objets de luxe pouvant « se conserver, » c'est-à-dire attendre l'acheteur sans subir aucune détérioration, il s'agisse de denrées ou de substances alimentaires qui doivent être consommées sous peu de jours, sinon sur l'heure, à peine de destruction complète. Transportons-nous, par exemple, sur le carreau des Halles. Voilà des victuailles, — gibier, poisson, volaille; — voilà des légumes dans toute leur fraîcheur, c'est-à-dire dans tout l'éclat de leur valeur ou puissance d'utilisation et partant d'échange. C'en est fait de ces divers produits si on ne les débite en quelques heures. Il se détériorent par cela seul qu'ils restent un seul jour à l'état « d'Offre, » sans pouvoir trouver d'acheteur. Leur prix baisse donc fatalement jusqu'à ce qu'il ait tenté un chaland, et cela sous peine de tout perdre.

Aussi, est-ce sur un tel Marché qu'agit et qu'opère incessamment, de la façon la plus active, la loi de l'Offre et de la Demande. Le temps est si court mesuré pour l'écoulement de la marchandise, et la marge dont on dispose est si étroite, qu'il y a nécessité de limiter fort exactement « l'Offre, » c'est-à-dire l'approvisionnement à ce qui se pourra vendre en quelques heures par suite

d'une « Demande » correspondante. Que si celle-ci est notablement excédée, parce qu'on aura mal calculé la puissance d'absorption du marché à un moment donné, l'on devra laisser fléchir fatalement les prix d'heure en heure, sous peine de perte assez sensible, parce que le produit tomberait bientôt à l'état de non-valeur.

L'acheteur et le marchand sont là-dessus également fixés. C'est ainsi que le premier fera, de préférence, ses provisions vers la fin de la journée, alors qu'il sait à quel point « les soldes, » généralement de difficile et impérieuse défaite, baissent de prix; tandis que le marchand, qui sait et connaît par expérience le danger dont il est menacé, cherche à vendre, dès l'abord, d'autant plus cher qu'il ne sera pas plus tard maître de « ses prix » et devra souvent se condamner à perdre.

C'est donc là qu'on voit, nous le répétons, activement à l'œuvre la Loi qui influe sur le prix des « utilités. » Cela devient d'autant plus sensible que la puissance d'écoulement se meut dans un cercle des plus resserrés au point de vue du temps.

Voilà ainsi trois catégories d'utilités, l'eau, les bijoux et autres articles de luxe, les produits alimentaires, enfin, qui ne sont pas soumis également et l'on pourrait dire « invariablement » à la loi de l'Offre et de la Demande. Les prix sont relativement « stables » dans un cas, alors que pour ce qui se détériore au bout de quelques heures tout doit être mesuré « aux besoins » sous peine de voir se déprécier un « excédant » plus ou moins fort.

Poursuivons ces applications en observant de près ce qui se passe ailleurs.

Deux grands marchands de nouveautés sont établis dans la même ville. Tous les deux, honorablement connus et bien achalandés, occupent un quartier différent. Supposons que l'étendue de leur vente habituelle

réponde, pour des manufacturés d'une même saison, à un chiffre de 500. Telle est, en somme, et usant ici d'un nombre abstrait, l'étendue de leur Marché. L'un, A, ayant pu écouler sans peine un fonds qui correspond à 300, fait ses approvisionnements, pour la saison qui s'approche, en conséquence. C'est, par exemple, 325 ou 350 de marchandises qu'il aura cette fois « disponibles » comme pour mieux répondre à « une demande » en voie d'accroissement.

L'autre, B, a écoulé dans le même temps 250. Ce n'est pas trop présumer de la clientèle que de porter à 300 le chiffre actuel de son fonds.

Finalement, voici ce qui se passe. Les conditions d'écoulement et d'achalandage se trouvent soudain interverties. A, par exemple, au lieu de pouvoir, comme l'année d'avant, écouler 300 de son fonds, tombe à 200. Cela se voit tous les jours. D'où un solde de saison fatalement déprécié de 125, soit plus du tiers de son modeste approvisionnement.

Au contraire, B, qui habite la même ville, non-seulement n'a pas trop présumé de la Demande en tenant disponible un fonds équivalant à 300; mais la faveur qui s'est portée sur les articles de son magasin est telle, qu'il aurait pu aisément vendre 100 en sus, alors que son confrère s'est trouvé avoir plus de 100 d'excédant à la même heure. — Cependant, où voit-on que, dans l'un ou l'autre cas, l'Offre ait excédé la Demande plausible et à peu près certaine? Ces retours sont fréquents, nous le répétons, dans le Commerce, dans la Fabrique aussi bien qu'ailleurs. — On souffre ici soudain d'un trop plein de marchandises, alors qu'un peu plus loin le même article manque. Comment expliquer ce qui se passe alors, sinon par certains faits qui influent bien plus qu'on ne le croit sur le jeu de l'Offre et de la Demande, de

telle sorte que le rapport se trouvant sensiblement modifié de l'une à l'autre, il y a « du trop » ici qui se déprécie, pendant qu'à quelques pas de là les prix se maintiennent, vu qu'on sera fort loin d'avoir « assez. »

Ce qui fit dévier ici de sa route ordinaire la Loi dont on s'occupe, c'est la Concurrence avec tout ce qu'elle implique de soins et d'efforts, de vigilance pour étendre sans cesse les bornes de l'achalandage. Il est arrivé par exemple que B aura déployé plus d'habileté que A, et surtout plus d'activité dans le même temps. Il a fait de nombreuses annonces, il a mis un soin particulier à se bien pourvoir en fabrique dans des prix modérés de façon à promouvoir, si l'on peut ainsi parler, un accroissement de clientèle qui ne se fut pas produit sans cela. La Demande est restée en somme de 500 comme auparavant; mais pendant que B a vu arriver vers lui de nouveaux visages qui ont ajouté au chiffre de ses affaires, A, qui s'est reposé sur la faveur ancienne dont sa maison jouissait, a vu passer en d'autres mains la puissance d'écoulement qu'il n'a rien fait pour retenir.

Il ne suffit pas, on le voit bien, de se tenir aux termes d'une formule toujours commode pour en posséder l'intelligence et juger où elle porte. Il faut considérer ce qui la fit incliner ici ou là et qui doit en changer profondément l'allure. — Entrons donc le plus avant possible dans les faits, car comme on dit dans un pays voisin, c'est surtout de cela que l'Économie politique « est faite : » — *matérial of facts.* — Considérons les causes, car c'est à cela que tiennent les rapports différents que l'on remarque entre ce qui était et ce qui est.

Nous venons de voir à l'œuvre l'élément si particulièrement redoutable de la Concurrence. Suivons-le, non plus d'homme à homme, c'est-à-dire entre détenteurs d'articles similaires, mais voyez ce qui se passe là où des

produits, de nature entièrement « autre » et qui sont faits pour répondre, plus ou moins aux mêmes usages, s'en viennent tout à coup supplanter d'autres « utilités. » C'est ce qui arrivera notamment pour l'Indiennerie.

Il fut un temps où l'indienne jouissait d'une extrême faveur. C'étaient, aussi bien en France qu'au dehors, des masses de toiles peintes, suivant une ancienne dénomination, qui s'écoulaient partout avec la plus grande facilité, tant les prix deviennent de plus en plus abordables au grand nombre. Tout à coup, il s'opère à Bradford notamment une révolution dans la fabrication de ce produit industriel. Voilà que se présentent sur le marché, en France de même qu'ailleurs des mélangés laine et coton qui plaisent singulièrement. C'est ainsi qu'en assez peu de temps la France qui absorbait quelque chose par exemple comme 1200 d'indiennes, — représentons encore ici la puissance d'écoulement par un nombre abstrait, — ne demande plus que 800 de ce même produit.

D'où le nouveau manufacturé se trouvera prendre non-seulement soudain la place de l'indienne dans une large mesure; mais si l'on réfléchissait à ce qui a dû se passer, l'on serait conduit à affirmer, sans trop de témérité, que le débit ancien 1200 a dû être porté pour l'indienne et les mélangés ensemble à plus du tiers en sus, tant était justifiée la faveur que rencontrait un produit répondant bien mieux que l'autre à certains usages. Sans doute, cela revenait plus cher; mais de quelle ressource ces mélangés seront pour la demi-saison outre que cela habille mieux!

Est-ce donc que les manufacturiers, qui avaient compté sur l'écoulement ordinaire de 1200 d'indienne l'année d'avant et qu'on voit plus tard chargés d'un solde de 400, avaient en réalité exagéré « leur Offre? » avaient-ils trop présumé « de la Demande » en se tenant à ces limites

ordinaires? nul ne saurait le prétendre. Ils ont si peu cédé ici à un faux calcul, que le chiffre de 1200 aura été cette fois et en somme dépassé. Seulement, c'est un produit nouveau qui, faisant « concurrence » au manufacturé ancien, et réunissant bien plus que cet article des titres sérieux et divers à la faveur publique, s'est substitué dans quelque mesure à ce même produit. Les besoins n'avaient pas diminué, tant s'en faut. Ils se sont portés sur d'autres produits.

Sans vouloir multiplier outre mesure des exemples qui montreraient que l'Offre et la Demande s'engagent ici simplement dans d'autres sentiers, on peut rappeler la concurrence que s'en vint faire de nos jours le fer traité au coke et sous laquelle durent succomber beaucoup d'usines qui employaient jusques-là le bois. — Ailleurs, c'est le pétrole qui « se substitue » dans une large mesure aux autres huiles éclairantes, vu qu'il coûte moins cher. Loin que « l'Offre, » en débordant sur la Demande ait mis l'ancien produit à l'état « d'excédant, » les besoins auxquels répond le nouveau mode d'éclairage sont plus nombreux qu'auparavant. C'est simplement, nous le répétons, affaire de prix plus abordables, ce qui stimule et accroît la Demande sur un point, tandis qu'elle fléchira sur l'autre.

La première fois que le fait s'est produit, l'industriel qui avait dû mettre sur le Marché la même quantité de marchandises qu'à l'ordinaire, ne s'était point exagéré l'étendue « des besoins, » c'est-à-dire l'état dans lequel se trouvaient respectivement l'Offre et la Demande. Mais la survenance d'un produit nouveau coûtant moins cher, mettra non-seulement à l'état de trop plein ce qui se serait écoulé sans peine en vertu de besoins connus et constants, mais ce fait aura grandement modifié le rapport de l'Offre à la Demande. On vendait 100 sur un disponible de 130; on vend 400 sur 450 offerts.

Telle est sur la Loi qui nous occupe l'influence non plus de la concurrence que se font les producteurs d'un même article, — filés, tissus de coton, blé, vin, etc., — mais des produits d'espèce différente répondant aux mêmes besoins. — Avançons ; aussi bien nous ne sommes pas au bout des faits qui peuvent seuls jeter quelque lumière sur un sujet où les généralités ne sauraient mener à rien.

Voici entre autres une particularité sur laquelle s'est portée l'attention de Rossi, au point de vue « de l'intensité » des besoins. — Un chef de famille, industriel modeste ou qui compte dans l'ordre de la main-d'œuvre parmi les bons ouvriers jouissant de quelque aisance, est victime d'un accident. Une opération chirurgicale fort délicate est devenue nécessaire. Mais il y aurait imprudence à recourir au premier praticien venu. Un opérateur habile peut seul triompher des suites de l'accident auquel l'avenir de la famille est comme lié.

Ici, l'homme de l'art demande une assez forte somme. On se consulte, dans cet intérieur qui possède quelque épargne ; puis enfin on résoud d'en faire le sacrifice. Ce qui agit là, c'est, on le voit trop, « l'intensité » du Besoin. Sans doute l'affection tient comme toujours une grande place. Mais la raison dit assez qu'on ne saurait rien épargner pour conserver à la famille l'homme qui la soutient par son travail.

Or, maintenant, l'opération ayant heureusement abouti, que va faire cette même famille ? quel sera son premier soin, son unique souci ? Chacun s'appliquera à reconstituer l'épargne qui n'existe plus. On restreint à tous les points de vue la dépense. Voilà donc ici et là bon nombre de consommations moindres ; d'où parmi les produits qui se seraient sans cela écoulés autant « de trop », c'est-à-dire à l'état d'Offre. Mais ce n'est là qu'un fait isolé. Que cela ait

lieu dans la même localité et dans le même temps à propos de mécomptes ou de besoins également « intenses » et voyez aussitôt que de dépenses moindres. — Voilà par exemple qu'il s'agit du volontariat et des avantages qu'un service militaire assez court peut présenter. Encore une épargne de 1,500 francs, sinon davantage qu'il s'agit de sacrifier ou qu'on voudra réaliser par une foule de privations. D'où l'échange des utilités infiniment plus restreintes qu'auparavant.

Supposez, enfin, que dans le même temps certaines familles aient fait des pertes. Que les affaires n'aient pas conservé leur train ordinaire ou bien qu'on ait vu se réduire par quelque faillite la marge des profits. Encore des besoins qui luttent « d'intensité, » ce qui n'est pas indispensable, devant céder la place à ce dont on ne saurait se passer. D'où toujours, nous le répétons, des utilités hier encore Demandées, et qui restent à l'état d'Offre.

Que de tels faits, qui sont communs, émanent ensemble de quinze, vingt familles, et ce qui cesse de pouvoir s'écouler est fatalement déprécié. Il n'y a pourtant point faute ou faux calcul dans l'état des approvisionnements, c'est-à-dire de l'Offre. Mais « le rapport » de celle-ci à la Demande a tout à coup changé sous l'influence de faits, sans doute différents, mais qui ont abouti au même résultat: la satisfaction de besoins « autres » qu'auparavant, ce qui rend par ailleurs la dépense moindre.

Ce n'est pas tout. La nature ou l'étendue des Besoins qui veulent et peuvent se satisfaire, influe, sans doute, sur les Prix, en ce sens que plus la Demande l'emporte sur l'Offre, plus par cela même les prix haussent, tandis qu'ils fléchissent si le contraire arrive. Mais l'action qu'exercent, à leur tour les prix, n'est pas moins manifeste. C'est ce qui ressort notamment de l'étude à laquelle a donné lieu, ici même, le perfectionnement de

l'outillage employé pour le traitement et l'emploi du coton.

C'est ainsi que des manufacturés coûtant 50 francs le mètre et tombant en assez peu de temps à moins de 1 fr., — tel le tulle bobin dont il a été parlé, — ont déterminé par cela même des accroissements de Demande considérables. Il en sera de même de l'indienne vendue 35 et 60 centimes au lieu de coûter 6 et 7 francs le mètre, comme auparavant. — D'où l'on voit que si le rapport de l'Offre à la Demande gouverne « les prix », ceux-ci agissent non moins vivement sur l'état du Marché, c'est-à-dire sur la puissance d'écoulement des utilités, d'une part, de l'autre sur le chiffre des disponibilités ou quantités offertes. Car, on le sait, la Production et la Consommation sont des faits contingents ; l'on ne saurait agir sur l'un sans que l'autre s'en ressente.

L'action de la Loi dont on s'occupe ici est certainement fort grande sur « les Prix » mais, à une foule de titres, il convient de se pénétrer de celle que les Prix exercent à leur tour. — Je n'ai, par exemple, nulle envie ou nul « besoin » d'acheter un produit artistique ou autre. Mais les conditions auxquelles on « l'offre » sont telles, que je cède à la tentation. Il s'agit là, en effet, d'un marché « exceptionnel, » et le cas n'est certes pas rare. Le Prix aura donc ici suscité « une demande » qui ne se fut jamais, sans cela, produite. C'est lui et lui seul qui fut déterminant de l'acquisition.

On voit combien il serait inexact et peu sûr de vouloir considérer l'action de la Demande ou celle de l'Offre « isolément » de celle des Prix. Non-seulement cette action tient à une foule de causes, — bon ou mauvais conditionnement des utilités, intensité relative des besoins, conservation plus ou moins facile et longue,

risque qu'il faut courir, etc. Mais le bas prix extrême qui fait que la Demande en devenant plus active, stimule l'Offre, montre clairement que le bon marché n'implique pas invariablement la dépréciation de certains articles par suite « d'excédants. » Il arrivera, comme pour le coton, que l'Offre se sera démesurément accrue; mais la Demande augmente en raison directe dans le même temps. D'où les deux termes dans un constant et merveilleux accord qui fait que chacun trouve là son compte. Le consommateur atteignit sans peine à des produits jusques là hors de portée; et l'industriel, le producteur de tout ordre gagnera d'autant plus qu'il opère sur une masse d'affaires plus grande. Il put se contenter de moindres bénéfices, précisément parce que le cercle de ses opérations sera plus étendu.

La baisse de prix n'est donc pas, comme on pourrait croire, le résultat exclusif, invariable de l'écart qui existe entre les quantités offertes et une demande moindre. D'où « des excédants » fatalement dépréciés. Cette baisse répond bien souvent à une Offre d'autant plus abondante qu'elle est plus à la portée de nombreux besoins. C'est ainsi qu'elle devient à la fois « effet et cause. »

Il semble enfin, et cela est représenté souvent comme une vérité de l'ordre économique, que les frais de production doivent gouverner invariablement les Prix. Rien n'est moins exact. Si l'on veut dire que toute production a pour condition, ou mieux pour mobile essentiel de faire que le travailleur rentre par une vente dans le chiffre de sa depense ou mise comme peine et soins, outre ses frais d'entretien et autres, je l'accorde et nul n'y contredit. Non-seulement personne n'entend travailler, produire « à perte; » mais tout producteur se sent stimulé par l'espoir de retrouver, indépendamment de ses avances et du prix

de sa peine, un certain « profit. » C'est là en quelque sorte *la prime* de la Production.

Mais, autre chose est nourrir un espoir d'ailleurs légitime, autre chose est « l'état du Marché. » Rien n'est plus mobile. Ce qui gouverne, en effet, journellement les prix, c'est bien moins ce qu'il faut de temps, de peine ou même de dépense pour une œuvre, un produit quelconques, c'est-à-dire ce que cela coûte, que « le rapport dans lequel sont, à un moment donné, le Besoin ou le simple désir d'une chose, et les Moyens qu'a le Marché d'y satisfaire.

Ici, comme en plus d'un cas, il convient de ne pas trop généraliser. Si les frais de production mesuraient invariablement « les prix, » l'on en devrait conclure que chacun peut vendre d'autant plus cher que le prix de revient est plus élevé. Ce serait une illusion dangereuse autant qu'elle est anti-économique; car on vient de voir que le bon marché stimule la Production précisément parce que la Consommation devient plus active. Non; il arrive, au contraire, tous les jours que la cherté est un obstacle à ce qu'on puisse vendre, et rentrer dans le coût du produit avec un bénéfice en plus. — Les ventes où l'on est en perte sont le lot fatal et trop ordinaire de l'industrie, ce qui montre qu'il y a ici autre chose à considérer que ce que coûtent les « utilités. »

Voici, du reste, qui peut faire voir à quoi se réduit parfois cette action sur les Prix.

Les vins manquent dans le cours d'une année par le fait de gelées tardives. Cela s'est vu notamment en 1873. Comme les disponibilités que le Marché mit à l'état d'Offre sont bien moindres qu'auparavant, en face d'une Demande, c'est-à-dire de besoins restés les mêmes, les Prix haussent dans une proportion allant du simple au double. On put voir ainsi des vins de qualité

ordinaire cotes jusques-là 80 fr. les 200 litres monter à 130 et 150 francs. Est-ce que les frais de production entraient pour quelque chose dans ce renchérissement ? En aucune sorte, puisqu'ils n'avaient pas changé. — Ce qui était changé, c'est l'état du Marché, c'est-à-dire la quantité « offerte » devenant insuffisante en face « d'une demande » à peu près toujours la même.

« Les Prix » ne sont donc pas gouvernés exclusivement et surtout invariablement par les frais de production. Il y a là une action combinée qui résulte de la place que ces derniers occupent et du rôle que joue, d'autre part, la loi de l'Offre et de la Demande, loi qui est elle-même des plus complexes par les faits auxquels elle répond. Il ne suffit pas de quelques mots pour en faire connaître les nombreux aspects. Ce serait la matière d'un livre. Aussi, l'observation est-elle, pour tout ce qui commerce ou fabrique, le guide le plus sûr.

Ce n'est même pas tant « le Pourquoi », c'est-à-dire la raison de certains changements qu'il y a lieu de rechercher que le « Comment » d'une situation donnée. — Pourquoi tel article est-il soudain déprécié, c'est-à-dire pourquoi a-t-il notablement baissé de prix contrairement à toute prévision ? — Parce qu'il y a moins de gens qu'auparavant qui le désirent, et qui sont en mesure de l'acheter, alors que les disponibilités, c'est-à-dire « l'Offre, » sont les mêmes. Voilà ce que répondra la Théorie. — Fort bien. Mais ce n'est là que le moindre aspect du problème, et il faudrait remonter plus haut pour connaître les causes ou la cause d'un tel changement.

La question sera donc de savoir, et c'est là surtout ce qui peut instruire le producteur et qui l'intéresse, « Comment » il est arrivé que sur un point donné l'état respectif de l'Offre et de la Demande est à ce point changé, qu'il y a par exemple « des excédants, » et que cela amène un

fléchissement dans les prix, alors que les quantités mises sur le Marché sont exactement semblables à ce qui s'écoulait hier encore svec facilité à des prix pleinement rémunérateurs ?

Car le cas est bien plus fréquent qu'on ne pourrait le croire.

Comment cette situation toute nouvelle s'est-elle produite? quelle est l'explication qu'on pourrait donner de ce changement? D'où vient, enfin, la défaveur qui pèse aujourd'hui sur telle « utilité » contrairement à ce qu'on put prévoir? Le produit est-il de pire qualité ou par exemple mal conditionné? — Nullement. — Les exigences du producteur quant au prix sont-elles devenues excessives? — Pas davantage; loin de se vendre plus cher, l'article « s'offre » inutilement à meilleur marché qu'auparavant. — Ce produit a-t-il été, enfin, remplacé dans la consommation par quelque autre coûtant moins cher et qui rend les mêmes services outre qu'il agrée mieux à la généralité? — Peut-être bien. Ce fut notamment le cas de l'indienne remplaçant la toile en attendant d'être remplacée par les mélangés laine et coton.

On voit que de questions soulève le changement qui s'opère dans l'état respectif de l'Offre et de la Demande aboutissant à des Prix autres.

Dans le cas d'une demande « moindre » amenée par l'invasion de produits coûtant meilleur marché et faisant le même usage, — bière, poirés tenant lieu de vin; houille, coke, faisant aussi bien sinon mieux que tel autre combustible; pétrole, huile d'œillette, gaz se substituant à un autre mode d'éclairage, on a pu voir déjà quelle face nouvelle présente ici « la Concurrence. » Ce n'est plus seulement, en effet, avec les besoins généraux, c'est-à-dire la Demande de vin ou de combustible que le producteur ou mieux « l'Offre » devra compter, mais bien avec

celle généralement plus étendue de produits autres faisant concurrence au vin, au bois, etc. Cela force la Production de se restreindre sur un point outre qu'elle devra réduire ses exigences. C'est un frein naturel autant que nécessaire qui est mis à l'exagération « des Prix. »

Circonstance qu'il convient de noter en terminant, car elle prouve mieux qu'on ne saurait dire le vide de certaines formules, il est « des utilités » qui sont bien plus généralement à l'état « d'offre » instante que « de demande » pouvant ici faire jusqu'à certain point équilibre. Tels sont « les services » de la main-d'œuvre dans les grands centres manufacturiers.

On dit, après le chef éminent de la Ligue de Manchester, et cette parole devait être avidemment recueillie tombant d'une telle bouche, — on va répétant à propos des besoins et des disponibilités de tout ordre qui agissent sur les prix que lorsque « deux ouvriers *courent* après un maître les salaires baissent; ils haussent, au contraire, avait coutume de dire Cobden, quand deux maîtres *courent* après le même ouvrier. »

Cette façon de rendre ce qui se passe ici est non moins saisissante qu'ingénieuse. L'exemple seulement semble mal choisi. On voit, et le cas n'est que trop ordinaire, nombre d'ouvriers dans la Fabrique « courir » après un maître. Mais la réciproque se voit beaucoup moins. Nous pensons, — sans vouloir entrer à cet égard dans des développements qui conduiraient loin, outre que ce n'est pas ici le lieu, qu'il faut se garder de comparer des situations qui présentent de notables différences. Remarquons, et ce fait n'est imputable à personne en particulier, car il y a là quelque chose d'inévitable et de quasi-fatal qui tient à des causes supérieures de plus d'un genre, — disons simplement que « l'Offre » et « la Demande » mises en regard, font naître l'idée d'un équilibre incessamment rompu. —

Le maître, en général, relève bien plus de son libre arbitre, « de sa Volonté », que des circonstances; au contraire, l'ouvrier part presqu'invariablement « du Besoin » de s'employer pour vivre que de son libre choix, ce qui le met à la merci de la Demande, c'est-à-dire à l'état « d'Offre » à peu près instante.

La partie n'est donc pas égale entre ces deux agents de la Production. Et s'il en est ainsi, comment la réciproque et la proposition directe seraient-elles également exactes? Il arrive sans doute que deux maîtres « courent » après le même ouvrier qui se fera payer en conséquence. Mais c'est ce qui a lieu au cas assez rare d'aptitudes « exceptionnelles » ce qui implique une sorte « de monopole. »

La première loi, dans l'ordre scientifique, sur quelque terrain qu'on soit placé, Économie publique ou Sciences naturelles, consiste à comparer ensemble des éléments « comparables. » Or, il est sensible que l'entrepreneur et celui qu'il emploie ne se présentent pas dans des conditions de choix, de liberté « égales. »

Nous venons de prononcer le mot « de Monopole. » C'est l'état dans lequel est le détenteur d'une utilité, — produits ou services, — qui n'a rien à craindre de la Concurrence vu qu'il est « seul » en possession de cette utilité. Maître de l'Offre, il tient à merci par cela même la Demande. — Plusieurs grands services publics sont à l'état de « monopole. » Tel est chez nous notamment le service postal.

Lorsqu'un particulier est l'auteur d'une découverte, d'un procédé nouveau, qu'il est par exemple comme Heilmann, l'inventeur de la peigneuse qui constituait un perfectionnement d'outillage, les lois peuvent, comme en France, lui conférer « le monopole » ou exploitation par privilége de ce mécanisme. Cela devient l'objet d'un brevet d'invention et ailleurs « d'une patente » dont la durée est plus ou

moins longue. — A un autre point de vue, l'exploitation d'un talent hors ligne, sans rival constitue également « un monopole. » Mais il y a cette différence, que le monopole est ici d'ordre naturel, tandis que pour l'invention d'une machine ou d'un procédé il est constitué et reconnu par la Loi, c'est-à-dire, d'ordre civil ou social. Dans l'un et l'autre cas, le jeu de l'Offre et de la Demande n'opère pas, en ce sens que celle-ci n'est pas libre puisqu'elle est, on le répète, livrée à la discrétion de l'autre. L'Antiquité qu'on croit généralement, contre toute raison et du reste contre toute vraisemblance, avoir été étrangère aux notions de l'ordre économique; — comme si de grandes cités commerçantes telles que Tyr, Carthage et beaucoup d'autres avaient pu être tenues en dehors de semblables notions, — l'Antiquité fournit une application intéressante de la puissance dont dispose parfois « le Monopole. »

On sait que le sol de l'attique était surtout voué à la culture de l'olivier. C'était là ce qui constituait la richesse agricole du peuple athénien. A telles enseignes que l'olivier fut consacré à Minerve divinité protectrice d'Athènes.

Parmi les hommes supérieurs, que la Grèce avait mis au rang de ses sages, Thalès se fit surtout remarquer par sa science. Ses observations astronomiques l'avaient conduit un jour à penser que la température de l'année serait des plus favorables à la fructification de l'olivier. Dénué de fortune, il vit là une occasion heureuse autant que légitime de s'enrichir. Il loua en conséquence un grand nombre de presses à huile. De cette façon, quand le moment de la récolte qui devait confirmer ses prévisions, arriva, il fut presqu'entièrement maître de l'outillage du pays, c'est-à-dire, « de l'Offre. » Aussi chacun, parmi les producteurs ou les traficants d'olives vint à lui forcément.

Thalès put ainsi, en sous-louant ces presses assez cher gagner quelque argent.

Ce savant homme avait, on le voit, des idées fort nettes sur la loi de l'Offre et de la Demande. Il avait compris que l'abondance exceptionnelle de la récolte rendrait inévitable un grand besoin de moulins à huile. Si cet outillage était à peu près concentré dans ses mains, « monopolisé », comme l'indique le mot, la Demande serait par cela même livrée à la merci de « l'Offre. » D'où des prix de location peu ordinaires sinon même relativement élevés.

Ce qu'il faut enfin considérer dans la formation « des Prix » et ce qui en élève ou abaisse le niveau, c'est le danger inséparable de certains travaux ; les difficultés que présentent des œuvres particulièrement délicates, ou d'autre part une tâche répugnante. Le courage, l'habileté qu'il y faut déployer, la santé qui s'altère au contact de certains agents chimiques constituent autant d'éléments du prix des services et généralement de celui des produits ici obtenus. D'où « des frais de production » plus ou moins élevés.

Il est manifeste par exemple, que l'ouvrier des mines devra être « mieux rémunéré » pour les dangers auxquels il s'expose, pour le régime qu'il lui faut endurer, au point de vue de l'air et de la lumière, que le simple terrassier. S'il en était autrement, ce n'est pas un pareil chantier qu'il irait choisir de préférence. Et dans ce cas, l'extraction houillère, à court d'ouvriers, aboutirait fatalement à ce résultat que le produit arrivant sur le Marché en quantités beaucoup moindres, sinon même insuffisantes, ce combustible atteindrait des prix beaucoup plus élevés que ceux auxquels il ressort couramment.

C'est même ce qui explique comment la Participation aux bénéfices dans certains gîtes houillers, notamment en

Angleterre, a dû corriger jusqu'à certain point ce que le salaire avait d'insuffisant.

Dans la Fabrique il en est de même eu égard au soin, à l'habileté journellement requis. Le conducteur de pièces à imprimer « au rouleau », de même que celui qui dirige un métier de broderie touchera un salaire de beaucoup supérieur à celui de l'ouvrier tisseur ou filateur qui travaille à quelques pas de là. Ce sont, en effet, des auxiliaires d'un mérite au-dessus de l'ordinaire. Il est tel de ces ouvriers dans la broderie à la mécanique qui gagne 10 francs par jour dans un centre manufacturier de quelque importance. Il fut un temps où ces ouvriers étaient tirés exclusivement d'un pays voisin. La Suisse par exemple qui dut fournir à la France, outre ses premiers métiers, d'excellents ouvriers. — Au point de vue du goût, de la délicatesse du dessin, il en est de même. Voilà par exemple un dessinateur qui fait la fortune du fabricant et qui est cause de la faveur avec laquelle ses produits, merveilleusement exécutés d'ailleurs, sont partout accueillis.

Si de semblables services ne devaient pas pouvoir compter sur une rémunération « exceptionnelle, » l'artiste, l'ouvrier se feraient encore plus rares qu'ils ne sont, vu qu'il n'y aurait pour eux aucune raison de se vouer préférablement à un travail délicat autant qu'il présente de difficultés. — A prix égal, on choisirait de préférence une tâche plus facile.

Les produits se ressentent plus ou moins de ce que sont payés de tels services. Il n'est même pas rare de voir comme dans la broderie mécanique un bon marché qui étonne. Mais ce qui est certain, c'est que « le Prix » des services reflète fort exactement les difficultés, « le mérite » « les dangers » inséparables de l'œuvre.

C'est ainsi que les Prix sont « la résultante » de faits aussi nombreux que divers, outre qu'ils sont fort sou-

vent imprévus. — Une mauvaise récolte, une guerre qui éclate soudain, la Mode qui fait qu'on se détourne brusquement de certains articles jusques-là en faveur pour se porter sur autre chose, de forts arrivages sur lesquels nul ne comptait, des établissements puissamment outillés qui surgissent à heure dite défiant toute concurrence, des impôts, des taxes nouvelles qui restreignent la Consommation sur un point et qui la font prendre un autre cours, — que de causes viendront changer l'aspect d'un marché et dont une seule suffit pour modifier profondément le rapport entre l'Offre et la Demande, c'est-à-dire « l'assiette des Prix ! »

C'est contre ces évolutions nombreuses et ces retours aussi fréquents qu'inévitables que l'industriel doit être incessamment en garde. Il sera d'autant mieux armé contre tout cela qu'il sut se tenir pour la production dans une sage mesure. — Mieux vaut encore « un manque à gagner » comme on dit en affaires, c'est-à-dire mieux vaut être « en deçà » de la Demande, que de souffrir d'un fort « excédant » qui resté invendu, perd de son prix si même il ne se détériore. C'est ainsi que le « le fonds de magasin » ronge trop souvent le profit à grand'peine obtenu.

Savoir enfin s'arrêter à temps, de façon à « limiter la perte; » savoir, d'autre part, opérer à propos un changement de front, en d'autres termes, « se retourner » lorsqu'il est manifeste qu'on s'engagea dans une mauvaise voie, hier encore féconde en succès, — tel est, à un autre point de vue, le signe auquel on reconnaît l'homme né pour « entreprendre. » C'est ainsi qu'à l'aide d'une suffisante épargne, l'on pourra conjurer la fortune un moment contraire et que l'on domine un marché où l'accident tient tant de place.

De cette exposition sur les « lois générales » de la Pro-

duction, il convient de passer à l'étude des conditions particulières qui font qu'elle aboutit plus ou moins heureusement.

IXe INSTRUCTION

CONDITIONS ORGANIQUES DE LA PRODUCTION

§ Ier. — *Choix et siége de l'Industrie.*

Ce qui caractérise ces conditions de travail et qui les distingue des lois générales. — Comment de leur observation dépend, le plus souvent, le succès d'une entreprise.

Pouvoir opérer, en toute liberté, dans l'affaire dont on a fait choix; ne se sentir arrêté, ni par l'interdit jeté sur l'emploi des méthodes, de l'outillage, ni par les obstacles qu'oppose à l'activité personnelle une réglementation qui semble n'avoir d'autre but que de protéger le très-petit nombre et de lui profiter; — choisir, enfin, « librement, » avec le genre de travail, les moyens que chacun croit le plus propres à ce qu'il a en vue, c'est beaucoup sans doute. Mais on peut déjà voir que cela ne saurait suffire. Rien qu'aux difficultés que soulève et que rencontre dans l'application la Loi si complexe de l'Offre et de la Demande, il est aisé de comprendre que la Liberté du travail ne saurait se passer de la connaissance de certains principes.

C'est ainsi qu'il existe, en dehors et au-dessous des lois générales qu'on vient d'analyser, des conditions d'aménagement et d'activité d'où dépend, suivant qu'elles sont

bien ou mal observées, la fortune avec le bien-être de tout ce qui produit et travaille. Ces lois sont de leur nature « organiques, » en ce sens qu'elles président à l'œuvre de la Production, Moyens et But.

L'on entend souvent dire dans le monde des affaires: « cet homme n'a pas de chance; rien ne lui réussit. » Et pourtant chacun s'accorde à reconnaître que celui qui donne lieu à cette observation déploie dans tout ce qu'il fait ou entreprend la plus louable activité.

Le chapitre des accidents est assurément fort long outre qu'ils sont aussi divers qu'imprévus. A ce point de vue, l'on ne peut nier que les circonstances décident bien souvent du lot plus ou moins riche de chacun. Il est incontestable, enfin, et cela résulte de plus d'une observation à toutes les époques, n'importe le lieu, que le malheur est l'hôte presqu'habituel de certaines demeures, tandis qu'il semble s'arrêter au seuil de quelques autres en petit nombre. Mais le sort de chacun est bien plus fait qu'on ne saurait le croire à l'image du caractère et de certaines qualités maîtresses ou de ce qui l'emporte en sens opposé. L'économie, l'ordre, la retenue qui président généralement à la conduite d'un individu; la négligence et l'emportement dont ses actes sont au contraire fréquemment empreints; l'emploi bien ou mal réglé du temps et des forces ont la plus grande part à l'insuccès des uns et à la réussite à peu près constante de quelques autres.

Si vous recherchez comment il arrive que celui-ci ne soit jamais à court d'ouvrage, tandis que le voisin est trop rarement employé et manque de travail; si vous étudiez la situation de tel industriel satisfait de son sort, pendant qu'à quelques pas de là, le même genre d'opération n'aboutit qu'à une gêne constante qui fait pressentir un inévitable désastre, vous verrez que la différence tient surtout

à ce qu'on respecte ici sans cesse des règles dont ailleurs on crut pouvoir beaucoup trop s'affranchir.

Ces lois, il faut donc les connaître pour pouvoir les appliquer de façon à réduire la marge de ce qu'on nomme improprement « la mauvaise chance. » Assez d'obstacles devront être surmontés, assez de rivalités rendront la lutte difficile et le succès incertain, sans qu'on ajoute volontairement aux obstructions et aux embarras par une coupable négligence ou faute d'avoir sagement mesuré les forces, les moyens dont on dispose à l'objet qu'on a en vue.

« Mes chers amis et bons voisins, est-il dit dans cette *Science du Bonhomme Richard* qui est l'école de la vie, il est certain que les impôts sont très-lourds; cependant si nous n'avions à payer que ceux du gouvernement, nous pourrions y faire face plus aisément. Mais nous en avons une quantité d'autres bien plus onéreux. Par exemple, l'Impôt de notre paresse nous coûte *le double* de la taxe; notre orgueil *le triple*, et notre folie le quadruple. »

« Consultez votre bourse avant votre fantaisie, » a dit encore Franklin, et c'est de quoi doit se pénétrer, avant d'aborder une profession, celui qui veut se mettre en garde contre plus d'un mécompte. En ce sens, l'on peut dire que le Choix et le Siége de la profession sont de la plus haute importance. De ce choix plus ou moins judicieux dépend l'avenir de la famille.

Qu'importe que l'entreprise dont on s'occupe ait donné dans d'autres mains les meilleurs résultats, si l'on s'est fait illusion sur sa capacité au point de manquer des qualités premières requises? où d'autres réussirent, l'on devra fatalement échouer.

Supposé, d'autre part, que l'intelligence préside à la conduite d'une exploitation agricole ou autre. Les rôles sont bien distribués, l'outillage est riche et sur un

excellent pied. Mais il arrive que l'entrepreneur a mal choisi le siége de son industrie. La concurrence, les difficultés sont telles qu'il est trop évident que la place manque. L'heure de la retraite, c'est-à-dire des liquidations forcées aura sonné, qu'on s'aperçoit trop tard que tout ce qui fut depensé d'efforts, de capitaux, d'intelligence a été dépensé, hasardé en pure perte.

Ce premier aspect des choses tient une telle place dans la vie, que c'est là-dessus que doit en premier lieu se fixer l'attention dès qu'il s'agit d'entreprendre. Et ici, il n'y a pas à distinguer dans l'industrie de même qu'ailleurs. Tout art, tout état auquel on est peu ou point « propre » engendre mécomptes et regrets tardifs. Conseillé par des indifférents ou par des amis sans expérience, le jeune homme aborde une carrière où tout semble lui sourire. Puis, lorsqu'il veut revenir sur ses pas, il n'est plus temps.

Et n'est-ce point pour avoir cédé sans réflexion à l'idée du moment; pour n'avoir pas cherché à bien reconnaître sa voie et ce que réclame une profession; n'est-ce pas, enfin, parce que la famille, dans une pensée d'orgueil, aura caressé certains plans, que les diverses professions abondent en malencontreux essais?

C'est pour n'avoir pas fait suffisamment état des aptitudes, des instincts si sûrs du premier âge, que les mauvais ouvriers, en tout genre, les médiocrités foisonnent. Où se serait révélé un artiste puissant, la Société se trouve imprudemment dotée d'un chef d'industrie ou d'un commerçant qui est tout à fait impropre aux affaires, outre que l'idée du trafic lui répugne. Les biographies sont pleines des luttes qu'est forcé de soutenir le génie des arts contre les pentes trop souvent aveugles du foyer domestique.

Puis, lorsqu'après de stériles efforts, beaucoup de soin et de persévérance, d'argent inutilement dépensé l'on veut changer de route, il est, répétons-le, trop tard.

Non-seulement les plus belles années de la vie se seront dépensées en efforts infructueux, mais la confiance si nécessaire qu'on puise en soi-même est émoussée. Le courage qui entreprend, la volonté qui exécute aussitôt que l'esprit a conçu ne sont plus les mêmes. L'expérience a rendu défiant. L'on hésite sur le choix des moyens et de l'heure; on flotte entre des conseils contraires; l'on court risque, enfin de n'arriver à rien par cela même qu'on « est mal parti » c'est-à-dire qu'on fit un mauvais choix. C'est ainsi que la vie s'écoule en efforts tumultueux qui laissent la famille dénuée du nécessaire, sinon même sans espérance. — Car rien n'abat les courages comme l'éternel spectacle que donne celui dont on attend tout et qui lutte toute la vie contre le sort contraire.

I

Du choix de l'industrie.

Les écueils sont ici aussi nombreux que divers outre qu'ils ne se montrent que lorsqu'il n'est plus temps de reculer.

Là, des parents usent, de la meilleure foi du monde, d'une pression mal mesurée à la délicatesse des organes de l'enfance. — Ailleurs, c'est l'enfant lui-même qui obéit instinctivement à l'envie d'entreprendre tout ce qu'il voit faire non sans succès à côté de lui. L'exemple a tant de puissance sur l'esprit de celui qui naît à la vie et qui brûle de s'essayer à son tour! On prend pour vocation ce qui n'est qu'envie éphémère. Il y a bien de la différence, remarque Rousseau, entre avoir du goût pour une chose et « y être propre. »

Mais l'écueil le plus ordinaire n'est point là. Le principal danger c'est « le parti-pris » des pères. C'est ainsi qu'un âge sans défense est en butte à tous les genres

d'obsession en vertu de visées systématiques ou « préconçues. » — Mon fils sera avocat, notaire, médecin, pense à part lui, cédant à l'esprit d'imitation ou mû par l'ambition à propos de l'enfant qui sait à peine lire, le bourgeois aisé, l'industriel enrichi d'hier qui croient ainsi s'élever au-dessus de leur condition. — Plus de Négoce, foin d'un trafic vulgaire, songent d'un autre côté, le commerçant, le banquier, le riche fabricant que la carrière de la magistrature, celle des grands emplois ou le noble et fier costume du polytechnicien ont dès longtemps séduit, ébloui.

Et voilà la génération nouvelle poussée dans des voies autres que celles où elle eut pu prospérer, se distinguer si l'on eut veillé, avec quelque attention, sur le naturel de l'enfant. C'est ainsi qu'on étouffe et qu'on supprime d'heureux germes.

Tel qui laissé à lui-même, observé, suivi de près en ces jeunes années où le goût s'éveille, eut donné au pays un grand artiste, un grand homme d'État de plus, ne fera qu'un pauvre industriel, ou s'en ira augmenter le nombre déjà considérable des avocats sans causes et des médecins sans clientèle. Le monde est plein, ou ne saurait trop le rappeler, de ces commerçants qui n'ont jamais su raisonner exactement, c'est-à-dire compter avec une situation donnée, au point de vue de l'emploi de l'Argent et de celui du Temps.

Cela tient à ce que la famille s'exagère son rôle. Tout au plus y aurait-il lieu de faire acte d'initiative dans les cas plus rares qu'on ne pense, où l'adolescent, *incertain* sur le choix, attend qu'on lui vienne en aide. Car le père ou celui qui en tient lieu doit être bien moins en général un guide, un initiateur, qu'une lumière. A lui de signaler avec soin les écueils, les difficultés qui bordent la route où l'enfant incline à entrer de préférence. Cet

tueux, vu que toutes les fautes ont été commises, que les gués ont été avec art sondés, reconnus. L'expérience des pères s'ajoute à celle des fils et leur profite. La considération s'accroît en même temps que la notoriété devient plus grande. Cela rend les affaires plus faciles, d'où des succès presque certains. Temps et capitaux, rien n'est en vain exposé, ce qui tient lieu « d'apprentissage » long et dispendieux outre que nécessaire.

L'état, la profession qui se perpétuent dans la famille et qu'on pourrait dire « héréditaires », impliquent en effet des succès à peu près constants par les facilités qui s'y rencontrent. L'expérience chèrement achetée, les relations, fruit d'un long exercice, « la notoriété » qui va s'étendant sont au bout de ce système. S'agit-il d'un établissement industriel? Les Capitaux en quantité suffisante, le Crédit qui naît de la considération lentement acquise, l'Outillage et le matériel éprouvés autant que d'un bon choix, les Débouchés connus en même temps qu'on est fixé sur la force et sur le nombre des concurrents, tout se réunit pour faire que l'établissement continue à prospérer. C'est ainsi qu'on arrivera en bien moins de temps à faire mieux, plus vite, à meilleur marché qu'auparavant puisque l'on eut, sur tout nouvel établissement, une longue avance.

Aussi, celui qui sait et comprend ce que vaut la Tradition ne néglige rien pour en assurer les fruits à sa famille. — Si c'est d'un médecin qu'il s'agit, le père associera de bonne heure son fils à ses travaux. Au sortir de l'école il s'est fait suivre auprès des malades. Là, le jeune homme pourra s'inspirer « de sa méthode » sinon même de ses habitudes. Tout danger a-t-il disparu? C'est cet agile et nouveau praticien qui, durant la convalescence, prendra la place du père, ce qui l'encourage, le flatte et partant l'attache. C'est sur « son rapport » que le père pourra sans trop d'inconvénient se régler.

De là un double avantage.

D'une part, les clients se font à ce nouveau visage. Et c'est ainsi que les services du père agissent on ne peut plus favorablement. Puis, d'un autre côté, le fils se forme sans peine sous un tel guide aux délicatesses d'un art qui exige autant de discernement que de prudence.

Ailleurs, et sur un autre terrain, l'avocat honorablement connu, mettra à la tête de son cabinet le fils, jeune stagiaire, qui doit un jour hériter de sa place au barreau. — L'avoué en chargeant, à défaut de fils, son gendre de la conduite « de l'étude » comme principal clerc, assure, par cela même, la transmission facile d'un important office. — Le notaire, l'huissier, s'ils sont hommes sages, feront de même. Ils ne souffriront pas qu'on quitte, en cédant à des velléités d'ambition ou d'amour-propre, un fonds à ce point riche pour tenter, dans une autre voie, la fortune incertaine.

L'industriel, enfin, s'étudiera à maintenir intactes au sein de la famille, de brillantes et sages traditions. Cela vaudra mieux pour ses fils que de céder au rabais pour s'en partager le prix, l'établissement paternel et d'aller encombrer de leurs personnes des carrières dites « libérales » qui ne sont qu'une occasion de dangereux loisirs. Si l'un des fils a dirigé comme pourrait faire un bon contre-maître la fabrique; si dans le même temps ses frères ont voyagé comme Cobden, pour recueillir au dehors d'utiles observations, bien connaître certains « débouchés » tous ces jeunes hommes, le moment venu, remplaceront le père avec avantage. Ils auront puisé en effet, au contact des affaires et de la main-d'œuvre, avec le goût de leur profession, une expérience et un savoir chaque jour plus nécessaires.

Nous parlions, il n'y a qu'un instant, de « l'avance » que donne un tel système sur les professions rivales. Les

avantages qui naissent de « l'autériorité » sont en effet fort grands. N'est-ce pas ainsi que dans les villes d'un certain ordre, le fonds se transmet avec la clientèle? Quand il ne résulterait de cela que la presque certitude de répondre « à un besoin réel » puisque l'exploitation s'est fait sa place, l'avance serait considérable. Par là sont évités, au début, des frais d'installation, des tâtonnements toujours onéreux. Le public, que la force de l'habitude dirige et domine bien plus qu'on ne croit, devra se porter du même côté pour peu qu'il soit bien reçu et qu'il trouve à cela son compte. Si le nouveau titulaire sait se mettre en frais de ces mille petits soins qui coûtent fort peu, mais auxquels le client est généralement sensible, « la reprise » sera on ne peut plus facile. Le grand écueil consiste à innover « sans nécessité. » Car c'est le lien « de l'habitude » qui forma le faisceau de « l'achalandage; » ce lien rompu ou seulement relâché, la clientèle, que rien ne retient plus, pourra se disperser pour ne pas reparaître.

Ici, d'ailleurs comme en toute chose, point de règle, point de principe qui ne doive à l'occasion, fléchir. « La Tradition » ne s'impose pas plus à certains caractères, qu'on ne doit céder en aveugle aux inspirations du premier âge ou leur faire violence au nom de la famille.

Certes, Jean-Baptiste Say n'était rien moins que préparé par ses travaux et ses études à la carrière de l'Industrie. La Science l'avait non-seulement attiré, mais elle l'avait marqué au front du sceau « des maîtres. » Toutefois, arrivé à cet âge où les nécessités de la vie chassent, comme le vent fait du sable, les plus douces pensées, Say voit pour le chef de famille d'autres devoirs. Il cède, il dit adieu à ses livres, et le voilà qui prend, comme Franklin, la bricole du travail pour se faire filateur. Et il

associe, à cette œuvre si nouvelle pour lui, qui? l'aîné de ses enfants devenu ainsi son premier ouvrier.

La rédaction du *Courrier de Provence*, de même que la première édition d'un *Traité* d'économie politique ne faisaient prévoir rien de semblable. Mais le père de famille avait su faire taire son penchant pour se plier à des exigences plus hautes.

A quelques années de là, Say ayant conquis par le travail, avec la fortune l'indépendance, reviendra avec bonheur à ses chères études, objet de son premier choix et l'on pourrait presque dire de son culte.

Cette phase de la vie de Jean-Baptiste Say est, redisons-le, un enseignement, outre que cela est d'un bon exemple. Cela montre comment les circonstances changent nos devoirs, loin que l'absolu domine.

On remarquera, enfin, que « la Tradition » résoud heureusement à l'avance une foule de difficultés. Le problème se simplifie, et dès que le siége de l'exploitation, celui de la profession qu'il s'agit d'exercer restent « les mêmes, » la question « du milieu » cesse d'en être une. Le recrutement de la main-d'œuvre et le mode de travail, dans la fabrique, sont dès lors des points qui présentent peu ou point d'embarras. Le débouché est d'avance connu en même temps que les arrivages et les expéditions trouveront dans le voisinage d'une voie navigable ou d'un chemin de fer toutes les facilités désirables. Peu ou point donc de ces tâtonnements qui coûtent si cher et au bout desquels est trop souvent la ruine pour celui qui débute.

Il est telle branche de l'industrie cotonnière où les maîtres, après avoir engagé des sommes folles, ont dû faire vendre à vil prix le matériel parce qu'ils s'étaient fait illusion sur la richesse du fonds exploitable. S'ils eussent pu voir les choses à l'œuvre, juger de près à quel point un premier titulaire avait sujet de craindre, des ca-

pitalistes trop confiants auraient évité de se fourvoyer ainsi. Le jour où la vérité sera enfin connue et où la fabrique est jugée pour ce qu'elle valait, les directeurs en titre, coupables de s'être fait une grande illusion, iront chercher dans un établissement rival à utiliser, comme de simples employés, des connaissances fort peu au niveau de celles que requiert l'esprit d'entreprise.

II

Du Siége de la Production.

Ces retours sont fréquents dans l'industrie. Cela montre de quelle importance peut être, outre le choix de la profession, celui « du Milieu » dans lequel croit devoir se placer l'homme qui embrasse tel ou tel état.

Ici, c'est un médecin étranger à la localité et qui vient lutter inconsidérément avec des confrères ayant sur lui une double avance. Ils sont, d'une part, protégés par la notoriété qui se puise dans un long exercice, tandis que par ailleurs ils sont faits aux allures d'un public qu'il faut connaître si l'on veut s'en faire suivre. — Plus loin, c'est une épicerie nouvelle qui se fonde alors que les besoins de la localité ne comportent rien de semblable. Parmi les exploitants en pied, il en est plus d'un qui réalise de maigres profits et joint à grand'peine, comme on dit vulgairement, « les deux bouts. » Il est vrai que le nouvel arrivant compte sur son savoir-faire, sans parler d'une merveilleuse activité. Par là, il saura triompher des habitudes et des pentes de la clientèle. Il ne réfléchit pas que ses efforts vont se tourner contre lui-même avec des rivaux qui n'étaient bien souvent qu'endormis.

Mais voilà qu'on se réveille. On épie la conduite, on observe les moindres gestes de ce redoutable concurrent; on veut, à son exemple, faire mieux, débiter à plus

bas prix qu'auparavant. Et le résultat le plus net de cette addition de fonds industriel, c'est que le nouvel exploitant s'épuise et finit par végéter sur place. — Il s'aperçoit trop tard qu'il est ici véritablement de trop. En d'autres termes « l'Offre » de certains produits et de certains services excède visiblement « la Demande. »

C'est ainsi qu'avant l'ère des chemins de fer, tel grand établissement de messagiste bien connu fut aux prises avec des concurrents trop téméraires. Comme il résultait de cette rivalité ardemment soutenue de part et d'autre des abaissements notables de tarifs, le public y trouva naturellement son compte. Mais cela ne dura qu'un temps. Les ressources dont dispose le plus ancien établissement, feront que la lutte tourne finalement à son avantage puisqu'il était ici le plus fort. Un an se sera à peine écoulé, que la nouvelle compagnie entrant en liquidation ne recueillait que peines, que dommage, d'un essai où il n'y avait place que pour un nombre déterminé d'exploitants.

On pourrait multiplier les exemples. Dans la métallurgie, de même que dans l'industrie cotonnière il est arrivé plus d'une fois de confier d'immenses capitaux à des exploitations sans avenir. Ou le minerai est rare, ou bien il est de mauvaise qualité, et l'argent, la dépense s'entassent pour livrer à la consommation des produits qu'elle repousse. Les frais seront à peine couverts, et l'actionnaire attend sans cesse des profits qui ne viennent jamais. Car il en est de l'argent comme d'un engrais. Celui-ci ne rapporte qu'autant qu'il est répandu sur un fonds susceptible de produire.

Dans le Choix d'une profession, de même que s'il s'agit de porter sur un point donné le Siége d'une activité qui s'impose au plus grand nombre, tout est déterminant et prend, on le voit, de l'importance. Faute d'avoir expéri-

menté soi-même, on s'aide avec succès de « la force acquise » c'est-à-dire de l'expérience que d'autres ont amassée à grand frais et qui fera qu'en prenant leur place on continue un rôle, une fonction répondant à de certains besoins. C'est ainsi que bien souvent l'apprenti, le simple commis prennent l'emploi du maître. « L'apprentissage » fait contracter ces habitudes d'ordre, de ponctualité, de soin et d'égards envers l'acheteur sans lesquels il n'est point de succès, eut-on d'ailleurs les connaissances requises. — En ce sens, on peut dire de « l'Apprentissage » qu'il est la meilleure école. Car il n'est « tel maître » que celui qui était hier encore « un bon serviteur » et qui, avant de commander, là où il s'agit d'entreprendre, a su « obéir. »

Xe INSTRUCTION

DES CONDITIONS ORGANIQUES DE LA PRODUCTION

(Suite)

§ II. — *Des qualités professionnelles.*

Comment les conditions spéciales se distinguent des aptitudes qui caractérisent l'Entrepreneur. — Ce qui s'acquiert et ce qu'on apporte avec soi en naissant. — Qu'il faut servir le public comme il veut être servi. — Le Rajah des îles de la Sonde.

La réunion de ces qualités suppose, d'une part, les aptitudes qui distinguent « l'entrepreneur » et que réclame sa profession; de l'autre, des connaissances résultant d'un bon apprentissage. Il y a donc à considérer ici deux choses, suivant qu'on se place au point de vue tout spé-

cial de la pratique professionnelle ou selon qu'il s'agit de ce sens exact des situations, de ce coup d'œil prompt et sûr, de cette activité féconde qui constituent, comme qualités générales, le lot principal de l'industriel. C'est là ce que chacun doit apporter avec soi en naissant, car cela ne saurait s'acquérir s'il arrive qu'on manque de ce fonds indispensable. On est ou l'on n'est pas organisé pour « entreprendre. » L'intérêt aidé de l'ambition ne saurait être un mobile suffisant. La force que cela communique est bien souvent cause qu'on se heurte contre les écueils qui bordent la route.

C'est ce qui se voit à une époque où l'essentiel n'est pas tant, ce semble, d'arriver que d'arriver vite. D'où plus d'un restera en chemin.

Voici parmi beaucoup d'autres, un homme qui excellait à être bon ménager de son temps; mais sa retenue égale l'ardeur qu'il mettra à exécuter ce qu'il a entrepris.

C'est en déployant la plus grande activité, c'est en fabriquant lui-même son encre à imprimer, en charriant par les rues le papier dont il sut s'approvisionner à propos; c'est, enfin, en allongeant sa journée de plusieurs heures prises sur la nuit que le jeune Franklin se plaçait, en assez peu de temps, à une grande distance de ses rivaux anciennement établis à Philadelphie. Aussi, la faveur publique encourage et soutient ses efforts. Tandis que la nouvelle imprimerie étend son achalandage, qu'elle prospère, que deviennent les autres établissements qui ont sur lui une notable avance? Ils perdent de leur valeur, ils manquent d'ouvrage et insensiblement la clientèle prend une autre route pour passer en des mains non moins habiles qu'incessamment actives.

C'est au point que l'ancien patron du jeune Franklin, celui-là même qui s'en était fait suivre au Congrès de Pensylvanie pour exécuter la commande d'une gravure de

Papier-monnaie, sera bientôt réduit à s'expatrier. Il touche à la faillite, tandis que son ancien ouvrier marche d'un pas assuré à la fortune.

Il y a donc dans l'industrie comme dans toute profession, des conditions générales « de travail, » une façon de s'employer, d'avoir l'œil à tout, qui font qu'on a chance de réussir ou qu'on doit fatalement échouer. C'est beaucoup, sans doute, que d'avoir opéré par un Choix judicieux pour la profession dont le Siége sera fixé ici plutôt que là. Mais si l'on ne joint à ces avantages des qualités d'Ordre, d'Agencement, d'Économie qu'on peut dire « prépondérantes » tant elles sont décisives, l'insuccès sera au bout d'une entreprise qui tient une place qu'elle est loin de remplir. L'aptitude, les qualités « spéciales » ne suffisent même pas si l'on n'y joint ce sens des choses qui caractérise, on le répète, l'Entrepreneur.

Voilà par exemple un marchand tailleur qui satisfait on ne peut mieux sa clientèle. Ses draps, ses étoffes sont de bonne qualité, et les vêtements sont d'une excellente coupe. Façon et matière, chacun est content de sa fourniture. L'on peut donc dire que ce tailleur réunit toutes les qualités exigées par la profession qu'il exerce au point de vue purement « spécial. » Mais ce même fournisseur est fort loin de posséder les qualités *générales* qui caractérisent l'industriel. C'est ainsi que pour le tailleur, comme partout où il s'agit d'opérer, de fabriquer « pour revendre, » il faut savoir « bien acheter. » Tel est le premier point. En second lieu, l'habileté consiste à acquérir et fixer une clientèle productive, en d'autres termes, à savoir vendre avec bénéfice.

Mais ce « bénéfice, » qui ne sait qu'il tient à une foule de causes? Il y a là, d'une part à ménager son crédit pour pouvoir étendre au besoin la marge de ses affaires quand « le comptant » manque. Il ne suffit pas, d'autre part, de

se bien approvisionner du nécessaire selon le goût du jour et les exigences de la saison; mais cet approvisionnement doit être sagement mesuré à ce qui se peut confectionner et écouler dans un temps donné. C'est ainsi qu'ailleurs, dans la filature par exemple, on peut s'entendre à bien diriger son atelier, on fabriquera des produits qui sont irréprochables : mais cela n'empêche pas d'être, à d'autres points de vue, un négociant médiocre. C'est ce qui arrive si l'on ne sait acheter à propos les matières premières indispensables ou si l'on répond mal à l'état du marché sous le rapport « de l'Offre et de la Demande. »

L'on sait quelle extension prit sous l'influence de traités de commerce facilitant d'un pays à l'autre plus qu'auparavant les échanges, l'industrie cotonnière. C'est au point que l'outillage offrit en quelques années un développement qu'on a taxé non sans raison « d'immodéré. » C'est dans ce système que là où la fabrique comptait pour le monde entier quelque chose, il y a de cela vingt ans, comme 32 millions de broches, ce chiffre sera porté à 55 millions.. L'Angleterre seule verra doubler l'importance de son outillage en assez peu de temps. Quant à la France, on y compte, non plus 4 millions, mais 7 millions de broches au moment de la dernière guerre.

Comme la population, sinon même la richesse, est fort loin de s'être développée dans la même mesure pour les divers pays producteurs, on devine quels seront les embarras de la fabrique.

Il est aisé de comprendre quel avantage aura dans le même temps l'industriel sachant « travailler, » sur des concurrents qui se livrent à tous les emportements de la production. — L'un par exemple entre à pleines voiles dans la substitution du tissage mécanique au tissage à la main, tandis qu'un autre plus avisé s'abstient et distingue.

Sans doute, comme rapidité, comme régularité surtout, l'un de ces tissages l'emporte de beaucoup sur l'autre. Mais c'est encore ici affaire de pratique intelligente, c'est-à-dire de « spécialité. » Il est des cas où le tissage « à la main » conserve l'avantage et où seul il peut être employé. Ailleurs, le chef d'un grand atelier de Normandie, prenant exemple sur ce qui a lieu au dehors, introduit la conduite « de plusieurs métiers » par le même ouvrier. Seul, il se trouve avoir résolu pour la France, un problème qui n'a pu arrêter longtemps l'Angleterre et la Suisse.

A quoi tiennent ces différences, sinon à ce que l'industriel sait mieux que d'autres le parti qui se peut tirer des choses, les conditions étant d'ailleurs les mêmes, comme capital disponible ou comme centre d'opération?

Une autre fois, alors que la filature présente, ensuite du conflit de la sécession américaine, le navrant spectacle de ses désastres, il arrivera que certains fabricants auront moins perdu que gagné. D'où vient encore cette différence? à quoi peut-elle bien tenir? simplement à ceci que sur un terrain représenté comme particulièrement ingrat, faute de tarifs « protecteurs » de ce qu'on nomme par un abus de mots « le travail national, » certains industriels sont en France, de même qu'ailleurs, « doublés » d'un commerçant.

Ce n'est pas tout en effet que de déployer comme tisseur ou comme filateur de réelles aptitudes, assorties de soin, d'ordre intelligents. Si le fabricant s'entend peu ou point à « l'achat » ou à la « vente ; » s'il ne sait déployer tout l'art du « Négoce » pour se procurer, à des conditions relativement avantageuses, une matière première qui dans la filature entre par exemple, pour les trois quarts sinon même les quatre cinquièmes dans la dépense, il sera fatalement perdant à ce jeu si compliqué et si accidenté des affaires. Ceci est vrai surtout au temps où nous sommes.

Cette vérité était particulièrement mise en relief au cours de l'enquête parlementaire de 1870 sur notre régime économique. — « Bien acheter, bien vendre, » c'est là qu'il faut toujours revenir sur le terrain de la fabrique de même qu'ailleurs.

L'idée « de Trafic » se lie si étroitement à celle « de la Production, » que cela constitue une des supériorités du fabricant britannique. La Suisse seule lui fait sous ce rapport la plus redoutable concurrence. Aussi, notre exportation de manufacturés est-elle relativement à une fort grande distance de ces deux peuples. On s'attache chez nous « à la haute nouveauté » c'est-à-dire qu'on s'adresse à « la classe aisée » au très-petit nombre. La concurrence étrangère disposa, dès lors, d'une grande marge. C'est ce qu'exprime énergiquement la fabrique du Royaume-Uni lorsqu'elle répète invariablement avec un sentiment d'orgueil :

« Les Français travaillent pour le petit nombre et nous pour les masses (*The Frenchmen work for the few, but we fort the millions.*)

C'est parce qu'il est essentiellement « négociant » que le fabricant de la Grande-Bretagne a le sentiment exact d'une situation qui le fait travailler pour le très-grand nombre. Là est invariablement son point d'appui ; c'est ainsi qu'il en vint à approvisionner le monde entier de produits qui atteignent l'extrême limite « du bon marché. »

« La vérité est, remarque au cours de l'enquête ci-dessus rappelée un importateur qui écoule en France des draps d'aspect médiocre, dits *renaissances* et en Anglais shoddy, — la vérité est qu'il n'existe pas de maison française montée pour fabriquer ces draps *à bon marché* si utiles à la classe ouvrière. Tous ceux qui veulent en avoir sont tenus de les acheter *en Angleterre.* »

Sans doute c'est beaucoup que « la qualité » en fabrique.

L'on comprend que le besoin « de faire beau » détourne plus d'un industriel d'une fabrication où le défilochage, les vieux habits, « toutes les mauvaises laines » forment le fonds d'un tissu de drap. Mais une riche étoffe revient « cher; » ce n'est pas « la masse » qui y mettra jamais le prix. D'où une vente fatalement restreinte « au très-petit nombre. »

Comment la fabrique anglaise aborda-t-elle avec tant de succès « cet extrême bon marché » qui fait que ses manufacturés sont partout si généralement recherchés ?

Cela tient, d'une part, à l'application intelligente d'une loi organique dont il va être parlé, — la Division du travail, — de l'autre, à ce que le manufacturier britannique met un soin particulier à fournir invariablement dans les mêmes conditions. Ce n'est pas seulement « la qualité » qui est toujours la même. Les étoffes ont une largeur qui ne change pas. L'acheteur est dès lors certain d'avoir toujours la chose dont il eut lieu d'être satisfait et qu'il désire, aussi revient-il invariablement là où il sait qu'on le servira comme il veut « être servi. »

L'intérêt et l'habitude, tel est le double pivot sur lequel est monté, on ne saurait trop s'en pénétrer, l'achalandage. C'est ce qui ramène incessamment la clientèle aux mêmes endroits et qui fait qu'elle prendra chaque jour plus d'extension. Car le client du jour s'ajoute et se superpose, comme une nouvelle couche, au client de la veille. C'est là une pratique à laquelle chez nous on ne saurait trop s'attacher. Si l'on veut, en effet, fixer sa clientèle et la voir s'augmenter, il faut faire que dans ses achats, non-seulement elle n'éprouve pas de déception, mais qu'elle ait toujours lieu d'être satisfaite. Un client mécontent est en quelque sorte un ennemi qu'on se donne dans les affaires ; sa parole et son intempérance travaillent en sens opposé de celui qui

va, recrutant parmi ses amis, sa parenté, de nouvelles pratiques.

Les Anglais ne sont pas seuls scrupuleux observateurs de cette règle. C'est ainsi que la Suisse s'inspire du même sentiment. Les industriels de ce pays sont pleins de soins, de déférence même pour la clientèle, et l'on ne les voit pas s'ériger, comme ailleurs, en directeurs du goût et des fantaisies de celui qui paye pour être « servi » comme il entend l'être. — C'est ce que prouve l'anecdote suivante, empruntée aux annales de l'Institut :

Un rajah des îles de la Sonde avait fait adresser à un fabricant Suisse la commande d'une ceinture dont il expédiait d'ailleurs le modèle. Lorsque les ouvriers virent le tissu qu'il s'agissait de reproduire, ce fut dans l'atelier un éclat de rire universel. Chacun s'accorda à trouver l'œuvre d'un goût détestable. Les couleurs les plus bizarres et les plus criardes, alternant avec des versets du Coran, en faisaient le principal ornement. Mais le fabricant, homme de sens, prit la chose autrement que ses ouvriers. Il donna les ordres les plus précis et les plus formels pour que ce tissu fut scrupuleusement reproduit. On alla jusqu'à compter les fils ; on dût varier avec le même soin, les nuances, et c'est ainsi qu'on eut bientôt une ceinture qui ne se distinguait de l'original que par la différence du neuf au vieux.

Lorsque ce manufacturé parvint dans l'île de la Sonde où il était attendu, ce fut à la cour du rajah un cri général d'admiration. Bientôt, chacun dans l'entourage du prince indien, voulut avoir un nouvel échantillon de la fabrique suisse. D'où, pour le fabricant, un grand nombre d'autres commandes. C'est ainsi qu'il trouva un accroissement de clientèle et un heureux débouché pour ses produits dans l'Océanie.

Si cet industriel moins bien avisé s'était joint aux raille-

ries de l'atelier, si ses ordres surtout avaient été moins fermes, il est évident qu'on aurait fait subir au nouveau manufacturé plus d'une modification, s'écartant plus ou moins du modèle, pour l'accommoder au goût de l'Occident. Mais qui peut croire que ce produit eut obtenu lors de l'arrivée un égal succès. — Les goûts sont, on le sait, divers, outre qu'ils sont nombreux. C'est ce que le fabricant suisse avait su comprendre, et l'on voit combien il eut à se louer d'avoir ici respecté la fantaisie d'un client venu de si loin.

Il n'est pas rare de voir chez nous les industriels s'inspirer d'autres principes et vouloir régenter en quelque sorte leur clientèle. Rien n'est plus dangereux. L'industrie étrangère suit des principes autres, suivant qu'on l'a pu voir par l'exemple des frères Cobden, et ce n'est pas l'une des moindres causes de la faveur qu'elle obtient en général.

Telles sont les qualités qui constituent le fond des aptitudes professionnelles requises dans toutes les branches de commerce et d'industrie. C'est là, nous le répétons, ce qui caractérise « l'Entrepreneur » et qui ne saurait s'acquérir, même à la suite d'une pratique plus ou moins longue.

L'on vient de voir par ce trait, emprunté à la fabrique suisse, comment l'industriel chargé d'une commande venue de loin, sut obtenir de quelques ouvriers rendus difficiles par les délicatesses de l'art et de la mode, qu'ils fissent taire ici leur propre sentiment pour déférer au désir du client. — Savoir commander, savoir obtenir d'un subordonné qu'il fasse sur l'heure et sans trop de répugnance ce qu'on exige de lui est encore une qualité précieuse dans l'industrie. Il n'est guère que celui qui a longtemps obéi qui, sachant bien ce qui se peut faire et jusqu'où il peut aller dans ses exigences, exerec à l'oc-

casion un commandement facile. C'est ainsi seulement qu'on est certain d'être bien secondé. L'ouvrier accorde sans peine au Savoir, joint à l'esprit de Mesure qui s'allie plus qu'on ne croit à la fermeté, le respect et la déférence qui leur sont dus.

Le commerçant, le fabricant enfin, doivent être doués de cet esprit inventif, plein de ressources, qui fait face à de soudains embarras. Il n'y a pas, sans cela «d'Entrepreneur. » Les conditions de l'industrie changent tout à coup la plupart du temps. N'est-ce pas ce qui arrivait un jour pour l'Indiennerie, obligée de lutter contre les mélangés et pour la Broderie à la main? Les choses ne se trouvant plus aller comme auparavant et le chantier ayant cessé d'être une source ds profits, il y aura nécessité de donner au mode d'activité un autre cours. Cela a lieu parfois au moyen des transformations apportées à l'outillage.

C'est là qu'apparaît l'esprit d'initiative aidé du sens pratique et des qualités solides qui permettront, par un fonds d'épargne avec soin ménagé, de triompher des circonstances. Où l'un par ses hésitations voit le mal empirer et ne montre qu'impuissance, l'autre prenant sur-le-champ son parti, se trouve gagner de vitesse des concurrents moins capables ou qui manquent du nécessaire. — Quelques-uns cèdent inconsidérément au besoin de tout changer. Seul, tel industriel aussi ferme qu'avisé prendra conseil de ses forces pour faire avec le moins de dépense possible les changements que la situation réclame.

Céder à propos dans une juste mesure à la Nécessité, aux exigences du moment, telle est la Loi de tout ce qui trafique et entreprend.

XIe INSTRUCTION

CONDITIONS ORGANIQUES DE LA PRODUCTION

(Suite)

§ III. — *De la Division du travail.*

Du principe dont on part ici. — Comment l'Antiquité avait une parfaite intelligence de cette Loi. — Avantages qui résultent de son application pour le producteur et pour le consommateur dont les intérêts se confondent ici comme toujours.

C'est ici le vrai type des conditions organiques ou d'agencement de la Production. Il importe, en effet, pour que la Richesse augmente que sa formation ait lieu, non-seulement avec le moins de peine et de temps possible, mais que cette formation implique des frais qui doivent aller en s'amoindrissant à mesure que le travail est mieux ordonné, c'est-à-dire bien réparti. C'est ainsi, par exemple, que chacun étant borné dans la tâche qu'il remplit à ce qu'il peut faire « vîte et bien, » le travailleur devra produire d'autant plus, outre qu'il fait mieux, qu'il sera familiarisé par une habitude plus ou moins longue avec le même genre de travail et qu'il fait toujours « la même chose. »

La quantité des produits étant ainsi plus grande, alors qu'ils sont d'ailleurs de qualité supérieure, tout le monde y gagnera, vu que l'abaissement de prix doit résulter de ce que « l'utilité » dont il s'agit abonde davantage.

Tel est le double aspect que présente l'application de la bonne division du travail dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Il est évident, par exemple, que celui qui manipule incessamment les mêmes matières premières, coton ou métaux; qui manie les mêmes out ilssans passer de l'un à l'autre; qui remplit invariablement la même tâche, acquiert dans son travail, dans la fabrication de certains produits, une aisance, une sûreté de main, de coup d'œil que peut seul donner le retour constant des mêmes opérations. C'est ce qu'exprime par une sorte d'antilogie assez familière à l'homme de la main-d'œuvre tout ouvrier, lorsqu'il lui arrive de dire: « Cela me connaît. »

La Société présente du reste, à toutes les époques, dans tous les pays l'image d'une séparation des industries qu'on peut considérer comme le point de départ du travail savamment divisé. Lorsque l'état social est peu développé, l'aspect que cela prend est rudimentaire. Mais la civilisation fait insensiblement son œuvre, et les rouages vont se multipliant, ce qui fait qu'ils se meuvent avec plus de facilité et partant de promptitude. Non-seulement les rôles sont nombreux et divers: l'un est marchand, par exemple de denrées alimentaires pendant que le tailleur fait des vêtements et le menuisier des meubles; mais il s'opère de nombreux dédoublements qui font qu'il existe là plusieurs branches. — Plus les goûts du public se diversifient, plus il devient exigeant, soit qu'il s'agisse de ses besoins ou de ses jouissances. De là des applications toujours nouvelles et on ne peut plus variées de la Division du travail.

C'est ainsi que pour l'art médical on distingue les opérations chirurgicales de ce qui a trait à la santé générale du corps. La distinction ne s'arrête pas là. Si la Médecine comprend des praticiens en grand nombre qui traitent de toutes les maladies indistinctement, il en est beaucoup qui font leur occupation exclusive de certaines affections. Tels sont les spécialistes voués par état au traitement de

certains organes comme ceux qui intéressent le sens de la Vue, de l'Ouïe, l'Estomac ou le Cœur.

Dans la peinture il en est de même. Il y a le peintre d'Histoire, celui de Nature morte, le Paysagiste, sans parler des peintres de Décors et en Bâtiments. Tout cela répond à une plus heureuse entente ou division « du travail. »

La raison de cette loi est aisée à saisir, et cela explique comment elle fut toujours pratiquée, quoique plus ou moins bien comprise. Lorsque dans une fabrique, le même ouvrier a pour tâche exclusive « d'empointer l'épingle, » — c'est l'exemple choisi par Adam Smith, — tandis qu'un autre s'occupe uniquement « d'émoudre » le bout qui recevra la tête de cette même épingle, il est clair que chacun de ces ouvriers ira d'autant plus vite qu'il n'est pas forcé de se détourner, de changer d'outil pour passer d'une opération à l'autre. Il n'y aura donc là ni perte de temps, ni déchet à craindre par un manque d'adresse que l'habitude prévient ou dont elle triomphe aisément. De là, par des frais moindres, des produits coûtant moins cher et pouvant se débiter à bas prix, précisément parce qu'ils seront en plus grande abondance.

On ne fait bien que ce qu'on fait « toujours ; » on n'opère vite et à peu de frais que là où l'on s'est rendu familier à la longue un genre donné de travail. C'est ainsi que le forgeron, le menuisier, attaquent avec d'autant plus de force et d'adresse le bois ou le fer, qu'ils ne font que cela journellement et qu'ils connaissent bien la matière sur laquelle ils opèrent, en même temps que l'espèce d'outils à employer de préférence. Si c'est la main qui agit, elle devient plus prompte sans être pour cela moins sûre ; si c'est l'esprit qui est, comme dans la banque, tout entier à certains calculs, il devient plus pénétrant, outre qu'il est infiniment plus alerte. L'escompteur, par exemple, tou-

jours en défiance, aura l'œil fixé sur les garanties que présente au point de vue de la solvabilité l'offre de tel « papier » ou effet de commerce. Il a des règles, une façon de s'enquérir dont rien ne le fera départir, car il en a plus d'une fois expérimenté à ses dépens la valeur. C'est comme un instrument qu'on voudrait manier à rebours. Car en fait de production, de même que tout ce qui travaille est « ouvrier, » tout n'est « qu'outillage, » — qu'il s'agisse du cerveau ou seulement de la main.

C'est ainsi que la pratique constante du même métier, l'application aux mêmes choses conduisent par la Division du travail « au bien faire. » Ce résultat s'obtient en moins de temps, c'est-à-dire à bien moins de frais, — puisque le Temps « c'est de l'Argent », — que si l'on éparpillait sa force sur des chantiers nombreux et divers. C'est pour avoir pris ces voies différentes et souvent contraires, qu'on se heurte contre l'écueil en vain signalé par l'adage connu : « qui trop embrasse mal étreint. » La bonne division du travail consiste, en effet, à bien étreindre l'œuvre, le sujet dont on s'occupe.

Cela a été si bien compris par une sorte d'intuition générale, que l'Antiquité présente à cet égard des applications sur lesquelles la théorie a jeté les plus vives lumières. C'est ainsi que Xénophon parle ici avec une clarté que Smith et Say ont à peine égalée. Écoutons l'historien de la vie de Cyrus, lorsqu'il raconte comment la faveur du prince, chez les Perses, se signalait envers quelques officiers par l'envoi de certains mets qui avaient paru sur la table royale. Outre ce qu'une telle distinction avait de flatteur, l'historien fait remarquer combien la bonne préparation ajoutait au mérite de ces envois. Cet apprêt exceptionnel ne doit pas plus étonner, dit à ce propos Xénophon, qu'on ne doit être surpris « de voir les ouvrages de quelque genre que ce soit mieux travaillés dans

les grandes villes que dans les petites. » Écoutons là-dessus l'historien de Cyrus :

« Dans les petites cités, le même homme est obligé de faire des lits, des portes, des charrues, des tables, souvent de bâtir des maisons. Il s'estime fort heureux quand il est assez employé dans ces différents métiers pour en tirer de quoi vivre. On conçoit qu'un ouvrier qui s'occupe *à tant de choses* ne peut réussir en toutes également. Au contraire, dans les grandes villes où une multitude d'habitants *ont les mêmes besoins*, un seul métier suffit pour nourrir un artisan. Quelquefois même il n'en exerce *qu'une partie :* tel cordonnier ne chausse que les hommes, tel autre ne chausse que les femmes. L'un gagne sa vie à *coudre* les souliers, l'autre à les *couper*. Entre les tailleurs, celui-ci coupe l'étoffe, celui-là ne fait qu'en *assembler* les parties. Il est impossible qu'un homme dont le travail est BORNÉ à une seule espèce d'ouvrage *n'y excelle pas.* — On peut en dire autant de l'Art de la cuisine. Celui qui n'a qu'un seul homme pour faire son lit, arranger sa table, pétrir son pain, préparer son repas, ne doit pas être trop difficile ni trop exiger... »

Il en est tout autrement, dit en finissant Xénophon, dans les maisons « où chaque domestique n'a qu'un emploi *déterminé*... Il me semble que là, chaque chose doit être *à son point de perfection* (1). »

Quel tableau, et quelles raisons déduites ! — Comme à propos d'histoire, le héros de la Retraite fameuse des *Dix mille* fait clairement voir les avantages d'un travail bien distribué. Ici, c'est l'ouvrier occupé à la fois de « tant de choses » qu'il ne saurait réussir en toutes « éga-

(1) On peut voir, par ces courts extraits, suivant que certain auteur contemporain en a fait l'observation, que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les principes de la Science économique ont éclairé le monde. Bien avant Turgot et Adam Smith, ses applications feront l'objet de plus d'un commentaire.

lement. » Il se détourne, il perd du temps. Il ne pourra exceller en des tâches multiples et diverses comme s'il s'était « borné » à une seule « espèce d'ouvrage. » Plus loin, c'est le métier lui-même qui se décompose; l'ouvrier n'en fait qu'une partie. Tandis que l'un « coupe » l'étoffe, un autre « l'assemble, » un troisième la « coud » et pour avoir été ainsi abordée distinctement par des ouvriers d'aptitude différente, l'œuvre prise, dans son ensemble, aura été conduite « à son point de perfection » tout en revenant moins cher. Elle a, en effet, exigé moins de temps, c'est-à-dire une dépense en salaires moindre outre qu'elle est plus vite faite.

N'est-ce pas ainsi que cela se passe à cette heure même, dans la confection du vêtement, de la chaussure, de la ganterie sans parler des machines?...

Le marchand de nouveautés, dont les nombreux employés ont chacun leur tâche bien déterminée; les patrons qui se distribuent les rôles, l'un surveillant à l'intérieur la caisse, les bureaux, le portefeuille, tandis qu'un autre a l'œil sur le dehors, pour savoir par où la marchandise pèche, comment elle doit répondre aux exigences de la clientèle, qu'elles ressources, enfin, offre ici la fabrique pour obtenir au meilleur marché possible les sortes et les qualités plus ou moins « demandées, » — tout témoigne dans l'Industrie comme dans le Commerce d'une application constante de la Division du travail. Les aptitudes que doit déployer le chef ou patron ne sont point celles qu'on attend de l'ouvrier ou du simple commis. Tandis que l'un n'exécute que sur commande, l'autre conçoit et dirige. Doué de l'esprit d'Entreprise, il aura mesuré d'avance les difficultés que présente, soit l'achat du papier par l'escompteur, soit l'exploitation d'un fonds de commerce ou d'une fabrique de tissus. Il est Entrepreneur enfin, il achète, manipule et confectionne pour revendre,

tandis que l'ouvrier exécute, moyennant un prix déterminé, une œuvre dont le placement ici où là, présente des difficultés tout autres. Au patron d'apprécier, suivant le rapport qui existera entre « l'Offre et la Demande, » les capacités, les ressources du Marché; à lui d'en connaître le fort et le faible comme écoulement possible, soit en achetant à crédit ou au comptant; à lui enfin d'éviter que la mévente ou le fonds de magasin se trouvent réduire à rien les profits. A l'ouvrier, au commis qui n'est, au contraire, ici qu'un simple rouage, d'accomplir, sans s'occuper de ce que pourra devenir la marchandise, la tâche parfois délicate sans doute, mais de tout point délimitée à laquelle il est comme rivé.

« L'habitude » bien dirigée, est, on ne saurait trop le redire, une force. C'est ainsi que dans la fabrication des aiguilles, des enfants chargés spécialement et uniquement de faire le chas ou trou par lequel passe le fil acquièrent dans cet exercice une telle dextérité qu'ils débiteront 2,000 articles par jour. Il en est dont la main est si sûre, l'œil si prompt qu'ils excellent à passer un cheveu en croix au travers d'un autre. Ce serait perdre son temps que d'attendre de l'adulte une telle précision. La main serait bien moins agile et l'œil moins perçant.

C'est donc opérer suivant les lois de la bonne division du travail que de confier « à des enfants, » moyennant un moindre salaire, un travail que l'ouvrier ne ferait ni si vite ni si bien, outre qu'il se ferait payer plus cher. C'est ainsi enfin que l'ouvrière appelée « dresseuse » parce qu'elle a pour unique soin de « redresser » d'un coup de marteau, l'aiguille au sortir de la trempe, pourra livrer dans ce système jusqu'à 4,000 aiguilles par jour. Si le même ouvrier devait passer d'une opération à l'autre, se déplacer et changer d'outil il est évident qu'il arriverait difficilement à fabriquer dans sa journée quelques-

uns de ces mêmes articles. De là une cherté qui ne permettrait pas de vendre aujourd'hui « au mille » à raison de 7 et 8 fr. comme en Angleterre ou même de livrer pour 2 francs, comme en Allemagne, ces mêmes produits. L'enfance fait du reste ici les sept huitièmes d'une besogne qui comprend jusqu'à 120 opérations.

— Une objection a été faite. Elle prend, à certain point de vue, une telle importance de nos jours surtout, qu'il convient de l'aborder de front.

Nul ne conteste les avantages d'un tel système. On peut dire, en effet, de la Division du travail qu'elle constitue la principale force de la Production. — N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, qu'on arrive par l'extrême abondance et variété des produits à un bon marché qui profite à tout le monde? Les producteurs, de même que les consommateurs, car il n'est personne qui ne soit par là conduit à s'approvisionner d'un certain nombre de produits, d'où l'écoulement forcé des services à l'aide desquels ces produits furent obtenus. Mais si le bien réalisé dans ce système est incontestable, peut-on, d'autre part, nier qu'il soit obtenu par un douloureux sacrifice? Qui ne voit qu'on court ainsi risque de changer en une sorte de machine, « d'outil parlant », comme on eut dit au temps où florissait l'esclavage, l'homme occupé uniquement pendant des années du même détail.

Voilà, par exemple, un habile ouvrier qui, dans un atelier de machines, fait depuis dix ans la même « denture » à propos, d'une roue d'engrenage. Il y apporte un soin, il y doit mettre une sûreté de main, une finesse d'exécution qui se mesurent à 1 millimètre près. Comment cet ouvrier ne serait-il pas abruti par l'attention donnée incessamment aux mêmes choses? Ailleurs, s'il s'agit d'un ouvrier qui aura passé sa vie à faire des têtes d'épingle, pendant qu'un autre a dû s'exercer incessam-

ment à exécuter sur une lame d'acier bien trempé des hachures qui feront que la lime pourra s'attaquer aux métaux les plus durs.

Est-ce que ce métier, qui est invariablement « le même, » cette main, toujours occupée de faire dans un sens déterminé « les mêmes » entailles sur le fer, cet homme, enfin, changé en ciseau ou en poinçon du matin au soir, ne font pas naître, en y réfléchissant, cette pensée que l'esprit peut ainsi, à la longue, s'abétir? N'est-ce pas de ces mêmes régions, plus meublées d'outils animés que peuplées d'êtres qui pensent, que doit infailliblement sortir par le fait de l'habitude, laquelle, au dire de Montaigne, « hébète les sens, » l'imbécillité doublée d'ignorance?

Mal infiniment plus grand, cela semble devoir s'accroître à mesure que s'élargit le champ de la Production. Mais ces choses perdent beaucoup de leur poids lorsqu'on examine de près ce qui se passe et qu'on part des faits.

XII· INSTRUCTION

DES OBJECTIONS QUE RENCONTRE LA DIVISION DU TRAVAIL ET DE LA RÉPONSE QU'ELLES AMÈNENT. — TRAVAIL CONCENTRÉ. — SPÉCIALISATION.

Que la Spécialité est mère d'invention, loin que l'homme devienne, à ce compte, une simple machine. — Preuves à l'appui : Grangey, Hargraves, Jacquart. — L'ouvrier anglais qui fait depuis dix ans le même type de roue dentée. — Comment cela s'explique. — De la mesure qui doit être ici observée. — Travail concentré. — De la Spécialité étendue à tout atelier ou « Spécialisation. »

Les reproches formulés contre la loi de la Division du travail pourraient aussi bien s'appliquer à l'organisation sociale prise en masse, puisque l'esprit étroit « de spé-

cialité » se retrouve au fond de tout métier, de toute profession, de l'Art lui-même. Chacun est, en effet, par état, fatalement voué à la pratique « des mêmes choses. » De là, par la force de l'habitude « l'hébètement » dont parle Montaigne et auquel l'homme aurait peine à se soustraire à moins d'exceller en tout ce qu'il entreprend et qui lui est plus ou moins nécessaire.

Mais si chacun n'apporte, avec soi, en naissant une réunion de qualités, d'aptitudes variées qui font que l'esprit peut se tourner, avec un égal succès, de divers côtés et qu'il a, en quelque sorte, le don de « l'universalité, » cet esprit dispose, d'autre part, suivant l'heure et suivant le lieu, d'une puissance d'application telle, jointe à une extrême flexibilité, que l'attention se déplace et se porte, presque sans effort, sur des objets autres. L'histoire abonde en révélations qui déposent de la mobilité de l'intelligence et de la facilité avec laquelle l'homme, absorbé en apparence et comme perdu dans le détail infime, s'élève des plus petites choses aux plus heureuses découvertes.

On n'aurait ici, en fait de preuves, que l'embarras du choix, tant la pratique de la spécialisation conclut en sens inverse de ce qu'on paraît croire.

N'est-ce pas notamment de ces sphères du travail manuel que sortirent les inventeurs, les ouvriers d'élite qui s'appellent Hargraves, Arkwriht, Jacquard, Watt, Grangey et une foule d'autres plus ou moins connus par de précieuses découvertes? Le premier, ouvrier charpentier, améliore le filage du coton et substitue par la *Spinning-Jenny* l'action mécanique au travail à la main. Le second, pauvre ouvrier mécanicien, révolutionne par un mécanisme plus perfectionné cette même partie du filage, en attendant que l'ouvrier Jacquard amène dans le tissage de la soie des changements auxquels la science elle-même

refusait de croire. Après avoir ainsi agrandi le champ de la production industrielle, par cela même que le produit plus abondant et revenant moins cher s'adresse à de plus nombreux consommateurs, c'est encore le travail manuel qui vient apporter à la machine de Newcommen, — un simple serrurier, — des perfectionnements tels, que le nom de James Watt brille de nos jours du plus grand éclat.

N'est-ce pas, enfin, un pauvre garçon de ferme, Grangey qui, penché sur le Sol, dote l'atelier agricole de la charrue perfectionnée qu'on remarquait, il y a quelque quarante ans, à l'une de nos grandes expositions? C'est ainsi que loin de perdre de son initiative dans une tâche qui devient plus facile, précisément parce qu'elle est toujours la même, l'esprit de l'homme acquiert une puissance, et si l'on peut dire une plénitude que ne sauraient lui laisser des travaux mal ordonnés, confus, empiétant l'un sur l'autre et qui ne lui permettront ni de bien voir, ni de se recueillir.

Assurément, dans ce système, les natures médiocres seront comme rivées à la médiocrité. Ce n'est pas une fonction purement mécanique ou autre qui pourra développer chez des esprits bornés, une intelligence et des aptitudes qui n'y sont point en germe. L'ouvrier dont la force physique est le principal avantage restera fatalement confiné dans une tâche qui est bien plus qu'on ne croit mesurée à ses moyens. Mais, outre qu'il se meut plus librement et surtout avec plus d'aisance dans une sphère bien délimitée, CIRCONSCRITE; que l'effort qu'il lui faut faire est de beaucoup moins grand que si sa tâche était mal mesurée à ses forces, si elle changeait sans cesse de siége et d'aspect, n'est-il pas évident que cette même Division du travail donne à l'esprit une liberté relative qu'il n'aurait pas sans cela?

Pendant que l'ouvrier anglais de Birmingham s'occupe

de la roue dentée dont il manie depuis plus de dix ans le type invariable, son esprit, non-seulement observe les moindres choses qui se produisent à ce propos, mais on peut dire que si la main est occupée et si l'œil en suit les moindres mouvements, l'esprit est bien souvent RELATIVEMENT libre. — Que l'idée d'un perfectionnement traverse le cerveau de l'ouvrier dans un de ces moments plus nombreux qu'on ne le croit. L'esprit s'illumine soudain et s'arrête à ce qui l'a frappé ne fut-ce que quelques secondes. C'est assez. Si l'idée est riche, l'intelligence de l'ouvrier en gardera l'ineffaçable empreinte.

Rentré à la maison, celui-ci, nouvel Hargraves ou Jacquart se reprend à considérer de près ce qu'il n'a pu qu'entrevoir à l'atelier. Armé de son crayon, calculant, précisant mieux, il envisage sous toutes les faces cette même inspiration; il se rend compte sur le papier des difficultés de l'exécution. Il voit enfin comment il sera possible de faire passer dans la pratique ce qui n'est jusques-là qu'à l'état de pur concept, de théorie. Et si l'idée est vraiment bonne, il sortira de cette étude plus ou moins longue, dont le germe est éclos en l'atelier par un travail qualifié d'abrutissant, une application nouvelle dont l'industrie et le monde entier recueilleront plus tard les bénéfices. — Voilà comment la Division du travail atrophie et paralyse le génie de l'inventeur.

Telle est l'histoire de plus d'une grande découverte. Le Travail n'est pas seulement une nécessité qui s'impose à chacun, parce que l'homme est soumis à des besoins qu'il ne peut satisfaire qu'au prix d'efforts plus ou moins pénibles, outre qu'ils sont incessants. C'est une nécessité aussi bienfaisante qu'elle est salutaire, on l'a dit, par les qualités qu'il met en jeu et développe, par la force dont la Volonté tend tous les ressorts pour procurer à celui qui travaille ce qui lui manque; par la satisfaction, enfin,

autrement que dans la clouterie, la machine à tréfiler put débiter avec une extrême rapidité l'article connu sous le nom de *pointes de Paris*. En imprimerie, il en est de même; la presse qui marche à la vapeur, non-seulement opère plus vite et sans perte de temps, mais elle débite des feuilles imprimées qui, dans la presse à bras, exigeraient le concours de plusieurs ouvriers. — Dans l'impression des étoffes au rouleau, le travail opère par une Concentration de moyens telle qu'on en est venu, non-seulement à supplanter la main-d'œuvre, mais à pouvoir imprimer à la fois jusqu'à 12 couleurs. Ce problème, qui présente dans la pratique des difficultés d'ajustement dont l'industrie de Mulhouse a su la première triompher, était résolu en faisant successivement passer l'étoffe sous plusieurs cylindres chargés de couleurs et de dessins divers.

On le voit, si la Division du travail est une des nécessités « de la Production » pour pouvoir aller vite en besogne, produire en abondance et par cela même à très-bas prix, outre que le travail sera mieux fait, cette règle est susceptible d'une foule de tempéraments dans la pratique. C'est à l'industriel de savoir reconnaître les restrictions qu'on y peut apporter, de même qu'il lui appartient de voir si le travail concentré ne présente pas plus d'avantage que s'il était bien divisé. — Ici comme toujours, rien d'absolu; c'est à l'expérience que revient le dernier mot.

Disons, en terminant, que dans un bon agencement du travail tout doit se passer d'une façon « continue » sans que l'esprit ou la main s'interrompe. C'est ainsi qu'au lieu qu'on puisse opérer confusément et sans ordre, il y a dans toute besogne des phases distinctes, successives qui font que l'œuvre est traitée si l'on peut dire « divisément. »

L'horticulteur par exemple qui s'occupe « de repiquer » des plantes potagères ou autres; le facteur de la

poste chargé de maculer des timbres; la repasseuse qui, son linge blanchi, doit lui imprimer à l'aide du fer la fermeté désirable; l'ouvrière, enfin qui, dans un atelier de pliage s'occupe de mettre sous bande un certain nombre d'imprimés, ont bien soin de disposer les choses, à l'avance, de façon à ne pas être obligés de s'interrompre et de se « détourner » en passant indifféremment de tel détail à telle autre besogne.

Chez l'horticulteur, « cette préparation » consiste à arracher une certaine quantité de plants dont il veut former des lignes plus ou moins nombreuses. Cela fait, il trace avec sa bêche un léger sillon propre à recevoir le plant. Puis, enfin, il couchera un à un ses plants dans le sillon en les espaçant convenablement. — Les choses ainsi disposées à l'avance, le jardinier reprend sa bêche et il recouvre de terre, sans être forcé « de s'interrompre, » la laitue ou l'oignon qu'il a transplantés. D'où nous le répétons « des phases » distinctement abordées pour plus d'expédition.

Dans ce système, il est telle plieuse d'imprimés qui déploie pour ce qui est de la mise sous bande une activité toute mécanique. Cela n'aurait jamais lieu, si le pliage proprement dit n'était pas traité « distinctement » et s'il se compliquait d'un autre détail. Et comme l'ouvrière est payée à tant « le mille, » c'est-à-dire en raison de l'ouvrage fait, le salaire sera d'autant plus élevé qu'on fit, dans ce genre de travail, plus de besogne.

C'est toujours, on le voit, l'économie du Temps, des frais par suite, à laquelle on arrive dans le système du travail « bien divisé, » outre que les choses sont mieux traitées, les produits meilleurs, en plus grand nombre. La plieuse d'imprimés, tout en gagnant ici davantage, fait le bénéfice du chef d'atelier, car il opère ainsi sur une masse d'affaires autrement étendue que si ses ouvrières

déployaient moins d'activité intelligente. Faisant davantage, il peut réduire ses prix en conséquence, c'est-à-dire se contenter d'un bénéfice en apparence moindre, mais où il gagnera bien plus qu'auparavant. Il arrive ici ce qui avait lieu le jour où le perfectionnement de l'outillage doublant, décuplant la Production des manufacturés en abaissait si notablement le prix, que la Consommation, toujours plus grande, avait ce triple résultat : d'augmenter les profits du fabricant, d'élever le taux général des salaires, et de profiter à la masse puisqu'on satisfaisait à des besoins de plus en plus nombreux.

« La Division du travail » bien appliquée et contenue dans de justes bornes, c'est le travail mieux « outillé » puisqu'il est mieux agencé.

De la Spécialisation, ou des ateliers spéciaux.

C'est là une nouvelle face de la Division du travail, car il s'agit ici pour l'industriel de se borner à un seul genre de produits en fabricant invariablement « le même » article. Ce n'est plus l'Ouvrier simplement, c'est tout un Atelier qui est comme rivé au même genre de fabrication : fils, tissus, machines et ustensiles, clouterie. — L'Atelier qui file exclusivement telle espèce de fil ou qui confectionne invariablement « le même » tissu, mélangé ou autre, doit par cela même exceller, au bout de quelque temps, dans ce genre de production. Il en est de cela comme de l'Ouvrier faisant toujours « la même » chose. Non-seulement on est bien outillé, mais les ouvriers montreront une habileté, ils déploieront une agilité que l'habitude aura développées au plus haut degré.

C'est ainsi par exemple que le même ouvrier parvient à conduire sans peine dans le tissage 3 métiers au lieu d'un, suivant que cela a lieu généralement. Cela revient à obte-

nir, non plus 40, mais 80, sinon même 120 mètres d'étoffe dans un temps donné. Et comme l'Entrepreneur débite ainsi un plus grand nombre de manufacturés, il arrive comme toujours, que par l'abaissement des prix, il gagne plus en même temps que l'Ouvrier sera mieux rémunéré que si le travail n'était pas ici habilement « spécialisé » c'est-à-dire concentré sur un seul et même article.

C'est cette intelligente pratique de « la Spécialisation », qui contribuait surtout à l'extension du marché britannique.

Dans ce système où l'outillage se perfectionne en même temps qu'on fabrique mieux outre qu'on produit davantage, on arrivera par exemple comme filature à obtenir un numéro de fil dont la ténuité et la solidité sont incomparables (1). C'est ce qui explique comment chez nous la Broderie, par exemple, s'approvisionne préférablement en Angleterre des filés qu'elle emploie.

Au contraire, le manufacturier français va éparpillant son travail sur des produits fort variés. Il touche à mille choses et comme on dit « fait de tout un peu. » Il va, de l'article dit « de fantaisie » à tel autre produit d'un bon et solide usage. Il fabrique des filés « gros et moyens » au lieu de fournir un seul et même numéro. De son côté l'atelier de forges confectionnera des outils, des machines de toute sorte et de toute dimension. Il suit de là bien souvent que si l'on gagne à propos de ceci 15 ou 20 0[0, tel autre article donne une perte qui fait disparaître tout

(1) Étant pris pour base un poids déterminé de matière textile, par exemple un demi-kilogramme de coton, le nombre de 1,000 mètres que donne ce poids constitue ce qu'on nomme en fabrique le « numéro » du fil. Si c'est 20,000 mètres, cela correspondra au n° 20; s'il y a 30,000 mètres, le fil porte le n° 30, et ainsi de suite. Les manufacturiers anglais vont beaucoup plus loin que l'atelier français dans cette voie. Le numéro français ne répond pas d'ailleurs exactement au numéro anglais. Ainsi notre n° 422 répond au n° 500 chez nos voisins. Ils partent, comme unité de mesure, de 767m 20 au lieu de 1,000, comme en France.

profit, tant les frais de production, le produit lui-même tiennent de la place. C'est ce qui arrive notamment lorsque la saison est comme on dit « manquée » et qu'il n'est plus possible d'écouler ce qui n'a qu'un temps.

L'on pense ainsi réduire les chances de perte parce qu'au lieu de mettre, comme il est dit communément, « tous ses œufs dans un panier, » on se ménage plus d'une occasion de placement autre. Mais c'est mal calculer en somme. Si l'on réduit dans ce système, sa perte, vu qu'elle est « divisée, » on réduit par la même raison les chances du bénéfice si même on ne l'annule. L'esprit se perd, d'ailleurs, à poursuivre des fins aussi multiples qu'elles sont diverses. Pour avoir trop voulu « embrasser » dans le même temps, « on étreint » mal. Ce n'est pas le moyen de se créer un grand achalandage par la fidèle clientèle qui revient aux « mêmes endroits », parce qu'elle sait y devoir rencontrer, comme auparavant, ce qui lui fait besoin ou envie.

Que pour la vente en gros ou au détail, — Épicerie, Nouveauté, Quincaillerie, Poterie, Machines, — l'on présente un assortiment de denrées exotiques ou autres, d'ustensiles, de manufacturés aussi nombreux que variés, rien de plus rationnel. Le Magasin ou la Boutique sont de vrais entrepôts. — Plus l'entrepôt est riche, bien pourvu d'articles se rapportant plus ou moins les uns aux autres, plus on est sûr de répondre par cela même aux exigences variées de la Consommation. Il en est autrement en fabrique. Là où l'habileté de main, la bonté de l'outillage décident de la supériorité des produits, le fabricant est dans toute l'acception du mot « un producteur » dont l'atelier imprime aux articles qui en sortent, le caractère qu'on recherche. Il atteindra le but désiré, suivant que sa méthode, son outillage, les matières premières dont il se sert seront bien ou mal appropriés au résultat qu'il a en

vue. Et ce résultat, plus il peut-être clairement entrevu, en simplifiant, plus on aura « chance » de l'atteindre.

XIIIe INSTRUCTION

§ IV. — *De l'Ordre et de l'Économie au point de vue de l'organisation du Travail.*

Que l'Ordre ne se sépare pas de l'Économie. — Celle-ci s'applique à tout et elle donne lieu à plus de richesse, de bien-être. — Des fausses économies et du faux bon marché.

L'aspect d'une vie bien ordonnée dispose favorablement ceux qui en sont témoin pour celui qui use en toutes choses de soin, de réserve et de retenue. C'est surtout vers ce qui est plein de jeunesse et de sève, que chacun se tourne alors instinctivement. Aussi, celui qui met de l'ordre dans sa conduite éveille partout une sympathie qui lui rend particulièrement facile ce qu'il a entrepris. On sait comment Franklin en fit l'expérience. De nos jours, c'est à un détail qui marquait le soin mis aux plus petites choses, qu'un grand financier devra l'appui qui accueillit ses débuts et qui devint le point de départ de la haute fortune à laquelle il parviendra plus tard.

Voici ce que racontent de Jacques Laffitte ceux qui l'ont connu. Sa famille habitait Bayonne, où le père exerçait, on l'a dit, le métier de charpentier. Il vient à Paris, espérant pouvoir se placer en qualité de commis dans la banque ou ailleurs. Comme il sortait d'une maison où il n'avait reçu que d'assez vagues assurances, il vit briller à ses pieds, en traversant la cour, quelque chose. C'était une épingle.

Il la ramasse et la fixe au revers de son habit. Revenant peu de jours après au même endroit, l'adolescent est pressé de diverses questions par le chef du service auquel il s'était d'abord adressé. L'employé l'observe et semble autant séduit par ses façons modestes que par sa bonne mine. Il s'enquiert notamment de ce qu'il avait ramassé à sa sortie. La réponse le fait sourire avec bienveillance. De ce moment là, date l'admission du jeune Laffitte chez MM. Perregaux, dont il sera plus tard l'associé.

Comme Franklin, du reste, Jacques Laffitte appartenait à une famille nombreuse. Et de même que le fils de l'obscur marchand de chandelle fixé à Boston, il rendra son nom illustre tant par d'éclatants services dont son pays a gardé le souvenir que par une vie toute d'ordre et de travail. L'Économie et l'Ordre tiendront ici le premier rang. Ils expliquent comment cet homme, qui était parvenu de la plus humble condition au gouvernement des finances d'un grand État, avait acquis cette immense fortune qui le plaça un moment au premier rang des notabilités de la Haute banque.

L'Ordre et l'Économie qui ne s'en sépare pas, tiennent dans la Société une telle place, que là où l'homme manque de ces qualités, tout se passe en efforts presque stériles. C'est ainsi que l'industriel chez qui brillent, d'ailleurs, de réelles aptitudes déploiera la plus constante activité sans que sa fortune augmente. La clientèle abonde, mais là aussi abondent les prodigalités, faute de contrôle, ce qu'on nomme en affaires « le coulage. » — On vend plus de produits qu'à aucune époque et les concurrents sont largement distancés ; mais en revanche, la famille se livre à des dépenses folles. C'est ainsi qu'elle étale le plus grand luxe. En fort peu de temps, tout s'enrichissait autour d'elle et par elle, — serviteurs et fournisseurs, — tous hormis elle-même.

Suivez de l'œil l'un de ces établissements qui brille au second rang, outre qu'il est monté sur un pied plus modeste et fait moins d'affaires. Tout y est sévère économie, surveillance; et pourtant rien ne manque, tant les mesures sont bien prises, l'Ordre parfait, chaque chose étant faite à son heure. Mais si le client n'attend pas, si tous ses désirs sont satisfaits à l'instant même, si en un mot, tout est mis au point qu'il faut, on ne voit pas d'ailleurs qu'il y ait « rien de trop. » La Dépense est incessamment « productive, » c'est-à-dire qu'à mesure que les affaires augmentent, le Profit s'accroît.

Aussi, quand arrive le jour des liquidations suprêmes, c'est-à-dire quand les deux établissements ici mis en regard passent en d'autres mains, soit qu'on vende le fonds pour goûter le repos qui doit accompagner une vie toute de travail, soit que les héritiers doivent compter ensemble ce jour-là, combien la situation est différente. — Là où l'Économie et l'Ordre existaient, on est devenu riche en moins de vingt ans, vu que les gains se sont accumulés et que l'exploitant a mis, comme on dit, « sou sur sou. » — Au contraire, là où n'existèrent que désordre, gaspillage, ostentation vaine, on se retire moins riche qu'au début. Le gouffre de « la dette, » une fois ouvert, s'est élargi sous les pas de l'imprudent qui ne sut jamais compter avec lui-même, c'est-à-dire borner sa Dépense de façon à la maintenir au-dessous de la Recette.

Qu'importe que les affaires augmentent, si « le Profit » n'augmente pas, ou si, en même temps qu'il s'accroît, il se dissipe en superfluités?... Celui qui s'est laissé prendre au décevant mirage « du chiffre des affaires » montra sans doute de rares aptitudes; il était homme de travail, tout « à son affaire, » et le public qui lui donna la préférence, parce qu'il fournissait bien, à prix égal sinon moindre, n'aura pas fait un mauvais calcul. Mais le con-

trôle, l'Ordre firent incessamment défaut ; les frais de toute sorte augmentaient dans des proportions telles qu'ils réduisaient de plus en plus la marge « du Profit », eut-on opéré sur une échelle encore plus grande. Si l'industriel fit « l'affaire du public, » il n'est pas moins certain qu'il aura pris le plus mauvais chemin pour faire l'affaire de lui et des siens, auxquels il aura ainsi légué bien plus de soucis que de richesse.

Voilà où conduit le manque d'Ordre et d'Économie, eut-on d'ailleurs toutes les autres qualités qu'exige la carrière dont on fit choix.

« *Faute d'un clou,* le fer d'un cheval se perd, lit-on dans cette *Science du bonhomme Richard*, qu'il faudrait travailler à s'approprier au lieu de l'avoir au bout des lèvres ; — faute d'un fer, on perd le cheval ; et faute d'un cheval le cavalier lui-même est perdu, parce que l'ennemi l'atteint et le tue. » On connaît ce texte ; voici le commentaire.

« Faute d'un clou ; » — c'est-à-dire que pour n'avoir pas veillé d'assez près au bon état de ses Machines et de son outillage, de ses relations, de son Crédit, de ses Marchandises, de sa Santé et de ses forces, de même qu'à la bonne distribution de son Temps, enfin, de tout ce qui constitue, au point de vue « de l'Ordre » un élément de fortune, on n'arrive à rien. Non-seulement on court risque « de perdre » ainsi le peu que l'on possède ; mais on fait courir les plus grands dangers au fonds de richesse dont on dispose et qui venant d'ailleurs, se trouve dès lors fort aventuré.

Car l'Ordre ne gît pas seulement comme on pourrait croire à mettre tel ou tel objet » à sa place. » Il consiste à faire chaque chose *à son heure ;* à ne pas trop embrasser pour « mal étreindre ; » à ne jamais remettre ce qui se peut faire sur-le-champ ; à s'occuper non moins du détail que de l'ensemble, puisqu'il est vrai qu'en une affaire tout

se tient. — Faire bien ce qu'on fait, y mettre le soin et le temps nécessaires, réfléchir aux difficultés qui peuvent survenir pour en mieux triompher, se rendre bien compte de l'état des choses pour y conformer sa conduite, être fidèle à soi-même et à sa parole, ne pas s'engager ou entreprendre à la légère c'est *de tout cela* qu'est fait l'Ordre lequel tient, on le voit, par plus d'un côté à ce qui caractérise « l'esprit de conduite. »

Pour n'avoir pas lu avec assez d'attention telle partie d'une correspondance ou ne s'être pas reporté à quelque sérieuse recommandation, l'on exécute imparfaitement, sinon de travers, une commande; l'on est exposé, par suite, soit à des « laissé-pour-compte » onéreux, soit à voir déserter la clientèle. De là, des procès, des complications inévitables où le moins qu'on perde c'est un temps qui pourrait être mieux employé. — Pour n'avoir pas renouvelé à temps « une assurance » contre l'incendie, « exercé un recours en garantie ou autre, on est en passe « de perdre » tout ou partie de sa fortune par l'effet d'une déchéance, d'une prescription encourue. — Ne remettez jamais « à demain » ce que vous pouvez faire la veille, remarque ici encore Franklin. Et la raison, l'expérience montrent sans cesse que « demain » peut n'arriver jamais, car le jour qui suivra n'appartient à personne.

Voilà comment par l'omission d'un simple détail tout périclite et peut s'abîmer en quelques heures. On voit que l'Ordre ne se borne pas à cet heureux arrangement des choses, à cet étalage gracieux qui attire et charme la foule. Ce n'en est souvent que l'apparence outre que c'en est le côté le plus facile.

Cette extrême attention à veiller sur l'emploi de son temps et des forces dont on dispose ne saurait du reste se séparer d'une sage économie. — Si « la Dépense » n'est rigoureusement maintenue au-dessous « de la Recette, »

à part des circonstances exceptionnelles où l'épargne ancienne doit venir avec le capital disponible au secours d'une recette insuffisante, — c'est en vain qu'on aura disposé sa vie dans le « meilleur ordre. » Le Profit, à travers mille prodigalités, sera nul ou quasi nul; le fonds s'use et s'ébrèche en attendant de disparaître. Puis arrive l'emprunt qui, pareil à l'ulcère, ronge les parties d'un corps épuisé.

A quoi servira que l'œil soit frappé d'une installation riche et bien ordonnée si l'outillage est surmené et par suite renouvelé bien avant le temps? Dans cet atelier n'apparaît, sans doute, nul trouble, nul désordre; la discipline y règne. Mais là où un ouvrier, une machine seraient suffisants on en met deux, d'où une « dépense » double. Ainsi du reste : commis, employés, fournitures qui sont gaspillées, tout est à l'avenant. Si la comptabilité est parfaitement à jour et si chaque expédition est faite à son heure, cela fera-t-il que pour le loyer, le luminaire, le chauffage, l'entretien de la famille et de l'atelier, tout soit mesuré « au chiffre d'affaires » et par cela même au bénéfice attendu?

Qui ne sait que dans quelques industries, dans l'Indiennerie ou fabrique de « toiles peintes » comme on disait anciennement, le Profit se mesure à « un centime » par mètre sinon à un demi-centime? Le bénéfice est donc relativement minime. Il n'est possible qu'à la condition d'opérer sur une masse d'affaires de tout point considérables. Mais si la plus constante économie ne préside à tous les mouvements de l'industriel; s'il n'économise « sur les achats, sur le transport de la matière première, sur la main-d'œuvre comme sur les frais d'entretien généralement quelconques, sur l'usage, enfin, du Crédit et de l'escompte, il est évident que la Dépense montera insen-

siblement au niveau de la Recette, sinon plus haut, et que l'on aura perdu avec son temps sa peine.

Ce n'est pas autrement qu'à certaines époques de grands établissements industriels, ont dû liquider ensuite de graves mécomptes pour disparaître à tout jamais. Le plus riche outillage dans la Filature ou l'Indiennerie se vendra comme « vieux fer. » La caserne, l'hospice lui-même s'emparent des bâtiments où résonnait naguère le bruit des marteaux et des machines.

L'Économie comme l'Ordre qui ne porte que sur un point ne suffit pas. C'est ainsi que l'un est économe de son Argent; il regardera à la moindre dépense, mais il est démesurément prodigue de son Temps, de ses Forces, de son Crédit, c'est-à-dire de sa confiance, non moins que de sa parole. Aussi lui arrive-t-il d'être fort souvent en retard sur ses engagements. De là, de moindres affaires, ou ce qui est pire des affaires « mal faites. » Il n'en faut pas davantage pour décider souvent du sort d'une campagne, c'est-à-dire d'une saison d'où dépend le profit le plus clair de l'établissement. — Il faut donc se diriger ici comme en toute chose, par ces vues « générales » qui font que rien ne souffre et qu'à l'égard « de l'Ordre » comme pour la bonne « qualité », en fabrique tout marche du même pas et porte, si l'on peut ainsi dire, « le même excellent cachet. » — C'est là seulement qu'est le succès, c'est-à-dire la fortune.

Si, comme le dit en si bons termes Franklin, « le temps est l'étoffe dont la vie est faite » et dont pour ce motif il faut être avare, comment serait-il permis d'abuser de cette autre chose qui s'appelle « la Santé » et suivant laquelle se précipite plus ou moins le cours de la vie? N'est-ce pas ainsi que s'allonge ou que se raccourcit l'étoffe dont celle-ci est faite, c'est-à-dire « le Temps? »

Il ne suffit donc pas, pour réussir, de faire chaque chose

« à son heure. » Il ne suffit même pas d'être sagement « économe » de son temps. Il faut consulter ses forces, les ménager, car pour être tombé ici dans l'abus on contracte des maladies, sinon même des infirmités dont le moindre inconvénient est de priver pour un temps l'usine, l'atelier, la famille, enfin, du chef dont elle ne saurait se passer et que nul ne remplace.

On a vu ainsi plus d'un vaillant homme mourir à la peine bien avant le temps. Mais le moins qu'il arrive, c'est, nous le répétons, que l'on contracte des infirmités précoces, qui font perdre, avec la vigueur nécessaire, le courage de faire et d'entreprendre. La santé de l'âme ne peut naître que de la santé du corps. C'est ici que s'applique cette vérité, ailleurs rappelée, qu'il est difficile à un sac vide « de tenir debout. »

On le voit. L'Économie de même que l'esprit d'Ordre, loin de se borner à une seule chose s'applique, à tout. Judicieux emploi du temps, usage mesuré des forces et de l'outillage, esprit de conservation de la richesse et de tout ce qui en vient, fruits de la terre ou simple épargne, usage sobre de l'autorité qui tient à la personne ainsi que de sa parole, il faut partout veiller sur soi-même, se restreindre, enfin, à ce qui est nécessaire dans le gouvernement de la Famille, de l'État et de l'Industrie. — Ici comme là ce qui est de trop est autant que l'on perd et qui est remplacé difficilement.

Des fausses économies et du Bon marché qui revient cher.

Sur ce terrain, de même qu'ailleurs, l'usage touche de prés à l'abus, tant l'esprit de mesure est chose rare.

Celui par exemple, qui pour réduire le chiffre de ses dépenses et réaliser, à l'endroit des frais « de production » quelque notable économie, achète des outils médiocres ; cet autre qui emploie de mauvais ouvriers ; l'industriel,

enfin, ou le fermier qui s'abstient de faire assurer ses bâtiments, son matériel contre l'incendie, et qui arrive ainsi à faire « l'économie » d'une prime annuelle relativement faible, tous ces hommes, quelque soit le motif mis en avant, font un faux calcul.

Il en est de même du petit cultivateur ou de l'homme de journée qui regarde à une visite du médecin ; du propriétaire qui « économise » sur les frais d'entretien d'un bâtiment où tout se détériore à la longue.

L'outil, la machine de qualité médiocre entraîne des frais de réparation avec des pertes de temps qu'eut fait éviter l'outillage de bonne trempe ou solidement construit. — L'ouvrier dont les services sont loués au rabais exposera l'atelier à des « malfaçons. » Non-seulement il est moins actif que ceux qu'on paierait davantage et perd le temps des autres bien plus qu'il ne « perd son temps » ; mais suivant le langage de l'atelier, « il gâche » le travail et se trouve induire le patron en des pertes de matière première inévitables. Le moins qui puisse arriver, c'est qu'il sorte de là un produit de rebut qu'on vend peu ou point. D'où une double perte. Des frais qui ne correspondent pas à ce qu'on a obtenu et finalement la mévente.

Inutile d'ajouter que « la fausse économie » résultant de ce qu'on n'a pas fait les frais d'une police d'assurance implique de fort grands risques. Quelques heures, un simple oubli, la plus légère imprudence amèneront un désastre qui équivaut pour certains industriels à une ruine. On aura « économisé » sans doute pendant plusieurs années quelques centaines de francs. Survient un incendie qui détruit pour cent mille francs de matériel, de bâtisses ou de marchandises. — Quelle plus « fausse économie, » quel plus mauvais calcul !

Le cultivateur qui ajourne la visite de l'homme de l'art au début de la maladie ne calcule pas mieux. Il aura

peut-être épargné 10 francs à ce compte. Mais quand le médecin arrive, il est généralement trop tard. — Et voilà, pour avoir voulu « économiser » outre mesure, la famille privée de son chef, sinon pour toujours, du moins pour bien longtemps. D'où une « perte » double, au point de vue des frais et de l'incapacité de travail durant une période plus ou moins longue.

L'Économie consiste, non à s'interdire telle dépense, mais à la mesurer « aux nécessités, » soit de la Production, soit de la Conservation des biens en général. Bonne renommée, Crédit, Santé, Richesse et tout ce qui en vient. Il faut ne rien négliger pour maintenir ces choses en bon état, de même qu'on ne doit rien épargner pour travailler et produire dans les meilleures conditions possibles. L'Économie bien comprise s'éloigne autant de ce qu'on pourrait appeler « le faux Bon marché, » qu'elle est peu compatible avec les superfluités par lesquelles plus d'un industriel pense éblouir la vue.

L'on prend du reste souvent pour le Bon marché ce qui n'en a que l'apparence.

Qu'espère le marchand établi d'hier avec un splendide étalage où le rabais « impossible » fait tourner toutes les têtes ?... Croit-il en un jour déplacer des clientèles qui, depuis longtemps, suivent la même route ? L'épreuve est périlleuse; pour un qui réussit, on compte en général dix faillites, c'est-à-dire dix naufrages. Ceci s'explique aisément.

Ou le nouvel arrivant, fidèle à son progremme ira jusqu'au bout, et c'est la ruine à très-courte échéance; — ou bien ce n'est qu'une amorce, une « invite » trompeuse, et l'industriel sera lui-même pris au piége qu'il tend à la clientèle de passage à laquelle il s'adresse. Voici ce qui ce passe dans l'un ou l'autre cas.

Comme les prix de l'établissement nouveau présentent

un notable écart, à qualité égale, avec ceux « marqués » par les concurrents; que ces prix sont avantageux, l'acheteur accourt et la faveur du public lui est acquise dès le premier jour. Cependant, le fonds est fatalement en perte. Outre qu'on fit de plus grands frais pour attirer la foule, les profits sont moindres sinon nuls puisqu'on vend « moins cher ? » Les maîtres nouvellement installés n'ont point sans doute « un secret » particulier pour pouvoir livrer à un rabais fabuleux des produits qui ne laissent pas plus qu'ailleurs à désirer comme « qualité? »

Ils trompent le public ou ils se trompent.

Qu'ils persévèrent durant quelques années en dépensant plus que d'autres et recouvrant beaucoup moins, puisqu'à « qualité égale » on vend moins cher, et l'on peut prévoir le jour où les ressources diminuant, ils seront fatalement conduits à fermer boutique après avoir vécu « de l'emprunt. »

Mais la fin de ce prétendu « Bon marché » est généralement autre. Comme tout cela constitue un simple appât, une amorce qui n'a d'autre but que de détourner la clientèle de quelques maisons honorablement connues, et de jeter ainsi le fondement d'un riche achalandage, ce résultat atteint, et le public habilement « affriandé, » l'on change de système. C'est ici qu'apparaît la phase du fallacieux « Bon marché » contre lequel chacun doit être en garde.

Élever les prix, il n'y faut pas songer puisque c'est par cette route que sont arrivés en foule les clients. Vendre plus cher, ce serait les forcer à la retraite. Mais si l'on renonce à « démarquer » la marchandise en vendant plus cher il n'en saurait être de même « de la qualité. » On use, donc de sophystication et de fraude; on mêle à certains produits des substances qui en altèrent, comme dans l'épicerie et la droguerie le poids, le degré de force, pour tout dire, la bonté. De cette façon l'on pourra continuer

de lutter avec ses concurrents jusqu'au jour où chacun s'apercevant qu'il est trompé, prend le parti de renoncer « à un bon marché » qui n'est que duperie (1).

Défions-nous du faux Bon marché qui consiste à ne pas vouloir mettre le prix aux choses. Rien ne revient généralement plus cher. Il en est de même alors que par un faux calcul l'on s'attache « au nombre, à la quantité » au lieu de regarder « à la qualité. » C'est surtout pour les objets pouvant être d'un long usage qu'il est d'une fausse économie de regarder au prix. Un meuble bien travaillé, irréprochable comme façon et comme matière conserve de sa valeur, même après qu'il a longtemps servi dans la ferme ou dans la maison. « La qualité est la qualité » et il en reste toujours quelque chose. — Au contraire, l'objet de fabrique médiocre se détériore en assez peu de temps. Main-d'œuvre, matière première, tout n'était qu'artifice, que masquait un peu de vernis ou d'élégance. Quelques années sont à peine écoulées que ce meuble se disloque et qu'il tombe à l'état de non-valeur.

Rien n'est plus cher, nous le répétons, que ce Bon marché éphémère dont trop de gens sont éblouis par une économie mal entendue que rehausse le désir d'un vain luxe.

Prévenons en terminant une objection.

— « Mais ces choses n'ont rien de bien nouveau, va-t-on dire. Elles sont connues de chacun. C'est prendre un soin inutile que de les exposer avec cette étendue. Ramenée à ces termes, la Science ne se distingue pas des vérités qu'on pourrait qualifier jusqu'à un certain point de

(1) Nous n'ignorons pas quelle marge peut ici laisser l'intelligente pratique « des frais généraux » suivant qu'il sera en son lieu expliqué. Mais où de fort grands industriels ont trouvé le secret de gagner de l'argent en conciliant le bas prix extrême de la marchandise avec « la qualité, » d'autres, en bien plus grand nombre, se ruinent, après avoir fait médiocrement l'affaire du public. C'est pour ceux-là que nous écrivons.

banales. Pourquoi tant insister sur ce qui est su de tout le monde, après tout ? »

—Est-il en effet quelqu'un qui ignore qu'il n'est pas « de petite économie ; » pas plus qu'il n'existe, en affaires, de ces « petits profits » qui, à la façon des petits ruisseaux, forment « des rivières » et qu'il n'est pas dès lors permis de dédaigner? Qui donc ne va pas répétant sans cesse qu'on n'arrive à rien « sans Ordre », et que le Bon marché coûte généralement « fort cher? » Et cependant que d'industriels, que de simples particuliers, que de mères de famille croient pouvoir impunément enfreindre quelqu'une de ces règles ? On sait l'une et l'autre chose; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que tout cela forme un faisceau ou mieux une trame. Laissez se rompre ou seulement se relâcher une maille, celle de l'Ordre ou celle de l'Économie, celle du bien Vendre ou du bien Acheter, celle du soin nécessaire ou du bon entretien constant, et vous verrez aussitôt passer à travers le tissu qui, en un point ne présente plus assez de résistance, tout ce qu'il enfermait jusque-là de gains péniblement rassemblés.

La vie est une « trame » où tout se tient, et c'est à le faire voir que la Science économique doit particulièrement s'attacher si elle veut faire chose de conséquence.

De cette exposition sur les conditiens générales ou simplement organiques du Travail, il convient de passer à l'étude des différents modes de production dont chacun a le choix toutes les fois qu'il s'aide des services « d'autrui. »

XIVe INSTRUCTION

CONDITIONS ORGANIQUES DE LA PRODUCTION

(Suite et fin.)

§ V. — *Des divers modes de Travail ou louage d'industrie* (1).

Travail remunéré à temps. — Travail aux pièces ou à façon. — Part au produit ou Participation. — Des avantages ou des inconvénients attachés à tel ou tel mode de travail. — Ici, comme toujours, point de règle absolue. — De la Suisse et de ses ouvrières à l'année.

Celui qui utilise « les services » d'autrui, traite de ce louage d'industrie à des conditions qui diffèrent et entre lesquelles il aura à choisir. Ces conditions peuvent être ramenées aux trois ci-après :

Premièrement. — Les services qu'on entend utiliser sont rémunérés sur le pied du « temps employé ». C'est ainsi que le salaire proprement dit répond à l'idée d'un payement soit en argent, soit en denrées, quelquefois même mi-partie de chaque chose ; mais dans tous les cas, il implique une rémunération « fixe. » On traite ainsi à la journée, au mois ou à l'année.

Deuxièmement. — L'ouvrier, en retour d'une quantité « fixe » d'argent ou de produits, quelquefois même à raison d'un service rendu, peut s'engager à livrer « une quantité » de travail répondant à un objet convenu. Ce qui est ici déterminé, ce n'est pas l'étendue du temps et

(1) Nous empruntons cette formule aux auteurs du Code civil. Elle nous a paru moins scientifique et se fait dès lors mieux comprendre que les mots de « Contrat de Prestation de travail » dont on s'est parfois servi.

des services ; mais « l'ouvrage » à faire pour une rémunération « fixe. » Tel est le cas du travail payé « à la pièce » autrement dit *à façon*. Là, suivant qu'il sera plus loin expliqué, l'ouvrier est « Entrepreneur. » Quelque temps qu'exige, en effet, l'œuvre dont il s'est chargé, il devra l'exécuter pour le prix qui fut à l'avance convenu et qui ne saurait varier.

Dans ce travail « aux pièces », de même que pour le louage des services payés sur le pied « du temps » employé, la matière première, — bois ou fer, tissu, laine ou coton, — est fournie à l'ouvrier. Ses avances consistent, sans parler de la peine qu'il prend, de l'aptitude qu'il doit déployer pendant plus ou moins de temps, en ce qu'exige son entretien.

Troisièmement. — Le louage d'industrie est, enfin, susceptible d'une troisième combinaison qui s'écarte, en un point essentiel, des autres modes d'emploi du travail « d'autrui ». Ce louage consiste à allouer à l'ouvrier, outre la rémunération fixe convenue, une part dans les bénéfices, d'ailleurs incertains, de l'entreprise. C'est ce qu'exprime dans le Commerce et l'Industrie, de même que dans l'atelier Agricole la participation du salarié, — commis ou homme de main-d'œuvre, — aux bénéfices. Cette forme du « louage » d'industrie constitue en apparence une association, entre l'ouvrier et celui qui fait faire, c'est-à-dire, l'Entrepreneur pour le compte duquel le salarié s'emploie.

Nous disons qu'il s'établit là « une sorte » de société, car l'existence d'une société civile ou autre implique, en même temps que le partage des Profits, dans telle ou telle mesure, « la contribution » aux pertes. Sans cela, point de Contrat de société.

Le choix de l'un ou de l'autre de ces modes d'activité, pour utiliser les services « d'autrui » n'a rien d'absolu. C'est-à-dire que la rémunération du travail, en traitant « à la

pièce » ou à façon, peut présenter de moindres avantages, dans un cas, que si l'on payait l'ouvrier « à la journée. » D'un autre côté, il peut-être infiniment préférable pour l'Entrepreneur qui attend surtout son bénéfice de l'exécution prompte et, du reste, bien réussie d'une commande de trouver dans la Participation du « salarié » aux profits espérés un élément de force, un stimulant que ne sauraient offrir ni le paiement du travail « aux pièces » ni la fixité du salaire « à temps. »

Il faut se régler dans ce choix sur les circonstances. C'est aux qualités de l'ouvrier, c'est à l'espèce plus ou moins ardue, plus ou moins délicate du travail qu'on devra regarder. En d'autres termes, l'on doit, plus que jamais peut-être, partir de LA NATURE DES CHOSES, car c'est à cette condition seulement que la Dépense représentée par la rémunération du travail sera « productive. »

I

Du Travail qui fait l'objet d'un louage à temps.

Au point de vue de ce que représentent les services en général, c'est-à-dire de ce qu'ils coûtent, comparé à ce qu'ils rapportent, « le Temps, » dont on fait plus ou moins exclusivement état pour le louage d'industrie, est une assez mauvaise « mesure » de ce que peuvent valoir ces mêmes « services » à un moment donné.

Ce n'est pas le plus ou moins « de temps » mis à faire une chose; ce n'est même pas la peine plus ou moins grande qu'on a pu prendre, mais le Résultat qui importe, c'est-à-dire jusqu'à quel point le temps et la peine employés ont abouti. Voilà véritablement ce qui peut donner du prix « au produit », car c'est ce qu'a surtout en vue l'individu qui « fait faire. » Ce qu'on entend vendre ou

« utiliser » pour soi-même, en effet, ce n'est pas l'emploi « de services » plus ou moins nombreux, mais ce qu'ont procuré, ces mêmes services.

En ce sens, on peut dire que le travail « d'autrui » payé à tant le mètre, qu'il s'agisse de tissage ou de maçonnerie; le travail à tant le mille d'une lettre prise pour type, comme dans l'imprimerie, ou celui qui, dans la ganterie est tarifé par douzaines d'articles cousus, ressort bien mieux à son véritable prix que si l'on opérait pour le rémunérer sur le pied « du temps » qu'a nécessité telle quantité donnée de main-d'œuvre. Lorsque vous payez simplement « le temps » mis à faire une chose, il arrivera dix fois sur quinze ou vingt que vous paierez beaucoup de temps passé « à ne rien faire » ou pis encore. Car l'ouvrier rémunéré « à temps » gaspillera, non-seulement partie de sa journée, mais si son salaire se compose d'argent et de subsistance, il pourra avoir coûté bien plus à nourrir en étant oisif, qu'il n'eut dépensé pour lui-même en bien travaillant.

Le temps mis à faire quelque chose ne saurait donc « mesurer » exactement la rémunération du travail « d'autrui », pas plus qu'il n'est une bonne « mesure » du prix qu'on attache aux fruits du travail en général. Mais d'où partir par exemple pour rémunérer « le service » rendu par le conducteur de train, le chauffeur d'une machine à vapeur, l'inspecteur d'un service public ou autre, le domestique à gages ou le valet de ferme, le chef militaire ou le chef de bureau, l'instituteur, le commis aux écritures ou dans le Gros, le Détail, l'employé des douanes, le facteur, enfin, de la poste qui, de même qu'un fort grand nombre d'autres agents, ne laissent nulle part l'empreinte ou la trace de leur travail? Comment s'y prendre pour asseoir ici la rémunération, si l'on ne part « du temps » employé en ayant d'ailleurs égard à la peine prise et à tout

ce qui, comme difficulté vaincue ou risque couru, ajoute au mérite de la tâche?...

Tout cela ne saurait prendre un corps, « s'individualiser » sous la main du travail, comme il arrive dans le salaire payé « aux pièces, » qu'il s'agisse de nombre ou d'étendue. — L'ouvrier qui, dans un atelier de brochage, coud ou plie des imprimés, se trouve par le fait « individualiser » son travail dans un nombre de brochures dont on peut traiter à tant le cent ou le mille, de même qu'en Agriculture, s'il s'agit de défoncer un terrain, on fera son prix par are ou par hectare. Là, rien de plus facile, rien de plus naturel même que de faire abstraction « du temps » pour asseoir la rémunération du service sur « l'emploi » de ce temps, c'est-à-dire, en partant de l'ouvrage fait. C'est l'intérêt de celui qui paye autant que du salarié lui-même qu'il en soit ainsi, outre que cela est juste et rationnel. Mais il n'en saurait être partout de même, et « la nature des choses » y apporte d'invincibles obstacles.

La conclusion qui se tire de cela est double en ce qui touche « le louage » d'industrie.

D'une part : rémunérer « les services » sur le pied du temps employé, c'est recourir à un mode d'appréciation du travail et conséquemment à un système de production aussi défectueux qu'il est abusif. — Rien de moins exact, on l'a dit, comme « mesure » de ce que vaut en réalité, c'est-à-dire comparativement aux autres « utilités, » le service rendu. Mais ce mode de rémunération s'impose dans une foule de cas qu'il faut le plus possible restreindre en opérant d'autre sorte.

D'un autre côté, précisément parce que ce mode de « louage » du travail est particulièrement défectueux et qu'on n'est pas toujours le maître de s'y soustraire, l'on doit s'attacher à en diminuer les inconvénients par tous les moyens possibles. Or, le plus sûr est encore de mettre

en jeu comme, lorsqu'on passait du travail servile au travail libre, « l'intérêt » personnel. Intéressez celui qui loue ses services « à temps, » soit qu'il s'agisse de l'homme de journée, soit de celui payé « à l'année; » faites que le salarié soit satisfait de travailler « pour autrui, » en ce sens qu'il sait travailler à de bonnes conditions pour lui-même, et vous aurez ôté beaucoup de ses défauts à un mode d'activité auxquel on ne peut se soustraire la plupart du temps, et qu'il faut dès lors s'appliquer à rendre meilleur.

Plus une chose offre d'inconvénients, dès qu'elle est inévitable, plus on doit faire en sorte que ses défauts soient atténués s'ils ne peuvent entièrement disparaître. Le louage d'industrie payé à raison « du temps » employé est de ces choses. Là où il peut être avantageusement remplacé par un autre mode « de louage, » soit en opérant « aux pièces « soit en comptant autrement, il faut le faire. Tout vaut mieux que ce mode d'achat du travail d'autrui. Mais dès qu'on est fatalement rivé à ce système, l'on doit travailler à l'améliorer, et cela n'est possible, on le répète, qu'en faisant équitablement la part de celui qui loue « ses services » et de celui qui les paye.

Se conformer à ce principe, c'est finalement activer le travail qui, stimulé, est plus productif. Il n'est que cela pour développer ce qu'un écrivain appelle justement « le principe d'action (1). » Mais c'est surtout dans le louage d'industrie « à temps » que la nécessité s'en fait sentir. Car pour le travail « aux pièces » le salarié est incessamment poussé à faire davantage dans un moindre temps, c'est-à-dire à obtenir d'autant plus qu'il aura employé moins d'heures, moins de jours à faire la chose demandée.

(1) M. Courcelle-Seneuil. — *Traité des Entreprises*. Paris, 1855. — Guillaumin et Cie, éditeurs.

La conduite est autre, mais le calcul est le même dans les deux cas.

A quoi tend l'ouvrier d'imprimerie qui en est arrivé « à lever, » comme on dit en termes d'atelier, 2,000 lettres alors que son camarade n'en pose dans le même temps que 1,800 ? Le but qu'il a atteint c'est d'obtenir une paye supérieure eu égard au temps dépensé à côté de lui. Il a donc réalisé à ce compte une économie « de temps. » — Que fait d'autre part, l'employé payé au mois sur le pied de 150 fr. par exemple soit 5 fr. par jour, qui reste oisif une bonne partie de la journée, pendant que non loin de là un autre employé recevant le même salaire fait moitié plus de besogne, parce qu'il ne perd pas un instant? Il est clair qu'ici l'employé qui travaille à peine n'a qu'un but qu'il atteint aussi parfaitement que dans le travail aux pièces, quoique par un autre chemin.

Ce qu'il veut, en effet, c'est gagner « le plus possible » en employant le moins de temps qui se peut à travailler. Et de fait, le mauvais employé obtient dans ce système, un salaire « supérieur » à celui que touche son camarade bien plus occupé que lui « dans le même temps. » Seulement où gît la différence, dans cette rémunération du travail « aux pièces » ou « à temps » le voici. Et cela regarde particulièrement le locateur des services, que ce soit l'État ou l'industrie privée qui doive salarier celui qu'on emploie :

Dans le travail rémunéré « aux pièces » chacun trouve son compte; et comme l'ouvrier ne vend en réalité, que « le temps » mis à s'employer utilement, celui qui salarie paye non le temps passé à ne rien faire, mais ce que la chose faite a véritablement nécessité de peine et de temps.

Au contraire, lorsqu'il arrive que l'État rémunère sur le même pied le mauvais employé et celui qui est tout à

son affaire, le sacrifice fait dans un cas implique une perte. L'État achète, en effet, et salarie un temps passé le plus souvent à ne rien faire, et il aura dans ce système beaucoup plus d'employés qu'il ne faudrait, c'est-à-dire qu'on souffre d'une dépense facile à éviter outre qu'elle est inutile.

Comment faire pour cela ? Quelle marche suivre? Celle qu'indique « la nature des choses. »

Puisque c'est finalement sur le bon ou mauvais emploi « du temps » que tout est monté dans la Production ; puisque c'est dans l'industrie de même qu'ailleurs « l'étoffe » en quelque sorte dont la richesse est faite, il faut que là où « le louage » des services n'est pas susceptible de « s'individualiser » comme lorsqu'il s'agit d'un meuble, d'un tissu, d'un vêtement, d'une plantation à faire, d'une étendue de terres à défoncer, d'une moisson à récolter, le travail rémunéré « à temps » soit assez vivement stimulé par le chiffre du salaire pour développer dans toute son énergie « l'action » industrielle. Il faut, en un mot, que cette action trouve là un puissant mobile, suivant qu'il arrive dans le travail « aux pièces. »

La Concurrence, le Besoin de s'employer ne sont pas même ici suffisants. — Rien ne tient lieu de la prime qui fait que le travailleur trouve son avantage dans un redoublement de soins, « d'activité. »

C'est de là que partent, il ne faut pas s'y tromper, à l'étranger notamment, les grandes administrations qui multiplient bien moins les employés, c'est-à-dire les rouages dans la machine administrative qu'elles ne visent à ce que ces rouages fonctionnent bien. « Le temps » est relativement mieux payé qu'ailleurs ; or il coûte moins en somme, car il est « bien employé » par un nombre d'agents moindre, mais bien rémunérés. D'où plus de

besogne, c'est-à-dire des résultats « plus grands obtenus, » chose qui surtout importe.

L'employé, le commis à peine rémunéré de façon à pouvoir se suffire, travaille peu en somme. Mais il croit encore « trop faire » eu égard à ce qu'il obtient et qui remplit sa vie d'embarras outre qu'elle est une suite non interrompue de privations. Si l'on veut qu'il change de méthode, dans sa manière de louer ses prétendus « services » à temps, il faut en opérant sur une échelle autre, au point de vue de la rémunération, stimuler « l'activité » personnelle. Cela n'aura lieu, qu'en payant ce qu'il vaut, le temps « bien employé; » c'est-à-dire en cessant de mettre sur la même ligne le temps passé à ne rien faire et celui où le travail donne tout ce qu'on en peut attendre.

Il ne suffit même pas que la rémunération indemnise, en quelque sorte, le travailleur de l'effort plus grand qu'il a dû faire. Il faut autre chose pour qu'elle produise ici tout son effet.

C'est ainsi qu'il devra exister, par la façon dont l'ouvrier est généralement traité, une cordiale entente de lui au patron. Le résultat sera que le salarié s'intéresse à son maître et partant à son œuvre; il évitera avec soin d'inutiles gaspillages dans l'usage des choses comme dans l'emploi du temps.

Le travail bien fait, vraiment productif, ne peut résulter, là où « le temps » est pris pour mesure de la rémunération des services, que d'une mutuelle et constante satisfaction dans l'œuvre accomplie en commun. Il serait aisé de montrer que dans l'application cette façon de considérer les choses est la seule bonne. Écoutons là-dessus un grand industriel dont le témoignage est d'un certain poids et remonte à plus de trente ans; c'est l'auteur cité plus haut qui reproduit ce qu'on va lire :

« En commençant les affaires, remarquait en 1842

l'Entrepreneur dont il faut rappeler les paroles, nous avons tout d'abord suivi les mêmes errements que ceux que nous avions vu pratiquer, errements qui consistaient à payer l'ouvrier *le moins possible* et à le renvoyer souvent pour *la moindre faute.* Cette manière d'agir nous a bientôt démontré que le bas prix de la journée et la rigueur produisaient un effet contraire à celui que nous voulions obtenir. Aussi, avons-nous changé promptement de système et avons nous, en cherchant a établir *la stabilité* dans notre maison, rétribué plus raisonnablement la main-d'œuvre.

« Ce moyen a eu un plein succès, aussi bien par suite d'un meilleur emploi *du temps* que par l'augmentation du produit et de la stabilité parfaite qui s'est établie. Elle est telle aujourd'hui que le père qui a un enfant mâle n'a d'autre pensée que de lui donner *le même état* que le sien. C'est au point que ces ouvriers en herbe me sont toujours annoncés *plusieurs années à l'avance.*

« Ces faits ne sont attribués par nous qu'à la *stabilité* dont jouissent nos ouvriers depuis longtemps. — La Stabilité a contraint le père à avoir de l'Ordre; son état l'a fait vivre; il fera vivre son fils : il n'ambitionne rien autre. La stabilité fait disparaître l'indifférence; elle *attache* l'Ouvrier à l'Entrepreneur avec lequel il a vieilli, au point qu'il y en a qui prennent à cœur les intérêts de celui qui les paie comme s'il s'agissait *des leurs propres.* »

Ce que l'industriel qui s'exprimait ainsi dans un temps déjà loin de nous, attribue « à la stabilité » a plus haut son point d'attache, s'il est permis de parler ainsi. La stabilité conquise, loin d'être une cause, a bien pu être l'objectif sur lequel se fixaient les regards et l'attention de l'Entrepreneur. Mais il est sensible qu'elle fut le résultat d'un meilleur agencement du travail et surtout d'une

plus intelligente rémunération des services loués « à temps. »

La même chose s'est vue à Mulhouse, à une époque où l'ouvrier « nomade » constituait une sorte de plaie pour cet atelier modèle.

Les industriels de cette ancienne cité libre ne pouvaient réussir à garder, il y a de cela environ cinquante ans, leurs ouvriers. Le manque « de stabilité, » tel est encore l'écueil contre lequel chacun se butte. Les manufacturiers de la cité que nous avons perdue n'eurent pas de peine à comprendre que s'ils arrivaient « à fixer » sur les lieux leur immense personnel et à l'attacher en quelque sorte à la fabrique, il en résulterait pour ce centre industriel le plus grand bien. — C'est de ce jour que date l'idée de la création de la Cité ouvrière. Là le travailleur trouvera au besoin, non-seulement une habitation convenable avec jardin attenant, dont il lui est possible de devenir propriétaire, mais encore toutes les commodités de la vie telles que bains, lavoirs, séchoir, restaurants, etc.

Ce n'est pas tout. La sollicitude de cet intelligent Patronat s'est successivement étendue à ce qui peut ici intéresser la grande famille ouvrière. Ce n'est pas seulement grâce à la création d'une société industrielle, chez nous la première en date, que la fabrique s'enrichit et s'entretient d'ouvriers habiles, d'artistes auxquels des cours de toute sorte sont gratuitement ouverts. Le soin s'étend plus loin, ainsi que le prouve le simple détail qui suit :

Il existe, on le sait, non loin de Mulhouse, un village, celui de Dornach, centre et siége de l'industrie manufacturière si puissamment outillée de MM. Dolfus Mieg et Cᵉ. C'est là qu'existe au centre de la fabrique une salle d'asile où les enfants des deux sexes sont reçus dès l'âge de sept ans.

Il est résulté de cela que l'ouvrier peut se rendre à son travail avec la plus parfaite tranquillité d'esprit. Ses enfants n'iront pas vaquer par les rues ; bien au contraire, ils seront recueillis, surveillés, soignés comme le veut cet âge en même temps qu'ils recevront, comme pourrait faire l'école, les premières notions élémentaires.

Enfin, et pour ce qui est des soins dont ne saurait se passer l'Ouvrier, on a établi dans cet immense atelier un vestiaire chauffé suivant la saison dans lequel il peut déposer par les temps de pluie ou de neige ses vêtements, sa chaussure qu'il retrouve chauds à la sortie. Tels sont les fruits d'une intelligente sollicitude chez le maître. Ces choses ont naturellement beaucoup d'action sur l'esprit de l'Ouvrier qui, se voyant ici l'objet de tant de soins, est invinciblement rattaché à l'Entrepreneur par le sentiment du bien qu'il recueille et dont chacun se ressent.

Ce n'est pas autrement que l'industrie mulhousienne transformait un jour le nombreux personnel de ses ateliers et qu'elle put triompher de l'esprit nomade dont on avait particulièrement à souffrir.

La Concurrence, le Besoin de s'employer suffisent, nous le répétons, pour assurer l'Atelier contre le chômage résultant du manque de bras. Mais il n'y a que le travail où, Patrons et Ouvriers, trouvent chacun leur compte qui profite. Lui seul ajoute incessamment à la somme des richesses, quelque soit d'ailleurs le mode de rémunération des services.

II

Du Travail aux pièces ou à façon.

Du moment que le travail est rémunéré, non en raison de la longueur « du temps » mais en raison de la tâche

accomplie, c'est-à-dire « du Résultat » atteint ou obtenu, l'Ouvrier, auquel est fournie d'ailleurs la matière première et parfois l'outillage, est, on l'a déjà dit, Entrepreneur.

Il peut, en effet, quelque familiers que lui soient certains travaux, mettre plus ou « moins de temps » et dépenser par suite plus ou moins de subsistance, de chauffage, de luminaire, sans parler d'autres frais, à faire l'article, meuble, outil ou tissu, défrichement ou plantation dont il s'est chargé pour un prix « déterminé. » Sans doute, il connaît par une longue habitude, la chose dont il s'occupe et le maniement de l'outillage ; mais que d'accidents, que d'obstacles imprévus peuvent l'entraver et l'arrêter dans l'accomplissement de « sa tâche ! »

Un métier qui se dérange, s'il est tisserand et qu'il opère chez lui au mètre; une partie rocheuse de terrain dont nul n'avait vu de traces, s'il s'agit d'un défoncement; des fils qui se rompent plus fréquemment dans un temps que dans un autre, la matière textile étant de sa nature fort hygrométrique; l'invasion subtile de l'eau dans une houillère ou une extraction de minerai, — que de choses, sans parler du trouble et des embarras auxquels est en butte la famille, peuvent déranger ici tous les calculs et prolonger outre mesure « la tâche. »

On répond : mais les prix sont faits en tenant compte de ces éventualités aussi nombreuses qu'elles sont diverses. — Sans doute. — Et les entraînements, on pourrait presque dire l'aveuglement de « la Concurrence » pour quoi les compte-t-on dans le besoin de s'employer auquel cède généralement la Main-d'œuvre et qui lui fait trop souvent accepter les pires conditions en tenant les yeux fermés ? Le travail rémunéré « aux pièces » est assurément un louage de services qui répond mieux que la rémunération « à temps » aux légitimes exigences du salarié et de celui qui l'emploie. Mais il ne faut pas s'en

exagérer les avantages. Outre que « la concurrence » fait ici, comme toujours son œuvre, de façon à réduire notablement la marge des bénéfices, le chapitre de l'accident, qui fait partie de toute entreprise, tient une telle place, que ceci est de nature à faire reculer plus d'un travailleur. De là les préférences dont continue à être l'objet la rémunération « fixe » mesurée sur le temps bien ou mal employé. L'on convient d'ailleurs que le louage des services « aux pièces » est infiniment plus rationnel, plus équitable surtout, et partant plus moralisateur, par les qualités qu'il exige et développe, que le travail payé à la journée ou au mois.

Celui qui s'emploie dans le premier cas est vraiment son maître; il tient en quelque façon dans ses mains son sort, et plus « il fait » plus il gagne. D'où des efforts constants autant que généreux, en même temps que l'Entrepreneur trouvera son compte à payer davantage. L'HONNÊTE et L'UTILE se rencontrent donc là bien mieux qu'ailleurs; autant dire qu'ils se confondent.

Mais, répétons-le, ce mode « de louage » des services implique de tels risques, ou si le risque est peu de chose l'ardeur de la Concurrence est poussée si loin, dans les régions notamment de la Main-d'œuvre, que le travail « aux pièces » ne pénètre pas aussi avant dans l'industrie qu'il semble devoir le faire. Il s'y mêle d'ailleurs trop souvent un élément destructeur de ce mode supérieur d'activité. Cet élément parasite c'est ce qu'on nomme le Marchandage. Il ne faut pas confondre, comme il est souvent arrivé, cette pratique malsaine avec le rôle que remplit généralement « l'intermédiaire » et qui répond à un véritable besoin dans la Division du travail. Le Marchandage, en traitant au rabais « du louage » des services, est la plaie ou mieux l'ulcère qui ronge l'industrie, tandis qu'elle est vivifiée par la méthode qui consiste à « sous-

entreprendre » ou à se charger d'une fourniture de produits, de marchandises.

Éclaircissons cela par quelque exemple.

Qu'il s'agisse pour l'État, pour le Département, pour la Commune ou pour quelque grande compagnie, de la construction d'un édifice. On traite avec l'Entrepreneur pour un prix déterminé, avec plans et devis à l'appui. Mais ce même Entrepreneur n'a pas plus tôt fait ses conditions, si même ce n'a été ici un préalable dont il s'appuie pour « entreprendre, » qu'il sous-traite successivement avec les divers corps d'état: Charpente, Menuiserie, Serrurerie, Peinture, etc., ne se réservant pour lui que la Maçonnerie en tout ou en partie dans la construction dont il est chargé.

Ces « sous-traités » ont d'ailleurs, pris en masse, cela de commun qu'ils étendent la marge des profits de l'Entrepreneur, bien loin qu'il y perde quelque chose. Ainsi il traitera avec la Serrurerie « à prix réduit » et sur un pied autre que celui impliqué par le devis général. Le constructeur-en titre, a la différence de celui qui fait construire, connaît par une pratique plus ou moins longue ces divers terrains; il sait jusqu'où peuvent aller ses exigences, et si un article coûte généralement 5 fr., mieux que personne il pourra traiter « au rabais » de façon à le payer 3 fr. 50 ou 4 fr.

S'agit-il, au contraire, dans l'établissement d'une ligne de chemin de fer de terrassements ou de déblais?... Le concessionnaire des travaux sous-traitera pour cette partie avec un individu qui, pour un prix fixe par mètre cube se chargera du travail à faire.

Le plus souvent même, on conviendra d'un prix en bloc pour la tranchée à creuser en pente ou non, à telle profondeur. Mais ici « le forfait » dont on se mit d'accord peut avoir ce résultat de constituer gravement en perte

celui qui s'est fié de la sûreté de son coup d'œil et de la bonté de ses calculs à quelque habitude de ce travail.

Dans ces deux cas, et dans une foule d'autres qu'on pourrait choisir, rien de plus naturel, de licite et de sain comme « le sous-traité » par lequel chacun se lie. Rien surtout qui soit contaminé par la présence ou l'abus « du Marchandage. »

Ce que le sous-traitant, serrurier, menuisier, maçon ou peintre, s'est engagé à faire, qu'il ait traité en bloc, à la pièce ou au mètre, implique un « double » risque. Non-seulement il traita du travail « d'autrui », c'est-à-dire du prix et de l'étendue de certains « services » sans être absolument certain de pouvoir acheter la main-d'œuvre aux mêmes conditions en quantité suffisante ; mais il peut arriver que la fourniture du bois, du fer ou de la pierre dont on est convenu, ressorte à des prix plus élevés que ceux dont le sous-entrepreneur s'était flatté.

Dans le creusement d'une tranchée et à propos de remblais traités en bloc ou au mètre, il en sera de même. Les difficultés que présente le terrain et que nul ne soupçonnait peuvent ralentir l'ouvrage et constituer le sous-traitant en dépense d'un plus grand nombre « de journées » qu'il n'avait supposé. Et comme il est limité par « le temps » dans son traité, il devra recruter, n'importe à quel prix, de nouveaux ouvriers. Ceux-ci seront d'autant plus exigeants qu'ils connaissent la nature et l'étendue de ses obligations.

Ainsi, partout des risques « de deux sortes. » — D'une part, le genre de la fourniture, la nature du travail exposent à plus d'un mécompte, tandis que d'un autre côté pour peu qu'on soit limité par le temps et que des accidents surviennent, il pourra arriver qu'on soit livré, en ce qui touche la main-d'œuvre, à la merci d'exigences sans nom et sans fin.

Il n'est pas jusqu'au travail « aux pièces, » dans un grand atelier de construction de machines, qui n'implique, outre les malfaçons tombant à la charge de l'ouvrier, des mécomptes attachés à l'emploi « du temps » c'est-à-dire un risque.

Voilà par exemple un groupe d'ouvriers qui traite avec le contre-maître ou chef d'atelier pour la confection de quelque pièce d'une puissante machine. Ils sont six qui se sont associés pour cette partie d'ouvrage moyennant un prix fait « ou forfait. » Sans doute, ce groupe de tâcherons, — car ils se sont entre eux réparti l'œuvre, — est on ne peut mieux assorti. Ces ouvriers se connaissent, ils sont assurés l'un de l'autre, tant au point de vue « des malfaçons » que du bon emploi « du temps. » Mais là pas plus qu'ailleurs l'on n'est à couvert d'un accident.

Que l'un des membres de ce groupe soit malade ou qu'il se blesse avec son outil; voilà des chômages partiels qui allongent la besogne et qui réduiront d'autant la rémunération ou part dont chacun se croyait certain. On comptait sur 6 jours à 10 heures de travail par homme. Soit par exemple 360 heures; c'est bien toujours ce même nombre d'heures qui sera dépensé. Mais la blessure que s'est faite l'un des tâcherons, dès la troisième journée, l'a mis dans l'impossibilité de faire moitié autant d'ouvrage qu'auparavant. D'où la nécessité pour le groupe de travailler 1/3 de journée de plus par homme. C'en est fait du profit d'ailleurs modeste sur lequel on comptait. Ces ouvriers calculent que salariés « à temps, » les cinq qui souffrent ici du chômage forcé d'un seul auraient gagné tout autant que de travailler « aux pièces. »

Pour tant que l'on descende, « le risque » est inhérent, on le voit, à tout ce qui est Entreprise, et bien souvent il présente un double aspect. Il n'y a pas ici à distinguer le sous-traitant du concessionnaire en titre. L'on s'expose à

quelque mécompte par cela même qu'on traite sur un autre pied que sur celui du coût réel des choses, produits ou services.

C'est ce même « risque » inséparable de toute Entreprise qui légitime, suivant qu'il sera plus amplement expliqué en son lieu, une rémunération naturellement « mesurée » aux difficultés et aux embarras dont il y a à triompher par une intelligence, une sagesse, un courage à la hauteur de ce qu'on « entreprend. » Mais ce risque qui suffit à expliquer et justifier les profits sur lesquels compte l'Entrepreneur, « le Marchandage » ne le connaît pas. Loin qu'il s'aventure et coure aucuns hasards, il se borne à acheter « au rabais » le travail d'autrui dont il trafique pour le revendre plus cher. Finalement, outre qu'il ne met rien du sien, — aptitude personnelle, fournitures ou avances de tout genre dont les prix oscillent comme celui des matières premières, — et qu'il puisse, à l'exemple du Serrurier sous-traitant, courir quelque chance de perte, il bénéficie invariablement de la différence qui existe entre le salaire à prix réduit qu'il devra acquitter, et le salaire qu'il fait supporter à l'acheteur avec lequel il a personnellement traité.

— Il emploie son temps, dira-t-on, et ce temps qui servit à alimenter d'ouvrage celui ou celle qui loue ses services « à la pièce » doit être payé. — Mais le fraudeur, le maraudeur aussi emploient leur temps à faire arriver sur le marché des produits plus ou moins utiles qui sans eux ne s'y montreraient pas. C'est là l'industrie dont ils vivent et trafiquent. Va-t-on donc les encourager ? Il y a d'ailleurs » du marchandeur » à ces pires industriels, la différence, que ceux-ci courent de vrais » risques. »

Quant au mal qui résulte pour l'Industrie en général de l'intervention « du marchandage », il est infiniment plus grand que ne le saurait être celui causé par les individus

qui entreprennent sur la propriété d'autrui. La raison en est simple. La loi est là pour réprimer ces dernières atteintes, ce qui en diminue naturellement le nombre. Tandis qu'elle laisse toute lattitude à l'individu qui, sans risque aucun, sans mise d'aucune sorte « entreprend » sur cette propriété que Smith et Turgot placèrent au premier rang et qui est représentée par le Travail libre.

C'est déjà un point de solution délicate, dans les régions notamment de la Main-d'œuvre, que celui qui représente le taux général « des salaires » comme résultant d'un « libre débat » entre le patron et l'ouvrier. L'Offre déborde à tel point d'un côté, et la Concurrence, le Besoin de s'employer n'importe comment et à quel prix sont si exhubérants qu'on doute si la « Liberté » et « la Nécessité » eurent ici part égale. Et c'est lorsque la question se pose ainsi ; c'est lorsqu'en vue d'un salaire plus équitablement rémunérateur que celui payé « à temps », outre que l'entrepreneur et l'ouvrier qui traitent « aux pièces » doivent ici mieux trouver leur compte ; c'est quand l'industrie prise en masse a le plus grand intérêt à voir se propager et s'étendre ce mode « de louage » des services, qu'on y souffrirait l'immixtion desséchante de ce ver rongeur qui est représenté par « le Marchandage » ?...

« Les services » qu'il rend sont nuls, car il n'est pas besoin de cet élément parasite pour que le patron et l'ouvrier se rencontrent. De même, ils sauront, sans lui, traiter à des conditions équitables. Non-seulement la Production ne retire aucun avantage de ce qu'on trafique ainsi du travail « d'autrui, » mais c'est frapper le travail dans ses œuvres vives, c'est décourager le travailleur que « de s'entremettre » sans nécessité de façon à abaisser encore le niveau du salaire déjà rendu insuffisant par l'extrême concurrence de ces mêmes services. Celui qui intervient ne faisant point ici œuvre propre et personnelle n'ajoute

rien, comme fonds ou comme force, à la Richesse en voie de formation. Il prélève simplement un tribut sur l'activité d'un petit entrepreneur dont quelque léger profit devrait récompenser les efforts et auquel on ne laisse pour compensation que « les malfaçons » tombant à sa charge sans parler de ce qu'il aventure.

Dans la ganterie par exemple le Marchandage représenté par une femme dite « entrepreneuse » prélèvera 50 c. par chaque douzaine de gants payée à la couseuse, tous frais déduits sur le prix de 30 c. la paire, soit 3 fr. 60 c. la douzaine. Cela met à 75 c. environ la journée de l'ouvrière. Car si une femme peut coudre en douze heures jusqu'à quatre paires de gants, la généralité ne dépasse pas deux paires et demie dans la journée. — Mais « l'entrepreneuse » aura réussi, en se portant habilement ici et là, sondant pareille à l'oiseau de proie le besoin extrême de travail, à ranger sous sa main douze ou quinze pauvres ouvrières, sinon davantage. Dans ces conditions, il se coud aisément quatre douzaines de gants par jour. D'où pour le marchandage trois fois environ le salaire de la couseuse payée « aux pièces » et qui seule a, non-seulement tout fait, mais qui supporte *seule* « les malfaçons (1). »

En résumé : si dans le travail « aux pièces » l'ouvrier et celui qui l'emploie trouvent bien mieux leur compte que lorsque les services sont loués « à temps; » si c'est sur ce terrain que se développe particulièrement « le principe d'action » qui importe à l'extension de la richesse publique et privée en même temps que s'élève le niveau de l'intelligence par un travail essentiellement sain et moralisateur, il ne faut pas s'exagérer ces avantages. Non-seulement l'active concurrence que se font, ici comme ailleurs, « les services » réduit notablement pour l'ouvrier

(1) Ce détail est pris du livre de M. Jules Simon : *L'Ouvrière*.

qui traite à tant le mètre d'étoffe ou « à la pièce » la marge des profits, mais la pratique « du marchandage » fait le désespoir de celui qui traite sur ce pied. « Le principe d'action » ne saurait donner ici, faute de stimulant naturel et nécessaire, tout ce qu'il pourrait donner et c'est ainsi qu'on use dans les âmes le grand ressort de l'intérêt, dont la part n'est pas faite.

C'est du reste à l'intervention « du Marchandage » qu'il faut s'en prendre de ces produits médiocres qui cachent, sous le fini de l'exécution, tous les vices d'un article de rebut ou comme on dit « poussé » en termes d'atelier. Le plus sûr est encore de payer le travail et le temps « ce qu'ils valent. » Ici comme toujours le Bon marché obtenu aux dépens « de la qualité, » c'est-à-dire au prix d'un travail payé « au rabais » en place de réels et bons services, est un bon marché « qui revient cher. »

« Le Marchandage » est à la Production et à la généreuse sève qui doit animer et qui soutient le Travail ce que le thermite est au jeune arbre qu'il ronge et qu'il dessèche. La loi devrait là intervenir, car c'est ainsi qu'on entreprend sur le travail libre, au grand dommage de la Richesse générale.

III

De la Participation du travailleur aux bénéfices.

Le défaut de soin, les pertes de temps jusqu'à certain point inhérentes au louage du travail à la journée, au mois ou à l'année devaient dans plus d'un cas, faire préférer un mode de rémunération pouvant mieux concilier l'intérêt de l'ouvrier avec les légitimes exigences de celui qui le paye. De là, le recours de plus en plus fréquent à l'achat des services où l'on traite sur le pied de la quantité « d'ouvrage » fait. Il est seulement sensible, par tout ce qui

précède, que ce mode de louage du travail est loin de favoriser autant qu'on pourrait croire, le déploiement du principe d'action qui importe à la richesse générale et au bien-être du plus grand nombre.

Les mécomptes sont donc dans les deux cas nombreux autant qu'inévitables. Si l'ouvrier est tenu « des malfaçons, » et s'il perd plus de temps qu'il ne crut à l'œuvre dont il traite, l'industriel qui le paye peut souffrir, d'autre part, de plus d'une imperfection ou d'infidélités habiles à se dissimuler. Tels sont les tristes fruits, ici comme toujours, du travail payé « au rabais. » Chacuu connaît, par exemple, comment dans ce système ce qu'on nomme le *piquage d'onces* fit longtemps le désespoir de la fabrique lionnaise.

L'abus est celui-ci : l'ouvrier tisseur met sur le compte *des déchets*, dans la soie qu'on lui confie, quelques onces de matière première. Cette soie qu'il retient, il peut la revendre 5 ou 6 francs l'once. Ce genre d'infidélités fut porté si loin, qu'il dut se former au sein de l'industrie locale une société d'assurance spécialement chargée de mettre un frein à ces gains illicites.

Rien que ce détail, choisi parmi beaucoup d'autres, peut faire voir combien le louage du travail « aux pièces » est loin de résoudre à la commune et constante satisfaction de chacun le problème ardu de la Production. C'est en se plaçant à ce point de vue qu'on arrivait à comprendre de quel avantage il pouvait être pour l'industriel lui-même, dans mainte circonstance, d'associer de plus près le travail aux profits réalisés par l'Entrepreneur. De là, une participation aux bénéfices qui partant, ici comme toujours, d'une situation donnée prend des formes diverses. Les difficultés que présente la confection de certains ouvrages; le soin, l'habileté, l'exactitude, que devra déployer l'ouvrier, et que ne saurait suppléer la plus active

surveillance aidée d'un contrôle auquel rien ne semble devoir se soustraire ; l'amour que finit par ressentir pour son œuvre celui qui sait et sent qu'elle lui sera payée ce qu'elle vaut, autant de motifs qui font qu'on cède à la nécessité de stimuler le travail en lui faisant une part infiniment plus large que celle qui résulterait d'une rémunération « fixe. »

Sans doute, parler « d'association » là où les risques entrent exclusivement dans le lot de « l'Entrepreneur, » c'est-à-dire quand de ces deux facteurs qui concourent à la Production, — Industriel et Agent salarié, le premier SEUL est exposé à perdre, pendant que celui qu'il emploie doit toucher invariablement, quoiqu'il arrive, « le prix » de son temps et de sa peine, en même temps qu'il aura quelque « part » au gain réalisé ; — trouver dans cet accord quelque chose qui rappelle le contrat « de société, » c'est forcer le sens des mots et faire violence à la nature des choses.

Comment voir un « associé » dans celui qui, préférant une rémunération « fixe » aux bénéfices incertains d'une opération, refusa d'acquitter la prime « des risques » au devant desquels n'a pas craint d'aller celui qui l'emploie et qui le paye? SEUL, il n'expose rien ; SEUL, il devra être payé de ses services, quelle que soit « la perte ; » SEUL, enfin, il n'a rien voulu mettre en jeu, à découvert, et cependant, s'il se fait des bénéfices, il prétendrait en avoir « sa part » absolument comme celui qui expose tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, sinon dans la même exacte mesure ? — Cela choque non moins la raison que l'équité.

C'est ainsi que prise à son point de départ, la théorie du salaire réclamant « une part » dans les profits, alors qu'on décline toute contribution aux pertes, est on ne peut plus

fausse. Il y a ici quelque chose de violent et d'anormal qui ne supporte pas un seul instant l'examen.

Mais si on laisse là le terrain « de l'absolu, » — terrain qui est beaucoup moins qu'on ne croit celui des affaires, — et si l'on veut bien regarder à ce que conseille, suivant les circonstances, l'intérêt de chacun, il est bientôt sensible que l'Entrepreneur incline trop souvent à raisonner d'autre sorte. Que « ces risques » par exemple, qui mesurent dans la plupart des cas, « le Profit » suivant qu'il sera plus amplement exposé, se trouvent notablement amoindris, autant dire conjurés dans le système contraire; qu'il se cache sous cette forme de la Participation aux bénéfices, même alors que le droit à une rémunération « fixe » reste toujours entier, — qu'il y ait là comme « une prime » acquittée par l'industriel pour échapper à des désavantages tenant bien moins à ce qu'il PEUT personnellement qu'à ce que PEUVENT et VEULENT ceux dont il se sert ? et alors tout s'explique.

Dans l'industrie de même qu'ailleurs, on est bien plus qu'on ne le croit dans la dépendance de celui qui est tenu d'obéir et qui senble dès lors pouvoir de toute façon être dominé ?

Si de trop grands déchets, des malfaçons faciles à éviter chez le salarié « à temps; » si le gaspillage plus ou moins volontaire, le temps qui se perd en dépit du plus actif contrôle, les destructions d'outillage et de matériel, les conflits et les grèves si particulièrement onéreux à tout ce qui « entreprend, » se trouvaient, ensuite de quelque part allouée invariablement dans les profits, notablement restreints; si le dommage qui menace d'un ou de plusieurs de ces côtés l'industriel arrivait ainsi en partie à être écarté, — est-ce que la part faite ici dans tous les cas au travailleur, dont la rémunération sans cesser d'être « fixe » impliquerait quelque notable élasticité,

ne tournerait pas, dans le même temps et par la force des choses, au profit du maître comme de celui qu'il emploie?

Nous venons de répéter ici même, le mot de « prime » Mais cet avantage fait à l'homme en qui l'Entrepreneur voit un indispensable auxiliaire, constituerait à vrai dire, « le rachat » aussi intelligent qu'équitable des mécomptes, des faits dommageables dont l'industriel peut journellement souffrir par la négligence ou le mauvais vouloir de l'Ouvrier. Cette « prime » sera comme toujours mesurée à l'étendue des profits qu'elle s'en vint rendre plus assurés, c'est-à-dire à l'importance du tort, des destructions procédant du chef des coopérateurs auxquels on s'adresse. Ce sont des forces avec lesquelles il convient de compter non-seulement pour ce qu'elles peuvent faire et vouloir, mais pour ce dont elles s'affranchissent parfois, au grand dommage de la Fabrique.

Car il y a dans l'homme qui dépend d'autrui « une part » de liberté qu'on peut dire inaliénable, en ce sens que l'esclave lui-même ne s'en dépouille qu'autant que sa Volonté entre ici de moitié. — C'est cette « part » de libre coopération, bien plus précieuse qu'on ne le croit dont s'empare l'industriel en associant, dans quelque mesure, le simple salarié à ses bénéfices. Non-seulement il ne perd rien, à ce compte, mais il gagne plus qu'il n'aurait gagné en agissant autrement et fait son avantage comme celui de l'homme qu'il emploie.

Tel est l'aspect sous lequel il convient d'envisager la Participation du salarié « aux bénéfices. » C'est moins une Société véritable qui se forme, qu'une situation nouvelle où le travailleur, que son impuissance a rivé à une rémunération telle quelle, use de sa liberté pour la vendre ce qu'elle peut valoir. Entendue ainsi, la Participation au gain chez le simple salarié qui reste exempt de perte n'a

rien que de conforme à la raison outre que l'équité se trouve satisfaite.

De la théorie passons ici, comme toujours, à l'application, et voyons comment cela se concilie avec ce que réclame en plus d'une occasion l'Industrie. — Dans la fabrication des pianos par exemple, on ne saurait dire les mécomptes que ferait éprouver à l'Entrepreneur le paiement du travail « aux pièces. » La délicatesse de l'ouvrage est telle, le mérite de l'exécution dans les moindres parties a tant d'influence sur la valeur, la distinction, si l'on peut ainsi parler du produit ; le facteur, enfin, se sent si complétement livré à la discrétion de la Main-d'œuvre, suivant qu'il a affaire ou non à un bon et fidèle ouvrier, que tout commande « d'associer » dans quelque mesure ce précieux auxiliaire, à la bonne fortune de la fabrique. Ce sera à la fois un bon calcul et un acte de justice. C'est ainsi qu'en se ménageant par la confection d'ouvrages de tout point supérieurs, l'écoulement facile de ces mêmes produits, l'on atténue notablement les désavantages et les vices inhérents à la rémunération « fixe » du travail.

Dans une autre partie, ce n'est pas la marchandise proprement dite qui se trouvera bien d'un tel régime, mais l'Opération même. Ce que l'industriel a en vue, lorsqu'il fait participer l'ouvrier « aux bénéfices » c'est de se mettre à l'abri d'une interruption de travail qui serait pour son exploitation doublement ruineuse. Ce qu'il paye, lorsque, outre un certain salaire, il associe dans quelque mesure l'homme de la Main-d'œuvre aux profits de l'Opération, c'est la prime d'un travail « continu » et partant véritablement productif.

C'est ainsi qu'en Angleterre certains gîtes houillers eurent à souffrir de grèves indéfiniment prolongées outre qu'elles se renouvelaient souvent. L'une de ces interruptions de travail n'aura pas duré moins de soixante-dix-huit

semaines. D'où un immense capital mis en chômage et faisant éprouver à l'exploitant des pertes qui équivaudront, pour quelques heures seulement, à plusieurs milliers de livres sterling. Les chefs de cette exploitation comprenant la nécessité « d'intéresser » ici l'ouvrier mineur à l'œuvre commune, n'hésitèrent pas à abandonner une voie qui devait les conduire à une ruine certaine. On fixa en conséquence à 10 p. 0/0 le *minimum* des bénéfices ou rémunération du Capital engagé. Tout ce qui excéderait ce chiffre dut être partagé entre les maîtres et les divers agents de l'exploitation, ouvriers ou employés recevant un traitement *fixe*. Cet excédant sera réparti au marc le franc des salaires respectifs.

Jusques-là, et durant les années les plus prospères, ce *minimun* de 10 p. 0/0 n'avait jamais été atteint. Le jour où le personnel attaché à l'exploitation était associé, suivant qu'il vient d'être dit, aux bénéfices, les divers participants recevaient en fin d'année 7 1/2 p. 0/0 en sus du montant de leur salaire. Quant aux profits du Capital, ils représenteront d'autre part 13 1/2 p. 0/0.

Sans doute, la part faite au « salarié » est ici relativement *peu de chose*. Il ne faut rien exagérer. Mais si peu que ce soit, le travailleur se sent étroitement lié, beaucoup plus qu'auparavant, au sort de l'Entreprise qui non-seulement n'a plus à souffrir d'un mal profond, mais qui, par un travail « continu » fait le profit de chacun, maîtres et ouvriers.

Cet exemple trouvera, en Angleterre même plus d'un imitateur. Mais ce qui montre que le succès tient ici plus qu'on ne pense aux qualités de l'Entrepreneur, c'est que le système qui avait produit de si bons effets dans le gîte houiller avoisinant Normanton, profitera médiocrement sur d'autres points à l'ouvrier mineur.

Dans le louage du travail avec ou sans participation « aux

bénéfices, » le résultat se mesure,de même qu'ailleurs, à la capacité de celui qui commande. Sans doute, cette part faite « au salarié » ajoute à l'élan et à la puissance du travail, puisqu'ouvriers et maîtres sont intéressés aux succès de l'Opération ; mais ici comme toujours il faut faire la part des circonstances et des conditions au milieu desquelles chacun est appelé à se mouvoir. Autant de chantiers, au surplus, autant, suivant qu'il a été observé, de modes de participation différents. Ce qui importe, — et là est la meilleure assurance des succès qu'on se promet, — c'est que quelque soit le mode suivi dans cette part faite au travailleur, l'Ouvrier et l'Entrepreneur trouvant chacun leur compte aient lieu d'être satisfaits dans l'emploi qu'ils font de leur temps, de leurs peines, de leurs aptitudes.

Il est même arrivé, dans ce système du travail participant aux profits de l'entreprise, nous ne dirons pas « associé » puisque cela impliquerait qu'on prend sa part des pertes comme on est de part dans les bénéfices ; — il est arrivé qu'on a constitué au sein de l'Atelier, une façon de salaire « progressif. » C'est ce qui a lieu au moyen de primes allouées à la production. Dans une papeterie, par exemple, on aura calculé qu'il se fabrique par mois ou par semaine avec un nombre d'ouvriers donné tant de kilogrammes en moyenne. Que cette moyenne soit dépassée, et l'ouvrier recevra, en sus de son salaire, une somme de par 1,000 kilogr. excédant. Ce mode de rémunération avait, dans certains cas qu'il est inutile de spécifier, cet excellent résultat qu'il doublait, en assez peu de temps, l'importance de la fabrication.

Il convient toutefois de faire observer quels dangers se cachent, ou mieux quel décevant mirage reluit à travers ce système de primes. Ce n'est pas seulement le travailleur qui court risque d'être surmené à ce compte, suivant

qu'en fit la remarque, l'éminent esprit qui exposa dans son grand ouvrage comment se forme, s'accroît et décline la *Richesse des nations;* c'est sa part qui est bien moins faite qu'il ne semble au premier abord. Où est le vice, et l'on pourrait presque dire le faux semblant de cette Participation aux bénéfices décorée du nom de salaire « progressif » le voici :

L'Entrepreneur a bien soin de fixer des *minima* ou moyennes qu'il est difficile généralement de dépasser, tant elles avoisinent le *maximum.* D'où pour l'Ouvrier une addition de salaire ou « prime » plus que modeste.

Mais le Besoin avec l'espoir d'ajouter si peu que ce soit à une rémunération « fixe », fut tel chez le travailleur qu'il redoublera d'efforts. La Fabrique trouve à cela son compte; mais il est douteux que l'Ouvrier qui, en vue d'un gain souvent minime, s'impose un travail où il se « surmène » comme à son insu, recueille là tout ce qu'il peut et doit recueillir. « Le désir de gagner davantage, remarque Smith à ce propos, pousse souvent à forcer le travail et à « s'exténuer par un labeur excessif. » Tel est l'écueil redoutable contre lequel on se heurte souvent dans le louage à prix « fixe » des services auquel vient s'ajouter l'espoir plus ou moins fondé de certains profits.

Qu'il s'agisse de Participation « aux bénéfices » avec salaire fixe, de travail payé « aux pièces » ou sur le pied du temps employé, un seul principe est ici vraiment fécond. C'est celui qui aboutit, n'importe la voie choisie, « à la récompense libérale » du Travail, c'est-à-dire à « encourager » par le chiffre de la rémunération et par la modération des exigences tout ce qui ajoute à la puissance et à la fortune publiques:

« Ce sont les salaires du Travail, répéterons-nous avec l'écrivain dont l'École tient dans une juste estime le sentiment, qui sont l'encouragement de l'Industrie, et celle-

ci, comme toute autre qualité de l'homme, se perfectionne à proportion de l'encouragement qu'elle reçoit. Une subsistance abondante augmente la force physique de l'Ouvrier; et la douce espérance d'améliorer sa condition et de finir peut-être ses jours dans le repos et dans l'aisance *l'excite* à tirer de ses forces tout le parti possible. Aussi, verrons-nous toujours les ouvriers plus actifs, plus diligents, plus expéditifs, là où les salaires sont élevés que là où ils sont bas (1). »

On fait un reproche au louage des services qui consistent à faire au Travail une part dans les profits, mais ce reproche manque de justesse. Cette Participation par voie de primes ou autrement aux « fruits » de l'entreprise n'a rien de commun, nous devons le répéter, avec le contrat de Société. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que le travailleur, exempt de tout risque, » ait simplement sa part des avantages qui résultent pour l'opération du concours plus ou moins efficace qu'il lui donne. Car il peut même se faire que tout en produisant beaucoup plus dans ce système, l'entreprise soit en perte. Ce n'est donc point tant une part « dans les profits » qui se trouve ainsi faite dans plus d'un cas, qu'un encouragement donné à la Production, quelque effet qu'en retire l'Entrepreneur.

Il résulte de là, au point de vue « de la part » faite au Travail, que l'ouvrier, qui n'est pas « un associé, » ne saurait puiser dans ce titre le droit de s'immiscer, par voie de contrôle ou autrement, dans l'affaire dont il est un rouage plus ou moins essentiel. De lui, à ceux qui sont ici les maîtres et qui ont seuls l'entière responsabilité de l'Opération comme de ses suites, il existe simplement un contrat basé sur la confiance mutuelle , ou comme dirait un juriste tout de bonne foi: *bonâ fide.*

(1) Ad. Smith. — Tome Ier, *Salaires du Travail.*

Nul droit dès lors pour le trsvailleur, à qui ne reviennent ni le péril avec le mérite des initiatives, ni la responsabilité de la manœuvre, ni la surveillance du détail et de l'ensemble, nul droit d'intervenir à l'occasion pour dire ce qu'il faut faire ou éviter, ou pour vérifier, livres et comptabilité en main, si on lui a bien fait « sa part. » Il n'est pas un associé dans la vraie acception du mot puisque, ne courant jamais aucun « risque, » il ne saurait entrer en participation « des pertes. »

Ainsi tombe le reproche qui, s'il était fondé, aboutirait aux plus fausses conséquences.

Dira-t-on que le concours du Travail, le rôle qu'il joue dans plus d'une entreprise réclament mieux et autre chose que cette association restreinte et en quelque sorte discrétionnaire « aux fruits » de l'œuvre commune? Nous croyons qu'on fait ici confusion. Autre chose est coopérer dans quelque mesure à ce que certains ont résolu « d'Entreprendre », en déclinant soi-même tous « les risques » et se faisant payer de ses services, — autre chose est assumer sur sa tête, avec les difficultés inhérentes au gouvernement d'une affaire, tous les embarras et toutes les obligations qui découlent de cette direction suprême. Comme l'Entrepreneur est SEUL exposé, comme il aventure SEUL véritablement sa personne et sa fortune, il reste libre de ses mouvements. A lui, dès lors, « le libre choix » de ses associés comme de tout le reste dans l'affaire dont il répond « seul (1). »

Faire « une part » au louage du Travail, soit dans les bénéfices réalisés, soit par voie « de primes » allouées à

(1) Le métayage, ou exploitation du Sol avec partage de fruits entre le maître du fonds et celui qui le cultive, répond mieux que toute autre chose à l'idée d'une Société entre l'ouvrier et le détenteur des instruments de travail. « Le risque » est commun sinon égal des deux côtés. Mais qui pourrait songer à voir dans un tel régime le type accompli du louage d'industrie?

l'excédant de production dont les causes sont aussi nombreuses que diverses, ce n'est nullement traiter sur le pied du Contrat « de société; » c'est seulement entrer dans une voie qui, par cela même que tous les agents de la Production y pourront mieux trouver leur compte que dans un autre système, favorise l'essor de la fortune privée dont la fortune publique n'est que l'expression.

Et ici, suivant qu'il a été dit et qu'on le répètera en terminant, le choix des systèmes n'a rien d'arbitraire et partant d'absolu. Il est dicté par la nature de l'Opération, par les circonstances, et, plus qu'on ne croit, par la tradition, la pratique locales. La Suisse, dont il a été plus d'une fois question dans ces expositions, en fournit un exemple bon à méditer. C'est par là qu'il convient de clore ce qui se rattache à cet important sujet.

Dans ce pays, le louage du travail « à l'année » n'est pas seulement un mode de rémunération applicable « à la domesticité » et aux services que peut rendre l'employé de commerce ou autre. L'Atelier lui-même a été mis sur ce pied. C'est ainsi que la fabrique suisse s'entretient et se recrute de jeunes ouvrières engagées « à l'année. » Il est douteux que cette pratique put s'introduire ailleurs avec quelque succès. Il n'en est pas ici de même. Voici comment les choses se passent; et le soin qui préside à cette organisation du travail en commun payé « à l'année » explique jusqu'à un certain point les bons résultats obtenus dans ce système.

Des femmes d'âge mûr, sortes de diaconesses, sont spécialement chargées de surveiller et de conduire l'Atelier. S'agit-il d'une nouvelle recrue? elle est aussitôt l'objet d'une attention, d'un soin particuliers où la plus extrême bienveillance s'allie à la plus constante modération. S'il arrive qu'elle tranche par de trop vives allures sur la tenue générale de l'Atelier, on triomphe générale-

ment en assez peu de temps de ces dissonances. Voici comme :

La jeune fille est placée entre deux ouvrières de choix qui ne la quitteront plus. Au réfectoire, au dortoir, à l'atelier, de même que lorsque le travail a cessé, elle subit l'influence de ce perpétuel contact. Peu ou point d'observations, mais ce qui vaut mieux, la force de l'exemple. Bien peu résistent à une épreuve où l'on dirait d'une barre de fonte placée entre deux cylindres et subissant l'action du laminoir. Si le caractère oppose de trop grandes difficultés, on sera quitte pour rompre avec la famille un engagement que l'expérience devait ratifier et qu'elle a finalement condamné.

Il ressort de là pour l'Atelier une action moralisatrice qu'on serait heureux de voir se généraliser ; mais cela rencontrerait ailleurs plus d'une sérieuse difficulté. Tant les conditions, le mode de travail sont, nous le répétons, affaire « de Milieu. »

TROISIÈME PARTIE

DES INSTRUMENTS DE PRODUCTION

XVe INSTRUCTION

§§ Ier et II. — *Le Capital et l'Épargne.*

La Richesse, l'Épargne et le Capital se touchent par tant de côtés qu'on ne saurait aborder séparément ces deux derniers sujets d'étude. La confusion, qui règne ici assez généralement dans les idées, commande d'apporter dans cette exposition un ordre particulier, en même temps qu'il y faut beaucoup de clarté.

L'on s'occupera, en premier lieu, de rechercher ce qu'est le Capital, ce qui le caractérise et quel est son rôle. Il sera ainsi facile de voir comment cet « instrument » de production, que l'on a trop souvent le tort de confondre avec la Richesse, s'en distingue en même temps qu'il tient et touche à l'Épargne dont il procède et qu'il travaille à accroître. — Cela examiné, nous aurons à faire voir comment le Capital se forme, d'où il vient et quelle est la source où il s'alimente incessamment pour donner naissance à des richesses toujours plus grandes. — Nous terminerons cette étude en montrant que le Capital prend des formes, des aspects différents qui peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer pourquoi il règne sur un sujet de cette importance des obscurités dont la Science économique a bien souvent pâti dans l'opinion, mais dont elle ne saurait être rendue responsable.

I

Ce qui est et ce qui n'est pas du Capital.

Comment il se distingue de l'Épargne et de la Richesse.

Le Capital est généralement confondu avec les métaux précieux à l'état d'espèces monnayées. On verra cependant, par le rôle assigné à la Monnaie, que rien n'est moins fondé.

C'est ainsi par exemple que l'Argent contenu dans un porte-monnaie ou que chacun destine aux dépenses de son intérieur, n'est pas et ne saurait être « du capital. » Cela constitue, sans doute, une richesse, mais ces pièces d'or, d'argent ou de cuivre plus ou moins mélangées d'autre métal, n'ont rien de commun, pour le moment du moins, avec le Capital. — Au contraire, l'Argent qui est dans la caisse du négociant et qui sert à son commerce est du Capital. C'est cependant la même nature de substance, de produits aurifères ou argentifères; mais la condition, le rôle qu'on leur assigne sont tout à fait autres.

L'argenterie qui se trouve à l'étalage d'un orfèvre est du Capital. — Vous achetez cette même argenterie pour les besoins de votre table, elle devient entre vos mains, de la Richesse. Si l'on a, dans son écurie, un cheval de luxe, c'est de la Richesse. Mais qu'on vende ce cheval à un médecin de profession ou à un cultivateur qui l'emploie, le premier dans l'art de guérir, ou que le même animal serve aux travaux des champs, dans l'un comme dans l'autre cas, cette acquisition formera « du Capital. »

Voici, d'autre part, un riche particulier qui possède une superbe galerie de tableaux avec une bibliothèque renfermant les ouvrages les plus rares et les plus curieux. Sera-ce là du Capital? Non, c'est encore et toujours de la

Richesse. Mais que ces tableaux, que ces mêmes livres viennent à être vendus ; qu'ils soient achetés par un marchand de tableaux et un libraire, ils deviennent aussitôt des Capitaux dans ces nouvelles mains.

Considérons les choses par un autre côté. Voilà un cultivateur qui fait deux parts de sa récolte en blé ; il destine la première aux besoins de sa famille, tandis que la seconde servira à l'ensemencement de sa terre. Est-ce que ces deux lots, qu'il a ainsi formés à l'avance, auraient, au point de vue économique, le même caractère? Nullement. Ce qui est destiné à la consommation forme de la Richesse, tandis que le lot réservé pour la semence représentera, au contraire, du Capital.

Mais, voici un fait d'aspect moins simple et qui divise les économistes, de nos jours encore, ce qui a d'ailleurs lieu de surprendre. — Un particulier habite la maison dont il est propriétaire. Cette maison n'est pas un capital, et il en serait absolument de même alors qu'il l'aurait louée et qu'elle lui donnerait ainsi un revenu. Cet immeuble constitue pour lui simplement, dans l'un et l'autre cas, de la Richesse. — Mais, qu'un usinier vienne à acheter cette même maison; qu'il y transporte son industrie : l'immeuble devient aussitôt du Capital. Avant d'exposer les raisons d'une différence qui est loin de résulter de la nature des choses, il convient d'épuiser la série des questions que ce sujet complexe fait naître.

Voici, par exemple, une terre à l'état inculte. Comment devra-t-on la considérer? Est-ce là un Capital? — Non. — Doit-on voir là, d'autre part, une Richesse? — Pas davantage! — Qu'est-elle donc? — Ce fonds de terre sera ce que le travail de l'homme le fera. Pour le moment, cela est rangé parmi les forces, les Agents naturels, dont le Sol diffère, d'ailleurs, en ce qu'il est susceptible d'appropriation, tandis que les mers, les rivières n'appartiennent

à personne. Mais, le jour où cette terre est cultivée et où elle sera par là à même de pouvoir produire parce qu'elle a été défrichée, puis labourée; qu'on y a tracé des sillons, qu'on a tout disposé pour l'écoulement des eaux, ce jour-là, elle devient du Capital.

Ce qu'on vient de dire du Sol laissé à l'état de terrain vague et inculte s'applique également à la source non exploitée. C'est un Agent naturel. Vient-elle à être utilisée pour les besoins, par exemple, du jardinage; elle constitue, à l'instant même, « du Capital. » Par la même raison et dans cet ordre d'idées, une source d'eau minérale non utilisée est un Agent naturel; est-elle reconnue propre à un usage médicinal et employée par les malades après avoir nécessité des travaux d'appropriation, cette source représentera du Capital.

Pour ne pas sortir de l'ordre d'idées dans lequel les terres vagues, les sources non appropriées et utilisées, les chutes d'eau, dont la puissance motrice se perd, constituent autant d'Agents naturels, il faut ranger, parmi ces forces fournies par la Nature, mais non appropriables dans le vrai sens du mot, le Vent, la Chaleur, l'Électricité. Non-seulement ce sont autant de forces dont l'homme peut tirer quelque avantage, mais le vent, qui enfle les voiles du navire ou qui devient un agent de mouture, se change trop souvent en obstacle dont l'industrie et le savoir humain ont dû s'attacher à combattre l'effet pour en triompher.

Quant aux rivières navigables ou flottables, ce sont aussi des forces naturelles qui sont mises à la disposition de tel ou tel pays, et qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, ranger au nombre des richesses et des ressources dont il dispose. Mais à la différence des édifices publics, des routes, des canaux, cela n'est pas susceptible d'appropriation et n'a, dès lors, nul rapport avec le Capital.

Il n'y a pas que les choses tangibles ou de l'ordre physique qui soient du Capital. Le talent du Médecin, de l'Avocat, de l'Ingénieur représente un Capital immatériel, c'est-à-dire un capital de l'ordre intellectuel.

Expliquons maintenant à quoi tient ici la différence entre des choses de nature identique? Pourquoi l'argent, le cheval, les tableaux, la bibliothèque, entre les mains d'un particulier, constituent-ils de la Richesse; et pourquoi ces mêmes objets forment-ils un Capital, lorsqu'ils sont dans les mains du Commerce ou de l'Industrie? Quel peut être le motif de cette distinction?

Or, c'est ici bien moins à la nature des choses qu'il convient de regarder qu'au rôle qu'elles jouent. Qui dit Capital dit Instrument de production ou mieux richesse spécialement destinée à « se reproduire. » On peut dire, par exemple, du Capital, — chevaux de roulage ou d'omnibus — que, s'il s'use et se détériore à la longue absolument comme les chevaux d'un riche équipage, en revanche, il se reproduit. Il en est autrement du mobilier qui représente de la Richesse; il s'use, il exige des frais d'entretien et ne se reproduit pas. C'est ainsi, dans l'Industrie de même que dans l'Atelier agricole, que tout ce qui fait un service actif se détruit au bout d'un temps plus ou moins long. Mais, comme cela a donné des produits qui s'accumulent, l'on peut dire qu'en somme, le Capital s'est reconstitué au bout d'un certain temps, outre que l'exploitant a obtenu un revenu qui paye bien au delà de la Dépense.

Tout ce qui constitue simplement de la « Richesse » tient assurément une fort grande place dans l'ordre économique : livres, tableaux, maisons d'habitation, bijoux, argenterie, meubles, linge, armes de luxe et de chasse, tout cela répond à des nécessités, à des jouissances qui s'imposent plus ou moins, comme utilité, à l'existence

générale. La plupart de ces biens sont même la source de nouvelle richesses. C'est ce qui a lieu notamment pour la maison d'habitation, lorsqu'on en retire un revenu le jour où elle est louée. Mais ce n'est pas « l'utilité » plus ou moins grande d'une chose qui décide de son rôle comme puissance reproductive. Cela s'adapte, sans doute, à un usage déterminé ; mais cela se détériore par l'usage même, et, une fois l'utilité recueillie, le fonds disparaît ne laissant rien après lui qui le remplace.

Autre est « le rôle » du Capital appelé sans cesse à se reproduire, après qu'on en a, d'ailleurs, recueilli les fruits. Rien ne fait mieux voir à quel point le produit qu'il donne l'emporte sur le revenu que procure la Richesse. Donc le Capital doit être distingué des biens en général, et son caractère particulier, ne l'oublions pas, c'est que s'il s'use, « il se reproduit, » il se reconstitue, tandis que la Richesse s'use et ne se reproduit pas. — Le blé destiné à la Consommation est détruit pour toujours par cela même, tandis que celui tenu en réserve et qui doit servir pour la semence est du Capital, puisqu'il doit se reproduire dans des proportions qui ont lieu de surprendre. C'est ainsi que chaque grain mis en terre donne un épi où la semence est plus que décuplée, vingtuplée dans la plupart des cas.

La question de savoir si l'on doit considérer comme formant un Capital la maison d'habitation est d'aspect plus délicat, surtout alors que l'immeuble donné à loyer procure un revenu à celui qui en est le propriétaire. Il n'est nullement douteux, cependant, que cela ne rentre dans la classe des simples richesses. C'est la thèse développée par Ad. Smith, avec la puissance de raison qui distingue cet éminent esprit; son opinion se fortifierait, au besoin de l'autorité de Rossi. On a cru réfuter le sentiment du fondateur de la Science économique en disant que l'usage d'une maison constitue « un revenu, » et que celui qui n'a

pas de maison lui appartenant est forcé d'acquitter « son loyer » avec du revenu. — Mais, dans ce système, les ustensiles et les outils, le mobilier d'une famille représenteraient du Capital. Car, si l'on manquait de ces objets, ne faudrait-il pas recourir à un louage et payer le prix de cette location avec « son revenu ? » L'on fit ainsi une confusion à laquelle la Science ne saurait souscrire.

Dans une ferme, par exemple, de même que dans une fabrique, le Capital consiste en différents agents, mais il concourt, en tant qu'outillage, constructions, bêtes de somme et de labour, à la Production. Là se voient incessamment à l'œuvre ces deux grands facteurs sans lesquels la Production ne saurait exister : le Travail d'une part, le Capital de l'autre. Admettons, pour un moment, que la maison d'habitation représente, soit par le revenu qu'elle donne en nature, soit par les loyers qu'on en retire « un capital. » Fort bien. — Mais, puisque le Travail et le Capital sont sans cesse nécessaires l'un à l'autre ; qu'il existe entre eux « l'alliance » la plus étroite, où sera, à ce compte, « le Travail » qui donna naissance à ce nouveau produit qu'on appelle « des loyers » ou un revenu ? — J'aperçois bien ici l'un des facteurs, « le Capital ; » mais je demande qu'on me montre quelque part « le Travail, » son congénère ou mieux son coefficient ?

On ne remarque pas, suivant que le dit Smith avec tant de raison, que ce qui est ici « productif » de revenu, ce n'est pas l'immeuble, mais les personnes qui sont forcées de demander par ailleurs, au Travail, de quoi acquitter ces même loyers, ce revenu. La maison ne produit rien par elle-même, tandis que le bâtiment de ferme, celui de l'usine constitue, à tous les points de vue, un Instrument de production indispensable, — « un agent. »

Il en est de cela comme d'un prêt de 10 ou 15,000 francs. Le prêteur en tire bien un revenu ; mais ce n'est pas lui

est de l'essence du Capital de donner par la coopération du Travail un revenu, c'est-à-dire « de produire ; » mais il est reconstitué en assez peu de temps, outre qu'il fut l'occasion d'un revenu plus ou moins notable.

On reconnaît d'ailleurs le Capital à ce signe : c'est qu'il est, dans la main du Travail, l'instrument suprême autant que nécessaire de la Production. Cela ressort de l'examen auquel j'ai dû me livrer sur « l'alliance » étroite et intime qui rattache ces deux facteurs l'un à l'autre.

Ceci rappelé, il me reste à examiner : 1° quelle est la source du Capital, d'où il vient ; 2° j'aurai à préciser quelles sont les formes sous lesquelles il se montre ; puis, enfin, l'on pourra voir comment l'Épargne, qui a sa place marquée dans cette étude, se trouve avoir acquis, de nos jours, une importance qui en fit, dans certains États, un levier de premier ordre.

II

D'où vient le Capital.

L'Épargne, telle est la grande et on pourrait presque dire l'unique source du Capital. C'est de là qu'il procède et qu'allié au Travail il devient incessamment productif. Aussi, Rossi a-t-il pu dire avec raison qu'on ne « devrait donner le nom de Capital qu'aux produits épargnés et destinés à la reproduction. » Malthus exprime le même sentiment lorsqu'il dit que le Capital représente « cette portion des biens d'un pays que l'on conserve ou que l'on consacre, en vue d'un profit, à la reproduction et à la distribution des richesses. »

On voit par là que le Capital n'est nullement représenté par la masse entière des richesses d'un pays. Il n'en forme qu'une « portion » plus ou moins grande, et cette

portion est destinée à « se reproduire, » si même elle n'est en train de créer, avec l'aide du Travail, de nouvelles richesses.

Mais il ne suffit pas d'avancer que le Capital procède essentiellement de l'Épargne, que là est sa principale source. Il faut montrer comment l'Épargne elle-même se forme; comment elle se constitue grâce à l'Économie aidée de l'Ordre. Car, ces choses, on a pu le voir, ne sauraient se séparer.

— Voici, par exemple, un ouvrier tisserand. Il nourrit l'ambition fort légitime de travailler un jour à son compte. Comment arrivera-t-il à s'établir en acquérant ici « l'instrument » de travail nécessaire, c'est-à-dire le Capital représenté par un outillage ou métier à tisser? Il n'a pour cela que deux voies à prendre; mais c'est l'Épargne seule qui, de façon ou d'autre, lui donnera les moyens de se procurer le Capital indispensable. Notre ouvrier peut, en effet, ou bien louer un métier dont il payera la location avec les épargnes qu'il a pu réunir; ou bien ces mêmes économies seront assez notables pour lui permettre d'acheter un métier. — Ici, comme là, l'Épargne intervient. Elle est le fruit d'une sage économie qui, transformée en Capital, va de nouveau fructifier, « se reproduire. »

Il peut même se faire, et le cas n'est pas rare, que cet ouvrier ait emprunté la somme destinée à l'achat du matériel nécessaire; mais l'argent prêté constitue lui-même par ailleurs un fonds épargné. Ces épargnes seront donc appliquées à l'achat d'un instrument de travail qui fera fonction de Capital. Au résumé : que l'ouvrier use de ressources personnelles, ou qu'il ait recours à quelqu'un, c'est toujours « une portion » de richesse épargnée qui devra fonctionner comme Capital et que l'on destine à accroître la somme des biens existants. Ce qui se passe là a également

lieu dans l'Atelier agricole. Le terrain change, mais non le phénomène.

Qu'il s'agisse, en effet, d'un cultivateur à l'état de colon partiaire, suivant que cela se voit communément dans le Midi de la France. Jusque-là, il a fait valoir le champ dont il partage les fruits avec le propriétaire, sans posséder lui-même le moindre Capital foncier. Terre, instruments aratoires, bêtes de labour tout se trouve appartenir à celui dont il fait valoir le bien. Cependant notre travailleur vit, de même que l'ouvrier tisserand dont il est ici question, dans la pensée d'acquérir quelque lambeau de terre dont il recueillera seul les fruits grâce à son travail. Dans ce but, il vit d'économie, il met chaque année sou sur sou; il s'impose les plus rudes privations jusqu'à ce qu'il soit en possession d'une « épargne » assez forte pour pouvoir acheter une parcelle de terre à proximité.

Ce jour-là, notre homme est devenu possesseur d'un capital foncier dont son travail mettra en œuvre la puissance productive. Qu'il dispose en outre d'assez de ressources pour se procurer les outils nécessaires à l'exploitation du champ, — outillage qui implique une assez faible dépense comparativement à ce qu'il a dû débourser pour l'achat du fonds, et voilà de nouveaux Capitaux mis dans la main de ce travailleur par la pratique de l'Économie, lesquels se traduiront à leur tour en épargnes autres.

Si loin que l'on remonte dans la conquête ou dans la constitution du Capital, c'est toujours l'Épargne qui, manœuvrée par le Travail, existe au début. Cette terre, qui fait fonction de Capital dans les mains du paysan, hier encore simple ouvrier participant aux fruits sous couleur de colon partiaire, ce même champ n'a pas toujours été à l'état « de Capital » c'est-à-dire de fonds productif. C'était, par exemple, il y a quelque cent ans un terrain vague, une simple friche dont un énergique travailleur s'emparait sans

que nul songeât à le lui disputer vu le Travail et la peine, la Dépense exigés pour en obtenir quelque chose. — Mais le premier que n'a pas rebuté cette perspective n'a pu aborder l'exploitation du fonds qu'avec l'aide de quelque « épargne » destinée à son entretien, pendant qu'il se livre à un tel travail, outre que les outils, c'est-à-dire le Capital dont il se sert, il n'a pu se les procurer qu'en économisant sur les fruits d'un travail antérieur.

C'est donc « l'Épargne, » si avant que l'on fouille, qui se rencontre partout où il s'agit d'acquérir un Capital, de le constituer sur de nouvelles et plus larges bases ou seulement d'en tirer parti, de l'exploiter. Et cette épargne, elle est, je le répète, le fruit de l'Économie.

Ceci s'applique avec non moins de raison au Capital immatériel. Le médecin, l'architecte, l'ingénieur, le légiste, le professeur auxquels leur Savoir ou leur Art ont procuré les moyens d'ajouter journellement aux richesses existantes soit par des découvertes, soit par des fondations nouvelles, soit par l'instruction plus répandue ou par l'entretien, l'amélioration de la santé publique, ne doivent qu'à un fonds « d'épargnes » lentement accumulées d'avoir été conduits au point où ils sont. Je ne parle pas seulement du fonds de subsistances mis pendant des années à leur disposition; c'est là une de ces charges sociales dont profitent indistinctement l'être inutile de même que celui qui doit compenser, par certains services, la déperdition à laquelle il donne lieu et qu'il occasionne.

Mais ce médecin ou cet ingénieur ne s'est pas instruit par ses seules forces dans l'Art qu'il exerce avec plus ou moins d'avantage. Dans son enfance, il a fréquenté l'École, et les frais de cette première éducation ont été prélevés sur l'Épargne de la famille.

Plus tard, devenu un tout jeune homme, les frais d'enseignement se sont accrus. Il a fallu suivre pendant plu-

sieurs années des cours spéciaux, payer des droits d'examen et d'inscription, suivre une clinique, s'il s'agit d'art médical, et si l'on se destine au barreau faire un assez long stage pendant lequel on dépense beaucoup sans rien recueillir, c'est-à-dire produire. Et toute cette dépense, sur quoi est-elle prise sinon sur le fonds « d'épargne » de ceux qui s'emploient ainsi à constituer un Capital scientifique. C'est donc d'une épargne plus ou moins riche que sera finalement fait ce nouveau capital. Non-seulement c'est ainsi que le Capital s'est formé chez le sujet dont il s'agit, mais ce n'est pas autrement qu'il s'est constitué, qu'il a journellement grandi chez les maîtres au contact desquels le jeune homme s'est instruit. Plus ces maîtres, en effet, possèdent de lumières, plus ils ont dû consacrer de temps et d'efforts, de patientes recherches, de profits « épargnés, » enfin, pour les acquérir.

C'est si bien l'Épargne qui permit de doter le monde de ce nouveau Capital, que le jeune homme a longtemps nécessité des frais de toute sorte sans rien produire en retour. Or, si au lieu d'avoir en vue une profession qui exige de telles dépenses, ce même adolescent eût été employé soit comme ouvrier, soit en qualité de commis, le salaire obtenu eût pu suffire à son entretien. D'où il ne se fût fait nulle brèche dans l'Épargne d'autrui à son sujet.

C'est la remarque faite par Rossi et qui nous semble ici décisive.

Le jeune homme n'a donc nullement ajouté à la somme des richesses existant pendant le cours de ses études. Bien au contraire. Il a dépensé une foule de choses qui auraient pu l'accroître et cela pour couvrir les frais de son instruction. C'est ainsi qu'à l'aide d'un certain travail soit au collége, soit à l'école de médecine, soit à celle de droit, il a accumulé en lui un fond scientifique, outre que ses aptitudes se seront développées. Mais ce fond

est loin d'être productif ; il le deviendra quelque jour et constituera dès lors « du Capital. » C'est, du reste, en usant des mêmes moyens que les maîtres sous lesquels il a étudié purent faire plus tard l'office de Capital scientifique puisqu'ils donnaient naissance à un fonds « reproducteur » qui sans cela n'aurait pu exister.

Le Capital immatériel est donc, de même que les autres capitaux le fruit du Travail et de l'Épargne collaborant ensemble. C'est ce que Jean-Baptiste Say et Mac-Culloch qualifient de puissance « d'accumulation. » Le procédé dont on use ici c'est, on l'a dit, l'*Économie*.

« Les capitaux, remarque à ce sujet Adam Smith, augmentent par l'*Économie*... sans doute l'Industrie fournit la matière des épargnes que fait l'Économie ; mais sans celle-ci, qui épargne les gains et les amasse, le Capital ne serait jamais plus grand. »

L'auteur de la *Richesse des nations* ajoute :

« Un homme économe, par ses épargnes annuelles, non-seulement fournit de l'entretien à un nombre additionnel de gens productifs pour cette année ou pour la suivante, mais il est comme le fondateur d'un atelier public et établit en quelque sorte, un fonds pour l'entretien A PERPÉTUITÉ d'un même nombre de gens productifs. »

Cette pensée de « la perpétuité » du Capital, qui se reconstitue sans cesse en vertu de sa puissance reproductive, est parfaitement mise en lumière par Frédéric Bastiat, dans l'écrit étincelant de bon sens et de verve où il traite simultanément du *Capital et de la Rente*. Rien ne fait mieux voir la justesse de cette définition de Rossi que le Capital, immatériel ou autre, est « un produit *épargné* destiné à la reproduction. »

Cela dit sur la source d'où provient le Capital, les divers aspects sous lesquels il se présente feront l'objet de l'examen qui suit.

XVIIe INSTRUCTION

§§ Ier et II. — *Le Capital et l'Épargne.*

(Suite.)

III

Des diverses formes que prend le Capital.

Capital fixe et Capital circulant. — Fonds de Consommation.

J'ai dit qu'il existait diverses espèces de capitaux entre lesquels on remarque de notables différences. C'est ainsi qu'indépendamment *du Fonds de consommation*, sur lequel nous aurons à nous expliquer en terminant, on distingue le Capital fixe du Capital circulant.

On entend par Capital « fixe » un instrument de travail placé à demeure, et point destiné dès lors à changer de maître. Voilà, par exemple, des bâtiments de ferme, des bêtes de labour, des charrues et autres instruments de culture; voilà des semences, des pailles et engrais destinés à l'exploitation du bien; voilà enfin, d'autre part, dans l'Atelier industriel un matériel de tissage ou de filature, tandis que, sur d'autres points, une Compagnie de chemin de fer possède un matériel de transports considérable. Toutes ces choses sous la main de la Compagnie

ou dans celle de l'exploitant agricole ou manufacturier représentent du Capital « fixe. »

Il en est de même des terres appropriées à la culture, d'un établissement d'eaux minérales pourvu du matériel nécessaire et sans lequel l'œuvre de production qu'on a en vue ne pourrait s'accomplir. — Les talents, la science les aptitudes développés chez le Médecin ou l'Artiste dont il a été ci-dessus parlé, et qui représentent un capital de l'ordre moral ou « immatériel » sont également du Capital « fixe. » Cela est, en effet, constitué à demeure en vue de la reproduction.

Le Capital « circulant » est, au contraire, destiné, comme le nom l'indique, à changer de main jusqu'à ce qu'il soit rendu à sa destination.

C'est le rôle, c'est l'emploi assigné à l'un et à l'autre de ces capitaux, qui fait ici la différence. Cela peut être rendu sensible par quelques exemples. A quoi sont destinées les machines dont on se sert dans l'usine ou dans l'atelier? Quel est « le rôle » que remplit tout ce qui constitue l'outillage d'une ferme? Tout cela représente, comme Capital, des instruments de production, c'est-à-dire un outillage « avec » lequel on obtient dans le Sol, ou bien l'on se procure dans l'Industrie de nouveaux produits. — Voilà, au contraire, un magasin de nouveautés, une librairie, un atelier de tissage, un assortiment de meubles ou d'épiceries. Que représentent les produits, les marchandises « sur lesquels » le marchand, l'industriel, le libraire opèrent journellement et qui s'écoulent de leur fonds pour être, le jour d'après, remplacés par d'autres?... Est-ce là un Capital qui ne doive pas changer de maître et dont on puisse dire qu'il est « fixé » à demeure ici ou là? Non, évidemment. Tout cela devra passer des mains du Producteur ou du Marchand dans d'autres mains; tout cela changera incessamment de place, en vertu de ventes

successives, jusqu'à ce que le produit soit arrivé dans les mains de celui auquel ces choses sont finalement « destinées, » et qui se servira de ce meuble pour son usage ou qui utilisera cette machine pour sa fabrique.

Jusque-là, quel aura été « le rôle » de ce Capital « sur lequel » le fabricant, le marchand auront opéré, puisque cela ne répond point à l'idée d'un capital « fixe ? » Ce rôle aura consisté à « circuler, » c'est-à-dire, à changer de main et de place en attendant que le produit puisse être utilisé, soit quant au simple usage, soit comme instrument de « production » ou capital fixe. D'où l'on voit que le Capital « fixe » est ce dont on se sert pour obtenir de nouveaux produits; c'est l'instrument « de production » par excellence, et répétons-le, AVEC lequel on opère; tandis que le Capital « circulant » est le fonds SUR lequel opère journellement, — coton à l'état de matière première, filés formant la matière première d'un tissu, marchandises composant le Gros ou le Détail, — l'activité de l'Entrepreneur.

C'est ainsi par exemple que la locomotive qui figure parmi les objets fabriqués par un constructeur de machines et qui est vendue à une Compagnie de chemin de fer, fait partie jusqu'au dernier moment de la livraison d'un fonds de marchandises, c'est-à-dire du fonds « circulant » du fabricant. Mais le jour où elle fait son service dans les mains de la Compagnie de transports, elle passe à l'état de capital « fixe. » Peu importe qu'elle figure dans le matériel roulant de la Compagnie. Non-seulement son rôle est « fixe, » mais c'est l'instrument de production dont on se sert pour faire les transports qui procureront à l'entreprise de nouvelles richesses.

Cela posé, les Espèces, la Monnaie prise en masse dans un pays doivent être considérées comme un Capital « fixe. » Car la Monnaie est l'instrument, suivant qu'on le

verra, à l'aide duquel ont lieu les échanges qui sont ains rendus plus faciles. Mais si l'on se transporte chez un banquier dont la profession est de retirer par voie de louage un intérêt de ces mêmes Espèces, il est évident qu'elles constituent, tout comme le Papier qu'il prend à l'escompte, le fonds « sur lequel » il opère journellement, et qui, de même que toute marchandise, change incessamment de main, se déplace. A ce titre, ces espèces rentrent donc dans le fonds « circulant » de l'escompteur.

Ainsi, et pour me résumer, la Marchandise, tant qu'elle n'est pas rendue à destination et qu'elle figure un produit devant passer en d'autres mains, constitue un Capital « circulant. » — Pain, vin, viandes chez les fournisseurs; combustible chez le marchand de bois ou le marchand de charbon et de houille ; vêtements confectionnés et mis en vente, meubles et fonds de librairie, argent en caisse constituant dans la banque et dans l'escompte un capital de placement, ainsi que le portefeuille ; matières premières, denrées à manipuler ou mises en vente, monnaies de tous pays dont est approvisionné un changeur, — autant de choses qui constituent du Capital « circulant, » car c'est « sur quoi » l'on opère en vue d'une vente ou d'un louage. — Le Capital « fixe » au contraire servit à se procurer tout cela, et c'est en s'aidant de cet outillage qu'on obtient ces divers produits.

Du Fonds de consommation.

L'on confond assez généralement ce qui est « destiné » à être consommé plus ou moins promptement, c'est-à-dire à se détruire par suite d'un usage plus ou moins long sans laisser d'ailleurs aucune trace, avec le fonds de richesse qui, comme Capital, est appelé « à se reproduire. » La différence qui sépare ces deux ordres de biens, est cependant sensible. — Des habits qui s'usent avec le

temps ; des meubles, des ustensiles qui se détériorent après un usage plus ou moins fréquent ou plus ou moins long ; des maisons d'habitation qui sont également sujettes à dépérir, malgré qu'elles résistent davantage à l'action du temps; des denrées, enfin, des aliments qui sont instantanément détruits par la consommation qu'on en fait, composent un fonds qui n'a pas le moindre rapport avec le Capital, vu que cela, non-seulement se détruit par l'usage, mais ne saurait « se reproduire. » C'est surtout à ce dernier signe que le Capital, qu'il soit « fixe » ou « circulant » est reconnaissable. Là-dessus, Adam Smith est fort affirmatif de même que Rossi, suivant qu'on l'a pu voir.

« La première partie du fonds accumulé que possède un pays, dit Smith, est cette portion réservée pour servir *immédiatement* à la Consommation, et dont le caractère distinctif est de ne point rapporter de *revenu* ou de profit.

« Elle consiste dans ce fonds de vivres, d'habits, de meubles de ménage, etc., qui ont été achetés par leurs consommateurs, mais qui ne sont pas encore consommés. Une partie encore de cette même branche, dit en terminant l'éminent docteur, c'est le fonds total des maisons de pure habitation existant actuellement dans le pays. »

Et l'on sait que Smith ne distingue pas la maison habitée par le propriétaire de celle donnée à loyer. Sans doute celle-ci ajoute au revenu de celui à qui elle appartient par les loyers qu'on acquitte ; mais ce revenu, on l'a compris, ce n'est pas la maison qui le produit. Il a une autre source; il provient de l'agencement du Travail et du Capital par ailleurs, et ce n'est pas l'immeuble qui se trouve avoir accru en quoi que ce soit la masse des richesses existant jusque-là, mais ce sont des fonds vraiment productifs.

Aussi, lorsqu'on veut juger de l'importance du Capital que possède un pays, lequel se distingue de son fonds de richesse, ou *Stock*, comme on dit ailleurs, c'est à la puissance productive de ce fonds qu'il faut s'attacher, c'est-à-dire à ce qui est engagé dans la Production ou destiné « à produire. » Là est seulement le Capital, c'est-à-dire l'élément plus ou moins riche et puissant d'une nation. L'objection prise de ce que représentent les vivres consommés par le manufacturier n'est d'ailleurs d'aucun poids. Du moment que ce fonds est lié à l'œuvre de la Production, il est manifeste que cela se confond avec le Capital.

Mais objectera-t-on de nouveau, à quoi bon ces distinctions? Pourquoi s'appesantir sur ce qui caractérise ici le Capital et la Richesse? Pourquoi surtout différencier le Capital *fixe* du Capital *circulant*, outre qu'on fait entre ceux-ci et le Fonds de consommation une notable différence?

Nous ne cesserons de le redire en tant que l'on insiste: dès que les choses diffèrent d'aspect et de rôle, il est bon d'en préciser le caractère distinctif. C'est une des nécessités du langage que d'user de mots différents pour désigner des objets qui sont loin de se ressembler. Mais la nécessité de bien spécifier et de s'entendre sera d'autant mieux admise que le Capital fixe et le Capital circulant étant sans cesse, comme le remarque Smith, associés l'un à l'autre, il y a à déterminer dans quelle « proportion » tous deux doivent ensemble concourir. C'est ainsi que dans la filature, de même que dans la Fabrique en général, l'outillage dont on se sert doit être en raison de l'importance du fonds « circulant » sur lequel il opère, c'est-à-dire qui peut raisonnablement être écoulé, passer de main en main jusqu'à ce que cela soit parvenu à destination.

Tout sera donc là mesuré l'un sur l'autre. Et du mo-

ment qu'il en est ainsi, force est naturellement de distinguer. Les divisions ici adoptées n'ont donc rien d'arbitraire. Elles s'expliquent par la nature même des choses et par les bornes assignées à chaque élément dans l'œuvre générale de la Production.

IV

De l'Epargne et de son rôle.

Des écueils et des écarts auxquels elle est sujette.

Nous savons que l'Épargne, ce fruit de l'agencement du Capital et du Travail collaborant ensemble, est le résultat de l'Économie jointe à la pratique constante de l'Ordre. J'ai dû faire, au début, cette observation, que l'Économie s'applique à tout. Usage des choses, emploi du Temps et de la Santé aussi bien que du Crédit, lequel naît, on le verra en son lieu, de la considération qui s'attache surtout à la personne. Au point de vue de l'Économie et de l'Ordre, on peut dire que Franklin a laissé les plus merveilleux exemples et qu'il est resté le type de l'homme d'épargne.

Lorsqu'on étudie sa vie, qu'on le voit, simple ouvrier imprimeur, devenir un savant distingué et un administrateur hors ligne, on se demande comment cet homme, parti de si loin, a pu arriver, non-seulement à l'apogée de la gloire et de la fortune, mais recueillir dans sa longue carrière tous les genres de succès.

Ce fut le fruit d'une longue et intelligente pratique de l'Économie. C'est ce qui ressort de la lecture de ses *Mémoires*, livre trop peu connu et où chacun peut puiser, outre les meilleures leçons, la force si salutaire de l'exemple. On sait comment, au sein de l'atelier, il se distinguait par une extrême sobriété jointe à une ardeur

au travail qui ne se démentit jamais. Aussi sa dernière pensée fut-elle pour l'ouvrier laborieux et d'une bonne conduite qui a besoin qu'on l'aide à s'établir.

Après ce que l'on a pu remarquer des avantages qu'enfante, avec le temps, la pratique de l'Économie, le moment est venu d'examiner le rôle et la place qui appartiennent de nos jours à l'Épargne. Cette place est immense. L'on se ferait surtout d'étranges illusions, si l'on pensait pouvoir en mesurer chez nous le chiffre à ce qui vient affluer journellement aux caisses dites « d'Épargnes. »

Ces caisses ne reçoivent, en effet, qu'une très-faible portion des économies de la France. Cela peut monter annuellement à 250 millions, tous retraits et tous versements à nouveau compensés. Or, si l'on voulait faire exactement le compte du Revenu, dans l'Agriculture de même que dans l'Industrie, on arriverait aisément à reconnaître que l'Épargne annuelle représente chez nous plusieurs milliards. Les derniers emprunts qui se sont faits, tant pour acquitter une lourde indemnité de guerre que pour suffire aux charges publiques de toute sorte suffiraient à le démontrer. C'est ainsi que l'État en est venu à ne plus payer comme auparavant une rente annuelle de 360, mais de 765 millions. Rien que le capital afférent à cet accroissement du service de la Dette publique se chiffre par plus de 8 milliards.

Sans doute, les épargnes des autres peuples sont venues là se confondre avec celles de la France, et en grossir notablement le chiffre. Mais il n'est méconnu par personne que c'est l'Épargne française qui représente le lot principal et qui finalement tenait le plus de place. Tout cela est bien loin, on le voit, des 250 millions versés annuellement aux caisses d'Épargnes. Et cependant il s'en faut que ce soit tout.

Sur quoi est prélevée, en effet, dans un budget de 2,500 millions la part du Revenu qui, en dehors des exigences du Grand livre, doit pourvoir par 15 ou 1,600 millions aux divers services publics ? Le Département de la guerre seul réclamera 500 millions. Sur quoi cela est-il pris sinon sur l'Épargne annuelle ?

Et les Chemins de fer en France, de quoi sont-ils faits sinon d'épargnes successives qui, en même temps que le capital de la Dette augmentait, en sont venues à représenter aujourd'hui un capital de plus de dix milliards ? Le fonds de la Banque de France doublé dans le même temps ; le Crédit Foncier se constituant et opérant annuellement sur une dette hypothécaire de plus de dix milliards ; les Compagnies Houillères, de Navigation et d'Escompte arrivant à la file ; les Voies immenses qu'on a dû créer et ouvrir dans nos grandes cités, les Constructions en tout genre qui se sont faites, les Ports qu'il a fallu creuser en même temps que des Docks s'établissaient, n'est-ce pas l'Épargne qui dut incessamment ici s'engager et faire face à tout.

Et comme si cela ne suffisait pas à sa puissance toujours plus grande d'accumulation, n'est-ce pas jusqu'à l'étranger que l'Épargne nationale portera le tribut de sa fécondité exceptionnelle ? Chemins de fer russes et espagnols, Crédits mobiliers, chemins Autrichiens et chemins d'Italie, canal de Suez, emprunts étrangers, — le fruit de ces économies se faisant cosmopolite, avec plus d'empressement qu'il n'eût été peut-être désirable, s'en ira commanditer l'industrie au dehors quelque forme qu'elle adopte et quelque route qu'elle prenne.

Ce n'est pas, on ne saurait le méconnaître sans exagération, que les ressources de divers pays ne soient venues grossir, nous le répétons, cet énorme affluent. Mais c'est à la Bourse de Paris, opérant alors sur le premier plan

comme grand marché financier, que tout cela se condensait ; c'est là que le Capital trouvera, avec la consistance nécessaire, le fonds qui lui manque et qu'il eût vainement cherché ailleurs.

En face de cette puissance incomparable d'accumulation de notre Épargne un financier émérite, M. Barthélony, formulait cette opinion, bien avant la guerre, qu'on porte infiniment trop loin chez nous, les préoccupations d'un fonds amortissant de la Dette publique. Nous avons, remarque-t-il non sans raison en 1860, un amortissement ou moyen d'extinction de la Rente tout trouvé. C'est le Capital de nos Chemins de fer qui, prenant chaque jour de la valeur, constitue une propriété faisant retour à l'État dans une période de moins de cent ans. L'auteur du travail publié à ce propos, il y a quelques années, avec tableaux à l'appui, établit qu'avant qu'il soit longtemps le revenu des chemins de fer dont les compagnies sont simplement usufruitières atteindra un chiffre net de 450 millions.

Le centième de ce revenu, soit 4,500,000 fr. serait donc plus que suffisant pour amortir une dette comme celle qui existe puisque la reprise des chemins de fer n'est nullement aussi éloignée que cela entrait il y a plusieurs années dans les calculs de l'éminent financier. C'est ainsi qu'au lieu de s'occuper par des retenues sur le revenu public d'amortir des emprunts tout prêts à renaître en face de nouvelles charges, il serait naturel et plus sage de voir, tout à côté de là, « quelle puissante caisse d'épargne gouvernementale les Chemins de fer ont constituée au profit de l'État. »

Amortir la Dette par voie de compensation au moyen de la nue Propriété des chemins de fer, c'est assurément le moins onéreux de tous les modes d'amortissement.

On peut d'ailleurs remarquer, à l'honneur de cette grande

industrie des Chemins de fer, que si elle a constamment grandi et si certaines lignes ont donné des résultats inespérés, il est loin d'en être de même dans diverses contrées de l'Europe. C'est que le Travail n'a pu y remplir comme en France un rôle éminemment actif; et que là où la loi du Travail n'est pas généralement pratiquée, l'Épargne se fait rare. D'où des lignes de chemins de fer donnant peu ou point de revenu. C'est ce qu'on put voir notamment en Espagne. Aussi, le Capital s'est-il là promptement déprimé suivant que l'atteste la cote des actions et des emprunts de plus d'un chemin de fer étranger.

Le Commerce et l'Industrie ne trouvant là que peu ou point d'aliment, la matière transportable fit par cela même défaut. A quoi pouvaient répondre dès lors de nombreuses lignes de Chemins de fer construites à grands frais? Ils venaient trop tôt puisque l'activité sera presque nulle et que l'aiguillon du travail ne se fait pas suffisamment sentir. Rien ne justifie davantage ces paroles de Voltaire qui, bien avant Smith, suivant qu'il m'est arrivé de le rappeler à une autre époque, faisant remonter au Travail la formation de toute richesse, s'écriait : « Le peuple qui travaille le plus est toujours le plus riche. » C'est celui, en effet, chez lequel abonde particulièrement l'Épargne d'où naît et par laquelle s'accroît sans cesse le Capital.

J'ai dû m'appliquer, et c'est un point sur lequel il est inutile d'insister de nouveau, à faire ressortir l'importance du rôle qu'a joué chez nous l'Épargne dans ces derniers temps. On peut dire de la France, tellement la puissance de recomposition de sa richesse est rapide qu'elle était devenue le commanditaire en titre de la société européenne. Seulement, il ne faut pas méconnaître les regrettables écarts auxquels donna lieu cette brillante initiative. Des contrées, peu ou point préparées par les mœurs du

travail à tirer parti de cet emploi de fonds, ont trompé maintes fois les espérances d'une épargne trop confiante. — Cela me conduit à signaler les écueils contre lesquels se sont heurtés trop souvent les fruits d'une lente et sage économie.

Car l'Épargne a cela d'étrange en ses allures, on pourrait dire de contradictoire, qu'autant elle semble avide et défiante dans son souci d'accumulation, autant l'homme dont la vie n'est que privation, se montre aveugle et dénué de sage retenue le jour où, pour faire fructifier ses économies, il consent à ce qu'on en fasse sous forme de Capital, un agent de production. C'est ainsi que les emplois à revenu « variable, » et où l'Épargne sous figure *d'actions* ou parts de propriété aborde des entreprises dont on lui exagère les profits, — c'est ainsi, disons-nous, que ces emplois ont surtout le don de la séduire.

Mieux inspirée, elle choisirait de préférence la voie des placements à revenu « fixe. » C'est ce qui forme le fonds des emprunts, et ce fonds présente d'autant plus de solidité, en général, qu'il est hypothéqué, si l'on peut ainsi dire, non sur les éventualités de toute entreprise, mais sur ce qui constitue au point de vue du Sol, de l'Outillage, des Valeurs enfin de toute sorte, la richesse d'une exploitation. Aussi, la rémunération qu'obtient ici l'Épargne est en raison inverse de la solidité du fonds. Plus l'emploi est bon, exempt de « risques, » et moins par cela même la part qu'on fait à l'Épargne, sous forme d'intérêt, sera grande. Au contraire, plus cette part infiniment large est faite pour séduire, — et c'est là le propre des placements à revenu « variable, » — moins ils doivent présenter de solidité par cela même.

Tout se paye sur le terrain de la Production, tout doit ressortir à son véritable PRIX. — La Sécurité dans l'emploi du fonds épargné, ne saurait se vendre à aussi bon

compte, c'est-à-dire, rapporter « fixement » autant que ce qui est plein de hasards et qui peut tour à tour, ruiner ou enrichir l'homme de l'Épargne.

On vit, dans ce système, de modestes économies s'attacher de préférence à des emplois dénués de toute consistance. Telles furent ces actions émises à 500 francs, qui en quelques jours franchissaient ce qu'on nomme le « pair » ou taux normal de création. La perspective des plus splendides bénéfices exercera là sur l'Épargne publique, lentement amassée, le plus irrésistible attrait. On accourt en foule dans l'espoir de revendre beaucoup plus cher ce qu'on vient d'obtenir à grand'peine, ou parce que l'on compte toucher, en fin d'exercice, un gros intérêt. Le titre est surfait outre mesure ; et lorsque, sous l'influence d'une spéculation faite à tous les genres d'artifice, on croit s'être assuré des profits exceptionnels, on ne récolte que mécomptes et éclatants désastres.

C'est ainsi que des valeurs mobilières émises à 500 francs et où l'Épargne affolée n'avait pas hésité à s'engager par un versement allant à 900 francs, tombaient, en assez peu de temps, au trentième de ce même chiffre, soit quelque chose comme 35 francs. Il est vrai que l'on avait dû faire ressortir à 15 0/0 au lieu de 6 ou 5, l'intérêt de ces mêmes placements. Mais il faut également ajouter que par une fraude restée trop longtemps impunie, on distribuait au trop avide et trop aveugle homme de l'Épargne une partie de son propre fonds. C'est ainsi qu'on lui fit manger « son blé en herbe. »

L'histoire des dernières années abonde en faits semblables. Ils montrent combien la science et le soin de l'Épargne ont besoin d'être en garde contre certains écarts. C'est de cette richesse accumulée qu'il est permis de dire, tant le choix judicieux des placements présente de difficultés, qu'il se rencontre moins d'embarras à conquérir

la fortune qu'à la « conserver. » Le danger est ici dans l'appât trompeur que présentent de gros revenus. Cela s'entend sans doute plus généralement « des emplois » donnant un dividende, c'est-à-dire des profits variables ; mais on put souvent se convaincre qu'il y avait ici à distinguer, entre les emprunts publics. Autant la Rente, par exemple ou le 30/0 anglais constituent des placements a revenu « fixe » de la plus grande solidité, autant tel emprunt émis au dehors, et dont l'intérêt ressort à plus du double, sera fait pour inspirer de légitimes défiances.

Ceci dit, afin de compléter ce que comporte un semblable sujet, le moment est venu d'aborder le chapitre d'un autre « instrument » de travail non moins considérable et qui tient dans les affaires une fort grande place, je veux dire la MONNAIE.

XVIIIe INSTRUCTION

§§ III et IV. — *De l'Échange et de la Monnaie considérés comme instruments de Production.*

I. Du Troc et de l'Échange. — II. Monnaies primitives. — III. Imperfections des premières monnaies. — IV. Des qualités distinctives de la Monnaie. — Comment, dans l'Échange, l'intervention de la Monnaie, qui ne s'en saurait séparer, répond à l'idée d'un Troc pur et simple. — Ce qui se passe en tout Achat comme en toute Vente.

D'où vient qu'ici encore, de même qu'en ce qui touche l'Épargne et le Capital, l'on n'envisage pas séparément l'Échange et la Monnaie? Pourquoi l'Échange mis ainsi face à face avec l'instrument Monétaire? C'est que l'un de ces faits implique l'autre ou mieux qu'il l'explique.

La Monnaie, en effet, tire sa raison d'être de l'Échange, et d'autre part, sans elle, nulle place pour l'Échange. Par exemple, qu'arrive-t-il, là où les utilités diverses passent de celui-ci à celui-là sans recourir à la Monnaie? C'est qu'on obtient, par la voie « directe » du Troc ce dont on manque, en retour de ce qu'on abandonne comme étant « de trop » et jusqu'à certain point inutile. Là, rien qui puisse s'appeler d'un autre nom. Ce sont, en effet, des utilités qu'on « troque » et il n'est question d'aucune autre chose, la Monnaie ou quoi que ce soit aidant. — Donc, nulle place alors pour ce qui pourrait s'appeler du nom « d'Échange. »

Mais dès qu'un troisième terme, la Monnaie, apparaît les choses changent d'aspect et partant « de nom. » Il se produit, en effet, sous couleur de Vente puis d'Achat, une double opération qualifiée « d'Échange » et qui implique un double « Troc » ou trocs successifs. Mais ces Trocs aboutissent finalement au même but que le Troc « direct, » car les deux échangistes auront obtenu, grâce à la Monnaie, — moyennant abandon réciproque de ce qu'ils avaient « en trop, » c'est-à-dire qu'ils jugeaient relativement « inutile, » — ce dont « ils manquaient. »

Voilà comment « la Monnaie » est inséparable de l'Échange, et comment, d'autre part, « Échange et Troc » sont des termes qui se répondent. J'ajouterai que si l'on n'est bien pénétré de ces choses, au début d'une étude sur la Monnaie, l'on ne saurait avoir sur un semblable sujet que des idées confuses qui feront qu'on ne rencontre que problèmes à peu près insolubles.

I

Du Troc et de l'Échange.

Le Troc ainsi considéré comme un point de départ naturel, que voit-on, que se passe-t-il dans toute Vente et

partant dans tout Achat quel qu'en soit l'objet? A quoi répond, par exemple, l'abandon de quelques pièces de métal, or ou argent, plus ou moins heureusement frappées mais d'un poids déterminé, pour obtenir, — en retour de blé ou de vin, — un vêtement ou quelque autre « produit » sinon même certains « services » clairement spécifiés?

A, qui donne 50 grammes d'argent monnayé représentant ce qu'on nomme chez nous une somme de 10 francs pour recevoir de son voisin B, le cordonnier, de la chaussure, se trouve avoir « troqué » en réalité un « produit » de mine argentifère d'un poids déterminé contre un produit autre fabriqué par l'individu dont c'est l'état de faire des souliers. On donne à cela les noms « d'Achat » et de « Vente; » mais en somme, c'est « un Troc » de produits qui s'est opéré entre A et B.

Qu'il s'agisse, au lieu de cela, de l'achat de certains services. Que C par exemple, soit un maître charron qui, pour fabriquer ses charrues ou ses herses, a besoin d'ouvriers; qu'il s'acquitte envers ceux-ci en leur donnant au bout de la journée pour prix « des services » qu'ils lui rendent une quantité fixe d'argent monnayé, c'est, de même que dans le cas qui précède « un Troc » qui se sera opéré. Les objets sur lesquels porte le Troc sont sans doute de nature différente, mais l'opération est exactement la même.

C'est ainsi que C se trouve avoir finalement « troqué » quelques pièces d'argent d'un poids déterminé contre une quantité de travail livrée par les ouvriers D et G, pour fabriquer l'instrument aratoire demandé.

La seule remarque à laquelle donne lieu cette façon d'expliquer ce qui se passe, la voici. Dans la longue pratique qui s'est établie à l'endroit de la Monnaie, prise comme instrument supérieur de « Troc, » et non comme

on dit ordinairement « d'Échange, » c'est-à-dire de vente suivie « d'achat, » rien, ce semble, de plus simple qu'un tel « troc. » Mais si l'on veut bien se reporter pour un instant, à l'origine des choses, on verra que « l'acceptation » de quelques pièces de métal en retour de produits véritablement « utiles » — blé, vêtement ou une certaine quantité de travail, — devra rencontrer de grandes difficultés.

La raison de cela est simple. Celui qui se fût défait de ce qu'il avait « de trop » en blé, en bétail, en chaussure fabriquée; celui-là, enfin, qui eût consenti à rendre quelques « services, » comme homme de main-d'œuvre, pour obtenir, en retour, un poids déterminé d'argent, aurait fait, finalement, une affaire assez mauvaise; en d'autres termes, c'eût été pour lui un « Troc » imparfait. Les choses qu'il aurait abandonnées constituaient, nous le répétons, « des utilités » plus ou moins grandes reconnues pour ceux qui les obtiennent. Mais de quelle « utilité » vont être pour celui qui les reçoit les quelques pièces dont on parle? — Évidemment, il n'y a pas ici parité dans le « Troc, » vu l'époque à laquelle on se reporte.

Retenons l'objection qui est des plus sérieuses, car il nous va falloir faire voir en partant de ce point, comment « l'Échange » s'en vint ici donner au « Troc » son complément nécessaire. Ce qui est incontestable, et cela ressort de l'essence des choses, c'est que, dans l'Achat comme dans la Vente, c'est d'un « Troc » qu'il s'agit, tant pour le cas où l'on opère sur « des services, » que là où l'on traite à propos « de produits. »

Comment donc s'y prendra-t-on pour compléter « le Troc » et faire que ceux qui livrent, — l'un un article apprécié pour son utilité, — l'autre quelques pièces de métal frappées d'une certaine façon, puissent également trouver leur compte à ce marché? Car « tout Troc » im-

plique au plus haut point que chacun pense avoir reçu l'équivalent de ce dont il s'est défait. Sans cela, point « de Troc. » Or, comment se fait-il que l'un abandonne une chose plus ou moins « utile » en retour d'objets dont il ne saura, ce semble, que faire? Quel est le motif qui est ici déterminant?

Ce motif, il est fort simple et se comprend dès lors sans peine. — « Le vendeur » sait, à n'en pouvoir douter, et c'est le fruit d'une expérience qui, pour la généralité remonte loin, il sait « qu'à l'aide » de ces mêmes pièces d'argent, il pourra prochainement obtenir, dans quelque mesure, ce qui lui fera besoin ou envie. — VENDEUR aujourd'hui, il sera, à son tour et à volonté, ACHETEUR demain.

Voilà ce qui l'a déterminé à livrer de vraies « utilités » en retour de pièces de métal dont il n'eût su d'ailleurs personnellement que faire. Ce qu'il fait ici, d'autres le feront, d'autres y consentiront à leur tour. C'est sur cette assurance qu'il traite, qu'il se résoud à un Troc de soi « incomplet, » car le vendeur n'a pas jusqu'ici obtenu ce dont il a ou pourra avoir besoin.

— Mais, va-t-on objecter, puisqu'il ne s'agit là que d'une opération « incomplète, » autant dire, « d'un troc » qui implique, pour être parfait, une deuxième opération ou phase, pourquoi ne pas aller immédiatement au plus court? « Utilité » contre « utilité » plus ou moins reconnue, appréciée? Pour ce qui est, par exemple, « des produits, » on troquerait blé contre vin, bétail contre combustible ou vêtements, ou bien une quantité « de travail » déterminée qu'on céderait en retour d'autres « services » ou de certains produits « utilisables? » Cela serait à la fois « plus simple » et plus court que le Troc imparfait qui s'opère au moyen d'espèces d'or ou d'argent.

C'est fort bien raisonner. Seulement, il est facile de se convaincre que ce qui semble ici le chemin le plus court

aboutirait à des longueurs sans fin, sinon même le plus souvent à une impasse. Il suffit, pour le montrer, de passer à l'application par quelques faits précis.

Un jour, par exemple, « les Besoins » ne cadrent pas ensemble. — A, qui voudrait pouvoir, avec quelque peu de blé, se procurer un vêtement ou un outil aratoire, s'adresse vainement à ceux qui font métier de fabriquer ces articles. Leur provision de blé est faite, et il faudra perdre beaucoup de temps pour trouver ailleurs ce qu'on désire. — Une autre fois, les Besoins concordent, mais ceux qui entrent en marché ne peuvent s'accorder sur le « Nombre » ou sur « la Qualité » des objets qu'il s'agit de troquer. B a besoin d'un cheval, et C, qui a des chevaux en trop, manque d'un bœuf qu'il pourrait aisément se procurer chez son voisin; mais leurs prétentions diffèrent à tel point que l'affaire manque.

Ailleurs, on sera arrêté par le défaut « de Divisibilité » des produits qu'il s'agit de troquer. Tel est, par exemple, le cas du possesseur d'un troupeau de bêtes ovines qui offrira vainement un de ses moutons au forgeron, au charron, au cordonnier dont il recherche les produits. S'il s'agissait de quelque denrée, blé, vin ou légumes, il serait encore facile de s'entendre. Mais que faire dans une famille de l'*excédant* de viande qui résulterait d'un semblable Troc?

Même au cas où les produits sont « divisibles » et de facile « conservation, » l'on peut souffrir de quelque autre obstacle. Le Sel que vous offrez, par exemple, en retour d'un peu de blé, est loin de ressembler au Sel dont j'ai fait usage jusqu'ici. Non-seulement il n'est pas très-pur, mais la provenance est ici de telle considération, qu'autant « de sels, » autant de degrés de puissance saline, si l'on peut ainsi dire. Le manque « d'Homogénéité » dans la substance même doit donc influer sur le marché au

point de le faire échouer. Et ce qu'on dit du Sel, on peut le dire du Blé, du Vin et des autres denrées.

Enfin, et pour ce qui a trait aux objets de consommation qui ne sauraient « se conserver » au delà de quelques jours, fruits, légumes, viandes et subsistances d'espèce diverse, il est clair que le cercle dans lequel se meut « le Troc » est des plus resserrés. D'où, à une foule de points de vue, des affaires d'autant plus restreintes qu'elles buttent contre d'incessants obstacles. Ce n'est pas exagérer que de porter à neuf fois sur dix le nombre des difficultés auxquelles se heurte « le Troc » en nature et qui font qu'il ne saurait aboutir.

II

Monnaies primitives ou produits plus généralement échangeables.

Ce n'est pas du premier coup qu'est née, comme on pourrait croire, l'idée « de l'Échange, » c'est-à-dire qu'on sera conduit à prendre, comme « moyen » général et uniforme de Troc, certains produits « utiles. » Suivant qu'il arrive d'ordinaire, c'est de la difficulté même que sortira ici la solution. — Puisque les obstacles dont souffre journellement « le Troc » tiennent au défaut « d'accord » *général* sur les utilités diverses qu'on éprouve le besoin de « contr'échanger, » la raison conseille, elle exige qu'on « tourne » la difficulté. Il y aura donc lieu de choisir « un produit » si parfaitement et si GÉNÉRALEMENT « acceptable, » que tous s'en contentent chaque fois qu'on voudra se défaire de ce qu'on a « en trop » pour se procurer tôt ou tard ce dont « on manque. »

— Le jour où l'esprit s'arrêtait à ce raisonnement bien « simple » en apparence, mais qui, comme toute idée simple, était le fruit de nombreux tâtonnements, — ce

jour-là, on peut dire que « la Monnaie » était née. — Le Troc, en effet, allait faire place « à l'Échange. »

C'est alors que s'offrent à l'initiative du plus grand nombre, suivant la région habitée et l'espèce de produits dont on use « plus généralement, » le Sel, le Fer, les Peaux d'animaux plus ou moins bien préparées, le Cuir, toutes choses dont chacun sera d'autant plus disposé à se contenter, en retour de ce qu'il donne, que cela répond non-seulement à des Besoins « généraux, » mais qu'il s'y rencontre « des propriétés » qu'on chercherait en vain dans d'autres produits.

Ainsi, par exemple, le Sel, de même que le Fer, n'est pas seulement d'un usage « général » presque indispensable; cette substance est essentiellement « divisible, » c'est-à-dire qu'on n'en prend qu'autant qu'on veut, et qu'elle pourra servir par cela même « de commun » *diviseur*. Ce n'est pas tout: ces diverses matières peuvent bien mieux « se conserver » que des substances purement alimentaires. L'on ne craindra point, dès lors, d'en prendre au delà de ce qu'exigent les besoins du moment. — Puis, et au surplus, en possédât-on des *excédants* notables, il sera toujours facile de se défaire « de ces excédants « pour obtenir autre chose en retour, vu que le produit est on ne peut plus facilement « échangeable, » c'est-à-dire *généralement* reçu en troc.

Voilà donc trois propriétés relativement rares qui se rencontrent dans ces quelques produits: 1° l'Utilité généralement reconnue; 2° la Divisibilité; 3° la Durée en ce sens qu'ils peuvent « se conserver » plus longtemps que d'autres.

Il est ainsi facile de voir que le jour où, pour échapper aux mille embarras « du Troc, » l'on s'arrêtait à l'idée de choisir un produit tenu pour « généralement » acceptable en retour d'une foule d'autres choses, produit représenté

par du Sel, du Fer, du Cuir, etc., — ce jour-là naissait du même coup « la Monnaie » car on peut dire, je le répète, que « l'Échange » aura dans le même temps remplacé « le Troc. »

Il va s'accomplir, en effet, à partir de là, non plus une opération simple qui consiste « à troquer » l'une contre l'autre « des utilités » plus ou moins grandes, produits et services, dont B, le charron, « manque, » tandis que C, le cultivateur, a quelque chose « de trop. » Non. Il arrivera journellement ceci: deux individus s'accordent ensemble, l'un pour obtenir ce dont « il manque, » — c'est *l'Acheteur;* l'autre, c'est-à-dire le *Vendeur* pour accepter provisoirement en retour, quelque chose dont il n'a nul besoin sans doute, mais qu'il sait bien devoir être « un moyen » de se procurer ce dont il pourra désirer faire prochainement l'acquisition. D'où « une double » opération inévitable qui constitue « l'Échange » et qu'on peut traduire ainsi:

B, par exemple, le cordonnier, n'a nul besoin de sel pour le moment. Il a plus que ce qu'il faut pour sa provision courante. Mais il sait, à n'en pas douter, que « le Sel » est un produit qui lui permettra de renouveler, à un moment donné, l'approvisionnement de cuir qu'il emploie à fabriquer de la chaussure. — « Il vend, » en conséquence, quelques paires de souliers, et reçoit, en retour, une certaine quantité de sel dont il compte se servir pour « acheter » prochainement la matière première qu'il sait lui être indispensable. Cela fait, que se sera-t-il passé? S'agit-il là, comme sous l'empire du Troc d'une opération « simple, » souliers troqués contre du sel dont on man- « que? » Nullement. Ce qui s'est fait d'abord n'est que le commencement de l'opération que B eut en vue ou comme on l'a déjà dit un Troc « incomplet » et partant provisoire. L'opération comprend finalement deux phases : « une

Vente » d'abord, et « un Achat » ensuite, c'est-à-dire qu'elle est double, et l'Échange apparaît :

B s'est défait d'une paire de souliers; il les a « vendus » en retour d'un certain poids de sel; mais il n'est nullement « acheteur » de ce sel, qui est passé, au contraire, l'instant d'après, dans les mains du marchand de cuir, lequel s'en servira probablement à son tour comme « moyen » d'achat de quelque autre chose. — Ce que B a véritablement « acheté, » avec le produit de la *Vente* des souliers, c'est du Cuir. Finalement, il se trouve avoir « troqué » ou mieux échangé *à l'aide* d'une quantité fixe de Sel-Monnaie, des souliers contre du cuir. D'où le Sel passé à l'état « d'instrument » de Troc, c'est-à-dire de moyen *d'Échange*.

Et voilà comment par un chemin, en apparence, plus long, par une opération qui semble infiniment moins « simple » et directe que le Troc, puisqu'elle implique « une double » phase, on arrivait, en recourant à un produit « généralement » reçu dans les affaires, « acceptable, » à contre-échanger des utilités qui, dans l'autre système n'auraient pu passer de celui qui en avait des « excédants » à celui qui en « manquait. »

III

Imperfections des Monnaies primitives.

Mais si l'on était ainsi entré dans la voie « de l'Échange, » c'est-à-dire du Troc rendu de beaucoup plus facile, et si l'on peut dire, quel que fut le produit « généralement » acceptable auquel on s'était arrêté, que « la Monnaie » existait, il s'en faut bien que dans ce système tous les obstacles eussent disparu. Ces obstacles seront aussi nombreux que divers, et ils sont pris de l'imperfection attachée à certains « moyens » d'Échange d'abord choisis.

Le Sel, par exemple, qui est d'un usage à peu près « général » et qui sert encore de menue Monnaie dans diverses contrées, notamment en Abyssinie où il s'offre sous forme de briques d'un certain poids, le Sel constituait relativement un instrument de Troc on ne peut plus défectueux. D'une part, en effet, et quoiqu'il résiste mieux que beaucoup d'autres produits à l'action du temps et qu'on puisse « le conserver » assez généralement au delà de ce qui peut en être consommé couramment, comme cette substance est essentiellement hygrométrique, l'état de la température donnera lieu, chez celui qui en possède de trop grandes masses, à de notables pertes.

Il suit de là qu'on n'en saurait accepter, comme « Monnaie, » que des quantités fort limitées. Et comme, d'un autre côté, ce produit est assez répandu dans la nature ; qu'il est facile de s'en procurer dans l'occasion ce que les besoins particuliers en réclament, d'où cette conséquence que la matière abonde relativement, c'est-à-dire, qu'elle est bien plus « offerte » que l'on ne souffre « d'un manque » de Sel, — naturellement « le Prix » de ce produit sera peu élevé comparé à beaucoup d'autres. Il faudra donc en général un assez fort poids de Sel pour pouvoir « acheter » le moindre objet utilisable, — Produit ou Service.

Tout se réunit, on le voit, pour limiter l'usage de cette Monnaie qui répond dès lors à des affaires de peu d'importance. C'est ainsi qu'en Abyssinie, dont nous parlions il n'y a qu'un instant, l'Or dut suppléer en grains ou sous une autre forme à ce que ne pouvait faire la brique de Sel, dont le rôle ne s'élèvera pas au-dessus d'un certain niveau : par exemple, la valeur ou puissance d'achat d'un shilling.

Ce n'est pas tout. En prenant le Sel comme moyen

« de Troc, » l'on n'est pas seulement exposé à ce qu'il fonde et perde de son poids, ce qui en restreint notamment l'usage comme « Monnaie » outre qu'il répond, vu son abondance, à des marchés infimes; — ce produit péchait par plus d'un côté autrement considérable au point de vue des échanges qu'il devra faciliter. De même qu'il existe plusieurs sortes de blé, de vin, etc., et que « la qualité » implique d'assez notables différences, de — même la substance représentée dans les arts par le *chlorure de sodium* est loin d'être partout semblable à elle-même, « homogène. » Il existe ainsi plusieurs variétés de Sel. Sans doute, il est aisé de distinguer en France à première vue, le sel du Midi de celui de l'Ouest, et celui-ci des produits obtenus dans l'Est. Or, si le degré de pureté est facilement reconnaissable, pourrait-on ajouter, les propriétés ou bases sont identiques, et ce ne sera pas là dès lors pour la puissance saline qu'une affaire de plus et de moins.

Seulement, dès qu'on se place sur le terrain de « la Monnaie » les questions de plus ou de moins jouent un fort grand rôle, suivant qu'on le verra plus amplement en son lieu. — Si vous m'offrez à titre « d'équivalent » de tel produit ou de certains services un poids fixe de Sel, — comme il en existe plusieurs variétés plus ou moins riches de *qualité*, il s'élèvera inévitablement, sur le choix du sel, un débat aussi long, aussi confus que celui qui pourrait s'élever sur le Troc de deux produits ou de deux bêtes de somme. Ce ne sera pas même uniquement affaire « de qualité » mais bien de poids, de « quantité, » la première décidant du plus ou du moins de Sel qui devra être livré. A quoi bon dès lors parler « de Monnaie? » On retombe en plein Troc, et il n'y a plus à ce compte, ni Achat ni Vente.

Qu'on voie, par exemple, ce qui a lieu dans un marché

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

où sont admis indifféremment l'Or, l'Argent monnayés. Le débat porte exclusivement sur « la quantité » d'espèces qui sera livrée en échange de tel produit ou de tel service, mais ce n'est jamais « la qualité » de la substance monnayée qui est en jeu. Pourquoi ? D'où vient cela ? c'est que l'Or et l'Argent sont « semblables » à eux-mêmes, c'est-à-dire *Homogènes*. Ce qu'on remarque ici, c'est qu'il n'y a pas plusieurs Ors ou Argents. Monnaie comme il y a plusieurs sels, et que l'action du monnayage a simplement ce résultat de faire que la substance affecte invariablement un seul et même type. — Pour tout dire, elle est UNE.

Ce qu'on dit là du Sel, on peut le dire du Fer, du Cuir, des Peaux plus ou moins bien préparées et dont les nombreuses variétés, en faisant naître d'incessants débats « sur la qualité » du produit pris comme *Instrument* de Troc, firent qu'on dut souvent hésiter à « accepter » comme Monnaie ce qu'on pouvait croire difficilement « acceptable » par d'autres sur le même pied. L'on prend, en effet, la « Monnaie » non pour son propre usage, et pour la garder, ou la consommer, mais pour la faire servir « à un achat » ultérieur, c'est-à-dire comme « moyen d'acquisition de tout autre chose. » — Le Fer, les Peaux, le Cuir, le Cuivre lui-même, présenteront d'ailleurs ces autres côtés défectueux par où pèche le Sel qu'ils sont de difficile « garde. » Le Fer s'oxyde au bout de peu de temps ; et le Cuir, de même que les Peaux, est exposé à se détériorer sans avoir d'ailleurs pu rendre aucun service.

Si donc, en sortant « du Troc » pour aboutir par la Monnaie à l'Échange on avait accompli un grand progrès et fait un pas immense sur le terrain jusqué-là si accidenté de la Production, il ne faut pas se dissimuler qu'il restait encore beaucoup à faire. Il fallait arriver à quelque

chose de plus parfait, de plus maniable, surtout, et par cela même de plus puissant que les Monnaies rudimentaires qui, non-seulement étaient de conservation difficile, mais qui, de types, d'aspects divers, et par cela même différant « de Qualité, » laissaient la plupart du temps « le vendeur » c'est-à-dire LE PRODUCTEUR indécis.

Car c'est « de la Vente » que tout part et procède.

L'Acheteur, avant de pouvoir livrer quelque chose, en retour de ce qu'on est prêt à lui céder, a commencé par « Vendre, » c'est-à-dire par livrer un Produit ou un Service dont « le prix » doit servir à payer ce dont on ne demande pas mieux que de se défaire, c'est-à-dire de lui « Vendre. »

De cet aperçu, qui permet de se faire une idée de ce qu'eurent de défectueux « les produits » plus généralement « acceptables » choisis à l'origine pour tenir lieu de Monnaie et faciliter ainsi la transmission des utilités diverses, il convient de passer à l'exposé des propriétés par lesquelles doit se recommander toute bonne Monnaie.

IV

Des qualités distinctives de la Monnaie.

C'est un point acquis au sein de l'École, et sur lequel dès lors chacun est d'accord que les métaux « précieux » ont joui à toutes les époques et dans les divers pays d'une grande faveur. L'Or, de même que l'Argent, devra cette faveur, d'une part à l'éclat dont brillaient ces deux substances, de l'autre à la difficulté qu'on éprouvait à les obtenir, en d'autres termes « à leur Rareté » relative. Ces matières étaient d'ailleurs « de garde » facile ; ni l'air, ni l'eau, ni le feu lui-même n'en pouvaient altérer le fonds, la substance. Il y avait donc là un triple motif pour expli-

quer la recherche dont les deux métaux étaient l'objet. Cela devient de plus en plus sensible à mesure que la civilisation se développe chez chaque peuple et que le Commerce avec les arts ajoute chaque jour davantage à la délicatesse des mœurs.

C'est ainsi notamment qu'à l'époque de la découverte de l'Amérique, on put voir à quel point l'Or entrait dans la fabrication des objets de luxe. La facilité avec laquelle on l'obtenait fit qu'on était en quelque sorte prodigue d'une matière fort appréciée dans d'autres pays. On va jusqu'à en faire, non-seulement des ustensiles, mais des meubles relativement lourds. Cette prodigalité même prouve, lorsqu'on voit les régions qui en sont le siége, que « le luxe » sert comme de débouché à cette nature de produits.

C'était une façon « d'utiliser » des substances que distinguent des propriétés singulièrement attirantes. Combien d'ailleurs l'Or et l'Argent l'emportent, à d'autres égards, sur le Fer lui-même d'un usage presque universel. Comme ce métal ils sont « Divisibles » et leur Rareté est telle que les moindres fragments acquièrent de l'importance comme objet de parure et d'ornement. Mieux que le Fer ou le Cuivre ils sont d'une facile conservation, puisque ni le temps ni l'air n'ont de prise sur l'une et l'autre substance. S'il est vrai que dans les produits de même que dans les services « l'Utile » est ce qui domine, combien doit être généralement apprécié un genre « d'utilité » qui n'a rien de périssable, outre que la nature s'en montre particulièrement avare?

Homogénéité, — Divisibilité sans perte, sans déchet, — Inaltérabilité, — substance, enfin « Utilisable » dans ses moindres parcelles vu « sa Rareté, » tels sont les côtés exceptionnels qui recommandaient l'Or et l'Argent. Ils

suffiraient, je le répète, à expliquer la faveur dont ces métaux furent l'objet dans tous les temps.

Cela posé : si pour échapper aux difficultés que présente « le Troc, » on dut s'attacher à « des produits » plus généralement « acceptables, » c'est-à-dire que nul ne refusera de prendre, même en quantité excédant ses besoins, par la certitude où l'on est de pouvoir se défaire « de cet excédant, » — ne sera-t-on pas logiquement conduit à abandonner ce qui pèche ici par quelque côté — Sel, Fer, Cuivre, pour donner la préférence « aux produits » qui ont, sous le rapport de l'échangeabilité de meilleurs titres?

La réponse ne saurait faire doute.

Par la force des choses, ou mieux, par la logique qui mène le monde avec les affaires, l'Or et l'Argent seront, on le voit, désignés à la faveur générale comme particulièrement doués de la puissance « d'Achat, » c'est-à-dire comme « Monnaie » d'essence supérieure. Bien mieux que le Fer ou le Sel, ces métaux pourront parcourir l'échelle « des prix » si haut que l'on monte, en fait, « d'utilité » échangeables et si bas qu'on descende. La matière dont est faite ici la Monnaie, pour l'un comme pour l'autre métal, est d'une telle « rareté, » et elle implique des frais, des travaux tels, qu'il en faudra une quantité « moindre » que les produits jusque-là employés pour équivaloir aux choses de tout ordre, de toute importance qu'il s'agit de contre-échanger.

C'est ainsi qu'à volume égal, l'Argent, par exemple, condensera infiniment plus « d'utilité » généralement acceptée en troc, c'est-à-dire « échangeable » que le Sel, le Fer ou le Cuir. Et cela sera encore plus vrai de l'Or, vu qu'il coûte relativement plus cher que l'autre métal, outre qu'il est infiniment « rare. » On ira donc, dans ce système de Troc, plus haut qu'auparavant, la matière étant

bien moins encombrante et de plus facile garde, sans perte aucune au surplus. De là suit qu'on ne saurait craindre d'en prendre un poids plus ou moins fort. Il ne s'agit même plus ici, comme pour le Sel, de consulter ses propres besoins pour savoir comment se défaire « de l'excédant. » Le luxe est le grand débouché incessamment ouvert par lequel s'écouleront les portions de substances aurifère, argentifère qui seront « de trop » comme instrument monétaire; et ce débouché, autant dire ce déversoir fait que nul n'est occupé ici que d'une seule chose : « Vendre » ce qu'il a d'inutile pour pouvoir, « avec » l'Argent ou l'Or obtenus en retour, « Acheter » ce qui lui fera besoin ou envie.

Donc nul ne regarde « aux quantités » plus ou moins grandes de métal qu'il recevra, que pour s'assurer si ces quantités correspondent en poids à ce qu'il peut exiger comme « équivalent » de ce qu'il donne.

Et de même qu'en usant ici de l'un ou de l'autre métal on traita de plus grosses affaires qu'auparavant, puisque sous « un moindre » volume la matière condense relativement plus « d'utilité » échangeable qu'en usant de Sel ou de Fer-monnaies, de même on descendra infiniment plus bas. Que représentent, que renferment « d'utilité » pouvant être troquée une rognure de Cuir, une pincée de poudre, de limaille de Fer, ou quelques grains de Sel? Rien absolument. Au contraire, si peu que vous ayez de limaille d'Argent, d'Or en poudre, vous pourrez obtenir en retour quelque chose « d'utile. » Donc, l'un et l'autre métal renferment, si haut que l'on monte, et si bas que l'on descende une puissance « de Troc, » d'acquisition qui n'existe nulle part ailleurs dans cette mesure.

D'où, sous ce double état à tous les points de vue, — Divisibilité extrême sans perte, Homogénéité, Inaltérabilité, Durée exceptionnelle, Puissance échangeable, enfin,

d'un moindre volume — une Monnaie infiniment plus parfaite que les monnaies primitives qui avaient dû supprimer par « l'Échange » la plupart des obstacles inhérents « au Troc. »

On peut voir par cet exposé, où l'Échange ne se sépare pas d'une étude sur la Monnaie, que chacun tendit par « des produits » de plus en plus généralement « acceptables » à obtenir, en retonr de ce qu'il pouvait avoir « de trop » et partant d'inutile, ce dont il pourrait « manquer. » Cette idée de recourir à des PRODUITS plus généralement reçus « en Troc » est le fondement même de la Monnaie suivant qu'il sera plus amplement établi.

XIXe INSTRUCTION

DE L'ÉCHANGE ET DE LA MONNAIE

(Suite)

I. La Monnaie, produit essentiellement utilisable. — II. Comment elle est un simple intermédiaire. — III. Des Prix, ou expression, en Monnaie, de la Valeur relative des utilités.

I

La Monnaie présente cela de « fondamental, » on l'a dit en terminant la dernière instruction, qu'elle consiste en un produit généralement « utilisable » c'est-à-dire plus que tout autre chose susceptible d'être aisément accepté en retour de ce qu'on abandonne. Celui qui consent à « troquer » pour l'heure ce qu'il possède « en trop » contre un produit reçu, comme « Monnaie » — Sel, Cuir, Fer, et finalement de l'Or ou de l'Argent sous forme de disques pouvant passer de main en main, — sait à n'en

pas douter, qu'alors même que tout ou partie de « ces produits » lui seraient complétement « inutiles, » il parviendra aisément, tôt ou tard, à s'en défaire, de façon à obtenir lui-même par un deuxième « Troc » quelqu'une des choses qu'il aura en vue.

Comme je l'ai dit, et ceci rend exactement la pensée qu'il importe ici de préciser, l'homme qui se contente « provisoirement » d'un produit qu'il ne saurait employer à son usage personnel, sait fort bien que dans ces conditions, « Vendeur » aujourd'hui, il pourra être « Acheteur » demain grâce à l'emploi de ce Produit-monnaie. De même qu'il « l'accepta » sans difficultés, il n'aura pas de peine à le faire « accepter » tôt ou tard.

Tel est, je le répète, le sentiment qui fut déterminant chez le « Vendeur. » — Mais sur quoi repose cette conviction; d'où part-elle, si l'on veut remonter ici de l'effet à à la cause? Sur quoi s'appuie, enfin, l'individu qui se montre d'assez bonne composition pour croire qu'il lui sera facile « de compléter » ultérieurement ce Troc par une deuxième opération? Cette conviction provient simplement de l'idée où est notre homme que le Produit par lui « accepté » est généralement tenu pour « utilisable, » c'est-à-dire qu'il répond à quelque Besoin sur lequel tous sont d'accord.

L'Or, l'Argent en pièces monnayées ou en lingots ne sont d'aucune « utilité » à la plupart des personnes qui consentent à « les accepter » en retour de quelque autre Produit ou d'un simple Service. Mais ceux qui s'en contentent savent de science certaine fondée sur un long usage, que si, « personnellement, » ils n'ont aucun besoin de certaines quantités de l'un ou de l'autre métal et s'ils n'en sauraient tirer pour eux-mêmes parti, d'autres ne sont point dans le même cas. La pratique des affaires leur a appris, par exemple, que « le Luxe » aidé de l'orfé-

vrerie et des arts, est l'Acheteur constant, autant dire l'orifice, par où s'écoulent journellement ces métaux précieux pour répondre, sous forme de vases, d'ornements, de bijoux, aux exigences et aux fantaisies de ceux qui les recherchent.

Ces Produits-Monnaie sont donc généralement tenus pour « utilisables » dans le monde des affaires. Et si « la Monnaie » faite de substance aurifère ou argentifère ne condense pas, comme le Sel, le Fer ou le Cuir, un genre « d'utilité » qui s'adapte journellement aux besoins ordinaires et immédiats de la vie, elle rachète et compense, on l'a pu voir, ces désavantages par des propriétés autres, fort appréciées et dont manquent absolument les produits ci-dessus rappelés. Cela est si vrai, que sous cette forme, dans des conditions meilleures « d'Homogénéité » parfaite, « d'Inaltérabilité » et partant de durée, « de Divisibilité » extrême, enfin, sans perte ni déchet, « la Monnaie » obtiendra une faveur qui, élargissant comme jamais auparavant, le cercle infime du Troc, lui fera trouver tout facile et particulièrement expéditif.

Donc, il est vrai de dire, non-seulement qu'on part dans l'institution de la Monnaie « de l'utilité » reconnue des produits qui remplissent ce rôle, mais que la propriété de pouvoir être un jour ou l'autre « utilisés » est, en quelque sorte LA BASE « de l'acceptabilité » à laquelle chacun croit ici et se prête incessamment.

D'où il faut conclure, en terminant sur ce premier aspect des choses, que là où il n'y a pas trace « d'utilité » généralement reconnue, c'est-à-dire où l'on ne rencontre pas « un produit » éminemment « utilisable, » il n'existe et ne saurait exister « de monnaie » ou moyen pratique « d'Achat. » Non-seulement nous le répétons, c'est là une vérité fondamentale, mais l'histoire prouve en divers pays que c'est pour l'avoir méconnue qu'on dut aboutir

à des difficultés pleines de mécomptes. C'est ce qui sera rendu sensible en avançant dans cette étude. On verra surtout comment, alors que la Monnaie est portée à son point de perfection, et que son service est particulièrement facile, à ce point, qu'elle n'apparaît dans l'Échange que comme un simple « intermédiaire, » l'illusion est telle à cet égard, qu'elle fera perdre de vue le fait qui forme ici point de départ.

II

Que la Monnaie, sous figure de produit évaluable, constitue un simple intermédiaire ou moyen d'Échange.

Ce n'est pas pour « la garder » indéfiniment, pour l'appliquer, comme dans le « Troc » à un usage personnel, à ses Besoins qu'on accepte le produit—Or, ou Argent—dont est faite la Monnaie portée à son point de perfection. Non ; « le Produit » est simplement pris ici comme « instrument » d'achat, suivant que cela a été exposé, et celui qui s'en contente, pour l'heure, compte pouvoir s'en défaire, à un moment donné, de façon à se procurer « avec » ces quelques pièces monnayées, ce qu'il lui arrivera de désirer.

Voici comment les choses se passent dans tout échange ; il n'est pas sans utilité de rendre cela pratiquement sensible.

Alors qu'il s'agissait « du Troc » pur et simple, avec les nombreuses difficultés qui en sont inséparables, l'on a pu voir notamment l'embarras que soulève tout marché qui porte et roule sur des corps certains : des meubles, des outils et ustensiles, des bêtes de somme ou de labour recherchées pour les services qu'on pourrait en attendre. Par cela même que de tels objets sont considérés, abstrac-

tion faite de toute « divisibilité, » en d'autres termes, dès qu'ils doivent rester ce qu'ils sont et qu'ils constituent des « individualités » définies, il faut, pour que le Troc d'un bœuf contre un cheval, par exemple, puisse aboutir, que les deux termes se fassent équilibre dans l'esprit de ceux qui veulent traiter ensemble. Il existe, sans doute, quelque moyen « d'égaliser » les choses par voie de « soldes » tirés d'autres utilités : mais, la difficulté ne ferait souvent que se déplacer à ce compte. Et celui à qui on offrait un peu de blé ou d'orge pour compenser, eu égard « à l'équivalence, » ce que laissait à désirer, dans le cas présent, le cheval, pouvait se refuser par plus d'un motif à ce moyen « d'égaliser » les choses.

Voilà donc mis en présence deux particuliers, A et B qui, désireux d'avoir, — l'un, A, le cheval qui lui est nécessaire alors qu'il a plus de bœufs qu'il ne lui en faut, ce dont B manque avec quelques chevaux en excès, — peuvent parfaitement échanger ensemble ce qu'ils ont « de trop. » Seulement la difficulté sera des plus grandes, vu que dans leur esprit, les objets dont il s'agit sont loin d'être équivalents.

Tel est, de première face, l'aspect des choses sous le régime particulièrement embarassant « du Troc. » Mais dès qu'on passe, grâce à la Monnaie, sur le terrain de l'Échange, il n'en est plus ainsi. Mettons, pour un moment, en regard, A, le possesseur de quelques bœufs et B, l'individu qui a plus de chevaux qu'il ne lui en faut. La situation sera celle-ci : l'article possédé en trop par ceux qui voudraient pouvoir traiter ensemble et qui ne parviennent pas à se mettre d'accord est désigné par un exposant comme suit :

$$A^{B} \quad — \quad B^{C}$$

Cela reconnu, qu'un troisième personnage, C, se pré-

sente sur ce même Marché; et que le nouvel arrivant qui désire un cheval absolument comme A, soit, à la différence de ce dernier, possesseur d'un « troisième » produit ou marchandise *tierce*, comme on disait dans l'Antiquité, produit qui remplit, à titre « de Monnaie, » le rôle d'instrument « d'Échange. » La situation va devenir autre. C'est ainsi que B devra bien plus facilement qu'avant pouvoir obtenir l'un des bœufs que A possède en trop. Voici presque aussitôt, par suite de l'arrivée de C, possesseur en quantité suffisante de la Monnaie qu'il sait ici être nécessaire, le nouvel aspect que prendra le Marché. C, avec sa Monnaie, occupe ici naturellement la place du milieu, puisqu'il arrive armé du troisième élément ou terme, qui va faciliter les choses. Soit donc:

$$A^{B} \text{ — } C_{M} \text{ — } B^{C}$$

Voilà dès lors C qui, grâce à « la Monnaie » dont il dispose, pourra entrer à son tour en marché avec B pour lui « acheter » un de ses chevaux. On discute, on débat plus ou moins longtemps « la quantité » de produit-Monnaie que C devra abandonner pour avoir un des chevaux que l'autre est tout disposé « à vendre » puisqu'il en a « un excédant. » Mais comme B sait à n'en pas douter, « qu'avec » la Monnaie obtenue, en retour d'un de ses chevaux, il lui sera infiniment plus facile qu'auparavant de se procurer le bœuf dont « il manque, » tout le porte à se montrer plus traitable.

Donc, après avoir bien discuté, après avoir même obtenu de C qu'il abandonne un peu plus de son produit-Monnaie qu'il n'avait d'abord offert, — chose facile, puisque la Monnaie est par essence « Divisible » et que c'est une des propriétés qui font généralement « accepter » la substance dont elle est faite, — l'on s'accorde.

C prend et emmène l'un des chevaux que B avait l'intention de vendre, et il disparaît.

Restent en face l'un de l'autre, comme auparavant, mais dans des conditions fort différentes, A et B. Celui-ci, par exemple, a toujours besoin d'un bœuf; mais il a, au lieu et place du cheval qu'il possédait « en trop, » assez de monnaie M, pour pouvoir acheter l'un des bœufs de A ou à défaut celui d'un autre. Voici l'aspect nouveau que présentera le Marché :

$$A_B \quad — \quad B_M'$$

Or, maintenant que B s'est défait de l'animal qu'il n'eût jamais pu parvenir peut-être à échanger but à but contre un des bœufs que A avait « en excédant, » — qui pourrait l'empêcher de chercher à traiter avec ce dernier pour un des bœufs dont il ne doit pas demander mieux que de se défaire? Pourquoi, surtout A ne ferait-il pas ici le même raisonnement qui conduisit B « à vendre » son cheval à C afin de pouvoir se procurer, « avec » le produit-Monnaie qu'on lui offrait et qu'il savait « généralement » acceptable, la chose dont il manquait? La situation, le Besoin, le Produit offert comme « moyen » plus facile « de Troc » successif, c'est-à-dire d'échange étant les mêmes, le raisonnement de A doit être absolument pareil. B donnera plus ou moins « de Monnaie » pour avoir un des bœufs qu'il convoite; mais comme le maître du bœuf n'ignore pas que B, en s'aidant de « sa Monnaie, peut traiter facilement avec d'autres possesseurs de bétail, A^B ne perdra certes point par sa faute l'occasion: 1° de se défaire d'un animal qui lui est à charge; 2° de se procurer avec le produit de cette « vente » ce dont il a Besoin.

Et les choses arrivées à ce point, la Monnaie de C sera passée successivement de celui-ci dans les mains de B,

des mains de B dans celles de A, en attendant le jour prochain où elle passera aux mains d'un quatrième individu, D, qui a plus qu'il ne lui faut de chevaux, et qui ne demande pas mieux que « d'en vendre » un pour pouvoir à son tour, se procurer ce dont « il manque. » D'où des passages succcssifs et transmigrations de la Monnaie comme suit :

$$C^{M} \quad B^{M'} \quad A^{M''} \quad D^{M'''} \quad \text{etc.}$$

La Monnaie exécute, d'ailleurs, comme simple « intermédiaire » un trajet en sens inverse « des utilités » qu'elle fit incessamment circuler. — Si elle sert à « acheter, » à droite, le cheval de B, ce cheval se rend en C, c'est-à-dire à gauche, pendant qu'elle s'avance en sens opposé. Si, maintenant, B traite argent en main, avec A du Prix d'un de ses bœufs, la Monnaie revenant sur ses pas se dirige vers la gauche, c'est-à-dire en A, pendant que l'un des bœufs possédés par celui-ci se rend en B, c'est-à-dire à droite. Mais dans quelque sens qu'opère « la Monnaie, » quelque direction qu'elle prenne, son rôle est toujours celui d'un intermédiaire. » En d'autres termes, c'est celui d'un « Produit » qu'on prend, non pour lui-même et pour se l'approprier, — mais pour pouvoir « AVEC » cela, obtenir ce qu'on désire.

Toutefois, il y aurait un certain danger à forcer le sens de cette remarque appliquée à la Monnaie. C'est ici surtout qu'il faut montrer, en entrant plus avant dans l'examen théorique de certaines vérités, ce qu'elles impliquent de délicatesse, on pourrait presque dire ce qu'elles cachent de difficulté sérieuse. — L'homme supérieur qui, à travers des fautes nées de l'esprit et des entraînements de son temps, donna sur la Monnaie comme sur le Crédit des enseignements dont plus d'un qui l'insulte et le raille, de nos jours, sut profiter, Law

émet à ce propos, une doctrine contre laquelle on doit être en garde. Elle avait le tort de grandir « l'Intermédiaire, » aux dépens du Produit « utilisable. » — Voici comme.

« La Monnaie, remarque l'auteur du Système en ses *Considérations sur le numéraire*, n'est pas la valeur POUR laquelle les marchandises sont échangées, mais PAR laquelle les marchandises sont échangées (1). »

Ce qui est vrai, c'est que la Monnaie est l'une et l'autre chose. Elle n'est même « un moyen » d'Échange, c'est-à-dire l'intermédiaire « par » lequel on arrivait à triompher des divers embarras dont le « Troc » est comme hérissé, que parce que sa substance est éminemment « utilisable » d'une part, et que, de l'autre, le prix qu'on y attache pour ses propriétés exceptionnelles fait qu'elle est généralement « acceptée, » c'est-à-dire échangeable. Si Law eut le tort d'exagérer ici le rôle « de l'intermédiaire, » et de faire abstraction de ce que le choix de la substance dont est faite la Monnaie a de déterminant comme « produit » utilisable généralement reconnu, — d'autres s'exagérant les propriétés de la substance ainsi choisie, ont abouti à cette conclusion fausse qui leur fera voir, bien moins dans l'Or ou dans l'Argent, « un Instrument » d'Échange que le type accompli et, en quelque sorte, immuable de « la Valeur. » Rien de plus ordinaire en un sujet de si subtil examen, — tant les aspects en sont nombreux et l'essence par cela même complexe, que de voir négliger l'un de ces aspects.

(1) L'éminent financier s'exprimait avec beaucoup plus de justesse quelques pages avant lors qu'il disait (nous faisons ici abstraction de l'idée de *mesure* sur laquelle il y aura à revenir) :

« La Monnaie est la mesure PAR laquelle on *évalue* les marchandises et la Valeur POUR laquelle elles sont échangées. »

Rien ne fait voir comme ces contradictions à quel point il est facile de s'égarer en un tel sujet.

C'est pour n'avoir vu dans l'emploi de certains produits qu'un moyen d'échange ou « intermédiaire » incessamment destiné à passer de main en main et ne laissant nulle trace de son passage qu'on en vint à regarder comme indifférent le choix de la substance monétaire. — Qu'importe que ce « moyen » d'échange ou *medium circulans* fut d'Or, de Cuivre surfait ou simplement un Papier à vignettes, du moment qu'on ne prenait pas la Monnaie « pour » elle-même, mais dans l'intention de s'en défaire à un moment donné? Chacun dut bientôt penser ainsi, à cet égard. Autant se servir de la première chose venue pouvant, sans s'user trop vite dans un tel service, opérer, comme agent de transport, la transmission des utilités de celui-ci à celui-là.

« Dans tout « Échange » comprenant une vente et un achat à l'aide de « la Monnaie » de même que dans « le Troc » ce qui se contr'échangeait véritablement et ce que chacun avait eu en vue, ce n'est pas « la Monnaie » en quoi qu'elle consiste, mais bien tel produit ou tel service constituant ici « une disponibilité » à charge et plus loin la chose dont on manque.

Lorsque A et B, dont il vient d'être parlé et qui « manquent » l'un d'un cheval, l'autre d'un bœuf, parviennent par « l'entremise » de C, détenteur d'un poids d'or ou d'argent monnayés suffisant, à se procurer l'animal qu'ils recherchent, ce qu'ils ont finalement « troqué, » ce n'est pas de la Monnaie, mais bien, A, — un de ses bœufs contre un cheval, et B, l'un des chevaux qu'il avait « en Trop » contre un des bœufs possédés par A et qui était recherché par le susdit B. — De Monnaie, nulle trace ; — d'où suit qu'elle « marqua » comme une fiche le Troc accompli?...

La Monnaie, à ce compte, serait donc simplement « le signe » de ce qui s'échangeait véritablement. Et comme dit

Law, ce n'est pas « pour » elle-même qu'on la prend, mais comme « moyen » d'échange, c'est-à-dire, vu que « par » elle tout Troc est infiniment plus facilité. — Sans doute, ce n'est pas « pour » soi-même qu'on prit, soit « un excédant » de Sel, soit des espèces d'Or, d'Argent dont on n'a que faire ; mais si personnellement l'on ne saurait « utiliser » ces choses, comme cela rentre dans la classe « des utilités » généralement reconnues, outre qu'elles ne s'acquièrent pas gratuitement puisqu'il y entre du travail, du temps dépensé, le produit-Monnaie répond par cela même aux besoins *de quelqu'un* qui « l'utilisera » un jour ou l'autre, c'est-à-dire qui le prendra, non plus comme « Monnaie, » mais « pour » le garder et s'en servir.

Tel est « l'acheteur » du vase, du bijou d'or ou d'argent dont la Monnaie forme le fonds et se trouve avoir fourni la substance. Il n'est donc pas vrai de prétendre que la matière dont elle est faite n'entre en nulle considération dans une « acceptabilité » plus ou moins grande. Son rôle est, par le fait, celui « d'un intermédiaire » auquel est dû le déplacement des Produits et des Services ; mais si c'est « par » elle qu'on triompha des difficultés incessantes du Troc, c'est aussi par suite de ce qu'elle constitue « un produit » utilisable, c'est-à-dire POUR elle-même, et à raison des services que peut rendre sa propre « substance, » qu'on ne fait nulle difficulté de prendre, en retour d'autres utilités, cet agent monétaire. S'il ne représentait pas à son tour, pris dans « son essence, » un genre d'utilité, nul ne consentirait à faire « un tel Troc. »

Nous n'entrerons pas dans le détail des funestes applications qu'amena trop souvent l'erreur qu'on commettait sur le rôle et l'essence de la Monnaie. Dès que « le Signe » consistant, généralement, en papier dit *Papier-Monnaie* ou en métal monnayé surfait, tient lieu « de produit » utilisable, c'est-à-dire venant faire équilibre « aux utilités »

contre-échangées, on dut l'employer abusivement. Rien qu'on incline à prodiguer, comme ce qui ne coûte presque rien, surtout quand cela sert à obtenir ce qui a coûté infiniment davantage. C'était le vol érigé en principe ; car si la foule aveuglée et ignorante se laisse prendre un instant à ce mirage, celui qui, LE PREMIER, usait de ce « moyen » fallacieux d'échange ne se faisait aucune illusion sur ce qu'il recélait de faux, d'inconsistant. Il n'ignorait pas que, dans ce système, l'Échange, ou mieux « le Troc » était purement nominal. L'un abandonne, en effet, quelque chose pour ne recevoir rien en retour, ou beaucoup moins qu'il n'a cédé du sien.

Pour faire justice d'un si dangereux usage de l'agent monétaire, on a parfois prétendu que la Monnaie est un « Signe » de la valeur, *en même temps* qu'elle en serait « le Gage. » L'éclaircissement n'est pas heureux. La Monnaie n'est pas plus « un Signe » qu'elle n'est « un gage, » et qu'on serait ainsi assuré que « la Valeur » réside en l'Échange. Comme tout autre produit « utilisable » et qui n'est pas « gratuitement » fourni à l'homme en quantité illimitée, ce Produit condense, à plus ou moins haute dose mais parfaitement équivalente, de la puissance échangeable, c'est-à-dire de la Valeur. Laissons donc là, une fois pour toutes, « le Signe » et le langage figuré.

Quant à être simplement un Gage de valeurs contre-échangées, la substance dont est faite toute Monnaie digne de ce nom est plus et mieux que cela. Tout gage, en effet, implique du plus ou moins comparé à la chose qu'on est tenu de donner ou de faire et qu'il est censé garantir. Tous les jours il arrive, notamment, que des marchandises données « en gage, » ou des biens hypothéqués sont vendus pour une somme moindre que la créance dont ils constituaient la garantie. Or, l'instrument monétaire, considéré comme produit « échangeable » ne rappelle en rien

cela. Car la Monnaie, en quoi qu'elle consiste, — Sel, Fer, Or ou Argent, — n'est acceptée et acceptable que parce qu'elle est censée équivaloir, au point de vue du Troc, à la chose cédée en retour, c'est-à-dire « vendue. » Il n'est donc là nullement question « de gage » de la Valeur, mais « de valeurs » se faisant équilibre. Sans cela point de « Troc, » c'est-à-dire ni vente, ni achat, puisque là où l'agent monétaire apparaît on est en plein dans l'Échange. »

Si nous insistons sur ces particularités, c'est qu'en une matière si parfaitement délicate, tout doit être, avec soin, ramené au sens exact des choses. Car les mots sont, ici plus qu'ailleurs, de grande conséquence dans l'application, suivant qu'il est prouvé par l'histoire. — La Monnaie, quelle qu'en soit la substance, fut, avant tout et par-dessus tout, un PRODUIT utilisable. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut remplir son rôle « d'Instrument » des échanges, c'est-à-dire d'intermédiaire. Non-seulement elle est par essence « un Produit, » mais pour être mise à son point de perfection, il faut que ce produit réunisse « des propriétés » telles, qu'il soit généralement « acceptable » en retour de ce qu'il achète, c'est-à-dire éminemment « échangeable. » C'est à quoi répondaient mieux que les monnaies primitives, l'Or, l'Argent monnayés, indistinctement, suivant qu'il sera établi en son lieu.

Ce n'est donc point uniquement « par » l'entremise de certaines substances monnayées que l'on arrive à échanger plus facilement ensemble les diverses « utilités » de l'ordre physique ou de l'ordre moral; c'est « pour » le parti, c'est-à-dire l'utilité qui se peut tirer de ces mêmes substances qu'on devra généralement s'en contenter, en retour de ce qu'on donne sur le pied de la plus parfaite « équivalence, » autant dire d'un Troc perfectionné.

Comme il ressort de cela même, que la matière dont est faite la Monnaie est un produit « évaluable, » le moment

est venu de montrer comment l'Or, l'Argent monnayés correspondent en quantités proportionnelles, dites « Prix, » à la puissance d'échange des biens de toute sorte et de tout ordre.

III

Des prix, ou valeur « relative » des choses qui forment le fonds des échanges.

Puisque la substance monétaire, en quoi qu'elle consiste, remplit, comme produit généralement acceptable en Troc, le rôle « d'intermédiaire » dans l'Échange, il suit de là que la Monnaie est un terme « de rapport » commun ou de comparaison entre les utilités diverses pouvant être contre-échangées.

Les quantités « ou poids » qu'on recevra de telle substance monétaire, en retour de ce qu'on abandonne, marqueront, dès lors, le degré « d'échangeabilité » des utilités cédées, non-seulement eu égard au Troc dont la Monnaie est un des facteurs, mais quant à tout le reste, puisque la Monnaie est un terme de rapport « commun. »

« Ces poids » ou quantités de substance monnayée formeront ce qu'on nomme « les Prix. » On doit donc entendre par PRIX, un poids d'Or ou d'Argent monnayé qui traduit la puissance d'échange ou valeur « relative » d'une utilité donnée. Voici qui peut donner une idée assez exacte de cet agencement général des Prix :

Le blé, par exemple, se vend un jour 25 francs l'hectolitre, pendant qu'à côté de là on a pour la même somme, — tout compte tenu de ce que « Valent, » relativement l'Or, l'Argent monnayés, — deux hectolitres de maïs. Supposez, en outre, que dans le même temps la journée de l'ouvrier filateur ou autre ressorte à 4 francs. Voici dans quel rapport « de Valeur, » c'est-à-dire d'échangeabilité au

regard des prix ci-dessus accusés seront ces « utilités » d'ordre différent :

Le blé impliquant pour pouvoir être troqué contre de l'Argent un « poids » de cette substance monétaire double de ce qu'il en faut pour obtenir une même « quantité » de maïs, soit 125 grammes au lieu de 62 gr. 1/2, la première de ces graminées sera à l'autre dans le rapport de 2 à 1 comme pouvoir d'Échange, c'est-à-dire comme valeur « relative. » Et c'est la substance monétaire donnée en Troc, d'une et d'autre part en quantités « proportionnelles, » qui traduit sous couleur de « Prix, » ce rapport de Valeur ou « puissance » plus ou moins grande d'acquisition.

D'un autre côté, et par voie de conséquence, la journée de l'ouvrier filateur sera à un hectolitre de froment comme 4 est à 25 ; mais quant au maïs, « le rapport » d'échangeabilité marqué également par la Monnaie sera moitié environ plus élevé, soit comme 4 est à 12 fr. 50. C'est-à-dire qu'il faudra 3 1/8 journées de cet ouvrier filateur pour pouvoir acheter 1 hectolitre de maïs.

D'où l'on voit que si la Monnaie est l'Instrument « nécessaire » des échanges, il découle de la propriété qu'elle possède d'être « un intermédiaire » généralement reçu, de marquer, comme terme « de rapport » commun, le degré d'Échangeabilité des produits et des services, ou pour parler autrement, leur Valeur « relative. » Les Prix, on le répète, ne sont que de simples formules accommodées « à l'échelle » de la Valeur des produits ou des services plus ou moins échangeables.

Par cela même qu'elle est un terme de commun et général « rapport » au point de vue de la puissance d'acquisition des utilités, on peut dire de la Monnaie qu'elle est un commun « diviseur. » Mais il y a loin de cela à être, comme on l'a trop souvent répété, une commune « mesure. » La substance dont est faite la Monnaie, si loin

que l'on remonte et si parfaite qu'on la rêve, est « un Produit » éminemment utilisable, c'est-à-dire particulièrement « échangeable. » Mais par cela même que c'est un produit, ce Produit est susceptible de baisser, de hausser « de prix; » en d'autres termes, il est « ÉVALUABLE, » ce qui est exclusif selon qu'on aura occasion de le mieux faire voir prochainement, — de l'idée « de Mesure. »

Nous aurons à dire aussi bientôt suivant quelle « échelle » procèdent et se présentent « les Prix, » de façon à ce que ces « poids » ou quantités de substance aurifère, argentifère correspondent à ce que renferment de puissance « d'échange » les utilités de divers ordres vendues et achetées. C'est à cela que répondent, dans l'Échange, les divisions de la Monnaie qui tire un particulier avantage, de la façon plus ou moins heureuse dont est constitué, à ce point de vue, « l'appareil » monétaire. La valeur « relative » ou pouvoir d'acquisition des produits et des services appelés à se contre-échanger est à tel point différente; elle s'affirme par « des prix » si demesurément bas, pour certaines choses en même temps que ces prix s'élèvent si haut, en ce qui touche d'autres utilités, que ce fut une nécessité de premier ordre de recourir, par le surhaussement de certains produits pris comme moyen de Troc, à des appoints ou pièces d'ajustage, suppléant ici l'Instrument monétaire. — Avant d'aller plus loin, expliquons cela.

Par exemple Remarquons que le Cuivre fournit sous couleur « de billon » une Monnaie d'appoint, sans laquelle il ne serait pas possible de descendre à des échanges infimes où l'Or, l'Argent lui-même, devraient correspondre par des poids, peu ou point maniables, « à la valeur » réelle du Produit ou du Service cédés en retour. L'on peut donc dire que dans ces conditions, et puisque 5 grammes de monnaie de cuivre ou de bronze, sont fort loin d'équi-

valoir « au vingtième » du franc d'argent dont ils forment une division, — car le métal d'appoint est ici surfait de moitié, — on pourrait en conclure que par ce côté, la thèse qui consiste à voir invariablement dans « l'Instrument » des échanges, un produit en parfaite « équivalence » vec les utilités que l'on achète ou que l'on vend, semble affaiblie et comme démentie en ce point particulier.

Il n'en est rien.

Dans « l'appareil » monétaire, — et c'est à dessein qu'on se sert ici de ce mot, car il rend seul exactement l'idée qu'on voulut exprimer, — tout se tient. Ce serait tomber dans une erreur profonde que de croire pouvoir en détacher quelque chose. Pièce d'ajustage ou simple appoint si l'appareil est bien construit, c'est-à-dire, si les parties se prêtent une force mutuelle et qu'elles soient savamment reliées ensemble, le mécanisme n'éprouvera à se mouvoir aucune difficulté. Il jouera librement, parce que tout se répond dans des conditions voulues de marche, d'équilibre.

Ici donc, la pièce d'ajustage ou Monnaie d'appoint, évidemment surfaite, emprunte une partie de sa force, — c'est-à-dire de la puissance échangeable qui lui manque, — à l'Argent, à l'Or monnayés qui sont placés plus haut et auxquels le métal surfait se relie et se rattache. C'est un TOUT indivisible et dont la consistance est dès lors parfaite. — La meilleure preuve de cela, c'est qu'on ne fait journellement nulle difficulté « de troquer » le franc, c'est-à-dire 5 grammes d'Argent contre ses diviseurs du poids de 100 grammes en Cuivre ou en Bronze monnayés. Donc, le fort soutient ici le faible, et il ne faut pas songer à les séparer dans l'Échange.

Telle est l'explication théorique de ce qui semblerait un argument contre la suprême et générale « équivalence » des produits-Monnaie.

Maintenant : existe-t-il une raison pratique de ce fait purement théorique? Y a-t-il là des particularités, des lois, par exemple, observées et qui font qu'on « accepte » indifféremment dans les affaires, 50 grammes de billon ou une pièce d'argent monnayé pesant 2 gr. 1|2 et formant les cinquante centièmes du franc? Oui assurément. Ces particularités présentent un double aspect, mais elles tendent, par des moyens différents, à prévenir l'abus qui pourrait naître de la monétisation d'une substance « surhaussée, » si cette monétisation était parfaitement libre.

Le monnayage sera donc, d'une part « limité, » c'est-à-dire qu'il ne pourra être fabriqué de « ce billon » qu'une quantité strictement proportionnée à la masse d'Or, d'Argent monnayés mise en circulation et qu'on juge ici approximativement indispensable. En d'autres termes, si l'appareil monétaire est « altéré » dans sa puissance d'Échange abilité ou Valeur intrinsèque, il ne le sera que dans une mesure relativement faible, de façon à ce que cela soit à peine sensible. Pour mieux s'assurer que cette mesure ne sera pas excédée, l'État lui-même s'est réservé, contrairement à ce qui existe pour la Monnaie d'Or ou d'Argent, « le monopole » de cette fabrication. « La puissance » d'échange de la Monnaie est ainsi, d'une part, garantie contre l'abus qui était possible de ce chef. Ce n'est pas tout.

La loi pose une deuxième limite relativement à ce qui doit avoir cours dans les payements en cette même Monnaie d'appoint. C'est ainsi que nul n'est contraint « d'accepter » au delà d'un poids de 500 grammes de Cuivre Monnayé en retour de ce qu'il vend ou de ce qui lui est dû. La puissance d'achat et libératoire « du billon » est donc limitée à 500 gr., lesquels équivalent à 25 grammes d'argent monnayé ou cinq francs.

Ainsi, d'une part, la fabrication de la Monnaie d'ap-

point était « limitée, » d'où suit qu'on est protégé, dans les affaires, contre l'invasion possible d'une Monnaie « surfaite » dont l'appareil monétaire souffrirait dans ses mouvements ; — de l'autre, usage, emploi « limité » de cette même Monnaie d'appoint, ce qui sera un obstacle à sa circulation. « Les Produits, » en effet, de même que les Services tirant principalement « leur Valeur » ou pouvoir d'acquisition de ce qu'ils peuvent être « utilisés, » du moment qu'on ne peut user de cet agent monétaire, c'est-à-dire, le faire « accepter » qu'a très-faible dose ou quantité, naturellement, on doit cesser de vouloir le produire » en masses « inutilisables. »

Il y a donc, on le voit, un double motif pour que la Monnaie de « billon, » toute surfaite qu'elle soit, « se troque » avec la plus grande facilité contre de la Monnaie d'Or ou d'Argent, car elle ne se rattache à ces produits éminemment « échangeables » que comme appoint infime et ne saurait dès lors altérer la puissance « d'intermédiaires » qui leur est généralement reconnue.

Ceci confirme la théorie « de l'Équivalence » supérieure des produits monnayés. Loin de la démentir, on cède ici aux nécessités du Marché ; mais on n'y défère que dans une juste mesure, et la Monnaie d'Or ou d'Argent, prise dans son ensemble, reste ce qu'elle est : L'équivalent « général » sans pair des autres utilités, c'est-à-dire, « un Instrument » de Troc supérieur.

XXe INSTRUCTION

DE L'ÉCHANGE ET DE LA MONNAIE

(Suite)

I. Des divisions et du surhaussement de la Monnaie. — II. De la valeur relative de l'Or et de l'Argent. — III. De l'Étalon monétaire ou Mesure prétendue de la Valeur. — IV. Jeu de l'Offre et de la Demande.

J'ai dû m'appliquer, en premier lieu, dans l'exposé qui précède à faire voir comment, le jour où la Monnaie s'introduit dans les affaires, on part, pour résoudre la plupart des difficultés qu'oppose « le Troc, » de produits éminemment utilisables : Sel, Fer, Cuir, notamment. Par l'emploi de Produits si généralement « acceptables » en retour d'autres utilités, l'Échange se substituait au Troc. En d'autres termes, ces mêmes produits étant pris le plus souvent comme « moyen » d'achat plus ou moins prochain, passeront à l'état de « Monnaie » ou Instrument général de Trocs successifs, car c'est là ce qui arrive. D'où suit que sur ce terrain, les mots : Produit plus généralement « acceptable » pour son utilité en retour d'autre chose, et « Monnaie, » ou Instrument de Troc choisi comme général « intermédiaire, » sont des mots qui expriment la même idée.

J'ai, d'autre part, fait remarquer que la substance qui forme le fonds de la MONNAIE est une substance par-dessus tout « utilisable. » Si cette substance, — Or, Argent, Fer, Cuir, Sel, — fut préférablement appelée à servir d'agent monétaire, c'est qu'elle parut, plus que toute autre chose, « acceptable » en Troc, c'est-à-dire douée de puissance « générale » d'acquisition.

Ceci, je le répète, est fondamental. Si l'on n'est bien pénétré de cette double vérité, l'on n'aura jamais sur la

Monnaie d'idées claires et nettes, car ces vérités ne se séparent pas. C'est parce qu'on les isole, même au temps où nous sommes, qu'on aboutit à des difficultés sérieuses, de même qu'on tombait autrefois en des confusions donnant lieu aux plus grands désordres.

J'aurai occasion, dans le cours de ces dernières Instructions, à propos de ce qu'on nomme, aujourd'hui encore, si improprement « l'Étalon monétaire, » de montrer comment, pour avoir perdu de vue le sens des choses au départ, c'est-à-dire alors que la Monnaie s'introduisait dans les affaires, on se livre à des applications, on s'épuise en tâtonnements qui ne prouvent que trop à quel point la lumière est peut faite chez quelques esprits sur le sujet qui nous occupe.

Pour le moment, j'ai à rechercher dans quelles conditions doit être construit l'appareil monétaire, ou, comme dirait M. Michel Chevalier, « la grande machine, » dont l'Or et l'Argent forment, suivant qu'on le verra plus loin, indistinctement la substance. Ces conditions seront telles, en effet, que la Monnaie pourra aisément répondre, dans une échelle des plus étendues, c'est-à-dire par des « divisions » ou fractionnement de substance comme « poids » allant du fort au faible, aux nécessités aussi nombreuses que diverses de l'Échange. C'est là qu'il deviendra de nouveau particulièrement sensible, selon la belle expression de Turgot, que toute monnaie » est marchandise. » Ce qui veut dire, que pour être fidèle à son rôle et pouvoir constituer un moyen supérieur « de Troc, » il est nécessaire que la substance dont est faite la Monnaie, soit par elle-même « un équivalent, » c'est-à-dire UN PRODUIT « acceptable » en retour des utilités qu'on abandonne pour les remplacer par d'autres.

I

Des divisions et du surhaussement de la Monnaie.

Pour que l'Instrument monétaire facilite, comme « équivalent » général des produits et des services, les échanges, en quoi que ces « utilités » échangeables consistent, il faut que la substance, — Sel, Fer, Or ou Argent, — dont est faite « la Monnaie » se présente en quantités ou poids plus ou moins forts, autrement dit proportionnels à la puissance de Troc ou Valeur « relative » de ces mêmes utilités. C'est à ce cela que répondent, suivant qu'il a été observé, « les Prix » ou expression en Monnaie de cette Valeur comparée des utilités journellement objet de vente ou de louage, c'est-à-dire échangeables. Ces Prix peuvent être considérés, au point de vue du poids de substance monétaire, comme une série « d'exposants » de ce que valent, comparés l'un à l'autre, les Produits et les Services qui font la matière « de l'Échange. »

C'est ainsi, par exemple, que sous le régime du sel-Monnaie, un poids donné de cette substance formera « le Prix » ou valeur d'une certaine quantité de blé « comparée » à telle mesure de vin ou à tel autre produit, meuble, outil, vêtement. Si l'on donne, dans ce système, 100 de sel pour obtenir en poids 25 de blé, et que par ailleurs une mesure ou quantité de vin ne puisse « se troquer » que contre 50 de sel, il est clair qu'à ce compte « le prix » ou Valeur comparée d'une quantité donnée de blé, ressortira « en sel » ou troisième produit, pris pour point de comparaison, au double de ce que représente, dans le même temps, telle quantité ou mesure de vin.

En d'autres termes : tel poids de blé « se troquant » contre 100 pesant de Sel, tandis qu'une quantité donnée de vin ne peut « se troquer » à l'heure même que contre la moitié de ce poids de Sel, on devra conclure de

ce fait, au point de vue « des Prix » ou valeur en Sel des deux produits, qu'un certain poids de blé représente « en la Monnaie » ici choisie, le double de ce que représente telle quantité de vin. Si cela ne dit rien au point de vue du mérite intrinsèque de chaque produit, cela dit beaucoup et dit tout ce qu'on voulait dire, au point de vue de leur puissance « de Troc » ou valeur relative exprimée *en Monnaie*.

Car, du moment que l'homme « subsiste » d'échanges, qu'il est constant, d'autre part, que « la Monnaie » est l'Instrument « nécessaire des Échanges; » que c'est « par elle » qu'on parvient, non-seulement à se procurer ce dont *on manque* en abandonnant ce qu'on a *de trop*, mais que « pour » obtenir cet instrument général d'Échange ou moyen facile et assuré « d'acheter, de louer » ce qui fait besoin ou envie, on donne en retour plus ou moins de ce qu'on possède, — il suit de tout cela deux choses :

La première, que « plus » on obtient d'un produit-Monnaie pris pour Instrument général d'acquisition, en retour de ce qu'on donne, — « plus » on pourra, par cela même, acquérir de ce qu'on peut avoir en vue tôt ou tard; PLUS dès lors la chose abandonnée « VAUT, » puisqu'elle s'est traduite en une grande puissance « d'Échange » c'est-à-dire d'acquisition.

Puis la seconde conclusion à tirer de ce qui précède et qui, posée en thèse doit surtout être ici mise en relief : c'est que du moment que la chose troquée contre le produit-Monnaie procure plus ou moins de cet Instrument général « d'acquisition, » de ce moment là, on peut dire que cette même chose condense, relativement à « tout le reste, » une plus ou moins grande Valeur ou puissance « de Troc (1). »

(1) Le mot « Échange » répond à une idée complexe. Dans une matière de si délicate et difficile élucidation, il faut simplifier en usant d'une technologie nette et

Donc, et dans le cas ci-dessus posé, « du Troc » de 100 de Sel contre un poids donné de blé, et de 50 de Sel seulement contre une certaine quantité de vin, ce qui est prouvé, en ce qui touche les quantités susdites comme Valeur « relative » ou puissance d'acquisition de chaque produit, c'est que le lot de blé susdit, « vaut » plus que le vin mis en regard, car la quantité qu'on en donne procure « plus » de substance monétaire, et plus de choses dès lors pouvant être achetées, louées, etc., que ne le pourrait faire, dans le même temps, telle « quantité » de vin.

Voilà ce qu'on eut surtout ici en vue d'établir. Et c'est ainsi que sur tel Marché, à un moment donné, « les prix » du blé et du vin seront respectivement fixés, — mesure pour mesure, — à l'aide d'un troisième produit qui donne, sous figure « de Monnaie » une juste idée « de leur Échangeabilité » ou puissance de Troc comparée.

« Les Prix » ou poids de substance monnayée, par cela même qu'ils traduisent la puissance « d'acquisition » des utilités qui passent de celui-ci à celui-là, sont donc par essence « proportionnels » c'est-à-dire à l'échelle de ce que « Valent » respectivement ces mêmes utilités dans des quantités données ou en tant que corps individualisés, « certains, » comme on dit ailleurs. Il suit de là, que la substance dont la Monnaie est faite devra être éminemment « divisible, » vu la nécessité de descendre aux valeurs les plus infimes, suivant qu'on l'a dit, tout en s'élevant très-haut dans certains cas.

Mais l'Or de même que l'Argent se recommandent, sous ce rapport, d'une façon toute particulière. Non-seulement, ainsi qu'on l'a pu entrevoir, la division mécanique s'opère sans difficulté pour l'un et l'autre de ces métaux, mais ils sont éminemment divisibles sans perte, sans déchet, à ce

claire outre qu'elle est prise de la nature des choses. — C'est ce qui me fait préférer le mot « Troc, » suivant une précédente remarque.

point que les moindres parcelles expriment « de la Valeur » ou puissance de Troc, et partant d'acquisition. Il n'en est ainsi, répétons-le, ni du Cuir, ni du Sel, ni du Fer lui-même. Leur abondance est telle comme « produit » facile à obtenir qu'il en faut une assez forte quantité ou poids pour « équivaloir » à ce que représentent des objets d'importance et partant de valeur minime; d'où suit qu'un faible poids de ces produits-Monnaie « équivaut » à presque rien, ou ce qui est la même chose fut dénué « de puissance » d'acquisition.

L'Or, ainsi que l'Argent présenteraient plutôt le défaut contraire. Mais ce qui est certain, c'est qu'en si petite quantité qu'ils soient, ils condensent « de la Valeur » ou échangeabilité.

Prenons, par exemple, l'Argent. Le boucher qui vient d'acheter un bœuf pour en faire des parts de subsistance appropriées aux besoins de chacun, a dû donner en Troc un poids d'argent monnayé de 3 kilog. 1/2, représentant dans notre monnaie courante un nombre de francs que je supposerai de 700. Mais « la divisibilité » du métal-Monnaie est telle ici qu'on pourra en former des parcelles relativement on ne peut plus faibles, de façon à équivaloir, comme puissance « d'achat » ou de Troc à des portions minimes de viande. C'est ainsi que 2 gr. 1/2 de ce métal, soit le 1700me du poids d'argent qu'a coûté l'animal pourra s'échanger contre une portion utilisable quoique faible de substance alimentaire. On est donc ici monté très-haut à l'aide de la Monnaie dans ce qui constitue « la Valeur » ou puissance d'Échange, de même qu'on est descendu très-bas. Il est douteux que l'emploi du Sel ou du Fer en eussent fait autant. Dans le cas présent, on eût dû livrer pour « Prix » de ce même bœuf; des masses de Monnaie parfaitement embarrassantes par leur volume même; tandis que dans maint autre cas, il se-

rait arrivé que le poids de Sel, de Fer, la parcelle de Cuir offerts n'auraient pu descendre au-dessous d'une quantité donnée sans perdre aussitôt toute puissance d'acquisition ou valeur « relative. »

L'Argent sera donc ici « un diviseur » parfait au point de vue de « l'Échangeabilité, » car il servira à faire des parts ou portions minimes « utilisables, » de l'animal en question, parts contre lesquelles il sera échangé pour fournir plus tard au boucher « un moyen » nouveau d'acquisition.

Ce qu'on dit de l'Argent, on pourrait et on peut le dire de l'Or. Pas plus que l'autre métal-Monnaie, il ne perd, en effet, « de sa valeur » ou puissance proportionnelle d'échange ensuite d'une divisibilité infime. Seulement, comme par les dépenses que son extraction, sa manipulation, son affinage nécessitent ; comme par son peu d'abondance dans la nature, comparativement à la richesse et au nombre des gîtes argentifères, l'Or condense, à volume « égal, » plus de puissance de Troc que l'Argent, suivant qu'on le verra bientôt, outre que cela est bien connu ; — s'il est vrai que, même réduit en poudre, ce métal conserve un pouvoir exceptionnel « d'acquisition, » il est non moins vrai que la substance éminemment précieuse arrivée à cet état parcellaire ne saurait faire fonction « de Monnaie. »

L'une des qualités de tout outillage, et ceci s'applique au roi des Instruments figuré par la Monnaie, c'est d'être facilement maniable. Cela est même d'autant plus nécessaire, que « l'outil » dont il s'agit doit mettre en mouvement les utilités diverses. Il faut donc qu'il se prête et se plie avec la plus grande facilité aux diverses évolutions de l'Échange. Or, si la substance monnayée et monnayable condense à tel point « de la Valeur, » sous un faible volume, qu'elle se troque surtout contre « des

utilités » d'un grand prix pour tomber ensuite à l'état de parcelles peu ou point maniables comme Instrument « de Troc, » il est évident que l'emploi d'un pareil « outil » s'arrête là où il ne pourra plus « instrumenter. »

Tel fut à l'origine le cas de l'Or. — Avec lui, on dut sentir le besoin de recourir, comme auxiliaire, à un métal moins précieux « relativement » et pouvant, par cela même, descendre infiniment plus bas dans l'échelle de la Valeur que n'aurait pu faire l'Or monnayé. Cet auxiliaire, on le devine, ne sera autre que l'Argent. Et c'est ainsi que « l'appareil » monnétaire, en se complétant, verra s'étendre sa sphère d'emploi, d'activité. — La puissance de ces deux « diviseurs » fut plus grande, puisqu'elle s'étendait à plus d'utilités, en haut comme en bas.

Mais ce qu'on remarque de l'Or, on devra le dire à certains égards de l'Argent. Car lorsqu'on est descendu pour ce dernier « instrument » de Troc au cinquième d'un poids fixe de 5 grammes, tel que le figure la pièce *dite* de 20 centimes équivalant à la moindre fraction de notre Franc, il est évident qu'ici encore on a atteint l'extrême limite d'un Instrument monétaire maniable.

Et cependant, que d'affaires traitées, que de produits utiles et échangeables au-dessous de la « Valeur » condensée dans le 5me du Franc ?... Outre l'impérieux besoin de ces échanges, que « d'appoints » nécessaires, par suite des nombreux fractionnements « de la Valeur, » ce qui force, par voie de décalque, en quelque sorte, « de fractionner » savamment la Monnaie, pour qu'elle soit faite à l'image des Utilités « échangeables » et qu'elle apparaisse, sous tous les angles en quelque façon, comme un parfait « équivalent? »

Ainsi s'explique l'intervention d'un deuxième auxiliaire, le Cuivre, à côté du monnayage de l'Or et de l'Argent. Ce

métal, à l'état de corps simple ou d'alliage, constituera, dans la construction de l'appareil monétaire, une sorte de pièce d'ajustage. Mais, si ce fut une nécessité que d'y recourir dans le jeu des échanges, l'écueil, on l'a pu voir, est tout près de là, puisque le surhaussement de la Monnaie fait qu'on tombe ici en plein faux monnayage.

On sait que par l'emploi de la monnaie « de billon, » le métal est surfait de moitié environ, eu égard à la valeur commerciale ou intrinsèque de la substance ici employée. Mais, dans le système d'une parfaite équivalence, on aboutissait à des pièces d'appoint démesurément lourdes. En sens inverse de ce qui a lieu pour la monnaie d'Or ou d'Argent, qui cesse d'être maniable dès que son poids descend au-dessous d'un gramme, le monnayage du Cuivre, sur le pied de ce qu'il vaut réellement eut fait de « cet Instrument » des échanges un outil particulièrement pesant, incommode dans la pratique. La pièce de 5 centimes eût dû être, comme dimension et comme poids, double environ de ce qu'elle est ; et quant à celle de 10 centimes, comme elle ne se serait pas beaucoup écartée du volume de l'écu de 5 francs qui pèse 25 grammes, il eût fallu renoncer à la fabriquer. Cette Monnaie singulièrement lourde, encombrante aurait rappelé à certains égards celle de Sparte fabriquée, on le sait, non en vue des affaires et pour favoriser l'essor de la richesse par le Commerce, mais pour éloigner, au contraire, la population de toute pensée de trafic et lui inspirer à cet égard la plus grande aversion.

J'ai dit comment, d'une part, en limitant la fabrication de cette monnaie de Cuivre plus ou moins mélangé d'un autre métal, l'étain, qui coûte infiniment peu, — de l'autre en restreignant à un certain chiffre les appoints, la Loi avait dû opposer une double barrière au faux monnayage. Ce qu'il importe, à ce propos, de faire voir et

partant de combattre, c'est la dangereuse pente à laquelle cèdent volontiers, en de tels cas, ceux qui voient bien moins dans la Monnaie un PRODUIT ou substance « évaluable, » en d'autres termes, une portion de la Richesse publique et privée « qu'un Instrument » de Troc. Dans ce système, la matière qui fait le fonds de la Monnaie importe médiocrement; d'où suit qu'il n'y aurait pas à s'occuper, sous le double rapport du poids et « du titre, » de faire cadrer la dénomination, — Franc ou Livre, — avec l'essence des choses.

« Le Titre » exprime, on le sait, le degré de pureté des monnaies en général, c'est-à-dire dans quelle proportion se trouvent mélangés ou « alliés » ensemble le métal, Or, Argent ou Cuivre, qui forme le principal fonds d'une pièce de monnaie, et la substance d'un prix moindre qu'on juge nécessaire d'y ajouter en cours de monnayage. Par exemple, notre monnaie d'argent, où le cuivre entre pour 1/10e comme alliage, se trouve par suite « au Titre » de 9/10es ou 900 millièmes de pur argent. C'est ce qu'on exprime généralement lorsqu'on dit que la Monnaie est à 9/10e « de fin. » L'unité monétaire, chez nous, représentée par le *Franc*, ou poids de 5 grammes est constituée sur ce même pied; et quoiqu'on ait cru pouvoir parfois inférer de la Convention monétaire passée il y a quelques années avec divers États, « le titre » du Franc, au lieu de descendre à 835 millièmes, est resté ce qu'il était. Cet abaissement de titre a simplement trait aux pièces divisionnaires, et le Franc est bien toujours à 900/1,000mes.

Lorsque le mélange des substances monnayées se tient dans les limites que lui assigne le bon conditionnement de la Monnaie; qu'on ne fait pas plus entrer de cuivre, par exemple, dans la monétisation de l'argent qu'il n'en faut pour donner à la pièce de monnaie plus de consistance et faire qu'elle *fraye* moins, c'est-à-dire qu'elle perde

moins de son poids et du relief des empreintes par le frottement; comme la pratique de l'alliage se couvre ici de l'intérêt public, l'opinion ne fait pas difficulté d'accepter, dans des conditions dictées par la Nécessité, un Produit qui a le double mérite de faciliter les échanges et de représenter, dans la plus large mesure, « de la Valeur, » — c'est-à-dire une puissance d'Achat proportionnelle de premier ordre.

Il en sera de même de l'alliage de cuivre et d'étain. Cela ne fera pas obstacle à ce qu'on accepte comme Monnaie auxiliaire, des pièces de bronze de 5, de 10 et de 1 centime, notablement surfaites. Nul ne se fait sans doute illusion; et chacun se rend parfaitement compte que ces pièces, étant à bas « titre, » c'est-à-dire formées de deux métaux de poids inégal, outre la valeur fort peu égale, le nombre de centimes ou « centièmes » inscrit sur chaque pièce est fort loin « d'équivaloir » à 1 ou 5 centièmes « du Franc. » Mais comme on se reporte à la double nécessité de traiter, par ce moyen, des affaires relativement minimes en même temps qu'il est créé un instrument de Troc d'autant plus maniable qu'il est peu lourd; comme, à la différence de ce qui s'est fait autrefois, la puissance publique ne songe pas à spéculer sur la fabrication des monnaies, soit en faisant varier incessamment « le titre, » soit en donnant aux pièces une valeur « nominale » supérieure à ce qu'elles représentent intrinsèquement, c'est-à-dire considérées dans leur essence même, — le public n'hésite pas plus, je le répète, à accepter quelques centièmes en retour de ce qu'il donne, que s'il s'agissait d'argent ou d'or en quantités strictement « équivalentes » à ce dont on se défait.

L'opinion conclut, en effet, à bon droit de ces remarques et des limites auxquelles a dû s'astreindre « le surhaussement » ou surévaluation de la substance mon-

nayée, que tout se tient, suivant qu'il a été dit, dans ce système, et que, du faible au fort, tout est relié par un lien puissant. Il n'y a dès lors aucune apparence que « les prix » changent, suivant qu'on devra délivrer, par un ou plusieurs centimes, des fractions « du Franc, » ou un nombre de francs plus ou moins grand en pièces d'Argent ou d'Or. Non-seulement « les prix » qu'on exprime en francs ou en centièmes « surévalués » auront la même puissance « d'Achat » et partant le même pouvoir libératoire dès qu'il s'agit de dettes, mais comme il ne se mêle, nous le répétons, à cette façon de monnayage, aucune idée de lucre illicite par un artifice plus ou moins grossier, l'on ne songe plus à distinguer « le Franc » du franc, comme on faisait auparavant pour « la Livre » de telle ou telle époque.

« Le Franc » répond, en effet invariablement à un poids de 5 grammes dont 4,50 d'argent et 50 centièmes de Cuivre, autrement dit 1 dixième d'alliage. Le kilogramme, unité de poids métrique, ne saurait, par exemple, donner un jour 200 de ces francs du poids de 1,000 grammes, une autre fois 250 francs sinon 1,000 ou 2,000, suivant qu'il arriva fréquemment lorsqu'on « taillait » dans un marc d'argent du poids de 8 onces, 3 à 47 divisions de la Monnaie dites « Livres. » Non, ces variations ne sont plus possibles, et l'on peut compter en tout temps, c'est-à-dire payer en francs, sous et centimes « de même poids et titre. »

« Le franc » actuel, en effet, comme qualité et quantité de substance, comme degré de fin ou alliage, est de tout point identique au Franc de l'an XI, époque de la création. C'est ainsi qu'un kilogramme d'argent affiné à 9/10mes fournit 200 de ces mêmes « francs » ni plus ni moins qu'il y a soixante ans. Dans le système, au contraire, où l'on fait abstraction de la substance même, c'est-à-dire du

produit éminemment échangeable, pour forcer le rôle et la puissance « d'échange » de la Monnaie, on croira pouvoir impunément modifier, soit « son titre, » soit « le poids « des pièces ou *Livres* comprises dans le marc.

Par exemple, au regard « du titre, » c'est-à-dire du degré de pureté des pièces d'argent monnayées, il n'était pas rare de voir le cuivre entrer pour plus de moitié dans la composition de ces pièces. Dupré de Saint-Maur, dans son *Essai sur les monnaies*, en donne une preuve empruntée au XIIe siècle qui mérite d'être citée.

Certain comte voulant indemniser le seigneur de Montpellier et ses vassaux du préjudice qu'ils avaient éprouvé *par l'affaiblissement des monnaies*, — remarquez bien ceci, — et du reste en considération d'un prêt de 18,000 sous qui lui avait été fait, donne en fief à ce même seigneur le droit de battre monnaie « à perpétuité » en faisant subir aux pièces ou sous d'Argent dont 16 étaient « taillés » dans le marc, un alliage de plus de 3/4. C'est ainsi que le marc, au lieu de donner 16 divisions ou sous permettra d'en avoir 48, sans parler des droits de seigneuriage ou retenue qui font que 16 sous monnayés équivalent à peine à 4 sous d'argent fin. Ceux qui recevaient, sans pouvoir la refuser, cette monnaie où le Cuivre s'alliait par plus des 3/4 au métal Argent, étaient ici manifestement dépouillés d'une partie de ce qui leur était dû. Car cela profitait surtout aux débiteurs.

Quant au détenteur de tout produit ou marchandise qui voulait s'en défaire, il avait un moyen à peu près certain de rétablir l'équilibre de façon à ne pas souffrir de l'abaissement « du titre » de la Monnaie. C'était d'élever d'autant ses prétentions comme vendeur ou locateur « d'utilités » et il n'avait garde d'y manquer. « Les prix » étaient donc haussés en proportion de ce que la Monnaie perdait de sa valeur. Voici, par exemple, ce qu'ils deve-

naient, en assez peu de temps, comme par un accord tacite général, là où le Titre était affaibli ou altéré, en alliant à l'argent moitié de cuivre. Supposons que jusque là, le blé, le maïs, tel vêtement à l'usage de l'homme, sa chaussure, la journée d'ouvrier enfin, ou chiffre de son salaire soient, comme « prix » ou expression en monnaie courante de la Valeur « relative, » dans les termes suivants ou proportions arithmétiques :

Blé et maïs... B : M : : 14A (argent) : 12A soit : : 2 : 1
Maïs et chaussure..... M : C : : 12A — : 8 A — : : 1.50 : 1
Chaussure, vêtement... C : V : : 8 A — : 16A — : : 0.50 : 1
Vêtement, salaire..... V : S : : 16A — : 4 A — : : 4 : 1

Voilà dans quel « rapport » comme Valeur ou puissance de « Troc » se trouvent respectivement ces utilités diverses, au moment même où « le Franc, » unité monétaire de notre système, sera mis à bas titre par un mélange de cuivre que nous supposons être de moitié au lieu de 1/10me. — Les créanciers seront spoliés immédiatement à concurrence de la 1/2 de ce qui leur revient, puisque la Monnaie de titre et poids légal ne saurait être refusée ; mais il n'en est pas ainsi de ceux qui sont jusqu'à certain point libres de vendre ou de louer. Ils feront « leurs prix « en conséquence, c'est-à-dire qu'ils élèveront d'autant leurs prétentions. — La raison de cela ? — Elle est fort simple, puisqu'ils ont lieu de croire que, devenant à leur tour « acheteurs, » on fera vis-à-vis d'eux semblable chose.

Nous l'avons dit, et c'est le cas de le rappeler : on « ne troque » des produits ou des services contre de la Monnaie, que parce qu'on la croit généralement « acceptable. » Vendeur, aujourd'hui on veut pouvoir être « par

elle » Acheteur demain. Conséquemment, chacun s'applique à égaliser ici le plus possible les choses, c'est-à-dire qu'on ne voudra donner de ce qu'on possède « en trop » que tout juste autant que représente, comme puissance « d'achat » le produit-Monnaie ici offert. En d'autres termes, puisque ce produit est « surévalué » de moitié, l'on exigera moitié plus, ou ce qui revient au même on donnera moitié « moins » qu'auparavant de ce qu'on entend louer ou vendre.

Les nouveaux prix devront donc, ici, se traduire par des chiffres autres pour exprimer exactement, comme toujours, la puisssance relative de Troc des utilités dont il s'agit :

Blé et maïs...	B : M : : 36A : 18A	soit toujours	: : 2 : 1
Maïs, chaussure.....	M : C : : 18A : 12A	—	: : 1.50 : 1
Chaussure, vêtement...	C : V : : 12A : 24A	—	: : 0.50 : 1
Vêtement, salaire.....	V : S : : 24A : 8A	—	: : 4 : 1

« Le chiffre qui donne le Prix est différent, mais « le rapport » de Valeur, entre les utilités échangeables, est resté absolument le même. C'est-à-dire que le produit-Monnaie « n'achète » pas plus qu'auparavant ce dont chacun peut avoir besoin ou qu'il désire. De cela découlent, en ce qui touche seulement l'altération profonde « du Titre, » les vérités suivantes bonnes à noter :

1° C'est dans la substance qui fait le fonds de la Monnaie que réside essentiellement la puissance « de Troc » qui en fit « un équivalent » général hors ligne, c'est-à-dire un « intermédiaire » plus ou moins apprécié, — « acceptable ; »

2° Toucher à la substance monnayée pour en altérer la qualité par un excès d'alliage, c'est toucher A TOUT. L'on

change inutilement ainsi, en effet, l'aspect général « des Prix, » c'est-à-dire l'expression de la valeur relative « des utilités » échangeables; cette « valeur relative » ou rapport de valeur reste ce qu'elle était;

3° User de semblables pratiques, c'est se ménager des gains aussi éphémères qu'ils sont peu honnêtes; car « les prix » ne sauraient tarder à se remettre en équilibre malgré le trouble jeté pour un temps dans les affaires.

Ces abus s'étant produits à l'occasion du fractionnement, c'est-à-dire des divisions de la Monnaie, c'était le cas non moins que le moment de montrer comment ils découlent de l'idée peu exacte qu'on se fait de son rôle. On sait, du reste, que « la Taille » de la Monnaie, c'est-à-dire le besoin de diviser le marc d'argent, du poids de 8 onces, en un certain nombre de livres, de sous et de deniers, donnait lieu à des variations non moins fréquentes et tout aussi déplorables. Dans l'espace d'une même année, on put compter ainsi jusqu'à huit ou dix changements, et le marc est divisé en un plus ou moins grand nombre de Livres, suivant qu'on passe d'un mois à l'autre.

Au quatorzième siècle, le 1er mai, le prix du marc d'argent payé à l'hôtel des monnaies ressort à 10 livres. Le 1er juillet suivant, on en donnera 12 livres. C'était faire subir à l'Unité monétaire une réduction d'un cinquième. Le 1er septembre de la même année, nouvelle modification en sens inverse. La Livre équivaut cette fois au 7me environ du marc pesant d'argent, soit 6 livres 15 sous « taillées » dans le marc. Ce système se perpétue de siècle en siècle, troublant les affaires et désolant par cela même la Production, puisque nul ne sait sur quel pied il pourra compter, c'est-à-dire acheter, louer et vendre, avec une Monnaie à ce point mobile.

Le dix-huitième siècle s'ouvre par des écarts, en fait de taille ou fractionnement monétaire, qui, partant de 34

livres au mois de janvier, portent en août suivant à 47 le nombre de pièces fournies par le marc. Puis, enfin, on arrive à 1714, année remarquable par le trouble jeté dans l'agencement de la Monnaie. Du mois de février à décembre, voici le nombre de Livres taillées dans le marc :

Février	41	livres	9	sous	5	deniers.
Avril	30	»	7	»	3	»
Octobre	36	»	0	»	0	»
Décembre	34	»	18	»	2	»

De tels changements ne pouvaient s'opérer sans jeter, dans les affaires, le trouble qu'y eut dû causer l'altération plus ou moins profonde « du titre » de la Monnaie. C'était, par une autre voie, c'est-à-dire en lui ôtant de son poids, lorsqu'on augmentait le nombre des divisions du Marc, en diminuer « la Valeur » ou puissance relative d'achat. Aussi les particuliers, notamment l'homme du Négoce, laissant à l'écart cette monnaie changeante et partant dangereuse, avaient pris le parti de ne traiter qu'en marcs pesants d'or ou d'argent. C'est ce dont témoigne un écrivain de l'époque, Secousse, lorsqu'il dit, dans la préface mise en tête de sa collection des *Ordonnances des rois de France :*

« Pour remédier à ces inconvénients, le public s'estoit accoustumé à ne plus contracter *à livres et à sols*, mais à marcs d'or ou d'argent, à florins ou autres espèces; c'est-à-dire, on ne disoit pas je vous preste 50 livres en monnoyes courantes, et vous me rendrez, dans un certain temps, cinquante livres qui auront cours alors; mais je vous preste tant de marcs d'or ou d'argent et vous m'en rendrez autant; je vous preste une certaine quantité de florins ou de bons gros tournois, et vous m'en rendrez le même nombre en nature. »

Rien ne prouve mieux à quel point l'Instrument monétaire, eu égard à la substance, doit constituer par-dessus

tout « un Produit » doué de générale « équivalence » et qui puisse dès lors répondre, par des quantités ou poids proportionnels, à la Valeur des choses échangeables. — C'est parce que cela est trop généralement perdu de vue, suivant qu'il y aura lieu de le faire voir à propos de ce qui est si improprement nommé « l'étalon monétaire, » qu'on a dû s'étendre particulièrement à ce sujet.

Puisque « la Monnaie, » considérée dans la matière qui en fait le fonds, est chose incessamment « comparable (1) » à tout le reste, au point de vue de la Valeur intrinsèque, et qu'elle constitue ainsi un terme « de rapport » général et constant, il va de soi que la chose « comparable » ou terme de rapport doit être semblable à elle-même, au double point de vue de la qualité et des quantités ou divisions de substance dont on part pour en former « les prix » par des poids proportionnels. Ce n'est qu'à cette condition que la Monnaie est un instrument « de Troc » de quelque précision et que « les prix » sont à l'échelle « d'une valeur » incessamment mobile, au surplus. Mais si la Valeur change suivant l'heure et le lieu, le point de comparaison ou terme « de rapport » ne saurait changer sans qu'un trouble momentané affecte par cela même « les prix. » A ce double point de vue, c'est-à-dire comme « titre » et comme « taille » ou poids immuable de substance monnayée, on peut dire que notre monnaie est un instrument de Troc perfectionné.

Nous croyons inutile, en ce qui touche le fractionnement de cette monnaie, tant en or qu'en argent s'aidant comme pièce d'appoint du billon de bronze, d'entrer dans des détails connus de chacun. — Disons seulement, pour résumer les points ou aspects généraux relatifs à notre monnaie, que l'appareil offre ce double caractère qu'il

(1) Rousseau l'avait des premiers compris, suivant que le prouve dans l'*Émile* un passage fort remarquable sur la Monnaie.

permet, avec l'un des métaux, l'Argent, heureusement relié à l'Or, de former des « poids » ronds dans le système métrique, en même temps qu'on figure, à l'aide de ce même métal monnayé « le prix » ou puissance échangeable des produits et des services en général. C'est ainsi que l'unité monétaire dite « Franc » est représentée par une pièce « du poids » de 5 grammes, laquelle « achète » une certaine quantité de sel, de sucre ou un simple jouet d'enfant, en même temps que ces 5 grammes peuvent servir à peser une dose pharmaceutique d'un prix déterminé. Le double franc, ou dix grammes d'argent, va, d'autre part correspondre exactement aupoids d'une lettre dont le port est tarifé chez nous à 25 centimes. Et si l'on veut mettre dans les plateaux d'une balance, d'une part, 200 francs d'argent-Monnaie, de l'autre du cuivre sous forme de poids dit kilogramme, on verra que ces deux « poids » de métal se font parfaitement équilibre.

Comme le billon de bronze s'ajuste exactement dans ce système par « le poids » et par la taille avec l'argent monnayé, l'on arrive ainsi à former des séries de poids métriques parfaitement exacts, lorsque les pièces ne sont pas altérées par le *frai*. — Dans l'argent, 1 gramme est représenté par la pièce de 20 centimes, et ce même poids par un centime pour le bronze ou cuivre allié d'étain. Si 10 grammes de billon répondent à 10 centimes ou 10me du Franc, 10 grammes d'argent correspondent à 200 centimes ou 200 grammes de bronze monnayé, autrement dit 2 francs. Enfin, 1,000 pièces de 1 centime donneront le kilogr., de même que 1,000 pièces du poids de 1 gramme d'argent, soit 20 centimes, forment un poids de 1 kilogr., ou 200 francs.

Nous ne pousserons pas plus loin ce genre d'aperçu dont le côté pratique devait être signalé. Ce qu'on dit pour l'Argent et le billon, il eût fallu pouvoir-le faire

pour l'Or. Le système eût été alors complet. Mais la nature des choses, telle qu'elle résulte de l'écart fragmentaire de valeur qui existe entre les deux métaux, lesquels sont ensemble, suivant qu'on le sait généralement, comme 1 est à 15 50 environ, opposa ici des obstacles qui ne pouvaient être surmontés qu'au prix d'inconvénients peut-être plus graves que le bien qu'on pouvait avoir en vue. Comme le remarque un maître éminent, dès qu'on voulut avoir à la fois des pièces d'or et d'argent exprimant « un nombre rond de francs, on n'était plus maître du poids (1). » Aussi, la pièce de 20 francs en or et ses dérivés par 5 et 10 francs ne fournit plus, comme pour l'argent, des poids ronds métriques correspondants. Si, par exemple, l'écu de 5 francs donne tout juste un poids de 25 grammes, 20 fr., 10 fr., 5 fr. en or répondent à des poids fractionnaires de 6 gr. 45, 3 gr. 226 et 1 gr. 613, qui n'ont nul rapport avec « la Taille » de l'argent.

Nous devons dire, en ce qui touche la pièce d'or de 5 fr., que cette façon de tailler la Monnaie viole le premier principe de tout monnayage qui consiste à fournir un Instrument d'achat facilement « maniable. » La ténuité de cette pièce est telle, qu'on répugne avec raison, à « accepter, » crainte de la perdre, une si déplorable coupure, outre que pour les comptables cela est plein de difficultés et d'ennuis.

Tout ce qu'on put faire en l'an XI, et l'on y réussit pleinement, c'était relier l'un à l'autre l'Or et l'Argent monnayés en faisant que le Franc, « unité monétaire, » existât ici de même que là. C'était beaucoup sinon tout, faut-il dire. On put ainsi passer, à volonté, de l'un à l'autre métal soit comme acheteur, soit en acquittant quelque dette. Il arrivera, dans ce système, qu'on n'a véritable-

(1) *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, art. Monnaie. — Guillaumin et Cᵉ, éditeurs, Paris, 1861.

ment « qu'une monnaie. » Elle fut sans doute d'aspect autre, d'essence « double ; » mais le franc, Unité monétaire, qui exprime en réalité la même valeur, se retrouve ici et là, dans l'Or comme dans l'Argent. D'où suit que les deux substances monnayées expriment invariablement partout la même chose, en d'autres termes, qu'elles condensent une puissance « de troc » ou Valeur relative de tout point identique. »

Donc, puisque le terme « de rapport » au point de vue des valeurs comparées est « identique », c'est-à-dire UN — il n'y aura véritablement QU'UNE MONNAIE. — C'est ce qui sera du reste plus amplement établi en terminant.

II

De la valeur relative de l'Or et de l'Argent.

Ces observations faites sur des points de premier ordre, tant le bon conditionnement de l'Instrument des échanges tient, d'une part, à la constante uniformité du point de comparaison ou terme « de rapport, » de l'autre, à la division plus ou moins heureuse de la substance choisie comme « équivalent » général supérieur et hors ligne, — il reste peu de chose à dire sur « le rapport » de Valeur dans lequel peuvent être les métaux précieux utilisés généralement comme produits monnayés. Il a été déjà constaté qu'à volume égal, l'Or condense « une valeur » qui est à celle de l'Argent comme 15 50 environ est à 1. En d'autres termes, si un poids d'argent achète, par exemple, 1 hectolitre de blé, le même poids d'or achètera, dans le même temps, 15 50 hectolitres de ce même blé.

Ces rapports « de valeur » sont médiocrement instables, c'est-à-dire mobiles. Les deux métaux dont il s'agit ont même à toutes les époques tiré la faveur qui s'y attache et qui les fit préférer, comme « instrument » de Troc, de

cette circonstance qu'ils se distinguaient entre les autres produits ou substances par une grande stabilité ou « fixité » de valeur « relative. » On peut donc dire, qu'ils se font incessamment équilibre comme valeur comparable, sous des quantités ou poids qui varient, non-seulement moins que les autres denrées ou substances, mais qui « varient » fort peu dans une période de quelque étendue.

L'on ne pouvait dès lors mieux faire que de demander, à l'un ou à l'autre de ces métaux, le point de comparaison ou terme « de rapport » constant des utilités en général pour ce qui est « de la valeur » ou puissance d'achat respective.

Ce rapport « de valeur » entre l'Or et l'Argent n'a, en effet, subi qu'un seul changement assez notable dans le cours des siècles. Cela est connu de tout le monde. Ce fut le jour où par la découverte du continent américain, l'Europe se trouva comme inondée par l'arrivage de substances aurifère et argentifère dont l'afflux fit non-seulement baisser le prix du métal, eu égard à tout le reste, mais qui s'en vint modifier profondément leur valeur « relative. » Sans doute, depuis lors cette valeur est loin d'être restée immuable, quand tout changeait autour d'elle; mais l'histoire prouve que les dégradations sont à tel point ménagées, qu'elles furent presque insensibles dans le cours d'une longue période. S'il fallait fournir de cela quelque preuve, on n'aurait ici que le choix de l'époque dans un pays donné. Il faut surtout bien se garder de partir, en ce point, des altérations et surhaussements de monnaie dont le passé est riche en France, suivant qu'on l'a pu voir.

Pour se faire ici quelque idée juste, il n'est qu'une méthode. Il faut considérer l'écart de la valeur qui s'est produit entre l'Or et l'Argent depuis le jour où, ce qu'on nomme « prix, » s'en venait traduire en poids de l'une

ou de l'autre substance monnayée la valeur « relative » de tout ce qui constitue le fonds de l'Échange. — Par exemple, en remontant pour nous jusqu'à l'an XI, époque de l'adoption de notre système décimal, le rapport de valeur des deux métaux n'a pas sensiblement « varié. » Aujourd'hui comme alors, et malgré la découverte des riches gîtes de la Californie et de l'Australie, l'Or est à l'Argent comme 1550 est à 1. Durant soixante ans, leur prix respectif a oscillé dans la mesure d'un 60me autour de ce prix qu'on dirait, en quelque sorte, « fixe. »

D'un autre côté, si l'on consulte les mercuriales empruntées au marché de Londres, ce grand marché de métaux précieux, suivant que le gouvernement des Pays-Bas l'a fait dans ces derniers temps, il est facile de voir que les *maxima* et les *minima* relevés, dans une période de trente ans, confirment cet aperçu. Le plus haut prix, en effet, que l'Or ait atteint dans cet intervalle, eu égard à l'argent, n'excède pas 15 91 ; et, dans le même temps, sa valeur « relative » tombait à 15 20. C'est ainsi que, durant les dernières années qui viennnent de s'écouler on arrive à des moyennes comme 15 58 et 15 62.

Lorsqu'entre deux produits, le rapport de la valeur est à ce point peu instable, on peut dire que le métal-Monnaie, — qu'il s'agisse de l'Or ou de l'Argent ou même, comme il arrive chez nous de leur emploi simultané, — fournit « un moyen » d'échange ou terme « de rapport, » au point de vue des valeurs comparées et comparables, également exact (1).

D'où suit, selon qu'il sera plus amplement exposé dans la prochaine Instruction, qu'il n'existe aucun juste motif d'opter entre les deux métaux, comme substance mon-

(1) L'écart qui s'est produit entre ces deux métaux, dans ces derniers temps, tient surtout à l'action aussi peu rationnelle qu'à d'autres époques des gouvernements. Voir sur ce point et pour plus de détail ce qui est dit à l'*Appendice*.

nayable et de s'en tenir à l'Or ou à l'Argent « exclusivement. » Dire, comme on le répète encore à l'occasion, que la matière dont est faite « la Monnaie » permet de constituer, sous cette forme, une commune « mesure » de la valeur, et que cette Mesure doit, ici comme toujours, être « unique » à peine d'être instable et partant fausse, c'est partir d'un faux principe. — Il n'y a pas de « mesure » de la Valeur dans le sens vrai du mot, et partant, il n'y a ni *double* ni *unique* Étalon monétaire.

XXIe INSTRUCTION

DE L'ÉCHANGE ET DE LA MONNAIE

(Suite)

III

De l'Étalon monétaire ou prétendue commune Mesure de la Valeur.

Il ressort de l'exposé qui précède, que l'Or et l'Argent monnayés, en s'aidant chez nous d'une troisième Monnaie à bas titre, dite « billon, » purent répondre aux dégradations de valeur qui distingue les utilités échangeables. C'est dans ce système qu'on arrivera à « diviser » la substance monnayée en quantités ou poids qui se « proportionnent » à ce que la chose vendue et achetée est censée « valoir. » De là résultent « les Prix » qui ne sont dès lors, suivant qu'il a été dit, autre chose que l'expression en Monnaie, de la valeur « relative » ou puissance d'acquisition de tout ce qu'il est possible de contr'échanger.

En d'autres termes, « les prix » se trouvent traduire plus ou moins fidèlement, par des poids d'un certain métal,

« les rapports » de Valeur qui existent entre les utilités diverses, pouvant faire la matière d'un Troc. Il suit de là, que la Monnaie doit être regardée, en ce qui touche « la valeur » ou puissance d'Échange des produits et des services, comme un terme « de rapport » COMMUN, ce qui ne veut pas du tout dire, on le verra bientôt, qu'elle constitue « une *commune* mesure » de la Valeur.

« Sans la Monnaie, remarque le savant auteur de l'*Histoire de la Révolution*, on ne saurait jamais au juste si ce qu'on donne est l'*équivalent* exact de ce qu'on reçoit. » — Cette remarque fait ressortir, en quelques mots, tout ce qu'a de particulièrement infirme le Troc. — M. Villiaumé complète ainsi sa pensée :

« La Monnaie est l'objet « de comparaison » ou le *moyen*, comme le moyen terme du syllogisme sert à prouver une proposition. Dès que celui-ci fut inventé ou formulé, on dut inventer la Monnaie qui est le *syllogisme* de l'Échange (1). »

Nous ne rencontrons nulle part, dans les nombreux travaux auxquels l'Instrument des échanges a donné lieu, trace de ce dernier aperçu.

Un autre point veut être particulièrement noté dans l'Instruction précédente. C'est que la préférence donnée généralement à l'Or et à l'Argent, si loin que l'on remonte dans l'histoire, est surtout due à cette circonstance que leur prix ou valeur « relative » est infiniment plus stable que la Valeur de n'importe quel produit ou service échangeable. Parmi les circonstances qui firent choisir ces métaux précieux comme devant former le fonds de la Monnaie, M. Michel Chevalier signale surtout celle-là.

(1) *Nouveau traité d'Économie politique.* — 4e édition, Paris, 1864. — Lacroix, Verbockhoven et Ce, éditeurs, 2 vol in-8. — Il entre plus de vraie science de la Monnaie dans ces quelques lignes, que dans une foule de gros livres compendieusement écrit, sur ce sujet. On sait que Rousseau avait des premiers clairement entrevu ici ce qui se passe.

C'étaient, remarque-t-il, deux marchandises dont la Valeur, par rapport à toutes les autres, était moins sujette à *varier*. » Il ajoute presque immédiatement pour donner plus de force à sa pensée :

« Pour qu'une matière conserve la même Valeur sur le marché, diverses conditions sont à remplir. Il est nécessaire qu'elle s'obtienne à peu près toujours avec *une même somme de frais* (les frais de production). — Il faut, en outre, qu'elle soit l'objet d'une demande et d'une offre *égales* parmi les hommes ; ou, si elle cesse d'être offerte et demandée en quantité constante, que la proportion de l'Offre à la Demande demeure *la même*. (En d'autres termes qu'elles soient dans un rapport *identique*.)

« Ces conditions se trouvent passablement remplies par l'Or et par l'Argent, du moins lorsqu'on embrasse un intervalle de temps qui excède même la durée des transactions *habituelles* les plus longues (1). »

Or, suivant qu'il m'est arrivé de le dire, c'est là surtout ce qui importe. Il suffit que, dans un « temps donné, » le prix, ou expression de la puissance « d'Achat » de l'un et de l'autre métal, se maintienne, pour qu'ils soient, l'un aussi bien que l'autre, investis du rôle d'agent monétaire au grand avantage du marché des échanges. Cela posé, on a peine à s'expliquer comment ces mêmes esprits arrivent à conclure en faveur de l'Or ou de l'Argent monnayé « exclusivement. » Il y a là un manque de logique qui aurait lieu de surprendre s'il ne s'agissait ici, je le répète, d'un sujet qui exige, plus qu'ailleurs, qu'on n'en perde de vue aucun des aspects essentiels.

Pour être parti d'un faux principe, à savoir que l'Instrument des échanges est pareil « au mètre » notamment, et qu'il constitue, pris dans sa substance et comme puis-

(1) Métaux précieux. — *Dictionnaire d'Économie politique*, Guillaumin, éditeur. — 1853.

sance « de Troc » ou valeur relative de cette substance, UNE MESURE, voici comment l'on fut logiquement conduit à n'admettre qu'un seul métal-Monnaie dans le maniement des utilités échangeables, les autres métaux monnayés et monnayables servant simplement « d'appoint. » C'est du reste, ainsi que s'affirmait, au sein de l'École, à une époque dont nous sommes loin, puisque cela date de la fin du dix-septième siècle, la thèse particulièrement fausse qui consiste à voir dans l'Instrument monétaire « la commune Mesure » de la Valeur. Cette thèse conclut naturellement à l'emploi exclusif de l'Or ou de l'Argent comme « étalon » de la Valeur, c'est-à-dire à la condamnation, par le fait de l'emploi d'une double substance monnayée, de ce qu'on nomme improprement et par un singulier abus de mots, « le double étalon (1). »

Suivant ma constante habitude, et contrairement, d'ailleurs, à ce qui est d'usage dans l'exposé des lois d'un certain ordre, j'irai ici, non de la thèse abstraite aux faits qu'il s'agit d'étudier, mais de ces faits eux-mêmes à ce qui est posé en principe. Cette marche est celle que suit en toute chose l'esprit, qui observe d'abord, et qui se détermine ensuite. La méthode inverse le trouble, puisque ce n'est pas la marche qu'il suit habituellement; c'est ainsi qu'il nous est à peu près impossible de remonter de l'effet à la cause, chose qui seule nous éclaire et nous instruit.

De l'instrument monétaire considéré comme Mesure commune de la Valeur.

Qu'observait-on dans cet Instrument suivant que l'Or,

(1) C'est à Locke, dont les travaux sur cette matière furent un moment remarqués et souvent à juste titre combattus, qu'est surtout imputable cette erreur dans l'ordre économique. — L'auteur célèbre de l'*Essai sur l'entendement humain* occupa depuis le poste de Commissaire du Commerce et des colonies.

l'Argent en faisaient le fonds ou la substance, le jour où l'on voulut, pour la première fois, raisonner scientifiquement de ce sujet, si éminemment complexe, qui s'appelle « la Monnaie ? » Quelles idées fera naître tour à tour dans les esprits chercheurs, comme il s'en trouve à toutes les époques, l'emploi simultané ou distinct de l'Or et de l'Argent-monnaie ? Le voici :

On est surtout frappé de cette circonstance que ces deux « moyens » ou instruments de Troc hors ligne, en tant que général « équivalent » se recommandent également et on peut dire « seuls » entre tous les autres produits échangeables, parce qu'ils présentent l'*assemblage* des qualités exceptionnelles suivantes :

1° Ils sont *également* « utilisables » comme ornement, objet de luxe, de parure, outre qu'on en peut faire des ustensiles particulièrement gracieux, délicats ;

2° L'une et l'autre substance est remarquablement « homogène, » c'est-à-dire UNE, semblable à elle-même ;

3° Chacune d'elles, *également* « inaltérable » à l'air et à l'eau ; le feu pourra en changer la forme, mais pas plus que le temps, il ne la détruit ou ne l'altère ;

4° L'Or et l'Argent sont *également* « divisibles » sans perte, c'est-à-dire sans subir d'autre diminution, comme « valeur, » que celle qui résulte de l'affaiblissement proportionnel du poids ;

5° Tous deux ils condensent une grande valeur ou puissance « relative » d'acquisition, sous un volume qui, comparé à tout le reste, est peu de chose, c'est-à-dire relativement peu encombrant et d'un plus facile déplacement par suite. Sans doute, cette puissance « de Troc » est plus grande par l'Or que par l'Argent ; mais, en somme, ce dernier métal, comparé à tout le reste, se trouve renfermer généralement sous un petit volume ou masse beaucoup plus de valeur. S'il est donc inférieur à l'or,

comme métal plus ou moins apprécié, il reste infiniment supérieur à tout autre « utilité » échangeable. — Est-ce à cela que se bornent les inappréciables qualités « communes » à ces deux substances ? Nullement ;

6° En ce qui touche le plus ou moins d'abondance du métal, c'est-à-dire au point de vue, ici de si grande considération de « la rareté, » il arrive qu'on est, en quelque sorte, garanti contre « l'avilissement » possible de cette double substance. Les difficultés de l'extraction, non moins que les frais qui en sont inséparables pour l'Argent; l'état parcellaire, « à petite dose » qui distingue les gissements aurifères et qui fait que les alluvions, les roches quartzeuses où l'Or se rencontre n'en donnent relativement « qu'une quantité très-bornée, » expliquent pourquoi l'on n'a pas à craindre que le prix de l'un ou de l'autre métal baisse outre mesure. Sans doute suivant que le remarque fort judicieusement, à propos de « la Valeur, » M. Hipp. Passy, » la Rareté » ne saurait être érigée « en principe » inhérent à la valeur des choses; elle est, en quelque sorte, « extérieure » à leur puissance échangeable au lieu d'y être « incorporée » à l'exemple de l'Utilité, de la Dureté, de la Divisibilité et de l'Homogénéité de substance. Mais, comme le dit cet homme éminent par le caractère et le savoir, leur plus ou moins « d'abondance » influe sur le prix des produits et des services; il détermine l'abaissement plus ou moins grand de niveau de leur « valeur » relative, et c'est là un élément d'un fort grand poids.

On peut donc dire, au point de vue de la qualité maîtresse, en quelque sorte, qui consiste, pour l'Or comme pour l'Argent, à condenser relativement beaucoup de Valeur sous « un petit » volume, que leur peu d'abondance fait qu'on n'a pas à craindre une notable et « persistante » dépréciation de l'un ou de l'autre de ces deux métaux.

Telles sont, en raccourci, les propriétés hors ligne qui

sont « communes » à l'Or et à l'Argent et qui les recommandèrent spécialement à l'attention, au choix de chacun comme double substance « également » propre à fournir le fonds de la Monnaie dans divers pays. Ce fait est d'essence universelle, s'il est permis de dire ; car si l'un des deux métaux obtient chez un peuple la préférence sur l'autre, suivant que cela existe, notamment, dans l'Inde et à la Chine pour l'Argent, ailleurs, c'est l'Or qui sera appelé à remplir exclusivement, comme en Angleterre, l'office de Monnaie. Et ce qui montre bien qu'ils possèdent comme Instrument d'achat, des titres « égaux » à la confiance, c'est qu'il existe plus d'une contrée où les deux substances monnayées sont ensemble, depuis des siècles, dans un constant concours, ou mieux dans la plus parfaite entente.

En France, par exemple, malgré que le fonds principal de la Monnaie ait consisté jusqu'à ces derniers temps en argent, est-ce que l'Or n'a pas rempli sans peine à côté de là son office d'agent monétaire ? Est-ce que le louis de 24 livres ne « se reliait » pas, de même qu'aujourd'hui la pièce en or de 20 francs, à la monétisation de l'argent dans un mode de numération d'ailleurs autre que notre système métrique ? Non-seulement le passage de l'un à l'autre métal-monnaie ne présentait alors aucune difficulté, mais comme l'Argent constituait « le fonds » principal ou stock de notre monnaie ; que l'Or monnayé restait relativement « rare, » le louis d'or fit prime, c'est-à-dire qu'on en donnera, comparativement à ce que valaient relativement ces deux métaux, quelque chose de plus, soit 80 centimes à 1 franc pour 100 francs par exemple.

S'il est vrai, dirons-nous avec un Belge de grande autorité en cette matière, M. Malou, que la Monnaie soit surtout « l'œuvre du temps, » ne ressort-il pas d'une expérience non interrompue à travers les siècles que l'Or et

l'Argent, monnayés ensemble ou séparément, ont rempli à la satisfaction commune leur rôle d'Instrument de Troc?

Quels sont, dans n'importe quel pays, quels sont les maux ou seulement les inconvénients qui sont résultés de leur emploi distinct ou simultané, là où la Monnaie, droite de poids et d'aloi, comme on a coutume de dire, constituait un terme « de rapport » ou expression de la Valeur « relative » des utilités échangeables? Ils sont nuls. Aussi, après l'examen on ne peut plus approfondi que nécessite, au début de ce siècle, le changement introduit dans notre système de numération, l'on n'hésitera pas à faire entrer ensemble l'Or et l'Argent dans la construction de l'appareil monétaire que nous possédons.

Et comme l'écart de valeur qui existe entre les deux métaux, 15 à 1 ou 15 50, sinon même 15 5/6mes, suivant que cela se voyait alors en Espagne, est tel qu'il faut, ou renoncer à compter en nombres « ronds » de francs dans l'un et l'autre métal, ou se priver des deux côtés de poids exprimés en chiffres « ronds, » on dut se ranger au parti anciennement pratiqué qui consiste à faire surtout acception de sommes ou divisions rentrant exactement pour l'Or comme pour l'Argent dans le nouveau système de numération qui prévalait. C'est ainsi qu'on aura la pièce de 5 francs dont la pièce de 20 francs en or est un multiple comme valeur « comparée » sinon comme « poids » de même que l'écu de 6 livres était un diviseur exact du louis de 24 livres.

Partant comme toujours « de l'expérience » qui, en ces matières plus qu'ailleurs, doit être tenue en grande considération, l'ancien commis principal du Trésor, Gaudin, depuis duc de Gaëte, dont on avait eu l'heureuse pensée de faire un ministre des finances, songera moins alors à s'inspirer de la théorie pure, pour aboutir à l'absolu, qu'à se conformer à ce que réclament véritablement les affaires.

Il repousse, en conséquence, le système du double franc en or et en argent exprimé en un poids de 5 grammes et qui aboutirait à des pièces de 15 et 30 francs en or, de même qu'il ne sera pas un instant dupe du système qu'une assez courte tentative opérée en l'an III avait définitivement fait condamner.

On sait que la législation de cette époque avait essayé de frapper des pièces d'or d'un poids déterminé, 10 grammes, sans indication de la Valeur ou dénomination « en francs. » C'étaient de simples lingots dont le commerce libre devait seul « fixer » la valeur nominale ou monétaire. On ne pouvait pas mieux conclure à l'effacement de la Monnaie, comme le remarque judicieusement Léon Faucher, combattant ici l'inqualifiable écart auquel s'était laissé aller l'esprit généralement judicieux de J.-B. Say. — Si quelque chose doit surprendre, c'est de voir que quelques économistes se puissent encore, de nos jours, rallier à une théorie condamnée à la fois par la science et par l'expérience.

Gaudin, doublement en garde contre « l'absolu » s'attachera particulièrement à agencer ensemble l'un et l'autre métal de façon à ce que la Monnaie faite d'une double substance, s'adapte le plus possible, comme il s'en explique, « à nos vrais besoins, à la *commodité* des comptes, à des usages enfin et à des idées généralement reçus parmi le peuple POUR QUI *la Monnaie est principalement faite.* »

L'ancien ministre des finances aurait pu ajouter « de qui » elle tire et reçoit son autorité dans le monde et partant sa Valeur ou puissance « de Troc. » Car tous les décrets du monde ne sauraient donner « puissance » d'Échange, c'est-à-dire faire « accepter » pour plus qu'elle ne « vaut » et ne sera généralement prise « en Troc » une monnaie quelconque. Voilà ce dont on ne saurait assez se pénétrer.

Non-seulement le législateur de l'an VI, prenant dans les faits son point d'appui, s'applique à « relier » dans le nouveau système l'Or à l'Argent, comme « Monnaie » exactement divisible, mais quant à la valeur « relative » des deux métaux, il s'en tient aux chiffres qui semblaient, moins de vingt ans avant, traduire assez fidèlement cet écart. La valeur « relative » de l'Or et de l'Argent restera donc fixée, comme lors de la refonte opérée sous Calonne, en 1785, dans le rapport de 15 50 à 1.

Et c'est sur ce pied que l'Or et l'Argent sont encore échangés de nos jours sans difficulté, c'est-à-dire qu'on n'hésite pas à recevoir indifféremment en France de l'Or ou de l'Argent-Monnaie pour prix de ce qu'on entend vendre ou pour se payer d'une créance (1). Rien ne prouve mieux, d'une part, que « le rapport » de valeur entre les deux métaux a été heureusement fixé, à un moment dont nous sommes loin, — de l'autre, combien ce même rapport, ou prix « comparé, » est peu sujet à « varier. » Ce qui expliquerait jusqu'à un certain point comment on s'es tenu ici dans une exacte et sage mesure, c'est que ce rapport de 15 50 à 1 constitue à vrai dire « une moyenne » eu égard à ce qui existait sur divers points au dehors.

Voilà comment il est arrivé, il a dû même se faire que, ni le temps écoulé depuis lors, ni l'invasion de l'or californien et australien, à partir de 1848, n'ont dérangé finalement « ce rapport » suivant que cela ressort d'un précédant exposé. D'où suit, que partant « d'une double » substance, comme fonds monétaire, c'est-à-dire en possession « d'un double » instrument d'échange, on dispose par le fait d'une Monnaie « unique, » puique les matières monnayées sont dans un « rapport » de Valeur comparativement STABLE.

(1) Nous disons : Or ou Argent-Monnaie. Voir l'*Appendice* pour les changements survenus dans les mercuriales des deux métaux depuis que ceci est écrit.

étaient ceux dont « la Valeur » ou puissance d'acquisition « variait » le moins, c'est-à-dire était le plus stable, comparativement à tout le reste. Cela est si vrai, qu'on fera de nos jours cette observation qu'on emprunte encore à M. Michel Chevalier, que les variations « de prix » qu'on vit se produire, tiennent beaucoup plus à la mobilité de valeur dont se trouvent en général affectés les produits et les services, — objet constant et presque général de vente et d'achat, qu'aux variations qu'éprouvent, comme puissance de Troc direct ou valeur « relative, » l'Or et l'Argent considérés dans leurs substances.

A ce point de vue, il n'y avait donc pas à se préoccuper outre mesure d'une inégalité de valeur particulièrement instable. — Les faits, au surplus, donnent, on l'a pu voir, dans un long espace de temps, des assurances en sens contraire.

Mais l'erreur commise, à d'autres égards, est d'autant plus notable qu'il en découle de pires conséquences au point de vue économique. Elle consiste, en effet, à voir dans « la Monnaie » et dès lors dans la substance dont elle est faite, — Or, Argent, Sel, Fer, et autres produits pliés à ce rôle, une sorte de mètre « ou mesure » de cette chose impondérable, impalpable, et partant non mesurable qu'on nomme « la Valeur. » Cette dernière erreur est de telle conséquence, elle jette dans les esprits un tel trouble, qu'il est indispensable d'en faire l'objet d'un examen spécial. — C'est ce qui aura lieu dans la prochaine Instruction.

XXIIe INSTRUCTION

DE L'ÉCHANGE ET DE LA MONNAIE

(Suite.)

De la Monnaie comparée au mètre comme Mesure commune de la Valeur.

L'erreur dans laquelle on tombe ici est, on l'a dit, féconde en applications fausses autant que graves. Ceux qui comparent « la Valeur » à tout ce qui se pèse, s'allonge ou se raccourcit pour être rapporté à l'étendue comme portion précise et fragmentaire, savent parfaitement que le propre d'une utilité échangeable est de ne pouvoir être « mesurée » que par d'autres utilités également « échangeables » c'est-à-dire évaluables, ce qui ne donne aucune idée exacte et précise de leur valeur « respective. » On est ainsi conduit à reconnaître que la Valeur n'est mesurée et « mesurable » que par elle-même. D'où absence de mètre ou Mesure « commune. » Ils savent, enfin, que si 2 kilog. 1/2 d'argent monnayé *mesurent* aujourd'hui « la valeur » ou prix d'un bœuf dans toute sa force et dans un lieu donné, il arrivera le plus souvent qu'un bœuf, de même force et d'âge, pourra « valoir, » dans six mois sur le même marché, 3 kilogr. de ce même argent-Monnaie. C'est ainsi que la même nature d'utilité, à six mois de distance, aura été « mesurée, » en tant que Valeur incessamment changeante et « mobile » par des poids absolument autres de substance monnayée d'ailleurs *identique*. D'où, point « de Mesure » monétaire, c'est-à-dire sur ce terrain fluctuant de la Valeur, point « de mètre, » à la différence de ce qui a lieu lorsqu'on veut « mesurer » l'étendue.

S'agit-il de maisons et d'immeubles, dont le prix, ou valeur exprimée « en monnaie, » devrait être, ce semble, beaucoup plus stable ? on remarque suivant le temps, les circonstances, la gêne enfin qu'éprouve le Vendeur, une non moins grande instabilité dans la consistance du fonds qui les évalue, ou pour parler le langage dont on se sert ici abusivement, qui fait office de « Mesure. » Tel propriétaire, en temps de crise, retire à grand'peine 25,000 francs de son fonds immobilier, qui, s'il eût pu seulement retarder sa vente de six mois, en aurait retiré 10,000 francs de plus, soit un poids d'argent de 50 kilog. Que « Vaut » donc cette maison, à ce compte : quel est le poids de métal-Monnaie qui « en mesure » la Valeur ? Est-ce 125 ou 175 kilog. pesant d'argent ? Puisqu'il est question de « Mesure », où donc est « l'unité » de Mesure dans ces autres poids d'un métal donnés et reçus en Troc ?

— Lorsque j'achète, moyennant 20 francs ou 100 grammes pesant d'argent monnayé, « 10 mètres » d'une étoffe, je sais que si « le Prix » ou valeur traduite en métal-Monnaie de ce manufacturé peut changer d'un moment à l'autre, « le mètre, » c'est-à-dire la fraction de l'étendue à laquelle on s'est reporté pour « mesurer » cette étoffe ou quelque autre ne « changera » pas. C'est ainsi que si je remettais, par exemple, mon achat à trois mois je pourrais bien payer 25 francs, c'est-à-dire 2 fr. 50 le mètre, ce qu'on est prêt à me donner pour 20 francs. Mais si « le Prix » ou expression de la Valeur en un certain métal « change, » ce qui mesure la longueur de l'étoffe, c'est-à-dire « le mètre, » n'aura pas changé dans le même temps.

Autre chose, en effet, suivant que le dit M. Wolowski, est, déterminer « *la quotité* des choses mesurées, comme le fait le mètre, » autre chose est *les transmettre* « de main en main en qualité d'équivalent. » Et notre éminent

collègue ajoute, comme glose lumineuse : « On ne *cède* ni le mètre, ni le kilogramme, tandis qu'on *cède* la Monnaie. »

D'où résulte que ce qui « ne varie pas » répond ici exactement à l'idée « de mesure, » tandis que ce qui constitue « le Prix, » par un poids « variable » de substance monétaire, n'éveille d'autre idée que celle d'une équivalence *instable*, ce qui implique contradiction avec l'idée « de Mesure. »

Tout le monde, au sein de l'École, en convient. Cela est si bien compris, qu'on a tenté d'éluder la force de ce raisonnement en usant d'un langage qui peut bien mettre ici quelque obscurité, mais qui montre la faiblesse des arguments par lesquels on crut pouvoir étayer le système de l'étalon « unique » ou Mesure *commune* de la Valeur. C'est ainsi qu'on parle de Mesure « par équivalence. » Mais il est trop évident que ces mots : mesure « de la valeur » *par équivalence*, ne signifient pas autre chose que ceux-ci : « Mesure » de la Valeur par elle-même. C'est-à-dire toujours et invariablement X ? En d'autres termes, cela ne dit rien.

Il faut renoncer au langage figuré, surtout en une matière aussi essentiellement exacte et précise que l'est le sujet de la Monnaie et revenir enfin à la réalité. — Or, sur le terrain des faits, de l'essence des choses, la vérité sensible, et en quelque sorte inéluctable est celle-ci : « Il n'y a pas de MESURE de la Valeur, » vu qu'en toutes choses, la valeur n'est mesurable » que PAR ELLE-MÊME. Ceci conclut à reconnaître qu'elle est essentiellement mobile et d'intensité qui change suivant le temps, le pays, les circonstances. — Or si la Valeur, où qu'elle réside, n'est « mesurable » que par elle-même, il existe dès lors dans ce système autant de « mesures » que de Produits ou Services échangeables, ce qui implique naturellement que ces mêmes

« utilités » se mesurent respectivement en tant « que Valeur. » — S'il existe autant « de Mesures » de la Valeur que d'objets « se mesurant l'un l'autre, comment existerait-il, sous forme d'argent ou d'or monnayé, une COMMUNE Mesure de la Valeur?

Cela implique contradiction.

D'où les mots : « mesure » de la Valeur — « commune » Mesure par suite; — « étalon » monétaire ou monnaie « unique » faisant office de Mesure à l'aide de l'or ou de l'argent exclusivement; — « double étalon » de la Valeur figuré par l'or et l'argent monnayés concurremment, sont des mots vides de sens. Il faut donc les bannir désormais de la langue, au point de vue de la Science économique. Ils constituent, en effet, un faux point de départ et ne servent dès lors qu'à faire qu'on s'égare sur cette route de la Monnaie où il est si difficile de se reconnaître dès qu'on perd de vue la nature des choses, comme dirait Smith.

S'il ne reste rien de tout cela, et si la Monnaie, quelle qu'en soit la substance, Or ou Argent, c'est-à-dire matières éminemment douées de puissance « d'Échange, » constitue simplement, comme tous les autres produits qui se peuvent troquer l'un contre l'autre, un Produit « évaluable, » pourquoi, puisque ces deux métaux précieux sont non moins l'un que l'autre éminemment « échangeables, » et que cela est universellement reconnu, pourquoi se priver, par l'adoption d'un de ces métaux-Monnaie, exclusivement, — d'un *double* « Instrument » d'échange possédant, au même degré, des « propriétés » qu'on chercherait vainement ailleurs? — Car c'est à ce point de départ qu'on est invariablement ramené par le sens pratique des choses, c'est-à-dire dans l'ordre véritablement à portée de chacun?

Est-ce parce que l'Or et l'Argent sont, comme degré de

puissance d'achat, dans un écart notable de « Prix » c'est-à-dire de Valeur relative, qu'on se croirait autorisé à prendre l'un « à l'exclusion de l'autre ?

Mais « le rapport » dans lequel ils sont à poids égal étant relativement stable puisqu'ils sont ensemble, dans une période déjà longue, comme 15 50 : 1, ne saurait être une raison pour renoncer à un « double » outillage. Dans le système qui part, chez nous, du Franc comme « unité » monétaire, « ce rapport » fut un jour assez exactement précisé, on l'a fait voir, et chacun se trouve dès lors dispensé, tant les deux monnaies sont heureusement mariées ensemble, de se livrer à aucun calcul au point de vue « de l'écart » des prix ou poids proportionnels de substance monétaire à délivrer, suivant qu'on donne de l'Or ou de l'Argent. Tout est donc d'avance simplifié, et il n'y a même pas lieu de faire des conversions ou calculs inévitables, suivant que cela existe d'un pays à l'autre, là où l'on part, pour mesurer la capacité, le poids ou l'étendue, de termes « de rapport » ou points de comparaison autres.

Or, l'avantage « de la double » Monnaie, ou double Instrument « d'échange, » consiste notamment en ceci : C'est que, comme chaque pays a ses habitudes ; que l'un, par exemple, tel que l'Inde ou la Chine, use exclusivement de Monnaie d'argent, tandis qu'ailleurs on use seulement d'or monnayé, suivant que cela existe en Angleterre, le Commerce, si nous sommes débiteurs de l'un de ces pays, peut non-seulement s'acquitter envers l'étranger en Or ou en Argent, au choix du créancier, mais il arrivera qu'à son tour l'étranger aura le choix vis-à-vis de nous de l'un ou de l'autre métal-Monnaie quand il est notre débiteur, puisque nous usons indifféremment de l'une ou de l'autre Monnaie.

D'où, pour nous comme pour l'étranger, des achats et

des ventes d'autant plus faciles que la France dispose, comme agent monétaire, « d'un double » Instrument d'échange, et qu'elle a finalement, à titre d'outillage, ce qui convient à tout le monde : à savoir l'Instrument que chacun préfère.

Est-ce vrai cela? Oui, incontestablement.

Voilà comment, sur ce terrain de la Monnaie et des affaires où elle apporte plus de facilité, la considération prise de la possession « d'un double » Instrument tient une place, telle que c'est là, en quelque sorte, le point « culminant, » car c'est par ce côté qu'un pays l'emporte sur les différents marchés. C'est en cela qu'il les domine, puisque, excellemment « outillé, » il sera, plus que pas un, ACCESSIBLE « à l'Échange » cette raison d'être, ou mieux ce levier de la Richesse en formation.

Voudrait-on mettre ici en balance l'utopie caressée, — car ce n'est pas autre chose qu'un vain mirage, — d'une Monnaie de substance « unique » dans le monde entier? Outre qu'à ce compte on ne sait ce que pourraient devenir l'Or ou l'Argent bannis des échanges, comme dans le Royaume-Uni, là où l'argent billonné sert simplement « d'appoint, » — ou je me trompe fort, ou il semble qu'on payerait fort cher cette solution uniforme prétendue scientifique. Faites le compte de la place que tiennent ici et là l'un et l'autre métal, et vous verrez ce que gagneraient les affaires à courir incessamment après le produit autrement « insuffisant, » puisqu'il serait bien plus demandé « qu'offert, » de l'extraction minière. — C'est de la folie, tant cela est irréalisable, outre qu'on aboutirait ainsi à l'extrême cherté ou louage hors de prix de l'*unique* « Instrument » d'Échange.

Battu sur ce point « de l'étalon » ou Mesure de la Valeur à l'aide d'une substance « exclusivement » monnayée,

l'autre métal mis à l'état « d'appoint, » voici comment on raisonne.

Il ne saurait être nié que l'Or et l'Argent diffèrent « de prix, » en ce sens, par exemple, qu'à volume et poids égaux, l'un achète 15 50 des choses dont l'autre, c'est-à-dire l'Argent, n'achètera que 1. Cette puissance respective d'acquisition ou d'échange « varie » peu, sans doute, chez l'un comme chez l'autre métal, mais enfin elle « varie. » C'est ainsi que l'Or étant à l'Argent comme 15 50 : 1, d'où la substance aurifère fait avec 1 ce que l'Argent ne fait qu'avec un poids de 15 50, il faudra par exemple, suivant le temps, 14 ou 15, sinon même 16 d'argent pour obtenir ce que 1 d'or obtiendrait. D'où une valeur « relative » des deux métaux, qui hausse ou baisse fatalement à certaines heures.

Cela posé, dans le système de l'adoption de l'Or et de l'Argent opérant ensemble l'un à côté de l'autre comme « Monnaie, » l'on se trouve avoir, non-seulement des Prix autres ou termes « de rapport » au point de vue de la Valeur ou puissance de Troc, selon que l'on achète avec un poids d'or ou d'argent, mais des prix « variables, » puisque le point de comparaison est « double, » et que ce point de comparaison ou terme « de rapport » est instable. — Voici, dès lors, ce qui pourra souvent arriver.

Un individu a fait, il y a six mois, un emprunt de 1,000 francs, soit 5 kil. d'Argent monnayé à 9/10es de fin. Lorsqu'il a dû emprunter, l'Or était à l'Argent, en tant que valeur, comme 15 : 1. Mais le jour où l'emprunteur veut se libérer, l'Or a perdu de sa valeur relative; il ne faut plus que 14 d'argent, par exemple, pour « acheter » des produits ou des services qu'on obtenait avec 1 d'or pesant juste le 15me de l'autre métal. Ainsi 5 grammes d'or qui équivalaient à 75 grammes pesant d'argent ne peuvent

plus se troquer que contre 70 grammes, c'est-à-dire 1/5e en moins.

Que fera ici le débiteur qui sur un Marché où l'Or et l'Argent sont également libératoires, c'est-à-dire monnaies ayant cours, a le « choix » de la Monnaie en l'absence de toute clause contraire? Évidemment, il fera de deux choses l'une. S'il donne de l'Or, il délivrera, en pièces de 20 francs, par exemple, le même poids de 322 gr. 58, lequel poids achètera 1/15e de moins qu'avant; et s'il paye en Argent, l'autre devra se contenter d'un nombre de pièces de 5 francs qui, au lieu de représenter 5 kil. pesant, soit 5,000 grammes, ne donneront plus qu'un poids « global, » comme il est dit en banque, de 4,666 gr. 67, soit 1/15e en moins de ce que le créancier a originairement prêté. D'où pour lui une perte sèche de 333 gr. 33, soit, sur le montant du prêt, 66 fr. 63. — On sait que la pièce de 20 francs pèse 6 gr. 45,161.

De toute façon donc, dans ce système, le créancier sera préjudicié; car, avec « la Monnaie » qu'on lui donne, il « achètera » bien moins que n'achetait l'emprunteur au temps où il a reçu les 1,000 francs dont il s'agit. Et d'où provient cela? uniquement de ce fait que depuis six mois, « le Prix » relatif de l'Or et de l'Argent est changé; il a « varié » d'un 15e. Or, à quoi faut-il attribuer, comme cause initiale, tant la perte éprouvée par le créancier que « le rapport » autre de Valeur remarqué entre les deux métaux? Uniquement à cette circonstance qu'on admit à faire fonction de Monnaie « une double » substance, dont la Valeur « relative » n'avait rien de fixe, et qui fit qu'on eut « un double » point de comparaison ou rapport essentiellement « variable, » pour se faire une idée exacte du Prix des diverses utilités échangeables.

Maintenant, concluent les partisans de la Monnaie « unique » faite d'or ou d'argent, appelez ce qui varie ici,

« Mesure » de la Valeur, ou simple terme « de rapport, » les mots ne sont rien, il faut aller aux choses... Ce qui est vrai, ce qui ne saurait faire doute, c'est qu'en usant « d'une double » substance comme agent monétaire indistinctement libératoire, l'on s'expose à rapporter la Valeur de ce qui se troque « à un double » point de comparaison. C'est ainsi, qu'il n'existe, à vrai dire, que des prix doublement « instables. » Premièrement, les choses sont entre elles, comme puissance d'Échange, dans « des rapports » entièrement mobiles, « variables ; » puis, d'un autre côté, au lieu que la substance monétaire, relativement plus fixe dans sa puissance d'Achat, puisse départager les utilités en fournissant « un point de comparaison » ferme et stable, comme elle est de deux sortes, et que l'Or et l'Argent peuvent « varier » de prix dans le même temps, chaque chose est avec l'un et l'autre en rapport de valeur « variable, » d'où des prix ayant un sujet « double » de fluctuation.

« La double » substance monétaire et monnayée, dira-t-on enfin, dans un système dont je me suis appliqué à ne pas affaiblir le raisonnement, c'est la négation même « de la Monnaie » par l'instabilité « des Prix, et cela, » en vertu de l'adoption d'un terme « de rapport » ou point de comparaison « doublement » instable.

Si cette façon de raisonner est théoriquement irréprochable, la pratique est fort loin de s'accorder avec de semblables conclusions. — Or, le monde ne se gouverne point par des lois, des déductions savamment rigoureuses, mais par des mobiles dont il n'est pas toujours facile d'apprécier, et encore moins de contester l'influence. D'où résulte que « les faits, » c'est-à-dire les exigences courantes sont, en général, ce qui domine et décide. On oublie trop d'ailleurs, en raisonnant comme il vient d'être dit, une particularité qui tient ici même la plus grande

place ; à savoir, que ce qui distingue l'Or, aussi bien que l'Argent, c'est que leur Prix, comparé l'un à l'autre, est infiniment moins instable que celui de n'importe quelle utilité « échangeable. » C'est même à cette circonstance qu'ils doivent d'avoir été préférés, l'un aussi bien que l'autre, à tout le reste, pour fournir les éléments « d'un rapport » relativement « stable » quant au pouvoir d'acquisition des choses.

Nous croyons inutile, outre que cela mènerait trop loin de développer mathématiquement sur quoi est fondée cette conclusion ; il nous suffit, pour en tirer les conséquences qui s'en peuvent naturellement déduire, que le fait relativement peu « instable » de l'un comme de l'autre métal ne puisse être contesté.

Or, s'il en est ainsi, il ne faut pas parler d'écarts « de Prix » au bout de six mois entre l'Or et l'Argent, mesurant, par exemple, 1/15me. En fait, cela ne s'est jamais produit dans une période de temps, non-seulement aussi courte, mais décuple. — Voilà donc les prêts et les affaires bien édifiés à cet endroit, pendant de longues périodes.

C'est ce qui explique comment il n'existe pas un seul contrat, prêt, vente ou louage, dans lequel, en remontant chez nous à plusieurs siècles en arrière, on ait jamais stipulé autre chose que ceci : *payable en espèces et monnaies d'or ou d'argent ayant cours* (1). — Si le public, « pour qui » finalement la Monnaie est faite, comme le remarquait un jour si sensément Gaudin, avait cru devoir se préoccuper des écarts considérables dont on parle entre l'Or et l'Argent comme valeur « relative, » il est plus que probable que ces craintes auraient passé dans les contrats. Il n'en est rien. Donc, il existe là, qu'on

(1) Il n'existe d'exemple en sens contraire que l'usage rappelé par Secousse et plus haut cité. Mais cela tenait à l'altération des espèces et au trouble jeté dans la Monnaie par les pouvoirs publics. Cela les condamne, et n'infirme en rien notre remarque.

le veuille ou non théoriquement, un point « de comparaison » qu'on peut regarder comme relativement « fixe. » D'où des prix identiques, soit qu'on use d'Or ou d'Argent, en vue de quelque achat ou pour éteindre une dette.

Autre fait, qui corrobore cette conclusion et qui, d'ailleurs, se lie à ce qui précède; on peut dire que c'en est le corollaire.

La Loi française, de même que là où il existe une double Monnaie, laisse au débiteur le choix des deux métaux, c'est-à-dire de l'une ou de l'autre monnaie, le jour où il s'acquitte. Nul prêteur ne l'ignore. Qu'on cite un exemple, en remontant cent ans en arrière où le créancier se soit ici réservé le choix? Il le pourrait, puisque les conventions sont la loi des parties et que celle-ci ne saurait être considérée comme clause illicite.

L'Or, l'Argent monnayés ayant, en effet, chez nous « légalement » cours, le créancier peut parfaitement se réserver d'opter, suivant les circonstances, pour l'une ou pour l'autre Monnaie. Où voit-on que l'on ait usé, même au temps de l'invasion de l'or californien, d'une telle latitude? — Et si l'on n'en rapporte aucune preuve, que dire de l'instabilité redoutable des Prix à propos de l'Or et de l'Argent?

Ce sont pures théories et dont la pratique, dans son sens exact des situations, ne tient aucun compte.

Autre chose encore. — A ceux qui tirent argument de ce qui se passe dans le Change, et qui semblent ne pas voir que le cours du change n'est pas tant le prix « relatif » de deux métaux-monnaie, que le prix de la Monnaie à l'usage d'un pays et qui s'y trouve ainsi d'avance « transportée, » c'est-à-dire disponible, — à telles enseignes que deux peuples usant du même métal-Monnaie auront parfaitement, suivant qu'ils sont débiteurs ou créanciers l'un de l'autre, un Change contraire ou favorable, — à ces

personnes, il convient de rappeler comment et sur quel pied l'on compte en banque. Est-ce qu'entre banquiers et capitalistes d'un même pays on se règle en tenant compte journellement de la cote fluctuable de l'Or et de l'Argent? Le capitaliste fait-il ici ses réserves pour être remboursé à son choix en telle ou telle Monnaie? Le banquier cambiste fait-il supporter à son correspondant « indigène » et ne se livrant pas au Change des différences de Prix, suivant que l'autre lui envoie de l'Argent ou de l'Or « relativement » dépréciés?

CELA NE S'EST JAMAIS VU. Pas plus qu'on ne voit, en cours de ventes et d'achats, le vendeur stipuler qu'il sera payé en telle Monnaie exclusivement, ou bien encore qu'il aura le choix de la Monnaie.

On peut voir par là à quoi se réduisent les inconvénients de « l'instabilité » de valeur ou de prix « relatif » des deux métaux. Ils sont nuls. Et les particuliers qui contractent ensemble ou avec l'État, lorsqu'il fait quelque emprunt, n'en tiennent aucun compte. On peut bien scientifiquement transformer cela en une question relativement grosse; on peut même jeter une sorte de trouble passager dans certaines régions supérieures où le vrai sens des choses et l'intelligence de ce qu'est la Monnaie font trop souvent défaut, mais les masses ne se troublent pas, elles ne sont pas surtout mises en mouvement pour si peu. Que l'une et l'autre Monnaie soit de bon aloi, bien frappée, tous sont satisfaits; l'on prend indistinctement, indifféremment de l'Or ou de l'Argent « monnayés. »

Il y en a du reste une raison déterminante qu'on peut dire empruntée aux lois de l'ordre économique ; c'est par là que nous terminerons, en réservant pour une dernière instruction ce qui reste à dire.

XXIIIe INSTRUCTION

DE L'ÉCHANGE ET DE LA MONNAIE

(Suite et fin.)

IV

Du jeu de l'Offre et de la Demande pour ce dont est faite la Monnaie.

L'on sait que l'Or et l'Argent sont, non-seulement « des Produits utilisables, » mais qu'ils réunissent, au même degré, des propriétés qui font qu'ils sont, plus que tout tout le reste, susceptibles d'être « acceptés » en Troc d'autres utilités. C'est à cela qu'ils durent, l'un aussi bien que l'autre, d'avoir été choisis pour faciliter, à titre « d'intermédiaire, » une série de trocs qui, sans eux, cessaient d'être possibles. Mais précisément parce qu'ils constituent « des produits » dont la puissance d'Achat ou valeur « relative » est universellement reconnue, appréciée, ils relèvent journellement de la loi de l'Offre et de la Demande à un double titre. D'abord, là où ils sont utilisés indistinctement comme agent monétaire, on en donnera plus ou moins, en général, suivant que « l'argent » — et ceci s'entend des deux métaux monnayés également monnayables, — se fait rare et partant, cher.

« La Monnaie, » on l'a dit, est un Instrument, et, de même que tout ce qui fonctionne à titre d'outillage, on en délivrera d'autant moins qu'elle est raréfiée, soit qu'il règne dans les affaires un trouble universel qui fait que « l'argent » se réserve, soit que ce même argent se trouve extrêmement recherché par une foule d'emplois rémunérateurs.

Mais, outre cela, et comme Valeur « relative » ou

Prix de substances comparées, suivant que l'Or par l'exemple, est généralement plus demandé que l'Argent dans des pays qui trafiquent ensemble, la substance aurifère peut « valoir » plus que d'habitude comparée à celle dont est faite l'autre Monnaie. Puisqu'on parle sans cesse de notables écarts de valeur entre ces deux métaux, prenons, à un moment donné, leur prix respectif ou valeur « comparée » poids pour poids dans deux pays comme la France et l'Union américaine, liés l'un à l'autre par un long et constant trafic. Nous sommes, en France, sous le régime de la double Monnaie et l'on part de l'unité monétaire dite « Franc, » du poids de 5 grammes à 900/1000mes. Quant au prix comparé des deux métaux, je le suppose pour l'Or comme 20 est à 1, tandis que l'Amérique ne donne, elle, que 16 d'argent contre 1 d'Or, comme suit :

5 grammes d'argent, soit 1 franc :

FRANCE. — Or : Argent : : 20 : 1 ou 5 gr. Or = 100 gr. Arg. soit 20 fr.
AMÉRIQUE. — Or : Argent : : 16 : 1 ou 5 gr. Or = 80 gr. Arg. soit 16 fr.

D'où un écart ou différence de prix d'un métal à l'autre, de 20 0/0, soit 1/5mes. C'est-à-dire que celui qui, avec 5 grammes pesant d'Or achètera 100 grammes d'Argent, peut expédier en Amérique 80 grammes qui lui suffiront pour se procurer 5 grammes d'or aussi bien qu'en France d'où pour lui 4 francs de bénéfice, ou 20 grammes pesant d'argent.

Que celui qui voit se dessiner à l'horizon sur le Marché des métaux précieux, une telle marge de profits, d'un pays à l'autre en vienne à opérer, non point sur quelques grammes d'or et d'argent, mais, comme cela lui est facile, sur plusieurs milliers de grammes; qu'il fasse mieux encore. Qu'au lieu de se faire expédier de l'or américain pour acheter, avec 1 d'Or, 20 d'Argent, lesquels de nouveau expédiés lui donneraient par 16 contre 1 un nouveau

bénéfice de 20 0/0, ce même traficant en métaux précieux se fasse envoyer d'Amérique des marchandises qu'il revendra en France avec bénéfice; il est clair que ce n'est pas un profit de 20 0/0 qu'il aura ainsi réalisé par une seule opération sur l'Or et l'Argent, mais quelque chose comme 35 ou 40 0/0.

A ce compte, par exemple, en opérant seulement sur 50 kil. d'argent, soit 50,000 grammes ou 10,000 fr., ce qui constitue une fort modeste opération, le profit réalisé pourra monter à 4,000 fr.,soit les 2/5mes du capital avancé. Sans doute, cela entraînera certains frais, comme expédition de numéraire; ou comme transport, courtage, assurance, etc.; mais il est aisé de voir qu'à la faveur d'un semblable écart de Prix entre lesdeux métaux, le bénéfice offert a de quoi éveiller l'attention ou mieux la convoitise de plus d'un concurrent sur l'un et l'autre Marché. Plusieurs traficants entreront donc dans cette même voie; on court après l'Argent « de France » pour le revendre en l'échangeant avec bénéfice contre de l'Or américain, et le résultat de cette « Demande » plus active d'argent est, comme pour toute marchandise, d'en faire hausser le prix et de faire, par contre, baisser celui de l'Or. Celui-ci ne sera plus à l'autre métal comme 20 est à 1, mais comme 19, par exemple, est à 1. D'où des « rapports » de valeur ou Prix exprimés comme suit:

FRANCE. — Or : Argent : : 19 : 1 ou 5 gr. Or = 95 gr. Arg., soit 19 fr.
AMÉRIQUE. — Or : Argent : : 17 : 1 ou 5 gr. Or = 85 gr. Arg., soit 17 fr.

Comme, en vertu de la Concurrence que se font sur le Marché américain les traficants d'or et d'argent, le profit réalisable leur a démontré qu'il existe un trop grand écart entre ces deux métaux, ils font là-bas une manœuvre en sens inverse de celle qu'on fait chez nous. Ici l'Argent était outre mesure déprimé, comparativement à l'Or; on descend de 20 à 19. Là-bas, c'est l'Or qui semble

au contraire déprécié plus que de raison. L'on ne se contentera plus, dès lors, de 16 contre 1, mais on exigera 17 pour 1 d'Or. En telle sorte que l'acheteur de ce dernier métal, qui voudra opérer en France à l'aide de l'Or, ne pourra plus se promettre un bénéfice de 1/5me comme auparavant, mais de 1/10me, soit 2 fr. au lieu de 4. Voilà qui diffère déjà notablement.

Si l'on poursuit cette série d'échanges, il sera facile de se convaincre que, par de nouvelles hausses de l'Argent d'une part, et de l'Or de l'autre, la marge du profit réalisable se mesurera en peu de temps à moins de 1/30me, c'est-à-dire quelque chose comme 3 0/0.

Voici, en effet, comment seront ensemble les deux métaux employés ici et là comme monnaie :

FRANCE. — Or : Argent : : 18 : 1 ou 5 gr. Or. = 90 gr. Arg., soit 18 fr.
AMÉRIQUE. — Or : Argent : : 17-50 : 1 ou 5 gr. Or. = 87-50 Arg., soit 17-50

Arrivés à ce point, les deux métaux pourront être considérés comme « en équilibre, » car il est clair qu'on est près d'atteindre cette extrême limite de tout trafic où il n'y a plus beaucoup de marge pour le Profit et partant plus de motif « d'Échange. »

Que peut-on faire, en effet, d'un pays à l'autre, quand, d'une part, l'Or ne vaut plus que 18 d'argent et qu'on est obligé de débourser 17.50 pour se le procurer, soit un écart de 1/36me ou moins de 3 0/0, et qu'en Amérique, 1 d'Or coûtant 17.50 d'argent, on le revendra à peine 18, soit 1/35me de bénéfice sur le Marché français ?

C'est ainsi qu'en vertu du jeu de l'Offre et de la Demande, le public eut raison de croire, en ce qui touche le Prix infiniment peu variable des deux métaux dont peut être faite la Monnaie, qu'il y a là un rapport de valeur relativement « fixe, » et qu'à proprement parler, sous une « double » substance, il PEUT n'exister et n'existe, — en temps ordinaire, — QU'UNE monnaie.

Il est aisé de voir, par tout cela, combien il importe, ici comme toujours, d'avoir le choix « des Instruments. »

C'est d'ailleurs en ces matières que l'expérience et le temps, d'où elle tire en partie sa force, sont d'un poids considérable.

Dans la Grande-Bretagne où, depuis un demi-siècle environ, l'on s'est mis au régime de l'emploi de l'Or, exclusivement, comme argent monétaire, des hommes considérables, tels, par exemple, que M. Haggard, caissier de la Banque, se sont élevés plus d'une fois contre un choix exclusif. Suivant qu'avait soin de le rappeler un savant collègue M. Wolowski, à une époque dont nous sommes loin, l'agent comptable du grand établissement de crédit, dont l'Angleterre a fourni le plan et le modèle, n'hésitera pas à déclarer qu'il est regrettable que l'Argent ne circule pas, chez nos voisins, à côté de l'Or, absolument comme cela existe en France. Voici comment s'exprime cet homme éminemment pratique, et dont il est utile, par cela même, de reproduire le témoignage sur un sujet si controversé.

On sait que, dans le Royaume-Uni, les payements au-dessus de 40 shillings (50 francs) doivent s'effectuer en Or. L'Argent est, en quelque sorte, à l'état » de billon ; il ne figure, en banque et ailleurs, que comme appoint. C'est ce dont se plaint M. Haggard, dans le passage que M. Wolowski lui-même empruntait au livre de M. le docteur Tellkampf, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse, opinion qu'il convient de faire connaître :

« Je conseille de faire adopter l'Or et l'Argent, et non l'Or tout seul, comme moyens de payements officiels, et d'employer l'Argent monnayé pour les sommes peu considérables du petit commerce, et l'argent en barres pour les grandes sommes et le Marché *universel*. Les obligations ou promesses de payement doivent stipuler un cer-

tain Titre des métaux précieux. — Ce serait un système également compréhensible pour tout le monde.

« A l'étranger, on a déjà l'habitude de n'établir les calculs que sur le titre des métaux précieux, et non sur la valeur nominale des pièces de monnaie. Actuellement, la Banque serait obligée de *suspendre* ses payements dès que l'or lui ferait défaut, et quelle que fût la quantité d'argent mise à sa disposition. Elle achète souvent, en France, de l'Or à un taux *élevé*, tandis qu'elle vend l'Argent-métal, à un prix très-bas, parce qu'il lui faut trois fois plus d'or que d'argent. Cela constitue un avantage pour la France.

« Comme presque *dans tous les pays*, l'Argent forme le moyen de payement LÉGAL, termine M. Haggard, sous figure de conclusion, — il serait plus facile d'établir les calculs, en les basant sur leséchanges d'Or contre de l'Or, d'Argent contre de l'Argent, soit toujours réciproquement dans la *même espèce de métal.* »

Cela revient à dire qu'ayant le Choix des deux métaux on paye, l'on s'acquitte de la façon, et « en la Monnaie » que chaque pays entend être payé; en d'autres termes, dont il a l'emploi et l'habitude. La Chine, l'Inde, exigent-elles de l'Argent? Comme la France en est particulièrement riche, il sera facile de satisfaire ces deux contrées en leur expédiant en métal-Monnaie ou en barres, ce qu'elles préfèrent. Et le trafic cambiste, donne à cet égard, par son papier, toute facilité. — S'agit-il, au contraire, d'un pays qui s'accommode plus volontiers d'Or, suivant que cela a lieu journellement avec Londres pour les gros marchands de la Cité ? on leur envoie de l'or, métal ou papier, et on le fait parfois payer d'autant plus cher, que là-bas on en manque, sans pouvoir, comme chez nous, y suppléer par l'autre métal.

C'est cette double facilité dont sont, en effet, privés les pays qui se sont mis au régime d'une substance mon-

nayée « Unique, » or ou argent exclusivement, au lieu d'user de Monnaie bi-métallique » ou d'essence double. Et, comme le disait avec ce cri de l'âme, qui est ici la voix de la vérité, M. Cernuschi, dans l'écrit déjà cité : « la France est dans le vrai. »

Non-seulement on est chez nous dans le vrai, au point de vue du bon sens comme de la Science économique, puisqu'on n'est pas réduit à l'usage « d'un seul » Instrument d'échange ; mais on est dans la vérité, à ce point de vue parfaitement touché au passage, par M. Haggard, qu'on n'est pas réduit, comme le Royaume-Uni, à payer parfois d'un taux « élevé, » c'est-à-dire fort cher, le métal qui manque, faute d'avoir pu ou de pouvoir s'aider d'un auxiliaire inconsidérément mis à l'écart. — Et ce manque d'Or, qu'on paye parfois fort cher, qu'elle en sera la première conséquence ? — Mais c'est la hausse immodérée de l'Escompte, puisque la Banque d'Angleterre n'a que ce moyen de défendre sa réserve métallique contre ceux qui s'adressent à elle pour s'acquitter envers l'étranger.

L'honorable agent comptable de la Banque britannique n'en dit rien ; mais cela s'induit de ses paroles comme résultat aussi onéreux au trafic anglais, qu'il est fatal. Aussi, M. Wolowski a-t-il pu dire, fort d'un tel témoignage, que « les brusques variations du taux de l'Escompte, si fréquentes de l'autre côté du détroit, viennent en partie des difficultés qu'engendre l'emploi de l'Or comme SEUL *légal tender*, ou moyen légal de payement.

§ V. — *Du Crédit et de ses formules au point de vue de la Production.*

Considéré comme « Instrument » de travail et de richesse, le Crédit permet de faire à l'aide de l'écriture ou en

usant de simples assurances verbales ce que les espèces dont on dispose seraient impuissantes à procurer et faire obtenir. C'est dans les affaires, « le suppléant » naturel autant que nécessaire de la Monnaie.

Dans cette exposition aux aspects multiples autant que divers l'on s'attachera à mettre trois choses particulièrement en relief. — Il conviendra d'examiner, en premier lieu, quel est le rôle du Crédit et quelle est la place qu'il tient dans les affaires; 2° je m'appliquerai ensuite à en donner l'idée la plus nette possible, en considérant de quoi il est fait, c'est-à-dire comment il s'établit, se maintient ou se perd; 3° cette étude portera, enfin, à propos des formules qu'il emploie, sur ce qui, à l'époque où nous sommes, tient le plus de place : j'ai nommé le Billet de banque payable à vue et au porteur.

I

De la place que tient le Crédit dans les affaires et de son rôle.

J'ai posé en principe, qu'à l'aide du Crédit, et grâce aux formules aussi nombreuses que diverses, dont chacun use toutes les fois qu'on n'opère pas argent en main, c'est-à-dire « au comptant, » l'on fait une foule d'affaires qui, sans cela ne se feraient pas. Il suffit d'un simple coup d'œil jeté sur le mouvement de plus en plus actif des échanges pour s'en convaincre. Je laisse pour l'instant, et naturellement de côté, les emprunts ou prêts de numéraire, tant dans l'ordre privé qu'au point de vue de l'État, de la Cité. Mais on serait dans une grave erreur si l'on mesurait à quelques prêts d'argent l'œuvre immense qu'accomplit le Travail libre, lorsqu'il s'aide, à défaut de mieux, de ce puissant levier qu'on nomme « le Crédit » et dont chacun apprend tous les jours davantage à se

servir. Les emprunts proprement dits, c'est-à-dire le prêt pour plus ou moins longtemps de quelques espèces, constituent, malgré le développement qu'ils ont pris, à l'endroit surtout des besoins de l'État moderne, la face infinement secondaire, ou mieux le champ relativement étroit dans lequel se meut, aujourd'hui comme hier, le Crédit. Examinons.

Comment travaille-t-on au sein de l'atelier; comment sont livrés les services de l'homme dans l'Agriculture, de même que dans l'Industrie? à crédit. L'ouvrier, par exemple, est payé chaque semaine ou tous les quinze jours; mais il est évident qu'à ce compte, son travail est une marchandise qui est payée « à terme, » c'est-à-dire plus ou moins longtemps après la livraison. Le maître et l'ouvrier sont donc ici placés sur le terrain du Crédit.

Si l'on faisait le compte, en France ou dans la Grande-Bretagne, des affaires qui se traitent sur ce pied, tant pour la Main-d'œuvre que pour les traitements des employés et des fonctionnaires payés « au mois, » on arriverait bien vite à des milliards. La seule ville de Manchester, en faisant, il y a de cela quinze ans, pour 1,200 millions d'affaires, put voir s'en aller en salaires annuels plus de 300 millions de francs. Dans le même temps, tel imprimeur sur étoffe, en Alsace, versera dans les mains de ses ouvriers, un million de salaires. Et il ne s'agit pas ici d'un atelier hors ligne.

Ne sait-on pas, enfin, chez nous qu'à part le grand chapitre de la Dette publique dont le service en intérêts fut porté à plus de 700 millions dans ces derniers temps, la paye et les traitements dont l'État est grevé montent à 1,800 millions sinon 2 milliards, dans un budget qui atteint près de 3 milliards? Nous y comprenons les dépenses dites « spéciales » ou qui intéressent le Département et la Commune. Dans le civil, en effet, de même

que pour l'armée, la presque totalité de cette dépense consiste en salaires, en traitements, et il s'y mêle fort peu d'achats proprement dits, outre que lorsque l'État se fait Entrepreneur il use « du Crédit » ni plus ni moins qu'un simple particulier.

Maintenant, veut-on passer au chapitre immense des loyers et des baux à ferme dans un pays où la propriété foncière équivaut à une richesse de plus de 100 milliards? Voyez où cela mène, en mettant le produit annuel sur le pied moyen de 4 0|0 ?

Et cependant il s'en faut que ce soit tout. Faisons maintenant le bilan de la Marchandise comme payements « à terme, » pied sur lequel sont faits la plupart des achats. Jetez seulement un regard sur le chiffre des escomptes auxquels se livre journellement la Banque de France. Il s'agit de 8 à 9 milliards mis successivement en portefeuille.

Or, nul ne croira que l'importance des effets de commerce qui forment la contre-partie de la Marchandise achetée, soit exactement mesurée par ce chiffre. Non-seulement toute la matière escomptable n'aboutit pas au riche et puissant entrepôt de crédits commerciaux figuré ici par la Banque; et l'on peut affirmer, sans trop paraître s'avancer, que la moitié des effets de commerce choisit d'autres stations, — mais que de vendeurs attendent patiemment l'échéance pour rentrer dans « le Comptant » dont on s'est momentanément privé?... Beaucoup d'entre eux préfèrent se soustraire ainsi à la charge de l'escompte et réaliser eux-mêmes « le Profit, » dont est faite la fortune du banquier.

Voilà donc, de ce nouveau chef, quelque chose comme 18 à 20 milliards, sinon davantage d'affaires traitées « à Crédit. » Et nous ne parlons ici, ni du rôle que joue le Warrant ou prêt sur marchadises, ni des simples mandats

ou dispositions payables « à-vue » sur certaines caisses, ni de l'intérêt des capitaux engagés dans les grandes compagnies et qui, pour l'actionnaire, se résolvent « en profits » ou dividendes éventuels, comme tous ceux qui participent de l'esprit d'entreprise. Ce n'est pas « un prêt » qui s'est là opéré comme pour les emprunts de Chemins de fer ; c'est « l'achat » d'une portion de Capital industriel, achat né de la confiance qu'inspire le maniement d'une opération qui attend tout de « l'avenir. »

L'acheteur d'une « action » de Chemin de fer, ou portion de Capital exploitable au point de vue de l'industrie des transports, « fait crédit » à cette nature d'entreprise, dont il accepte sa part de co-propriété, absolument comme le marchand de gros « fait crédit » au détaillant auquel il livre à découvert de la marchandise qui lui sera payée plus tard. L'un livre son argent, l'autre un lot d'étoffes ou de produits chimiques, sans recevoir autre chose en retour « qu'une espérance. » Sans doute, dans le dernier cas il s'agit de deux industriels, tandis que le porteur de quelques actions est le plus souvent l'homme de l'Épargne, c'est-à-dire ce qu'on nomme en général un capitaliste. Mais leur situation est semblable en ce sens que l'un comme l'autre court « des risques, » qu'il se place sur le terrain des futurs contingents, et qu'au lieu de recevoir la Contre-valeur de ce qu'il donne, argent ou marchandises, il se contente d'une simple assurance, se repose sur « l'avenir » et vit provisoirement, je le répète, d'espérances.

Il est donc considérable, le rôle du Crédit, abstraction faite des emprunts de numéraire qui, pourtant, tiennent tant de place. On n'a qu'à voir de quel poids pèse chez nous la Dette hypothécaire. Elle était généralement portée à plus de 10 milliards, il y a de cela vingt-cinq ans, toute défalcation faite des inscriptions prises à titre de

simple garantie du chef des femmes ou des mineurs. Il n'est guère présumable que ce chiffre ait beaucoup fléchi depuis lors. Et cependant ce n'est pas tout. A côté de là, viennent se placer la Dette publique, avec ce qui reste encore dû à la Banque et la Dette flottante. La première engage un capital nominal de plus de 18 milliards, tandis que l'autre fait peser une charge annuelle de 28 millions sur nos finances, d'où, avec les 400 millions de bons du Trésor que l'État est autorisé à émettre, plus d'un milliard dont le Crédit public bénéficie éventuellement.

Comme il est reconnu, d'autre part, que la richesse métallique, Or, Argent monnayés, qui existe en France et qui va, d'ailleurs s'entreposer de plus en plus à la Banque, n'excède guère 4 milliards, ce chiffre, — mis en regard de ce qu'exige, d'une part, le mouvement de la Marchandise et des affaires, de l'autre, le service des emprunts publics et particuliers, — témoigne de l'action « du Crédit » sur une échelle immense. Il est trop évident qu'ici « le Terme » distance largement « le Comptant » et que, dans ce courant d'affaires, les Espèces doivent être considérées comme un simple « Appoint. »

Elle est, on le voit, immense, la sphère « du Crédit, » et celui qui croirait que le Comptant domine serait à cet égard dans une grande illusion. Le rôle que remplit la Monnaie est sans doute fort grand, mais il ne faut pas se l'exagérer. Sans la confiance que chacun peut inspirer et faire naître, tant pour ce qui a trait aux capacités spéciales qu'on possède que pour l'honnêteté du caractère, confiance qui permet de rejeter sur un avenir plus ou moins éloigné l'exécution d'un engagement, l'on peut affirmer que les cinq sixièmes des affaires qui se traitent avec la plus grande facilité ne se feraient pas. S'aider du Crédit et des diverses formes d'engagement auxquelles ils se prête, par écrit ou sur parole, c'est donner naissance

à une foule d'affaires qui, non-seulement n'auraient pas lieu, mais c'est allonger, dans une mesure plus ou moins grande, l'Instrument par excellence des Échanges, c'est-à-dire « la Monnaie » qui serait, sans cette ressource, un levier trop court.

On peut dire du Crédit, par la façon dont il s'agence avec « le Comptant, » qu'il établit, sur la route parcourue par les Espèces, de nombreux « relais, » lesquels relais permettent à la Monnaie de se trouver au rendez-vous qu'on lui donne et de mieux répondre aux nécessités de son rôle.

L'on a beaucoup agité, suivant l'occasion et dans tous les pays, la question de savoir s'il est vrai que le Crédit, qui affecte de nombreuses formules, « multiplie » les Capitaux. Question oiseuse autant qu'elle semble mal posée ; car c'est quelque chose comme un non-sens qui se cache sous des dehors scientifiques. Sans doute, le Crédit, pas plus que la Monnaie elle-même, ne saurait avoir cette vertu rare d'opérer à la façon des cinq pains de l'Écriture et de faire que, là où il n'y a rien, il surgisse à l'instant même quelque chose. De même, là où le Capital est 1, le Crédit n'a, pas plus que les Espèces, cette propriété surnaturelle de faire que ce même Capital soit 2 ou 5 dans le même temps. Il est trop évident que, si vous prêtez une portion de votre outillage, métier à tisser ou espèces faisant partie de votre fonds « roulant, » le prêt n'aura été qu'un déplacement de force ; le « Capital » aura simplement changé de main. Il n'est pas besoin de toute la science de J.-B. Say pour faire toucher du doigt cela. Car de telles vérités côtoient de fort près ce qu'en Angleterre, on nomme TRUISM ou vérité dans le genre de celles prêtées à feu M. de Lapalisse.

Mais si l'on entend nier que le recours au Crédit noue et dénoue heureusement quantité d'affaires; qu'étant, par exem-

ple, dispensé de payer « comptant, » l'on s'engage dans des achats auxquels on ne se livrerait pas sans cela ; si l'on conteste qu'il « circule » dans ce système, beaucoup plus de Produits et de Services, qu'il se débite bien plus de Salaires, et qu'il se développe ainsi bien plus de « richesse » que si l'on opérait forcément, argent en main, — il est clair qu'on se débat — contre l'évidence.

La place que tiennent les affaires « à Terme » est à tel point immense, comparée à la sphère « du Comptant, » qu'il résulte de cet heureux engrenage, dans lequel sont la Monnaie et le Crédit, un déploiement de force, de richesse, une production et partant un contingent « de Capitaux » infiniment supérieur à ce qui existerait si l'on se devait borner à opérer Espèces en main. Laissons donc là les questions, qui n'en sont pas, et tenons-nous aux faits pour voir combien sont considérables, quoique de nature et de condition diverses, les fonctions que remplissent tour à tour l'outillage dont se sert le Crédit et celui non moins précieux de la Monnaie. Leur rôle, la place qu'ils occupent, ainsi précisés, il convient d'examiner à quelles conditions répond l'usage du Crédit, en d'autre terme, comment il se Fonde, se Maintient et se Perd.

II

De l'essence du Crédit dans l'ordre public et privé.

A quoi répond ce grand mot « de Crédit » qu'on rencontre à chaque pas dans les affaires ? Comment le définir avec quelque exactitude ; qu'elle est, en un mot, l'idée qu'on peut se faire de sa vertu plus ou moins prolifique ?

Suivant mon habitude, et obéissant ici aux lois d'une méthode que j'estime parfaitement d'accord avec la logique et le bon sens, je me garderai bien de hasarder,

dès l'abord une définition dont le moindre tort serait de ne rien apprendre à ceux qui m'entendent. En m'expliquant sur sa marche constante, sur les faits du sein desquels il émerge et sur ce qui est cause qu'il décline et sombre, je suis bien certain de fournir là-dessus plus de lumières que si je m'appliquais à découper assez lentement la silhouette du puissant engin figuré par le « Crédit. »

Si, comme on le répète, le Crédit est l'âme des affaires; si la confiance qu'inspire à celui avec lequel il traite la puissance de « réalisation » à jour fixe de l'individu qui s'engage à faire ou à donner quelque chose est la raison d'être d'une foule d'affaires qui, sans cela, n'auraient pas lieu; — s'il est vrai, enfin, que les opérations qui se traitent « au comptant » tiennent le moins de place, on comprend combien il importe de répandre sur ce sujet des lumières qui permettent de faire ici, comme toujours, un juste départ entre l'Offre et la Demande, c'est-à-dire entre les Besoins et les Forces mises en regard.

Vous avez pu voir de quelle façon s'y était pris l'immortel Franklin pour arriver, de la condition de modeste ouvrier imprimeur, à la plus haute fortune en même temps qu'il devint le lien et la force de la jeune Amérique avec l'Ancien monde. Sa frugalité était extrême; elle allait de pair avec son amour du travail et de la lecture. Rien qui fasse mieux voir que l'exposé auquel on s'est livré, à propos de l'ami de Washington, comment ce qu'on nomme « le Crédit » se dégage de l'estime que tel homme inspire, de « la confiance, » enfin, que fait naître la vue d'une conduite bien ordonnée et où l'application au travail double les garanties offertes.

L'on pourra reprocher à « ces Instructions, » de replacer sous les yeux le tableau des mêmes choses. Mais le spectacle des vertus rares et des grands caractères est un

de ces spectacles sur lesquels on aime à revenir, tant l'esprit y puise, avec l'amour du bien, des lumières de plus en plus vives. — Rappelez-vous l'entrée de notre jeune ouvrier dans l'imprimerie de Palmers et Watt, d'où il sortait riche de quelque épargne et de la sympathique estime de ses chefs et de ses compagnons de travail. — Voyez-le, plus tard, inspirant assez « de confiance » à ses compatriotes pour devenir, lui aussi, le chef d'une imprimerie qui laissera bien loin derrière elle, en Amérique, tout établissement rival. Sa conduite, son ardeur au travail triomphent de toute « défiance. » Il va brouettant par les rues son papier, et il est, pour une foule d'articles, son propre fournisseur. C'est de tout cela que sera faite, au bout de peu de temps, « la confiance » d'où naît, à son tour, le Crédit.

J'étais témoin, il y a quelques années, du débat qui s'élevait entre un propriétaire, à propos de sa boutique en location et un petit ménage de détaillants. La femme, fort vaillante et remplissant bien ses engagements, était établie comme petite marchande séparément de son mari, simple porteur aux halles. Mais ce dernier, plus fourni de vices que de bonnes qualités, dévorait en boissons et au jeu les cinq francs par jour que lui procurait son travail. Et la pauvre femme joignant à grand'peine, comme on dit, les deux bouts, travaillait « pour deux. » — Le propriétaire ne l'ignorait pas. — Comme il était survenu quelque brouille dans ce ménage mal assorti, et qu'on était à fin de bail; que le mari voulait, enfin, garder le fonds et l'exploiter, pendant que sa femme s'établirait dans un autre quartier; à l'offre de louer et passer bail faite par l'homme, le propriétaire se contenta de répondre par ces paroles : « Vous ! mon locataire ; vous! un bail ? Oh pour cela non. Mais pour votre femme, c'est autre chose, j'en passerai par où elle voudra. » — Voilà en quoi

consiste encore le Crédit et qui dispense, d'en donner des définitions, assurément, précises.

S'il est peu de sujets aussi controversés, il en est peu, d'autre part, qui prêtent autant à des exagérations en sens contraire. — Les uns voient dans le Crédit la baguette magique à l'aide de laquelle on peut tout tenter; d'autres ne seraient pas éloignés de vouloir enfermer l'industrie humaine dans le cercle étroit « du Comptant » comme pour en bannir les opérations « à Terme. » C'est ainsi que Jean-Baptiste Say, qui reconnaît d'ailleurs les avantages qu'on retire de l'usage du Crédit, déclare qu'il est pour l'esprit d'entreprise une condition « plus favorable. » C'est celle où chacun ayant amassé assez de Capital disponible pour faire face « aux Avances que la profession exige: PERSONNE n'a besoin de crédit. »

Si l'éminent économiste veut simplement dire qu'il est avantageux pour l'Entrepreneur de pouvoir opérer avec ses seules ressources, nul n'y contredira. Le loyer des Capitaux, sous quelque forme qu'ils se présentent, Argent ou Marchandises payables dans un temps donné, constitue une Charge dont se trouve heureusement affranchi celui qui peut opérer « au comptant » avec sa seule Épargne. Mais telle n'est pas la pensée à laquelle se reporte Jean-Baptiste Say lorsqu'il parle d'une situation où PERSONNE n'a besoin de Crédit.

Cette assertion ne constitue pas seulement une pure utopie, vu que la pratique du Crédit se lie à l'existence même de l'homme; mais une telle thèse semblera, — à tous les points de vue, — anti-économique. La Production et la Consommation qui y répond ne se comprennent pas sans la faculté de remettre à un temps plus ou moins éloigné l'exécution de ce qu'on s'est engagé à faire ou à donner, en retour de quelque « utilité » cédée sur l'heure. Non-seulement cette manière de traiter est aussi ancienne

que le monde, mais comme la pratique du Crédit est éminemment moralisatrice; qu'elle fait que chacun déploie, avec l'habitude de l'Épargne et de l'Ordre, des qualités, une force supérieure, on peut dire que la Société prise en masse gagne bien plus qu'elle ne perd à ne pas se borner aux affaires où l'on reçoit sur l'heure « l'équivalent » de ce qu'on abandonne. Turgot, mieux inspiré, dira bien avant Jean-Baptiste Say :

« Il n'y a pas sur la Terre une place de Commerce où *la plus grande partie* des entreprises ne roulent sur l'Argent emprunté. Il n'est pas un seul négociant peut-être qui ne soit souvent obligé de recourir à la bourse *d'autrui*. Le plus riche en capitaux ne pourrait même s'assurer de n'avoir jamais besoin de cette ressource, qu'en gardant une partie de son fonds *oisif* et en diminuant, en conséquence, *l'étendue* de ses Entreprises (1). »

Je parlais tout à l'heure de la sphère étendue que les loyers et les baux à ferme occupent ici, sphère dans laquelle le Crédit se meut journellement. On peut voir, par ce qui précède, si j'exagère ou si je me suis fait illusion. Non-seulement c'est un cercle d'activité où chacun peut déployer à l'aise tous ses moyens avec ses forces, mais l'on a pu comprendre comment le Crédit « se fonde, » comment il « se maintient, » et comment enfin, il n'existe pas ou peut « se perdre. »

Je le répète, le Crédit a pour base et pour point de départ « la confiance » qu'on inspire, et cette confiance s'appuie elle-même aux qualités les plus solides : l'Ordre, l'Économie, l'amour et la pratique du Travail, l'observation fidèle de sa Parole, le sens judicieux et sage avec lequel on opère. — Voilà à quoi « se mesure » cette confiance qui fait qu'on n'hésite pas à vous accorder « du

(1) *Mémoire sur les Prêts d'argent.*

temps » pour remplir un engagement et qu'il est permis de rejeter sur « un avenir » plus ou moins éloigné l'accomplissement d'une obligation exigible à l'instant même. — Il est aisé de voir dès lors, que le Crédit est d'essence « complexe » et qu'il serait, par cela même, téméraire de vouloir en préciser brièvement l'objet.

Faut-il ajouter en terminant, comme pour rendre cette étude plus complète, que le Crédit « public, c'est-à-dire la confiance dans l'exécution d'une promesse émanant de l'État ou de la Cité ne s'Établit et ne se Maintient que de la même façon, c'est-à-dire aux mêmes conditions que dans le particulier?... On en a des marques si nombreuses à toutes les époques qu'il doit suffire de les rappeler.

L'État, de même que la Cité, n'est pas autre chose, on le sait, que la famille aggrandie. Les règles de la Science économique sont applicables ici comme là, et il n'y a pas, à proprement parler, deux sortes d'Économie, d'Ordre, de Travail intelligent plus ou moins assorti à la nature des choses. Tout cela ne diffère donc que par l'étendue. Aussi voit-on des États, à toutes les époques qui jouissent d'un Crédit à peu près sans bornes, parce que leurs mesures sont toujours bien prises et qu'ils ont le « Pouvoir » en même temps que la « Volonté » de remplir leurs engagements, tandis que d'autres, à côté de là, se trouvent sans cesse à bout de ressources. La différence des situations s'explique par une conduite tout à fait différente. Je me borne à rappeler ici deux circonstances que l'histoire a notées et sur lesquelles il faut revenir.

Lorsque l'immortel Turgot arrivait, en 1774, au Contrôle des finances, le Crédit de l'État était anéanti ; l'on était aux portes de la banqueroute. Moins de deux ans après, les finances, remises dans une sorte d'équilibre par le bon ménagement de l'impôt, avaient permis d'entrer en négociations avec la Hollande pour contracter un emprunt sur

le pied de 4 0/0. — C'était un taux d'emprunt jusque-là inconnu en France.

Voilà ce qu'avaient fait, en quelques mois, l'Ordre, l'Économie, le bon agencement de l'Impôt introduits dans le département des finances.

Autre fait caractéristique et déjà rappelé.

Quinze ans plus tard, Necker est appelé au gouvernement financier du pays, pour faire la lumière et relever, du profond discrédit dans lequel ils étaient tombés, les billets de la Caisse d'escompte dont on avait abusé. Sa présence rassure tous les intérêts ; elle fait reprendre « confiance » aux capitaux qui s'étaient jusque-là tenus loin. La Caisse d'escompte pourra reprendre bientôt ses payements. Là encore, et par la seule influence des grands principes d'Ordre, d'Économie avec lesquels on savait l'ancien associé du banquier Thélusson dès longtemps familiarisé, il s'était produit un revirement semblable à celui dont on avait été témoin au temps de Turgot.

De nos jours, enfin, la France vaincue, aux trois quarts dévastée par un ennemi impitoyable ; la France affligée du fléau de la guerre civile a pu retrouver son Crédit entier. Elle a recueilli cinq milliards, là où d'autres nations fort riches d'ailleurs, mais mal administrées, n'auraient pu trouver le dixième de cette somme.

A quoi tiennent ces différences ? Toujours aux mêmes causes, c'est-à-dire à ce que l'homme de l'Épargne, qui tient disponibles les ressources auxquelles l'État, la Cité font appel dans certains moments, est convaincu qu'on PEUT ou qu'on ne PEUT PAS, qu'on VEUT ou qu'on ne VEUT PAS remplir les engagements que les circonstances forcent de prendre.

Je ne saurais trop le redire ; l'essence du Crédit est « double. » Il est fait de « Puissance » et « de Volonté » tout ensemble, aussi bien dans l'État que dans l'ordre privé.

Ce n'est pas tout que de « Vouloir » accomplir une promesse et d'être animé, à cet égard, d'une entière bonne foi; il faut encore que celui envers lequel on est sur le point de se lier, ait assez de « confiance » pour croire que l'on « Pourra » remplir sa promesse en temps voulu. En d'autres termes, tout acte de Crédit suppose chez celui qui y a recours, « la Volonté » en même temps que « la Possibilité » de tenir sa promesse au moment convenu.

J'examinerai, dans la prochaine Instruction, le rôle que remplit, de nos jours, le Billet de banque, formule particulièrement importante du Crédit moderne.

XXIVe INSTRUCTION

DU CRÉDIT ET DE SES FORMULES

(Suite)

III

Des Effets de commerce. — Crédit personnel et Crédit réel. — Du Billet de banque remboursable à vue et au porteur.

Par cela même, qu'au lieu de payer « comptant » ce qu'on achète, on peut remettre à plus tard le payement, celui qui ajourne ainsi l'exécution de ce à quoi il était tenu, recueille, en réalité, le fruit de « la confiance » qu'il inspire pour faire ce qu'il n'aurait pu entreprendre sans cela. « Le Crédit » permet donc « d'anticiper » de plusieurs semaines, souvent même de plusieurs mois sur l'avenir, et de s'avancer bien plus loin, dans le champ des affaires, que si tout devait se passer, « argent en main, » de façon à opérer immédiatement « un troc » véritable. Non-seu-

lement cela n'est pas toujours possible, d'où une foule d'affaires pour un temps et peut-être à jamais supprimées ; mais il est clair que si l'on devait, à l'instant même, donner « l'équivalent » de ce qu'on reçoit, il faudrait bannir de l'usage général et constant les prêts de particulier à particulier, de même que ceux de la Cité ou de l'État.

L'usage et l'emploi bien réglés « du Crédit » présentent donc cet avantage de suppléer à l'absence, au manque d'Espèces, en d'autres termes, « de Comptant, » et, par un nombre plus grand d'échanges, d'amener la formation de nouvelles et plus grandes richesses.

C'est en considérant de ce point de vue l'usage du Crédit et des diverses formules dont il se sert, qu'on est conduit à le ranger parmi les « Instruments » de Production. Il opère parallèlement à la Monnaie dont il semble, en quelque sorte, « le prolongement. » Comme cet aperçu pourrait être qualifié de pure théorie, et qu'il existe, à cet égard, des partis pris qui tendent à renfermer son action, ou mieux, l'efficacité de ces mêmes formules dans d'étroites limites, il n'est pas inutile d'aborder le problème de front. On voit mieux ce qui se passe, lorsque la Monnaie et le Crédit sont mis en face l'un de l'autre, que s'ils étaient examinés isolément.

« Lorsque dix personnes payent en Espèces, sur-le-champ, le prix de ce qu'elles vont consommer ou utiliser, et que, dans le même temps, dix, vingt autres personnes achètent, non loin de là, « à Crédit, » un certain nombre d'articles semblables ou autres, lesquels seront payés dans huit, quinze jours ou dans trois mois ; — lorsque ce qui se passe là chez le marchand, le fabricant, le débitant ou détenteur de services a lieu, au même instant, dans vingt, dans cent autres maisons de la même ville et à la ronde, « le mouvement » des affaires ou puissance d'Échange des produits et des services ne consiste pas seulement dans la

vente « au comptant, » mais il est représenté : 1° par ce qui se paye sur l'heure ; 2° par ce qui sera payé plus tard, en Espèces ou *autrement*.

« Soit, par exemple, M, le mouvement dont il s'agit ; A, l'argent délivré comptant, a', a'', a''', etc., la Monnaie représentant les diverses solutions ou payements rejetés sur l'avenir. L'état du Marché, au moment où toutes ces affaires ont lieu, sera exprimé par la formule que voici : $M = A + a' + a'' + a'''$, etc., ce qui répond à la somme des Espèces *reçues* et à *recevoir* dans un temps donné.

« Sans doute, il y aura, plus tard, lieu de retrancher de cette formule tout ce qui ne s'accomplit pas à l'échéance de la façon et avec la ponctualité convenues, engagements qui sont au Crédit et à ses solutions, ce que l'excès d'alliage est à la Monnaie. Mais ces retranchements opérés, l'état du Marché, pour le jour où l'on traite, n'est véritablement représenté que par « le Comptant » d'une part, puis par les successifs ajustements, si l'on peut ainsi dire de la Monnaie s'aidant du Crédit et de ses formules.

« D'où l'on voit que la monnaie courante ou disponible, si elle exprime pour l'heure et traduit « en Prix » la valeur de chaque chose considérée en elle-même, ne saurait donner qu'une idée fort imparfaite de ce qui se fait et qui se traite à l'instant même. — Le Crédit remplit donc, je le répète, « parallèlement » aux Espèces disponibles, c'est-à-dire en mouvement, une fonction bien autrement étendue que celle remplie par « le Comptant » argent en main (1). »

Ce mécanisme double, dont il m'est arrivé de décrire un jour la marche à propos des banques d'émission, et cela à une époque dont nous sommes loin, j'ai dû le remettre en ce moment même sous les yeux. Rien ne fait mieux voir, en effet, à quel point l'on se trompe, lorsqu'on pense que la

(1) *La Monnaie de Banque.* — Paris, 1857. — Guillaumin et Ce, éditeurs.

Monnaie peut suffire sur l'heure, à toutes les exigences d'un Marché pour peu qu'il soit actif, étendu. Elle joue incessamment, on ne saurait trop le redire, le rôle « d'appoint, » et c'est le Crédit qui tient ici chaque jour davantage le plus de place.

Maintenant, ce n'est pas tout que d'inspirer assez « de confiance » à celui avec lequel on traite, pour qu'il remette à plus tard l'exécution de la promesse qui forme comme « l'équivalent » de la contre-valeur de ce qu'on obtient de lui sur l'heure. Cette « confiance » a plusieurs façons de se traduire, de se « formuler. » Ou bien elle donne naissance à des engagements qui prennent une réelle consistance, suivant que cela a lieu par la création de ce qu'on nomme « les effets de commerce ; » ou bien elle se traduit en un engagement « verbal » et où la parole seule intervient. C'est ainsi qu'ont lieu quantité de ventes de marchandises, de biens meubles ou immeubles; de même qu'il se fait des prêts d'argent, d'appareils, de machines, de denrées. L'on n'agit point autrement dans une vente à crédit que dans le bail d'une maison, dans le louage d'un cheval ou d'un meuble. Ici, de même que là, le Crédit s'affirme. S'il est question du simple usage des choses dont on paye un prix de location plus ou moins élevé, ce n'est pas seulement « le prix » du service rendu qui est aventuré, mais la propriété même « de la chose » remise pour un temps en d'autres mains. Il en est de cela comme d'un produit ou d'une marchandise payable dans un temps donné, et dont le Prix peut être perdu pour n'avoir pas été acquitté sur l'heure.

Les engagements formulés à l'aide simplement « de la parole » présentent d'ailleurs, nul ne l'ignore, des inconvénients de plus d'une sorte. Comme il n'en existe aucune trace, l'on peut dire que, dans ces conditions, celui qui « fait crédit » ne met pas seulement son bien en risque, vu

que l'avenir est incertain, mais il se trouve livré de toute façon à la merci des circonstances. Voici comme.

Des difficultés peuvent, par exemple, s'élever entre ceux qui ont traité ensemble de fort bonne foi, sans avoir précisé autrement que par quelques paroles, les termes, le mode d'exécution. Supposez, enfin, ici égales la sincérité de même que la mémoire, l'obligé mort ou disparu, voilà que celui auquel le liait « sa parole » sera désarmé vis-à-vis de ses héritiers. Nouveau péril. De là, dans tout ce qui tient et touche au Crédit, une variété « de formules » à l'aide desquelles l'engagement de faire, de donner, devra prendre une réelle consistance.

S'il peut rester des doutes, en effet, sur « la solvabilité relative » de celui qui s'engage et sur l'exécution de sa promesse au moment voulu, il ne doit y avoir nulle incertitude sur l'existence même de la convention, au point de vue de ce qu'ont voulu et entendu ceux qui ont contracté ensemble. L'usage « du Crédit » implique de tels risques, qu'il faut bien se garder d'en augmenter le nombre en paraissant se contenter d'assurances dont il n'existerait ni preuve, ni trace. C'est ce dont le Trafic et l'Industrie ont, à juste titre, le sentiment lorsqu'ils mettent un soin particulier à préciser, soit par voie de correspondance, soit par la remise d'engagements « écrits, » ce dont on convient et à quoi l'on s'engage.

Crédit personnel. — Crédit réel.

Dans le gouvernement du Crédit, il n'y a pas, d'ailleurs, seulement à considérer la façon dont on procède, suivant que l'engagement résulte d'une déclaration écrite ou verbale. C'est ainsi que celui « qui fait crédit » peut se contenter des garanties morales, en quelque sorte, que présente l'acheteur, tandis que s'il traitait en vue de l'Avenir avec toute autre personne, il se montrerait plus exigeant. De là,

la distinction, qui existe entre ce qu'on nomme le Crédit « Personnel, » lequel a sa source dans la confiance qu'inspire celui avec qui l'on traite, et le Crédit « Réel » ou qui tire sa force avec sa raison d'être de garanties matérielles, c'est-à-dire du fonds de Richesse sur lequel repose « la confiance » d'où on est parti.

C'est ainsi, par exemple, que le prêt hypothécaire implique une confiance basée à peu près exclusivement sur la valeur des biens immobiliers offerts en gage. C'est là ce qui chez le prêteur, fut déterminant « du crédit » qu'il consentit à faire en abandonnant, pour plus ou moins de temps, l'usage d'une somme d'argent à autrui. Je dis que cet acte de crédit est presque entièrement déterminé par la nature et l'étendue de la garantie « réelle » ici offerte, quoiqu'il s'y mêle, bien plus qu'on ne le croit, des considérations toutes « personnelles. » Il arrive, en effet, tous les jours qu'on décline de semblables offres, quelles que soient les garanties de fortune possédées par celui qui veut emprunter. Sa profession est de telle nature, sa réputation est si mauvaise, d'autre part, qu'on répugne à de semblables affaires.

Celui qui « fait crédit, » quelle que soit la nature des garanties matérielles et la solidité du gage, n'est donc jamais, à vrai dire, uniquement déterminé par cette considération à exposer, en quelque sorte, son avoir. L'on ne peut nier que ce qui porte le nom de « crédit Réel » se complique, jusqu'à certain point, de particularités tenant à la « personne. » Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que, pour le prêt hypothécaire, de même que pour les emprunts de chemins de fer, par exemple, ce sont surtout les garanties matérielles qui sont déterminantes; elles constituent, en tant que « gage, » le fait sur lequel repose « la confiance » d'où part, en pareil cas, celui qui « fait crédit. »

Je n'entrerai pas dans le détail « des formules » aussi nombreuses que diverses qui figurent commercialement parlant, le maniement du crédit « Personnel. » Cela mènerait beaucoup trop loin, outre que ceci rentre plus particulièrement dans le cadre d'un Cours de législation usuelle. Je me bornerai à rappeler que la Lettre de change diffère du Billet à ordre en ce point essentiel et caractéristique, qu'elle rend nécessaire le concours de « trois » personnes, au lieu de « deux », et qu'elle constitue « une remise » de place en place ou moyen de payement sans envoi d'Espèces. Quand j'aurai ajouté que le mandat « de change » ne diffère de la Lettre dite « de change » qu'en ce qu'il s'applique à des sommes généralement minimes ; quand j'aurai fait, enfin, cette remarque, à propos du Warrant, qu'il constitue un mode négociable d'emprunt sur des marchandises données en gage et qu'il participe, dès lors, avec le prêt hypothécaire « du crédit Réel, » je crois que j'aurai dit tout ce qu'il était, ici, utile de noter plus particulièrement.

Autre chose est le Billet de banque sur lequel il convient surtout de s'étendre.

Du Billet payable à vue et au porteur.

Ce Billet était connu dès le siècle dernier sous le nom de « Monnaie de banque, » dénomination que le comte Mollien, ancien ministre du Trésor, a couverte de l'autorité de son nom. C'est cette formule qui doit surtout fixer notre attention. Il s'est répandu sur ce mécanisme de l'Émission, si heureusement conçu, de telles obscurités ; le Papier-monnaie et la Monnaie de papier donnent encore lieu à une confusion telle ; les bornes dans lesquelles doit se tenir, enfin, l'Émission, les garanties sur lesquelles repose le Papier d'une banque bien conduite sont parfois à tel point méconnues, qu'il est de la plus grande importance de faire ici la lumière. Pour plus de netteté, et suivant qu'il

m'est arrivé de le faire dans les sujets d'une exposition particulièrement délicate, je demanderai aux faits qui présidèrent à la création de ce puissant organisme de nous éclairer sur ce qu'on en peut attendre et exiger.

Oui, oui, reportons-nous, pour mieux voir et mieux comprendre, au début, car il me semble, qu'à mesure qu'on le perd de vue et qu'on descend le cours du ruisseau, ses eaux se troublent davantage, suivant que le disait, il y a aujourd'hui vingt-sept ans, un esprit fort pénétrant auquel cette matière fut particulièrement ouverte. C'est le cas de répéter avec le prince de la Moskowa, s'inspirant ici de la pensée des vieux maîtres: « J'aime mieux boire à la source que plus bas, l'eau y est plus pure (1). »

Ce furent les embarras croissants du Trésor britannique, obligé d'organiser la quête « à domicile » pour faire face à des dépenses courantes, qui firent que le gouvernement de Guillaume III dut enfin prêter quelque attention aux plans financiers d'un gentilhomme écossais, qui offrait inutilement, depuis des années, de dénouer de la façon la plus heureuse une telle situation. L'État était non-seulement acculé à des difficultés qui l'empêchaient de conduire la guerre dans laquelle on était alors engagé contre la France, mais le Commerce, comme toujours, se ressentait de ces embarras. Les derniers emprunts souscrits au temps de Charles II avaient été contractés sur le pied de 30 0[0, et la riche corporation des orfèvres, ces premiers banquiers de la Cité, ne pouvait plus suffire aux besoins du Négoce et de l'État, réduits l'un et l'autre à une complète impuissance.

Cela durait depuis plus de quatre ans et allait s'accentuant de plus en plus, lorsque le noble Écossais auquel je fais ici allusion, William Paterson, puissamment aidé par Michæl Godfrey, un des grands négociants de Londres,

(1 *Du Papier-monnaie.* — Paris, 1848.

avec lequel il était étroitement lié, obtint des ministres de Guillaume que les plans et l'idée du futur fondateur de la Banque d'Angleterre seraient examinés. Cet examen fut des plus favorables. L'engoûment du commerce et du public pour la création, dont le mérite revient tout entier à Paterson fut tel, que la souscription de 1,200,000 livres ouverte en vue de former le capital jugé nécessaire fut, en quelques jours, remplie.

Parmi les plus ardents à souscrire, Locke se fit remarquer; lui, dont William Paterson avait dû combattre, quelque temps avant, les théories à l'endroit de la Monnaie. La souscription avait duré moins de dix jours, temps jugé nécessaire pour former le Capital fourni par l'Épargne.

Mais ce qui prouve à quel point le génie de William Paterson avait été bien inspiré, c'est que non-seulement le Commerce devait trouver, dans ce mécanisme de l'émission en banque, une précieuse ressource pour l'escompte, mais que le Trésor bénéficiera le premier largement de de cette invention. Ses besoins d'argent étaient, du reste, poussés si loin, que, sans vouloir attendre le résultat d'un si important essai, l'État avait songé dès l'abord à s'appliquer le fonds entier de la souscription. Et, comme à ce compte, la Banque allait se trouver sans Capital, l'on crut suffisamment la couvrir de cet emprunt en lui délivrant, à due concurrence, des bons de l'Échiquier productifs d'intérêt à 8 0/0. Ces bons du Trésor étaient eux-mêmes gagés par de nouveaux impôts votés à ce propos.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que, dans le système de William Paterson, la Banque d'Angleterre restait chargée du recouvrement de l'impôt et du payement des services publics. — La remise entière à l'État de son capital, sauf à en toucher l'intérêt sur un pied successivement réduit de 8 à 4 0/0, tel fut « le prix, » comme l'a justement remarqué

M. Cernuschi, dont la nouvelle institution paya le privilége d'*émettre* de la Monnaie de papier remboursable à présentation.

Le Billet de banque est né, on le voit, des embarras qu'éprouvaient en Angleterre l'État et le Négoce vers la fin du dix-septième siècle, pour remplir, chacun dans sa sphère, le rôle que leur assignaient les circonstances. Cela rappelé, si, de cet historique, où apparaissent clairement les causes qui présidèrent à cette fondation, l'on veut passer à l'étude de cet intéressant organisme ; si l'on se demande en vertu de quelles lois et de quelles savantes combinaisons le gentilhomme écossais dont nous examinons l'œuvre arrivait à opérer, dans la constitution du Crédit, la plus grande révolution qui se fût vue ; si l'on veut, enfin, se faire une juste idée du rôle que remplit la Monnaie de papier et voir comment elle constitue, sous forme « de Comptant » d'un nouveau genre « une formule » de Crédit supérieure, dont la Production devra profondément se ressentir, voici ce que nous apprend, sur ce mécanisme particulièrement puissant et que les nations les plus riches eurent bientôt hâte de s'approprier, une expérience déjà longue.

De ses nombreux voyages à Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg, l'illustre promoteur de la Banque d'Angleterre avait rapporté une foule d'observations sur le Crédit qui devaient lui être plus tard d'un grand secours. Paterson avait surtout compris ce qui manquait à la Grande-Bretagne. De là, des études fort approfondies et qui l'avaient fait rechercher par les plus grands marchands de la Cité.

Je parlais, il n'y a qu'un instant, de la corporation, alors particulièrement puissante, des orfèvres. C'est chez ces hommes de banque et qui se livraient de plus en plus au commerce de l'Argent qu'affluaient généralement les

épargnes du public. En échange de ces fonds de caisse, ils délivraient à leurs clients un bon payable « à vue et au porteur, » c'est-à-dire réalisable à volonté. On a dit, non sans raison, et c'est l'opinion qu'a notamment exprimée Gilbart, que ces billets des orfèvres, ou, comme on disait alors en Angleterre, *Goldmith's notes*, servirent de modèle aux premières *bank-notes* émises par l'institution dont William Paterson fournira seul le plan. L'illustre Écossais dont Law, chez nous, devait plus tard s'inspirer sans se tenir, d'ailleurs, dans d'aussi sages limites, ne pouvait manquer d'être frappé de cette circonstance. Il faut bien remarquer seulement que le crédit de ces banquiers avait subi, à cette époque, plus d'une atteinte. Rien ne le prouve comme de voir les difficultés chaque jour plus grandes au milieu desquelles se débattaient inutilement, depuis déjà longtemps, le Commerce et le Trésor britanniques.

Mais l'éminent antagonisme de Locke, du docteur Hugh Chamberlain, auteur, comme lui, d'un plan financier ayant fixé l'attention générale; l'ami de Godfrey et de lord Montague, celui-là même dont on fera bientôt un chancelier de l'Échiquier, n'était pas homme à se laisser détourner de sa pensée par le spectacle de quelques échecs dans l'ordre privé. Jugeant, du premier coup, tout ce que recélait de véritable puissance « la formule » plus ou moins heureusement placée aux mains de quelques particuliers, Paterson n'hésitera pas à transporter dans la sphère du Crédit collectif et de la garantie « mutuelle, » sphère bien autrement consistante que celle du crédit « Personnel, » ce qui n'avait été jusque-là qu'un engin de médiocre portée. — C'est là le trait de génie de l'inventeur.

Comme « les orfèvres, » mais bien mieux qu'eux, l'établissement sans rival, et jusqu'alors sans modèle, dont il dresse le programme, remboursera « à présentation » son propre papier délivré en cours d'escompte; comme ces

particuliers chez qui afflue déjà, par une longue habitude, tout le numéraire disponible, la Banque projetée pourra escompter avec son papier, trois ou quatre fois plus d'effets de commerce qu'elle n'a d'argent, car il est déjà attesté, par une pratique constante qui remonte loin, que l'homme de l'Épargne laisse longtemps dormir ses économies; d'où suit « qu'une fois » sur trois, sinon davantage, on reprend son dépôt, le reste pouvant s'engager ici et là. Le fondateur éminent de la Banque d'Angleterre est si parfaitement convaincu de cela, il se fait une idée telle de la puissance du Crédit « collectif » sur l'opinion, qu'il ne verra pas d'inconvénient à ce que la Banque se prive de son capital pour en laisser provisoirement l'usage au Trésor public. Celui-ci éprouve de bien autres besoins que l'établissement qui est entrain de se fonder.

Car pour William Paterson, le fonds « d'Opération » de la nouvelle banque ne consiste pas dans « ce Capital. » Il est évidemment ailleurs, outre qu'il serait insuffisant. C'est tout au plus « un cautionnement » ou fonds de garantie, comme on l'a pu voir dans la suite, et suivant que s'attachait, un jour, à le faire comprendre l'éminent comte Mollien, dont le nom revient ici fort à propos. « Avec quoi » la Banque opère, en effet, ce qui lui est à la fois un levier et une addition de force instante, successive et, faut-il le dire, sans fin, c'est « l'Émission, » c'est-à-dire son propre Papier. Adossé à un Portefeuille avec soin formé et qui doit journellement en amener l'extinction par des rentrées constantes, ce papier est cause et effet tout ensemble. — C'est là que gît « le fonds d'Opération « d'une banque formée sur le plan de celle qui date ici de 1694.

Il n'a pas fallu moins d'un siècle et demi pour faire que cela fût compris d'un trop petit nombre d'hommes. Ce que je dis là est si vrai, que le préjugé économique inverse venait s'affirmer, il y a de cela moins de vingt ans, lors du

renouvellement du privilége de la Banque de France. On sait qu'en 1859, le Capital de cette institution fut doublé. C'était doubler sans raison l'épaisseur du mur dont la dépense allait peser tout entière sur le fonctionnement de l'usine, j'entends sur le taux de l'Escompte. Mais ce n'est pas la première fois qu'on fait confusion quant à l'agencement des forces et sur leur vrai rôle, dans un appareil où moins qu'ailleurs, peut-être, il doit exister, comme on dirait en statique, « des forces perdues. » La matière escomptable, c'est-à-dire les effets composant le « Portefeuille, » telle sera la contre-valeur du Papier émis par la Banque. Là est, comme il nous est arrivé de le dire un jour, dans l'étude qui avait pour objet les grands travaux de Paterson, là sera « le bief d'alimentation » de la Monnaie de papier, laquelle n'a sa raison d'être, comme sa garantie, que dans l'achat du bon papier de commerce. — Un billet de banque SORT *parce qu'il est* ENTRÉ, dans le même temps par le guichet de l'Escompte, un engagement commercial, — billet ou lettre de change, — payable dans un temps donné, et sur l'encaissement duquel, au jour fixé, la Banque n'éprouve généralement aucun doute. Car elle opère ici, en vue de sécurités, c'est-à-dire de garanties se greffant l'une sur l'autre par voie « d'endossement. » — Ceci est bien connu.

Que si l'on se croit assez bien approvisionné « d'espèces » pour pouvoir, d'un côté, faire face aux » remboursements » ou conversions en numéraire qui pourront se présenter ; et, d'autre part, pour escompter, « argent en main, » au lieu de recourir à l'Émission, alors et naturellement, les espèces qui sortent, auront, dans le papier « escompté, » leur Contre-valeur, sans que la dette de la Banque envers ses porteurs soit augmentée. Et ces mêmes effets de commerce au jour de l'échéance, feront rentrer à la Banque, soit son propre Papier, soit du numéraire en quantité supérieure à ce dont elle se sera découverte en escomptant. — Or, n'a-t-

elle pas réalisé ici, en prenant ce papier, un profit de 3, 4 5 ou 6 0[0, suivant le temps ? Si on la paye en monnaie d'or ou d'argent, son encaisse devient plus riche qu'auparavant. Et si c'est son propre Papier qu'on lui rapporte, sa dette sera diminuée d'autant. D'où sa réserve métallique « relativement » accrue.

Tout se répond donc dans ce système : Encaisse, Portefeuille, Émission. C'est de l'un à l'autre de ces facteurs qu'on va sans cesse, et le Capital n'est là, sous couleur de fonds de garantie, qu'un « appoint. »

Et comme on peut ainsi acheter, c'est-à-dire « escompter » trois et quatre fois plus d'effets de commerce qu'on ne l'eût fait, s'il eût fallu sans cesse user d'Or ou d'Argent monnayés ; que la Monnaie de papier, qui coûte infiniment peu à produire, s'en vient suppléer heureusement les métaux précieux, l'on pourra modérer, en conséquence, les conditions, le taux de l'Escompte.

Tel est le premier avantage que recueillit l'Angleterre de l'emploi de ce nouveau mode « de Comptant. » Car ce Papier bien réglé, bien gouverné, pénétrait, en assez peu de temps dans les affaires, où il se tiendra au niveau de la meilleure Monnaie. Comment n'en eût-il pas été ainsi, puisque la Banque le remboursait sans broncher « à présentation? » Elle fournira une preuve sans réplique de la solidité de ces assignations « à vue » sur son encaisse, dans une occasion que l'histoire a particulièrement notée et qu'il faut citer.

C'était en 1707, moins de quinze ans après la fondation. Paterson, dont on avait payé les services par la plus noire ingratitude, comme cela n'est que trop ordinaire, avait renoncé à figurer au nombre des premiers directeurs composant le Conseil: Mais ce rare esprit aura ici déposé de tels germes, que la jeune institution triomphera de tous les obstacles. On était alors dans de vives appréhensions tou-

chant le prochain débarquement du Prétendant, dont l'apparition menaçait la maison d'Orange, nouvellement établie. La corporation des orfèvres saisit cette occasion pour se venger sur la Banque de ce qu'elle considérait comme une spoliation. Ces riches marchands se regardaient, en quelque sorte, comme expropriés sans droit des avantages de l'Émission. Espérant faire crouler la Banque sous la masse des demandes de remboursement, ils réunirent tout ce qu'ils peuvent se procurer de bank-notes, et en réclament, à la même heure, la conversion en espèces.

Mais la nouvelle Compagnie avait sans doute pu pressentir le danger qui la menaçait. Elle fera un suprême effort, et, répondant sans le moindre retard à cette criminelle et peu patriotique demande, elle sortira à son honneur d'une aussi redoutable épreuve. — A partir de ce jour, non-seulement le Billet de banque ne rencontrera plus d'obstacles dans sa circulation active, incessante, mais il est mis « au pair » des espèces dont il triple et quadruple les services, en se prêtant mieux qu'elles à toutes les nécessités du Marché.

Il arriva ici ce qui arrive toujours dans la région des échanges. Par cela même que la Banque fit plus d'escomptes que si elle avait été condamnée au régime de la Monnaie exclusivement, non-seulement les affaires furent infiniment plus actives et nombreuses ; mais il y aura de cela « une double » raison, puisque le prix de l'escompte est notablement réduit. C'est ainsi que là où on eût escompté péniblement à 10 et 12 p. 0[0, la Banque escomptera à 4 et 5 couramment. Ce n'est donc pas seulement le Trésor qui gagne à ce compte, puisqu'il trouvera à un prix modéré l'Argent nécessaire. Le Commerce est remarquablement secondé, et il pourra aller infiniment plus loin qu'auparavant.

Le même phénomène s'est produit lors de la fondation de nos premières caisses d'escompte, et plus tard, lorsque

Ce qui différencie ces deux « formules » de crédit, c'est que l'effet de commerce est payable à un moment donné, qu'il a généralement une échéance « fixe, » tandis que le Billet de banque ou bank-note est exigible « à présentation, » c'est-à-dire, et pour parler le langage du comte Mollien, « toujours échu. » Cette distinction est de conséquence. C'est pour ne pas s'y tenir invariablement qu'on force trop souvent la nature des choses, de façon à lui faire dire ce qu'elle ne dit pas. D'une part, et lorsque la Monnaie de banque est dès longtemps accréditée, que « ce Comptant » circule sans peine, la foule se fait illusion sur la puissance d'un Papier qu'elle croit susceptible d'une émission sans bornes ; de l'autre, on lui reproche de constituer quelque chose comme une adultération de la Monnaie prise en masse.

L'un de ces aperçus n'est pas plus exact que l'autre. L'Émission répond, en effet, écu pour écu à ce que représentent ensemble, suivant qu'il a été dit, le Portefeuille qui l'a nécessitée et l'Encaisse faisant office d'appoint en vue de la convertibilité. Conséquemment, cette façon de monnayage a des bornes qu'on ne saurait franchir sans tomber, à l'instant même, dans l'opération à découvert ou emprunt pur et simple. Comme le Billet de banque n'aurait sa contre-valeur ni dans les effets pris à l'escompte, ni dans les espèces que possède l'établissement, il en serait de cela comme d'un effet de commerce qui ne répond à aucun achat et qu'on qualifie de valeur « sans cause » ou mieux d'effet de *circulation*.

L'Émission péchant par la base puisqu'elle serait dépourvue de « contre-valeur, » cesse d'être alors de la Monnaie de papier pour passer, presque aussitôt, à l'état de Papier-monnaie ou billet non remboursable. Cela est fatal, puisque ce billet ne répond à rien comme « cause » d'Émission. C'est donc méconnaître ici entièrement ce qui se

passe, que de croire à un monnayage en banque illimité. Le jour où l'on en arrive là, l'on peut dire qu'il se passe exactement ce qui avait lieu dans le système de l'altération des monnaies. Plus on y mettait d'alliage, plus, par cela même, cette Monnaie perdait de sa puissance d'achat. L'Émission qui ne répond pas à une bonne Contre-valeur dans le Portefeuille ou dans l'Encaisse, altère fatalement, par cela même, la vertu « du Comptant » qu'elle est censée représenter. C'est de l'alliage en banque à plus ou moins haute dose ou Monnaie « rognée, » comme disait si bien Paterson.

D'un autre côté, l'on se trompe en qualifiant cette même émission d'adultération du stock métallique qui existe dans un pays. Le Billet de banque est, avant tout, un papier ou formule « de Crédit. » Cela ne se confond pas avec la Monnaie, et partant cela « ne s'additionne » pas avec elle. Il ne faut donc point parler ici de Monnaie adultérée à concurrence « d'un tantième. » Si l'on faisait l'inventaire de la fortune d'un pays, on ne devrait pas plus y faire entrer les billets de banque, qu'on n'y devrait comprendre les effets de commerce en général, les effets publics, tels que la Rente, les bons du Trésor. Tout cela constitue autant « d'assignations » sur la richesse et sur les biens, en quoi qu'ils consistent, argent, marchandises, meubles et immeubles. C'est affaire de PASSIF et non D'ACTIF.

C'est dès lors à tort qu'on ferait le procès, de ce chef, au Billet de banque. Il n'ajoute rien à la Richesse publique pas plus qu'il ne la diminue. Le jour où la Banque de France viendrait, par exemple, à liquider, elle retirerait peu à peu son Papier à l'aide, tant de son encaisse que des réalisations de son Portefeuille; et comme elle « n'émettrait » pas d'autre Papier, en moins de cinquante jours, tout serait dit. Car il est généralement connu que l'échéance moyenne du Portefeuille n'excède guère quarante-cinq jours. Cela

fait, il n'y aurait en France, ni plus de Richesse, ni plus d'Espèces, ni plus de Monnaie moins bien affinée et au titre voulu qu'auparavant.

Donc, l'Émission se traduit en un simple appel « au Crédit; » elle se distingue essentiellement de ce qu'est et de ce que représente cette richesse éminemment échangeable qu'on nomme « la Monnaie. » Seulement, le Billet de banque répond à une formule supérieure dont le mérite consiste, on l'a vu, à faciliter, dans une large mesure et bien mieux qu'on ne le ferait sans cela, l'escompte du papier de commerce. Non-seulement on peut obtenir davantage, dans ce système, mais on opère à meilleur marché puisqu'on peut notablement réduire le taux de l'intérêt en banque ou « taux de l'escompte. »

Réduite à ces termes et opérant dans les limites que lui assigne la nature des choses, c'est-à-dire l'état d'un Portefeuille bien constitué et celui de l'Encaisse, l'Émission est un bien pour les affaires dont elle étend la marge sans qu'elles aient par ailleurs à en souffrir.

Remboursement en masse : Cours forcé.

Ces raisons n'étant pas de celles qu'on puisse détruire en les abordant de front, le Billet de banque s'est vu en butte à un genre d'attaques, qui montre, chez des adversaires souvent mieux inspirés, jusqu'où peut aller l'oubli de certaines choses dès que l'esprit de système domine. — Voici le grief relevé contre l'Émission et dont on s'étonne que des intelligences d'élite se fassent encore de nos jours l'écho.

« Peut-on nier, s'écrient à l'envi les adversaires de la Monnaie de banque, » — et ils sont là particulièrement à l'aise, — « que ces mots : « payable à vue et au porteur, » n'impliquent une vaine et vide promesse ? Quelle est la banque, en Angleterre aussi bien qu'en France, qui pourrait résister à la redoutable épreuve d'une demande de

remboursement « en masse ? » Il n'en existe pas. L'histoire a d'ailleurs montré maintes fois à quel point cette assurance est téméraire et combien elle constitue, dans le fond des choses, un leurre. Donc, le Billet de banque équivaut à un danger public: ce que l'on qualifie ici d'heureuse application est quelque chose d'assez semblable, comme remboursement toujours « exigible » à une épée de Damoclès qu'on dirait suspendue sur la Banque et qui peut la frapper mortellement.

L'on a dû s'attacher à ne pas amoindrir ici la force de l'objection. En y répondant, nous ferons en sorte de contenter les esprits les plus difficiles.

Nous sommes placés, il ne faut pas l'oublier, sur le terrain du « Crédit, » c'est-à-dire des engagements résolubles à plus ou moins long « terme. » Or, que penserait-on d'un commerçant qui aurait toujours exactement fait face à ses obligations négociables ou autres ; qui verrait ses affaires prospérer, dont le crédit, enfin, serait ENTIER mais à qui, tout à coup, les divers porteurs de ses engagements, billets ou lettres de change, s'en viendraient demander, bien avant « l'échéance, » le même jour et à la même heure le payement de ces mêmes effets recouvrables à époque fixe ? — Est-ce que le négociant sur lequel on fondrait ainsi « bien avant » l'heure, serait, en conscience, tenu de s'exécuter ? Supposé qu'il s'y refuse, prétextant qu'on excède les termes du contrat qui le lie envers ceux qui lui ont fait crédit pour plus ou moins de temps, est-ce que l'on serait fondé à induire de ce refus que le négociant a perdu de de son crédit, que sa signature ne vaut rien, et qu'il côtoie de près « la faillite ? »

Évidemment, non. Le commerçant serait ici non-seulement dans son droit, mais « son crédit » sortirait de cette épreuve hors d'atteinte. — L'on serait, en effet, unanime, dans le Commerce aussi bien qu'ailleurs, pour dire que

nul ici n'était en droit de montrer de telles exigences. Chacun prendrait ainsi parti pour celui à qui l'on vint soudain demander « plus et autre chose » que ce qu'il a promis.

Or bien, que fait-on, lorsqu'on se croit fondé à exiger d'une banque d'Émission, en se livrant à des hypothèses non moins fantastiques qu'arbitrairement imaginées, un payement « en masse, » sous le vain prétexte que le Billet remis aux mains de divers porteurs est « convertible » en espèces à volonté, c'est-à-dire « à présentation? » On fausse simplement la convention passée avec la Banque et on en force, sans raison, sans équité, sans nécessité, enfin, et sans prétexte, les termes. — Où, et quand a-t-on vu, en effet, que l'Émission ait jamais promis pareille chose? Non-seulement elle n'a pas fait une telle « promesse, » mais elle fonctionne d'après un principe de tout point contraire, puisqu'il est bien connu qu'en regard de 3, par exemple, de son Papier elle ne possède que 1 d'Espèces pour y faire face comme remboursement journalier.

Donc on méconnaît, dans l'hypothèse d'un payement « en masse, » l'essence et la nature de cet organisme. Et quand on demande 4 ou davantage, au lieu de 1, c'est à peu près comme si l'on demandait la lune. — Qu'on me permette cette façon de m'exprimer dont la vulgarité pourrait choquer les esprits délicats, mais qui seule peut rendre ici exactement la pensée.

Oui, lorsqu'on se rue soudain sur une banque d'Émission jusque-là bien conduite, pour exiger d'elle un remboursement « en masse, » on lui demande PLUS ET AUTRE CHOSE que ce qu'elle a promis et dû promettre; on perd de vue son programme, on fait acte de pur arbitraire, absolument comme feraient les porteurs d'effets qui, sans motifs avouables et du reste sans droit, voudraient, à un moment donné, devancer l'échéance. — Et ceci, je le prouve.

Je dis qu'on « devance, » en fait, l'échéance, car, dans une Banque, de même que dans le Commerce, il y a des échéances échelonnées, sans qu'il y paraisse. Et, de même que pour les effets souscrits, chacun se garde bien de s'engager pour une seule et même époque; que l'on dispose à la file ses obligations, c'est-à-dire en vue de rentrées ou réalisations « successives; » — de même la Banque opère, du chef de l'Émission, « successivement » en se fondant sur les réalisations instantes, journalières de son Portefeuille. Comme elle « recevra, » elle s'engage et s'attend « à payer; » comme elle « escompte, » elle fait acte « d'Émission, » c'est-à-dire GRADUELLEMENT.

Lui demander un payement « en masse, » à un moment donné, c'est donc vouloir qu'elle paye, qu'elle s'exécute, qu'elle se libère, enfin, sur un pied AUTRE que celui sur lequel elle a de toute façon opéré, escompté et, du reste, emprunté. — Mais il y a mieux. Comme son Portefeuille est recouvrable à différentes dates, c'est l'obliger de se libérer AVANT que ceux qui sont tenus envers ELLE aient eux-mêmes rempli leurs engagements, et qu'ils l'aient mise par là en mesure de s'acquitter?... On commet donc, par de telles exigences, une véritable injustice, outre qu'on aboutit à un inqualifiable non-sens.

On oublie, en effet, — et cela ne semble pas suffisamment compris, — que « le débiteur » n'est pas ici la Compagnie qui émit le Billet et qui n'est là qu'un intermédiaire, mais bien l'obligé au Portefeuille dont elle a pris le papier. Or, comme « ce débiteur » ne se libère que « successivement, » c'est-à-dire chaque jour, à vue d'échéance, la Banque ne peut elle-même se libérer que « successivement, » autant dire comme on dut s'acquitter envers ELLE. — Est-ce clair?

Parler de remboursement « EN MASSE à propos de billets payables à vue et au porteur, c'est donc violer l'essence

des choses, c'est dénaturer le contrat qui lie l'un à l'autre la Banque et le Commerce ; c'est exiger, je le répète, « plus et autre chose » que ce que promit et put promettre l'Émission. — J'ai comparé un jour ces exigences folles à celles qui se produiraient dans une gare de Chemin de fer, où toute la population voudrait effectuer « en masse » un départ, qui n'a pu être prévu et pour lequel il est trop visible que le matériel dont dispose la Compagnie est et doit être « insuffisant. » Rien n'est plus exact. La Banque paye comme le Railway transporte, c'est-à-dire au fur et à mesure que le Portefeuille et les Wagons se vident.

Aussi, quand, sans motif avouable et sans nécessité, d'ailleurs, les porteurs se précipitent aux guichets d'une Banque bien administrée pour être remboursés simultanément, » il ne reste à faire qu'une chose. C'est fermer les guichets et s'opposer à ce que le payement devienne ici « le prix » de la course. C'est alors que, dans l'intérêt même du Commerce, qui doit, lui surtout, avoir à cœur de maintenir un établissement au moyen duquel il se fait à un prix modéré quatre fois plus d'escomptes et dix fois plus d'affaires que si l'on était obligé de payer « comptant, » — c'est alors, dis-je, que la Puissance publique prend sur elle de décréter ce qu'on nomme le « Cours forcé, » c'est-à-dire l'obligation pour chacun de recevoir à titre de payement la Monnaie de papier.

Cette mesure, qui a pour effet de mettre tout un pays au régime « du Papier-monnaie, » au lieu de rester dans les termes d'un Papier « convertible » en Espèces à présentation, constitue, par cela même, une grave atteinte au crédit des banques. Il est assez difficile que le Billet ne perde pas de sa puissance en pareil cas. — Mais, dans un État dont les finances sont bien conduites, c'est-à-dire qui n'est pas condamné à profiter de la circonstance pour « emprunter » abusivement sous le couvert de la Banque,

l'Émission se ressent peu ou point de ce brusque changement.

C'est ce qu'on put voir en France, à deux époques particulièrement critiques. — En 1848, l'ébranlement causé aux affaires par les troubles survenus dans l'ordre politique ayant mis la Banque sous le coup de demandes de remboursement auxquelles on n'eût jamais dû la soumettre, le Gouvernement qui est dans son rôle toutes les fois qu'il se porte au secours d'un intérêt légitime menacé, dût intervenir. On coupa court, presque aussitôt à toute exigibilité de conversion et l'on proclama « le Cours forcé. » Cette mesure, loin d'ébranler le crédit de la Banque, lui permit de reprendre en assez peu de temps son assiette. Non-seulement les escomptes purent continuer, mais moins d'un an après, les Espèces avaient tellement afflué à ce grand établissement, que le chiffre de l'Encaisse débordait incessamment sur celui de l'Émission. On devra, en conséquence, renoncer, au bout de quelques mois, au maintien du Cours forcé. Ceci est de l'histoire.

Autre fait. — La guerre franco-allemande aura vingt ans plus tard pour effet de faire suspendre l'exigibilité de la conversion. Ce passage de « la Monnaie de papier » au « Papier-monnaie » s'effectuera, non-seulement sans que la puissance de ce Papier de crédit en souffre, mais il s'est si heureusement maintenu au pair « des Espèces, » que le cours du Change lui-même devra à peine se ressentir de cette suppression de « la convertibilité. » Tout cela conclut, sans doute, au crédit d'une institution sagement gouvernée et à l'éloge de certaines finances. Mais ce n'en est pas moins une grave atteinte portée au mécanisme de l'Émission dont les ressorts, parfois tendus à l'excès, par suite d'exigences venant de l'État, peuvent être pour longtemps faussés et ne plus pouvoir rendre au Commerce les services qu'il a le droit d'attendre.

Il existe de cela de trop nombreux exemples pour qu'on doive être tenté de faire sortir les banques d'Émission de leur modeste rôle, en convertissant l'engin créé, dans l'intérêt du Commerce et de l'Escompte « à prix réduit, » en un grand atelier de Papier-monnaie chargé de secourir l'État en détresse. Cette alliance du Crédit public et du Crédit commercial est, non pas seulement pleine de périls, mais c'est là que gît véritablement « l'adultération » de la Monnaie par voie de faux monnayage. Il en est du Papier-monnaie comme de la Guerre; on sait quand et comment on y entre; mais, quant à en sortir, nul ne le saurait dire, et les années avec les emprunts arrivent à la file dans ce système.

Au résumé : la Monnaie de banque a cette vertu précieuse et rare qu'elle supplée, en cours d'Escompte, les Espèces, et que, bien gouvernée, elle constitue « une formule » supérieure qui permet de faire, avec du Papier, non-seulement plus d'escomptes que n'en feraient les banquiers avec les espèces dont ils disposent, mais qui fait que le Taux de l'escompte ressort à bien plus bas prix que si l'on usait « exclusivement » de matières monnayées. Mais si l'on veut que le Billet de banque conserve toute sa puissance et que ce mode de « Comptant » reste au pair des Espèces, il faut qu'il s'appuie invariablement « à la Convertibilité. » Seulement, les exigences de cette convertibilité sont excédées, et l'on viole la loi de l'institution, toutes les fois qu'on entend traduire, sans motif légitime, par une demande de paiement « en masse » l'obligation de rembourser et d'éteindre graduellement une Dette qui s'est « successivement » formée et qu'on ne peut acquitter, nous le répétons, que comme elle est née, — c'est-à-dire « SUCCESSIVEMENT. »

Cette thèse, rappelons, en terminant, qu'elle s'affirmait pour la première fois dans le livre publié, en 1857,

sous ce titre : *La Monnaie de Banque*, et auquel le suffrage d'un membre éminent de l'Institut a fait croire qu'il pouvait être utile de se reporter (1).

§ VI. — *Des voies de communication et des moyens de transport considérés comme Instruments de Production.*

Avant d'aborder la dernière partie de ces « instructions, » il convient, outre que c'est ici le lieu, de porter un regard sur le rôle que remplissent ces forces dans l'œuvre double de la formation et de l'emploi des richesses. La Monnaie, on l'a pu voir, et tout près de là le Crédit qui s'en vint la suppléer avec ses formules, — se distingue du Capital et de l'Épargne, en ce qu'elle est moins un élément, si l'on peut ainsi parler, de la Richesse en voie de formation, qu'un agent de « Circulation. » C'est PAR elle, en effet, que les Produits, de même que les Services, se déplacent, qu'ils passent de celui-ci à celui-là, puisqu'il est vrai que son rôle est celui « d'un intermédiaire. »

L'Argent, l'Or monnayés sont donc, à vrai dire, des agents de transport en vue de l'Échange, dont le fonds « circule » ainsi et se déplace. C'est par là que l'agent monétaire se rattache à la Production, ou Richesse qui se forme, se distribue, se classe. Ce qu'on dit de la Monnaie, il faut le dire, je le répète, du Crédit, qui en tient lieu, car c'est par lui également que se troquent et changent de main une foule « d'utilités. » Et puisqu'il est question de ces agents considérés comme moyens de translation, il est à propos de dire un mot des Voies de communication et des Instruments de locomotion en général.

Tout ce qui fait que les choses dont chacun a besoin ou qu'il désire arrivent plus ou moins vite à destination,

(1) Voir le Rapport de M. Hip. Passy, sur la 2e édition de ce livre accompagnée de la Vie de William Paterson. — Paris, 1863-1864.

importe par cela même à l'essor de la Richesse et du commun Bien-être. De là vient le prix qu'on attache dans tous les pays, à mesure que les notions de l'ordre économique sont plus répandues, à l'établissement des Voies de communication, à leur bon entretien, qu'il s'agisse de routes, de fleuves ou de canaux. Chacun sait bien que les échanges seront ainsi rendus plus prompts, plus faciles.

Un économiste de la Grande-Bretagne, fort souvent cité, James Mill, qu'il ne faut pas confondre avec John Stuart-Mill, l'éminent penseur enlevé de nos jours à la Science économique et à la philosophie dont il était une des gloires les plus pures, a dit, à propos des moyens de locomotion et des voies de transport : « L'homme ne dispose que d'une chose sur la Terre : le Mouvement. » C'est cette grande vérité de l'ordre économique, dont on n'était pas suffisamment pénétré, alors qu'existaient sur les fleuves, sur les rivières et sur les routes une foule d'impôts, de droits de *péage*, « de long et de travers, » de *pontonage* qui étaient autant d'obstacles à ce que les biens pussent se déplacer, circuler, et conséquemment s'accroître.

Aussi, c'est là ce qui attira, on s'en souvient, l'attention de Turgot dans son gouvernement de la Généralité de Limoges. Quelques années s'étaient à peine écoulées d'une administration réformatrice et remarquablement active, que l'aspect de cette province, jusque-là renommée entre les plus pauvres, était complétement changé. C'est que l'intendant du Limousin avait surtout veillé à l'état des routes et qu'il assurera leur bon entretien en substituant à la Corvée un système de taxes aussi équitable que bien conçu.

Le rôle que joue la faculté de locomotion est, de nos jours, de mieux en mieux compris. L'importance qu'on y attache s'est successivement traduite, non pas seulement en Voies de communication plus nombreuses et mieux

entretenues, tant du chef de l'État, qu'en ce qui touche le Département ou la Commune, mais en construction de Railways qui ont accru, dans une notable mesure, la richesse de divers pays, et notamment celle de la France. L'on en a eu la preuve, à propos de ce qu'il m'est arrivé de dire sur l'Épargne et sur la place qu'elle tient chez nous de plus en plus. L'immense réseau de nos Chemins de fer, en permettant et facilitant de nombreux échanges d'une des extrémités de la France à l'autre bout, a développé par cela même la puissance de Production et donné naissance à des richesses chaque jour plus grandes.

Ce que les Chemins de fer ont fait en ce qui a trait à la majeure partie des Produits et des Services, les Fleuves, les Rivières et les Canaux l'ont de leur côté accompli à l'endroit des matières particulièrement encombrantes. Ce fut le complément naturel et nécessaire d'un bon système de Voies de communication, car c'est ainsi que le transport peut s'effectuer à des prix relativement bas. — Enfin, le régime Postal, qui favorise, plus ou moins, par la modération ou l'exagération de ses tarifs, l'échange des correspondances doit être considéré comme formant une annexe de cet immense appareil ou Instrument de Circulation. Certains pays, l'Angleterre, par exemple, l'ont si bien compris, que la réforme postale a fixé de bonne heure l'attention des esprits pratiques qui gouvernent cette nation puissante.

Deux observations trouvent ici place, — et c'est par là que je dois terminer ce qui restait à dire sur les agents de Production, dont le rôle consiste à faciliter le déplacement des « utilités » échangeables. — On a longtemps considéré le service Postal, dont l'État chez nous s'est réservé le monopole, à un point de vue étroitement fiscal, qui fait de l'exploitation du transport des correspondances une des principales sources du Revenu public. Dans ce système on semble beaucoup plus viser à des recettes qui donnent un

notable profit, qu'à développer le Commerce et l'Industrie par l'abaissement du tarif Postal. C'est opérer à rebours, qu'on me permette de le dire. Le point qui intéresse les finances publiques n'est pas de gagner beaucoup sur le transport des dépêches, mais de faire qu'il y ait un si grand nombre de correspondances échangées d'un point sur l'autre, qu'il résulte de là une masse toujours plus considérable d'affaires.

Or, comme cette masse constitue au plus haut point la matière « imposable, » — droits d'Enregistrement et droits d'Octroi perçus en plus ou moins grande quantité; Timbre pour effets de commerce, ensuite de ventes, de prêts et location, connaissements, lettres de voitures, warrants, etc.; taxes de Douanes, Patentes, dont le nombre s'accroît en même temps que s'étend la pratique du trafic, de l'industrie, — c'est faire le plus faux calcul que de viser spécialement « au Profit » postal en louant ce genre de services plus cher qu'il ne coûte. L'État serait ici « en perte » qu'il recueillerait, par l'extension même des affaires, et partant de l'Impôt, des compensations plus que suffisantes.

Un tel Service doit donc moins être aux mains de l'État une branche de Trafic, et partant une source de Revenu public qu'un moyen puissant de développer, par l'Échange des correspondances, les affaires. C'est ce que l'Angleterre a on ne peut mieux compris le jour où, cédant à l'inspiration de Rowland Hill, on établissait dans la Grande-Bretagne, à titre de *penny-Post* un tarif qui avait le double mérite de rendre la taxe « uniforme » en même temps qu'elle atteindra l'extrême limite du Bon marché.

Sous l'influence de cette intelligente mesure, l'idée de trafic pénétrait partout et la fortune publique s'élèvera à un niveau qu'elle n'aurait jamais atteint sans cela. Et, du même coup, il arrive que l'Impôt rendra chaque jour davantage. C'est que tout ne constitue pas invariablement

matière à Impôt; et ce qui représente bien moins un fonds de richesse qu'un « appareil » ou Instrument de Production ne doit pas être confondu avec la matière « imposable. » Ces choses ne sauraient, dès lors, être traitées de même.

Une autre considération, dont la justesse échappe à beaucoup d'esprits, c'est ce qui a trait aux embranchements de Chemins de fer ou lignes secondaires. On a le tort de considérer ces lignes comme constituant bien plus une Charge qu'un élément, ou occasion de Profits. C'est à peu près comme si, ne voyant partout que des fleuves et des rivières, on pensait n'avoir pas à s'occuper de leurs affluents. Ici comme là, tout se tient. Dans un bon système de Railways, les lignes de deuxième ou troisième ordre sont aux grandes artères ce que sont aux routes de première classe et aux routes départementales les voies de simple vicinalité. Non-seulement celles-ci ne sont pas une pure charge, mais c'est d'elles que les grandes voies de communication tirent leur importance, autant dire leur raison d'être.

Cela observé sur les Instruments de travail, le moment est venu de passer à l'examen des Fin et charges de l Production. Cela forme, on le sait, la dernière partie d plan de ce Cours.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

FIN ET CHARGES DE LA PRODUCTION

XXVIe INSTRUCTION

§ Ier. — *De la Consommation envisagée comme But ou terme de la Production. — Action générale de l'Impôt.*

L'on connaît, par tout ce qui précède, LES LOIS, les conditions diverses de la PRODUCTION. Ce fait, avec la CONSOMMATION placée à l'opposite, résume, à vrai dire, toute l'activité dans l'ordre économique. « Produire, » — « Consommer, » remplacer par de nouvelles et plus grandes richesses celles qui ont disparu ou qui sont en train de disparaître, de façon à accroître le fonds excitant, tel est le double mouvement auquel l'homme obéit dans des conditions qui s'imposent à sa faiblesse et qu'il faut connaître.

« Ces Lois » exposées, il y avait à se rendre compte des moyens que chacun possède ou dont il est possible de se servir pour « produire, » en quantité voulue, avec le moins de temps, d'effort ou de peine possible ce qui lui est nécessaire ou qu'il désire. Ces « moyens » qui allèrent sans cesse en se perfectionnant, constituent DES INSTRUMENTS de Production.

La tâche qu'on eut ici en vue serait incomplète et le cadre qu'on vient de parcourir manquerait de quelque chose si, ayant fait connaître, d'une part « les Lois » de l'autre « les Instruments » dont la Production tire avantage, on s'en tenait à ce double exposé.

Quel est LE BUT, quelle est « la Fin » de toute Produc-

tion, ou pour parler comme Adam Smith, quel est « le dernier Terme de toute industrie et de tout commerce. »

Pourquoi chacun est-il occupé d'employer ses forces, avec les agents naturels mis à sa portée, à agir sans cesse sur ce dont la création est riche et jusqu'à certain point prodigue ?... Pourquoi cette action instante sur le Sol, sur la Matière dont on change l'aspect, les conditions en la pliant à tel ou tel rôle?... Voilà ce que le moment est venu de rechercher, en même temps qu'il importe de faire connaître « les Charges » inséparables de la Production dans l'industrie de nos jours.

Comme il est facile de le pressentir par le soin mis ici à ne pas séparer deux faits aussi étroitement liés l'un à l'autre que le sont la Production et la Consommation, celui qui travaille, quelle que soit la sphère où son activité s'exerce, — Main-d'œuvre, Commerce et Industrie, Sciences, Arts de tout ordre, Domaine agricole, — n'a d'autre BUT que de se procurer, « en produisant, » ce qui lui fait besoin ou envie. Ou l'on obtient par ses efforts, par son propre travail et « directement « ce dont on manque; tel est par exemple le tailleur qui confectionne pour lui-même les vêtements dont il a besoin ; tel encore le cultivateur qui garde pour son usage le blé qu'il a fait venir et récolté. Ou bien, et c'est le cas le plus général, on travaille et l'on « produit » pour arriver à acquérir « indirectement, » c'est-à-dire par l'Échange, ce qu'on veut appliquer à son propre usage. Dans les deux cas, « le But » non-seulement est le même, puisqu'on a en vue la satisfaction d'une jouissance ou d'un besoin à l'aide de tels et tels « produits, » mais c'est avec une somme plus ou moins grande de travail qu'on a pu se satisfaire par soi-même, c'est-à-dire « directement, » ou par la voie de l'Échange en obtenant les fruits du travail « d'autrui. »

Comme chacun calcule et agit de même, nul ne pouvant

se suffire ou se contenter qu'en « troquant » ce qu'il a produit en trop contre ce qu'il désire obtenir de ceux qui ont à leur tour, des excédants, cet état comparé de la Production et de la Consommation conduit à formuler des vérités qui se déduisent, comme suit, l'une de l'autre :

1° Chacun est « Producteur » d'une ou plusieurs sortes d'utilités bien moins nombreuses et diverses que celles qui lui manquent et dont il fait généralement usage.

C'est ainsi que le tailleur, le fabricant de tissus ou de filés, le médecin, l'homme de la main-d'œuvre, le marchand, le cultivateur lui-même « produisent » en plus grande quantité qu'ils ne sauraient « les consommer » une ou plusieurs natures d'articles ; mais ils ont besoin journellement de produits bien autrement « variés » que ceux qui proviennent de leur industrie ou qui, comme mode d'activité, constituent « le fonds » même de leur travail (1).

2° D'où suit que chacun est « Consommateur » d'objets ou utilités beaucoup plus nombreux et divers que ce qu'il « Produit » ou peut produire.

3° Nous sommes donc tout à la fois et tour à tour, généralement parlant « Producteurs » de certaines choses et « Consommateurs » de choses autres, et ces deux qualités se confondent dans le même individu. — Mais ce qui prime ici comme là, c'est-à-dire partout, c'est « le Consommateur » d'utilités autres que celles dont on est l'artisan. D'où l'Échange instant, universel.

« Le Producteur » qui se trouve ainsi par les excédants dont il dispose travailler au profit d'autrui, travaille finalement « pour lui-même, » puisque ce dont on manque tient tant de place. Mais ce qui est dit là ne va pas seule-

(1) Lorsque nous parlons du marchand comme « Producteur » cela doit s'entendre du genre « d'utilités » que représentent chez ces intermédiaires, de même que dans la main-d'œuvre et dans l'industrie des transports, les Services qu'ils sont appelés à rendre.

ment à condamner comme un non sens la thèse qui consiste à faire deux classes distinctes des Producteurs et des Consommateurs; rien ne fait mieux voir combien on se trompe lorsque sous prétexte de ménager ou de favoriser « la Production, » l'on met « à la Consommation » de telles entraves et on lui inflige par l'Impôt, les taxes diverses des restrictions telles, que « le But » visé par le producteur est pour lui presque hors de portée. C'est à quoi faisait allusion Adam Smith lors qu'à propos du *Système mercantile* et des encouragements prétendus donnés à la Fabrique sous forme de primes, il s'écriait:

« La Consommation est le BUT, l'unique terme de toute Production ; l'on ne devrait jamais s'occuper *du producteur* qu'autant qu'il le faut pour favoriser l'intérêt du *consommateur.* »

Nous irons plus loin. Dans ces temps pleins de trouble où il semble qu'on ait, en haut comme en bas, perdu le sens des plus simples notions de l'ordre économique, il convient de déployer ici la plus grande clarté. Non-seulement c'est le comble de la déraison de séparer, comme on le fait trop souvent, l'intérêt du Consommateur de celui du Producteur, et de croire par exemple que ce dernier ne doive pas fatalement souffrir du poids et des entraves qui retardent la marche de l'autre ; mais ce qu'il faudrait enfin comprendre, c'est que l'attention mise à ne pas gêner, à favoriser même l'essor des consommations, se traduit immédiatement partout en richesse plus grande. C'est donc là qu'il faut par-dessus tout regarder, avoir l'œil incessamment ouvert, car s'il est vrai, suivant qu'il nous est arrivé de le rappeler au début de ces études, que « la raison d'être de la Production » c'est le besoin qui peut se satisfaire, et qu'on « ne produise que parce que l'on consomme, » la Consommation n'est pas seulement « le But » dont parle Smith, c'est le levier qui élève l'un des plateaux

de la balance dans lequel PLUS le Producteur peut mettre, plus il MET.

Lorsque les consommations sont dans un bon train, qu'elles ont pris une ferme et puissante allure, que l'argent circulant sans peine, fait passer de celui-ci à celui-là tout ce qui se peut vendre, louer, s'échanger, n'ayez crainte que le Producteur souffre et qu'il se plaigne. Quel sujet en aurait-il puisque « les utilités » dont il dispose trouvent leur place, et que « son but » est atteint ? C'est donc aux Consommations qu'il faut incessamment regarder ; s'il y a là quelque sensible ralentissement, si chacun compte plus qu'auparavant avec ses besoins et sa dépense ; si celle-ci, enfin, est plus qu'avant restreinte, ne doutez pas que la Production avec ses excédants soit paralysée à l'instant même. D'où un arrêt fatal dans l'essor de la Richesse qui par cela même cesse de monter.

Comme cette vérité est de celles qu'on semble par le jeu de l'Impôt enclin journellement à méconnaître, il faut demander ici plus que jamais aux faits l'enseignement qu'ils renferment. Nous prendrons pour exemple ce qui s'est passé depuis vingt-cinq ans dans le service Postal.

Avant la réforme opérée en 1848 dans les tarifs de ce grand service et qui introduisait le principe « de l'uniformité » de taxe dans le prix du transport des correspondances, le coût de ce transport était réglé d'après la distance d'un lieu à un autre en ligne droite. C'est le système exposé notamment par la loi de 1827. La lettre simple du poids de 7 gr. 1/2 par exemple payait 20 c. pour une distance parcourue de 40 kilomètres et au-dessous. Pour une distance double, la taxe montait à moitié en sus, soit 30 c. Enfin, les prix seront gradués de telle sorte, qu'une lettre parcourant plus de 500 kilomètres jusqu'à 600, distance qui est celle de Paris à Bordeaux payera 90 c. Au-dessus de 900 kilomètres, la taxe ressortait à 1 fr. 20.

Un tel système n'est pas seulement contraire aux notions les plus élémentaires de l'ordre économique en ce sens qu'il grève d'une taxe relativement lourde la transmission de la pensée d'où naîtrait, avec des relations faciles, un déploiement de richesse et de force toujours plus marqué. Le principe de l'égalité souffre dans un même pays de ce que la faculté de communiquer ensemble par la voie de la Poste coûtera plus ou moins cher, suivant qu'on est placé plus ou moins à portée de celui qui écrit. Il semble qu'on n'eût pas dû attendre en France l'exemple donné à cet égard par divers pays, tels que l'Angleterre, l'Autriche, les Etats-Unis pour entrer à leur suite dans la voie de l'abaissement notable des tarifs. Lorsque l'uniformité de la taxe prévalait chez nous par la taxation à 20 c. cette réforme avait déjà fait l'objet des réclamations d'ailleurs inutiles de 77 Conseils généraux. Il est pénible d'avoir à déclarer que le jour où, au prix d'une révolution, de telles réformes peuvent chez nous aboutir, il n'est pas jusqu'à l'Espagne qui n'ait déjà pris sur ce point les devants. Voici, du reste, quels seront les fruits de cet abaissement de taxe en assez peu de temps.

En 1847, le nombre des lettres affranchies ou non, et les premières forment environ 10 0/0 du chiffre total, monte à 126 1/2 millions. Cela donne un produit de 45 millions de francs. Notez que cette année se fit remarquer par un mouvement commercial exceptionnel.

L'abaissement de la taxe à 20 c. pour toute la France, l'Algérie et la Corse comprise, remontant, comme il a été dit, à 1848, cela n'aura d'effet que l'année suivante. C'était l'époque d'une stagnation générale d'affaires, conséquence du changement opéré dans l'ordre politique. Le nombre des lettres s'accroît toutefois notablement; il monte, pour 1849, à 158 millions au lieu de 124. Si le Trésor est en déficit, par suite d'une recette dont les éléments ont subi une

réduction de moitié en moyenne, les relations et le mouvement des affaires par suite sont sensiblement devenus plus actifs.

Il ne s'écoulera pas en effet, plus de cinq ans avant que l'ancienne recette soit plus qu'égalisée de ce chef. En 1853, on avait dépassé de beaucoup par 185 millions d'articles transportés les chiffres les plus élevés que l'ancien système eut pu fournir ; et la recette se rapprochait sensiblement, par près de 43 millions, du chiffre obtenu en 1847. Mais, en 1854 l'on arrivait à 46 1/2 millions, et l'on dépassait largement à tous égards en transportant 233 millions d'articles, les résultats conquis par la taxe multiforme réglée sur le pied de la distance.

Chose remarquable et qui montre à quel point la matière imposable se ressent des moindres atteintes comme des moindres modifications qui peuvent l'affecter en sens contraire.

En 1850, un génie aveuglément fiscal, — nous ne voudrions pas qu'on pût appliquer ces paroles, si méritées qu'elles puissent paraître, à l'esprit qui domine chez nous en matière d'Impôt, — crut devoir porter la main sur la taxe édictée en 1848 pour le port d'une lettre simple. On fixa, en conséquence, à 25 et 50 c. au lieu de 20 et 40 c. le prix du transport des lettres simples d'un poids de 7 grammes 50 ou au-dessous. — Certes, c'était relativement peu de chose que cette addition de 5 ou 10 c. à la taxe ci-avant établie.

Sans doute. Et voilà pourtant que les chiffres vont se modifier presque aussitôt de façon à ce que le mouvement ascendant chancelle et soit notablement ralenti. De 1847 à 1849, c'est-à-dire d'un régime à l'autre. L'accroissement du nombre des articles transportés, atteignait 32 millions, soit 126 en regard de 158 ; en 1850, la recette monte à 159 millions. Et l'année après, on arrivera fort péniblement, à 165

millions de lettres, soit environ le 6me du progrès jusque-là réalisé !

Voilà ce qui advient dans la matière imposable toutes les fois qu'elle est inconsidérément remaniée en vue de produire davantage.

Ce que voyant, à quelques années de là notre fiscalité émérite, elle revient sur ses pas, rétablit la taxe de 1848 à 20 c. ; et presque aussitôt, au lieu du progrès relativement insensible qui, de 1850 à 1854, se mesurait par 6 millions d'articles annuellement en moyenne, l'accroissement ancien s'accentue de nouveau par 20 et 25 millions. C'est ainsi que 1854 donne, non plus 185 millions, mais 212 millions de lettres transportées ; 1855 dépasse 233 millions, et 1856 par 252 millions d'articles, dépasse de près de 3 millions la plus forte recette d'auparavant.

Le Bon marché, dans le débit des services comme dans la vente des produits, que ce soit l'État ou les particuliers qui en trafiquent a toujours été l'irrésistible stimulant « des Consommations, » c'est-à-dire de la Demande. On en a eu la preuve par l'abaissement de prix qu'amenait un jour dans l'industrie cotonnière l'action des machines. — Tant que cette idée n'aura pas pénétré plus avant dans l'esprit de la Finance moderne, il est inévitable et fatal que l'Impôt opère à rebours. Ce qui le prouve, c'est le remaniement, de date assez récente, auquel n'a pu de nouveau échapper cette même taxe accrue d'un quart et reportée pour la seconde fois à 25 c. au lieu de 20. Le résultat de ces prouesses financières ne se fera pas attendre.

On était arrivé, en 1869, à 364 millions de lettres donnant un produit de 75 millions de francs. Voilà quels étaient avant la Guerre, les résultats obtenus. Naturellement ces chiffres devront presque aussitôt fléchir. Mais, dès 1872, le progrès s'accentuant de nouveau par 349 millions de correspondances transportées au lieu des 305 de 1871, — chiffre

qui donne en recette, non plus 74, mais 89 millions, — tout semble rétabli dans son premier et puissant état.

Mais, comme la taxe postale s'est pour la seconde fois notablement aggravée dans le courant de ce même exercice ; qu'elle grève de 25 p. 0/0 en sus la Consommation de ce genre de services, cette Consommation opère de nouveau par une retraite fort accentuée, et l'année 1873 se clôt en déficit sur l'exercice antérieur comme suit. Au lieu de 349 millions de lettres on tombe à 334, chiffre qui, comparé à l'exercice 1871, fait perdre une notable partie du progrès réalisé depuis lors. Et comme la recette doit fléchir en proportion, ce ne sont plus les 89 millions de 1872 qu'on retrouvera, mais quelque chose comme le 12me en moins, soit 82 millions.

Or remarquez bien que, dans ce système, le service postal fut forcé en recette de 25 p. 0/0, puisque la taxe était d'autant aggravée. — Il est vrai que la fiscalité qui se mit ici en frais de calculs se fait de cela un argument et qu'elle répond : l'on perdit à ce compte 7 millions ; mais on aurait perdu bien davantage, si la taxe n'eût pas été surhaussée. N'en déplaise à la gent bureaucratique à laquelle sont dues de telles choses, cette façon de raisonner est doublement fautive.

D'abord, il n'est pas du tout prouvé qu'en se tenant à la taxe ordinaire et si bien assise de 20 c., le service Postal eût fléchi doublement. C'est même le contraire qui est supposable, outre que cela peut s'induire de l'essai malencontreux de 1850. Mais alors même qu'il en eût été ainsi, et l'accroissement qui s'était déjà produit en 1872 montre à quel point cette hypothèse manque de base. — Qui ne voit qu'on se place ici sur un terrain autre que celui où l'on croit être ? Où donc a-t-on vu que l'agence postale soit moins un « service » organisé en vue des affaires et de

l'essor de la Production qu'une pure et stricte matière imposable ?

Loin que l'État doive considérer cet important Service comme une mine ou source du revenu public, il n'en détient le monopole qu'à la condition de réduire les frais à leur plus simple expression. Que le Trésor rentre dans ce qu'on nomme « le Prix de revient » et il gagne immensément par cela même. Son profit ne gît pas, en effet, ici dans la différence de la Dépense à la Recette comme par exemple lorsqu'il se fait débitant de Tabacs, de Poudres, de Salpêtre ; non. Le gain est ailleurs pour nos finances, outre qu'il sera « autre. »

« Le Profit » consiste en matière postale dans l'impulsion plus vive, plus marquée, générale, enfin, que ce service bien fait, sûr autant que prompt, donne aux affaires. Plus le transport des lettres ressort « à bas prix, » et plus le public est tenté d'y recourir même aux occasions moindres. — On exige au contraire 25 p. 0/0 en sus de ce qui existait auparavant? c'est si peu de chose « qu'un sou » en plus, diront d'une voix unanime les financiers à systèmes ! — « Un sou » c'est peu sans doute ; mais si ces hommes peu pratiques et à l'esprit fermé, voulaient bien se souvenir de cette parole du Bonhomme Richard, qui dit en sa non vaine et non moins vide science « qu'un peu répété c'est beaucoup, » ils ne tiendraient pas un tel langage ?

Le public compte avec lui-même au moins autant que les hommes auxquels on fait ici allusion. Il pourrait expédier une lettre si le prix était resté le même ; mais du moment que cela coûte plus cher, il s'abstient. Une lettre écrite sans grande nécessité, cela peut d'ailleurs conduire plus loin. Il s'en suit une réponse à laquelle il faut soi-même répondre. Double raison pour vivre de réserve et d'abstention, alors que les choses restées sur l'ancien pied, on eût comme auparavant, sans hésiter, suivi sa pente, satisfait

son envie, songé enfin à lier quelque affaire à distance, fût-elle peu ou point en passe d'aboutir.

Et voilà comment, pour avoir considéré l'agence Postale, moins comme un engin puissant ou mieux comme un convoyeur de la pensée et de la Richesse formée ou en formation, que comme une pompe aspirante des moindres ressources, l'on sape par la base le revenu public, puisqu'il se fait dans ce dernier système beaucoup moins « d'échanges » de toute sorte, et que « la Production » doit être dès lors peu de chose.

Car c'est « L'échange » rendu plus prompt, plus facile et finalement plus actif, soit par « la Monnaie » bien agencée, soit par les franchises dont jouit le commerce aidé du Crédit, soit par « le déplacement » facile et à prix réduit « des utilités » c'est-à-dire la promptitude avec laquelle elles circulent » tant à l'intérieur que du dedans au dehors et réciproquement, — c'est, devons-nous le redire, « l'Échange » possible ou plein de difficultés qui fait que dans un pays le niveau de la Richesse monte ou fléchit.

Et ces échanges seront d'autant plus fréquents qu'ils sont plus ou moins vivement sollicités par « le Bon marché, » c'est-à-dire par le prix relativement modéré des Produits et des Services. Ce qui est dit ici de la taxe postale on peut le dire de tout Impôt mal assis ou mal réparti. Comme la Consommation tend alors fatalement à se restreindre, la Production hésite et s'arrête puisqu'elle est menacée de perdre sa raison d'être en devenant sans objet, c'est-à-dire « sans But. »

Cette action, à rebours de l'Impôt, un homme de grand sens, publiciste éminent, la caractérisait d'un mot qui restera. — Que parle-t-on, remarque M. de Girardin, *d'impôts de consommation* ? C'est impôts « CONTRE la Consommation » qu'on entend dire (1). Il est, en effet, fort peu de taxes

(1) *L'Impôt*. 1849 et 1851. — Michel Lévy, éditeur.

qui ne soient pas, chez nous, un obstacle à l'usage et à l'emploi des richesses en train de se former.

Si l'on s'étend plus particulièrement ici sur ce qui tient au service Postal, c'est qu'il en ressort une preuve éclatante à l'endroit de l'influence « du Bon marché » sur les Consommations et par cela même sur la Richesse. Rien qui conclue mieux dans le sens de l'évidence, là où il semble cependant que la lumière soit faite pour chacun alors que les manufacturés devront à des prix extrêmement bas la faveur dont ils jouissent et partant leur débit croissant.

Mais c'est précisément de ces régions industrielles, lesquelles on crut en possession des clartés qu'apporte une longue expérience, que partent les plus fausses initiatives dans l'ordre financier. — S'agit-il de tarifs prétendus protecteurs et qui n'ont d'autre but que de fermer l'accès d'un Marché aux produits de l'industrie étrangère? ces grands exportateurs calculent à 2 centimes, à 1 centime près, c'est-à-dire au 100me du prix de vente ce dont l'Impôt est fautif. « Un demi-centime » en moins, et c'est fait pour eux de tout profit, ou mieux « c'est la ruine. » Qu'on se reporte aux enquêtes parlementaires qui ont eu lieu à cet égard, on sera frappé du soin avec lequel l'action de l'Impôt est calculée lorsqu'on espère tirer de cela quelque avantage.

Au contraire, s'agit-il de faire ressortir au plus bas prix possible le prix « du service » rendu par l'État en matière Postale, qu'importe alors une augmentation de taxe de 20 ou de 25 p. 0/0? que peuvent faire ici 5 c. en plus ou en moins? — Il faudrait s'entendre cependant.

Si, fiscalement parlant et au regard de l'Impôt, la perte et le profit tiennent à si peu de choses dans certaines industries, comment n'en serait-il pas de même pour la Production considérée en masse? Comment, par exemple, faute de

pouvoir s'écouler, se débiter comme auparavant parce que le poids de l'impôt force chacun à se restreindre, comment la marge « des Profits » ne serait-elle pas dès lors fatalement réduite?

Non-seulement il n'existe pas deux ordres de Science économique, c'est-à-dire des vérités d'essence, de caractère autres, suivant qu'on appartient à la grande ou à la moyenne industrie; ce qui blesse en haut ne saurait trouver ceux qui sont « en bas, » insensibles ; mais l'État, lorsqu'il trafique de ses services ou, ce qui est bien mieux dans son rôle, lorsqu'il administre, ne saurait reconnaître d'autres lois d'agencement et d'Économie que les simples particuliers. — Plus il fait payer cher « les utilités » dont il dispose, moins il doit s'en faire une grande consommation. — Plus au contraire, il se relâche de ses exigences, plus, non-seulement il attire à lui la Demande, mais plus il trouvera son compte par ailleurs à cette extension alors surtout qu'elle est déterminante, comme tout service de transport, d'un déploiement de richesse plus ou moins grande.

L'Impôt au surplus, qu'il soit le prix d'un service rendu spécialement comme en matière postale, ou qu'il soit le prix « de la sécurité » que chacun obtient pour sa personne, pour ses biens, doit se résoudre en charges strictement mesurées, d'une part à ce que tous doivent en supporter, eu égard à ce qu'ils possèdent, de l'autre à ce qui est nécessaire pour que l'intérêt de chacun, dans ce qu'il a de légitime, soit sauvegardé. C'est le minimum « de sacrifice » individuellement exigible, de façon à ce que la Richesse puisse incessamment s'accroître, monter, s'épanouir.

Pourquoi disons-nous que l'Impôt implique dans un bon gouvernement « le minimum » de sacrifice ou de contribution proportionnelle exigible? Parce que l'industrie privée s'entend bien mieux que n'importe quel corps politique,

République ou Monarchie, à tirer parti des richesses, des biens et des forces dont le maniement lui revient de droit.

En d'autres termes, et c'est le cas de répéter une parole que nous mettions il y a quelque vingt ans à l'adresse des monopoles trop souvent constitués au grand dommage de la masse et qui exproprient le pays tout entier sans nulle nécessité.

« Le peuple est plus riche parce qu'on lui LAISSE que par ce qu'on prétend ainsi lui DONNER; il est plus pauvre parce qu'on LUI PREND que par toutes les LARGESSES qu'on prétendit lui faire (1). »

Ce qui signifie, et c'est par là qu'il faut finir, que, loin que l'Impôt soit, comme on ne craignit pas un jour de le dire, « le meilleur des placements, » MOINS il plonge avant dans l'Épargne ou dans le nécessaire des particuliers, PLUS ceux-ci possèdent de ressources pour répondre, par une Production large et à bon marché aux exigences naturellement plus vives et instantes de la Consommation. — C'est un constant va-et-vient, et ce qui est effet devient cause à son tour, pour se traduire en plus de richesse et plus de bien-être.

XXVIIe INSTRUCTION

§ II. — *Des Charges de la Production.*

I. Chapitre des Avances. — II. Frais de production ou prix de Revient. — Frais généraux et frais ayant Spécialement trait à l'achat de la Marchandise.

I

Des Avances.

On range et l'on doit comprendre sous ce titre tout ce qui, comme fonds plus ou moins avant « engagé » dans une opé-

(1) *Le Sol et la Haute banque, ou les intérêts de la classe moyenne.* — Paris, 1850. — Guillaumin et Ce, éditeurs.

ration, — achat de matières premières, location d'appareils ou de services, frais d'entretien et autres, est nécessaire à la Production, soit que cela entre directement ou non dans le prix de Revient.

Le jour où il s'est arrêté à l'idée d'aborder la carrière de l'Industrie ou du Trafic, « l'entrepreneur » a dû mesurer du même coup l'étendue « des Charges » que comporte le genre d'affaires dont il fit choix.

Moyens et But, — nature de l'affaire, envisagée à l'endroit des ressources dont il faut pouvoir disposer ; — période de temps plus ou moins longue que l'on verra s'écouler avant d'être en bénéfice, telles sont les faces qu'a dû étudier, considérer avec soin le futur industriel, s'il ne veut aboutir à plus d'un mécompte parfois douloureux.

Les voies de l'Industrie, comme celles du Commerce, sont hérissées de tant de difficultés, les obstacles sont si divers et nombreux qu'on ne saurait trop compter dès l'abord avec les nécessités, les conditions de tout ordre.

Au lieu de cela, on s'illusionne et l'on se berce d'un espoir qui ne repose sur rien. Il devra suffire de s'installer d'une façon plus ou moins brillante pour changer les habitudes du public acheteur. On n'a en quelque sorte qu'à paraître et à prendre position. Où d'autres mirent vingt ans à se faire accepter, on se flatte qu'il suffira d'assez peu de temps pour conquérir la faveur générale.

Cependant cette faveur ne vient pas. Le succès rêvé se montre sous l'aspect d'un mince filet d'affaires. Les forces s'usent, entre-temps, dans une lutte inégale ; et c'est ainsi que pour n'avoir envisagé qu'un ou deux côtés de l'opération, l'on échoue bientôt tristement. — Voilà ce qui se voit bien souvent, là où l'on crut qu'il n'y avait « qu'à se baisser » pour faire, comme on dit, une riche moisson.

C'est surtout en ce qui concerne « les Avances » indispensables, c'est-à-dire le fonds plus ou moins avant « engagé »

et frappé par cela même d'indisponibilité pendant plus ou moins de temps, que l'erreur est commune et les entraînements à craindre.

Par quelles ressources et pour combien d'années, de mois, à quelles conditions va-t-il falloir faire face aux premières dépenses sans rien recevoir? Supposé qu'on ait tout ce qui est ici nécessaire, a-t-on mesuré exactement ce qui tient et touche à la réglementation administrative dans un cas donné? Qu'il s'agisse de l'achat d'un fonds, Épicerie, Boulangerie, Meunerie, Charge d'agent de change ou Office ministériel; voilà une somme d'argent plus ou moins forte qui va se trouver comme « immobilisée » jusqu'à fin d'opération dans l'affaire qu'on voulut entreprendre. Que si l'on crut pouvoir se faire sa place en fondant quelque nouvel établissement, tout sera à créer, soit sous le rapport du matériel, soit pour approprier les lieux au genre d'affaires qu'on eut en vue.

C'est donc toute une installation à faire, sans parler des frais de publicité, de correspondance, déplacements, envois de circulaires jugés indispensables pour poser les premières assises d'un achalandage toujours lent à se former. D'où, comme s'il s'était agi de l'achat d'un fonds, des sommes définitivement « engagées » c'est-à-dire qui auront cessé d'être disponibles.

C'est à cette nature d'Avances que répondent les frais « de premier établissement. »

Mais ce n'est pas tout que de prendre position, de s'installer. Les choses mises sur un bon pied, au départ, le local convenablement approprié, l'usine ou l'établissement manufacturier muni de l'outillage nécessaire, il faut pouvoir marcher. Si le Capital « fixe, » est constitué de toutes pièces, il faut, d'autre part, s'assurer d'un fonds « circulant » ou Capital « sur lequel » on puisse journellement opérer. Cela s'applique à tout : Meunerie, Épicerie, atelier

de Tissage, maison de Banque faisant le prêt à plus ou moins long terme, sous forme d'escompte. 50 ou 60,000 fr., par exemple, furent nécessaires pour constituer, dans de bonnes conditions, le fonds « fixe » qui représente en fabrique « l'Instrument » de travail appelé à fonctionner; mais comme cet instrument ne se sépare pas, on le sait, des Marchandises — ou Capital circulant — « sur lequel » on doit opérer, de nouvelles ressources sont encore ici nécessaires pour fournir au Capital « fixe » l'aliment dont il ne saurait se passer.

De là, indépendamment de l'argent employé, soit à l'achat d'un fonds ancien, convenablement outillé, approprié, soit à l'installation d'une affaire appelée à se faire sa place, la nécessité d'autres « Avances » plus ou moins fortes. Sans doute, ces ressources « disponibles » qui peuvent s'écarter plus ou moins de la dépense de premier établissement, ne sauraient être confondues avec le fonds immobilisé à concurrence par exemple de 30,000 fr. C'est là un fonds fixe ou définitivement engagé, « à demeure. » Au contraire, comme la marchandise qui représente par ailleurs le fonds « circulant » doit se renouveler sans cesse, c'est-à-dire sortir et rentrer alternativement, ensuite de ventes, d'achats successifs, cette nature « d'Avances, » constitue un fonds essentiellement mobile.

Mais, tout mobile que soit ce fonds par suite du va-et-vient constant auquel il est soumis, ce n'en est pas moins un fonds frappé jusqu'à un certain point « d'indisponibilité » puisqu'il répond à une situation donnée. Si le Capital fixe constitue l'Instrument même de la Production, et si la puissance de l'instrument doit se mesurer sur le produit à obtenir et que représente ici « la Marchandise, » l'on ne saurait retrancher de celle-ci, autrement dit du fonds « circulant, » sans déranger le juste équilibre qui doit

exister entre ce qui est MOYEN, d'une part, et BUT de l'autre ou richesse en formation. Produisant moins qu'il se peut et doit faire avec tel outillage et cela, faute de ressources venant renouveler à propos le fonds « circulant, » le fonds « fixe » constituerait dans quelque mesure un fonds « mort » en d'autres termes, une force perdue.

Voilà comment se trouvent, dans une étroite dépendance, le Capital « fixe » et le Capital « circulant », puis, d'autre part, le fonds « de Roulement, » qui est à tout le reste ce que « le moteur » est à l'usine. C'est d'ailleurs un fonds d'espèce essentiellement « libre. »

Achat de matières premières formant, comme le coton, les filés, le minerai, dans une filature, un tissage ou un établissement métallurgique ce dont « le Produit » sera fait ; dépenses de combustible, d'huiles ou essences éclairantes et de fournitures autres, tout aussi nécessaires à la Production ; frais d'entretien, réparations de l'outillage, impôt et assurance, frais de bureaux, correspondances, etc. ; paiement, enfin, des salaires et traitements, loyers, intérêts des capitaux, autant de chapitres aboutissant à la formation du Produit représenté par la Marchandise ou fonds « circulant. » Si l'on joint à cela le renouvellement du matériel mis hors de service et les pertes ou charges imprévues, tels sont les chefs de dépense auxquels doit faire journellement face, à défaut de rentrées suffisantes en temps voulu, le fonds « de Roulement. »

Que dans l'entreprise dont l'installation exigea un fonds « d'Avances » de 30,000 fr. l'on assigne un chiffre d'affaires de 300,000 fr. annuellement, quelles seront, dans ces conditions, les exigences du fonds « de roulement ? » Pour résoudre cette question, il faut, d'une part, considérer le genre d'industrie auquel s'appliquent ces ressources disponibles ; de l'autre, tenir compte, dans des mains différentes chez deux industriels plus ou moins bien

doués, de la puissance d'écoulement de produits d'ailleurs de même espèce. Il y a donc ici à faire la part de la nature des choses et des aptitudes « de l'Entrepreneur. »

Chez l'exportateur qui opère, à de grandes distances et à long terme, par suite, les réalisations se feront longtemps attendre. De là des disponibilités obligées dont l'importance égale successivement à peu de chose près, le coût des envois de marchandises de toute une année ou fonds « circulant. » Si l'industriel, en effet, armateur ou fabricant, attendait pour opérer à nouveau ou faire ses achats, en vue d'autres expéditions, que la marchandise exportée se fût convertie en rentrées suffisantes pour « renouveler » un fonds en partie dégarni, il en résulterait des interruptions de travail ou de négoce, en d'autres termes, un chômage plus ou moins long et partant onéreux. Le Capital « fixe, » en effet, cesserait de fonctionner dans la fabrique, et pour ce qui est de l'armement, les frais généraux tels que loyer, impôt, traitement des commis continuant à grever le négoce opéreraient dans le vide.

Plus « les rentrées, » avec le profit espéré, se feront attendre, plus il devient nécessaire de suppléer par d'autres ressources à ce qu'exige ici le fonds d'opération. Le fonds « roulant » que figurent ces mêmes rentrées faisant défaut, l'argent disponible sera appelé pour un temps à grossir le fonds « circulant ; » et l'importance des sommes qu'il faut de nouveau « avancer » se mesurera sur le temps qui doit s'écouler entre « la « sortie » de la Marchandise et les retours ou réalisations sur lesquelles on compte. Si ces « Avances » montent par exemple pour l'ouverture de l'exercice à 25,000 fr., comme il s'écoulera six ou huit mois avant de pouvoir rentrer dans cette portion du fonds « circulant, » l'on devra, durant cette période, pour un chiffre total d'affaires de 300,000 fr., se livrer à des opérations qui absorberont quelque chose comme 175,000 fr.,

soit pour les deux tiers de l'exercice une « avance » d'ensemble 200,000 fr.

Arrivé là, comme les rentrées s'effectuent par 20 ou 30,000 fr., sinon davantage, le fonds dit « de roulement » opère à due concurrence. Il est, en effet, fourni par des sommes « qui rentrent » après être « sorties, » et que restitue le Capital de 200,000 fr. figuré par « les Avances » dont on s'occupe ici.

Dans le Détail, c'est toute autre chose. Loin que la présence d'un fonds « roulant » soit à ce point retardée, le Capital « circulant » et le fonds de « roulement » se touchent dès l'abord jusqu'à se confondre. D'où pour un chiffre d'affaires de même importance, des « Avances » infiniment moindres de ce chef.

Au lieu qu'il puisse, par exemple, s'agir d'un fonds « circulant » pour achat de marchandises, paiement de salaires, frais divers, constituant successivement l'industriel « en Avances » qui pourront aller à 150 ou 200,000 fr., c'est tout au plus si l'on consacre à cet objet le 10e de ce chiffre. Mais comme en vertu de ventes et de rentrées journalières « immédiates, » ce fonds d'Avances « roule » sur lui-même quinze et vingt fois dans le même temps que l'autre accomplit son « unique » évolution, il arrive que le Capital circulant « restituera » presqu'immédiatement, au chapitre des Avances les sommes employées en achats ou frais de toute sorte. — 1 tient ici lieu de 20, comme découvert ou Fonds opérant.

Le fonds « d'Avances » qui alimente le Capital « circulant » devra donc être représenté par des « disponibilités » d'autant plus grandes qu'on opère, non-seulement sur une masse d'affaires plus considérable, mais que la conversion de la marchandise en fonds « de roulement » est plus lente à s'effectuer par suite des réalisations attendues. Ces Avances figurent quelques chose cumme un levier. Il devra « s'al-

longer » d'autant plus, c'est-à-dire répondre à des ressources disponibles d'autant plus étendues qu'il soulève et met en branle une masse plus lourde et lente à se mouvoir.

Non-seulement il y a lieu ici de faire la part « du métier, » c'est-à-dire du genre d'industrie auquel s'appliquent les ressources « disponibles » pour en mesurer le chiffre à l'évolution plus ou moins rapide du fonds « circulant, » mais là où il s'agit de plusieurs sortes de marchandises, — Fabrique, Gros, Détail. — Ce chapitre « des Avances » est influencé par l'écoulement plus ou moins prompt de tel ou tel article comparé à tel autre.

Par exemple dans l'Épicerie ou dans la Nouveauté on aura remarqué, et cela ne saurait échapper à l'industriel bien avisé, que tel produit de grand débit « évolue » dix fois sur lui-même alors qu'à côté de là un autre article de même dépense, toutes choses égales d'ailleurs, est renouvelé une ou deux fois au plus dans le même temps. L'un « restitue » ainsi dix fois au fonds « d'Avances » la somme dont on dut se découvrir. Comme « le Profit » se trouve être le même à dépense égale, on a dès lors lieu de le voir se quintupler, sinon même devenir décuple dans un cas, de ce qui se voit dans l'autre. Il y aura donc là pour le négociant un double motif d'appliquer « de moindres » Avances à l'article qui immobilise, en quelque sorte, son fonds sans grand profit, et d'alimenter au contraire en grand la Marchandise qui se couvertit avec un extrême facilité en Fonds « roulant. »

Tout cela est, ce semble, d'une pratique vulgaire. Et pourtant que de fois le trafic, la fabrique s'attardent dans des voies où le vicieux aménagement du Capital constitue un débours doublement onéreux. Car on grève ainsi, non-seulement le fonds d'opération « d'intérêts » qui réduiront d'autant le bénéfice, mais on perd à ce compte tout ce qu'on ne gagne pas et qu'on pourrait gagner.

On peut voir par là que le Chapitre « des Avances » tient dans toute entreprise une fort grande place. Soit qu'il s'agisse de Capital « fixe » et définitivement engagé, soit qu'on les considère au point de vue du Fonds « circulant » destiné à se traduire plus ou moins vite en fonds « de Roulement, » il y a à faire la part d'un découvert qui exige des ressources en rapport avec l'affaire qu'on entreprend et qui restent plus ou moins longtemps frappées « d'indisponibilité, soit relative, soit absolue.

C'est ce dont on n'est pas suffisamment pénétré au début de toute affaire et qui se traduit en des embarras dont il n'est pas toujours facile de triompher.

II

Des frais de Production ou prix de Revient.

Frais généraux. — Frais spéciaux ou relatifs à l'achat, au louage des choses.

« Les Avances » constituent un fonds dans lequel puise plus ou moins avant « le prix de revient. »

Si l'industriel possède des immeuble, terres, maisons, usines plus ou moins appropriés à son entreprise, et qu'il dispose, en outre, de l'outillage nécessaire, il y a là évidemment un « Instrument » de production qui réduit d'autant le chiffre des Avances ou dépense « d'entrée. » Mais par cela même qu'on est en possession « d'un outillage » plus ou moins complet, l'on devra compter avec « les services » que peut rendre ici le Capital, ni plus ni moins que si on l'avait loué ou acheté.

« L'utilité » dont va être ce Fonds, la charge qu'il eût fallu supporter si l'on en eût été dépourvu ; pour tout dire d'un mot, « l'intérêt » qu'il eût fallu servir, si pour se procurer le nécessaire on eût dû contracter quelque emprunt devra entrer dans « le prix de Revient » qu'il

s'agisse de soi-même ou des autres. Ceci dit à propos des ressources dont on est en possession dès l'abord, en quoi qu'elles consistent, il convient de procéder, par ordre dans l'analyse des chefs, « de dépense » qui forment les éléments divers, plus ou moins nombreux « du prix de Revient » c'est-à-dire du coût de la Production.

Ces éléments forment deux catégories parfaitement distinctes :

1° A la première classe, appartiennent les frais qui ont « Spécialement » trait à l'achat de la Marchandise. C'est le fonds « sur lequel » on opère, ou Capital circulant. A cette même nature de dépense viennent ce rattacher les salaires ou prix du louage « des services » en général : — Main-d'œuvre, contre-maître, ouvriers d'équipe ou autres, rétribués « à temps » ou « à façon. » Ces frais constituent de même que ceux de la catégorie qui suit une dépense « courante, » mais ils ont un caractère qui en fait une dépense essentiellement « Spéciale » à tel ou tel objet ;

2° Au contraire, les frais dits « Généraux » s'appliquent, suivant que le mot l'indique, à l'opération prise dans son ensemble. — Tel est, par exemple, l'Impôt, tels, d'autre part, les loyers, les frais de bureaux proprement dits, ceux enfin, qui touchent à l'entretien des choses et à la réparation de l'outillage.

Voilà ce qui compose l'ensemble des frais de Production ou « prix de Revient. » Les éléments de chaque catégorie, surtout en ce qui touche « les frais généraux, » sont plus ou moins nombreux et divers, mais de leur réunion est formé ce qu'on nomme « le Prix » des choses, au point de vue de ce que leur production a nécessité « de dépense, » et abstraction faite du rapport dans lequel sont l'Offre et la Demande.

Dans toute entreprise bien conduite et qui donne jusqu'à

certain point ce qu'on s'en est promis, c'est-à-dire qui « rémunère » plus ou moins largement celui ou ceux qui en sont les maîtres, « le Profit » doit pouvoir s'ajouter à ce chiffre de dépense. L'on devrait même, en bonne logique, comprendre le bénéfice parmi les éléments « du prix de revient, » vu que toute peine mérite salaire. Pas plus que l'homme de la Main-d'œuvre, ou que l'employé qui reçoit un traitement fixe, « l'Entrepreneur » n'est tenu de s'employer, d'engager, « ses services » ici ou là, pour n'en pas recevoir de récompense. « Le Profit » devrait donc former une troisième catégorie ou élément « du prix de Revient. »

Mais, suivant qu'il sera exposé prochainement, dans l'œuvre de la Production, il y a à considérer, outre ce qu'elle coûte de « dépense, » le résultat plus ou moins avantageux auquel on aboutit dans l'Échange, en d'autres termes « le prix de Vente. » Non-seulement ce dernier résultat se distingue de l'autre par le bénéfice plus ou moins grand réalisé, mais « la Perte » établira parfois une différence entre « le prix de Revient ou coût » de production et « le prix de Vente. »

C'est en regard de cette double éventualité qu'opère et que procède l'art du comptable dans toute industrie. On sait que c'est le compte dit « de Profits et Pertes » qui balance les opérations et par lequel vient finalement se solder toute entreprise.

Dans l'industrie, de même qu'ailleurs, chacun travaille, sans doute, en vue « d'un Profit. » C'est ce qui récompense l'homme de ses efforts, en même temps qu'il reçoit le prix attaché à l'emploi d'un fonds de richesse qui est plus ou moins aventuré, outre qu'il s'use et se détériore. Mais comme tout bénéfice est par essence incertain; que cela constitue de toute façon un *aléa*, — car on peut, non-seulement ne rien gagner, mais perdre tout ou partie de son avoir, l'on ne saurait comprendre ce futur contingent

parmi les éléments précis et « certains » du coût de production.

Voici qui peut donner quelque idée nette du « prix de Revient. » Prenons par exemple une maison de banque.

En première ligne on voit figurer le Papier pris à l'escompte. C'est là, en effet, le Capital « circulant » ou marchandise qui est l'objet de constants achats et « sur laquelle » le banquier opère. — D'un autre côté, l'argent que l'escompteur prend des mains de l'homme de l'Épargne et qu'il achète « ou loue » en servant un intérêt généralement minime eu égard au prix du louage qu'il sait devoir en retirer, cet argent est pour l'escompteur un deuxième lot de Marchandise. Il opère « sur » ces Espèces, soit par des avances, des crédits en compte, soit par la transformation journalière « du Comptant » en effets recouvrables à plus ou moins long terme et réciproquement. C'est ce qui constitue en banque la matière escomptable.

On peut dire de ces deux sortes de fonds « circulants » qu'ils sont dans un inévitable et parfait engrenage. — L'homme de l'escompte opère tour à tour « sur » le Papier et « sur » l'Argent, de même que dans la métallurgie, on opère « sur » le minerai et « sur » le coke ou le charbon pour en obtenir de la fonte de première ou de seconde fusion, et pouvoir ensuite « transformer » la fonte en rails, en ustensiles, en machines.

Voilà pour les frais de la première catégorie ou dépense ayant « Spécialement » trait à l'achat de la marchandise comme principal élément « du prix de Revient. » Passons maintenant aux frais dits « généraux ; » car le louage « des « services » de la main-d'œuvre, qui constitue ailleurs, suivant qu'on le verra, une dépense « Spéciale, » ne tient dans le trafic dont on s'occupe ici que peu ou point de place. Tout se réduit à des traitements de commis et d'employés,

dépense qui se répartit sur l'ensemble des opérations et qui, par cela même, n'a rien « de Spécial. »

C'est une distinction qu'on ne fait pas assez dans la pratique, où il n'est pas rare, d'ailleurs, de voir ranger *l'achat* de la Main-d'œuvre, ou louage d'industrie, à part de *l'achat* de la marchandise, soie ou coton, « sur laquelle » on opère. Si c'est affaire de comptabilité, c'est au mieux. Mais « le prix de Revient » n'est formé que de « deux » catégories de dépense et nullement de « trois : » — Les frais d'achat ou Spéciaux et les frais « Généraux. »

Dans la Banque et l'Escompte dont il est ici question, les frais « généraux » comprennent :

1° La charge résultant de l'Impôt et notamment celle que supporte la presque généralité des commerçants du chef de ce qu'on nomme en France « la Patente. » A côté de cette Charge viennent se placer, dans un bon système de négoce, le coût de l'assurance; 2° le loyer de la maison et celui des bureaux; 3° l'intérêt du Capital, fonds engagé ou fonds d'opération; 4° les gages des commis et employés; 5° les frais de bureaux et écritures généralement quelconques : chauffage, luminaire, papier, taxe postale et télégrammes, transport et envoi d'espèces, voyages plus ou moins indispensables, etc.; 6° enfin les frais judiciaires plus ou moins irrécouvrables, restant à la charge de l'opération dont il s'agit et qui entrent, avec le réescompte ou achat de la marchandise, dans le « prix de Revient. »

C'est en faisant masse de ces « deux » natures de dépense, — frais « d'achat » des choses sur lesquelles on trafique en banque, et frais que nécessite, à des titres divers, le maniement de ces mêmes choses ou le changement qu'elles ont dû subir, — qu'on voit, d'une part, à *combien* « Revient » le résultat obtenu pris dans son ensemble, et, d'autre part, *combien* il doit « Rendre » par delà ces frais de Production, c'est-à-dire « en sus » du prix

de Revient. On s'assure ainsi que l'industriel est plus ou moins payé de sa peine, de ses efforts, de l'emploi de son temps, enfin, et qu'il est, en outre, dédommagé des hasards qu'a pu courir le fonds qui lui appartenait ou non en propre.

Car ce n'est pas tout pour celui qui exerce quelque industrie que de rentrer dans le chiffre de ses déboursés; il ne suffit même pas que son temps soit payé eu égard à la peine qu'il a prise et dû prendre. L'Entrepreneur a des visées plus hautes on l'a pu voir. Il faut qu'à son « Salaire » s'ajoute « un Profit » qui, en s'accumulant, donne naissance à un fonds de richesse supérieur à celui qu'il possédait. Tel est, nous le répétons, le prix « du Risque » qu'on court dans toute entreprise et qui explique les efforts qu'on fait, outre que c'en est la juste récompense.

C'est en comparant la somme » des achats » de marchandise, représentée ici par la matière escomptable, à celle du recouvrement de ce même papier, tous autres frais préalablement déduits, qu'on peut voir jusqu'à quel point l'industrie est en bénéfice ou en perte. — Supposé par exemple qu'on ait escompté 500,000 fr. de papier et qu'il se mêle à ce chiffre pour 100,000 fr. de crédits faits ou non « à découvert. » Si les rentrées qui s'effectuent montent, d'autre part, à plus de 700,000 fr. il y aura à déduire de cette recette « brute » les frais, les intérêts, le réescompte, et la différence pourra représenter par 60,000 fr. environ « le Profit. » D'où l'on voit que « le prix de Revient » exprimé ici par 640,000 fr. environ ne diffère « du prix de Vente, » suivant qu'il sera plus amplement exposé, que par le bénéfice réalisé.

Maintenant, qu'au lieu de trafiquer sur le Papier et sur le loyer de l'Argent, il s'agisse d'une filature, d'un tissage, d'une exploitation rurale ou d'un fonds de commerce dans l'Épicerie ou dans la Nouveauté ; les éléments « du prix de

Revient » seront autres et plus ou moins nombreux, mais il formeront invariablement comme en Banque une double catégorie de frais Généraux et de frais autres ou Spéciaux.

Dans une Filature, par exemple, le paiement des services de la Main-d'œuvre tient une grande place. Il en est de même du Capital « fixe. » Ce fonds n'est pas d'ailleurs uniquement représenté par l'immeuble sans lequel l'atelier ne saurait exister: il y a là un outillage plus ou moins puissant. Or, ce matériel s'use; il perd de « sa valeur » à mesure qu'il sert. Si l'on ne tenait compte de la détérioration qui s'opère ici, en plus ou moins de temps, il est clair que là ou le fabricant pense avoir réalisé un bénéfice, il serait finalement induit en d'assez notables pertes par la nécessité de renouveler « un Capital » ou partie de Capital mis hors d'usage. — C'est ce qu'on appelle manger son fonds avec son revenu.

Il existe donc, de ce chef, dans le chapitre « des frais Généraux, » un nouvel élément « du prix de Revient. » A côté de « l'intérêt » du fonds vient se placer, dans la Fabrique une retenue plus ou moins forte qui doit compenser la dépréciation ou moins-value qu'on sait ici inévitable. C'est à cela que répond l'idée d'un fonds « amortissant » dont l'action consiste à reconstituer par degrés le matériel d'entrée. « Reconstituer » dans ce système l'outillage, au fur et à mesure qu'il perd de sa valeur, ou diminuer « jusqu'à extinction » par des retenues annuelles lors de l'inventaire, « la valeur » de ce même Capital, c'est au fond poursuivre le même résultat, à savoir: le maintien, par voie de reproduction, d'un Fonds de richesse sur le pied où il était au moment de s'en servir.

On exprime alors ce qui se passe en disant que le capital est « amorti » ou aux trois quarts « amorti » suivant que l'œuvre de « reconstitution » ou celle de la moindre

« évaluation » en cours d'inventaire est poussée plus ou moins avant. Cette « retenue » n'a rien d'uniforme dans la pratique. Tout dépend du milieu dans lequel on opère. La raison dit enfin qu'il faut en mesurer le chiffre, 5 ou 10 0/0 à la nature de l'outillage plus ou moins exposé à perdre de sa valeur, dans un temps donné. De nouvelles méthodes, des machines plus expéditives peuvent du reste faire mettre au rebut, bien avant le temps, un matériel qui est loin d'être « amorti ».

Mais ceci rentre moins dans les exigences d'un fonds « amortissant » qui doit réparer les brèches faites à l'outillage, que dans ce qu'on nomme « l'imprévu. » Aussi n'est-il pas rare de voir figurer aux frais Généraux une somme qui, venant en déduction des bénéfices, soit qu'elle forme ou non un fonds « de Réserve, » se trouve diminuer d'autant, suivant le cas, la Perte éprouvée.

La création d'un fonds « de réserve » dans les entreprises où il s'agit de manier de grands capitaux, notamment là où le crédit tient comme en banque une grande place, a le double avantage de maintenir à un certain niveau la répartition des bénéfices, en même temps qu'il est fait face à de graves sinistres sans augmentation de Capital ou ce qui est pire, sans recourir à l'emprunt.

Dans l'atelier Agricole, pour le fermier qui exploite par un bail plus ou moins long une étendue de terres, la nature des Charges qui entrent dans « le prix de Revient » ne diffère pas autant qu'on pourrait croire de ce qui se voit dans la Fabrique. Si l'industriel n'est pas propriétaire de l'immeuble qui est le siége de l'atelier, il payera des loyers qui correspondent exactement au prix « du fermage » convenu avec le maître du fonds. — Au contraire, le fabricant ne doit-il aucun loyer, vu qu'il exploite son propre Capital ? mais, suivant que cela a été observé, il ne devra pas moins comprendre dans les frais Généraux,

« l'intérêt » de ce même Capital, sur le pied du prix de location courante. C'est un « loyer » qu'il se paie à lui-même; et c'est sous cette forme que cela figure pour le marchand, le banquier, l'homme de négoce dont tout ou partie de la maison est occupée soit par ses bureaux, soit par son magasin.

Enfin, et d'autre part, dans l'Agriculture comme dans la Fabrique, « l'Entrepreneur » devra compter avec les Charges que fait peser sur lui le maniement du Capital « circulant. » Payement des salaires et de l'assurance, achat des semences et des engrais, pailles, foins en quantité par trop insuffisante et qu'il faut se procurer, intérêt du Capital « fixe » représenté par ce qu'ont pu coûter le bétail, les bêtes de somme, l'outillage; réparation et entretien de ce matériel, fonds amortissant, chapitre « de l'Imprévu » autant de chefs de dépense « générale ou spéciale » qui sont communes à « l'Entrepreneur » dans le Sol et dans l'Industrie.

Ce serait d'ailleurs se tromper gravement que de considérer comme fonds « amortissable » la dépense à laquelle donnent lieu quelques travaux tendant à améliorer le fonds agricole. Tels sont notamment ceux qui tiennent à l'irrigation, aux tranchées, aux nivellements de terrains, au drainage lui-même. Il n'est pas rare de voir traiter ces divers chefs de dépense foncière ou autre, — que cela tienne « à l'appropriation » du Sol ou du Magasin, comme on ferait d'un matériel qui s'use et qui doit être « reconstitué. » — Des travaux faits sur une plus ou moins grande échelle ne sauraient être assimilés « au Capital » affectant la forme d'un bétail, de machines, de gares, d'appareils de chauffage, d'éclairage, de ventilation, etc.

Le fermier induit en une dépense plus ou moins grande pour opérer les nivellements, les remblais ou les tranchées indispensables « achète » finalement les services de la

Main-d'œuvre; il acquitte des salaires, absolument comme le filateur « achète » les services de l'ouvrier pour surveiller, conduire ses machines, activer ou ralentir le feu de ses moteurs, faire enfin tout ce qu'exige l'atelier. Ici comme là, il s'agit d'une dépense courante plus ou moins forte qui se mesure à l'importance « du Produit » dont on s'occupe. Non-seulement cette dépense est de nature « Spéciale, » et l'on n'a affaire, à ce propos, que de l'intérêt du fonds « circulant, » mais comme ce Capital se retrouve parcelle à parcelle dans les fruits que donne le Sol, il ne s'agit nullement là d'un fonds « fixe » ou engagé, et il n'y a pas dès lors matière « à amortissement ».

L'on se trompe également lorsqu'on fait entrer dans « les frais Généraux » les déchets, les moins-values provenant du mauvais état de la Marchandise ou de ce qu'elle est représentée par « des soldes » plus ou moins dépréciés. C'est ce qu'on désigne dans la Nouveauté sous le nom de *Rossignols* et qui s'applique, du reste, à tout article « passé de mode. » Les maîtres en comptabilité plus ou moins autorisés qui font de cela un article « du prix de Revient » semblent oublier qu'on ne saurait traiter un article de dépense « courante » comme on fait de ce qui tient et touche à une balance de fin d'année. « Les déchets » de même, que ce qui répond à quelque sinistre ou à la mévente, entrent dans le compte « de profits et pertes » par lequel se solde, on l'a dit et suivant qu'il est d'ailleurs connu, toute opération.

On s'étonne de voir plus d'un grand industriel méconnaître à ce sujet les principes élémentaires de la comptabilité. C'est ainsi qu'au cours de l'enquête parlementaire de 1870 sur l'industrie du coton, « les déchets » figurent pour 65,000 fr. dans un compte de dépense générale de 225,000 fr. environ. Les idées ne sont pas plus nettes à l'endroit du fonds « de Roulement « que l'on confond ici avec la Marchandise ou capital « Circulant. »

Il est presque inutile de faire observer, en terminant, qu'il faut distinguer en matière « d'impôts, » suivant que la Charge pèse sur l'opération entière, ou selon qu'elle affecte comme les droits de Douane et d'Octroi, telle ou telle espèce de marchandise. L'accessoire suit, ici comme toujours, la condition du principal ; ces taxes figurent donc parmi les frais « spéciaux. »

Comment se comportent les frais Généraux et les frais Spéciaux.

Les frais qui appartiennent à la première catégorie sont qualifiés de « généraux, » on l'a déjà pu comprendre, parce qu'ils affectent l'ensemble de l'opération. C'est ainsi que l'Impôt, à la différence du Louage des services de la Main-d'œuvre, constitue une charge qui pèse d'une façon égale sur la production prise en masse. Il est facile de faire voir par quelque autre exemple à quel point ce genre de dépense prend et garde un caractère « de généralité » qu'on chercherait vainement ailleurs, outre que dans l'application cela est de conséquence.

Prenons le combustible. Autre est son rôle dans la Métallurgie où il « se combine » avec le fer traité au bois ou à la houille, autres sont les services qu'il rend dans la Filature, le Tissage alors qu'on use par exemple de charbon de terre pour suppléer, par la vapeur, la force hydraulique. Tandis que dans ce dernier cas la dépense en combustible plane sur l'opération entière, en ce sens que les frais seront les mêmes pour une machine de 50 chevaux, qu'il s'agisse de 100 ou de 200 à obtenir en filés ; là, au contraire, où le coke et le minerai constituent les matières premières de la fonte, les frais qu'on aura dû faire de ce double chef seront en raison de l'importance « du Produit » qu'il s'agissait d'obtenir. Cette dépense en coke a, on le voit, un caractère de Spécialité comme Charge « proportionnelle, » qui ne se rencontre pas dans l'action du chauffage.

Et la dépense « proportionnelle » dont il s'agit portera, on le comprend, sur les divers éléments dont est fait le Produit. S'il faut le « double » de combustible, bois ou coke, pour 200 kil. de fonte 1re fusion que pour 100 kil., il faudra acheter une quantité double du minerai employé dans ce dernier cas. Puis, comme « le prix de Vente » sera établi eu égard à ce qu'a pu coûter, de ce double chef, le kilogramme de fonte, la Dépense et la Recette seront strictement mesurées l'une sur l'autre en ce point. C'est-à-dire qu'elles varieront ensemble « proportionnellement. » C'est tout le contraire pour les frais qui affectent l'ensemble de la Production. Précisément parce que cette dépense a un caractère qui n'a rien de Spécial, le poids dont elle pèse sera en raison « inverse » de l'importance du résultat et de ce qu'il représente sur le Marché.

Voyons notamment ce qui se passe dans la Filature.

Dans le prix de Revient d'un kilog. de filés où l'achat du coton entre par exemple comme à certaines époques pour 3 fr. 51, des industriels fort autorisés portaient à 9 c. environ la dépense en combustible. Quelquefois cela allait à 11 1/2 c. soit le 1/3 au lieu du 1/4 de ce que coûtait la Main-d'œuvre. Mais cette dépense, loin d'être strictement «proportionnelle» aux quantités de produit obtenu, peut être relativement beaucoup plus forte ou faible. Cela dépend de l'outillage. L'emploi de tel moteur, dans un atelier normal de 20 à 25,000 broches peut faire que le cheval-vapeur détermine une dépense en charbon qui ira diminuant par cela même qu'on dispose d'une puissance de premier ordre.

C'est ainsi qu'une machine de 10 chevaux consomme annuellement 680 fr. de charbon par cheval-vapeur. Or, dans le même temps, une machine de 50 chevaux n'occasionnera pas une dépense de plus de 400 fr. Si le moteur

est de 400 chevaux, la dépense en combustible sera de 200 fr. environ.

D'où l'on voit que « l'achat, » de combustible, au lieu de représenter, comme lorsqu'il entre avec le minerai dans la formation de la fonte, une dépense « de quotité, » c'est-à-dire une Charge qui s'accroît à mesure qu'augmente l'importance des produits, est une dépense essentiellement « répartible. » Cela se distribue sur la masse des manufacturés de même que se répartit, sur « le Produit » agricole et sur le prix qu'on en retire, le loyer de la terre ou fermage d'un immeuble rural. — « Plus » la récolte abonde, et se vend bien, « moins » le prix du fermage pèsera lourdement sur la Production ou « produit total ; — « moins » on écoule et l'on vend de produits métallurgiques, et « plus » au contraire, l'achat du combustible, qui servit simplement à alimenter et entretenir la force motrice, grèvera, de ce chef, la Marchandise.

Les frais « Spéciaux » représentés par l'achat du combustible, pris comme élément de la fonte croîtront à mesure que s'étendra ici « la Production; » ils seront exactement « proportionnels. » Mais la dépense qu'implique, comme chauffage, ce même combustible gardant un niveau qui « varie » infiniment peu, quelque soit le nombre des produits et le prix qu'on en retire, « cette dépense « Générale » est d'autant « plus » lourde que l'on écoule « moins, » et elle ressort d'autant plus « bas » qu'on fait davantage.

C'est ainsi que dans la Filature on vient d'avoir la preuve que des moteurs « exceptionnellement » puissants, donnent, avec la même dépense en combustible, une quantité de manufacturés double ou triple de ce que donnera dans le même temps une force motrice infiniment « moindre. »

De là cette loi, en ce qui concerne les deux catégories de frais dont se compose « le prix de Revient : » Les

frais SPÉCIAUX sont « proportionnels, » c'est-à-dire qu'ils sont en raison « directe » de l'étendue de la Production, tandis que les frais GÉNÉRAUX varient inversement, « et que *moins* on fait, *plus* ils grèvent la Marchandise.

Il convient, enfin, de faire observer qu'à l'endroit des frais Généraux il est un minimum de dépense et partant de Production au-dessous duquel on ne saurait descendre. Qu'on fabrique 100 de filés ou trois fois davantage, il faudra la même quantité de combustible pour donner le *minimum* de force motrice nécessaire. D'où, si l'on tombe pour la Production au-dessous de 100, des frais relativement plus lourds à mesure qu'on descend davantage. Que l'atelier soit sur un bon pied de fabrication et d'écoulement ou que la Marchandise se débite à grand'peine dans des prix médiocres, « les frais Généraux, » qui marchent toujours, n'en existent pas moins, et ils se feront d'autant plus sentir qu'on sera tombé au-dessous « du minimum » d'affaires reconnu indispensable pour que l'industriel couvre, non-seulement sa Dépense, mais qu'il réalise un certain Bénéfice.

Il est toujours aisé, d'ailleurs, de faire la part d'une dépense « Spéciale » puisqu'elle est d'essence proportionnelle comme l'est le Louage des services de la main-d'œuvre, l'achat de filés à transformer en tissus. Mais qui pourrait dire sur quoi porte plus particulièrement l'Impôt ou l'Assurance? A quoi reconnaît-on que l'Amortissement, les frais de Bureaux, etc., entreprennent exclusivement ceci ou cela dans le prix de Vente ? Rien ne le dit.

C'est que ce sont là des Charges « Générales » qui affectent, suivant qu'il a été dit, la Production tout entière. L'on ne saurait dès lors les confondre avec celles de la première catégorie.

« Plus » on achète, « plus » augmentent par cela même les frais ayant « spécialement » trait à la Marchandise;

dans une industrie bien conduite, on se guide sur des faits qui se répondent la *Sortie*, devant commander *l'Entrée*. Mais la difficulté est autre, en ce qui touche les frais « généraux. » Non-seulement cela ne s'applique à rien en particulier, mais l'action s'exerce en sens « contraire » de ce qu'on pourrait croire, puisque « moins » on fabrique, moins on vend dans de bonnes conditions, « plus » ces frais deviennent relativement lourds.

Aussi, est-ce là-dessus que se porte, dans l'industrie, l'attention des esprits pratiques. Tout ce qui a le caractère d'une dépense « Générale » sera avec soin réduit à l'extrême limite, tant cet article est de conséquence. Pour en mieux juger, on n'a qu'à voir la place qu'occupent dans l'industrie cotonière ces mêmes « frais Généraux. »

Voici par exemple une filature dont le fonds en partie amorti « et toutes dépréciations opérées » représente une valeur de 575,000 fr. Son Capital « circulant » et son fonds « Roulant » sont portés à 500,000 fr. pour 6 mois de marche, d'où une charge annuelle de 25,000 fr. L'industriel dont on emprunte ici les chiffres arrive ainsi, pour « les frais généraux, » à une dépense totale de 227,000 fr. Mais ce chiffre implique une double erreur.

D'une part, il fait entrer « les déchets, » tout compte tenu du prix d'achat au prix de vente, dans les dépenses générales par 65,000 fr., tandis que cela constitue de même que les frais de transport un article de dépense « Spéciale » puisque cela se proportionne au nombre de kilogr. de matière première achetée ; puis d'un autre côté, l'on a le tort de comprendre le traitement des employés dans la somme des frais « Spéciaux. » Cela se distingue essentiellement de l'achat ou louage des services de la Main-d'œuvre. Comme ces traitements coûtent, par an 25,000 fr., il suit de cette double erreur que les frais Généraux, au lieu de se chiffrer par 227,360 fr., montent à 187,260 fr.

D'un autre côté, la dépense en main-d'œuvre, soit 3,300 fr. par 15me, ressort pour la filature de 18,500 broches dont on s'occupe ici à 858,000 fr. par an. — Si l'on porte par ailleurs à 854,000 fr. le prix d'achat de la matière première, et que l'on en déduise ce qu'ont produit « les déchets » vendus comme tels par 63,000 fr., les débours de ce chef monteront à 791,000 fr., soit par kilogr. 2. 49 et non 2. 70, comme on l'établit faute d'application exacte de la dépense au chapitre auquel elle appartient.

Il suit de là, que les frais Généraux sont à l'achat de la Main-d'œuvre dans le rapport de 187,260 à 85,800, soit comme 2. 11 est à 1 ; qu'ils sont, d'autre part, à l'achat de la Marchandise ou matière première comme 1 est à 4. 05. Supposé par exemple, que le prix de Revient du kilogr. de filés ressorte à 3 fr. 871, suivant qu'on l'établissait en 1870, la marchandise proprement dite sera représentée par 2 fr. 499, la Main d'œuvre par 0 fr. 377 et les frais généraux par 0 fr. 795.

L'on peut voir par là quelle place tiennent en toute affaire et notamment dans la Fabrique « les frais Généraux. » Après l'achat de la matière première, cet article l'emporte de beaucoup sur ce qu'implique de débours la Main-d'œuvre. Aussi, c'est par l'immense débit de manufacturés qui atteigne l'extrême limite du bon marché qu'on s'attache « à répartir, » la dépense Générale sur une masse d'affaires telle que la charge sera relativement amoindrie. C'est ce qui a lieu notamment dans l'impression des tissus ou *indiennerie.*

Ces belles tentures, ces riches étoffes aux splendides dessins, aux vives couleurs constituent « en perte » le fabricant, tant la double charge des frais Spéciaux et Généraux pèse lourdement sur des articles de luxe, d'un débit fatalement restreint. Cela s'adresse, en effet, à un petit nombre d'acheteurs qui peut à grand peine

y mettre le prix, malgré qu'ils soient vendus moins qu'ils ne coûtent. Mais ce qui rétablit par ailleurs l'équilibre au point de vue du « profit » qui se doit rencontrer en toute entreprise, c'est que le même fabricant arrive à débiter par 20 ou 40,000 pièces de 80 ou 100 mètres, des manufacturés dont le prix ressort en fabrique à 30, 35, 40, 50 c. le mètre. Il réalise là-dessus un bénéfice, variant de 1 à 2 centimes par mètre. C'est sur cette masse d'affaires que va « se répartir » le chiffre d'une dépense « générale » qui trouverait dans la vente de l'aticle de Luxe une marge notablement insuffisante.

« Si nous étions réduits à ne faire que de la marchandise *fine*, est-il dit dans l'enquête de 1868 qui précéda de quelques mois l'enquête parlementaire déjà citée, nous ne pourrions continuer ; nous serions absorbés par nos *frais Généraux.* » Ces paroles sont celles d'un fabricant émérite de notre regrettée et industrieuse Alsace. Les Anglais connaissent bien cela. Aussi, travaillent-ils pour « les masses » à prix on ne peut plus réduits. Le bénéfice de 1 centime, sinon moins, qu'on se ménage dans ce système, est d'apparence minime et cela semble peu de chose. Mais « ce peu répété, » comme dirait Franklin, c'est-à-dire se reproduisant à propos de millions de mètres de marchandise vendue, constitue finalement le producteur en de gros bénéfices. Car c'est ainsi que « les frais généraux » disposent d'une marge à tel point étendue que leur action se fera à peine sentir.

C'est cette théorie qui, chaque jour mieux comprise par certains industriels, est féconde en bénéfices et qui fait qu'ils défient la concurrence.

Dans la Nouveauté de même que dans la Métallurgie, dans l'exploitation des gîtes Houillers de même que dans l'Impression des tissus où les frais de dessin, de gravure, sont relativement si élevés, dans la Banque comme dans

l'Armement, c'est à ce point de vue qu'on se place par le concours d'immenses Capitaux. L'intérêt des fonds engagés ou opérant est considérable, mais, outre qu'on a le choix de la marchandise comme matière première, on achète au comptant, c'est-à-dire à bon marché, et l'on s'assure en assez peu de temps un courant d'affaires tel, qu'à des frais généraux relativement « moindres » correspond un bénéfice qui va grandissant.

Car c'est « au chiffre » des affaires, on l'oublie trop dans les régions modestes du Commerce et de l'Industrie, que se mesure « le Profit » par suite du poids plus ou moins lourd dont pèsent sur l'Opération entière « les frais Généraux. » — Si l'on achète bien et que l'on vende de même « la Marchandise, » — Main-d'œuvre ou Matière première, — paye toujours la Marchandise. Mais ce qui rompt l'équilibre, c'est le chapitre « des frais, » qui, grevant la production en masse, n'ont nulle part leur équivalent ou élément compensable, précisément parce que cela s'applique à tout.

En se résumant sur ce que comprend « le prix de Revient, » l'on peut préciser comme suit les points ci-dessus exposés :

1° En distinguant les frais qui ont Spécialement trait « à l'achat » de la Marchandise et au « louage » de la Main-d'œuvre de ceux qui affectent l'Opération entière, l'on voit que la première de ces dépenses est « de quotité » et par cela même essentiellement « variable. » Elle est en raison « directe » du nombre, de la qualité, de l'importance, enfin, des produits et des services sur lesquels on dut opérer et qui constituent le Fonds « circulant. »

Au contraire, la dépense qui, ne s'appliquant exclusivement comme les frais de bureaux, la correspondance, ni à ceci ni à cela, a un caractère « général, » est essentielle-

ment par cela même « répartible. » C'est-à-dire que variant fort peu, eu égard à l'extension que prennent les affaires, elle se fait plus ou moins sentir suivant que leur cercle d'activité s'étend ou se resserre ;

2° S'il est de l'essence des frais « Spéciaux » dès qu'on a bien opéré que l'achat et la vente soient « balancés, » il n'en est pas ainsi des frais Généraux ; ceux-ci sont à vrai dire, « en surcharge. » C'est donc à leur importance, à la façon dont ils se « répartissent » sur un chiffre d'affaires plus ou moins étendu que tiennent le Profit et la Perte qui séparent « le prix » de Revient « du prix de Vente ;

3° Ce profit, cette perte, tiennent à des causes de nature complexe et d'essence double. Il ne suffit pas, en effet, que l'Opération soit bien conduite ; que l'Ordre, l'Économie, reluisent partout. Il ne suffit même pas de savoir bien « acheter » et bien « vendre. » Précisément parce que la dépense générale « varie » très-peu, qu'il ne faut point par exemple deux caissiers, de doubles écritures, un local impliquant comme loyer une double dépense, parce qu'on fera le double ou le triple d'affaires, mais qu'il faut autant pour faire 50 que pour faire 100 ou davantage, cette même Dépense implique « un minimum » d'affaires *au-dessous* duquel on ne peut descendre sans être aussitôt « en Perte » vu le poids afférent aux frais Généraux. »

C'est donc de là qu'il faut partir ; c'est sur cela qu'il faut avoir l'œil pour mesurer « la Charge » à ce que l'affaire peut supporter, non-seulement « sans perte » mais en procurant les bénéfices qu'elle est faite pour donner.

XXVIIIe INSTRUCTION

Du prix de Vente. — L'Entrepreneur et celui qu'il emploie. — Du Risque. — Profits et Salaires.

Ce qui distingue, on le sait, le prix « de Revient » ou coût de Production du prix « de Vente, » c'est, d'une part, tantôt le Profit réalisé, et d'autre part la Perte résultant de toute opération. D'où il est aisé de voir que le prix « de Vente » est la réalisation, avec ou sans bénéfice, — et dans ce dernier cas l'on est en perte, — de ce qu'a coûté le Produit dont on s'occupe ou le Service rendu en s'employant « pour autrui. »

Nous disons qu'il y a « Perte » quand l'industriel ou le salarié rentre simplement dans « ses Avances, » car il est évident ici qu'il n'a fait « qu'échanger » les matières premières qu'il a dû, par exemple, acheter pour les convertir en filés ou en tissus, contre d'autres matières à transformer, et qu'il aura troqué, d'autre part, contre de nouveaux produits dont il devra subsister, les produits qui ont jusques-là pourvu à son entretien et à sa subsistance.

Ce qui est dit là « de l'industriel, » il faut le dire de celui qui s'emploie « pour autrui, » si haut que l'on monte et si bas qu'on descende dans le louage « des Services. » Rentrer simplement dans ses débours, c'est « perdre. » Ce qu'on a perdu, en effet, c'est le temps qui ne revient pas, ce sont des forces qui vont diminuant, c'est l'occasion, enfin, d'ajouter à ce qu'on possède. Si l'on recouvre le chiffre « de ses avances, » c'est tout, n'est-ce pas? mais cela ne saurait suffire. L'on n'est pas toujours jeune et actif, on n'a pas toujours la force avec l'intelligence nécessaire pour « entreprendre » ou faire « un service » parfois pénible. Et cependant « les besoins » restent les mêmes s'ils ne sont plus grands. Or, d'où

tirer ici « le nécessaire » si l'Épargne n'a pu se constituer ensuite « de Profits » plus ou moins modestes? — Où est l'Échange désormais possible, puisqu'on ne peut plus ni travailler, ni produire?

Là où ne se rencontre aucun « Profit » appréciable, il y a donc par cela même « Perte. » Homme de l'industrie ou simple salarié, nul n'a lieu d'être satisfait s'il rentre uniquement par « l'échange, » dans ce dont il s'est mis à découvert et qui constitue « le coût » de production

Nous devons d'autant plus insister là-dessus qu'on se fait généralement « du prix de Vente, » en un point de si grande considération, de très-fausses idées.

On peut voir, par là qu'il existe deux ordres « de Services » suivant que cela s'induit, d'ailleurs, de la division d'où nous sommes partis pour les « utilités » au début de ce cours. Il y a, d'une part, « les services » que rend à ses semblables l'homme de l'Industrie qui s'emploie et s'applique à fournir le monde « de produits » ou de talents, de moyens d'action plus ou moins appréciés. Ceci rentre spécialement dans le rôle « de l'Entrepreneur, » lequel trafique, tant de l'usage de ses facultés que de l'emploi du temps, de la peine, des mérites « d'autrui. » Il y a, d'un autre côté, « les services » manuels ou ceux de l'ordre moral que rendent « les Salariés » de tout rang : ouvriers, employés, domestiques à gage, hommes de science et de littérature, artistes en tout genre, médecins, légistes, architectes. Ces divers artisans de la fortune publique ne sauraient être confondus, suivant qu'il va devenir sensible, avec l'homme qui « Entreprend » dans le Trafic ou dans l'Industrie.

SECTION Ire

De l'Entrepreneur et de celui qu'il emploie. — Ce qui caractérise l'homme de l'Industrie.

Le Salarié, à temps, ou en raison de l'ouvrage qu'il consent à livrer, se distingue de « l'Entrepreneur » par le TERRAIN sur lequel ils sont l'un et l'autre placés. De même que l'employé ou l'ouvrier, de même que le domestique à gages, l'industriel vit, sans doute, du fruit de son travail. Mais l'homme qui « entreprend » se soumet d'avance à des éventualités que décline et que repousse, — soit qu'il ne puisse faire autrement, soit qu'il y répugne, — celui qui a traité d'une certaine nature ou quantité de travail pour une somme « fixe » d'argent ou pour toute autre chose en retour.

Le premier, en effet achète pour « les revendre » plus ou moins cher, « à ses périls et risques, » soit certains produits, comme le marchand, soit des matières premières qu'il convertira en filés, comme le filateur, avec l'aide et le concours d'autrui. De cette « Entreprise » plus ou moins délicate et difficile, il peut résulter, suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant les besoins du Marché et le plus ou moins de mérite de la fabrication, un avantage pour l'industriel. Il peut vendre ses produits « plus » qu'ils ne lui ont coûté, comme achat de matières premières, principal et accessoires, et comme louage de services. Mais il peut aussi obtenir, en réalisant « moins » qu'il n'a dépensé, outre que sa peine sera perdue.

C'est à cette double « éventualité » que répondent, d'un côté, l'excédant du prix de Vente sur le prix de Revient qui est représenté par « le Profit; » de l'autre, la différence en moins qu'exprime « la Perte. » Dans le premier cas, non-seulement l'industriel recouvre le montant « de

ses Avances, » mais il recueille « le prix » de ses efforts, de son temps, du soin qu'il a dû ici déployer. Au contraire, s'il y a « Perte, » le moins qui puisse arriver c'est que l'industriel ait travaillé « pour rien, » comme on dit en langage ordinaire. Mais à ce compte il se trouve avoir perdu avec son temps et sa peine, tout ou partie du fonds « avancé » en vue de l'affaire dont il s'occupait.

Or, qu'il y ait perte ou gain pour « l'Entrepreneur, » l'homme du Salaire n'aura pas moins touché, dans les deux cas, le Prix de son travail sur le pied convenu. Il y a donc cette différence entre l'industriel qui se livre à quelque « Entreprise » — tissage, affaire de banque ou de transport, — et celui dont il loue « les Services, » que celui-ci recueillera, quoiqu'il arrive, la rémunération de son concours; en d'autres termes, il est « assuré » de recevoir « le prix » de son temps et de sa peine, tandis que l'homme de l'industrie n'est rien moins « qu'assuré » de recouvrer : 1° ses avances; 2° le prix de son temps et de ses efforts. — L'un devra toucher par exemple, qu'il y ait gain ou perte, 5 fr. par jour, soit 1,200 fr. par an, tous chômages déduits, tandis que l'autre, qui comptait réaliser « un Profit, » en fin d'exercice de 10, de 15, de 20,000 fr., non-seulement aura travaillé « pour rien, » mais arrive à retirer de son industrie « moins » qu'il n'y avait mis, puisqu'il n'est pas même rentré dans « ses Avances. »

Sans doute, il arrivera quelque autre jour que ce même industriel, en réalisant un gain de 20,000 fr. par exemple, atteint un résultat de beaucoup supérieur à celui obtenu par le Salarié. Mais cette rémunération n'a rien « d'assuré, » outre qu'elle peut être infiniment moindre sinon nulle. Cela dépend des circonstances. C'est donc chose de toute façon, « incertaine; » tandis que celle sur laquelle compte le simple travailleur est, non-seulement

« fixe, » mais nullement « éventuelle, » aléatoire. Ce que le Salarié obtient pour « prix » de son concours est peu sans doute, eu égard à ce que « pourra » dans l'occasion recueillir le chef d'Entreprise; mais ce « peu de chose » est dores et déjà acquis à l'homme du salaire, quoiqu'il arrive, alors que celui qui le paye n'est « assuré « de rien. Une seule chose ne fait pour l'industriel aucun doute: c'est qu'il se trouve avoir « engagé, » outre son temps, ses soins et ses peines de toutes sortes, un chiffre « d'Avances » constituant des Charges dont ils n'est nullement « certain » d'être relevé indemne, pas plus qu'il n'est « sûr » d'être rémunéré « de ses Services. »

De cette inégalité ou différence de condition qui distingue l'Entrepreneur du Salarié, il ressort que ce dernier, en recevant une rémunération faible mais « fixe » qui n'a rien d'aléatoire, jouit d'une « sécurité » pleinière, alors qu'ailleurs tout est « incertain. » Pareil à « l'assuré, » on peut dire qu'il aquitte, par un minimum de rémunération fixe, la prime de « la sécurité » dont il jouit, en d'autres termes, le prix « du risque » qu'il n'a pas voulu ou pu courir et auquel s'expose « l'Entrepreneur » qui l'emploie et qui le paye.

L'on s'ingénie à montrer d'où est né le « Salaire, » et dans ce but l'on forme des hypothèses qui tiennent bien plus du roman que de la réalité. — C'est par exemple un « vieux pêcheur » qui, ayant besoin d'un auxiliaire pour sa pêche, forme avec son voisin « une association » de biens et de services dont le fruit, quoique inégalement réparti, reste pour l'un et l'autre « incertain. » Le salaire n'est pas encore né, sans doute; et le vieux pêcheur pas plus que son camarade n'est « assuré » par cela seul qu'ils sont 2 au lieu de 1 de faire bonne pêche, c'est-à-dire de retirer de cette « communauté » d'efforts, à laquelle vient s'ajouter l'emploi d'un certain outillage, de quoi

subsister. Mais attendons, voilà que l'heure du Salariat va luire.

Estimant, sans doute, qu'en un semblable pacte sa subsistance court « risque » de se faire longtemps attendre, absolument comme s'il opérait seul, l'auxiliaire se ravise. Le voilà qui, renonçant à « partager, » dans telle ou telle mesure, les fruits d'un travail accompli en commun, il va se contenter d'une part, « moindre » sans doute, mais qui lui est de tout point « assurée. » Ce jour-là, le Salaire est né. Car l'auxiliaire « du vieux pêcheur » a converti en rémunération « fixe » les avantages qu'il s'était promis d'une association où il eut pu obtenir un Profit plus grand sans doute mais « incertain. »

Tout cela est fort heureusement arrangé sans doute. L'on songe involontairement, en lisant cela, au Premier *navigateur* de Gesner, fameux par ses idylles. — Mais qui donc a vu ainsi à l'œuvre « le Premier salarié? » Il était d'un tiers, par exemple, dans le résultat problématique de la pêche. Le voilà qui passe à l'idée d'une rémunération infiniment moindre, mais « fixe, » c'est-à-dire de tout point « assurée. » Qui peut dire où et quand, comment s'est produit un tel changement dans l'aire du Travail?

Car il y a un monde entre ces deux modes d'activité. Qui peut savoir ce qui s'est passé là, de l'homme doué de facultés puissantes, pourvu d'instruments qu'il doit à la force ou à l'emploi de la ruse, à celui qui est plus faible et qui manque de tout. Que fait-on, enfin, de l'Esclavage dans ce système? où se place-t-il et comment l'oublier, puisqu'on crut devoir remonter si haut?...

Il y a un médiocre avantage à user dans l'exposition d'une Science toute de faits, d'un procédé à ce point peu scientifique. L'on idéalise, et cela parce que « les faits » manquent, c'est-à-dire parce que le terrain semble se dérober et qu'on craint de ne plus voir assez clair? mais

l'édifice ainsi construit n'est que pur artifice; chacun, le sent et nul n'est dupe. D'où une science qui gagne peu ou point à ce travestissement peu digne d'elle.

« Le premier » Salarié, de même que « le premier » homme qui s'élevait par l'Échange à l'idée de la Monnaie, se perd dans la nuit des âges. Tout ce qu'on en sait et tout ce qu'on en peut dire c'est que comme toujours la force des choses, c'est-à-dire l'intérêt, l'impérieux Besoin ont ici tout fait. La faiblesse dut capituler devant l'homme plus fort et mieux outillé. Celui qui était le plus favorisé a dû comprendre non moins que l'autre que de leur étroite union devaient résulter, dans un commun effort, de plus grands avantages que si l'on opérait séparément. De là des Produits dont on dut compter ensemble, « du fort au faible, » c'est-à-dire sur un pied « inégal » puisque l'un mettait plus que l'autre.

Ce qu'a été dès l'abord cette part, si elle fut « fixe « pour le simple auxiliaire ou bien « aléatoire » nul ne le pourrait dire, puisque c'est la Force qui assignait à chacun son rôle en même temps qu'elle formera les lots. Il dut arriver là, ce qu'on vit par exemple se produire en pleine féodalité alors que l'homme libre « dégoûté d'une liberté dont il ne sentait que les inconvénients, abreuvé de vexations », car il ne sait comment se défendre; et voyant, d'autre part, « la tranquillité relative dont jouissait le vassal sous la protection d'un chef puissant, » offrira de changer « en Fief » la terre allodiale qui jusque-là n'avait relevé de personne (1). L'inférieur, c'est-à-dire celui qui sentait plus vivement l'aiguillon « du Besoin, » dut se contenter de ce qu'on voulait bien lui abandonner en retour de sa coopération, et moins « il dépendait, » c'est-à-dire plus son concours fut « libre » autant que nécessaire, « plus » il ob-

(1) Mayer. — *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires en Europe.* — Paris, 1823.

tiendra comme rémunération « fixe » ou indéterminée. Tout cela fut fort mêlé, fort divers, rien avant ou rien après systématiquement, comme on pourrait faire d'allées tirées au cordeau ou de belles et splendides théories.

Une seule chose reluit en tout cela sans acception de rang, d'ordre chronologique ; à savoir, que « le Salaire » constitue une rémunération « fixe » qui acquitte, nous le répétons, par de moindres avantages « la prime » de la sécurité dont elle jouit, alors qu'ailleurs, — Avances et Rémunération, — tout est « incertain. »

La différence de « l'Entrepreneur » à l'homme du Salaire ainsi marquée, le moment est venu d'apprécier ce qui est fondamental dans « les Profits » et qui est représenté par *le* RISQUE.

SECTION II

Du Risque, considéré comme principal élément des Profits.

Si la perspective d'un gain proportionné aux efforts de celui qui « Entreprend, » à l'emploi du temps, aux aptitudes, à l'intelligence requises, et plus que tout cela, « aux risques » inhérents à toute entreprise n'était pas généralement entrevue, nul ne serait tenté de se placer sur « un terrain » qui est pour le plus grand nombre L'INCONNU.

A quoi bon, en effet, se livrer à un certain trafic, en d'autres termes « acheter pour revendre? » pourquoi s'occuper, d'autre part, dans l'industrie, de déplacer des Produits ou de transformer certaines matières premières en manufacturés plus ou moins utiles de façon à se mettre « en Avances » impliquant de plus ou moins grands « risques », si, à propos des services rendus ainsi à tout ce qui consomme et travaille, l'on ne peut compter, en retour, sur de particuliers avantages ?... Quoi ! voilà des « utilités »

qui vont pouvoir répondre à de certains besoins; en voilà d'autres qui seront de nature à satisfaire le goût, la fantaisie d'une classe de consommateurs ; cela doit « profiter » à celui-ci, à cet autre dont on satisfait ainsi les exigences, et le créateur de la plupart de ces Produits, celui qui les rend utilisables ou qui les met à portée « d'autrui » serait à vrai dire le seul qui ne trouverait pas ici son compte en recouvrant, outre le montant « de ses Avances » et le prix de son temps, de ses efforts, une rémunération en rapport avec « les Risques » auxquels il a exposé tout ce qu'il est et tout ce qu'il a ?

Il se serait de lui-même placé sur un terrain semé de plus ou moins d'écueils en tout genre; il aurait aventuré, non-seulement tout ou partie de ce qu'il possède mais ce qui appartient à d'autres et dont il lui fut loisible de disposer par la confiance qu'il fît naître; son temps, son repos, tout ce qu'il possède, son avenir, enfin, seraient mis « en risque, » sans qu'il put compter, en retour « du service » qu'attendent ici ses semblables sur une compensation suffisante autant que légitime?...

Cela ne se comprendrait pas. Et si l'esprit se refuse à l'idée d'un tel pacte dans le champ sans bornes de l'Industrie et du trafic, c'est que qui dit « Entreprise, » dit quelque chose dont la rémunération, sous couleur « de Profits, » est essentiellement mesurée à l'étendue des efforts qu'il faut faire, à l'intelligence qu'il faut déployer et, plus qu'ailleurs, « aux Risques » auxquels on s'expose.

Pour s'en faire quelque idée, examinons ce qui se passe ici et quelles sont les conditions au milieu desquelles se meuvent tour à tour « l'Entrepreneur » d'une part, de l'autre « le Salarié. » Dans ce but, il convient d'aborder ici comme toujours « les faits » desquels seuls peut jaillir surtout la lumière.

Voilà par exemple deux groupes d'ouvriers terrassiers.

Leurs ressources consistent en outils de leur état principalement, et ils sont également habiles. Il s'agit de creuser à trois, de part et d'autre un puits de quelque profondeur. L'un de ces groupes offre de travailler sur le pied de 4 fr. par homme et par jour. Mais le deuxième groupe, plus « Entreprenant, » conclut avec le propriétaire un marché par lequel le puits sera creusé à telle profondeur pour un prix déterminé : 150 fr. par exemple. Ce groupe qui offre de traiter « à forfait » comme on dit, l'emporte sur l'autre, vu que le propriétaire put savoir ainsi d'avance quelle est la dépense qu'il aurait à supporter.

Les ouvriers qui ont fait ce marché savent, à très-peu de chose près, le nombre de mètres de terre qu'ils doivent déplacer. Ils connaissent par quelque longue habitude ce genre de travail; ils ont enfin étudié la nature du terrain. Tout bien calculé, et si rien ne vient les entraver, ils se flattent de pouvoir porter ici à 5 fr. au lieu de 4, le prix de leur journée. Mais ce qu'ils ignorent c'est quelle est juste la profondeur où se doit rencontrer le courant ou nappe d'eau qui doit alimenter le puits? Tous pensent, et c'est ce que croit également le maître du fonds, que l'eau sourdra à 15 ou 20 pieds de terre, mais ce n'est là qu'une supposition ; point de « certitude. » L'on peut être forcé d'aller jusqu'à 30 pieds, et ce serait pour les ouvriers, un surcroît de travail qui les constituerait relativement en « Perte » loin qu'il y eut bénéfice.

Le traité, au surplus, est à cet égard précis et formel. Le puits sera creusé jusqu'à ce que l'eau se montre, et il aura des dimensions dont l'ouvrier ne peut s'écarter. Comme le groupe compte que ce travail sera terminé, au bout de dix jours, — et il pense faire ici large mesure, — ce sera 50 francs, c'est-à-dire 5 fr. par jour que chacun des

ouvriers aura retiré de « son Entreprise. » Cela représente 1/4 en sus de ce que lui aurait valu un Salaire payé à temps. Mais aussi, que ces espérances, que ce calcul soient déçus ; qu'il faille par un motif ou par un autre plus de temps pour rencontrer l'eau qu'on ne le supposait, c'en est fait à l'instant même, non-seulement de tout bénéfice, mais « l'Entrepreneur » peut se trouver, nous le répétons, plus ou moins en « Perte ; » à cet égard, rien « d'assuré. »

Or, c'est précisément cette dernière « éventualité » qui se réalise.

Il est arrivé en effet, pour avoir rencontré, par exemple, à moitié parcours un quartier de roche, que le creusement du puits a nécessité un plus grand nombre de journées qu'on ne l'espérait. C'est ainsi qu'on a mis 14 jours à faire ce qui devait être effectué en 10 jours. Tout bien calculé, chacun des tâcherons aura reçu, non point 5 fr., mais une paye intérieure aux 4 fr. qu'eût rapportés la journée ordinaire. Le prix de la journée ressort en effet ici à 3 fr. 60 environ, ce qui est fort loin de ce que chacun espérait.

Voilà ce qui peut résulter pour l'industriel du rôle qui lui fit rechercher certains avantages, au lieu d'une rémunération « fixe. » On compta, sans doute, sur un résultat plus satisfaisant qu'un simple « Salaire. » Et ces visées se réalisent le plus souvent. Mais c'était là quelque chose « d'éventuel » c'est-à-dire d'incertain. C'est ainsi que la rémunération reste cette fois « au-dessous » de ce même Salaire ; d'où l'Entrepreneur relativement « en perte. »

Maintenant, si l'on veut partir de ce fait palpable et en quelque sorte brutal pour analyser ce qui se passe ici de façon à voir comment la théorie rend raison « d'une Perte » survenue, au lieu du gain rêvé, voici à quoi répond le résultat qui s'est produit :

Entre le travail payé « à temps » et dans lequel tout est

« déterminé, » se répond et ne saurait « varier : » — nature, étendue de la tâche, prix, c'est-à-dire *quantité* d'argent à recevoir en échange d'une *quantité* d'heures par jour employées à remplir cette même tâche ; — entre ce mode de rémunération du travail, et celui où l'on traite « du prix » d'un ouvrage qui exigera « plus ou moins » de temps, et où dès lors la *quantité* d'argent à recevoir peut ou non répondre à la *quantité* de temps mise à opérer, on opta pour ce dernier mode de louage de travail? Fort bien. Le prix est « fixe » dans l'un et l'autre cas. Mais si pour le simple salarié ce prix « mesure » exactement le temps et la peine mis à travailler; si ces deux choses sont payées à ce compte, puisque Prix et Services « se répondent » invariablement, il peut ne pas en être de même au second cas.

Pourquoi ? à quoi cela tient-il ? C'est que si pour le Salarié, « le temps » donné au travail et « le Prix » dont ce temps est payé sont « des quantités » qui, en tant qu'utilités échangeables, se répondent dans le fait comme en théorie, c'est-à-dire se mesurent, — pour « l'Entrepreneur » le Prix est une quantité « fixe » d'argent qui se rapporte à une quantité d'ouvrage « indéterminée » quant au temps ici nécessaire. Cette tâche, c'est X, c'est-à-dire que « l'inconnu » va ici « mesurer » fort imparfaitement le prix.

Dans le cas du Salariat, le temps et la peine seront invariablement payés, puisqu'ils répondent « au prix » dont on est convenu et qu'on peut dire avec vérité qu'ils le « mesurent » comme ils sont par lui « mesurés. »

Dans le cas de « l'Entrepreneur, » comme c'est seulement, uniquement « l'ouvrage » fait et parfait qui sera payé, abstraction faite du temps nécessaire; comme cet ouvrage est « l'inconnu » au regard du temps qu'on y doit mettre, — le Prix, précisément parce qu'il est dé-

terminément fixe, « inflexible, » qu'il ne tient nul compte « du temps » mis à travailler, doit par cela même mal « mesurer », on le répète, ce qui est ici « l'inconnu » c'est-à-dire le travail auquel s'est engagé « l'Entrepreneur. »

Si donc celui-ci met « plus de temps » qu'il ne supposait à creuser le puits, comme « ce temps » n'est d'aucune considération dans le marché, mais seulement « l'ouvrage » à faire, l'Entrepreneur sera fatalement en perte, — cet excédant de temps et de peine n'étant pas plus « payé » que « payable, » ou mieux entré en ligne de compte.

Si le contraire fut arrivé, que « l'Entrepreneur » eut mis à faire son œuvre « moins de temps » qu'il pensait, comme on eut alors payé le temps et la peine « non employés » au creusement du puits, il aurait « bénéficié » d'autant.

D'où résulte que selon qu'ils entrent on non en considération dans « le prix » et que l'ouvrage à faire qui est « l'inconnu » est ou non « uniquement » considéré, le Prix « varie » relativement, c'est-à-dire qu'il peut être ou n'être pas « rémunérateur » des Services dont on a traité.

Maintenant, si l'on veut se rendre compte du genre « de perte » qu'a ici déterminé l'accord portant moins sur « la quantité » de temps exigée par l'ouvrage en question, que sur « l'inconnu » représenté par ce même ouvrage, il est aisé de voir que « cette perte » est d'essence complexe. D'où suit que « le Risque » au devant duquel va l'Entrepreneur, présente des aspects divers.

« Plus de Temps » mis à opérer qu'on ne supposait ? — Des soins, des fatigues subis sans compensation, puisque rien ne s'y rapporte dans « le Prix. » Cela est à l'état d'excédant » et n'est pas payé : — 1er élément « de Perte. »

« Plus de Temps » employé qu'on ne pensait ? — « Des vivres dépensés en plus et restant de ce chef impayés,

puisqu'ici encore rien n'y répond dans « le Prix : » — 2e élément « de Perte. »

Est-ce tout? non. — L'excédant « de Temps et de Peine » eut pour cause l'obstacle qu'opposait un quartier de roche qu'il a fallu percer pour arriver jusqu'à l'eau. Là se sont détériorés, brisés des outils maintenant hors de service. Mais cet outillage c'est « le Capital » de l'Entrepreneur qui est en partie détruit pour avoir été ainsi « aventuré ? » Voilà donc un autre élément « de Perte » parfaitement distinct de ce qui précède. Ceci explique d'ailleurs « le plus » de Temps et de peine employés.

Voilà comment le temps « risqué » et dont l'emploi trompa tout calcul, implique à l'occasion de doubles, de triples « pertes » éventuelles. En d'autres termes, c'est ainsi que « le Risque » en prenant divers aspects, tient « une place » plus ou moins grande qui, correspondant à « des pertes » plus ou moins étendues, fait qu'il doit impliquer par suite « des profits » plus ou moins grands.

Et nous ne faisons pas ici entrer en compte « le risque » qu'on court par cet emploi « de plus » de temps de ne pouvoir aborder « à propos » quelque autre affaire. L'Occasion manquée ne se retrouve pas. D'où, pour un Profit mince, sans parler de la Perte réalisée, un gain sérieux qui peut échapper.

On le voit : « c'est le Risque » qui fait la différence entre les deux modes d'activité auxquels se livrent d'une part « l'Entrepreneur » et à une très-grande distance de lui l'homme « du Salariat. » Le TERRAIN, nous le répétons, est tout à fait autre; c'est de là qu'il faut partir pour se faire une juste idée de ce que représente dans l'un et l'autre cas « la rémunération » des services. L'une devra s'élever d'autant plus haut qu'elle est problématique, « incertaine, » et l'autre tire « de sa fixité » même son apparente « infériorité, » car cela ne saurait entrer en comparaison.

Inutile de faire observer que ce qui est dit là d'un groupe d'ouvriers traitant « à forfait, » c'est-à-dire à leur risques et périls d'un certain « ouvrage, » s'applique avec encore plus de raison à « des entreprises » qui, comme la Fabrique, la Banque, l'industrie des Transports ont un champ plus vaste impliquant, avec des éléments plus diversifiés et nombreux, de plus grands « risques. »

Ce serait surtout se tromper gravement que de baser la distinction qui existe entre le lot du Patron et celui de l'Ouvrier sur la possession « d'un Capital. » Rien n'est plus loin de la vérité. Il s'agit, en effet, de regarder, non aux instruments que celui-ci ou celui-là possède ou dont il peut disposer, suivant qu'il les obtient par voie de louage de la confiance qu'inspire sa personne, — mais de considérer les situations, le mode d'activité, pour tout dire la nature « des choses. » Où les conditions du travail sont autres par « le Risque » qui plane sur l'œuvre entière, — Avances et Rémunération, tandis qu'ailleurs rien de semblable ne se voit, — ceux qui s'emploient plus ou moins utilement ne sauraient être mis en parallèle, qu'ils soient ou non en possession « d'un Capital. » Le fossoyeur qui est payé à la journée et qui préfère, de même que l'ouvrier des champs, manier l'outillage auquel il est fait, ne cesse point pour cela d'être un Salarié. Nul ne s'avisera de le confondre avec le filateur ou le tisseur qui fabrique à ses risques et périls ce qu'il a « acheté » en vue de « le vendre » sous une autre forme. L'un poursuit, en effet, « des Profits » incertains, alors que l'autre a traité d'une somme « fixe » pour prix de ses services. Ce n'est donc pas ici de ce qu'on « a » ou de ce dont on dispose qu'il s'agit, mais bien de ce qu'on « fait » ainsi que des suites.

Ce n'est pas davantage le plus ou moins de lumières et de connaissances qui fait qu'on distingue « l'Entrepreneur »

de l'homme de la Main-d'œuvre. Tous deux, à peine de ne pouvoir rendre les services qu'on en attend, auront ici le savoir, l'habileté qu'exige leur état. Tous les jours, par exemple, il arrive qu'on rencontre chez un contre-maître ou chez un chef d'équipe, des connaissances fort supérieures à celles de ses compagnons de travail. Il n'est même pas rare qu'on le voie l'emporter par maint côté sur les chefs, qu'il supplée et représente à l'occasion. Ce n'est là cependant qu'un simple ouvrier ; comme le personnel de l'atelier, il est payé « à temps » et recevra par mois ou par quinzaine une somme « fixe. »

Proposez à ce maître-ouvrier d'Entreprendre à son tour? Donnez-lui ce qu'il faut pour s'établir, travailler à son compte, lui d'ailleurs si parfaitement dressé au train de la fabrique. Il refusera. Pourquoi? c'est qu'il préfère une rémunération modeste, sans doute, mais « assurée » à des profits de leur nature incertains. — « Le Risque » l'effraie et le fera reculer.

Autant pourrait-on en dire du Commis principal de l'escompteur. Certes, par une longue expérience, il connaît aussi bien que son chef la valeur du Papier offert à l'escompte, les garanties que présente telle ou telle signature, l'état enfin du marché, au point de vue de l'Épargne disponible. Cependant, il est payé au mois, sur un prix « fixe, » et nul ne voit en lui la doublure d'un chef d'Entreprise.

Mais le jour où ce même Commis, renonçant à un traitement « fixe, » veut, à l'exemple de son Patron « Entreprendre, » c'est-à-dire opérer à ses périls et risques pour poursuivre un profit « incertain, » ce jour-là, « le terrain » est pour lui complétement changé. Il n'est plus, en effet, « assuré » de recevoir le Prix de son temps, de ses efforts ; tout cela est aventuré, de même qu'il « aventure » le peu qu'il possède et les ressources qu'on ne craindra pas de lui confier.

Ni la possession « d'un Capital » plus ou moins riche, ni les Connaissances acquises ne sauraient donner ici une pleine « assurance. » Tout cela sera, sans doute, d'un grand secours; mais la situation, les FINS sont autres que là où tout est déterminément stable et « borné. » On en eut la preuve par l'exemple de Franklin. — Le jour où il fondait une imprimerie dans la même ville que son ancien patron, deux choses étaient à remarquer dans cette lutte qu'on dirait inégale à première vue. D'une part, Kesner a sur le jeune homme, hier encore son ouvrier, l'avantage de « l'antériorité, » et d'autre part, il possède un fonds amplement pourvu de l'attirail nécessaire. Et pourtant le nouvel imprimeur partait de là pour conquérir fortune, considération, tandis que celui qui eut sur le jeune ouvrier une si grande avance côtoyait bientôt après la faillite.

Telle est l'histoire éternelle de l'Industrie, aux aspects divers. — Où l'un prospéra, l'autre se ruine et réciproquement, ce qui montre bien que les situations sont là ce qui domine.

Un grand industriel a réussi jusques-là dans l'indiennerie. Mais voilà que la mode change. Le goût du public, au lieu de se tenir comme pendant longtemps aux tissus de coton, s'est tourné soudain avec un ensemble fait pour désespérer toute une branche de produits, vers « les mélangés » laine et coton. L'on repousse de plus en plus, ce qui jouissait hier encore d'une « vogue » aussi générale qu'elle était ancienne. — Le fabricant va-t-il modifier sa manière de travailler, changer son outillage, son mode d'approvisionnement, ses prix « de Revient, » en même temps que ses prix « de Vente? » Mais pour quelques-uns qui se placeront résolûment dans ces conditions « autres, » le succès est plus problématique, moins « assuré » que jamais. Les plus sages cèderont la place à d'autres craignant de voir s'amoindrir une fortune lentement acquise.

— Cependant, ce ne sont ni « les Capitaux, » ni l'expérience et la Connaissance du métier qui manquent ici encore. Mais « l'affaire » est devenue en quelques heures complétement « autre. » Pour tout dire, « le terrain » est changé. De là des éventualités, « des risques » autres et partant plus grands. Si quelques-uns d'entre eux persévèrent, une liquidation qui s'impose bientôt leur laisse entrevoir plus d'une Perte douloureuse en place du Profit espéré.

Ces retours sont fréquents. Ici ce sont les mélangés qui portèrent à l'indiennerie les plus rudes coups. — Plus loin, c'est le fer fabriqué au coke qui fermera nombre d'usines où l'on opérait à l'aide du bois. Et tout cela, en attendant la révolution amenée par Bessmer dans la métallurgie.

A une époque où l'agencement du Travail et du Capital est couvert d'ombres qui font qu'on est porté à s'exagérer les avantages que peut donner la possession d'un fonds « d'Avances, » il convient de dissiper à cet égard des illusions toujours funestes. C'est « le maniement » du Capital qui importe bien plus que « sa possession. » Car ce Capital constitue par-dessus tout « un instrument. » Or, ici, plus que nulle part ailleurs peut-être, tant vaut l'ouvrier, tant vaudra « l'outil. » Que de fois cette disponibilité si enviée des ressources premières s'est retournée contre les entraînements auxquels est trop sujet l'homme le mieux doué comme industriel. — On a fait souvent cette observation que dans le nombre de ceux qui se noient, ce sont surtout les excellents nageurs qui périssent victimes d'un excès de confiance dans leur habileté et dans leurs forces. L'Industrie et le Commerce sont semblables à l'Océan ; comme lui, ils cachent maint écueil, et celui qui s'écarte du rivage pour s'avancer à la haute mer s'aperçoit bientôt des dangers qu'il court, dès qu'il a, comme on dit, perdu pied et que la terre ferme est loin.

Les Ressources dont on peut disposer dans toute « Entre-

prise, » les Connaissances que l'on possède, le coup d'Œil, enfin, qui caractérise le chef d'une exploitation, entrent pour beaucoup dans le résultat qu'on s'en promet. Mais ce n'est pas là ce qui fait qu'on distingue des modes d'activité aussi distants l'un de l'autre que celui où s'emploie « le Salarié, » et plus loin celui qui court après une rémunération « incertaine. » Placés en quelque sorte aux deux pôles de la Production et du Travail, non-seulement la récompense est autre là où s'étale « le Risque » en regard de « la Sécurité, » mais cette récompense, pour être juste et paraître suffisante, doit se mesurer à « l'intensité » de ces mêmes risques, plus ou moins divers et nombreux.

C'est ce Taux général « des Profits qu'il convient maintenant d'examiner.

XXIXe INSTRUCTION

SECTION III

Du taux général des Profits. — De ce qui agit sur celui des Salaires.

L'auteur auquel on est redevable du beau livre qui traite de la RICHESSE DES NATIONS, Adam Smith, réduit à cinq particularités « principales » ce qui influe sur le taux « des Profits » et sur l'élévation « des Salaires. » De ces circonstances, deux seulement exerceraient quelque action sur ce qui forme ici le lot de « l'Entrepreneur. » D'une part, c'est le plus ou moins « d'agrément » inhérent à un genre d'affaires; de l'autre, l'étendue « des risques » qui en sont inséparables. On a d'ailleurs fait souvent cette observation que s'il s'élève en même temps que croît « le Risque, » le taux du Profit est fort loin de constituer une prime « proportionnelle. »

C'est ainsi qu'au dire de maint auteur, qui paraît d'ail-

leurs s'être inspiré de l'exemple choisi par Smith lui-même, la contrebande, semée de tant de périls et de hasards, ne procurerait pas à ceux qui s'y livrent, des avantages « proportionnés » aux peines, aux dangers de toute sorte qui l'accompagnent.

Il ne faudrait pas cependant s'exagérer la portée d'une telle remarque. L'exemple d'une industrie en lutte ouverte avec les lois de chaque pays semble au surplus, ici, assez mal choisi. — Au contraire, si l'on regarde à la constitution générale et licite de l'Industrie, il est difficile de ne pas se convaincre que « le Profit » se mesure assez généralement aux difficultés, aux chances de l'Opération, pour tout dire à l'étendue « du Risque » dont elle éveille l'idée.

C'est ainsi que dans un port où aborde un navire en détresse qui a besoin d'un radoub ou de réparer quelque avarie « majeure, » mais dont le capitaine manque d'argent, il y a nécessité d'emprunter, quelles que soient les conditions que pourra faire le prêteur. Comment sans cela continuer le voyage; comment rentrer au port d'expédition ? L'homme de l'Épargne arrive. Il ne recule ni devant les périls de la mer qui menacent encore le navire, ni devant le peu de connaissance qu'il a des mérites du capitaine, lequel peut exposer par son incapacité le bâtiment à de nouveaux et plus grands sinistres. C'est là de tout point une opération exceptionnelle. L'argent qui sera ainsi avancé sur « le corps et quille » d'un navire déjà fort maltraité est soumis à de tels « hasards, » que le contrat qui intervient prend le nom de contrat « à la grosse aventure. » Rien, en effet, n'est plus aventuré qu'un semblable prêt; d'où des Profits fort « incertains » et représentés par le taux de « l'intérêt. »

Mais le prêteur, au lieu de se contenter d'un intérêt de

6 0/0, taux légal de l'argent dans le Commerce, devra exiger un intérêt « proportionné » aux risques de toute sorte dont il est menacé. Ce sera, par exemple, 15 ou 20 0/0 du capital prêté. La raison, l'équité le veulent. Si le navire est assailli par de nouvelles tempêtes et qu'il se perde, les 20 ou 30,000 francs « avancés » sur ce gage incertain sont à jamais perdus. Car le prêteur n'a ici de recours sur le propriétaire même du navire, qu'autant que l'on a pu gagner le port « d'attache, » comme il est dit en termes de marine pour désigner le port auquel appartient le bâtiment.

Il y a donc là « un Risque » particulier qui ne peut se comparer à celui que court, soit le simple prêteur ordinaire, soit celui qui prend et exige quelque garantie immobilière. De là « un Profit » qui est en raison des dangers fort grands que court le prêteur « à la grosse. » Aussi, la loi n'a-t-elle pas songé à limiter le taux de ce prêt. C'est qu'en effet, le Risque échappe à toute appréciation par son étendue. Il présente une foule d'aspects, et rien ne le mesure par cela même. Ce loyer de l'argent se déguise et prend dans la législation le nom de « profit Maritime. » Mais les mots n'ont pas cette vertu de faire ici plus qu'ailleurs illusion sur l'essence des choses. C'est bien, comme toujours, d'un Prêt d'argent qu'il s'agit. Seulement, la nature et « l'intensité » du Risque font que l'Opération constitue, quelque soit le taux de l'intérêt stipulé, une affaire de tout point licite.

A ce point de vue, on peut dire que c'est « le Risque » qui mesure assez généralement « les Profits. » En d'autres termes, « plus » l'affaire dont on s'occupe présente de difficultés, plus elle implique d'éventualités en tout genre, — « plus » il est naturel et juste que « l'Entrepreneur » retire de son œuvre et des hasards auxquels il expose sa personne et ses biens une rémunération, ou

comme dit Rossi, « un Salaire » en rapport avec le genre de « Service » qu'il rend à ses semblables.

Il est d'ailleurs évident que le mot « Salaire » répond ici à une idée complexe. « Le profit, » en effet, est la récompense ou Compensation du temps, des efforts, des aptitudes, des qualités maîtresses que réclame une affaire et par-dessus tout des « risques » qu'on court, fortune, considération, obstacles dont il faut triompher. Il n'y a pas là à distinguer, puisque tout est en jeu.

« Les Risques » sont enfin divers, suivant la nature de l'Industrie, outre qu'ils sont plus ou moins nombreux. De là « des profits » qui varient à raison de ce qui constitue leur essence ou « intensité. » C'est ainsi que le commerce « extérieur » doit procurer, pour être rémunérateur, un gain supérieur à ce que donne généralement le trafic indigène. — La difficulté, la lenteur des rentrées à une grande distance du lieu d'expédition; le peu de sûreté que cela présente; les longs crédits qu'il faut faire; les complications qui naissent en cours de voyage de ce qu'on nomme « fortune de mer et ses suites ; » l'incertitude qu'offre au loin l'écoulement de la marchandise, suivant qu'on a affaire à des représentants bien ou mal choisis ; tout cela rend l'opération à tel point « hasardeuse,» qu'il faut qu'un « profit » analogue compense ces désavantages.

S'il en était autrement qu'arriverait-il ? C'est que dans le cours d'une seule année on réaliserait « des pertes » qui feraient plus qu'annuler « le gain » des précédents exercices. L'écart est parfois si considérable d'une année à l'autre, que le bénéfice aboutit péniblement à « une commune » ou moyenne qui n'a rien d'excessif. Dans l'industrie cotonnière, par exemple, cet écart s'est traduit un jour pour des maisons de premier ordre opérant avec de grands capitaux par 880,000 fr. mis en regard de 79,000.

Or, tout compte fait des Pertes et des Profits forts ou

faibles, que ressort-il d'une période de 7 années ?... Un rendement moyen de 350,000 fr., ce qui représente, outre l'intérêt à 5 0/0, un bénéfice de 8 0/0.

C'est là sans doute un résultat qui doit satisfaire ici d'honorables exigences ; mais si l'on se contentait à moins, et si, par exemple, le prêteur à la grosse dont il a été ci-dessus parlé, s'enfermait pour son « profit Maritime » dans de telles limites, il suffirait d'une forte avance faite à un navire qui sombre avec tout son chargement à quelques lieues en mer, pour faire perdre une somme très-supérieure à ce que représentent les « gains » recueillis dans dix opérations du même genre, et cela dans un assez court espace de temps.

Que l'industriel, grand filateur ou autre, auquel il vient d'être fait allusion, n'ait pas réalisé durant une seule année les 880,000 fr. dont on parle, et qu'il soit resté d'autres fois fort au-dessous de 500,000 fr.; que deviennent, en face d'une perte par exemple de plus de 100,000 fr. suivant qu'il arrivait durant un exercice, son profit de 8 0[0 avec l'intérêt ? à peine aura-t-il recouvré le loyer d'un énorme Capital, ce qui répond, on le sait, à « une Perte. »

Les Profits sont donc, par essence, « proportionnels » en même temps qu'autres, puisque « les risques » diffèrent. C'est surtout à cela, nous le répétons, que se mesure » incessamment le gain. Dans le Gros ils ne sauraient s'établir sur le même pied que dans le Détail. Pourquoi ? c'est que les difficultés sont ici autres, le mouvement plus intense et plus rapide, les soldes qu'on ne sait comment écouler plus généralement destructifs de bénéfice, la peine plus grande enfin, et l'assujettissement de toutes les heures.

Pour creuser le puits dont il était ci-dessus question, tout ce que « risquait » le groupe des travailleurs qui traita de ce travail pour un prix déterminé, ce fut de

ne pas être convenablement rémunéré : 1° de l'emploi de son temps ; 2° de ne pas rentrer dans la dépense en vivres nécessitée par ce genre de travail ; 3° de ne retirer que peu ou point de fruit de sa peine, outre le danger que présentent ces sortes de travaux ; 4° enfin, de voir se détruire par un brusque choc l'outil dont on se sert. D'où quatre sortes d'utilités « aventurées. » Mais outre tout cela, l'Armateur, le Fabricant, le Détaillant lui-même se trouvent aventurer le fonds « d'Avances » sur lequel ils opèrent. Et ici, le Risque est partout, outre qu'il présente des aspects divers. Matières premières ? — Risques en cours d'achat, d'expédition, déchets et avaries. — Emploi de la main-d'œuvre ? Risque de mal-façons, de perte de temps outre l'infidélité de l'ouvrier à l'endroit du rendement de la matière qu'on lui confie. — Vente et réalisation ? Risque de mévente qui fait qu'on rentre plus ou moins dans les frais de production. Soldes, enfin, qu'on ne sait comment écouler et qui grèvent plus ou moins l'Opération. Autant le « Risque » est limité, réduit dans un cas à trois ou quatre objets, autant il porte ailleurs sur une foule de points qui font que « le Profit » doit être d'autant plus grand que les chances de « Perte » sont diverses et nombreuses.

Mais si « les profits » sont généralement en raison de l'étendue et de la nature, de la diversité, en outre, des « risques ; si le chiffre de la rémunération se mesure même dans certains cas, suivant que le remarque Adam Smith, au plus ou moins « de désagrément » qu'implique une occupation ou un genre d'affaires, l'on ne saurait induire, de cette « inégalité » entre les conditions d'activité que les « profits » qui sont fort diversifiés, soient par cela même « inégaux. »

« Les profits sont moins *divers* qu'ils ne semblent au premier coup d'œil, » remarque justement Rossi à ce

propos. Cela tient précisément à ce qu'ils gardent entre eux une proportion qui établit ici comme dans tout ce qui relève de « l'Échange » une sorte d'équilibre.

Dans la Banque, dans l'Industrie, il se fait journellement de grandes fortunes. Mais si l'on considérait le nombre relativement restreint de ceux qui réussissent, on serait conduit à mesurer « le Risque » et partant les difficultés, les qualités requises, le Capital, enfin, savamment mouvementé à une échelle si démesurément étendue qu'il n'est que le très-petit nombre qui ait lieu de s'applaudir d'avoir abordé un semblable terrain. — Affaires plus brillantes que solides dont il faut savoir se détourner ; crédit aventureux, crises intenses qu'il s'agit de conjurer ou de subir sans broncher ; Marché sur lequel l'œil doit être constamment ouvert et l'esprit en éveil : que d'occasions de voir se changer en d'irréparables désastres le Profit sur lequel on compte.

Les profits sont divers, d'aspect inégal, mais ils sont de tout point relatifs, c'est-à-dire en quelque proportionnalité assez exacte comparativement. Sur 25 maisons de banque qui prospèrent ou qui arrivent à la fortune, des centaines végètent ou sombrent en peu de temps. Les premières recueillent, par des « profits » en apparence élevés, « la prime » du Risque qu'elles ont couru avec d'autres moins heureuses dont la fortune s'est détruite dans cette arène semée d'écueils.

Ce n'est donc pas ici « d'égalité » mathématique qu'il peut être question, mais d'avantages en rapport avec l'affaire qu'on tente, les difficultés, les hasards qui s'y rencontrent, puis enfin, avec l'étendue des moyens dont chacun dispose. De là, des différences dans les situations qui mettent par cela même une différence entre « les artisans » campés sur le même terrain. — Celui qui opère avec 100,000 fr. de Capitaux, ne saurait enfin prétendre recueillir « un gain »

proportionnellement équivalent à celui obtenu avec des ressources quintuples. On en sait le motif.

Il se produit là, du reste, des nivellements pareils à ce que présentent « les prix » sur un marché où chacun peut avoir accès. On sait comment l'acheteur qui a le choix « des offres » parvient sans peine à avoir raison de certaines exigences. « Le prix Courant « est un niveau sous lequel passent incessamment les détenteurs des « utilités » et ceux qui les recherchent. De même que le cultivateur est contraint de borner ses exigences à ce qu'exprime sur le Marché « le prix » résultant du rapport de l'Offre avec la Demande, — de même l'industriel subit, pour la rémunération de ses services devant se traduire « en profits, » la loi du Marché auquel il tient et touche.

Comme le remarque encore ici Rossi, « les profits ont une tendance à s'égaliser, mais il faut pour cela que la libre concurrence puisse s'établir. » La raison en est simple. Ici comme toujours, la Concurrence est armée d'un œil pénétrant qui fait qu'elle découvre le moindre interstice indiquant une place « à prendre » avec chance de réussir.

Là où il semble qu'une filature ou un atelier de tissage, un fonds de commerce, un magasin de chaussures, d'habits confectionnés puissent prospérer, faire en un mot aussi bien et à meilleur marché que ce qui existe, « la place » ne reste pas longtemps vide. « Les prix » resteraient les mêmes que le niveau du gain baisse pour chacun puisqu'il doit se répartir entre un plus grand nombre d'artisans. Cela est fatal. Mais si le nouvel établissement réduit ses prix, c'est bien autre chose. « Les profits » vont alors se déprimant, car le nombre des affaires se restreint à tel point, dans certaines mains, que « les frais généraux » sont d'un poids démesurement lourd. — Voilà comment on descend par une dégradation insensible, sous l'influence « des Offres » en concours, à des gains si minimes, que

l'existence devient pour l'industriel un difficile problème. Les nombreux sinistres dont l'esprit « d'entreprise » est journellement affligé montrent le peu de marge que laisse « aux profits » cette compétition instante, universelle.

« Une partie » n'est donc pas exceptionnellement productive, en d'autres termes « rémunératrice, » pendant que telle carrière est relativement ingrate. Toute se valent à vrai dire, au regard du Profit, quand on compare « les risques, » c'est-à-dire le genre d'aptitudes qu'il y faut déployer, le genre d'obstacle qu'on y rencontre, les forces, — capital ou intelligence, — dont il faut faire emploi. Ce qui met ici les industries « de niveau, » pour parler comme Adam Smith, c'est la part qui s'en vient rémunérer, tantôt de hautes facultés spéciales, tantôt compenser le Risque et la Peine particulièrement inhérents à certains trafics.

Le premier met du reste ici de telles différences qu'on peut dire qu'il tient le plus de place dans l'agencement « des profits. » On n'a pour s'en convaincre qu'à voir en entrant plus avant dans les faits, combien l'idée qu'on s'en peut faire est par essence complexe.

1° Ce qui frappe en matière d'assurances, par exemple, c'est l'étendue « du Risque » comparé à la faible prime généralement exigée. Cependant, peu d'affaires sont la source d'aussi grands et si constants bénéfices. Ce terrain est peut-être celui qui dans l'industrie présente, comme « rémunération, » des avantages particulièrement solides, outre qu'ils satisfont l'homme le plus exigeant. D'où cela vient-il? Simplement de ce qu'on opère ici par une intelligente application de « la division » des risques. C'est, en effet, une loi de l'ordre économique des mieux établies, que plus le Risque est « divisé, » plus il diminue par cela même. Plus dès lors s'accroît, dans une affaire bien conçue « la marge » des bénéfices.

Dans mainte compagnie, c'est une part de Capital relativement minime qui se trouve versée. Et cependant la valeur de l'action est montée au double ou au triple du taux d'émission en assez peu d'années. Rien ne fait mieux voir ce qu'ont été ici « les profits, » et comment on peut dire que le mirage « du risque » est d'aspect trompeur.

2° Dans l'Escompte, au contraire, « le risque » tient une fort grande place. Le bénéfice pouvant résulter de la négociation du papier, — commission de banque pour prix de la conversion « en comptant » d'une créance commerciale échéant à trois mois, — est si peu de chose, que si la créance est véreuse, comme on dit, et que l'escompteur ne rentre pas dans son argent au jour marqué, il se trouvera avoir perdu 300 fois plus qu'il ne pouvait gagner.

Qu'il s'agisse par exemple d'un effet de 1,000 fr. escompté à 6 1/4, taux ordinaire de l'intérêt en banque. La commission sera ici pour trois mois, intérêt ou loyer de l'argent déduit, de 3 fr. 15. Or, si l'escompteur perd ses 1,000 fr. ou seulement 66 0/0 de sa créance, après bien des frais exposés, — sans parler du temps perdu, des ennuis, — « le Risque » mesurera pour lui 200 fois plus que « le Profit » espéré. Veut-on que le banquier n'éprouve une telle perte qu'après avoir escompté avec ce même argent qui rentre à l'échéance un deuxième effet de 1,000 fr. ? C'est celui qui seul reste en partie impayé. Or, il aura toujours « risqué » à ce compte 100 fois plus qu'il ne pouvait gagner; et pour calculer ici exactement « le risque » il faudrait parler, non de 666 fr. perdus, mais des 1,000 fr. qu'on « pouvait » perdre; c'est-à-dire d'une affaire où on expose 150 fois plus qu'on n'a gagné ou pu gagner au dernier cas.

Qu'elle est l'affaire dans le Gros, dans le Détail, dans la Fabrique, même lorsqu'elle exporte, qui côtoie à ce

point « le Risque. » — Un marchand garde à l'état de solde notablement déprécié une pièce d'étoffe achetée 850 fr. et qu'il comptait vendre 980, avec un profit moyen de 15 0/0 environ. Au lieu de cela, il la place à tout prix, et recouvre ainsi 570 fr. sur le chiffre de ses avances. Pour réaliser un bénéfice de 130 fr., en somme, que mettait-il ici « en risque » tout compte fait? Des avances et des frais généraux montant à 850 fr. — Qu'espérait-il gagner en retour? 15 0/0. C'est-à-dire que le Profit espéré sera à « la Perte » éventuelle comme 130 est à 850, soit dans le rapport de 6. 50 à 100, ou environ le 15me.

Mais en ce qui touche l'Escompte, ce n'est pas seulement six à sept fois que le risque ou « éventualité » de perte l'emporte sur le gain auquel on tend; cette perte « possible » de 1,000 fr., comparée « au Profit » espéré, sera dans le rapport de 3. 15 à 1,000 fr. ou de 6. 30 suivant que le même capital aura opéré à 3 mois seulement, ou bien par un double service de 3 mois en 3 mois. Au premier cas la Perte éventuelle sera au bénéfice poursuivi comme 300 : 1 et comme 150 : 1 dans la seconde supposition.

Maintenant, si l'on veut mettre « la Perte » éprouvée en regard du bénéfice, voici comment se traduira ici l'écart. — Le Marchand a éprouvé une perte de 280 fr., sans parler de ses efforts, de ses soins dénués de récompense. Cette perte sèche est au gain sur lequel il comptait — 130 fr. — comme 2 : 1 ou quelque peu davantage. En d'autres termes il a perdu « le double » de ce qu'il pensait gagner. C'est un bien mauvais résultat, assurément, mais cela ne saurait se comparer à ce qui s'est produit dans le même temps chez le Banquier escompteur.

Sur les 1,000 fr. qu'il dut exposer, il a recouvré à grand peine, on le sait 33 0/0, soit 333 fr. 33 c. D'où une perte sèche de 666 fr. 66 c. en vue d'un gain minime de 3 fr. 15 c.

dans un cas, ou de 6 fr. 30 c. si le même capital a fourni double étape à l'escompte. La Perte est alors au gain recherché comme 666 : 3. 15 dans un cas, soit comme 210 : 1, ou comme 105 : 1 s'il s'est agi d'un gain double. En d'autres termes, quand le Marchand se trouve avoir « perdu » 2 pour avoir 1, le banquier a perdu 105 et 210 fois plus qu'il ne pouvait gagner.

Exprimons par RM, le Risque ou différence de la perte au gain qui se remarque chez le Marchand, et par RB, cette même différence à l'endroit du Banquier escompteur. L'on aura, comme termes de rapport entre ces deux natures de Risque une proposition qui se formule ainsi suivant double ou simple opération d'escompte :

RM : RB : : 1 : 105 ou 210.

Ainsi, pendant que le marchand jouait « double » contre simple, le banquier jouait, lui, 666 contre 3. 15 ou 6. 30, c'est-à-dire plus de 200 contre 1, et au pis aller plus de 100, d'où la conséquence qu'il faudra à l'Escompteur 100 ou 200 opérations réussies pour combler sa perte, alors qu'il suffira au marchand du gain procuré par une double « affaire » pour être au même point qu'il était. La situation enfin diffère si notablement dans le premier cas; l'écart de « la Perte » éprouvée au gain poursuivi est tel, que si l'Escompteur, qui touche et doit toucher à des milliers d'affaires, vu des profits, en quelque sorte parcellaires, fait seulement dans son année 30 opérations semblables, il réalisera par 18 ou 20,000 fr. « une Perte » telle, que son Profit par ailleurs disparaîtra au point d'entamer son Capital.

Mais le marchand n'est pas obligé de faire évoluer ainsi son fonds. S'il fait par exemple 1,000 ou 1,200 affaires avec 100,000 fr. « d'avances » il devra gagner 15 0/0 tout au moins. Et supposé que le 10me se solde en perte, ce qui

est beaucoup dire, au lieu de bénéficier de 15,000 fr., son Profit sera tout au plus diminué du 5me, soit 2 à 3,000 fr.

« Les risques » ne sont donc point là comparables, ce qui implique, par le nombre et la masse des affaires en banque, par le maniement de grands Capitaux des profits « proportionnels » c'est-à-dire relativement supérieurs. On ne peut même pas dire ici, comme dans les compagnies d'assurance que « le Risque» est atténué, vu qu'il est « divisé. » Car ce qui est ici un bien, une garantie, est plus loin un danger. Voici, comme l'on rencontre en effet, sur le terrain de l'Assurance, au lieu d'intérêts adverses, des auxiliaires.

« L'assuré » ne contracte pas, il ne se grève pas d'une prime dans l'espoir, mais dans la crainte de voir brûler sa maison ou sombrer son navire. Hormis des cas fort rares et où la loi veille, « l'intérêt » de l'assureur et celui de l'assuré se confondent. — Au contraire, dans l'Escompte, « l'intérêt » du banquier est aux prises avec des calculs, des intérêts qui s'illusionnent ou qui spéculent en sens inverse. Il est tenu en échec. Ce n'est pas « un auxiliaire » que rencontre ici celui qui fait crédit, mais un homme que l'intérêt égare et aveugle trop souvent.

L'on ne triomphe « de risques » si particulièrement menaçants qu'à une double condition. D'une part, la plus grande sagesse et vigilance est indispensable en même temps que le plus grand soin dans le choix de la matière escomptable. D'un autre côté, il n'y a pour vaincre les obstacles et se soustraire aux désavantages dont ce terrain est comme hérissé, qu'à opérer sur des chiffres à tel point considérables, tout en opérant avec le sens exact des situations, — que de rares sinistres seront comme « noyés » dans la masse.

Mais c'est là, il ne faut pas se le dissimuler, avec de très-réels avantages « un danger » de plus. Aussi, l'œuvre

veut-elle par-dessus tout une main puissante, un œil que rien n'égare et ne trouble. — Si l'on s'étend plus qu'il ne semblait peut-être naturel et nécessaire sur cette nature « de risques, » c'est que le sujet présente un intérêt particulier.

3° Les Grèves de tout ordre, les crises plus ou moins intenses et prolongées menacent, d'autre part, l'industrie et surtout la fabrique de plus d'un sinistre. Ce sont « des Risques » contre lesquels tout ce qui produit et travaille est désarmé. Dans la Grande-Bretagne, par exemple, certaines exploitations houillères ont chômé pendant 78 semaines ensuite de grèves successives. Que devient alors « le Gain » de l'Entrepreneur? Comment faire face à « l'intérêt » du Capital plus ou moins avant « engagé? » où prendre le Fonds « amortissant, » alors que tout se détériore à la longue sans d'ailleurs faire aucun service?

Voilà certes une « éventualité » avec laquelle il faut compter, à l'occasion. C'est un de ces « risques » sur lesquels doivent se mesurer les Profits dans une période d'années plus ou moins longue.

4° Les Crédits qu'on ne peut se dispenser de faire, constitue un des éléments les plus sérieux « du Risque » en toutes sortes d'opérations. On échappe plus ou moins à cette nécessité; mais si, sur le terrain de l'Escompte, cela représente « l'éventualité » particulièrement redoutable et instante, il n'est guère possible de se soustraire entièrement ailleurs à cette loi, vu la place que tient dans les affaires « le Crédit. »

5° Un danger plane incessamment, de nos jours surtout, sur l'homme de l'Industrie ou du Trafic. C'est le penchant qu'on éprouve à MÊLER les risques. Ceci a lieu toutes les fois qu'on se détourne, soi et ses capitaux, de l'affaire que l'on connaît, qui fut d'ailleurs l'occasion

d'honnêtes et constants bénéfices, pour se placer dans le même temps sur un autre terrain. Non-seulement si l'on veut réussir, il faut être à ce qu'on fait, ou comme on dit « tout à son affaire, » mais c'est courir de fort grands hasards, que de poursuivre ainsi des visées différentes. Tout ce qu'on ôte de vigilant contrôle, de soins, d'observation instante au gouvernement de l'Épargne sur un point que l'on connaît; tout ce qu'on retire d'un chantier auquel on est fait pour le reporter sur un objet qui est, trop souvent « l'Inconnu » est non-seulement une diminution de force dont souffre l'affaire dont on s'est jusque-là occupé, mais il naît de cela un double désavantage « ou Risque. »

C'est ainsi que plus d'un industriel ou homme de Trafic jette de loin un œil d'ardente convoitise sur la Bourse. Entre-temps son attention se détourne, avec partie du Capital, de sa clientèle, de ses correspondants, d'un Marché enfin dont il a l'habitude, mais qu'il ne faut pas quitter de l'œil si l'on veut toujours savoir où il en est. Ces détournements sont plus fréquents qu'on ne le croit et surtout plus féconds en « naufrages. »

6° Voici qui touche d'assez près à ce qui précède; — car il s'agit toujours de passer de ce que l'on connaît par une pratique plus ou moins longue à ce dont on n'a nulle idée un peu exacte. Mais ceci constitue un genre d'écueil qui veut être spécialement signalé par cela même. C'est ce qui se voit communément après « fortune faite » comme on dit dans le monde. — Voilà, par exemple, un négociant en vins qui a réussi dans sa partie. Quitte envers sa famille et les affaires, il pourrait au sein de l'aisance goûter le repos dont l'heure a d'ailleurs pour lui sonné. Au lieu de cela, il rêve de nouvelles affaires, autant dire de nouveaux et plus grands hasards. Ce qu'il a péniblement gagné dans le Négoce ou dans la manipulation des

produits Chimiques, il le confie aux voies périlleuses de l'Escompte. Et le « mauvais papier, » les crédits aventureux voient bientôt fondre entre ses doigts le fruit de vingt ans de travail et d'Épargnes.

Un autre, parce qu'il aura bien vendu son fonds et réalisé d'assez grands bénéfices dans une profession où il tenait le premier rang, croit pouvoir trancher plus tard, non sans succès « du fabricant. » Il échoue, s'entête, et s'aperçoit trop tard que sa fortune est à refaire. — Un 3me, enfin, qui a longtemps brillé dans la Fabrique, engage d'assez forts capitaux dans quelque entreprise de transports ou de construction. Tout cela recouvre nombre de précipices, puisque pour cet homme qui change ainsi de carrière, le terrain nouveau est, je le répète, « l'inconnu. » On ne marche bien et avec quelque sécurité que sur le sol où l'on s'est longtemps exercé et qui est pour chacun ce qu'on nomme « un terrain battu. »

7° L'appréciation de ce que comporte l'état d'un Marché au regard de l'Offre et de la Demande présente, on le sait, des difficultés où « le Risque » est de tous les instants. C'est surtout l'industrie cotonnière qui est ici féconde en grands enseignements.

Ce n'est pas seulement, en effet, au lendemain des traités de commerce que se sont produits, par suite de profondes modifications dans les tarifs de Douane, de nombreux désastres. Cela remonte infiniment plus loin, tant fut considérable, depuis vingt-cinq ans surtout, l'extension donnée à l'outillage.

En 1852, le nombre des broches dans les deux mondes n'excédait pas, si l'on s'en tient aux meilleures statistiques, 37 millions. Quinze ans plus tard, ce chiffre montait à moitié en sus, soit 55 millions. Dans ce nombre, relevé en 1867, l'Angleterre seule figure pour 34 millions au lieu de 18 comme auparavant. La France emploiera, non

point 4 1/2 mais 6 millions de broches. Le Zollverein fait plus que « doubler » son outillage dans le même temps. Un tel général développement fut traité, non sans raison « d'insensé » en 1870 par un grand fabricant qui appartient au groupe de l'industrie alsacienne. Tout cela excédait visiblement les bornes de la Demande, non pas seulement probable mais possible.

De là des crises intenses, en Angleterre particulièrement. Les ateliers se ferment et sombrent par centaines tant « la Production » est peu en rapport avec les Besoins généraux. Cela rappelle l'entraînement auquel cédait un jour la capitale, à propos des galeries couvertes dites *passages*. L'exagération est portée au point qu'on trouvera des capitaux pour établir, l'une à côté de l'autre, deux de ces galeries. On sait où vint aboutir un tel engouement. C'est à peine si ces constructions donnent dans certains quartiers un revenu qui représente pour le propriétaire « l'intérêt » de son argent. Nombre de boutiques sont louées à bas prix ou restent vides durant des années. Voilà comment l'Offre s'écarte trop souvent des besoins ordinaires, en d'autres termes, de la Demande. C'est ce genre d'écueil que signale Mac-Culloch, lorsqu'il dit:

« Quelque étrange que cela soit, il est positif que les calculs erronnés et les encombrements du Marché sont plus souvent dus à *une augmentation* qu'à une diminution dans la Demande des produits. »

« Plus » un article est, en effet, en faveur, plus on incline à s'en exagérer l'écoulement facile. Ce qui est arrivé aux manufacturés de cotons, se voit bientôt pour les manufacturés de laine. A une folie succèdent d'autres folies. C'est ainsi que le mal trouvera en lui-même son constant aliment.

Ajoutons, pour être complet, que ce genre d'écueil est bien plus à craindre dans la Fabrique et dans l'Industrie

qu'à l'endroit du Trafic. Le commerçant en effet, est un simple intermédiaire. Son rôle se borne à servir de lien entre le Producteur et le Consommateur; ce n'est pas lui qui « produit » en vue de revendre ce qu'il a déjà « acheté » sous une autre forme pour s'en défaire. Le fabricant, on l'a dit, est un « Producteur » forcément doublé de Négociant. Non-seulement il doit posséder les qualités « spéciales » qui constituent le bon constructeur de Machines, le bon Filateur, l'habile fabricant de Tulles, de Broderie, mais il faut joindre à ces connaissances celles qui distinguent le Négoce, c'est-à-dire, savoir juger de l'état d'un Marché suivant l'heure, le lieu, les circonstances qui changent d'ailleurs soudain et trompent tous les calculs. De là, des difficultés de plus d'un genre. — comment s'étonner si des profits plus grands doivent ici « compenser » les risques de toute sorte auxquels on s'expose ?

8° Remarquons, d'autre part, les effets produits par l'action fort inégale de l'Impôt. Il en résulte souvent qu'il rompt l'équilibre qui tend à s'établir entre « les Profits, » outre que cela ajoute généralemnt à l'intensité « du Risque. » Les charges produites par la dernière guerre ont ainsi exercé, ensuite des modifications apportées à l'impôt des patentes, l'action la plus irrégulière et partant la plus dommageable. Les aggravations qui se sont ici produites ont pu varier de 50 à 700 1/2, suivant que l'Impôt portait sur telle ou telle classe de patentés. On vit ainsi une patente dans la région du Rhône portée de 300 fr. à 28,000 fr., soit 96 fois le chiffre ancien (1).

Lorsque l'Industrie est en butte à de semblables surprises, on peut dire que le « Risque » est non-seulement inégal mais considérable. L'Impôt pèse, en effet, alors

(1) M. Dubu, secrétaire de la Chambre de commerce de Tarare. — *Révision de la loi des Patentes*, 1873. — Voir l'étude par nous publiée à cette époque.

d'un tel poids sur « les frais Généraux » qu'il tend, pour quelques années, à « annuler » tout bénéfice, à la différence de ce qui a lieu dans d'autres parties. — Ceux qui usent, en finances d'une telle méthode, ont coutume de répéter que le mal sera passager et que l'équilibre se rétablit bientôt de lui-même. Cela est, en effet, inévitable. Mais au prix de combien de sinistres, les choses ne se remettront-elles pas dans leur état normal ? C'est à quoi il faudrait songer avant de porter aussi inconsidérément le trouble dans certaines industries. L'Impôt n'est juste et légitime qu'à la condition d'être équitable, c'est-à-dire bien équilibré.

9° Ce dont il faut, enfin, tenir grand compte, c'est à quel point le Profit est de soi « mobile, » c'est-à-dire autre dans le cours de plusieurs années. Ceci tient à ce qu'on pourrait appeler « l'élasticité » du Risque, outre que parfois il se déplace. — Les Capitaux sont par exemple abondants et le loyer ou Intérêt de l'argent est relativement stable, modéré en même temps que la matière première, qui abonde, conserve ses prix. Mais voilà que soudain, par suite d'un grand conflit tel que celui auquel donna lieu la sécession tentée en Amérique, le coton manque. Ce qui se vendait 1 fr. 50 coûte généralement de 7 à 8 francs. La Fabrique, à court de matière première, produit moitié moins qu'auparavant. Elle augmente ses prix, mais elle débite moins par cela même.

De là, des Profits notablement « moindres » qu'auparavant. — Autre fait qui a révolutionné pour un temps l'Industrie. La culture de la betterave, que favorisait d'ailleurs l'action des tarifs de Douane, permit de réaliser de grands profits. Mais cela ne durera qu'un temps. Ici comme là, les gains se mettent en équilibre avec tout le reste par cela même que chacun voudra entrer en partage de Profits supérieurs.

Suivant qu'il a été observé, ce n'est qu'en opérant sur de longues périodes qu'il est possible d'arriver à « des moyennes » constituant un Prix rémunérateur. « La mobilité » est de l'essence même du Gain, et ce n'en est pas le côté le moins digne d'attention, car cela tient, nous le répétons, à ce que le Risque s'étend, se resserre ou se déplace.

Ce n'est point là d'ailleurs une loi particulière au Trafic ou à l'Industrie exclusivement. Dans le Sol, de même que dans la Fabrique, on a de bonnes et de mauvaises années, des années médiocres ou simplement « blanches » comme dirait le marchand. C'est contre de telles éventualités qu'il faut d'avance être armé à l'aide de l'Épargne. Celui qui « produit » à ses risques et périls doit par-dessus tout pouvoir « attendre, » c'est-à-dire pouvoir parer aux éventualités funestes dont il est menacé. C'est là surtout la condition que fait à tout chef d'industrie le terrain sur lequel il se place. Le temps n'est pas seulement, comme le remarquait un jour Franklin « cette étoffe » dont la vie est faite ; c'est « l'étoffe » dont sont faites, à certains point de vue, tous les genres d'achalandage. L'Avocat, le Médecin, l'Architecte mettront vingt ans à se faire accepter, c'est-à-dire à retrouver « l'Intérêt » de l'argent mis à s'instruire et à rendre des services peu ou point rémunérés. Ce serait se tromper, on l'a dit, que de compter ici ou là sur des succès faciles et immédiats. Non-seulement il les faut acheter par beaucoup de Temps, c'est-à-dire par une somme d'efforts, de dépenses diverses, mais sur ce terrain, les résultats sont autres suivant l'heure et les circonstances.

Le moment est venu de voir comment en ce point « le Salaire » se distingue du « Profit. »

XXX· INSTRUCTION

SECTION IV

Comment il arrive que les Salaires, tout en obéissant à une marche ascendante, varient en réalité fort peu.

On peut dire « des Profits » qu'ils ne font que représenter sous une autre forme « le Salaire » de l'Entrepreneur ou chef d'industrie. C'est le prix « des services » rendus aux diverses classes de producteurs et de consommateurs, par l'industriel, en même temps que cela le dédommage des Risques auxquels il s'expose pour fournir chacun de ce qu'il désire avoir. La seule différence, — et elle est particulièrement notable, — qui existe entre « le Salarié » à temps ou à façon et « l'Entrepreneur, » c'est que pour le premier la rémunération est, on l'a pu voir, « assurée, » tandis que dans les autres régions du Travail cette rémunération est de sa nature « incertaine. »

Cela posé, il est difficile d'admettre, comme on incline trop généralement à le croire, que les Salaires puissent beaucoup « varier » dans un temps donné. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait que le point de départ, les visées fussent les mêmes alors que « le terrain » est autre. Cela ne se comprendrait pas.

Tout Salarié, en effet, part « de la Nécessité » de travailler, non pour faire un gain plus ou moins considérable, — cela peut arriver et arrive par surcroît, — mais en vue surtout de pouvoir « subsister. » Chez l'Entrepreneur » il se joint à ce même besoin de pouvoir se suffire avec les fruits de son travail le désir tout puissant et qu'on peut dire avoir déterminé son choix, d'améliorer sa condition en acquérant quelque fortune ou en ajoutant à ce qu'il a. C'est là, sans doute, un désir fort légitime,

mais chez l'homme du Salaire, ce désir ne vient, qu'après « le Besoin » de s'assurer le nécessaire.

Ainsi, l'un se sentant trop faible, et d'ailleurs pressé par « le besoin » de vivre, répugne aux aventures, il les repousse pour demander à son travail des satisfactions immédiates qui n'auront par cela mêmerien de vague et « d'incertain ; » il subit la loi « de la Nécessité » et de la nature, tandis que l'autre, infiniment plus sûr de lui-même, sinon plus fort, CHOISIT librement sa voie. Cette voie est d'ailleurs plus ou moins semée « de risques, » c'est-à-dire mêlée d'accidents. Que le lot de « l'Entrepreneur » présente des sommets plus ou moins hauts, en même temps, qu'il existe plus d'un bas-fond, cela se comprend. N'a-t-il pas pris « librement » position sur ce terrain d'aspect inégal, outre qu'il est peu sûr ?

Mais qu'il en soit ainsi de la rémunération sur laquelle compte le simple Salarié ; que sa paie éprouve d'incessantes fluctuations ; qu'il participe, enfin, de « la mobilité » extrême des profits dans le même temps, rien de moins logique. Cela serait contraire à une situation donnée et en d'autres termes à la nature des choses.

Il faut donc reconnaître comme un principe de l'ordre économique, qu'à la différence « des profits » la récompense du Salarié « varie » fort peu dans le même temps. Non-seulement les salaires gardent entre eux la proportion résultant du genre ou du degré d'aptitude, — le bon dessinateur dans l'indiennerie étant mieux payé que le conducteur de rouleaux à imprimer, et celui-ci mieux que le simple manœuvre ;— mais d'un métier à l'autre, l'écart dans la rémunération n'est pas sensiblement autre dans une période de plusieurs années.

De là suit, — ou mieux, ces faits s'impliquent l'un l'autre, — que le nombre des services à l'état « d'Offre » influe médiocrement sur le taux général des Salaires. Ce fait, d'appa-

rence antinomique, s'explique, je l'ai dit, par la Nécessité où est de s'employer « pour vivre » celui qui traite de son travail pour une rémunération « fixe. »

L'homme qui dispose « d'un Capital, » remarque Léon Faucher, a le temps pour lui, tandis que le Travail ne peut attendre (1). » Cette même pensée se retrouve chez Frédéric Bastiat, lorsqu'il dit qu'à la différence de l'Ouvrier « qui ne peut *attendre*, l'Entrepreneur, le Capitaliste *choisissent* leur moment. » L'illustre écrivain des *Harmonies économiques* eut pu ajouter que l'industriel est infiniment plus libre et qu'il relève, en somme, bien plus de lui-même que des circonstances. Bastiat se hâte d'ailleurs de déclarer dans le même endroit, que l'ouvrier est placé « entre *l'isolement* et *la maigre* pitance, » ce qui pour le temps où nous sommes n'est pas, comme il y a vingt ou trente ans, la condition commune.

Reste qu'au départ, comme dans leur loi de développement les conditions sont ici tout à fait autres.

Suivant qu'il nous est arrivé de le dire à propos du jeu de l'Offre et de la Demande, ce qui résulte de cette opposition « au départ » entre la Liberté et la Nécessité, c'est l'extrême dépendance ou subalternisation de celui qui s'emploie pour vivre, tandis qu'à côté de là on est « son maître, » on domine. Et le Salarié, en regard de l'Entrepreneur, a le sentiment de cela : IL LE SAIT ; de même que sur le plan opposé on a l'idée fort exacte de ce qui met ici un abîme entre les deux facteurs de la Production.

Or, comment supposer qu'imbu du sentiment de supériorité qui découle de cette différence des situations « l'Entrepreneur » renonce à de tels avantages pour égaliser les choses ? Voilà des services qui sont fatalement à l'état « d'Offre » neuf fois sur dix, sinon même 95 fois sur 100 par

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique.* — Voir le mot *Salaires.*

« la nécessité » même de subsister où est celui qui en dispose. Ceci, je le répète, est bien connu du groupe qui fabrique, commerce et entreprend. Pourquoi celui qui se fait « acheteur » de ces services, irait-il les traiter comme en un débat « libre » sur toutes autres marchandises? Est-ce qu'au cas « de soldes » invendables ou de produits à l'état « d'excédant, » c'est-à-dire d'Offre surabondante, ce même Entrepreneur n'use pas de ses avantages pour acheter « à bas prix, » c'est-à-dire à prix notablement réduit, ce qu'il « sait » bien être ici « de trop » et partant à charge.

Pourquoi n'en agirait-il pas de même avec le Salarié? Pourquoi admettrait-il par exemple que cela doit hausser, « varier » comme les Profits?

Vous parlez de la « concurrence » que se font ici comme ailleurs ceux qui achètent les services du salarié? Mais outre que les salariés sont eux-mêmes ici en concours « d'Offres » au rabais, puisqu'à tout prix il s'agit de vivre, c'est précisément « la Concurrence » ardente que se font entre eux les industriels qui ne leur permet pas de renoncer aux avantages qu'ils tiennent de leur condition même. — Les profits sont, du reste, à tel point incertains, par essence, qu'on se tient ici le plus près du bord, c'est-à-dire dans la donnée générale où le salarié apparaît rivé « à la nécessité » de travailler pour vivre. Alors le salaire sera strictement et par une fatale entente, faut-il dire, « le prix » de la VIE, ou comme le déclare Smith, journellement ramené aux environs de ce qui est « relativement » nécessaire pour subsister, s'entretenir.

Entrons dans les faits. Comment cela se passe-t-il du Patron à l'ouvrier? — Ou celui-ci se présente, il cherche de l'ouvrage; ou bien on va le chercher, on « le demande. » Ce dernier cas est le moins fréquent. — Si l'ouvrier « s'offre, » est-ce qu'il aura la prétention d'obtenir un salaire supérieur à celui qu'il « sait » qu'on donne ailleurs ou à ce que gagnent

ses futurs camarades d'atelier? Personne qui le croie. Le prix d'atelier, ici ou plus loin, fait « planche, » comme on dit. Or, ce prix, ce fut, hier comme aujourd'hui le salaire non-débattu « librement, » c'est-à-dire relevant de la nécessité de vivre avant tout.

Passons maintenant à l'ouvrier après lequel « on court, » comme dirait Cobden.

On a besoin de lui?... Fort bien. Mais lui aussi « a besoin » de trouver où s'employer. Est-il mécontent des conditions mises à son travail? Mais il est là rivé avec d'autres, à la rémunération fixe « normale ; » il compte sans doute trouver mieux. Fort bien encore. L'occasion lui semble bonne puisqu'on « le demande. » Il va donc vouloir être payé sur un autre pied que le personnel de l'atelier où il a dessein d'entrer?... c'est simplement inepte. L'industriel n'ira certes pas, en faveur d'une prétention « isolée » dont il ne put d'ailleurs connaître « à l'user » la valeur, révolutionner les conditions d'achat du travail qu'il a jusques-là suivies.

Car se serait élever forcément sur l'heure le niveau « général » des salaires qu'il paye, que d'en passer par ces prétentions nouvelles. Cela ne se fait pas. La Demande implique donc ici simplement « l'Offre » du prix courant de l'atelier, absolument comme si le nouveau salarié s'était lui-même « offert. » On n'y fera pas de différence. — Comment l'expliquer? — De la façon la plus simple. « L'Offre » de même que « la Demande, » influe en effet, médiocrement sur le taux général des salaires qui gardent un niveau à peu près constant. Cela est fatal comme la nécessité d'où chacun part ici.

Maintenant, cela ne veut pas dire que des services d'une « utilité, » d'un mérite « exceptionnels » ne se puissent soustraire à cette loi. Mais comme on l'a dit ailleurs, cela rentre dans « l'exception. »

Il est même une considération, dérivant de ce qui précède, qui fait partout « osciller » le Salaire autour du point fixe marqué par « la Nécessité » de s'employer pour vivre. C'est que du moment que dans un chantier le prix du « louage » d'industrie s'élèverait au-dessus ou tomberait au-dessous « du niveau » qu'il garde ailleurs; que « les nécessités » de l'existence seraient ouvertement méconnues ou trop libéralement traitées, ce jour-là on déserterait le chantier pour obtenir mieux ailleurs, dans le premier cas, sauf à s'y porter en masse et à l'encombrer dans l'hypothèse contraire.

Or, il n'en faudrait pas davantage pour mettre bientôt ici comme là les choses de niveau. D'où l'on peut voir que le salaire « fixe » par essence, subit par cela même des modifications à peine sensibles dans un temps donné.

Cela n'implique nullement une rémunération « stationnaire » à travers le temps et l'espace. Tout prouve, au contraire, que le Prix du travail tend sans cesse à « s'élever » par cela seul que « les nécessités » changent et qu'on voit, du reste, dans le même temps hausser le taux général des « Profits. » Tout cela se tient. Le prix d'une foule de manufacturés, coton, laine, soie, en devenant plus abordable pour le salarié, a fait entrer dans la consommation générale ordinaire, ce qui constituait auparavant un article de luxe. C'est ainsi que s'est étendue la marge « des nécessités » qui s'imposent à l'ouvrier comme à tout le reste.

Mais si le taux général des salaires s'est élevé, en France de même qu'ailleurs, depuis notamment les premières années de ce siècle; si l'ouvrier, de même que l'employé, le simple commis est mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu, plus abondamment pourvu qu'auparavant de choses utiles ou simplement agréables, il faut bien remarquer que comme le niveau « des Profits » montait dans le même temps, la distance qui sépare ces deux

ordres de rémunération est restée la même. Le nombre des tributaires du Salariat loin de décliner alla augmentant ; et il en sera de même sur le terrain du Patrona. D'où des termes qui vont se modifiant, sans doute, mais qui sont en différence de la même « quantité, » précisément parce que le mode d'activité est resté des deux côtés « le même. »

Le salaire, en effet, n'a pas cessé de graviter autour de ce point relativement « fixe » déjà figuré par le besoin de vivre, pas plus que les profits n'ont cessé de contracter si étroitement avec les « éventualités » de toute sorte, qu'on ne saurait ici s'écarter des conditions normales de l'achat du travail à temps ou à façon. On peut même affirmer, comme découlant de ce principe, que si « les profits » en s'étendant ont sur le taux général des salaires, une action qui tend à en élever le niveau, en vertu de progrès dont tous se ressentent, les exigences du Salariat sont d'autre part dénuées d'influence appréciable. — Cela tient simplement au point fort différent d'où chacun part ici et ailleurs.

Qu'il arrive par exemple, suivant que le conflit américain en fournissait un jour l'occasion, que les profits deviennent infiniment « moindres. » Mais ce qui grève ici l'industriel plus particulièrement et qui fait qu'il gagne moins, c'est le coût de la Marchandise. Le coton a triplé, quintuplé de valeur, tandis que le taux des salaires n'a bougé que pour tomber plus bas qu'il n'était. Et si les manufacturés ressortent à un prix « plus élevé, » si par suite on en vend « moins », si enfin, faisant « moins » d'affaires on fit des bénéfices « moindres, » ce n'est pas le salaire qui pèsera ici d'un point exceptionnel.

Le coût « des « services » est si loin d'avoir ajouté au poids de la charge qui entre de ce chef dans « le prix de Revient, » que cela représente une dépense « moindre. »

Non-seulement les prix n'ont pas changé, mais on a demandé « moins » de temps à l'ouvrier puisqu'on dut compter avec lui par demi, par quart de journée. Cela équivaudra à un chômage partiel, sans parler du grand nombre d'ouvriers licenciés, c'est-à-dire sans emploi.

C'est enfin une grande erreur de croire que de hauts salaires ont pour effet de déprimer le chiffre « des Profits. » Celà touche au non-sens, outre qu'un salaire plus rémunérateur est un sûr indice de l'état prospère de l'Industrie. Cette vérité n'est pas seulement d'une application usuelle et l'on pourrait dire constante, mais Smith l'a mise en son temps dans un particulier relief à propos de toute nouvelle colonisation.

Comme les terres abondent en pareil cas, tandis que les bras manquent; que tout colon a plus de terres « qu'il n'en peut cultiver ; » que les charges publiques dont le Sol est grevé sont légères sinon nulles, au début surtout, et que le fonds a peu ou point coûté, le Produit sera plus élevé que partout ailleurs, pour peu que le nombre d'ouvriers suffise. L'exploitant s'assurera donc « par les Salaires les plus forts » le concours de la Main-d'œuvre. Mais sa part, loin de diminuer à ce compte, sera infiniment plus large que s'il était réduit à ses seules forces et à celles de sa famille. — C'est du reste le spectacle que donnait, il y a moins d'un siècle, l'Amérique du Nord, suivant qu'on l'a exposé au début de ce Cours. Plus le prix de la Main-d'œuvre s'élevait par le besoin de seconder l'action puissante des Machines, et plus montaient par ailleurs « les profits » de l'industriel.

Au contraire, la rémunération médiocre du Salarié ne saurait qu'impliquer, chez l'industriel, un gain des plus modestes. C'est alors, comme le remarque ici encore Adam Smith, que l'état « des Profits réduit le Salaire à presque rien. »

Ce fait de la hausse « des profits » en raison *directe* de la hausse des salaires, contrairement à ce qu'insinue quelque part Rossi, est si bien dans la donnée économique d'une intelligente alliance entre le Travail personnifié par la Main-d'œuvre et l'Industrie qu'on la vu se dégager de la façon la plus claire au cours de la dernière enquête sur le coton. Voici comment s'exprimait notamment un fabricant de Saint-Pierre-les-Calais, organe important de l'industrie des tulles, dans cette région particulièrement intéressante de la production indigène.

« Quant à la fabrique des tulles unis de coton qui réclame aujourd'hui la protection contrairement à ce qu'elle réclamait encore l'année dernière, elle trouvera une prospérité satisfaisante *en payant mieux ses travailleurs*, car il est prouvé que la bonne machine, tout *en rapportant* à son propriétaire, a aussi pour avantage de pouvoir offrir un Salaire *plus convenable* à l'ouvrier chargé de la faire fonctionner... En un mot, le bon métier donne *l'aisance* à son propriétaire et au travailleur, tout en fournissant *à bon marché* la consommation. »

Ceci s'adressait à des industriels placés non loin de là et qui, ne tirant de l'emploi qu'un mauvais outillage, que *de maigres profits*, s'efforçaient de retrouver sur le Salaire la compensation des maux qui dérivent d'un si étroit calcul.

L'on ne saurait dès lors souscrire à l'opinion que formule, à ce propos, l'économiste éminent dont voici les paroles ; on devine que c'est de Rossi qu'il s'agit :

« *Le Produit*, remarque-t-il quelque part, est à partager entre les travailleurs et les capitalistes, ou si vous voulez *les entrepreneurs*... Plus une classe obtient, *moins* il reste à l'autre. »

Ceci rappelle la doctrine d'un fort grand esprit en matière de commerce. Montaigne déclarait en son temps que

« le mal de l'un fait le bien de l'autre. » Il faut bannir de la science des maximes dont le moindre tort est d'aviver la lutte au sein de la Production en faisant apparaître l'antagonisme là où la prospérité générale résulte, au contraire, « de l'harmonie, » des intérêts, comme dirait Frédéric Bastiat. Il serait mieux de reconnaître avec l'Industrie elle-même, que « plus » la part du Salaire est bien faite, « plus » l'esprit d'Entreprise trouve à cela son compte.

Il y a sans doute deux parts à faire dans « le Produit ; » mais qui ne voit, puisque l'une est « éventuelle » tandis que l'autre constitue une charge « fixe, » — qu'il y ait gain ou perte, — que « l'Entrepreneur » est particulièrement intéressé à ce que les forces dont il dispose donnent tout ce qu'on en peut attendre ? Dans ce but, c'est sur la nature de l'outillage, sur le mode plus ou moins parfait de travail que doit surtout se porter son attention ; c'est au chapitre « des frais Généraux » qu'il faut appliquer, par l'emploi d'un bon outillage, une savante économie. Dans ce système, ce n'est pas l'Ouvrier qui peut perdre, car il est payé ce qu'il « vaut. » Plus il vaudra, c'est-à-dire plus il peut faire, plus il sera rémunéré au grand profit de l'Entrepreneur.

Oui certes, il y a là « deux parts » à faire, comme dirait Rossi. Mais l'industriel doit préférer, ce semble, opérer sur un chiffre d'affaires comme 100, et d'où il retire pour sa part 25, alors que l'ouvrier aura 8, que s'il faisait par exemple 60 et que « son profit » se bornât à 15, pendant que le facteur qui le seconde toucherait 5 pour prix de son concours. — Or, en quoi la condition meilleure du Salarié dans le premier cas aura-t-elle porté quelque atteinte au gain de l'industriel ? C'est le contraire qui se voit généralement, ainsi que le prouve le langage des industriels entendus dans l'enquête plus haut rappelée.

La doctrine que l'on combat ici est la source de graves embarras au sein de l'Industrie. C'est à cela qu'il faut attri-

buer la plupart du temps les Grèves, les Chômages qui désolent la Fabrique et rendent ce terrain particulièrement peu sûr.

Il est des régions industrielles qui n'ont jamais connu ces conflits regrettables à tous égards. D'où vient cela, sinon de ce que, à l'exemple de cette noble Alsace-Lorraine violemment détachée de la mère-patrie par le fléau de la guerre, le Patronat sut de bonne heure lier sa propre fortune au sort, au bien-être de l'Ouvrier. L'Atelier est ce que le maître le fait. Là où la part du Salaire est, comme dit Smith « libéralement faite, » c'est-à-dire là où l'on s'attache à constituer par l'instruction, par plus d'aisance et de soin, la famille ouvrière sur de solides bases, la Production se développe au grand avantage de chacun. L'industriel n'a pas alors à regretter d'avoir associé celui qui le seconde à sa fortune.

En nous résumant, voici ce qu'on remarque et qu'il convient de rappeler :

1° Si « le Salaire » est caractérisé par la FIXITÉ d'une rémunération qui résulte de l'impossibilité, pour celui qui loue ses services, de pourvoir autrement à sa subsistance, ce qui distingue, d'autre part, la rémunération de « l'Entrepreneur, » c'est qu'elle est de tout point « incertaine, » en d'autres termes éventuelle. « Ses Profits » n'ont rien « d'assuré. »

L'industriel, de même que le commerçant trafique de l'emploi de son temps et de ce qu'il lui en coûte, pour se livrer à tel ou tel genre d'affaires ; il trafique de sa peine et de ce qui en vient, ainsi que du travail « d'autrui ; » il *achète*, en un mot, pour *revendre*, tandis qu'ailleurs on loue ou l'on vend ses services, ses produits pour un prix déterminé, qui n'a rien d'incertain.

2° Parti de « la nécessité » de s'employer pour vivre, tandis qu'ailleurs on obéit à une résolution essentielle-

ment « libre, » le travailleur payé à temps où à façon obtient généralement une rémunération qui se mesure à ce que réclament son entretien et sa subsistance. Ses « nécessités » s'accroissent avec le progrès des arts, l'essor imprimé à la fortune publique; sa vie s'améliore. Mais si le niveau de sa dépense monte, le niveau de sa fortune reste le même, parce que son Salaire, à l'état « d'offre » gravite incessamment autour du point relativement « fixe » que figure la nécessité de s'employer « pour vivre » n'importe à quel prix.

C'est donc le prix « de la Subsistance » qui est, en matière de salaire, le régulateur suprême; c'est cela qui dresse et qui modifie les tarifs.

3° De là suit que ce n'est pas tant le taux des salaires que le prix des subsistances qui influe sur le coût de la marchandise en général et qui détermine, en raison du risque couru, le niveau plus ou moins haut « des projets. »

4° Les Profits sont « divers » mais ils sont proportionnels, c'est-à-dire en raison relativement « adéquate. » — Il en est de même des Salaires, malgré qu'ils répondent à un traitement « fixe » par essence. Ils sont généralement « mesurés » à la délicatesse, aux périls qu'on sait être inhérents à un genre de travail ou tâche.

5° Autant le Salaire « varie peu, » dans un temps donné, autant le bénéfice de l'Entrepreneur est « mobile » outre qu'il est incertain. — Impôts, tarifs, crises, état de guerre, chômages, caprices de la mode et du goût, autant de faits qui en modifient le taux.

6° C'est de tout cela qu'est fait LE RISQUE qui tient tant de place dans les affaires. C'est là ce qui « mesure » particulièrement les Profits, car la rémunération doit ici être en rapport avec ce que l'Entrepreneur expose : Soins et Génie, Biens, Forces, Crédit, Fortune personnelle ou res-

sources qu'il lui sera loisible d'utiliser. Tout est mis « en jeu » et tout doit dès lors trouver, non-seulement « sa récompense, » mais « une suffisante compensation. »

7° Si le taux général des Salaires est sans action appréciable sur celui « des Profits, » il n'en est pas de même de ceux-ci, suivant qu'ils sont ou non considérables. — C'est ainsi que le perfectionnement de l'outillage, en profitant à l'industriel, a profité au salarié dont les services mieux rémunérés accrurent doublement l'aisance : 1° parce qu'il pouvait « acheter davantage ; » 2° parce qu'il payait moins cher des produits jusque-là hors de portée. — De son côté, le fabricant gagnera plus qu'auparavant, puisqu'il fit infiniment plus d'affaires.

8° Mais, suivant qu'il a été observé, la distance qui sépare le simple « Salaire » ou rémunération fixe et « les Profits » ne change pas pour cela. Comme les terrains diffèrent, les conditions d'existence et de fortune restent autres en tout temps et ne sauraient se entrer en comparaison. — Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que des Salaires supérieurs impliquent chez celui qui les paye et qui les peut supporter, des Profits encore plus grands.

9° Les avantages recueillis par le Salarié, sont du reste reproducteurs de richesse par cela même qu'ils constituent un puissant stimulant dans la région particulièrement active du Travail.

XXXI° et dernière INSTRUCTION

SECTION V

Comment il doit être fait deux parts des Profits.

C'est une loi dictée par la sagesse la plus vulgaire que si le Gain est satisfaisant et surtout exceptionnel, il faut faire la part de l'Avenir qui n'est rien moins qu'assuré. Les

Profits sont la principale source de l'Épargne, et c'est elle surtout qui est chargée de faire face « à l'imprévu. » Qu'un sinistre éclate, qu'il enlève à l'industriel partie de sa fortune ; qu'il survienne des chômages qui affligent plus ou moins longtemps la Fabrique. Comment, si l'on ne possède certaines ressources, distraites avec soin et persistance des Profits antérieurs, comment parer à ces accidents ; à quels moyens recourir ?

Examinons :

Prendra-t-on sur le fonds de Roulement, c'est-à-dire sur des ressources strictement mesurées au train des affaires, l'argent nécessaire pour tenir lieu de ce qui est à tout jamais « sorti ?... » Mais c'est ôter de sa puissance à l'un des rouages essentiels, car c'est le moteur qui cesse de mettre en mouvement ce qu'il doit faire évoluer. — Contractera-t-on, d'autre part, quelque emprunt ? c'est assez l'usage. Il n'est pas rare de voir chercher à suppléer ainsi à l'absence d'épargnes, quand le revenu manque et qu'il surgit de graves embarras.

Mais une fois entré dans cette voie, il est difficile de ne pas s'y engager chaque jour davantage. Rien n'est d'ailleurs plus funeste, dans l'industrie aussi bien qu'ailleurs. Ce n'est pas que l'Intérêt ou loyer de l'argent constitue pour « l'industriel » une charge démesurément lourde. Non. Payer 6 0/0, taux ordinaire des avances en cours de commerce, le jour où l'on emprunte, ou bien servir à des commandiaires ce même intérêt ne présente au fond pas de différence. Comme « l'Entrepreneur » compte sur « des Profits » plus que doubles la plupart du temps, le sacrifice n'a rien que de rationnel. L'argent est ici un Capital, c'est-à-dire « un Instrument » dont les services doivent être payés. Seulement, ce qu'on paye aux autres est autant qu'on perd et qu'on pourrait gagner, se payer à soi-même si l'on disposait de quelque épargne ; mais là

n'est pas, nous le répétons, le mauvais côté de ces appels instants, et parfois cruels, faits au Crédit. Ce qui mérite de fixer l'attention, le voici :

Tout homme ainsi acculé « à l'expédient » comme on dit dans les affaires perd de sa considération et partant « de sa valeur » aux yeux de ses pareils. Engagés, comme lui dans des opérations pleines de difficultés et partant semées « de risques, » ils ont généralement bien pris leurs mesures pour pouvoir triompher, soit avec leurs propres ressources, soit par un bail de fonds de tout accident. Pour eux, le chapitre « de l'Imprévu » n'existe pas; chacun sut comment y faire face.

Donc tout industriel, tout commerçant qui s'écartant des routes battues de l'Escompte, pour renouveler son Fonds en tout ou en partie, est réduit « à emprunter » et ploie comme on dit sous la charge, perd par cela même de sa valeur dans l'opinion commune.

— « Cet homme travaille mal, » diront à l'unisson des concurrents toujours aux aguets. Car l'intérêt contraire excelle à découvrir le côté faible de la cuirasse chez ceux qu'il a quelque raison de craindre. — Ce langage a de l'écho. Cela arrive et monte jusqu'aux plus hautes sphères de la Banque, c'est-à-dire là où tout ce qui « trafique » est particulièrement intéressé à maintenir son crédit entier. La vérité est qu'on aura ici péché par quelque côté au moment voulu. On a par exemple épuisé en folles dépenses la marge « des Profits » quand il aurait fallu faire ici deux parts : l'une pour l'Épargne, de façon à pouvoir parer aux circonstances, l'autre pour des Dépenses de famille strictement mesurées à ce qui est nécessaire alors que le Profit était des plus modestes.

L'homme qui pour acquérir de la fortune ou pour ajouter à ce qu'il possède, se place sur le terrain particulièrement branlant et peu sûr de l'Industrie ou du Trafic, doit se

montrer plus réservé, plus sage. Il ne doit pas ajouter à une somme « de risques » plus ou moins menaçants celui de perdre de son crédit et de sa force pour avoir épuisé inconsidérément la marge de son gain.

L'on doit donc toujours faire ici la part « de l'imprévu. » Sans parler de ce qu'a de périlleux l'oubli plus ou moins grand de cette règle, il est manifeste que la disponibilité de quelques épargnes donne à l'esprit une liberté qui double l'élan avec les forces.

Qui ne sait, d'ailleurs, que les années se suivent « et ne se ressemblent pas ?... » Il est arrivé plus d'une fois que des filateurs, en temps de crise, furent forcés de travailler « à perte. » Le pire eut été de fermer l'atelier. Comment conserver, si l'on cesse de travailler, un achalandage lentement formé, outre que l'ouvrier déserte et va chercher ailleurs l'ouvrage qui lui manque? Entre-temps, l'outillage se détériore bien plus que si, étant utilisé, son état ne laissait rien à désirer au regard de l'entretien. Ne retrouvât-on que l'avantage de maintenir entier le Fonds, par cela même que l'action de l'Amortissement n'est pas interrompue, il y aurait intérêt à pouvoir conjurer un trop long chômage.

Or, comment entretenir du nécessaire l'atelier si l'on ne dispose de ressources avec soin ménagées?...

L'Épargne a ici d'ailleurs une double fin. Comme elle s'accumule avec les bénéfices, il devient facile de mettre l'exploitation sur un plus grand pied. C'est le fonds d'Opération devenu plus riche qui peut répondre à de plus nombreuses affaires, supposé que le Capital « fixe » n'ait pas besoin de s'élargir par une construction annexe ou par l'emploi d'un plus puissant outillage.

C'est ainsi que prendra de plus grandes proportions l'affaire dont les débuts furent plus que modestes. Où l'on voyait une simple Boutique, le Magasin spacieux s'étale.

Où il n'y eût dans le principe qu'un Tissage de 50 métiers, moins de dix ans après on en comptera 300. Comment Jean-Baptiste Say, qui avait débuté par être son premier ouvrier avec l'aîné de ses fils pris comme rattacheur, en venait-il au bout de peu de temps à former un atelier de plusieurs centaines de travailleurs ? Comment avait-il pu « Entreprendre » chaque jour davantage ? Si au fur et à mesure qu'il réalisa de plus gros bénéfices, tout avait été fortement dissipé, jamais rien de pareil ne serait arrivé. Mais l'Epargne, en permettant par l'accumulation des Profits d'être toujours en « mesure, » réduisait l'étendue « du Risque, » en même temps qu'on pourra élargir le champ d'une industrie qui prospère.

La part « de l'Avenir » ainsi faite, la famille, on l'a dit, doit pouvoir recueillir, par plus de bien-être, le fruit de constants efforts. Son instruction sera l'objet d'un soin particulier; rien ne saurait être négligé pour que quelqu'un de ses membres puisse continuer l'œuvre fondée par le père, et qui à fructifié entre ses mains. « La Tradition » est, on le sait, une force en même temps que « se perpétue » dans les familles la Considération avec la Fortune.

A l'exemple de ce qui se passe en d'autres pays, qu'il faut citer comme des modèles en fait de trafic, les fils, quittes envers l'École, voyageront. Ils pourront ainsi s'instruire au contact de l'homme de savoir, d'expérience, qu'il est bon de connaître. Ils seront dès lors facilement initiés aux meilleures méthodes.

Voyager, c'est voir; et voir c'est apprendre. — On sait comment en usait ici Richard Cobden.

SECTION VI

De la part afférente à l'Épargne dans le Salaire.

S'il est vrai, comme l'établit avec une lucidité remarquable Adam Smith, que le Produit « annuel » de la Terre

et du Travail se distribue dans chaque pays entre trois grandes classes d'intéressés : — les Propriétaires qui touchent « un fermage » ou rente de leurs immeubles , — les Travailleurs proprement dit vivant « de Salaires; » et finalement celui qui retire de son industrie, de ses capitaux un certain « Profit, » il est évident que la rémunération « fixe » du travail couvre simplement pour le plus grand nombre « les frais de Production. » Là où tout est strictement mesuré « aux nécessités » de l'existence, il n'es point « de profits » appréciables, puisque la Recette et la Dépense se font à grand'peine équilibre. D'où cette conséquence, qu'en l'absence de tout « excédant » la part de l'Épargne sera quasi nulle.

On sait que la plupart des Économistes dont ce sujet à fixé les regards, considèrent, de même qu'Adam Smith en son temps, le taux des salaires comme généralement « fort bas. » Jean-Baptiste Say n'hésite pas à déclarer que pour le plus grand nombre de travailleurs, c'est-à-dire pour ceux qui n'ont pas dû passer par un long et difficile apprentissage ou que ne recommande pas une aptitude singulière, le Salaire est mesuré à ce qui est absolument « nécessaire » pour subsister.

« Dans chaque pays, lui arrive-t-il de dire, le Salaire des plus grossiers travaux ne s'élève guère au delà de ce qui est *rigoureusement* nécessaire pour y vivre, et le nombre des concurrents s'y élève toujours au niveau de la Demande qui en est faite et TROP SOUVENT L'EXCÈDE. »

En d'autres termes, selon qu'il a déjà été autre part observé, c'est *l'Offre* qui déborde généralement sur la *Demande*. D'où le niveau de la rémunération « fixé, » relativement à tout le reste, si bas, que cela confine trop souvent « au strict nécessaire. » Le Profit est donc ici à peu près nul, ou pour parler comme Jean-Baptiste Say, il y a

absence « d'excédant de la valeur *rentrée* sur la valeur *sortie.* »

Là ou l'Épargne a si peu d'occasions de se constituer, puisqu'elle manque de son aliment essentiel « le Profit, » ce serait se faire de grandes illusions que de considérer la Caisse dite « d'Épargnes » comme remplissant à l'endroit des économies que peut faire le Salariat l'office d'un bienheureux et important refuge. C'est un vivier où peuvent bien se rencontrer en grand nombre plusieurs variétés de poissons, mais qui est médiocrement empoissonné de cette espèce particulière d'ovipare qu'on nomme « l'épargne » du Salarié. Non-seulement « la semence » est là des plus rares, mais elle y atteint difficilement ce degré de force, de croissance qui fait qu'elle peut se reproduire. Le poisson déserte, ou bien il meurt au bout de peu de temps sans laisser rien après lui. C'est ce que prouvent certains chiffres, en parlant sans figure.

Voici, en effet, ce qu'on remarque.

Dans un temps où l'Épargne générale était des plus riches, les 488 caisses de dépôts établies par toute la France avaient vu monter les sommes successivement versées à 528 millions. C'est le chiffre accusé au début de 1868.

Or, comme les retraits et les versements nouveaux opérés chaque année se feront équilibre par 200 millions environ : que d'autre part, le Salariat, — gens de journée ou jouissant d'un traitement fixe, — concourait à ce mouvement de va-et-vient pour 58 0[0, on voit tout de suite, que ce qui revient, de ce chef, aux économies réalisées par le Salaire, annuellement, n'excède pas 120 millions. C'est là, à tous les points de vue, un mince résultat. Ce chiffre représente, en effet, les économies, « annuelles » d'un million de travailleurs, alors que le nombre total montait à près de 9 millions.

Les retraits remplacés par d'autres dépôts montrent au

surplus combien ce fonds d'Épargnes est « mobile. » Ce n'est pas là une richesse qui s'accumule ou qui s'immobilise comme « les Profits » de l'Entrepreneur. Non. La Caisse est simplement pour les faibles et rares économies du Salariat « une station. »

« Ces petites épargnes, remarque à ce propos Mac Culloch, seront fidèlement *conservées* aussi bien que l'intérêt dont elles s'accroissent pour ASSISTER le travailleur dans *ses besoins à venir.* »

Cela retourne ainsi tôt ou tard, et plus tôt que plus tard au Fonds des « consommations » courantes. En d'autres termes, comme le poisson n'a que peu de chance de pouvoir se reproduire « sur place; » qu'en réalité, il ne multiplie pas, « le vivier ne saurait s'empoissonner » de ce chef. — Le moindre chômage, en effet, pour maladie ou pour toute autre cause, s'en vient détruire un petit fonds si péniblement formé.

Que le jeune ouvrier qui vécut constamment d'Ordre, d'Économie et qui possède quelques Épargnes, songe à s'établir et qu'il prenne femme; que tel autre, devenu chef d'une jeune famille ne puisse suffire avec sa paye aux soins de l'enfance, laquelle double le poids des charges sans rien produire encore, voilà qu'on devra s'attaquer à ce Fonds d'épargnes dont il ne reste bientôt plus rien. Autant en fait l'ouvrier déjà sur l'âge qui ne reçoit qu'une paye plus que jamais insuffisante. Sans doute, il survient des versements par ailleurs qui remplacent ces retraits forcés. Mais il arrive un moment où la nécessité conduit ces nouvelles recrues de l'Épargne à traiter, à leur tour, la Caisse si bénévolement ouverte, non comme un poste d'observation où l'on attend de pouvoir convertir « en Capital » prolifique ce qui a été soustrait à la Consommation, mais comme une sorte d'hôtellerie où s'abrite, pour quelques heures, le voyageur avec son bagage.

La rémunération du Salarié est fort loin, on le voit, vu son exiguïté fatale, de présenter pour la fructification de l'Épargne cette marge qui se rencontre même « aux Profits » minimes. L'Entrepreneur entrevoit de loin le jour où sa fortune sera notablement accrue ; c'est là son espoir, c'est ce qui l'encourage et le soutient dans de constants efforts sur « le terrain » où il s'est placé. Mais pour le Salarié, rien de pareil. Par sa rémunération « fixe, » il est comme rivé à une condition qui doit peu ou point changer.

« Les Profits » et, d'autre part, « les Salaires » sont choses, on le voit, dépourvus, d'analogie, au vrai sens du mot et sous quelque aspect qu'on les envisage. — Comme mode d'activité, les conditions ne se ressemblent pas et par voie de conséquence « les fins » ne sauraient entrer en parallèle. L'Epargne côtoie de près « le Profit » ; elle vit, si l'on peut ainsi dire, dans sa compagnie, tandis qu'elle est à peine connue de l'homme du salaire qui la regardera comme un décevant mirage.

Il n'est à cela, répétons-le, que de fort rares exceptions. — Le Chef d'atelier, le Maître-valet dans une ferme, le Contre-maître et plus loin le Chef d'équipe ; des ouvriers ajusteurs que distinguent un coup d'œil, une habileté rares ; un conducteur de rouleaux ou celui qui conduit un métier à broder, dans la broderie mécanique ou dans l'indiennerie ; un bon graveur, un bon dessinateur dans cette partie ou dans celle des soieries, toucheront un Salaire relativement supérieur. De là une Recette qui « excède » notablement la Dépense, c'est-à-dire une marge laissée au « Profit. » C'est alors que pourra se former une « épargne » qui prend avec le temps quelque consistance. Mais ceci est, nous le répétons, le lot du très-petit-nombre. — Tout le reste relevant simplement du besoin « de subsister » et d'y subvenir par son travail, ne sait ce qu'est par cela même le Profit, c'est-à-dire l'Épargne possible.

Voici, du reste, et c'est par là qu'il y a lieu de terminer afin de dissiper l'illusion sur laquelle repose le sentiment contraire, — voici comment on peut montrer par des chiffres à quel point le Salaire garde incessamment une « fixité » relative qui exclut jusqu'à l'idée « d'un Profit » réel :

En 1847, le Bâtiment comprenait, à Paris, 309 Entrepreneurs ou maîtres maçons ; ils employaient 9,000 Ouvriers. — Le Salaire des aides et garçons variera de 2 fr. 50 à 3 fr., tandis que celui des compagnons monte de 4 à 5 fr. dans le même temps. Plus du 1/3 de ces ouvriers gagnent environ 3 fr. par jour.

Dans la Menuiserie on compte un millier d'Entrepreneurs ou chefs d'industrie. Ils emploient environ 8,000 Ouvriers de tout rang. Leur Salaire varie de 3 à 5 fr., mais ceux qui reçoivent 5 fr. sont ceux qu'on nomme improprement « marchandeurs » et qui sont à l'état de sous-traitant.

La Charpente emploie de son côté 3,500 Ouvriers, dont 58 à la pièce. — Le Salaire moyen ressort là, à 4 fr. 80, le plus grand nombre gagnant au delà de 2 50, et quelques-uns, en petit nombre, 8 fr.

Les constructeurs Mécaniciens, au nombre de 242, emploient 6,600 ouvriers. — Ils reçoivent de 3 à 5 fr. par jour, en général. 644 touchent une paie exceptionnelle qui varie de 5 fr. 50 à 12 fr. Tout ce qui forme cette dernière catégorie appartient à la classe des chefs d'atelier, modeleurs ou graveurs.

Voici les différences qu'on remarquait moins de quinze ans après, dans ces mêmes régions ; c'était en 1860 :

Maçons. — Nombre d'Entrepreneurs, 641 au lieu des 300 de 1847. Ils emploient 31,000 Ouvriers au lieu de 9,000. — Le Salaire varie de 2 fr. 80 à 5 fr. pour le plus grand nombre. Tout ce qui touche plus de 6 fr. par jour appartient à la classe des Contre-maîtres et Chefs d'atelier qui peuvent recevoir jusqu'à 12 fr. par jour.

MENUISIERS. — Il y a environ 1,100 Entrepreneurs, employant 8,600 Ouvriers. Leur Salaire varie de 4 à 4 fr. 50. — Quelques-uns gagnent seulement 3 fr., tandis que d'autres reçoivent 10 fr. par jour ; mais tout ce qui dépasse 6 fr. est Contre-maître, sinon ouvrier de Choix.

CHARPENTIERS. — On emploie 4,971 et non plus 3,500 Ouvriers, comme en 1847. Le plus grand nombre gagne de 4 à 5 fr. par jour. Toute paie supérieure et qui varie de 5 50 à 6 fr. ne représente pas au delà de 400 ouvriers. C'est là que le contre-maître recevra 9 fr. au lieu de 8 comme en 1847.

MÉCANICIENS. — Il existe non 242, mais 353 Entrepreneurs. Ils occupent 8,417 Ouvriers, et non 6,600 comme auparavant. Le Salaire varie de 3 à 5 fr. On compte ainsi 7,000 ouvriers, sur 8,400. — Les Contre-maîtres, Chefs d'atelier, ouvriers d'élite, touchent jusqu'à 20 fr. par jour au lieu de 12 fr.

Dans l'espace de temps qui sépare 1847 de 1860 les Subsistances ont subi, — pain, viande, vin, bière, œufs, volaille, porc,—une augmentation qui varie du 1/4 au 1/3 sinon davantage. En 1855, par exemple, le pain 2me qualité vaut 21 c. la livre au lieu de 12 comme en 1849 ; le bœuf 62 et non plus 45 c. ; le mouton 76 et non 54 comme six ans auparavant ; le vin 90 et non plus 60 ; les œufs 76 c. la douzaine au lieu de 56 ; les pommes de terre, enfin, 89 c. et non 59 c. le décalitre. — La différence est, on le voit, notable.

Or, il est facile de se convaincre que le Salaire, en général, ne s'est nullement accru dans les mêmes proportions. L'Ouvrier maçon gagnait 4 à 5 fr. cela n'a pas sensiblement changé. On en emploie « davantage, » mais le salaire « individuel » est resté le même, tant *l'Offre* déborde sur la *Demande*. L'Ouvrier mécanicien touchera de 3 à 5 fr. absolument comme en 1847. Le Contre-maître, l'ouvrier de choix est seul plus favorisé ; mais c'est là, on le sait, l'excep-

tion. — Dans la Charpente, on recevait 4 fr. 80 en moyenne? Il s'agira douze ou quinze ans plus tard de 4 à 5 fr. Ceux qui touchent par 5 50 à 6 fr. une paie supérieure, forment encore ici « le très-petit nombre. »

Dans la Menuiserie, enfin, on touchait un Salaire variant de 3 à 5 fr. Le niveau semble quelque peu surhaussé puisqu'il oscille entre 4 50 et 5 fr. en 1860. Mais si les uns gagnent *plus*, d'autres reçoivent *moins*. Et cependant l'article « Subsistances » haussait notablement de prix dans le même temps.

Ces chiffres font voir que si l'on utilisa plus qu'à pas une époque « les services » de la Main-d'œuvre et si le nombre des ouvriers occupés alla augmentant, le Taux général du salaire s'élève peu ou point dans une période de quelque étendue. Cette époque se fait remarquer par un grand déploiement d'activité. Mais si la Demande augmente, l'Offre de ces mêmes Services, toujours plus considérable, excède notablement l'emploi qui s'en peut faire, et cela suffit pour maintenir la rémunération au niveau que lui marque le prix de la Subsistance.

Le Taux des salaires « varie » donc relativement peu dans un temps donné, et s'ils suivent, de même que celui « des Profits, » une marche ascendante qui se règle sur les nécessités plus larges de l'existence, on peut dire avec Adam Smith, qu'ils montent « insensiblement. » — De là peu ou point « d'épargne » au sein du Salariat.

Ce qui ressort, enfin, des chiffres qui précèdent, c'est que si le prix de la « Subsistance, » — on se sert à dessein de ce mot qui répond mieux que tout autre à l'idée générale « du vivre, » — si donc le prix de la Subsistance renchérit notablement avec le temps; si la hausse est même là infiniment plus accentuée que dans le Taux général des salaires, c'est qu'alors qu'il s'emploie le double d'Ouvriers, mieux

en situation de s'entretenir du Nécessaire qu'auparavant, « le vivre » doit renchérir par cela même.

Le Taux de la rémunération « individuelle » ne hausse pas, elle n'est pas sensiblement plus large ; mais comme il y a infiniment PLUS de gens occupés, utilisés ; que le déploiement de l'Industrie est relativement intense, — Fabrique, Exportation, compagnies de Chemin de fer, Navigation transatlantique, exploitation Minière, Horticulture, Sucrerie indigène, élève du Bétail, Banque et Trafic en tout genre ; — qu'il y a là un personnel d'ouvriers, de commis, d'employés, de journaliers, de facteurs et de commissionnaires touchant une masse de Salaires infiniment supérieure à ce qui existait vingt ou trente ans avant; « ces salaires » achetant par suite beaucoup plus de produits alimentaires et autres « utilités » en tout genre, — à mesure que le nombre des Salariés s'accroît, il arrive que le prix de « la Subsistance » monte. Celui des services ne se modifie pas en proportion ; il doit même garder, à peu de chose près, un niveau relativement « bas », puisqu'il en existe toujours « plus » qu'on n'en peut utiliser, la Concurrence en vue « du Vivre » étant là des plus actives ; mais cette compétition même fait renchérir le Prix de toutes choses, puisqu'il existe une masse toujours plus grande de « Salaires », c'est-à-dire de services pouvant « s'échanger » contre d'autres « Utilités et partant les payer.

Voilà comment, quand tout monte par ailleurs, les salaires seront relativement STATIONNAIRES.

CONCLUSION.

La Production est un champ des plus diversifiés outre qu'il est sans bornes. — Là se rencontrent sans cesse pour unir leurs forces s'ajuster heureusement ensemble l'homme de l'Industrie ou « Entrepreneur » et l'Ouvrier dont il utilise plus ou moins « les services. » Tandis que celui-ci

donne son temps et sa peine en retour d'une rémunération « fixe » qui prend le nom de « Salaire, » celui qui le paye, aventure, en vue d'une rémunération qui n'est rien moins « qu'assurée » et qu'on nomme « Profit » tout ce qu'il est, tout ce qu'il a ou dont il dispose.

La condition « du Salarié est donc étroite et bornée, par cela même que sa rémunération « est fixe » et que le mode d'activité auquel il se livre, bien déterminé, ne présente rien de vague et d'incertain, à la différence du lot que s'est choisi l'homme qui « Entreprend. » Sans doute, cette condition de l'homme du Salaire ira s'améliorant, en ce sens que sa rémunération « fixe » part de Nécessités autres beaucoup mieux satisfaites au point de vue « du Vivre. » En d'autres termes, le Salaire répond à des conditions « de Subsistance » chaque jour meilleures. Mais cela est vrai pour tous et pour chacun : homme d'Industrie et homme des Champs, ami des Sciences et des Arts, Rentiers, Employés de tout ordre ou simples Salariés. Pour tous indistinctement il fait mieux « vivre » aujourd'hui, par exemple, qu'il y a 40 ou seulement 20 ans. Aussi, tout « renchérit, » car il y a à l'état « de Demande » plus de gens pouvant acheter les produits, qu'il n'existe de ces derniers à l'état « d'Offre. »

Mais de là, dans ces phalanges toujours plus profondes du Salariat, à la fortune, il y a loin. Celui qui « s'enrichit » c'est celui-là seulement qui par « des Profits » plus ou moins constants, plus ou moins élevés peut faire la part de l'Épargne. Or, c'est là seulement en général la condition de « l'Entrepreneur. » Le Salarié « vit mieux » qu'avant, mais c'est tout. Comme chez lui, vu l'absence « de Profits, » l'Épargne est nulle ou peu de chose, sa fortune reste au même point qu'avant de s'employer. En d'autres termes, et comme on vient de le dire, elle est STATIONNAIRE, état d'ailleurs traditionnel qui tient, plus qu'on ne croit, à la nature des choses.

La voie que prit « l'Entrepreneur » conduit le plus grand nombre à la Fortune, et cela n'est que juste, puisque, sans parler du mérite de l'initiative, on a TOUT « risqué » là où d'autres n'aventuraient RIEN. Aussi, tout ce que put attendre de sa coopération « le Salarié » ce fut de voir améliorer « sa Subsistance, » — de même qu'on vit mieux autour de lui par cela seul que la Richesse générale augmente. « — La Participation » aux bénéfices dans telle ou telle mesure peut ouvrir à l'homme du Salaire des perspectives quelque peu autres ; mais, comme on l'a pu voir, il ne faut pas s'exagérer les avantages d'un mode d'activité, dans lequel « l'Entrepreneur » se fit et dut retenir, pour « les risques » auxquels il s'expose, la plus large part. « Le fond » des choses persiste donc et « le Salaire » reste une rémunération essentiellement mesurée « à la Subsistance. »

APPENDICE

(1) *Page* XVII *de l'Introduction.*

Nous croyons utile de mettre sous les yeux du public et des hommes sans prévention quelques *spécimens* de ces résumés analytiques. Ils sont empruntés à des années différentes. Mais si les sujets, de même que les dates, sont autres, on pourra voir que le caractère et le mode d'exposition sont les mêmes. Ces travaux fixaient, il y a quelques années, l'attention du département de l'Instruction publique. La première en date qui traite de la Monnaie est due à un élève dont la présence à ce Cours remontait à environ trois mois, suivant qu'il a été observé. C'est celui-là même qui déclare que « l'attention » portée à cette étude montre, avec le goût qu'elle a fait naître, combien on la jugea profitable. (Voir page XXVII).

COMPOSITION DE FIN D'ANNÉE

SUR LA MONNAIE

1872-73

COMMENT, PAR QUELLE VOIE, LA MONNAIE S'INTRODUISAIT UN JOUR DANS LES AFFAIRES. — CARACTÈRES DISTINCTIFS ET ESSENTIELS DE TOUTE BONNE MONNAIE.

I

La Monnaie, si divisée dans les affaires, semble inutile quand on réfléchit au mécanisme des Échanges. L'on voit que Pierre a acheté un mouton à Paul qui en a reçu 50 francs; qu'avec ces 50 francs, Paul a acheté un habit. On se dit alors, il eût été beaucoup plus simple que Paul échangeât son mouton « directement » contre un habit. La Monnaie paraît un intermédiaire inutile.

« Cette idée ne résiste pas cependant à l'examen. Quand on réfléchit à ce qu'étaient les échanges alors que la Monnaie n'existait pas on voit quelles étaient les difficultés et l'on retrouve aisément la voie par laquelle le numéraire s'est introduit dans les affaires.

« Les Trocs étaient fort difficiles par suite de l'absence de Monnaie et cela pour plus d'une raison. Tantôt les personnes qui voulaient échanger ne trouvaient pas de produit qui leur convînt; d'autres fois, une personne qui voulait céder un objet ne trouvait personne qui le voulût prendre; ou bien,

les deux objets à échanger n'avaient pas la même Valeur et on ne savait comment faire pour combler la différence.

« Toutes ces causes apportaient mille et mille obstacles aux échanges. On sentait le besoin d'un objet qui fut désiré de *tous*, qui convint à TOUS, pût être conservé, emmagasiné. Cet objet eût satisfait tous les besoins des échanges. Celui qui veut obtenir du drap en retour de vin et ne trouve pas de drap qu'on veuille ainsi troquer pourra recevoir de la Monnaie, donner son vin et plus tard céder son argent contre du drap quand il en trouvera. Tel autre, qui a cédé un bœuf et reçu un cheval et à qui le vendeur du cheval réclame quelque chose pour compenser la différence de valeur existant entre les deux animaux, pourra donner de la Monnaie.

« Satisfaisant à tous les besoins, la Monnaie, dont les hommes comprirent bientôt l'utilité, s'introduisit dans le Commerce. Au fond, la Monnaie peut être considérée comme un billet ou reçu, « une reconnaissance. » Prenons un exemple pour le faire bien voir :

« Paul vend à Pierre dix mesures de blé. Pierre donne à Paul 100 francs et ces 100 francs sont une espèce de billet affirmant que Paul a cédé dix mesures de blé à Pierre.

« Si Paul, à son tour, achète à Pierre une piece de vin, il donne 100 francs qui sont alors comme une preuve que Paul a cédé antérieurement une valeur de 100 francs.

« Un ouvrier reçoit un salaire de 3 francs. S'il achète 3 francs de viande, il donne son argent et se trouve affirmer ainsi qu'il a travaillé pour 3 francs (1).

« De cette première question il ressort comme solution ceci : La Monnaie s'est introduite dans les affaires pour parer aux inconvénients, triompher des obstacles qu'opposait le Troc « direct » des Produits et des Services. »

II

« L'idée de Monnaie acceptée, restait à savoir quelle forme on donnerait à cet intermédiaire des échanges. Il y eut alors des errements qui subsistent encore dans certaines contrées sauvages. C'est ainsi qu'on se sert de Sel, de cacao, de coquillages et autres objets divers. Mais aucun ne répondra totalement aux besoins des affaires, et l'on reconnaît bientôt qu'une Monnaie, pour être parfaite, doit avoir les qualités suivantes :

« Être immuable, toujours égale, de qualité « unique. » — Le Sel ne répondait pas à cette condition. Il existe des sels de plusieurs qualités : Le sel gemme et le sel marin ne se ressemblent pas entièrement. Le Sel change de qualité avec le temps. Les échangistes étaient aussi obligés de faire l'essai de leurs sels, chose difficile dans l'état où était la science de

(1) Inutile, ce semble, de faire observer que cette façon de raisonner, qui rappelle les plus hautes théories de Law, est le fait de l'élève et lui appartient en propre. — Voilà la génération qu'on tient éloignée de cet enseignement. — P. C.

la décomposition des corps. Les Échanges étaient, par suite, fort difficiles.

« La Monnaie doit aussi être à l'abri de la destruction, être en quelque sorte impérissable, circonstance qui découle de ce qui précède. En effet, l'un de ses attributs étant de *devoir* être « gardée, » elle doit *pouvoir* être conservée, et cela indéfiniment.

« Elle doit avoir « une Valeur. » En effet, considérons la Monnaie comme un reçu, une reconnaissance de dettes et prenons l'exemple cité plus haut. L'ouvrier qui a reçu 3 fr. et qui va acheter 3 fr. de viande, si la Monnaie n'a pas de valeur, le boucher lui répondra : que me fait votre monnaie ; vous avez travaillé pour un autre, mais je n'en ai pas profité, moi ; je refuse ces 3 fr.

« Si ces 3 fr. ont, au contraire, une Valeur par eux-mêmes, le boucher ne fera aucune difficulté de les recevoir, car quand il les aura, il pourra toujours les recéder puisqu'ils ont de la Valeur. Il faut donc que la Monnaie ait une valeur. Or pour avoir « de la Valeur, » un objet doit réunir trois conditions : être « rare, » avoir nécessité une certaine somme « de travail, » être « désiré. »

« Être rare. » Car s'il ne l'est pas, chacun peut en avoir de grandes quantités et sa Valeur s'avilit.

« Avoir nécessité du travail. » — Car c'est le Travail qui donne principalement la valeur aux objets.

« Être désiré. » — Car j'ai beau travailler un objet, s'il ne satisfait ni un Besoin, ni le Goût d'autrui, je ne pourrai en retirer rien du tout. J'aurai par exemple passé ma vie à obtenir la tulipe bleue, je n'en profiterai pas. J'aurai, au contraire, obtenu la rose bleue que les jardiniers croient être possible et cherchent, je pourrai la vendre fort cher.

« De la condition de Valeur, on tire celle de beaucoup de valeur sous « un petit volume. » Sans cela, la Monnaie, devient encombrante. Ainsi le Sel est une mauvaise monnaie parce qu'il en faut un tas énorme pour « Valoir » peu de chose.

« La Monnaie de fer de Sparte était encore une mauvaise monnaie, car il en fallait un kilogramme pour faire 40 ou 50 centimes de notre monnaie. Qu'on songe à la difficulté des échanges avec de tels poids de fer à transporter de place en place. La Monnaie de fer fut cependant utile, car elle conduisit à la Monnaie d'or, la plus parfaite des monnaies, si employée de nos jours et qui remplit si bien les conditions que nous avons énoncées : Difficile à extraire, rare, elle exige beaucoup de travail et a ainsi une grande « valeur » sous un petit volume. De plus, elle est inaltérable et de qualité « unique. »

« Une Monnaie doit encore être « divisible » presqu'à l'infini, car les corps ont des valeurs si diverses qu'il faut des monnaies fort petites pour compléter les valeurs formées avec les grandes monnaies. De même il faudra de petits grains de marbre pour remplir les vides que laissent entre elles les grosses pièces d'une mosaïque. »

Ce qui est surtout digne d'être remarqué dans l'analyse ici reproduite, c'est que si l'élève s'est approprié, non sans quelque avantage les pensées qui forment le fonds de ces Instructions, les rapprochements et les comparaisons dont il se sert lui appartiennent en propre. Rien ne fait mieux voir combien l'esprit arrive à s'assimiler une Science que cette extrême facilité à en manier les éléments.

AUTRE TEXTE D'ANALYSE

1875-76

I

QU'ENTEND-ON PAR LE MOT PRODUIT ? — COMMENT CELA SE DISTINGUE-T-IL DES SIMPLES SERVICES ? — COMMENT CES CHOSES ARRIVENT-ELLES GÉNÉRALEMENT A SE CONFONDRE ?

« Un Produit est « le résultat » de l'application du travail de l'homme à un objet fourni par la nature. L'homme trouve autour de lui une foule d'objets qui ont été créés mais qui sont, pour la plupart, impropres à la satisfaction de ses Besoins. Il les perfectionne, leur applique son travail, les rend propres à son usage et il en fait « des Produits. » Un produit est donc un objet naturel, que l'industrie humaine a transformé pour en faire usage.

« Les Services sont l'ensemble des travaux divers que l'homme doit accomplir pour transformer un objet en Produit de son industrie.

« Les arbres d'une forêt d'abord abattus par le bûcheron, puis débités en planches dans les scieries, puis transportés par le charretier dans un lieu où ils puissent être utilisés pour la fabrication d'objets nécessaires à l'homme, sont passés de l'état de produits naturels à celui de « Produit » de l'industrie humaine. Les Services sont constitués par l'ensemble des travaux du bûcheron, des scieurs, du charretier et des ouvriers qui travailleront ensuite les planches: menuisiers, etc. En effet, ces Scieries ont transformé l'objet brut en un Produit.

« Ainsi, les Produits sont « les resultats » des Services. Ce sont généralement des objets matériels, tandis que les Services sont des choses abstraites, immatérielles. Telle est la distinction.

« Cependant, les Services arrivent souvent à se confondre avec les Produits, parce que l'union entre ces deux choses est indissoluble. Les Produits sont dans la dépendance étroite des Services, et les variations des uns amèneront les variations des autres. Plus un produit est perfectionné, plus il diffère de l'objet naturel auquel il a été primitivement emprunté, — et plus il a fallu de Services pour l'amener à cet état. Tous les Services se payent. Il est donc évident que le Produit, pour la fabrication duquel on a dépensé beaucoup d'argent, aura une valeur élevée. Au contraire, un autre Produit, très-grossier, presque

semblable à l'objet naturel qui lui a donné naissance, aura exigé peu de Services; sa fabrication ayant été moins coûteuse, le Prix en sera peu élevé. — On voit par là l'alliance intime des Produits et des Services, et cette alliance détermine souvent la confusion qu'on fait entre ces deux choses.

II

Qu'entend-on par la loi de l'offre et de la demande? — Qu'est-ce que l'offre? — A quoi répond la demande? — Que doit-on entendre par les mots : état du marché et prix?

« Le jeu de l'Offre et de la Demande s'entend de la quantité de Produits ou de Services dont un vendeur peut disposer, et de l'importance des Besoins ou des Désirs que manifeste, d'autre part, le Consommateur avec la possibilité de les satisfaire.

« La Loi est celle-ci : plus l'Offre est supérieure à la Demande plus le prix des Produits ou des Services dont il s'agit doit baisser; et inversement, plus la Demande surpasse l'Offre, plus le prix s'élèvera.

« En effet, si sur un marché une marchandise est très-abondante, que la quantité qu'on en offre soit par conséquent bien supérieure à celle dont les consommateurs, qui peuvent y mettre le prix, ont Besoin, chaque marchand devra abaisser ses prix pour engager l'acheteur à prendre ses produits. Au contraire, un Produit ou un Service devient très-rare à un moment donné; comme le besoin de les posséder se fait sentir de plus en plus impérieusement, les vendeurs savent que les acheteurs n'hésiteront pas à dépenser une somme plus forte que le prix habituel, afin de les acquérir; il résulte de cela que le Prix augmente.

« Ainsi le prix d'un Produit ou d'un Service est d'autant plus élevé qu'il est plus rare, et d'autant plus faible que l'un ou l'autre abondent davantage. On voit par là que l'Offre est la quantité de marchandises que les possesseurs désirent céder sur un marché contre des espèces ou « des utilités » dont on conviendra.

« Cependant il ne faut pas croire que la loi de l'Offre et de la Demande reçoive seulement son application par rapport à la quantité plus ou moins restreinte d'utilités offertes sur un Marché. Parce qu'une marchandise est abondante sur l'un des marchés d'une ville, rare sur un autre, il ne faudra pas en conclure que le Prix de cette marchandise sera peu élevé au premier cas et très-élevé dans le second. L'Offre comprend la quantité de Produits ou de Services échangeables qui se trouvent dans un rayon assez étendu autour du centre d'Échange, vu qu'à l'aide des moyens de transport dont nous disposons, ces Produits pouvant être amenés très-rapidement d'un point sur un autre, ils doivent être considérés comme figurant sur un même Marché, « disponibles. »

« La Demande consiste dans l'état des Besoins qu'éprouvent les consommateurs, et auxquels ils sont à même de pouvoir satisfaire par la voie de l'Échange. Ainsi, l'Offre et la Demande comprennent les Produits ou les Services qui, soit par des ventes, soit par des achats, sont échangeables dans un temps donné. Il est facile de voir d'après cela que L'ÉTAT DU MARCHÉ est la quantité plus ou moins grande « d'utilités » offertes ou demandées qui s'y trouvent. C'est, en un mot, l'état respectif de l'Offre et de la Demande.

« Quant AU PRIX, c'est la quantité d'Espèces contre laquelle on échange tel Produit ou tel Service, « quantité » qu'on sait varier suivant que l'Offre surpasse la Demande ou que celle-ci excède l'Offre. »

JANVIER 1876.

Voici, enfin, un précis de date plus récente, et qui, touchant à un point de la Science qui intéresse particulièrement le Travail moderne, peut donner une idée de la façon dont cette jeunesse des écoles arrive à s'approprier des vérités qu'on ne saurait trop répandre. Il s'agit du rôle que jouent les Machines et notamment de l'action qu'elles exercent sur l'état des Salaires.

PRODUCTION. — CONSOMMATION. — INTERVENTION DES MACHINES.

« Un fait a dû clairement ressortir de l'étude que nous avons entreprise sur la Production en Amérique (1). Ce fait, c'est que le principal agent de l'extension rapide qu'a prise cette industrie consiste dans l'action des Machines.

« Nous avons vu, en outre, par cette étude, combien la Production et la Consommation sont deux choses qui se répondent et qui sont intimement liées. En effet, l'intervention des Machines a pour conséquence de faire baisser le prix des produits. Nous avons constaté ce fait. Ainsi, avant l'usage des machines, le coton se vendait 12 fr. le kilog., et maintenant il vaut 3 fr. et même 1 fr. 50 le kilog. L'indienne valait jusqu'à 6 fr. 50 le mètre, aujourd'hui on en trouve à 40 c. le mètre. Or, cet abaissement du prix des Produits fait que plus de gens peuvent se les procurer ; le nombre des acheteurs s'accroît, la Consommation s'étend et répond à la Production. Ces deux faits progressent donc ensemble.

« Nous devons encore citer un fait qui montre l'extension qu'a prise l'industrie cotonnière. La ville de Manchester a vu, grâce à cette industrie, sa population s'élever de 30,000 à 600,000 habitants. En 1860 on a pu calculer qu'il se fabriquait par jour, dans cette même ville, une quantité d'étoffes qui, mises bout à bout, équivalaient à l'étendue du diamètre de la Terre, soit 12,732 kilomètres.

(1) Pour l'intelligence de cette analyse on pourra se reporter à la VIme Instruction, page 90 et suivantes. C'est là que se trouve l'historique des progrès qu'ont faits dans le monde en moins d'un siècle, la culture et l'emploi de ce textile.

« Voyons maintenant quel est le rôle que jouèrent les salaires des ouvriers dans cette réforme de l'industrie cotonnière, amenée par les Machines. La machine de Withney, par exemple, va priver d'ouvrage des milliers de femmes qui égrenaient le coton à la main; mais nous allons voir que le mal n'est là que momentané. En effet, la culture du coton va bientôt prendre des proportions gigantesques, précisément par l'effet de cette machine. Il faudra alors un nombre de bras pour cultiver le textile, beaucoup plus grand que pour l'égrener. Cet ouvrage pourra être fait par les mêmes ouvrières. Et comme il en faut un plus grand nombre, leur salaire, suivant qu'on l'a constaté, s'élèvera de 0 fr. 75 à 1 fr. 25, et 1 fr. 50. Un fait analogue pour les ouvriers fileurs et tisseurs : ces ouvriers gagnaient 1 fr. 50, 2 fr. au plus, aujourd'hui leur Salaire est monté à 4, 5, et même 6 fr. par jour.

« Comment expliquerons-nous, comment allier ensemble ces deux faits qui paraissent inconciliables : l'abaissement du prix des Produits et la hausse des Salaires ? Ce phénomène s'explique de la manière suivante. Supposons un fabricant qui, avant l'invention des machines, fabriquait 1,000 mètres d'étoffes. Il produit peu et vend ses produits très-cher. Mais après l'apparition des machines, il parvient à fabriquer 20,000, 30,000 mètres de ces mêmes étoffes; il vendra ses produits meilleur marché. Seulement, comme il en vendra beaucoup plus, il trouvera tout de même un bénéfice suffisant, et même plus fort qu'en premier lieu. Ce bénéfice permettra d'augmenter le salaire des ouvriers qui deviennent nécessaires en plus grand nombre qu'auparavant.

Si la machine de Withney supprimait un millier d'ouvrières, la culture du coton, qui s'étendait, demandait quatre milliers de bras de plus. La Mull-Jenny, avec 3 hommes, faisait l'ouvrage de 500 fileuses. Mais, pour manier le coton, l'emballer, alimenter et entretenir les machines, il faut un grand nombre de personnes; la main-d'œuvre devient plus rare, elle est plus recherchée et partant mieux payée.

« Les Machines ne produisent donc qu'un chômage provisoire, momentané pour les ouvriers, et favorisent considérablement les progrès de l'Industrie.

« L'invention du métier Jacquart, qui sert au tissage de la soie, produisit à Lyon une révolution analogue. Aujourd'hui, l'industrie de la soie occupe un nombre d'ouvriers décuple de ce qui existait avant cet ingénieux mécanisme. Déjà en 1824, on comptait 30,000 métiers au lieu de 10 à 12,000 existant vers la fin du dernier siècle.

Nous n'insisterons pas sur le caractère de ces résumés. Il s'y montre un soin, une clarté qui témoignent, mieux qu'on ne saurait dire, du goût que prend l'élève à ce genre d'étude.

(1) *Page* XXVIII *de l'Introduction.*

M. F. de Lacombe, auteur des *Lettres sur l'Éducation.* — On va voir comment l'auteur de ces Lettres excellait à varier la

forme et le ton des préceptes qu'il donne sur un sujet particulièrement important.

L'OURS BIEN CORRIGÉ.

Un ours « fort mal léché, » d'une humeur très-altière
Trônait en souverain au fond de sa tannière :
Son ourse, ses oursons tremblaient à son aspect,
Car son air menaçant, sa voix rude et sévère
Comme l'éclair toujours annonçaient le tonnerre.
Il prenait leur terreur pour un profond respect,
Qui n'excluait pas la tendresse,
Et croyait même agir avec beaucoup d'adresse
En se montrant encor plus bourru qu'il n'était,
Pour mieux les tenir à distance
Et s'assurer ainsi leur prompte obéissance;
Bien convaincu d'ailleurs qu'il méritait
Par son affection, ses soins et sa prudence
D'inspirer un amour immense.
Si c'était une grave erreur,
Elle est pourtant assez commune.
Nul n'est content de son humble fortune;
Chacun est fier de son excellent cœur.
Bientôt, notre ours atteint de léthargie
Reconnut sa méprise avant qu'il fût trop tard.
Vous savez, tous, que cette maladie
Permet au patient, sinon d'y prendre part,
Du moins de bien saisir les propos qu'on débite
Autour de lui. Personne alors n'hésite
A dire franchement, le croyant trépassé,
Ce qu'il pense de sa conduite.
Son ourse ouvrit la marche. « Oublions le passé,
« Mes chers enfants; ne songeons qu'au mérite
« De celui qui vient de mourir;
« Il nous a fait cruellement souffrir,
« J'en conviens, mais enfin il était votre père;
« Il était mon époux et j'estime qu'au fond,
« Son cœur pouvait bien être bon.
« Ses torts ne provenaient que de son caractère.
« D'ailleurs en s'affublant de cette mine austère,
« Sans doute qu'il pensait accomplir un devoir.
« Mais ne partagez point sa manière de voir;
« Et quand vous serez en famille,
« Qu'autour de vous la gaieté brille
« Comme sur votre front serein et respecté.
« Mes chers petits, la fermeté
« Qui fort souvent est nécessaire
« Va très-bien avec la bonté.
« La faiblesse seule est colère. »
Après son ourse vint son frère,
Après son frère ses cousins,
Puis, ses rares amis et ses nombreux voisins.

Tous blâmaient à l'envi, sans fiel mais sans mystère,
Son naturel atrabilaire
Et ses abus d'autorité.
Quand l'ours revint à la santé,
Il se montra, nous dit la fable,
Si complétement transformé,
Que son docteur lui dit : « Je suis vraiment charmé
« De vous voir aujourd'hui doux, patient, affable,
« Gracieux, prévenant et même affectueux.
« Ne pourrais-je savoir la cause véritable
« D'un changement si merveilleux ?... »
— « Vous la saurez, dit l'ours : Pendant ma léthargie
« J'entendais tout, et j'étais peu flatté
« Du blâme dont chacun, avec sincérité,
« Flagellait, en passant, les erreurs de ma vie;
« J'étais même parfois trop durement traité.
« J'aurais voulu crier, j'en bouillonnais d'envie,
« Mais sur moi du Très-Haut la main appesantie
« Sans pitié me forçait à l'immobilité.
« Mon supplice était effroyable
« Et tous mes torts sont expiés.
« Avant peu, je l'espère, ils seront oubliés;
« Oui Docteur, la leçon me sera profitable,
« Car je compris très-bien, dès que je fus calmé,
« Que celui qui veut être aimé
« Doit commencer par être aimable. »

Les vers qui terminent cet ingénieux apologue expriment, sous forme de moralité, combien il importe d'allier à l'Instruction, les qualités que peut seule donner une bonne Éducation.

(1) *Page* XXIX *de l'Introduction.*

Voici l'analyse de ce rapport telle que la donne le Compte-rendu des séances et des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, publié pour les mois de février et mars 1876 :

« M. PASSY fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, professeur à l'École municipale Turgot, d'un Cours d'Économie politique récemment imprimé et publié. Ce Cours, fait durant l'année 1874, à St-Quentin, à la demande de la Société industrielle de l'Aisne, est remarquable à divers égards. Le nombre des leçons était limité, l'auditoire était, en majeure partie, peu ou point préparé à recevoir l'enseignement qui allait lui être offert, et il fallait tenir grand compte des difficultés de la situation. C'est ce qu'a fait M. Coq.

« Au lieu de traiter en détail ou séparément toutes les parties du sujet, il est parti du grand fait de la Production, expliquant comment elle s'opère, quels moyens elle emploie, à quel prix elle a lieu, et rangeant tous les phénomènes économiques

dans l'ordre prescrit par la manière dont ils en découlent et s'y rattachent.

« De là, la division du Cours en trois sections distinctes : la première, consacrée aux LOIS générales et aux conditions organiques de la Production; la deuxième, aux INSTRUMENTS dont elle a besoin et se sert; la dernière, aux FRAIS ET CHARGES qu'elle entraîne et nécessite.

« A l'avantage d'être bien appropriés aux conditions faites à l'enseignement, là où il était porté, cette méthode en a joint d'autres. Elle a permis des vues d'ensemble d'une portée décisive, et de plus, de suivre dans leur action simultanée, des agents de Production dont la coopération indispensable se retrouve toujours dans les œuvres au moyen desquelles naît et se forme la Richesse. — Ainsi, après avoir dit ce qu'est « un Produit, » M. Coq a pu montrer comment l'alliance du Travail et du Capital lui donne naissance et consacrer une leçon spéciale à cette alliance. Le Travail et le Capital sont, en effet, également nécessaires à la Production. Sans Capital, c'est-à-dire sans provisions mises en réserve pour subvenir aux besoins des travailleurs pendant la durée du travail; sans outils, sans engins pour armer leurs mains, sans matériaux amassés pour être ouvrés, le travail serait impossible; de même sans le Travail, le Capital serait inactif et stérile.

« C'est leur concours actif, leur union qui en détermine la fécondité respective, et tout ce qui affecte, en bien ou en mal, l'un de ces facteurs de la Production, affecte l'autre de la même manière. M. Coq a eu raison de ne pas les séparer dans la leçon qu'il leur a consacrée et de les présenter tels qu'ils sont, fonctionnant constamment ensemble et nécessairement réunis et alliés.

« Un des mérites du livre dont j'entretiens en ce moment l'Académie, c'est d'avoir tenu grand compte de la Valeur de l'homme, envisagé au double titre d'Agent et de Destinataire de la Richesse. — L'homme crée et emploie la Richesse dont il dispose, et, des qualités intellectuelles et morales qu'il déploie dans ses œuvres dépend la mesure du bien-être qu'il en obtient. Plus il croît en activité, en habileté industrielles, plus augmente la rémunération de ses labeurs. Plus il croît en sagesse, en raison, plus il en porte dans ses dépenses, et plus grandissent et se multiplient les Épargnes à l'aide desquelles il ajoute à ses forces productives. M. Coq, et il faut l'en louer, n'a rien négligé pour mettre ces vérités en évidence; et à une haute valeur économique, ses leçons sur la Liberté du travail, sur les qualités Professionnelles, sur l'esprit de Tradition, sur l'Ordre, l'Économie et l'Épargne joignent une véritable valeur morale.

« M. Coq a eu soin, dans son Cours, de citer un grand nombre de faits bien observés, bien choisis. C'était un moyen sûr d'intéresser ses auditeurs; mais c'en était un aussi d'assurer aux vérités qu'il exposait la confirmation la plus nécessaire. Sans le témoignage des faits, les démonstrations scientifiques laissent toujours de l'incertitude. Avec ce témoignage, elles em-

portent l'adhésion des esprits les moins disposés à céder à leur autorité.

« Comme on le voit, le Cours d'Économie politique que M. Coq vient de publier a des caractères qui lui sont propres. Grâce à la méthode dont il a fait usage, l'auteur a pu ne laisser à l'écart aucune des questions qu'il avait à traiter, et mettre à la portée de ses auditeurs l'intelligence des principes essentiels et fondamentaux d'une science dont jusqu'alors bon nombre d'entre eux ignoraient l'existence. C'est un très-bon livre que celui de M. Coq, et, certes, il est de nature à aider largement à répandre en France des connaissances qui, malheureusement, y sont encore trop rares. »

(1) *Page* XXIX *de l'Introduction.*

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. Paul Coq.

(1) *Page* 24, *Ire Partie.*

La Science et les Affaires. — *Franklin et son Œuvre.*

Voici comme un tableau de ces nouvelles vertus théologales accompagnées de certains préceptes :

Ie Tempérance. — Ne mangez pas jusqu'à vous abrutir ; ne buvez pas jusqu'à vous échauffer la tête.

IIe Ordre. — Que chaque chose ait sa place fixe. Assignez à chacune de vos affaires *une partie de votre temps.*

IIIe Résolution. — Formez la résolution d'exécuter ce que vous devez faire et exécutez ce que vous aurez *résolu.*

IVe Frugalité. — Ne faites que des dépenses utiles pour vous ou pour les autres, c'est-à-dire *ne prodiguez rien.*

Ve Industrie. — *Ne perdez pas de temps.* Occupez-vous toujours de quelque objet utile. Ne faites rien qui ne soit nécessaire...

VIe Justice. — *Ne faites tort à personne*, et rendez aux autres les services qu'ils ont droit d'attendre de vous...

VIIe Propreté. — Ne souffrez aucune malpropreté sur vous, sur vos vêtements, ni dans votre demeure.

VIIIe Tranquillité. — Ne vous laissez pas émouvoir par des bagatelles ou par des accidents ordinaires et *inévitables...*

IXe Humilité. — Imitez Jésus et Socrate.

Ce tableau est moins destiné à guider la jeunesse qu'il ne présente à ceux qui s'occupent d'elle un texte fait pour être

médité. C est surtout aux parents, aux chefs d'institution que cela s'adresse. Il est rare que l'adolescent et celui qui touche à l'âge mûr, puisent en eux-mêmes assez de force, de constance pour se livrer ainsi à de continuels combats. Il y faut le secours d'une main ou pression autre, s'il est permis de dire, et c'est là le rôle de l'Éducateur, dans la famille aussi bien qu'ailleurs.

Page 321. — Écart de prix des deux métaux toujours plus marqué. (Aujourd'hui 10 juillet, 220 0/0.)

Ce résultat est dû à l'initiative du gouvernement allemand en faveur de la Monnaie d'or « exclusivement. » C'est ainsi que fut troublé, autant dire faussé, le jeu naturel de l'Offre et de la Demande sur le Marché des métaux précieux. Les pouvoirs publics sont de simples « certificateurs » de poids, de titre et valeur relative des substances monétaires. Ils excèdent leur droit toutes les fois qu'au lieu de rester « neutres, » ils se font « arbitres » entre deux substances monétaires « également » monnayables et en possession *immémoriale* de la faveur publique en cette qualité. Plus leur pouvoir est étendu, plus, lorsqu'ils ne se tiennent pas dans les bornes ici assignées par la nature des choses, leur initiative tire à conséquence. La baisse qui s'accentue sur le prix de l'Argent comparé à celui de l'Or le prouve. Cette baisse tient EXCLUSIVEMENT à l'option d'un puissant État en faveur d'un des métaux *également* monnayables. Jamais l'abondance de certaines mines n'aurait amené ce résultat. On l'a bien vu, en 1848, ensuite de la découverte de gîtes aurifères exceptionnellement riches.

Ce n'est pas une baisse qui eut pour point de départ un fait à ce point arbitraire chez une puissance de premier ordre qui pourrait changer ici notre opinion. Telle est aussi la conclusion à laquelle aboutissent, en France, l'auteur de la *Mécanique de l'Échange*, dans son nouvel écrit, *Le Bimétallisme*, et M. Laveleye, qui, dans la *Revue de Belgique*, apprécie d'une façon supérieure le dernier travail de M. Cernuschi.

Dans le système contraire, auquel, malgré ce qui se passe, nous ne saurions souscrire, M. Esquirou de Parieu, sénateur, ancien vice-président du Conseil d'État, tient le premier rang. Il a émis récemment encore des vues auxquelles il est regrettable qu'on n'ait pas donné suite. C'était assurément le cas d'aborder cette question par ces grands côtés en faisant ici appel, comme le demandait l'honorable M. de Parieu, à toutes les lumières. Cela eut mieux valu que de s'en tenir à de simples expédients.

Page 331.

Un simple coup-d'œil jeté sur ces mercuriales, notamment à une époque, — 1871, — où le gouvernement de l'Allemagne était plus occupé de faire rentrer l'indemnité de guerre que de

démonétiser l'Argent, peut montrer à quoi tient l'écart de prix qu'on remarque en moins de deux ans.

D'octobre à décembre 1871, cet écart mesure de 18 à 42 par 1,000, soit de 1 1/2 à 4 0/0. Plus tard, en 1873, on tombait à 8 ou 9 pour 1,000, soit moins de 1 0/0. Mais dès que la démonétisation allemande se met à l'œuvre, l'écart qui, en mars 1875, — notez bien la date, — ressortait seulement à 38 ou 42 par 1,000, comme en décembre 1871, se traduira, en mars 1876, par 110 et 115 par 1,000, soit plus de 11 0/0; il n'a fait depuis que s'accentuer, au point qu'il mesure maintenant le double. — Ceci semble assez concluant dans le sens de la note qui précède.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

L'auteur aux élèves du Cours d'Économie industrielle. — 1866 à 1876. III

INTRODUCTION V

I. — La Science économique et l'enseignement Spécial secondaire. VI

II. — Conditions de l'enseignement des principes économiques à l'École Turgot XII

III. — Qu'il importe de faire naître ici plus qu'ailleurs le goût de la Science. XVII

IV. — L'École, à défaut de la Famille. — Éducation et Instruction. XXII

PLAN DE CE COURS XXIX

Cours d'Économie industrielle gradué.

I. INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE. — De la Science économique et des applications auxquelles cette science conduit. . 1

PREMIÈRE PARTIE.

LA SCIENCE ET LES AFFAIRES.

IIe INSTRUCTION. — Comment il est prouvé par l'histoire que la Science économique et les Affaires se tiennent. . . .

§ Ier. — *Franklin et son œuvre*. 17

IIIe INSTRUCTION. — § II. — *Turgot et son œuvre*. 38

IVe INSTRUCTION. — § III. — *Jean-Baptiste Say*. 60

Ve INSTRUCTION. — § IV. — *Richard Cobden et Fred. Bastiat. Necker. — Joseph de Villèle. — Jacques Laffitte*. 67 84

VIe INSTRUCTION. — Le Coton, en Amérique, et les Machines considérés au point de vue de la Production et de la Consommation. 90

Pages.

DEUXIÈME PARTIE.

LA PRODUCTION ET SES LOIS.

Conditions générales et organiques du Travail.

VIIe INSTRUCTION — *Des Produits et des Services.* — Ce qui les distingue et comment ils arrivent à se confondre. — Utilités de l'ordre physique ou matériel et Utilités de l'ordre moral. — Elles restent soumises aux mêmes lois. 106

§ Ier. — *De l'alliance du Travail et du Capital considérée comme Loi essentielle de la Production.* 111

§ II. — *De la Liberté du Travail.* . . 113

VIIIe INSTRUCTION. — § III. — *Loi de l'Offre et de la Demande considérée comme loi générale de la Production.* 122

IXe INSTRUCTION. — Conditions organiques de la Production

§ Ier. — *Choix et Siége de l'Industrie.* . . 146

I. — Du Choix de l'Industrie. 150

Esprit de Tradition à propos du choix d'une carrière. 152

II. — *Du Siége de la Production.* . . 158

Xe INSTRUCTION. — Conditions organiques de la Production (suite). — § II. — *Des qualités professionnelles.* 160

XIe INSTRUCTION. — Conditions organiques de la Production (suite). — § III. — *De la Division du Travail* 170

XIIe INSTRUCTION. — Objections que rencontre la Division du Travail et Réponse qu'elles amènent. — Travail concentré. — Spécialisation. 178

Spécialisation ou ateliers spéciaux. 186

XIIIe INSTRUCTION. — § IV. — *De l'Ordre et de l'Économie au point de vue de l'organisation du Travail.* 189

Fausses économies et Bon marché qui revient cher ou faux Bon marché. . . . 196

XIVe INSTRUCTION. — Conditions organiques de la Production (suite et fin).

§ V. — *Des divers modes de Travail ou louage d'Industrie* 202

I. — Du Travail qui fait l'objet d'un louage à temps. 204

Pages.

XIVe Instruction. — § V. — II. — Travail aux pièces ou à façon. . 213
III. — Participation du Travailleur aux bénéfices 222

TROISIÈME PARTIE.

DES INSTRUMENTS DE PRODUCTION.

XVe Instruction. — § Ier et II. — *Le Capital et l'Épargne*. . . 235
I. — Ce qui est et ce qui n'est pas du Capital. 236
XVIe Instruction. — § Ier et II. — *Le Capital et l'Épargne* (suite). 243
II. — D'où vient le Capital 244
XVIIe Instruction. — § Ier et II. — *Le Capital et l'Épargne* (suite).
III. — Des diverses formes que prend le Capital.
Capital fixe. — Capital circulant. — Fonds de Consommation. 250
Fonds de Consommation. 253
IV. — De l'Épargne et de son rôle. Des écueils et des écarts auxquels elle est sujette. 256
XVIIIe Instruction. — § III et IV. — *De l'Échange et de la Monnaie considérés comme instruments de Production* 263
I. — Du Troc et de l'Échange. 264
II. — Monnaies primitives ou produits plus généralement échangeables. . . . 269
III. — Imperfections des premières monnaies 272
IV. — Qualités distinctives de la Monnaie. 276
XIXe Instruction. — *De l'Échange et de la Monnaie* (suite).
I. — La Monnaie est un Produit essentiellement utilisable. 280
II. — Que la Monnaie, sous figure de produit évaluable, constitue un simple intermédiaire ou moyen d'Échange. . . 283
III. — Des prix, ou valeur « relative » des choses qui forment le fonds des échanges. 293
XXe Instruction. — *De l'Échange et de la Monnaie* (suite) . . 299
I. — Des divisions et du surhaussement de la Monnaie. 301
II. — De la Valeur relative de l'Or et de l'Argent 319

Pages.

XXIe Instruction. — *De l'Échange et de la Monnaie* (suite).

III. — De l'Étalon monétaire ou prétendue commune Mesure de la Valeur. . . . 322
De l'instrument monétaire considéré comme Mesure commune de la Valeur . 327

XXIIe Instruction. — *De l'Échange et de la Monnaie* (suite).

De la Monnaie comparée au mètre comme Mesure commune de la Valeur. 335

XXIIIe Instruction. — *De l'Échange et de la Monnaie* (suite et fin).

IV. — Du jeu de l'Offre et de la Demande pour ce qui constitue le fonds ou substance de la Monnaie. 347

§ V. — *Du Crédit et de ses formules considérés comme instruments de Production.* 353

I. — De la place que tient le Crédit dans les affaires et de son rôle 354
II. — De l'essence du Crédit dans l'ordre public et dans le particulier. 360

XXIVe Instruction. — III. — Des effets de commerce. — Crédit Personnel et crédit Réel. — Du Billet de banque remboursable à vue et au porteur 367
Crédit Personnel et crédit Réel. 371
Du Billet de banque payable à vue et au porteur 373

XXVe Instruction. — *Du Crédit et de ses formules* (suite et fin).
Le Billet de banque non-remboursable à présentation. — Papier-monnaie et Monnaie de papier. — Cours forcé. 383
Remboursement en masse. — Cours forcé. 386

§ VI. — *Des Voies de communication et des moyens de Transport considérés comme instruments de Production.* . . 393

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

FIN ET CHARGES DE LA PRODUCTION.

XXVIe Instruction. — § 1er. — *De la Consommation envisagée comme but ou terme de la Production. — Action générale de l'Impôt* 398

XXVIIe Instruction. — § II. — *Des Charges de la Production.*
I. — Des avances 411
II. — Frais de Production ou prix de Revient . . . . . .

Frais généraux. — Frais Spéciaux ou relatifs à l'achat, au louage des choses. 419
Comment se comportent ces deux natures de dépenses 429

Pages.

XXVIIIe Instruction. — Du prix de Vente. — L'Entrepreneur et celui qu'il emploie. — Du Risque. — Profits et Salaires 438

Section Ire. — L'Entrepreneur et celui qu'il emploie. — Ce qui caractérise l'homme de l'industrie 440

Section II. — Du Risque considéré comme élément principal des Profits 445

XXIXe Instruction. — *Section* III. — Du Taux général des Profits. — De ce qui agit sur celui des Salaires. 456

XXXe Instruction. — *Section* IV. — Comment il se fait que les Salaires, tout en suivant une marche ascendante, varient en somme fort peu 476

XXXIe Instruction. — *Section* V. — Comment il convient de faire deux parts des Profits 488

Section VI. — De la part afférente à l'Épargne dans le Salaire 492

Conclusion 500

Appendice. — Résumés analytiques, Rapport à l'Institut, pièces et notes diverses 508

FIN DE LA TABLE.

10. — Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie.

Le Sol et la Haute Banque, OU LES INTÉRÊTS DE LA CLASSE MOYENNE. — Paris, 1850, 1 vol. in-32.

La Monnaie de Banque, OU L'ESPÈCE ET LE PORTEFEUILLE. — Paris, 1857-1863, 1 fort vol. in-32.

La Bourse de Paris. — MARCHÉ LIBRE ET MARCHÉ RESTREINT. — Paris, 1859, broch. in-8°.

Les Circulations en Banque, OU L'IMPASSE ET LE MONOPOLE. — Paris, 1865, 1 vol in-8°.

Devant l'Enquête, A PROPOS DE L'ADMISSION TEMPORAIRE EN FRANCHISE. — Paris, 1870, forte broch. in-8°.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE EE L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR **le Régime économique** DE LA FRANCE, cotons, laines, soies, etc., en 1870, par MM. PAUL COQ et BÉNARD. — Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

L'Impôt et la Législation des Patentes EN 1873, broch. in-8°, même année.